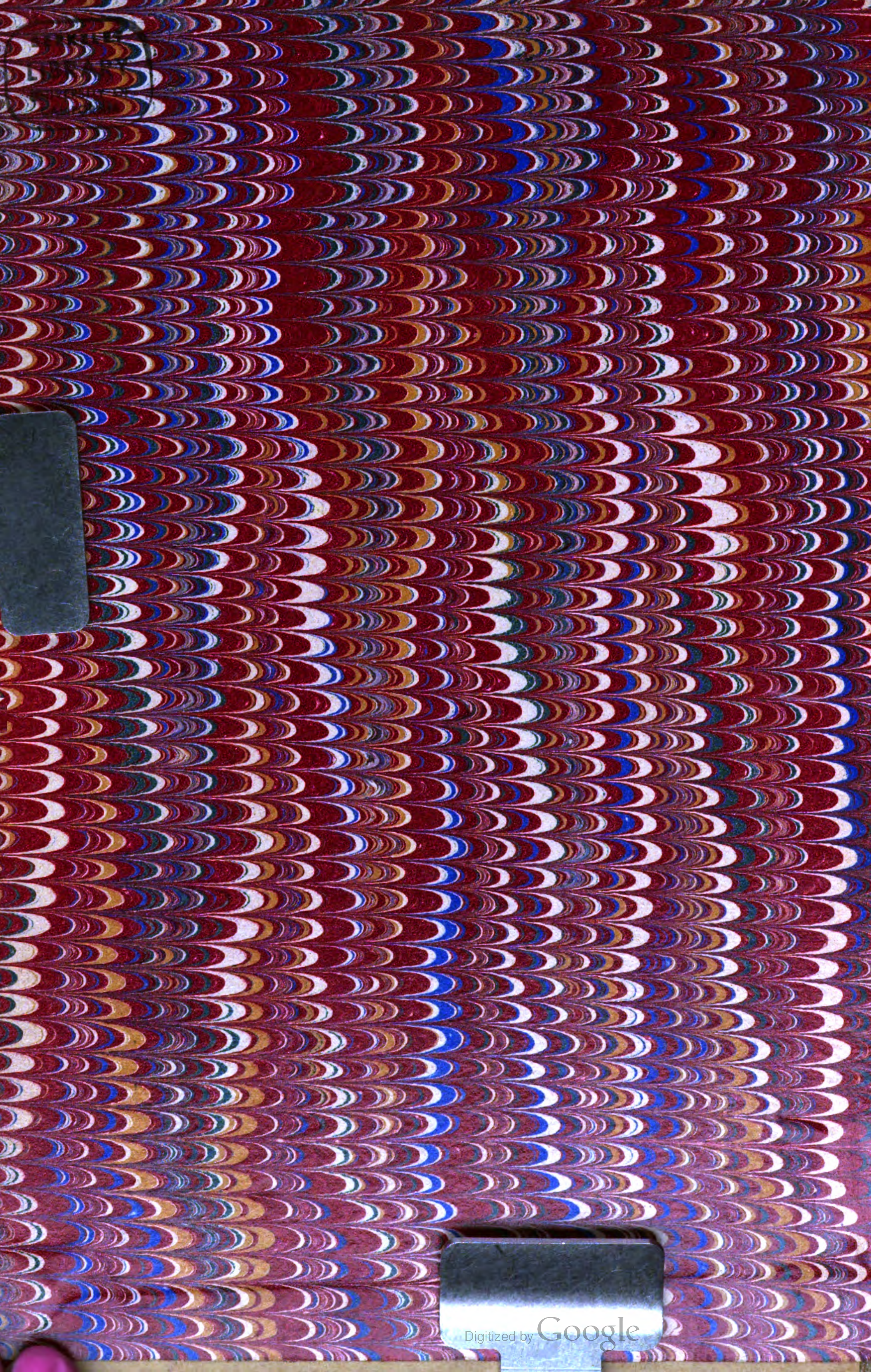
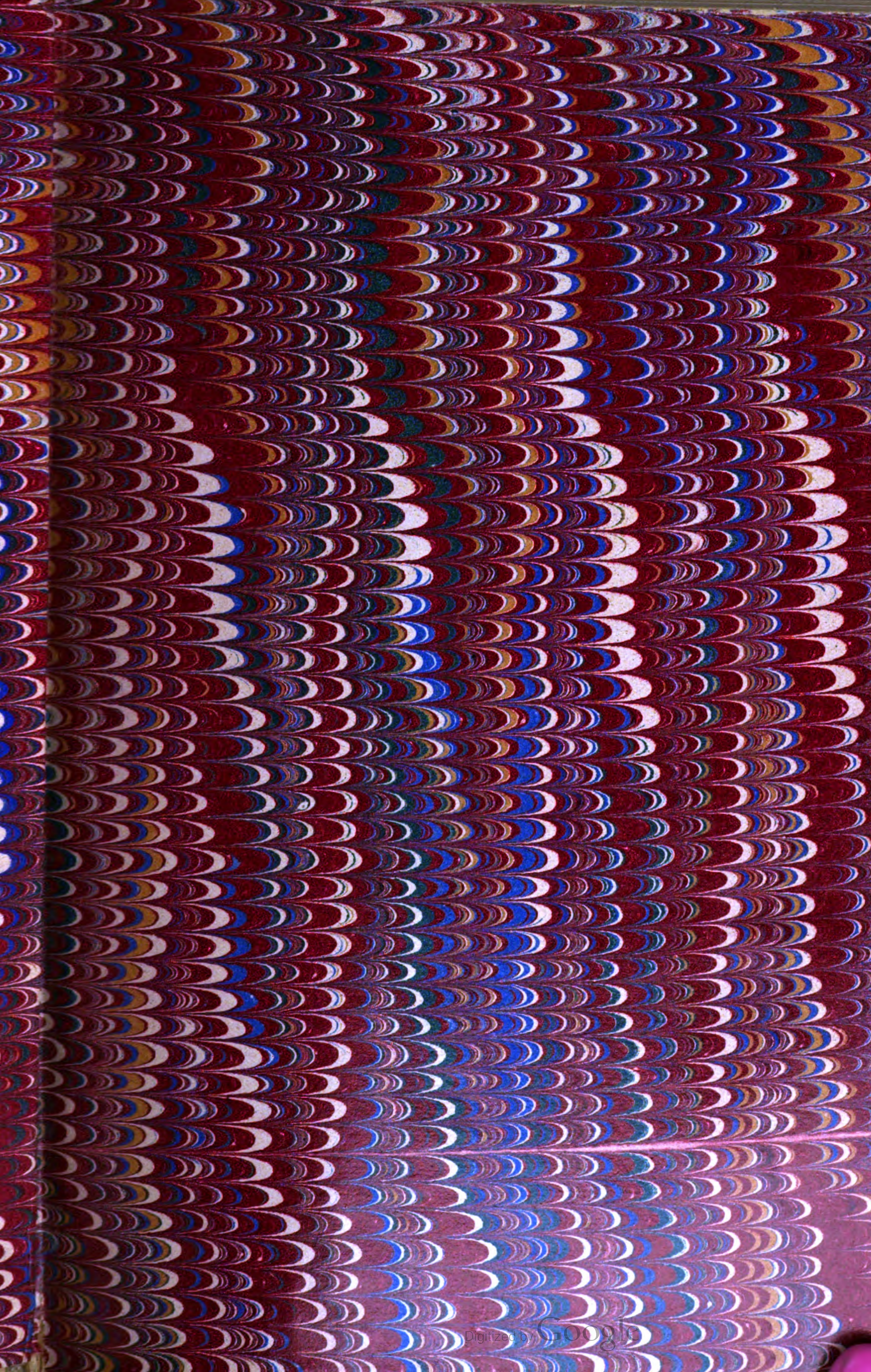

Bulletin
Société d'émulation du Bourbonnais, Moulins
Digitized by Google






COMPAGNON
RELIEUR
MOULINS

Société

D'ÉMULATION ET DES BEAUX-ARTS

du Bourbonnais


E A
ESPE RANCE
ET. AVCLAIRE. MOULINS

Société
d'Emulation & des Beaux-Arts
Du Bourbonnais

Bulletin Revue

PUBLICATION MENSUELLE

Suite au « Bulletin de la Société d'Émulation de l'Allier »
et aux « Annales bourbonnaises »

TOME SEPTIÈME

MOULINS
IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE
SUCCESSEUR DE C. DESROSIERS
1899





PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1899

SÉANCE DU 13 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. R. DE QUIRIELLE

Etaient présents : MM. R. de Quirielle, Bouchard, Pérot, Bertrand, l'abbé J. Clément, de Vauchaussade de Chaumont, Bourdelier, Delaigue, Claudon, Tiersonnier, Vié, l'abbé Berthoumieu, Bernard.

— M. le baron Le Febvre s'excuse, par lettre, de ne pas assister à notre réunion.

— Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— Sont déposés sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. Parmi eux se trouvent l'*Annuaire de l'Allier* pour 1899, offert par notre confrère M. E. Auclaire, et, en son nom et en celui des auteurs : *Essai sur les lois naturelles de la Société politique*, par M. l'abbé Fayet (1898) ; *Fioretti di Roma, Souvenirs et coutumes de Rome*, par Mlle J. Foulhouze (1897) ; *Notre-Dame de Vichy dite Notre-Dame des malades*, par M. l'abbé P. Crouzier (1898).

Offert par M. de Rocquigny-Adanson : 1° Les *Falaises du Puys* (Seine-Inférieure) (1898) ; 2° Le *Genre Adansonia* ; 3° La *Feuille des jeunes naturalistes*, renfermant un article : *Géonémie de Saturnia Pyri*, limite septentrionale de son extension en Russie. Ces trois brochures ont pour auteur notre confrère, M. de Rocquigny-Adanson.

— A propos du procès-verbal de la dernière séance, où se trouve mentionnée la circulaire de M. le ministre de l'Instruction publique, relative à la participation des Sociétés savantes de province, à l'exposition de 1900, M. l'abbé Clément demande que la commission nommée pour préparer la réponse à faire à cette circulaire ministérielle, soit réunie sans retard. M. le Président propose de réunir les membres de cette commission chez lui, et se charge de les convoquer pour un jour prochain. La proposition de M. le Président est acceptée.

— M. Pérot donne lecture d'un travail de lui, intitulé : *Inventaire des découvertes archéologiques faites en Bourbonnais en 1898* (XVIIe année).

A propos de cet inventaire, où sont mentionnées des pointes en silex, M. de Quirielle fait remarquer, d'une manière générale, que les épaves de l'industrie préhistorique ne présentent un intérêt documentaire, qu'à la condition que leur origine et les circonstances de leur mise au jour soient rigoureusement contrôlées. Dépourvues de ces preuves, ces épaves ne sont plus que des objets de vitrine, des pièces anonymes de collections, qui passent du domaine de la science à celui du commerce de la curiosité.

— M. Bertrand fait une intéressante communication relative à deux découvertes archéologiques, communication qui trouvera place au *Bulletin*.

— A propos du *Bulletin*, on décide que sa commission se réunira, à l'avenir, tous les trois mois, et que les membres qui la composent s'entendront, pour cela, avec notre collègue M. Grégoire, qui dirige cette publication avec tant de compétence et de zèle.

— M. de Quirielle soumet à la réunion une statuette de la sainte Vierge, en terre cuite, recouverte, *généralement*, d'un enduit noir. Haute de 22 centimètres, cette statuette montre la Vierge debout, tenant dans ses bras le Divin Enfant. Elle a le chef orné d'une couronne, et ses cheveux dénoués ondulent sur ses épaules. Elle a encore l'élégante attitude gothique. Son corselet, ouvert en carré, et les plis de la jupe, marquent, supplémentairement, ce style. Cependant, elle est posée sur un socle à arcades surbaissées et arrondies, qui indiquent le début du XVIe siècle. Les savantes et fort curieuses remarques faites par M. l'abbé Clément, au sujet du symbolisme des vierges noires, procurent, à cette communication de M. de Quirielle, une sorte d'actualité.

Bien que la statuette en question provienne d'Auvergne, elle était intéressante à montrer, comme spécimen de vierge *généralement* noire. Son âge, relativement récent, peut servir aussi d'indication, pour établir la durée du symbolisme, qui s'attache à sa couleur. M. de Quirielle fait encore observer que cette statuette de terre cuite, dont la pâte est assez grossière, appartient à une fabrication populaire et *bon marché*, et qu'elle peut être considérée, avec vraisemblance, comme un de ces *souvenirs de pèlerinage*, que les pieux pèlerins ont toujours aimé à rapporter.

— M. le Président a manifesté, au nom de la Société, le désir d'obtenir quelques renseignements sur la découverte d'une statue mutilée de la Vierge, dans l'église de Trezelle. La monographie des Vierges du Bourbonnais a été entreprise par notre confrère, M. l'abbé J. Clément ; il serait intéressant de connaître celle-ci. — M. Pérot, secrétaire-adjoint, est chargé d'écrire dans ce sens à M. le curé de Trezelle.

— M. l'abbé Clément informe la Société que M. le curé de Saint-Menoux travaille à un ouvrage sur l'*Histoire des paroisses du Bourbonnais*, et prie nos confrères de vouloir bien lui communiquer les renseignements de nature à permettre à notre collègue de dessiner les cartes de géographie ecclésiastique qui doivent accompagner le texte.





BIO-BIBLIOGRAPHIE

DES

ÉCRIVAINS ANCIENS DU BOURBONNAIS

(*Suite.*)

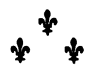
DIANNYÈRE (JEAN), DOCTEUR en médecine, né au Donjon (Bourbonnais), le 3 mars 1701, mort à Moulins, le 13 août 1782. Ses écrits sont disséminés dans les « périodiques » de son temps.

I. — « ANALYSE DES EAUX MINÉRALES DE BARDON », insérée dans le *Journal de médecine*, tome II, année 1746.

II. — « OBSERVATION SUR LE TRAITEMENT D'UNE ESPÈCE DE COLIQUE VENTEUSE ET PÉRIODIQUE. » — *Journal de Trévoux*, mai 1746.

III. — « ESSAI SUR LA MEILLEURE MANIÈRE D'EMPLOYER LES VERMIFUGES. » — *Journal de médecine*, tome IV.

IV. — « CONSIDÉRATIONS SUR LA PARALYSIE DES EXTRÉMITÉS. » — *Journal de médecine*, tome VII.



DIANNYÈRE (ANTOINE), PUBLICISTE, fils du précédent. Né à Moulins, le 26 janvier 1762, mort en 1802. Bien que docteur en médecine, il ne pratiqua guère son art et se consacra à la littérature et à l'économie politique. Ses écrits témoignent de la chaleur avec laquelle il embrassa les idées révolutionnaires. Il fut l'ami de Condorcet et, dès sa création, fit partie de l'Institut, où il figura dans la classe des sciences morales et politiques. Il a laissé de nombreuses publications :

I. — « ELOGE DE GRESSET. » — Berlin et Paris, 1784. — Un vol. in-8°.

II. — « RÉFLEXIONS SUR LA TRAITE ET L'ESCLAVAGE DES NOIRS. » Trad. de l'anglais d'Ottobah Cogoano. 1788. — Un vol. in-8°.

III. — « ELOGE DE M. LE PRÉSIDENT DUPATY, suivi de *Notes sur plusieurs points importants de l'ordre public.* » — Naples et Paris, 1789. — Un vol. in-8°.

IV. — « RÊVE D'UN BON CITOYEN SUR LES LOIS, *un code national et les parlements, à l'usage de ceux qui veillent.* » — Paris, 1789. — Un vol. in-8°.

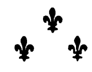
V. — « NOTICE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE CONDORCET. » — Paris, 1796 et 1799. — In-8°.

VI. — « ESSAI D'ARITHMÉTIQUE POLITIQUE. » — Paris, 1799. — Un vol. in-8°.

VII. — « LES PREUVES ARITHMÉTIQUES DES RAPPORTS *qui existent entre la liberté du commerce des grains, leur prix, et la mortalité.* » — Paris, 1799. — In-8°.

VIII. — « SOUVENIRS DE MILADY CARTEMANE, *ou les Mœurs du temps passé.* » — Paris, 1800. — Un vol. in-12, fig.

Antoine Diannyère est aussi l'auteur de plusieurs Mémoires sur l'économie politique, que l'on trouve dans les recueils de l'Institut, publiés de son temps.

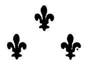


DINET (GASPARD), ÉVÊQUE de Mâcon, par la faveur du roi Henri IV, dont il fut le confesseur. Il appartenait à une famille moulinoise ancienne et considérée, qui avait acquis sa situation dans la magistrature. Né à Moulins, en 1559, mort à Mâcon, en 1619.

On a de lui :

« ORDONNANCES SYNODALES DE MASCON. » — Lyon, 1602. — Un vol. in-8°. Rare.

Il a laissé encore une « *Harangue au Roy* », en date du 8 juin 1617, relative aux différends entre catholiques et protestants, à Montpellier et dans le Béarn.



DINET (PIERRE), ÉVÊQUE d'Hiéropolis, docteur en théologie, conseiller et maître de chapelle du roi. Il était fils de Claude Dinet, sieur de Chassimpierre, et neveu de Gaspard, dont la notice précède. Ce dernier obtint, pour son neveu, le titre d'évêque d'Hiéropolis, et en fit son coadjuteur à l'Evêché de Mâcon. Pierre Dinet naquit à Moulins, en 1583, et mourut, prématurément, en 1618.

On a de lui :

« CINQ LIVRES DES HIEROGLYPHIQUES *ov sont contenus les plus rares secrets de la nature et proprietez de toutes choses. Avec plusieurs admirables considérations et belles devises sur chacune d'icelles. Œuvres très doctes, ingénieux et éloquent, nécessaire à toutes professions. De feu M. P. Dinet, Docteur en Théologie, conseiller et maitre de chappelle du Roy, son Prédicateur ordinaire, et de la Royne Louyse doüairiere.* » — A Paris, chez *Jean de Herqveville*, ruë Sainct Jacques à la Paix. — M.DC.XIIII, avec privilège du Roy. — Un vol. in-4°. Peu commun, vaut de 20 à 30 francs, selon condition.



DINET (JACQUES), parent du précédent, HISTORIEN, né à Moulins, vivait au XVIIe siècle.

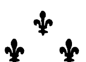
On connaît de lui :

« IDÉE D'UNE BELLE MORT, ou *Récit de la fin de Louis XIII.* » — Paris, imprimerie Royale, 1656. — Un vol. in-fol.



DUCHER, AVOCAT au Parlement, vivait au XVIIIe siècle.

« COUTUMES GÉNÉRALE (*sic*) ET LOCALES DE BOURBONNOIS, *avec des Notes*, par M. DUCHER, avocat au Parlement. » — A Paris, chez les *Libraires*, au Palais, 1781. — Un vol. in-12.



DUPIN (JEAN), POÈTE, né en Bourbonnais en 1302, mort en 1372. Il était moine de l'abbaye de Notre-Dame de Vaucelles, de l'ordre de Cîteaux, dans le diocèse de Cambrai.

Son œuvre imprimée, excessivement rare, se compose de :

« LE LIVRE DE BONNE VIE, *qui est appelé* MANDEVIE. » — Chambéry, *Ant. Neyret*, 1485 ; pet. in-fol. goth. de 125 ff. non chiffrés, avec des sign. de *a. — qiij.*

Brunet en donne la description suivante : « Ouvrage partagé en huit livres dont les sept premiers sont en prose et impr. à longues lignes, au nombre de 32 sur les pages, et le huitième, en vers, est impr. à deux col. de 30 et 31 lignes. En tête du vol. se trouvent quatre ff. préliminaires : le verso du premier porte une grande fig. en bois représentant l'auteur, et le deuxième commence par le sommaire suivant, en deux lignes : *cy commence le prologue du liure de bône vie qui est appelle Mandeuie Aue Maria. En nom de Dieu Amen, cy commencent les melancolies Iean Dupin sur les conditiôs de ce môde*..... Suit la table des huit livres. Au cinquième f. commence le texte par ces mots : *c N*

lan de lincarnaciō de iehsuscrit m iij. c. et xl ans... si entrepris à compiler ung liure... par manière de visiō par exemples de cognoistre le monde et les condicions des hommes. Le huitième livre est précédé d'un f. portant : *cy commence le viij liure qui est appelle la somme de la vision Jehan Dupin En laquelle est registre en brief forme Rimée toute lauctorite des vij liures deuant nommes lequel liure se diuise en xl chapitres par la maniere qui sensuit.* »

Sur l'avant-dernier f. se lisent 32 vers, dont voici les premiers et les derniers :

« Cy fine en forme iolie
« Le beau liure de mandevie
« Imprime tout par bonne voye
« Dedans Chambery en Sauoye
« Par ung dit Anthoine Neyret
« Ce moys de may tant verderet
« Lan courant mil et quatre cens
« Quatre vingts et, v. se bien sens
« Dont loue soit le tout puissant
« Et la doulce mere, Amen. »

Le recto du dernier f. offre une grande figure en bois. Vendu 14 fr. Gaignat; 60 fr. La Vallière et se payerait dix fois plus cher aujourd'hui.

On connaît une seconde édition de cet ouvrage qui parut sous ce titre : « *Le champ vertueux de bonne vie appelle* MANDEUIE. » Le verso du dernier feuillet porte cette mention : « *Cy finist le châp vertueux de Mandevie. Imprime a Paris p. Michel le noir* » (sans date). Pet. in-4°, goth. de 142 ff. à longues lignes, avec une figure sur le titre.

Les 32 vers qui forment la préface de la première édition, se retrouvent dans celle-ci. J'en ai cité, d'après Brunet, les premiers vers. En voici d'autres qu'il convient de reproduire encore, parce que Dupin y désigne, lui-même, son pays d'origine.

« Je suis rude et mal courtois
« Si je dis mal, pardonnez-moy
« Je foys par bonne intention
« Si n'ay pas langue de François
« De la Duche de Bourbonnoys
« Fust mon lieu et ma nation. »

Cette seconde édition, dont la Bibliothèque Nationale possède un exemplaire, n'est pas datée. Selon la *Croix du Maine*, elle fut imprimée vers 1520. L'abbé Goujet (*Bibliothèque française*, ou *Histoire littéraire de la France*) a analysé « *Le champ vertueux* », dans lequel le moine poète flagelle, impitoyablement, les mœurs de ses contemporains laïques et ecclésiastiques.

Claude Fauchet et la *Croix du Maine*, mentionnent un autre ouvrage de Dupin, intitulé « L'Evangile des femmes », composé en vers alexandrins de douze syllabes, que les Anglais appelaient longue ligne. La Bibliothèque Nationale possède ce poème manuscrit, qu'il ne faut pas confondre avec le *Livre des Connoilles*, appelé aussi l'*Evangile des Femmes*, livre fort rare, d'un auteur inconnu, imprimé à Lyon en 1473. — In-4° goth. (voyez la *Nouvelle Biographie générale* des frères Didot).



DURAND DE SAINT-POURÇAIN (Guillaume), savant théologien, né à Saint-Pourçain, en 1272, mort vers 1334. Il entra dans l'ordre des Dominicains, à l'âge de 18 ans. Après avoir séjourné au couvent de Clermont, il fut envoyé à Paris, où il reçut les leçons des meilleurs maîtres, et professa lui-même. Durand reçut le bonnet de docteur, en 1312. La décision de son caractère, et la vigueur de ses écrits théologiques le firent surnommer le *Docteur très résolu*, et lui procurèrent de hautes faveurs. Le pape Clément V lui conféra la charge de maître du sacré Palais, et Jean XXII lui donna l'évêché du Puy-en-Velay en 1318. Il en resta titulaire jusqu'en 1326, date à laquelle il fut appelé à l'évêché de Meaux. Durand de Saint-Pourçain se signala par la hardiesse de ses attaques contre les thomistes, et la remarquable indépendance de son esprit, qui le fit s'élever plus d'une fois, contre certaines opinions théologiques et philosophiques du pape Jean XXII.

Au verso du titre d'un de ses livres, publié au xvie siècle et consacré à des commentaires latins sur les sentences théologiques de Pierre Lombard, on trouve une notice que je reproduis


Pag. 341.
8vo
HENRI FITZ-JAMES DUC DE BERWICK, PAIR, ET MARECHAL DE FRANCE.

ici, en raison des renseignements qu'elle contient, au sujet de notre Durand, et de ses œuvres.

« *Ex Ionne Trittehemio Abbate spanhelmensi in catalogo scriptorum Ecclesiasticorum. — Dvrandvs de Sancto Portiano, ordinis Fratrum Prædicatorum, et postea, vt ferunt, Aniciensis ecclesiæ Episcopus, Vir in diuinis scripturis studiosus et eruditus, atque in Philosophia non infimè doctus, ingenio promptus, et clarus eloquio, Declamator sermonum egregius, scriptorum sancti Thomæ Aquinatis primò defensor, postea verò acerrimus impugnator, cuius mutationis causa quædam fluctiuaga fertur, cui ego fidem nec facilè tribuere debeo, nec temerè denegare. Scripsit quædam non spernanda volumina, quibus nomen suum notificauit. De quibus feruntur.*

Super sententias :	*libri quatuor.*	*Est Deus in cœlo revelans.*
De instructione cleric :	*liber vnus.*	*mysteria Fratres charissimi.*
Summa notabilis :	*liber vnus.*	
Quæstiones variæ :	*liber vnus.*	
Sermones diuersi :	*liber vnus.*	

Cœtera quæ composuisse dicitur ad notitiam meam adhuc non venerunt. Claruit sub Ioanne Papa 22, et Ludouico Imp. 4. Circiter annum Domini, 1318. Hæc ille. Cœterum Durandus præfatur se in Scholis sacri palatii, veritatem scripturæ sacræ docuisse, et persedem Apostolicam ad Episcopalem dignitatem promotum, et lib. 4, distin. 13. quæst. 3. testatur se in curia Romana longo tempore stetisse, et adhuc ibidem quum hæc scriberet, fuisse, et distin. 24. quæst. 3. Aniciensi ecclesiæ præfuisse. Huius meminit Raphaël Volaterranus antropologiæ lib. 21. Inter illustres Dominicani ordinis viros, in hunc ferè modum, Durandus scripsit in sententias commentarios Thomæ Aquinatis, cuius ferè tempore fuit prius adfertor, deinde quadam palinodia impugnator, verum à quodam poftea huius etiam ordinis Durandello palàm impugnatus. Joannes Gerson Parisiensis Cancellarius theologis apud Navarram studentibus, huius lectionem consuluit Doctoris, ut inquit ille, resolutissimi quiq. fuper sententias purius et solidius conscripserit, in ea præsertim theologiæ parte, quæ inter scholasticos versatur. Qua in re, ut illi, **ita** *suum cuique esto indicium.* »

Les œuvres de Guillaume Durand de Saint-Pourçain restèrent manuscrites jusqu'au XVI[e] siècle, et toutes ne furent pas publiées.

L'existence, au XIII[e] et au XIV[e] siècle, de plusieurs Durand, porteurs, les uns et les autres, du même prénom de Guillaume, tous ecclésiastiques, et auteurs de divers écrits, rend très difficile l'attribution précise, à chacun, des ouvrages qui lui appartiennent.

C'est ainsi que l'on confond souvent les œuvres de *Guillaume Durand, évêque de Mende*, surnommé *le spéculateur*, qui vivait au XIII[e] siècle, avec celles de notre *Guillaume Durand de Saint-Pourçain*, évêque comme lui, et, à peu près, son contemporain.

Quoi qu'il en soit, voici la liste des ouvrages que l'on peut citer, de notre vieil auteur :

I. — « De Origine Jurisdictionum, *sive de jurisdictione ecclesiastica et de legibus.* » — Paris, 1506, in-4°.

II. — « D. N. Dvrandi a sancto Portiano, *in Sententias Theologicas Petri Lombardi commentariorum libri quatuor.* »

« *Primum quidem per Nicolaum a Martimbos, eximium Nauarrensis Collegii Theologum, nunc vero denuo per alios quosdam non inferioris notæ Doctores quanta fieri potuit cura diligentiaque emendati.* »

« *Vna cum Autoris Vita, et copiosissimo decisionum omnium indice.* »

« *Antverpiæ Inædibus Viduæ et Hæredum Joannis Stelsii* (1). M. D. LXVII. *Cum Gratia et Priuilegio.* »

Jolie marque, représentant, dans un encadrement historié, deux colombes affrontées, la patte dextre levée, posées sur une stelle, d'où une mince colonne, en forme de balustre, s'érige, entre les deux oiseaux. Un vol de colombes se détache, sur le ciel, de gauche à droite. Autour, cette devise : « *Concordia res parvæ crescont.* »

C'est un volume in-8°, imprimé sur deux colonnes. L'*index* comprend 32 ff. non chiffrés. L'ouvrage, proprement dit, divisé

(1) Jehan Steels, un des plus anciens imprimeurs d'ouvrages d'auteurs français, à Anvers.

en quatre livres, comprend 423 ff. chiffrés. En plus, 3 ff., non chiffrés, pour la table.

On lit, au verso de la page du titre, la notice latine, reproduite plus haut, sur l'auteur et ses œuvres (1).

Le verso du feuillet terminal de ce curieux livre, est orné de l'emblème, agrandi, qui figure à la page de titre. On y observe, cependant, quelques variantes. C'est ainsi qu'il se détache, ici, sur un fond de paysage. Une sphère occupe l'angle supérieur droit de la vignette, et le mot « *Steelsius* », se lit, au-dessus des colombes.

Je donne cette description, d'après l'exemplaire conservé à la Bibliothèque municipale de Moulins, exemplaire qui provient du couvent des Carmélites de cette ville.

III. — « STATUTA SYNODI DIŒCESIS ANICIENSIS », imprimé dans un ouvrage du P. Gissey intitulé : *Discours historique de la dévotion à N.-D.-du-Puy.* — Lyon, 1620, in-8°.



DURET (JEAN), JURISCONSULTE et AVOCAT, né à Moulins, aux environs de 1540; mort à Paris (?) en 1606. D'une famille originaire du Forez qui s'implanta, de bonne heure, dans notre province, Jean Duret acquit par sa science du droit, sa vaste érudition générale et le sérieux mérite de ses livres, une légitime renommée.

Voici la liste de ses ouvrages imprimés :

I. — « PARAPHRASE *sur le style de la sénéschaucée du pays du Bourbonnois.* » — Lyon, 1571. — Un vol. in-8°, rare.

(1) Cet ouvrage eut plusieurs éditions, notamment, à Lyon, 1569, et à Venise 1586, in-folio. M. Ripoud (*Tablettes manuscrites*) indique simplement par des dates et sans mention d'origine, deux éditions plus anciennes, l'une, de 1508, l'autre, de 1515, dans le même format in-fol. Pour l'édition de 1515, il s'agit, sans doute, de la publication des œuvres de Durand faite, à cette date, par Merlin Jacques, du diocèse de Limoges et docteur en théologie de la Faculté de Paris? Voyez la « notice biographique sur Durand de Saint-Pourçain », par M. Bouchard, dans le *Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier.* — Tome 7, pp. 318-341.



II. — « TRAICTÉ DES PEINES ET AMANDES, *tant povr les matières criminelles que ciuiles, diligemment extraict des anciennes loix des douze tables. de Solon et Draco, constitutions canoniques, loix civiles et impériales : accompagné de la pratique française. Par M. Jean* DURET, *advocat du Roy et de Monseigneur le duc d'Anjou et Bourbonnois, en la seneschaucée et siège présidial de Molins.* — A Lyon par *Benoist Rigavd*, 1573, avec permission. » — Un vol. in-8°.

C'est la seconde édition de ce livre qui en compta sept, toutes rares et recherchées. Elle débute par une épître « *à messieurs maistres Symon Billon, Charles Fallut, Pierre Goyn, et René de Villaines, procureurs aux sièges de la Seneschaucée et Presidial, establis à Moulins en Bourbonnois, Jean Duret advocat pour le Roy et monseigneur le Duc d'Anjou* ». Cette épître est surtout intéressante par ce que l'auteur dit de ses parents : « ...qui n'a veu feu monsieur et pere, après l'exercice de trente ans entiers en l'estat d'advocat, pourveu gratuitement et sans simonie, de la Lieutenance au domaine de Bourbonnois, avec promesse d'avancement comme il le méritoit, et depuis, autant employé que nul autre aux consultations, plaideries et escritures, soixante ans accomplis à ce journalier travail, decedé tenant la première place entre nos advocats ? N'avez-vous veu messieurs et frères l'aisné, manier le domaine du Prince, estre son advocat, et ne le voyez-vous encores maintenant tres equitable président au pays ?..... Le puisné recommande pour la gentillesse de son esprit..... Et mes cousins messieurs M. Jean Dubuysson, et Jean Ploton... »

Dans la troisième édition à Lyon par *Benoist Rigavd,* 1558. — Un vol. in-8°. — Jean Duret s'adressant « au lecteur », place de nouveau, son livre, sous l'égide de sa famille, mais en termes plus explicites « ..... par la mémoire de deffunct son ayeul Monsieur maistre Jean Duret, lieutenât du Domayne de Bourbonnoys, et premier juris. de sa province. Je luy donnay son oncle, le President Duret, pour maistre pillotte : et apelay à son ayde les Dubuyssons et Plotos... »

III. — « L'HARMONIE ET CONFÉRENCE DES MAGISTRATS ROMAINS *où fuccinctement eft traicté de l'origine, progrez et iurifdiction*

d'un chacun, felon que les loix ciuiles. Romaines et Françoyfes l'ont permis, fans obmifsiò de l'histoire aux lieux propres.

Reduite en trois liures par M. Jean Duret, *Licencié es Loix, et Enquesteur pour le Roy au pays de Bourbonnois.* » — A Lyon par Benoift Rigaud, 1574. Auec Priuilège un vol. in-8° de 177 ff., plus 7 ff. non chiffrés pour la table. Le titre est contenu dans un élégant encadrement gravé, dont la bordure intérieure porte cette légende : « *Sit nomen Domini benedictum.* »

L'ouvrage est dédié « A monsieur, monsieur Dvret aduocat du Roy, et Monfeigneur au Duché de Bourbonnois, Iean Duret fon obeiffant frere et feruiteur, salut. » — Daté « de Molins ce 14 septembre 1573. » — Un vol. in-8° (1).

IV. — « Discours des récusations et incompetences. » — A Lyon, Benoist Rigaud.

V. — « Annotations sur l'édit dit de Charles IX, *sur le bien et auctorité de Justice.* » — Lyon, Benoist Rigaud, 1576. — Un vol. in-8°.

M. Ripoud (*Tablettes manuscr.*) indique une date différente (1573) qui marque, peut-être, l'édition originale de cet ouvrage.

VI. — « Commentaires *aux Covstvmes dv Dvché de Bovrbonnois.* »

« *Rapportées aux mœurs et observances des pays de Bourgongne, Berry, Auvergne, la Marche, Nivernois, et autres peu plus eslongnez : et ensemblement conférées avecq les anciens usages des premières monarchies et gouvernemens :*

Selon le tesmoignage des docteurs canoniques et civils, et

(1) Je donne la description de ce livre, d'après l'exemplaire de la Bibliothèque des Avocats, à Moulins, exemplaire qui renferme, sous sa vieille reliure, cet autre ouvrage, anonyme, et attribué à Duret, par une note manuscrite : « *Sommier discours des Ivstes causes et raisons qu'ont contrainct les Eftats generaulx des Païs bas, de pourveoir à leur deffence : contre le seigneur Don Iehan d'Auftrice.* » En (*sic*) Anvers, par *Guillaume Sylvis*, imprimeur du Roy, 1577. — Auec priuilège pour quatre ans. — Un vol. in-8°.

Le « Sommier Discours... » comprend 69 p. — A la suite, « *S'ensvivent les Lettres interceptées, dont av present discovrs est faict mention, en Efpaignol; et le tranflat d'icelles en François. pour auoir conioinctement l'vn et l'autre à la main* », pp. 71-198.



autheurs approuvez aux lettres humaines. Par Jean Duret jurisconsulte de Molins capitalle de Bourbonnais. Avec deux Indices, l'un des paraphes et l'autre des matières principales. » — A Lyon, par Benoist Rigaud. M. D. LXXXV, avec privilège du Roy.

Le titre est contenu dans un encadrement d'architecture figurant un portique, dont le couronnement en forme d'attique et orné d'un soleil, est porté par deux colonnes cannelées. Ces colonnes reposent sur un soubassement, où l'on voit un élégant écusson, marqué des initiales de l'imprimeur. Dans le haut, sur les extrémités des pentes de l'attique, deux petits génies ailés tiennent, d'une main, un écusson et de l'autre, une lourde guirlande de fruits.

Les « *Commentaires* » débutent par une dédicace de Duret, « A Monseigneur seigrier, conseillier du Roy et lieutenant civil en la Prevosté et vicomté de Paris. »

A la suite de cette dédicace, on remarque un avis de « Benoist Rigaud, aux lecteurs bien affectionnés... », dont le début est intéressant par les détails qu'il donne sur la publication des œuvres précédentes de Duret : « ..... Il y a douze ou treize ans que l'Aucteur de ce livre m'addressa le traicté des peines et amendes, afin de le vous présenter : Et parceque son nom se couvait encore (n'ayant lors faict veoir que sa paraphrase au stille de Bourbonnois), je fis quelques longueurs de le recevoir... Je prins conseil, et l'executay, qu'en est-il advenu ? C'est œuvre qui est des premiers que l'Aucteur aye dressé, et en ses plus Jeunes ans, a esté si agréable, qu'avez quelque temps esté aux escouttes, attendant la seconde impression. En quoy il vous a soulagé, qu'il l'a nouvellement fueilleté, corrigé, et additionné..... Me suis je endormy a vous faire veoir son harmonie des magistrats Romains et François ? Son discours des recusations, et incompetances ? Ses adnotations à l'Edict de defunct Charles IX, sur le bien et auctorité de Justice ? » — Un vol. in-fol. Assez rare, comme tous les livres de Duret.

VII. — « ADVERTISSEMENS SVR L'EDICT D'HENRY, *roy de France et de Pologne, faisant droict aux Remontrances proposées par les Estats du Royaume assemblez par son commandement en la*

ville de Bloys, l'an 1576. Par Jean Dvret *jurisc. de Molins en Bourbonnois, avec vne table de toutes les matières y contenues.* » — A Lyon, par Benoist Rigaud. M. D. LXXXVII, avec privilège dv roy. — Un vol. in-8°.

Le titre est orné d'un écusson aux armes royales tenu par deux anges.

La dédicace est adressée, « A messeign. messieurs Tenans, le conseil establi à Paris pour tres-prudente et tres-vertueufe Princeffe *Yfabelle d'Auftriche,* Royne douairière de France et Ducheffe de Bourbonnois : Iean Duret, salut. »

Voici l'intéressant début de cette dédicace : « Messeigneurs, la ville de Molins fe trouua dernierement tant affligée, que les habitans combatirent a qui trouveroit de meilleure heure la campagne, afin d'euiter la contagion. Ie entre les autres ne me monftray lache a cefte retraite, et me retiray hastivement en un petit domaine que je poffede foubz voz bonnes graces..... »

A la fin du volume, on lit : « A Lyon imprimé par *Pierre Rouffin.* »

Cet ouvrage eut une « seconde édition : *reueuë et corrigée outre la precedente.* » Elle eut le même éditeur, « A Lyon par *Pierre Rigavd,* en (*sic*) ruë Mercière au coin de ruë Ferrandière » et parut en 1611. — Après la table, on lit : « A Lyon, imprimé par *lean Anard.* »

VIII. — « Alliance des Loix romaines *avec le droit François, contenv aux ordonnances des Rois, arrests des cours souveraines et covstumes provincialles* », par J. Dvret jurisconsulte de Movlins en Bourbonnois. A Paris, M. DC. avec privilège du Roy. — Un vol. in-4°.

L'ouvrage est dédié, par Duret, « a tres vertueuse Lovyse de Lorraine, Reine Dovairiere de France : Duchesse de Berry, Bourbonnois et Auvergne, comtesse de Forest, Dame de Gean, etc. » Duret date sa dédicace du « 20 de may 1590, à Chastel de Neufvre ».

La page de titre porte une jolie marque de l'éditeur Abel l'Angelier, qui figure la nef de Paris, blasonnée aux armes royales. Cette vignette est accompagnée de l'inscription « Lvtetia ».

Je donne cette description d'après un exemplaire qui fait partie de la bibliothèque de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais, et qui a appartenu au jurisconsulte bourbonnais, La Poix de Fréminville, dont il porte la signature.

IX. — « LES COVSTUMES DES DVCHEZ BAILLAGES ET PREVOSTÉ D'ORLÉANS ET RESSORTS D'ICEUX.

« *Avec commentaires et remarques fur icelles, par maistre Iean* DVRET, *Iurifconfulte.*

« A Paris chez *Nicolas Bvon*, demeurant au Mont Sainct Hilaire, à l'enfeigne Sainct Claude, M. DCIX, avec privilège du Roy. — Un vol. in-4°.

Dédié « A tres havt et puissant seigneur messire *Iean François de La Guiche* cheualier des ordres du Roy, fon confeiller en fes conseils d'Eftat et priué, Lieutenant de la compagnie des deux cents hommes d'armes de monfeigneur le Dauphin, Lieutenant general au gouvernement de Bourbonnoys, marefchal de camp aux armées de fa Majefté, maiftre de camp de vingt compagnies Françaifes entretenues : feigneur de faint Geran de Vaulx, faint Loup, Gouizo (*sic*), la Palice, Glainay, Chaneroche (*sic*), Iailligny, Chastel-perron, Chezelles, Dompierre, Combrondes etc. »

Cette dédicace est datée, « De Chaftel de Neufure huictiesme Febvrier 1609. »

X. — « COMPENDIOSA NARRATIO SERVITVTVM REALIUM *predia urbana et ruftica referens ut perfpicuum fit quomodo fubferuiant vel libera fint, potita a iurconfult. refponfis conftitutionibus principum edictis Monarchæ et fummarum curiarum placitis.* »

« *Pernonciabat* IEAN DVRET *F. C. Molinenfis Boius ex litorio iuris ciuilis an denfi fieb occiduum anni 1611 adorientem fequentis.* -- AVRELIÆ *Apud* LVDOVICVM FOVCAVLT *in clauftro fancta crucis.* M. D. C. XV. *Cum priuilegio.* » — Un vol. in-4°, de 94 pp.

L'ouvrage est dédié, « *Clarissimo DD Dionisio* BOVCHIER *sacræ Theologiæ iurisq. ciuilis meritiffimo doctori Ter maximi reuerendiffimi Epifcopi in facris et prophanis delegato Regiis elemofinis perequàdis prepofito ; nomophilaci academico apud*

Aureliam, et canonico probendario falutiferæ crucis. Etc. IOH. DURET *Salutem.* »

Cette plaquette, médiocrement imprimée, est rare. J'en donne la description, d'après l'exemplaire de la Bibliothèque municipale de Moulins, exemplaire qui provient du Carmel de cette ville.

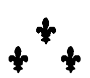
XI. — La bibliothèque de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais possède un bel exemplaire, in-fol. de « ALLIANCES DES COUSTUMES DE FRANCE, *par maistre Jehan Duret, jurisconsulte de Moulins en Bourbonnois. Sixiesme partie. A monseigneur, monsieur de Chasteau neuf, chancellier de tres vertueuse Loyse de Lorraine doüairiere de France, duchesse de Berry et Bourbonnois.* » — Dédicace signée, « *J. Duret, 25 may 1599, à Chastel de Neufvre.* »

XII. — « OBSERVANCES GUERRIÈRES *qui réconcilient les jurisconsultes et l'Histoire.* »

XIII. — « AVERTISSEMENT *sur l'Edit de Blois.* »

XIV. — « ANNOTATIONS *à l'Edit d'Amboise.* »

XV. — « AXIOMES DE DROIT CANON. »



DURET (CLAUDE), neveu du précédent, CONSEILLER et AVOCAT du Roi, puis, président du présidial de Moulins. On n'est pas fixé sur la date précise de sa naissance qui eut lieu à Moulins, dans la seconde moitié du XVIe siècle. On ne sait, à cet égard, que ce qu'il a écrit, lui-même, dans la dédicace au roi, de son livre, « *des Mutations des Empires...* » Après s'être recommandé, auprès du monarque, de son lieu de naissance, « *... nay et natif de Moulins capitale ville de vostre bon pays et Duché de Bourbonnois, duquel vos sacrées Majestez portent le surnom.....* » : il exprime, plus loin, la crainte que sa jeunesse ne nuise au succès de son œuvre, « *..... je crains grandemêt, que il*

2

se treuve par cy apres quelques ungs qui vueillent ou desirent, peult estre, blasmer ou reprendre cestuy nostre Discours, comme party et procedé de la forge et officine d'un jeune homme, non encor congneu en cestuy vostre Royaume..... » Duret écrivait ces lignes au mois de mai 1594, ce qui autorise à placer sa naissance, aux environs de 1570. Il mourut prématurément, en 1611.

Ce fut moins comme magistrat, que comme naturaliste et linguiste qu'il se fit connaître.

On a de lui :

I. — « DISCOVRS DE LA VÉRITÉ DES CAVSES ET EFFETS *des décadences, mvtations, changements, conuersions, et ruines des Monarchies, Empires, Royaumes et Republiques, selon l'opinion et doctrine des anciens et modernes Mathématiciens, Astrologues, Mages, Philosophes, Historiens, Politiques, et Théologiens. Av Roy, par Clavde* DVRET *Bourbonnois, conseiller et aduocat de sa Majesté à Moulins.* » — A Lyon, par *Benoist Rigavd*, M. D. XCIIII.

Après une épître à Henri IV, et d'autres pièces préliminaires, une vignette en pleine page, figure les deux écussons, France et Navarre, entourés du collier de l'ordre et surmontés de la couronne royale. On lit, au-dessus des écussons,

Ex omnibus floribus Orbis elegisti
Domine tibi Lilium unum.

ESDRAS lib. IIII, cap. V.

Et au-dessous :

« Entre toutes les fleurs a Dieu le Lis est cher
« Ainsi que dict Esdras par forme de sentence.
« Chers aussi sont les Lis a noz bons Roys de France
« Que nul Prince estranger, puisse jamais toucher. »

A la fin du vol. « A Lyon de l'imprimerie de Pierre Chastain dict Dauphin, 1595. » — Un vol. in-8°.

Edition lyonnaise, jolie et recherchée. Exempl. de ma B. (rel. pl. en v. fil. t. dorée), p. 15 fr. Chez M. Béchu, antiquaire à Moulins.

II. — « DISCOVRS DE LA VÉRITÉ DES CAVSES ET EFFECTS, *des divers covrs, mouvements, flux, reflux, et saleure de la mer Oceane, mer Méditerranée et autres mers de la terre.* » *Par M. Claude Duret, conseiller du Roy, et President au siège Presidial de Moulins en Bourbonnois.* » — A Paris, chez *Jacques Rezé*, au mont Sainct-Hilaire près la cour d'Albret. M. DC.

Dédié à « tres-illustre et très-vertueux seigneur, messire *de Bellièvre*, chancelier de France. » — Un vol. in-8°. Rare. — Exempl. de ma B., p. 10 fr. Chez Durond, libraire à Moulins.

III. — « HISTOIRE ADMIRABLE DES PLANTES *et herbes esmerveillables et miraculeuses en nature : mesmes d'aucunes qui sont vrays zoophytes ou Plant'animales* (sic) *Plantes et Animaux tout ensemble. pour avoir vie vegetative, sensitive et animale : Avec leurs Portraicts au naturel, selon les histoires, descriptions, voyages, et navigations des anciens et modernes Hebreux, Chaldées, Egyptiens, Assyriens, Armeniens, Grecs, Latins, Africains, Arabes, Nubiens, Ethyopiens, Sarrasins, Turcs, Mores, Persans, Tartares, Chinois, Indiens, Portugays, Espagnols, Frâçois, Flaments, Anglois, Polonois, Moschowites, Allemans, et autres. Par M. Clavde* DVRET, *President à Moulins en Bourbonnois.* » — A Paris, chez *Nicolas Bron*, demeurant au mont S. Ylaire, à l'image S. Claude. M. DCV. — Un vol. in-8°, illustré de 28 pl.

L'*Histoire admirable des plantes*, est dédiée « A messire Maximilien de Bethune, chevalier, marquis de Rosny, conseiller du Roy en ses conseils..... grand maistre de l'artillerie et surintendant des Finances de France, etc. » On remarque, dans cette épître dédicatoire, le passage suivant : « ..... il vous pleust de vostre grace, et benignité, Monseigneur, m'honorer et favoriser de tant, de me faire une manifeste démonstration *au dernier voyage que je fis en cour l'autre année, pour les affaires du public de ce pays de Bourbonnois*, que vous n'auriez aucunement pour desaggréable, Monseigneur, qu'icelle (Histoire) fust mise en lumière, soubs la protection et sauvegarde de vostre si grand et si celebre nom et grandeur. » A la fin de l'épître, après sa signature, Duret a daté, « En vostre toute entière maison, ce 1 jour de mars, 1605. »

Ouvrage singulier, où l'on trouve très sérieusement décrits et représentés, le « *chesne marin qui naist dans une coquille* », ou bien « *l'arbre, lequel estant pourry, produit des vers, puis des canards vivans et volans,* » ou encore le *Boramets de Scythie* ou *Tartarie*, qui est une « *Plant'animale* ». Pour donner au lecteur une idée de ces bizarres imaginations, je mets sous ses yeux, le fac-simile de la planche qui montre le *Boramets*. Duret explique



que les Tartares « sement une certaine graine ou semence semblable à la graine des mellons, toutefois un peu plus grande, de laquelle procède et croist hors de terre une certaine Plante, si Plante se doit appeler, que les Tartares appellent Boramets, c'est-à-dire un aigneau : laquelle plante croist à la semblance et figure d'un vray aigneau, eslevé haute de terre environ trois pieds, ressemblant des pieds, des ongles, des oreilles et de toute la teste à un agneau... »

Ces *Boramets* préoccupaient fort l'excellent Duret. Il les avait signalés à Blaise de Vigenère, son compatriote, dont la science, alors, était très réputée. « Feu M. Blaise de Vigenère, écrit-il, m'ayant ouy faire mention du miracle de ces Boramets, en sa

maison à Paris, lorsqu'il composoit ses tres-doctes commentaires et annotations sur les tableaux de Philostrate Lemmien, sophiste grec, en escrivit deslors sur les marescages ces parolles... »

« Ces paroles » du grave commentateur de Philostrate, corroborent les dires de Duret, par une dissertation idyllique sur certains arbres de « l'un et l'autre sexe », qui rendent les « marescages » témoins de leurs mystérieuses amours.

Ce livre original, un des curieux et des rares de la Bibliothèque bourbonnaise, est assez recherché. Exempl. de ma B., p. 15 fr., chez Durond, libraire à Moulins.

IV. — « COMMENTAIRE *sur la seconde semaine de* DU BARTAS (1). »

V. — « THRESOR DE L'HISTOIRE DES LANGUES *de cest univers, contenant les Origines, Beautez, Perfections, Decadences, Mutations, Changements, Conversions, et Ruines des Langues.* » *Par M.* CLAVDE DVRET, *Bourbonnois, President à Moulins. — Nous avons adjousté deux Indices : L'un des chapitres : L'autre des principales matières de tout ce Thresor.* » Dédié « à tres illustre haut et redouté seigneur *Maurice de Nassau*, né Prince d'Orange, marquis de la Vere et de Flessinghe, comte de Nassau, etc. » Dans cette épître dédicatoire, signée « Pyramus de Candole », on remarque le passage suivant : « ..... *feu monsieur le Président Duret, de Molins en Bourbonnois, reputé entre les Doctes de ce temps, qui pour servir au public en l'assemblage de ce Thresor (après plusieurs autres œuvres par luy mises en lumière) a employé son labeur jusque aux derniers jours de sa vie, qui par le vouloir de Dieu luy ayant esté couppée au milieu de sa course n'y a peu mettre la derniere main pour les polir davantage, ains tel qu'il est, le laissa et recommanda à mademoiselle* FLORIMONDE BERGER, *sa femme, l'honneur et la vertu de sa famille.....* »

Cet ouvrage n'a eu qu'une seule édition, bien que certains bibliographes, trompés par des variantes, à la page de titre, lui en assignent deux. On trouve, en effet, des exemplaires, avec cette mention : « *Coligny, Math. Berjon,* M. DC. XIII. » Et

(1) Poète gascon, célèbre au XVI[e] siècle, qui était l'ami de Claude Duret.

d'autres, « *seconde édition. A Yverdon, De l'Imprimerie de la Société Helvetiale Caldoresque.* M. DC. XIX. » Mais il n'y a que ce titre de changé, l'impression du livre est du même tirage. La vignette qui décore ce titre est une réduction de la planche du « *Portraict du Figuier d'Inde* », que l'on trouve, parmi les illustrations de l'*Histoire admirable des plantes...* », précédemment décrite.

Le *Thresor de l'Histoire des langues*, forme un gros in-4°, de 15 ff. préliminaires, et de 1030 pages de texte, renfermant de nombreuses reproductions de caractères d'écritures « hebraique. Nubienne, Bohémienne, Arabique, etc., etc. » voire même, l'*Alphabet des anges!* Du reste, dans cet ouvrage, qui n'est cependant pas dépourvu d'érudition, Jean Duret y dévoile souvent, et de pittoresque façon, son âme naïve, crédule et éprise du merveilleux. Il s'y livre, entre autre, à de singulières dissertations sur « *les langues des Animaux et Oiseaux* », et termine son recueil par cette piquante remarque :

« Pour mettre fin à cest œuvre, nous dirons que nous avons « de nos propres yeux veu et ouy, tant à Paris qu'en ceste ville « de Moulins, y a environ trois ans, un certain personnage beau « de corps et de face, aagé d'environ vingt-cinq ans, blond de « poil, se faisant nommer le sieur de la Volte, lequel par une « estrange ou plustost esmerveillable industrie, contrefaisoit, ou « imitoit du tout, les sons, voix, bruits, langages et desgoise- « ments de tous les animaux et oyseaux, par le seul gouverne- « ment et conduitte de sa langue, bouche et gosier : ce qui est « une des plus estrange et admirable merveille qu'on puisse voir, « dire ou ouyr raconter en ce siècle. »

Ce recueil posthume de Duret fut publié par les soins de Claude Feydeau, docteur en théologie, doyen de la collégiale de Moulins, qui a signé « *Piramus de Candole* » la dédicace à Maurice de Nassau, dont il a été, précédemment, question. D'ailleurs, le digne chanoine a inséré, sous son vrai nom, immédiatement après cette dédicace, 1° une préface datée de Moulins, le 2 mars 1612, dans laquelle il explique que Duret, avant de mourir, avait recommandé l'impression de son « trésor », à sa femme, Florimonde Bergier, « laquelle il aymoit comme soy mesme » ;

2° deux épîtres dédicatoires, la première, en latin, « *clarissimo, viro domino Clavdio Dvret...* », la seconde, en français « *à mademoiselle Florimonde Bergier.* » Cette dernière dédicace débute ainsi : « *Mademoiselle, combien que vous ayez grande occasion de pleurer continuellement (selon la vaine doctrine des enfans de ce monde) la mort de feu vostre bien aimé mary, Noble Claude Duret, seigneur de Villaigues et Peilleraid...* » Enfin. Feydeau donne l' « *Oraison funebre sur le trépas de noble Claude Duret* », qu'il avait prononcée « en l'Eglise collégiale Nostre Dame de Molins. »

Le « *Thresor de l'Histoire des langues de cest Univers* », n'est pas commun. Exempl. de ma B., p. 20 fr. Chez M. Béchu, antiquaire à Moulins.



EUZÈBE (JEAN), DOCTEUR en médecine de la Faculté de Montpellier, né en Bourbonnais, au commencement du XVIe siècle.

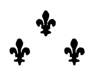
On a de lui :

I. — « INSTITUTIONES GRAMMATICÆ *per breves intribularum formam redactæ Parisiis, Mich. Fezendat*, 1557. — Un vol. in-8°.

II. — « LA SCIENCE DU POULX, *le meilleur et le plus certain moyen de juger des maladies.* » — Lyon, Jean Saugraïn, 1568. — Un vol. in-8°.

III. — « PHILOSOPHIE RATIONALE, *vulgairement appelée dialectique, pour les chirurgiens françois.* » — Lyon, Jean Saugrain, 1568. — Un vol. in-8°.

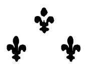
(*Tablettes manuscr.* de M. Ripoud.)



FAYE, MÉDECIN et INTENDANT des eaux minérales de Bourbon-l'Archambault, né à Moulins, vivait au XVIIIe siècle.

Il a laissé :

« ESSAI SUR LES EAUX MINÉRALES *et médicinales de Bourbon-l'Archambault.* » — Paris, 1778. — Un vol. in-8°.



FERAULT-DAIGNET (JEAN), GÉOGRAPHE, vivait en 1614. Les renseignements, sur ce personnage, sont très sommaires. On sait, simplement, par son propre témoignage, qu'il remplissait les fonctions d'enquêteur, au présidial de Moulins.

Contemporain et concitoyen, à Moulins, d'Antoine de Laval, géographe du roi, on peut supposer que ce voisinage ne fut pas sans influence sur la direction de ses travaux. L'hypothèse est d'autant mieux permise, que l'éminent auteur des « DESSEINS DE PROFESSIONS NOBLES..... » exerçait, alors, dans la capitale du Bourbonnais, une remarquable et féconde influence, par le prestige de son érudition, et par l'agrément et le profit qu'offraient ses enseignements, dans son curieux « cabinet d'étude », enrichi des collections ethnographiques de Nicolay, qui s'ajoutaient à ses propres trésors de livres, de manuscrits, de tableaux et de cartes.

Ferault-Daignet profita, sûrement, de ces précieuses ressources. Sa topographie du Bourbonnais, malheureusement trop sommaire, est consciencieuse et bien informée. La seconde partie, consacrée à la géographie politique et administrative, n'est pas la moins intéressante. En résumé, c'est un document d'une utilité incontestable pour tous ceux qui s'occupent de l'état ancien de notre province. Le manuscrit de cette importante description est conservé à la Bibliothèque nationale, sous le n° 5402 du fonds français. Il se compose d'un cahier, papier, in-quarto, de 45 feuillets. On lit, sur la page de garde, la devise « *Fero et spero* », inspirée du nom de l'auteur.

La publication de l'œuvre de Ferault-Daignet est due à M. Georges Grassoreille, qui la donna dans la « *Revue bourbonnaise* » (1) (3e et 4e volume, années 1886 et 1887).

Voici le titre de cet ouvrage :

« LA TOPOGRAPHIE DU DUCHÉ DE BOURBONNOYS, *avec la carte du dict pays. Desdiée a monsieur Grangier, seigneur de Liverdy, conseiller et Président pour le Roy en sa court de Parlement de Paris. Par Jean Ferault-Daignet, enquesteur en la seneschaulcée et siège présidial du dict pays, estably à Molins.* »

Le manuscrit de la Bibliothèque nationale est bien accompagné de la carte annoncée dans son titre ; mais c'est une grossière copie, que M. Grassoreille ne jugea pas digne d'une reproduction. En revanche, le texte de Ferault a été publié avec grand soin. En dehors de son intérêt documentaire, il ne manque pas, dans sa rédaction, d'une certaine originalité. Témoin ce trait, qui sert de conclusion à l'ouvrage : « Je ne me suis poinct arresté a « faire une description particulière de la situation, fertillité ou « infertillité de chacune parroisse, des fondations des églises, de « la noblesse et des justices vassales, parce que je say bien que « telles choses eussent esté ennuyeuses à lire et sans profit, « joinct qu'il fault laisser du subject aux géographes de Sa Majesté « de gaigner leurs gaiges. Adieu. »



FÈVRE, voyez LE FÈVRE.



(1) « *Revue bourbonnaise historique, artistique et archéologique,* publiée sous la direction de M. Georges GRASSOREILLE, archiviste de l'Allier. » — A Moulins, Et. Auclaire, pour les deux années 1884 et 1885 ; — puis, Paris, typ. Georges Chamerot, pour les deux dernières années parues, 1886, 1887. — En tout, quatre vol. in-8°.



FEYDEAU (Claude), écrivain et orateur ecclésiastique, naquit à Moulins, vers 1580. Il fut doyen de l'église collégiale de Moulins, puis directeur spirituel du célèbre couvent de la Visitation de cette ville. Ce fut en cette qualité qu'il assista madame de Chantal, à ses derniers moments. Claude Feydeau mourut vers 1650.

On a de lui :

« Oraison funèbre de Claude Duret, *président à Moulins* » et Panegyrique *sur la paraphrase de C L psaumes d'Antoine de Laval, sieur de Bel-Air.* » Ce *Panegyrique* fut imprimé, une première fois, en 1608. Il a été réimprimé, avec la *Paraphrase,* en 1619. — Un vol. in-4°.

Ce même auteur a laissé, en outre, plusieurs offices de saints et saintes.



FEYDEAU (Matthieu), docteur en théologie ; frère puîné du précédent, naquit à Paris, en 1616, mourut à Annonay, le 24 juillet 1694. Ami d'Arnault, il fut exclu de la Sorbonne, comme janséniste.

On a de lui :

I. — « Méditations sur les principales obligations du Chrétien, *tirées de l'Ecriture Sainte, des Conciles, et des saints Pères.* » 1649. — Un vol. in-12.

II. — « Catéchisme de la grace. » — Paris, 1650.

III. — « Méditations sur l'histoire et la concorde des Evangiles. » — Bruxelles, 1673, deux vol. in-12. — Lyon 1689-1696, trois vol. in-12.

(*A suivre.*) Roger de Quirielle.





DEUX DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

En défonçant une parcelle de terre pour la transformer en pépinière, sur la commune d'Iseure, sur la propriété de Mme la baronne de Richepanse, tout près des ruines Gallo-Romaines de Plaisance, fouillées en 1852 par notre Société, les ouvriers ont mis au jour des matériaux semblables qui indiquent que cet établissement se poursuivait au Nord; on y a extrait notamment des briques, de piles d'hypocaustes de deux modèles bien différents, ce qui indique deux foyers distincts; des tuiles à rebords et des fragments de diverses poteries fines et grossières.

Ces ruines sont tout auprès de la butte en partie renversée dans son ancien fossé qui protégeait ces villas, car il n'est pas douteux qu'un poste devait y séjourner, pour appuyer aussi la voie conduisant à Decesia (Decize), qui la longe.

Dans des conditions de minage à peu près analogues, que fait faire notre collègue S. Patissier, à sa propriété de l'Eglantier, près de Souvigny, pour des plantations de vignes, il a été rencontré, à peu de profondeur, une fondation Gallo-Romaine, d'une grande puissance, formée d'énormes moellons de calcaire bruts alternés avec des gros moellons de grès, posés sans mortier; cette maçonnerie avait été reconnue jusqu'à 2 mètres, lorsque j'ai quitté, il y a huit jours, cette recherche, à laquelle m'avait convié M. Patissier, qui nous tiendra au courant de ces travaux qui sont d'un grand intérêt, car il semble y avoir eu là un grand édifice.

J'y ai reconnu des fragments de poteries romaines grossières et distinctes dont un débris percé d'un trou pour la fixer avec un clou, pour former le premier rang inférieur de la couverture.

Une portion de voie romaine se voit près la même propriété, et en plusieurs points, des restes d'habitation de la même époque.

A. Bertrand.





CHRONIQUE

La planche hors texte, donnant le portrait du *Maréchal de Berwick*, est destinée à accompagner la notice consacrée à ce personnage, dans la *Bio-Bibliographie des écrivains anciens du Bourbonnais* (page 371 de la livraison du *Bulletin* de novembre 1898).

***

NOTE RELATIVE AU PONT DE MOULINS

trouvée dans les Registres paroissiaux d'Avermes (ANNÉE 1759).

L'an de grâce mil sept cent cinquante sept et le vingt quatre septembre, à huit heures du matin, Monsieur de Régemorte, ingénieur du Roy aux turcies et levées, a fait commancer le radier en maçonerie, pour le fondement du pont de Moulins, et le quatre octobre Suivant, à quatre heures du soir, Madame la marquise de Bérulle, épouse de Monseigneur l'intendant en cette généralité, a posé la première pierre de taille, avec Mlle de Bérulle, sa fille ainée, accompagnée d'un piquet des bataillons de milice de Limoge et Châteauroux, employés aux susd. travaux.

Les ingénieurs et sous-ingénieurs occupés d'après mon dsr de Régemorte, le jeune, sont : M. Desvaux, Mrs Collail (?) Gollier, Duquet, Béguin ; appareilleur Mr Hisman; Mrs les Entrepreneurs, Mrs Halin frères et Mousan; Mrs les commis : Jaudrier, Faultrier, Desroches et Guépin ; garde-magasin : Biffard, suisse.

Je soussigné, curé de cette paroisse d'Avermes, ai vu les choses cy-dessus exécutées, étant, pour lors, vicaire de la Magdelaine, faubourg bornage.

Ad perpetuam rei memoriam

Signé : QUESSON,
curé d'Avermes.

Cet intéressant document nous a été communiqué par M. l'abbé Caillot, curé d'Avermes.

***

Conférences. — M. l'administrateur colonial Bruel vient de faire à l'hôtel de ville de Moulins, une conférence sur l'Afrique centrale ; un public des plus nombreux n'avait pu trouver place dans le grand salon et débordait

sur le vestibule et dans le cabinet du maire ; les Moulinois n'étaient pas attirés seulement par le sujet choisi par le conférencier ; ils avaient voulu donner un témoignage de sympathie à ce jeune compatriote qui avait tout quitté pour aller contribuer, en des pays éloignés, à développer l'influence et la domination de la France.

Pendant plus de deux heures, M. Georges Bruel a développé son sujet, décrivant avec une précision remarquable le Congo, l'itinéraire à suivre pour y aboutir, les mœurs et coutumes de ses habitants, les efforts déployés depuis quelques années par les nations européennes pour s'y établir.

De nombreuses projections ajoutaient de l'attrait à cette conférence. De chaleureux applaudissements ont prouvé à M. Bruel le plaisir que le public avait eu à l'entendre.

Nous savons que le conférencier a l'intention de publier son travail, et nous sommes persuadé que sa brochure sera lue avec empressement par ceux qui n'ont pu se rendre à l'hôtel de ville.

— Notre sympathique président, M. de Quirielle, a fait, samedi dernier, dans le grand salon de l'hôtel de ville de Moulins, une conférence sur Jacques II de Chabannes, seigneur de la Palice. Tout en rappelant les batailles et les victoires auxquelles avait pris part l'illustre et vaillant compagnon d'armes de Charles VIII, M. de Quirielle a surtout présenté le maréchal de Chabannes sous son côté épisodique peu connu, et en a tracé au physique et au moral, un portrait des plus intéressants. Avant de terminer sa conférence, notre Président a expliqué pourquoi, à son avis, la célèbre chanson de « Monsieur de la Palice » ne doit pas s'appliquer au maréchal.

Ajoutons que notre Président a été fort applaudi à maintes reprises, par le nombreux public qui remplissait la salle.

***

Dans la dernière promotion du Mérite agricole, nous trouvons notre compatriote Gilbert (Emile), publiciste horticole à Moulins : nombreuses publications ; lauréat de l'Institut ; médaille d'or de la Société d'horticulture de France, officier de l'Instruction publique, décoré de plusieurs ordres étrangers. Cette nomination récompense les travaux de M. Gilbert, notamment sa *Flore biblique, homérique, romaine*, son *Horticulture dans ses origines sacrées et profanes*, son *Histoire des Jardins*, etc., etc.

***

Une importante vente de documents historiques et de lettres autographes, dont le catalogue a été rédigé par l'expert Noël Charavay, a eu lieu à la salle Drouot, le 20 janvier ; nous trouvons au nombre des pièces vendues en ce qui concerne le Bourbonnais, des lettres de Banville.

***



Nous recevons de M. Pérot, bibliothécaire de la Société, les notes suivantes :

A la fin de l'année, il serait bon que tous les livres prêtés à nos confrères fissent retour à la bibliothèque ; cette manière de procéder est nécessaire pour l'ordre et le classement des livres.

Le tome III de notre *Bulletin* est épuisé, il ne sera donc plus possible de fournir la collection complète de nos publications.

Sont épuisés également :

1° Le tome III, année 1853. — 2° Le tome IV, année 1854. — 3° Le tome Ier de la nouvelle série, *Bulletin-Revue, Ire année 1893.*



Le Comité constitué pour élever une statue à Vercingétorix, a adressé à toutes les municipalités de France l'appel suivant :

« Monsieur le maire,

« Messieurs les conseillers municipaux,

« L'Auvergne, par l'intermédiaire d'un comité dont nous sommes les interprètes, a ouvert une souscription générale pour élever un monument à Vercingétorix, le défenseur de Gergovie, le vainqueur de César, le promoteur de notre unité nationale. De même que tous les peuples de la Gaule s'étaient groupés autour de lui pour combattre l'envahisseur, de même leurs descendants doivent unir leurs efforts pour la glorification de la France combattante et armée dans sa personnification la plus pure.

« Nous vous prions donc, messieurs, de vous associer à notre œuvre patriotique et nationale par le vote d'une souscription qui, si minime soit-elle, témoignera qu'en France, quand on parle de défense nationale, il n'y a qu'un cœur et qu'une pensée.

« Veuillez agréer, messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

« Pour le Comité :

« Le président, E. des Essarts, doyen de la Faculté des lettres. »

Le monument consisterait dans la statue de Bartholdi dont la maquette existe au Musée de Clermont, et représente le héros gaulois monté sur un cheval lancé au galop et brandissant son épée. Ce groupe fera bon effet sur le plateau de Gergovia, pourvu qu'on lui donne des proportions colossales.



Montmarault. — Il est question d'élever, dans cette ville, un monument à la mémoire de Tourret Charles-Gilbert, né à Montmarault, le 22 décembre 1795 ; élève de l'école Polytechnique en 1814 ; ingénieur des ponts et



chaussées en 1816 ; démissionnaire pour s'occuper d'agriculture ; député de l'Allier, de 1837 à 1842 ; membre du Conseil général de l'agriculture au ministère ; commissaire extraordinaire dans l'Allier en 1848 ; représentant à la Constituante ; ministre de l'Agriculture dans le ministère Cavaignac ; démissionnaire le 20 décembre 1848.

Tourret était un homme de grande valeur ; il avait préparé un projet de loi remarquable pour l'enseignement professionnel agricole ; il fut conseiller général du canton de Montmarault, de 1834 à 1852 ; président de cette Assemblée de 1850 à 1851 ; démissionnaire en 1852. Il mourut en 1857.

***

L'on démolit en ce moment les derniers vestiges du château, de la chapelle et des constructions de l'ancienne commanderie de Beugnet, commune de Chassenard.

Notre confrère M. Capelin a donné au Musée une photographie de ces bâtiments et la Société pourra la faire reproduire.

***

M. Seulliet a bien voulu m'autoriser à choisir de nouveau cinquante volumes dans l'ancienne bibliothèque de la Société pour la propagation des connaissances utiles, et que j'ai déposés à notre bibliothèque.

L'Art naval. — *Causeries scientifiques* (2 vol.). — *Souvenirs d'Auvergne. Manuel du citoyen français*, Millet. — *L'âge du papier.* — *Mœurs et coutumes de l'Algérie.* — *Merveilles de l'architecture.* — *Réforme sociale*, Le Play (2 vol.). — *Géographie physique.* — *Construction et entretien du bâtiment*, d'Aubigneux. — *La Grèce.* — *Economie politique et œuvres diverses*, par Say, 3 beaux volumes. — *Congrès scientifique de France tenu à Aix* (2 vol.). — *Merveilles de la science* (2 vol.). — *Dieu dans la nature*, Flammarion. — *Atlas de géographie*, Dussieux. — *Principe de population*, Malthus. — *Histoire d'Angleterre*, 3 beaux volumes reliés, Macaulay. — *Œuvres diverses*, de Laboulaye, 6 volumes reliés. — *Géographie historique de la Scandinavie.* — *Cartulaire de la Chapelaude*, par Chazaud (c'est le seul exemplaire qui restera après les trois exemplaires de réserve) ; — et plusieurs volumes de la Société d'Emulation, ainsi que plusieurs brochures.



BIBLIOGRAPHIE

Notre confrère M. de Rocquigny-Adanson vient de publier deux brochures intéressantes :

Dans la première, *Les falaises de Puys* (Seine-Inférieure), il étudie particulièrement ces falaises et la faune qui en fait son habitat.

Dans la seconde, *Le genre « Adansonia »*, il consacre huit pages aux trois espèces décrites par le célèbre Adanson et auxquelles il a donné son nom : *Adansonia digitata* ou *Baobab*, *Adansonia Gregorii* et *Adansonia madagascariensis*.

—

Notre confrère M. E. Olivier, directeur de la *Revue scientifique du Bourbonnais*, a publié un important travail *Faune de l'Allier* (vertébrés), in-8° de 168 pages.— Moulins, Durond, Grégoire, successeur. Accompagné de quatre planches en phototypie et d'une table alphabétique.

Cet ouvrage est précédé d'un index des ouvrages de M. Olivier, comptant 145 articles.

—

Notre confrère M. Aubert de la Faige, vient de publier, chez Jouvet, imprimeur-éditeur à Riom, en texte latin et en traduction, le testament de Aycelin de Montaigu (Gille), archevêque de Narbonne, puis de Rouen, chancelier de Philippe le Bel ; c'est un travail des plus remarquables qu'accompagnent des notes sur les Aycelin de Montaigu, une notice biographique de l'archevêque, 1252-1318, et une table de noms des personnes et des lieux cités dans le testament. On y trouve un certain nombre de noms intéressant le Bourbonnais.

—

Le *Centre médical*, organe de la Société des sciences médicales de Gannat, donne dans le numéro de décembre 1898, pages 114-116, une notice sur Gaspard Bachot, sous la rubrique : *Les vieux médecins du Bourbonnais ;* c'est la seconde notice de ce genre que le *Centre médical* publie.

—

Le Roi César, comédie en un acte en vers, par Jules MARTHOLD.— Moulins, imprimerie C.-Leblond ; 1898. In-4° de 35 pages. — Tirage, 50 exemplaires.

—

Noëls Berriauds, par Hugues LAPAIRE.— Moulins, C.-Leblond ; 1898. In-8° de 28 pages. – Tirage, 250 exemplaires.

—

La *Revue internationale de l'Enseignement* contient, dans son numéro du 15 juillet 1898, pages 36-40, un article de notre compatriote, M. Félix Chambon, relatif à l'*Amélioration des budgets des bibliothèques des Universités prussiennes*.

Ce budget s'élève pour 1898 à 564,939,71 marks.



Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.





PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1899

SÉANCE DU 3 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. R. DE QUIRIELLE

Etaient présents : MM. R. de Quirielle, Bouchard, Grégoire, l'abbé J. Clément, Claudon, Pérot, E. Olivier, Tiersonnier, de Vauchaussade de Chaumont, Guillaumier, l'abbé Berthoumieu, Seulliet, Delaigue, Bernard.

— M. le Secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de la dernière séance. A propos de la partie de ce procès-verbal où il est question de la réunion trimestrielle de la commission du *Bulletin*, M. Delaigue demande que les travaux proposés pour l'insertion soient renvoyés à l'examen de cette commission, conformément au règlement de notre Société. La proposition de notre collègue est immédiatement acceptée.

— M. de Quirielle profite de ce rappel du règlement pour demander son application stricte à la tenue de nos réunions. La motion de M. le Président est approuvée.

— M. Claudon, archiviste de l'Allier, offre, pour la Bibliothèque de la Société, un exemplaire d'un ouvrage qu'il vient de publier, sous ce titre : « *Journal d'un bourgeois de Moulins dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle.* » Moulins, H. Durond, lib.-édit. L. Grégoire, successeur, 1898. Une plaquette in-8°, tirée à 70 exemplaires.

— M. Pérot remet pour le même fonds, au nom de M. de Rocquigny-Adanson, une brochure intitulée : « *La gelée dans le centre de la France* (*1835-1894*). *Les grands hivers en Bourbonnais* (*Allier*, *France*). Extrait de la Revue *Ciel et Terre.* — Bruxelles, P. Wessenbruck, imprimeur du roi, 1898. Une brochure in-8°.



— M. Bertrand annonce que M. G. Seulliet, président de la Société des connaissances utiles, a fait don au Musée, d'un lot de poids anciens, de divers crochets à peser, et d'anciennes mesures linéaires.

Un autre don d'un fragment de plaque de foyer en fonte, du XVIIe siècle, est dû à M. Berthelot-Carrier.

M. de Quirielle se fait, auprès des généreux donateurs, l'interprète des sentiments reconnaissants de notre Société.

— M. l'abbé Clément présente à la Société un dessin relevé par lui à la Bibliothèque Nationale et représentant la chute du pont Ginguet, le 4 octobre 1689. Il accompagne cette planche de renseignements sur l'architecte du roi, Mathieu, qui dressa l'état de la chute du pont et qui était chargé de tout ce qui concernait la navigation sur la Loire et les rivières, ses tributaires.

Cette intéressante communication sera publiée dans le *Bulletin*, avec une reproduction du dessin relevé par notre collègue.

— M. Grégoire lit une notice biographique et bibliographique sur le dessinateur Tudot. Notre *Bulletin* donnera cette notice qui évoque, en traits piquants, la physionomie pittoresque du vieil artiste. L'assemblée décide qu'un portrait de Tudot accompagnera cette publication.

— M. Tiersonnier lit une analyse de l'important et savant travail que M. G.-E. Aubert de la Faige vient de publier, sous ce titre, déjà mentionné dans la précédente livraison du *Bulletin* : « *Le testament de Aycelin de Montaigu* (*Gilles*), *archevêque de Narbonne, puis de Rouen, chancelier de Philippe-le-Bel.* » On trouvera plus loin cette analyse.

Notre collègue communique, en outre, le texte de deux épitaphes qui se trouvaient autrefois dans l'église des Carmes, à Moulins.

Ce sont celles de Guillaume de Thori, chevalier, mort en 1391, et de sa femme Caterine de Bazoches, dame de Varennes, morte en 1372. Guillaume de Thori serait le vrai fondateur de l'église des Carmes et non Goussault de Thori, comme l'indiquait une sentence du présidial de Moulins du 31 mars 1665 publiée par M. Bouchard, dans son excellente histoire des Carmes.

Le texte de ces inscriptions se trouve à la Bibliothèque Nationale dans le cabinet d'Hozier. Ces inscriptions sont accompagnées des armoiries des Bazoches et des Thori ou Thoury, ces dernières restées ignorées de l'auteur de l'*Armorial du Bourbonnais.*

M. Tiersonnier expose brièvement les raisons pour lesquelles il croit authentique le texte des deux inscriptions ci-dessus mentionnées.

Le même membre signale aussi dans la série H des Archives départementales, un terrier (1467-1477) de noble homme Durand Fradet (Fradel) écuyer, seigneur des Granges, Escuier d'Escurie de Mgr le duc de Bourbonnois et prevost de son hostel. Ce terrier donne des renseignements fort intéressants

sur la topographie de la région de Billy, Saint-Allyre, Sansat, Magnet, Seuillet, etc...

— M. Grégoire rappelle que la Société Populaire des Beaux-Arts organise des conférences artistiques avec projections et qu'elle prête son concours aux conférences de ce genre organisées en province. Elle envoie les clichés et la liste des conférences mises à la disposition des organisateurs. M. Grégoire demande si notre Société ne devrait pas organiser une conférence à Moulins, et prier la Société Populaire de lui envoyer des clichés pour les projections. Ce serait une occasion de faire connaître de nouveau la Société Populaire, les services qu'elle rend, et d'obtenir quelques nouvelles adhésions.

— M. Grégoire signale une découverte d'ossements et de vases faite dans la commune d'Ussel, en exécutant un déblai pour la construction d'un chemin, dans le voisinage de la Commanderie de la Marche.

Notre confrère, informé tardivement, n'a pu se rendre sur les lieux. Il sait seulement que l'un de ces vases serait entre les mains de M. Bonneton, conseiller à la cour de Riom, et qu'un autre aurait été enlevé par M. Auriche, entrepreneur à Vallon.

— M. H. de Vauchaussade de Chaumont donne lecture d'un mémoire où il développe les motifs qui lui semblent démontrer l'utilité et l'intérêt qu'offrirait un *Nobiliaire du Bourbonnais*. Il souhaite sa publication et forme des vœux pour que des érudits bien désignés par leur compétence spéciale, entreprennent ce vaste travail.

— M. de Quirielle demande aux membres de la Société, auteurs de mémoires imprimés relatifs à l'histoire et à l'archéologie du Bourbonnais, de vouloir bien lui donner la liste de ces publications postérieures à 1890. Ces renseignements bibliographiques lui sont nécessaires, pour la rédaction du rapport réclamé par M. le ministre de l'Instruction publique, en vue de la participation de notre Société à l'exposition de 1900.

— MM. l'abbé Moret et Pérot, nos confrères, demandent à la Société d'Emulation, qu'elle autorise M. Bertrand à leur prêter plusieurs clichés de la collection Tudot. Cette demande est très favorablement accueillie, et M. Bertrand est autorisé à prêter ces clichés. M. Pérot remercie la Société.

— M. Claudon donne lecture d'un programme de monographie communale publié par le *Bulletin de l'Enseignement primaire du département de l'Allier*.

Ce programme, envoyé à tous les instituteurs de l'Allier, a pour but de leur faciliter l'exécution de la monographie de leur localité, que le ministère de l'Instruction publique désire faire figurer à sa section spéciale de l'Exposition de 1900.

Ce programme qui peut rendre les plus utiles services à tous les chercheurs de documents, est publié dans ce *Bulletin*.



— M. de Quirielle communique à ses collègues un volume — intéressant vestige de la Bibliothèque de l'ancienne *Académie de musique de Moulins* — qu'il vient de découvrir chez un brocanteur de la ville.

C'est un petit in-folio, couvert d'une reliure pleine en maroquin rouge. Les plats sont ornés d'un élégant écusson « poussé en or », qui montre les trois fleurs de lys bourbonniennes, brisées du bâton « péri en bande » des princes de Conti. Cet écusson est surmonté de la couronne ducale, et entouré d'un cordon de veuve. Le dos du livre, dont les entre-nerfs sont finement dorés *aux petits fers*, porte ce titre « Proserpine ».

C'est, effectivement, le vieil opéra de Lulli, dont la musique, *manuscrite*, est contenue dans cette reliure, qui garde toujours grand air, bien qu'elle ait beaucoup souffert, et que, notamment, les fleurs de lys de l'écu et de la couronne, qui la décorent, aient été grattées, intentionnellement.

L'origine de ce volume est expliquée et authentiquée par un « *ex-dono* » imprimé, qui a été collé au verso du plat de la couverture. En voici la reproduction :

ACADÉMIE DE MUSIQUE
DE MOULINS

DONNÉ PAR S. A. S. MADAME LA PRINCESSE DE CONTY,
PREMIÈRE DOUAIRIÈRE.

A la suite est inscrit, à la main, « n° 9 ».

Or, dans le registre des « *Délibérations tant générales que particulières de l'Académie de musique établie en cette ville* », registre conservé aux archives municipales de Moulins, d'où M. l'abbé Melin, d'abord, puis M. Bouchard, ont tiré, chacun, un fort intéressant mémoire (1), on trouve l'explication de ce don. Elle est fournie par une lettre que le duc de La Vallière, gouverneur du Bourbonnais, et « protecteur » de l'académie moulinoise, adressa, de Paris, le 13 juillet 1736, à M. Pallu, intendant de la généralité, qui avait été l'organisateur de la compagnie musicale.

Dans cette lettre, le duc de La Vallière annonce l'envoi de « tous les opéras de Lulli, et il ajoute : « c'est à Mme la princesse de Conty que l'académie a cette obligation là. Elle avait fait copier, par Philidor, tous ces opéras là dans le tems qu'elle s'adonnoit à la musique, je luy ai montré vostre lettre, et comme elle ne fait plus grand usage de tout cela, elle s'est prestée de la meilleure grace du monde a en faire un présent a l'accadémie, il est beau et digne d'elle... »

Cette missive nous apprend, supplémentairement, que ces opéras, don de la

(1) Voyez la collection du *Bulletin* de notre Société.

princesse de Conti, étaient des copies, exécutées par Philidor. Il s'agit d'André Danican dit *Philidor l'aîné*, d'une dynastie de musiciens et compositeurs qui fut en grande réputation au XVIIe siècle et au commencement du siècle suivant.

Philidor l'aîné naquit vers 1647, et mourut en 1730. Il fit partie de la musique du roi et fut le rival de Lulli, comme compositeur d'opéras et de ballets. Cependant, sa notoriété lui vint, surtout, de la tâche utile qu'il sut accomplir, en recherchant et en copiant la musique des anciens ballets, dansés à la cour, depuis Henri III jusqu'à Louis XIV. Il se livra à ce vaste travail pendant qu'il était garde de la Bibliothèque du roi, charge qu'il reçut en 1684.

L'opéra de *Proserpine*, qu'un heureux hasard a fait découvrir par M. de Quirielle, fournit donc un spécimen de ces transcriptions de musique, dues à *Philidor l'aîné*, qui sont, en grande partie, perdues, aujourd'hui, et dont quelques débris, seulement, subsistent, précieusement conservés, à la Bibliothèque Nationale, à celle de Versailles, et au Conservatoire.

Ce spécimen n'est malheureusement pas intact. Les dix premiers feuillets du prologue, ainsi que la plus grande partie de la scène dernière, « Jupiter et les dieux », ont disparu. Etait-il déjà mutilé, lorsque son détenteur, au commencement de ce siècle, écrivit l'annotation suivante, sur la marge supérieure de la page 185 : « *J'appartien* (sic) *à Pierre Gaset, garçon de théatre à Moulins en Bourbonnais, département de la lier* (sic), *fait le 19 janvier 1806, à huit heures du matin* » ? Ce que l'on peut constater, c'est que le vieux recueil appartenait, récemment encore, à un homme de théâtre, ainsi qu'en témoigne le brouillon, oublié entre deux feuillets, d'une demande d'engagement, signée « *Hubert Sacré, chef d'orchestre au théatre de Moulins.* »





BIO-BIBLIOGRAPHIE

DES

ÉCRIVAINS ANCIENS DU BOURBONNAIS

(*Suite.*)

FEYDEAU DE BROU (HENRI), évêque d'Amiens, neveu du précédent; né en Bourbonnais, en 1655, mort en 1709.

On a de lui, une lettre à *Innocent XII, contre le Nodus Prædestinationis du cardinal Sfondrate;* une ORDONNANCE *pour la juridiction des évêques et des curés, contre le P. Des Imbrieux, jésuite;* et, enfin, une lettre au sujet *de la Lettre à un Curieux sur d'anciens tombeaux découverts en 1597.*

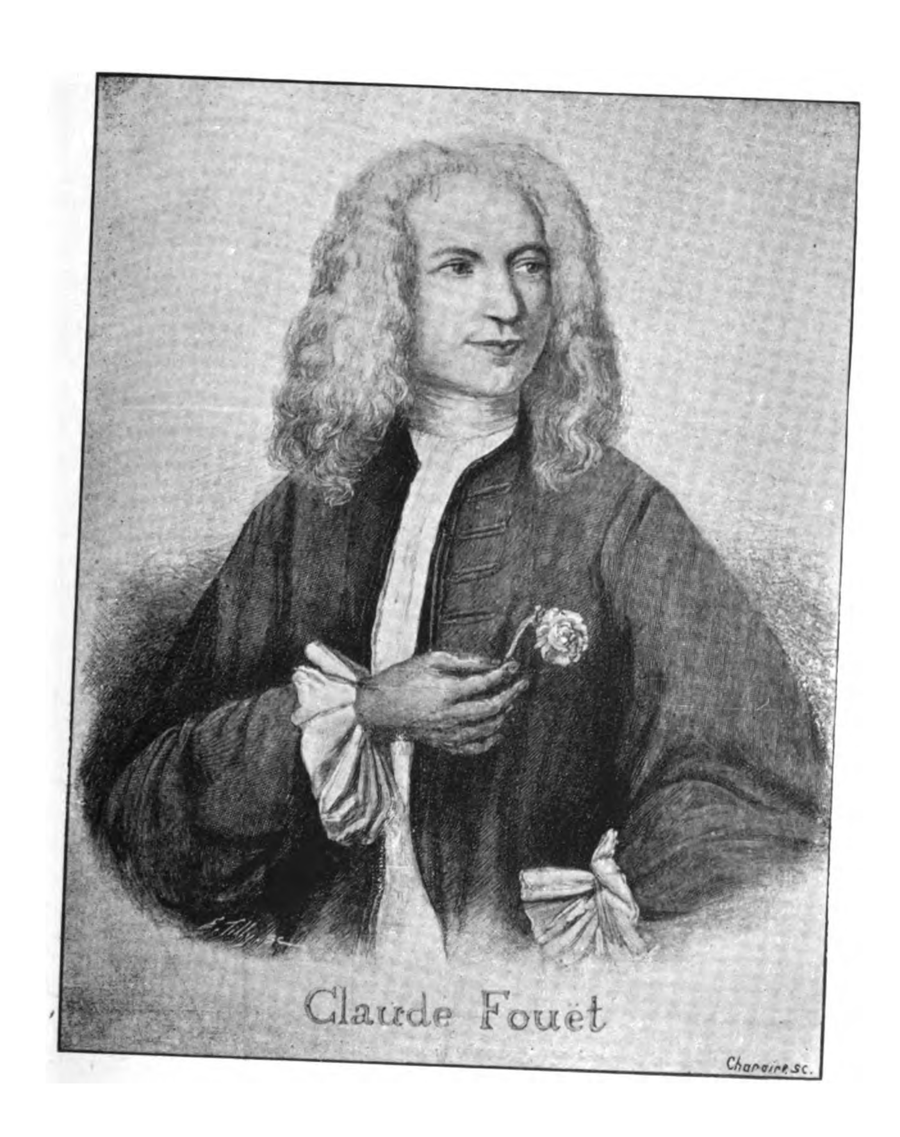


FOUET (CLAUDE), CONSEILLER, médecin ordinaire du Roi, intendant et maître des Eaux minérales de Vichy, né à Vichy le 10 septembre 1645, mort dans cette ville, en 1715.

On connaît de lui :

I. — « LE SECRET DES BAINS ET EAUX MINÉRALES DE VICHY EN BOURBONNOIS, *découvert par Claude Fouet, docteur en médecine, natif du mesme lieu.* »





Claude Fouët

« *Dans lequel sont contenuës beaucoup de recherches et pensées curieuses utiles et nécessaires pour les malades qui ont besoin des Eaux minérales en general.* »

« *Spiritus Domini ferebatur super aquas.* »
(*Gen.* 2.)

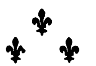
« *A Paris, chez la veuve d'Olivier de Varennes, au Palais, dans la Salle Royale, au Vaze d'or.* M.DC.LXXIX. » — Un vol. in-12. — Peu commun.

II. — « NOUVEAU SISTEME (*sic*) DES BAINS ET EAUX MINERALES DE VICHY, *fondé sur plusieurs belles Experiences, et sur la Doctrine de l'Acide et de l'Alcaly.* »

« *Ouvrage curieux et nécessaire à tous les Physiciens et aux malades, ausquels* (sic) *il donne de grandes lumières sur la Nature et sur les effets des Bains et Eaux minérales en general. Par M.* Claude FOUET, *conseiller médecin ordinaire du Roy, Intendant et maître de ces Eaux. Dedié au Roy.* »

A Paris, chez *Robert Pepie*, ruë S. Jacques, à l'Image S. Basile. M. DC. LXXXVI. — Un vol. in-12. — Peu commun.

L'image qui accompagne cette notice, a été obtenue, d'après un ancien portrait de Claude Fouet. Je dois cette reproduction, à l'obligeance de M. Décoret, de Vichy.



FOUGEROLLES (FRANÇOIS DE), docteur aux arts et médecine ; né en Bourbonnais, vers 1560, connu, surtout, comme traducteur.

On n'a guère, sur cet auteur, d'autres renseignements que ceux qu'il nous donne lui-même. En tête de sa traduction du *Théâtre de la nature*, de Jean Bodin, il a placé une épître dédicatoire, datée de Lyon, le premier octobre 1597, et adressée « *A Tres noble et tres vertueux Seigneur, M. Artus Prunier, seigneur de S. André, Virieu, La Buissiere, etc. President en la court* (sic) *de Parlement à Grenoble, et conseiller du Roy en son*

conseil d'Estat. » Il apparaît, par le texte de cette dédicace, que Fougerolles avait de grandes obligations à l'égard dudit président, ainsi qu'à « Monsieur Saporte » conseiller et médecin du Roi. « *Lequel je nomme*, ajoute-t-il, dans son épître, *par honneur, d'autant qu'en vostre considération il m'a aidé de ses moyens pour m'avancer au Doctorat en l'Illustre Université de Montpellier.....* »

En possession de ses grades, Fougerolles voyagea beaucoup. C'est encore lui qui nous l'apprend, par un passage de sa préface, au début de l'ouvrage déjà cité. Après s'être excusé de n'être comme traducteur, ni « Amiot, ni Vigenere », il s'inquiète de son style : « *Toutesfois je me contente de m'estre efforcé de réparer ma langue, laquelle s'estoit aucunement corrompuë en mes peregrinations, non seulement aux extrémités de la France, ou c'est qu'on parle en autant de divers dialectes, qu'il y a de villes, mais aussi sept ou huit ans parmi la plus part des regions de l'Europe...* »

Il habitait, alors, Lyon. Plus tard, il se fixa à Grenoble, où il mourut, en 1620.

On a de lui :

I. — « LE THÉATRE DE LA NATVRE VNIVERSELLE *de Jean Bodin jvrisc. auquel on peut contempler les causes efficientes et finales de toutes choses, desquelles l'ordre est continué par questions et responces en cinq livres.* »

« Œuvre non moins plaisant que profitable à ceux qui voudront rendre raison de toutes questions proposées en Philosophie. »

« Traduict du Latin par M. *François de Fovgerolles* Bourbonnois, Docteur aux arts et en médecine. »

A Lyon, par *Jean Pillehotte,* à l'enseigne du nom de Jesus. M.D.XCVII. — Un fort vol. in-8°. Rare (1).

II. — UNE TRADUCTION DES VIES DES PHILOSOPHES *de Diogène Laerce.* — Lyon, 1602. — Un vol. in-8°.

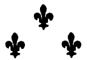
(1) L'exemplaire que je possède, porte, au verso de sa couverture en parchemin, cette inscription, d'une écriture ancienne : « *Liber rarissimus* » avec l'indication du prix : 9 fr. J'ai payé, moi-même, ce volume, 30 fr., acheté sur le cat. d'avril 1897, de Lucien Gougy, libraire, 5, quai Conti.



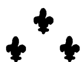
III. — « DE SENUM AFFECTIBUS PRÆCAVENDIS *nonnulisque curandis Enarratio.* » — Lyon, 1610. — Un vol. in-4°.

IV. — « METHODUS IN SEPTEM APHORISMORUM *libros ab Hippocrate observata, omnibus sæculis inaudita.* » — Paris, 1612. — Un vol. in-4°.

V. — VERSION LATINE *de l'abstinence de la chair* (sic) *des animaux*, par *Porphyre.* — Lyon, 1620. — Un vol. in-8°.



FRÉMINVILLE, voyez LA POIX.



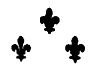
GARDET (JEAN), MATHÉMATICIEN et TRADUCTEUR, naquit en Bourbonnais, au commencement du XVIe siècle.

On a, de lui, un résumé du traité d'architecture de Vitruve, qu'il publia, avec un collaborateur parisien, nommé, Dominique Bertin.

Au surplus, voici la description de ce livre, que l'on rencontre rarement, et dont je n'ai trouvé l'indication dans aucun recueil bibliographique. La bibliothèque de la Société d'Emulation de l'Allier possède un exemplaire excellent de ce rare volume, d'après lequel je donne la description qui suit :

« *Epitome ou extrait abrégé des dix livres d'architectures de Marc Vitruve Pollion. — Enrichi de figures et pourtraits pour l'intelligence du livre, par Jean Gardet Bourbonnois, et Dominique Bertin parisien. Avecq les annotations sur les plus difficiles passages de l'auteur, dédiées a tres illustre Seigneur René de Daillon, Evesque de Lusson, et abbé de Charroux.* » — A Paris, chez *Gabriel Buon*, au clos Bruneau, à l'enseigne S. Claude, 1567. — Un vol. in-4°.

L'ouvrage est illustré de nombreuses vignettes en taille douce, interçalées dans le texte.



GARREAU (JEAN-CLAUDE), THÉOLOGIEN et HISTORIEN, né, à Saint-Pourçain, en 1715, mort, à Moulins, en 1780. Il appartenait à la compagnie de Jésus, et remplit, en 1755 et 1756, les fonctions de procureur, au collège de Moulins (1).

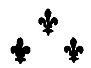
On a de lui :

I. — « VIE DE M. DE LASALLE, *chanoine de Rheims, instituteur des frères des écoles chrétiennes.* » — 1750, in-12.

Cet ouvrage eut plusieurs éditions (2).

II. — « LA VIE DE MADAME LA DUCHESSE DE MONTMORENCY, *supérieure la Visitation de Ste Marie, de Moulins, tirée des manuscrits conservés dans ce monastère. — A Clermont-Ferrand, chez P. Viallanes, imprimeur des Domaines du Roi, près l'ancien Marché au Bled,* M. DCC. LXIX. — *Avec approbation et privilège du Roi.* » — Deux vol. in-12.

III. — « MANUEL ECCLESIASTIQUE *de discipline et de droit, ou sommaire des mémoires du clergé, rédigé par ordre alphabétique, contenant tout ce qui concerne la discipline et le régime actuel de l'Eglise de France, ses libertés, ses droits et ses privilèges, et ceux de ses membres.* » — Paris, Desprez, 1778, in-8°.

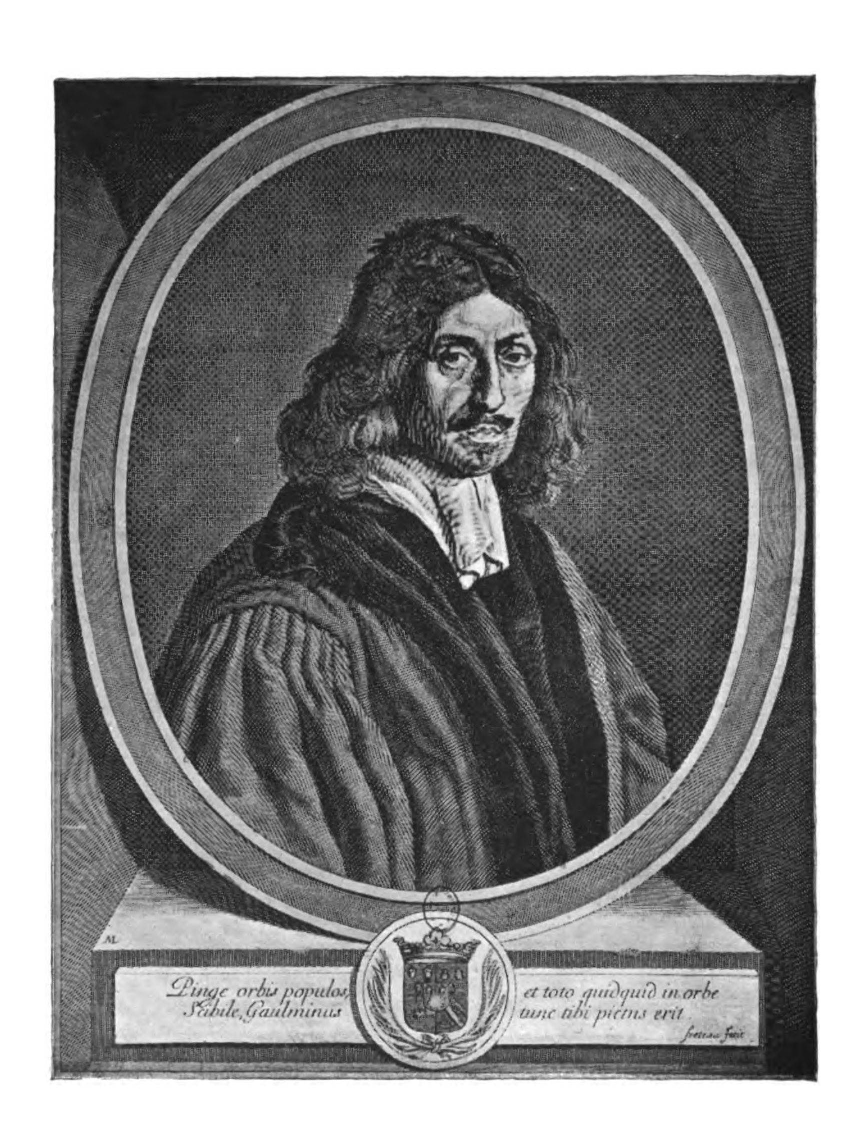


GAULMYN (3) (GILBERT), savant PHILOLOGUE et MAGISTRAT. Les biographes ne sont pas d'accord sur la date de sa naissance, à Moulins, que quelques-uns placent

(1) D'après une note communiquée par M. Bouchard.

(2) « *Vie de J.-B. de La Salle.* » — « *L'ami de l'Enfance, ou abrégé de la vie et des vertus du vénérable serviteur de Dieu, J.-B. de La Salle.* » — « *Vie de messire J.-B. de Lassalle, prêtre.* » 1750. — Nouv. édit. Paris, *Mequignon*, junior, 1825, deux vol. in-12 avec un portrait. — (« Nouvelle Biographie générale... » de Didot, art. *La Salle, Jean-Baptiste.* — RIPOUD, *Tablettes manuscr.*)

(3) On trouve le nom de l'éminent philologue orthographié, tantôt avec un *i*, tantôt avec un *y*. La plupart des biographes et chroniqueurs anciens, à commencer par *Tallemant des Reaux*, ont écrit « Gaulmin ». Mais il importe d'ajouter que les représentants de cette vieille et notoire maison signent « Gaulmyn ».


Pinge orbis populos, et toto quidquid in orbe
Scibile, Gaulminus tunc tibi pictus erit

en 1585 (1), d'autres, en 1587 (2), et en 1591 (3). Mais, on sait, positivement, qu'il mourut, à Paris, le 8 décembre 1665, et qu'il eut sa sépulture dans l'église de Saint-Eustache. Il appartenait à une famille ancienne et marquante, qui compta des dignitaires, dans la magistrature moulinoise. Lui-même succéda à son père, comme lieutenant criminel au présidial de Moulins, le 22 janvier 1613 (4). Bientôt après, un procès de sorcellerie (5) qui passionna vivement l'opinion, et dont il dirigea les débats avec grande autorité, attira, sur lui, l'attention du cardinal de Richelieu, et lui valut une charge de maître des requêtes. Plus tard, Mazarin, dont il se montra le partisan résolu, criblant les frondeurs d'épigrammes latines fort élégantes et acérées, le récompensa, par la charge d'intendant de la généralité de Moulins (1649). Il fut, aussi, avocat général au grand conseil.

Mais sa notoriété considérable lui vint, moins de l'importance de ses magistratures, que de son vaste savoir. Il s'éleva au premier rang des érudits du XVII[e] siècle, surtout par sa connaissance merveilleuse des langues anciennes. « Il n'y a, dit *Chapelain*, presque point de langue orientale qu'il ignore (6)... » *Tallemant des Reaux*, moins courtois, le traite de « scavantas » (*sic*) (7), mais on sait que l'auteur des « *Historiettes* » avait la plume aiguë, et s'en servait sans beaucoup de précautions. Du reste, Gaulmyn s'était attiré des inimitiés et des jalousies, en proportion de sa gênante supériorité. Est-ce que Tallemant ne se fait pas encore l'écho complaisant des jaloux dans l'anecdote (8) suivante, qu'il

(1) RIPOUD : *Tablettes*. — H. FAURE : « Antoine de Laval et les écrivains bourbonnais de son temps », p. 208. — Nouv. Biogr. gén. des Didot.

(2) E. BOUCHARD : « Poètes bourbonnais », dans le *Bulletin de la Société d'Emulation* », t. XI (1868-70), p. 382. La même date avait déjà été indiquée par les continuateurs de l'*Ancien Bourbonnais*, t. II, Biographie.

(3) Note de Polain Paris ; t. I[er] des « *Historiettes* de Tallemant des Reaux », 3[e] édition (Techener), p. 314.

(4) « Tableau chronologique de messieurs les officiers de la Sénéchaussée et siège présidial de Moulins... »

(5) Voyez, sur cette singulière affaire, la notice très documentée et fort intéressante donnée par M. le vicomte J. de Gaulmyn, dans les « *Archives historiques du Bourbonnais* », publiées par Vayssière (Moulins, imp. Crépin-Leblond). Tome III (1894).

(6) « Mémoires de quelques gens de lettre en 1662. »

(7) « *Historiettes* » de Tallemant des Reaux. Tome V de la 3[e] édition (Techener), p. 324.

(8) *Ibid.* T. I[er] (notes), p. 314.

attribue à Malherbe : « — Quelqu'un luy dit que M Gaulmin avoit « trouvé le secret d'entendre la langue punique, et qu'il y avoit « fait le *Pater noster :* « Je m'en vais tout à cette heure », répon- « dit Malherbe, « vous en faire le *Credo* ». Et à l'instant il pro- « nonça une douzaine de mots barbares, et adjousta : « Je vous « soutiens que voilà le *Credo* en langue punique. Qui est-ce qui « me pourra dire le contraire ? »

Cette anecdote, assez inoffensive, montre, en somme, la place qu'occupait Gaulmyn, parmi les grands lettrés de son temps. Il était lié, d'ailleurs, avec les plus distingués d'entre eux, qui appréciaient fort, non seulement sa science extraordinaire, mais, encore, le charme piquant, et très réputé, de sa conversation. On a pu reprocher, cependant, à sa parole prime-sautière et singulièrement captivante, d'être l'instrument d'une vanité outrée. C'est ce qui a fait dire à Chapelain, dans les mémoires déjà cités, « ... *si le jugement respondoit au grand esprit qui brille en toutes ses productions, il auroit peu de pareils entre les gens de lettres.* » Enfin, pour résumer l'opinion de ses contemporains, sur son compte, voici la note qui lui est consacrée, dans un *mémoire confidentiel sur les Maistres des requestes*, rédigé, paraît-il, pour le compte de Foucquet, vers 1661 : « Hardy, « brusque, frondeur contre le Parlement, entend les langues « orientales et a beaucoup de science, mais un peu confus. Assez « bon amy et obligeant (1). »

Gaulmyn collectionnait et payait, souvent, fort cher, les manuscrits rares, et les écrits archaïques qu'il faisait rechercher, particulièrement en Grèce et à Constantinople. Il eut ce goût de bonne heure, ainsi que le prouve sa publication, en 1615, du traité de démologie du grec Psellus, d'après un ancien texte qu'il possédait. Il était, aussi, bibliophile expérimenté et avait formé une librairie curieuse où dominaient, les ouvrages en langues orientales, qui fut acquise, après sa mort, pour la Bibliothèque du roi.

Sur le beau portrait gravé (2) dont la reproduction accompagne

(1) Msc. de Saint-Victor, n° 1095, f° 394. — Cité par Polain Paris, dans ses notes sur Gaulmyn. Tome Ier des « *Historiettes* », p. 315.

(2) Le vicomte J. de Gaulmyn possède une excellente épreuve de ce portrait, qu'il a eu la parfaite obligeance de me confier, et d'après laquelle a été exécutée la reproduction insérée ici.

cette notice, on lit une stance latine, peut-être du même poète qui fit, à Gaulmin (1), cette épitaphe :

Augustè situs est ibi notissimus orbi,
Vivus qui tenuit scibile quidquid erat.

L'œuvre imprimée de notre philologue n'est pas considérable. Il a peu écrit, ou, du moins, il a peu publié. Ses livres, ainsi que l'on peut s'en assurer par la liste qui suit, se composent de savantes éditions de manuscrits précieux, ou d'écrits émanant d'auteurs anciens nouvellement découverts, qu'il tirait, principalement, de sa propre collection.

I. — « Michaelli Pselli, *de Operatione Dæmonvm dialogvs; Gilbertvs Gaulminvs, molinensis, primvs græce edidit et notis illustravit. Lutetiæ Parisiorum, sumptibus Hieronymi Drovart, via Jacobea, sub scuto solari*, M.D.CXV. » — Un vol. petit in-8°. — Deux manuscrits servirent à cette édition, l'un appartenait à Gaulmyn, et l'autre, à Frédéric Morelle (2).

L'ouvrage est dédié à *Nicolas Verdun*, président au parlement de Paris. Les pièces liminaires se composent de poésies laudatives grecques et latines, de *Nicolas Borban*, *Ch. Belarger* et *Jean Artisius*. Le texte grec, enrichi des notes et des commentaires de *Gaulmyn*, est accompagné d'une traduction latine.

Une nouvelle édition parut à Cologne, chez *Daniel Hafenmüller*, en 1688, dans le format in-12.

Bien que ces deux éditions soient peu communes, leur prix ne dépasse guère, en condition ordinaire, 20 à 30 francs, pour la première, et 15 à 20, pour la seconde.

II. — « Evstathii de Ismeniæ et Ismenes amoribvs, *Libri*

(1) Une anecdote, probablement fantaisiste, eut cours, du temps de Gaulmyn et fit plus, sans doute, pour populariser son nom, que ses savants écrits, connus des seuls érudits. On raconta qu'à l'occasion de son mariage — l'histoire ne dit pas si ce fut à l'occasion de son premier hymen, ou du second, — on raconta, dis-je, qu'ayant eu, à l'heure de la cérémonie, quelque contestation avec son curé, il prétendit se passer de son concours ! Le malentendu ne dura guère, et Gaulmyn vit, bientôt, son union bénie par l'Eglise ; ce qui n'empêcha pas le « mariage à la Gaulmyne » de rester proverbial.

(2) Savant libraire et imprimeur parisien, qui vivait dans la seconde moitié du XVI[e] siècle.



XI. Gilbertvs Gavlminvs Molinensis primus Græcè ex Regia Bibliotheca edidit, et Latinè vertit. Lvtetiæ Parisiorvm. Sumptibus Hieronymi Drovart, via Jacobæa, sub scuto solari, M. DC. XVIII. — Un volume in-8°, dédié « *Illustrissimo viro Nicolao Verdvno principi senatus gaillarvm* ». Une traduction latine accompagne, page à page, le texte grec. Les savantes notes de Gaulmyn s'y trouvent en grand nombre.

C'est la première édition, recherchée, du roman d'Eustathe, qui fut réimprimé (*ex versione Gilb. Gaulmini*), à Lyon, en 1644, dans le format in-32. L'exemplaire de l'édition originale que je possède, m'a coûté 10 fr. Sa condition est assez médiocre.

III. — Une édition (jusqu'ici, la seule) du roman de Théodore Prodromus : « RHODANTE ET DOSICLÉS ». — Paris, 1625. — Un vol. in-8°. Ouvrage accompagné d'une traduction latine et de notes. Rare.

IV. — « DE VITA ET MORTE MOSIS, *libri tres. Gilbertus Gaulmyn molinensis ex MS. exemplaribus Primus Hebraïce edidit, Latina interpretatione et notis illustravit.* » *Parisiis apud Tussanum du Bray, via Jacobæa sub spicis maturis.* M. DC. XXIX. *Cum privilegio Regis.* » — Un vol. in-8°. — Gaulmyn a ajouté, comme l'indique le titre, et selon sa méthode constante, une version en latin, du texte hébraïque, attribué à un rabbin. Des notes et des commentaires fort curieux, donnent à cet ouvrage, son principal intérêt.

Une autre édition de ce livre rare et recherché, parut à Hambourg, chez *J. A. Fabricius*, en 1714, dans le format in-8°.

V. — « IN HAMEDOLLÆ CASBINENSIS PERSÆ *sapientiam universi, epistola dedicatoria.* » — Paris, 1641. — Un vol. in-8°. Rare.

VI. — « LIVRE DES LUMIÈRES *en la conduite des Rois, composé par le sage Pilpay.* » — Paris, 1644. — Un vol. in-8°. — Gaulmyn publia cette traduction, sous le pseudonyme hébraïque de *David Sahid, d'Ispahan.* Ouvrage rare.

En ajoutant, à ses publications, des *remarques sur le faux Callisthènes,* on a, sans doute, la liste complète de ses livres d'érudition.

Quant à ses poésies, assez nombreuses et très vantées par ses contemporains, le recueil n'en a jamais été imprimé. Quelques fragments ont été donnés, isolément, dans diverses publications. Le plus important est un poème *sur la prise d'Arras*, qui a été inséré dans le *Menagiana*.

Son œuvre poétique se compose, principalement, de petites pièces latines, d'un tour élégant et original, parmi lesquelles on cite, plus volontiers, ses épigrammes, tout à fait sanglantes, contre le parlement, au temps de la Fronde. Les *Lettres* de Gui Patin contiennent deux de ces épigrammes, entre autres, celle-ci, contre la vente de la bibliothèque de Mazarin, que le parlement avait ordonnée.

Juliades toto libros dum colligit orbe.
Et vocat Aonias ad sua tecta Deas,
Tecta. Deas, libros infami curia lege
Vendidit, in medio : prostituit foro.
Hoc sceleris pretium, sævi commerciæ pacti,
Diraque promissas auctio monstrat opes.
Nec mirere nefas, emptus probat empta Senatus,
Vendidit hic libros, vendere jura solet.

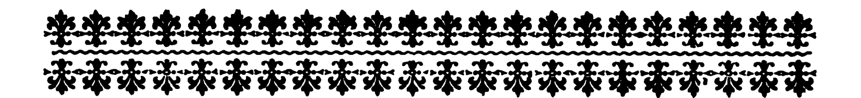
Gaulmyn avait, encore, composé une tragédie en grec, intitulée, *Iphigénie*, dont il a cité six vers dans ses notes sur le roman d'Eustathe. La Bibliothèque nationale possède, en manuscrit, plusieurs poésies de notre auteur, restées inédites (1).

(*A suivre.*) Roger DE QUIRIELLE.



(1) Gaulmyn poète a été étudié, d'une façon intéressante, par M. Bouchard, dans ses « Poètes bourbonnais », déjà cités ; Gaulmyn érudit a eu un excellent critique, dans M. H. Faure (« Antoine de Laval..... », précédemment mentionné).





INVENTAIRE

DES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

Faites en Bourbonnais en 1898 (XVII[e] Année)

HABITÉE depuis les époques les plus reculées, notre province nous révèle chaque année des épaves de toute nature, qui attestent une population très dense, intelligemment douée car, dès les temps paléolithiques, les silex trouvés sur ce sol révèlent une grande habileté dans l'art de tailler et de façonner le silex ; la forme des instruments et des outils en est des plus correctes, et le travail soigné prouve par des termes de comparaison que les habitants primitifs d'entre Loire et Allier, même aux temps moustériens et chelléens, étaient certainement plus avancés en civilisation que beaucoup de leurs contemporains.

ÉPOQUE PALÉOLITHIQUE

COULANGES

Hache chelléenne en silex jaune recouvert d'une belle patine, malgré sa découverte sous près de 3 mètres d'alluvions, ce qui fait supposer que cette hache a dû séjourner longtemps sur le sol avant son enfouissement.

Cette remarquable pièce est retaillée sur les deux faces, sans talon ; le parallélisme des côtés est mathématique ; les retouches en sont finement obtenues. C'est assurément l'une des plus belles pièces recueillies sur notre sol.

GENNETINES

Station de Lucenay-le-Vallée. — Un instrument en silex présente un dosseret fort épais, uniforme, avec enlevages, retouches et traces d'usage ;



il nous semble être un outil spécialement destiné à façonner les flèches et les pièces délicates. Nous possédons déjà plusieurs instruments analogues trouvés en Bourgogne dans l'atelier des Sèves, et dans celui de Vitry-les-Paray ; un outillage spécial était nécessaire pour cette fabrication et doit se retrouver dans chaque atelier et dans les stations importantes (N. C. nº 2694).

De la même provenance, une longue pointe de lance renforcée avec talon de 0m,100 de longueur sur 0m,030 de largeur ; elle est en silex blond, retouchée sur les deux bords ; trois enlevages au talon ont été produits pour en faciliter l'emmanchure dans une gœse (N. C. nº 2695).

Enfin une pointe en silex blond translucide, formée d'un éclat retouché avec conoïde, les deux bords vifs et tranchants (N. C. nº 2696).

VARENNES

Un couteau en silex jaune translucide, ayant trois tailles et retouches ; longueur 0m,075. Provient du Parc de Chazeuil (N. C.).

Plusieurs pièces déjà ont été recueillies par M. le comte René de Chavagnac. Chazeuil a été habité à toutes les époques ; les différents âges préhistoriques y sont représentés, ainsi que les temps gaulois et ceux de l'occupation romaine.

YZEURE

Pointe renforcée en silex jaune de pâte très fine, enlevages sur le dosseret très épais, conoïde. La Baletière (N. C. nº 2717).

Un fragment de grand couteau en silex blond, fines retouches du côté opposé au champ de l'enlevage. Même provenance (N. C. nº 2729).

Un gros nucleus a été trouvé à la Chaume, non loin de Lucenay-le-Vallée ; il est en silex brun foncé, translucide et de pâte fine, avec patine blanche sur une face. Nombreux enlevages autour. Ce beau nucleus nous est inconnu comme provenance de matière qui doit cependant appartenir aux terrains de Saône-et-Loire (N. C. nº 2728).

ÉPOQUE NÉOLITHIQUE

AUROUER

Belle hachette en serpentine avec grains de grenats. Elle appartient au genre herminette, et est de petites dimensions.

CHAVENON

Un fragment de grande hache polie en silex du crétacé de l'Yonne. Il porte les traces de deux polissages différents ; longueur 0m,090 ; la hache

entière pouvait avoir de $0^m,200$ à $0^m,220$. Caractérise la belle époque ; on y voit encore les enlevages du dégrossissage de la pièce, que n'a pas fait disparaître l'action du polissage. Vigne des Falliers (N. C. n° 2716).

DEUX-CHAISES

Hache silex blanc cacholonnée ; longueur $0^m,070$.

Trois autres haches en basalte noir d'Auvergne désagrégé, de $0^m,160$ de longueur, trouvées ensemble avec des débris antiques, dans le jardin du presbytère.

GENNETINES

Une belle flèche solutréenne en silex blond translucide. Provient d'une nouvelle station : les Jardiers (N. C. n° 2719).

LA MALTERRÉE

Nouvelle station sur la limite de commune touchant à celle de Trevol.

Hache en schiste ; longueur $0^m,100$. On y a trouvé précédemment des couteaux, des grattoirs, éclats, flèches et affutoirs en quartzite (N. C. n° 2703).

LUCENAY-LE-VALLÉE

Belle hache en diorite polie, de forme ovalaire ; longueur de $0^m,070$; le polissage est parfait aux deux extrémités, tandis que le milieu est granulé, de manière à être plus facilement retenu au manche qui devait la recevoir et former un bipenne.

Autre hache en serpentine, $0^m,117$ de longueur, ayant la forme de celles de Scandinavie, très plate sur les deux faces, aux côtés droits presque parallèles, et polie avec le plus grand soin.

Ce type parfait rappelle la hache trouvée en 1897 sur la berge de l'Allier, près le pont de Moulins.

Cette pièce est bien l'un des types les plus intéressants provenant des stations si importantes et si diverses de Gennetines (N. C. n° 2699).

Hachette votive de forme plate et triangulaire en diorite ; le tranchant est formé d'un biseau de $0^m,010$ sur un côté et de $0^m,003$ de l'autre ; les deux bords sont rugueux. Longueur $0^m,050$ (N. C. n° 2697).

Une autre hache en dioritine blanche de pâte très fine, mais de plus grande dimension que la précédente ; brisée par l'usage, elle a été ensuite retaillée et polie de nouveau, les biseaux sont plus courts et sur un plan différent. Longueur $0^m,070$ (N. C. n° 2698).

LES TURREAUX

Une pendeloque en roche siliceuse avec trace de suspension (N. C. n° 2726).

Un galet roulé en diorite noire plat sur les deux faces, donnant une face humaine (voir planche). Un trou a été percé et rodé pour faire un œil, l'autre a été commencé et non achevé. Le nez, en creux, est indiqué par une ligne verticale inclinée de gauche à droite et terminée par une ligne horizontale. (Trouvé avec des éclats de silex.) (N. C. n° 2727.) Voir la planche.

Cette commune et celle de Saint-Ennemond ont fourni cette année un certain nombre de flèches que nous n'avons pu acquérir à cause de la quantité et du prix élevé qu'en demandait le possesseur ; nous reproduisons sur la planche ci-jointe quelques-unes de ces pièces dont les formes nous ont paru les plus singulières. L'une d'elles était polie sur une face et porte deux crans d'emmanchure à la partie inférieure (Fig. F). Plusieurs étaient à tranchant transversal ; d'autres sont triangulaires (Fig. G). D'autres ont un tranchant très concave à la place du pédoncule ; une autre avait une soie de 0m,040 de longueur, retaillée avec une délicatesse incomparable (Fig. G) ; et enfin une autre était formée d'une lame mince quadrangulaire ayant 0m,035 de côtés, avec de fines retouches sur les bords et portant vers l'un des angles, deux encoches rondes de 0m,065 de largeur, de manière à faire un pédoncule de l'angle qui réunissait ces deux encoches (Fig. A). C'est la première fois que nous voyons cette forme bizarre. La flèche B est empruntée aux formes de celles de l'Amérique, bien que nous ayons trouvé l'analogue à Gennetines.

La double pointe B est une pièce de grand musée ; elle est renflée au centre sur les quatre faces ; elle est finement retouchée. La flèche E offre beaucoup d'analogie avec la précédente, mais de dimensions plus restreintes. Ces flèches devaient être emmanchées dans une gœse creuse (1).

Une autre flèche offre sur les deux bords une série de dents aiguës (Fig. H). Nous en possédons deux à peu près semblables, provenant de Vitry-les-Paray.

Nous avons acquis cependant quatre d'entre elles. Le n° 2724 est une petite flèche à ailerons. Le n° 2725 porte deux ailerons très allongés en laissant un espace vide entre eux ; l'exécution de cette pièce devait présenter de grandes difficultés, surtout avec un outillage des plus rudimentaires (N. C. n° 2725).

Une autre, n° 2730, est une double flèche à deux pointes bien retouchées et renflée vers le centre.

(1) Nous préparons en ce moment un travail très important sur le mode d'emmanchure des flèches ; sur les types qui pouvaient être susceptibles de recevoir un manche, et sur ceux qui étaient utilisés d'une autre manière.



Enfin, le n° 2731 est une flèche longue en silex jaunâtre opaque très finement retouchée pour former une pointe aiguë et arrondie en grattoir à l'extrémité opposée. Sa longueur rend cette pièce très remarquable.

LODDES

A Chateauvert, une hache en serpentine a été découverte sur le sol.

MOULINS

Une fort belle hache en diorite d'une teinte claire et d'un beau poli, a été recueillie dans un jardin du boulevard du Chambonnet ; elle mesure 0m,118 de longueur. Elle porte encore un tranchant vif et aigu ; la pointe présente un poli rugueux afin de maintenir plus fortement l'adhésion au manche.

SAINT-ENNEMOND

Une belle flèche en silex jaune, en feuille de laurier, retouchée sur les bords (N. C. n° 2721).

Une autre flèche triangulaire offre un tranchant transversal concave ; les deux bords sont dentelés. Cette petite rareté en parfait état de conservation, porte le n° 1722 de N. C.

Un superbe couteau avec une arête dorsale en silex jaune du Grand-Pressigny, et fines retouches, mesure 0m,160 sur 0m,039 de largeur.

Une flèche à double pointe en silex rouge pyromaque des galets de la Loire ; les pointes sont égales et renforcées au centre. Elle mesure 0m,085 de longueur sur 0m,024 de largeur ; la taille en est des plus parfaites et offre beaucoup d'analogie avec les belles lames de Solutré, moins cependant les dimensions.

YZEURE

Un polissoir en grès fin de provenance de Saint-Léon ou de Liernolles mesurant 0m,075 de côté ; il est de forme triangulaire ; une face et les deux extrémités sont parfaitement polies. Trouvé à la Baltière, à 0m,780 de profondeur.

AGE DU BRONZE

GANNAT

Une hachette en bronze, à bords droits mais fragmentée, provient d'un jardin de la rue Saint-Etienne.

Une grosse épingle avec tête hémisphérique, même provenance.

Un cornillon de cerf scié avec une scie de bronze ; les traces de la scie y sont apparentes, et la section s'est produite avec difficulté ; l'extrémité en est polie. Longueur 0m,066. (Trouvé près du cimetière.)

ÉPOQUE GAULOISE

NUMISMATIQUE

A Chassenard, une pièce en bronze concave convexe, rappelant celles des Boï, de Germanie. Poids, 0^{gr},077 ; diamètre, 0^{m},079.

Très rare pièce frappée par les Eduens au nom de l'un de leurs chefs connu seulement par ses monnaies :

Tête de face remplissant le champ.

℟. Aigle sur un bucrane, au-dessus : Segius, ainsi disposé :

∽EGI∽ V. Pour Segius, avec interposition des deux dernières lettres. (Notre médailler.)

EBREUIL

Pièce argent, poids 2^{gr},030, diam. 0^{m},017, frappée par les Volces Arécomikes.

Tête à gauche, imberbe, oreille saillante, bandeau formé de points et d'un ornement réticulé.

℟. Cheval à gauche galopant avec forte crinière ; au-dessus : VOL ; au-dessous T.

Très rare pièce de ce peuple, imité par les Arvernes sur le type original des Volces. (Notre médailler.)

HÉRISSON

Quatre monnaies gauloises ont été trouvées à Cordes, par M. Dubost.

Trois sont en bronze, et malgré leur altération nous les rapportons aux Bituriges.

La quatrième est un denier d'argent, pesant 0^{gr},133, ayant un cheval au galop, les jointures des jambes formées à l'aide de gros points ; au-dessus le pentagramme, monnaie Arverne.

MOULINS

Une pièce en potin trouvée par M. Bertrand dans ses fouilles de la villa des Craux et attribuée aux Kimris. (V. *Bull. Soc. d'Em. de l'Allier* 1898, p. 296.)

Cette pièce est du chef ISVNIS avec légende boustrophédon. (A Paris et à Marseille, et au cabinet des médailles.)

SERVILLY

Un quart de statère ; provenant de cette localité. Diam. 0^{m},130 ; poids 1^{gr},996.

Tête à droite, cheveux bouclés, torquès.

℟. Bige à dr., l'auriga est penché sur le cheval à forte crinière, il tient

les rênes de la gauche et le fouet de la droite ; au-dessus, triquètre.

Cette pièce a été frappée chez les Arvernes ; elle est empreinte du caractère dégénéré de la deuxième époque.

ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

COULANGES

Une fort belle clé en bronze a été trouvée à Mortillon ; elle est dans un bel état de conservation, et mesure 0m,110 de longueur. Son extrémité est munie d'un pesant anneau de suspension ; la tige ronde est à gaîne avec embasse moulurée ; le panneton est double, l'un porte trois tiges parallèles, l'autre est formé d'ornements ajourés. Cette clé ne pouvait faire qu'un demi-tour. C'est la seconde clé qui se trouve en cet endroit ; elle est identique à celle que nous possédons.

GANNAT

M. de Costa de Beauregard a recueilli les objets suivants, provenant du faubourg Saint-Etienne :

Une très belle clé en bronze avec un crochet recourbé dans le haut ; la poignée représente un charmant buste de jeune fille délicatement ciselé, et donnant un beau profil ; elle porte une coiffure élevée ; les seins découverts sont légèrement indiqués ; le crochet qui bifurque au-dessous de l'embasse, opposé au pène, devait être une double clé. Elle mesure 0m,085.

Un ornement en bronze devant appartenir à un casque dont il a la forme, avec trous d'attaches et rivets.

Cinq médailles grand bronze de Vespasien, Trajan, trouvés avec un nombre considérable de débris de tuiles à rebords et creuses, de carreaux striés, des briques, des clous à têtes plates.

Puis des fragments de vases en terre noire, blanche, grise et rouge, lustrés ; l'un d'eux porte l'estampille suivante qui révèle un nom d'origine gauloise à ajouter à la série de ceux découverts dans nos officines.

SACIRV · FE

Des débris de tuyaux à tubulures, des conduites d'eau d'hypocaustes, des briques percées, des débris d'amphores, plusieurs morceaux de marbre blanc de Châtel-Perron épais de 0m,031 et polis sur les deux faces, puis des feuilles de plomb déchiquetées.

Tout à côté, un amas de défenses de sangliers.

Des chenets en terre cuite, de grands disques employés dans les hypocaustes ; la plus grande partie de ces débris sont agglomérés de cailloux et d'oxyde de fer.

Une tête en terre cuite servant d'antifère, échangée par M. Bertrand qui en a fait don au Musée départemental.

Un anneau en bronze, plat sur les deux faces, plusieurs débris dé meules en lave de volvic, concaves et convexes et fort usées par un travail prolongé.

Tous ces objets ont été trouvés dans une aire de quelques mètres d'étendue, au travers de substructions et de matériaux antiques, indiquant en ce lieu une agglomération importante.

VICHY

Une jolie statuette en bronze, de 0m,170 de hauteur, creuse à l'intérieur, évidée au-dessus de la tête. Elle représente un pauvre malade venu à Vichy pour y prendre les eaux ; il est accroupi ; sa tête est démesurément grosse ; des bajoues pendantes lui retombent de chaque côté de la figure ; il tient un gobelet de sa main droite, qu'il s'apprête à vider.

Une clé en bronze dont la poignée est formée par une tête de sanglier armé de ses défenses.

Ces deux objets remarquables ont été acquis en 1895 par le Musée du Louvre, où ils sont déposés dans une vitrine de la Grande Galerie d'Apollon (vitrine Sud devant une fenêtre donnant sur la Seine).

Nous avons décrit cet antique buveur d'eau de Vichy, dans le *Centre médical* de Gannat, année 1898, nº du 18 avril.

NUMISMATIQUE

YZEURE

Une trouvaille de 85 grands bronzes d'empereurs et d'impératrices du Haut-Empire vient d'être faite à la Cure à Saint-Bonnet, et dont nous donnons la description :

Octave (César). — Auguste (Imperator). — Tibère. — Claude Ier. — Vespasien. — Julie. — Nerva. — Trajan. — Adrien. — Antonin le Pieux. — Antonin (Divus Antoninus et autres). — Faustine Ier (senior). — Marc-Aurèle. — Faustine II (junior). — Lucius Verus. — Lucilla, sa femme. — Commode. — Julia Pia Augusta. — Crispine. — Septime Sévère. — Alexandre Sévère (quatre types différents). — Maximin Ier (Fides militum avec enseignes soldats). — Gardien III (plusieurs types variés).



— Philippe Ier. — Otacilie, sa femme. — Philippe II. — Herennius Etruscus.

Le bronze de Lucius Verus est frappé sur un flan extraordinaire du poids de 36 grammes.

Ces bronzes sont intéressants et mériteraient une description moins sommaire qui pourrait se faire après un décapage permettant de les mieux décrire. Leur grande variété en fait tout l'intérêt.

Nous rapportons à cette trouvaille, celles faites antérieurement à Lusigny, Beaulon et Mercy.

MOYEN-AGE

DOCUMENTS

Catalogue Charavay ; autographes divers intéressant l'histoire du Bourbonnais ; année 1898. — Cat. 209, nº 84 : *Jean II duc de Bourbon.* Quittance de 20,000 livres tournois que lui accorde Louis XI, *en oultre de sa pension annuelle.* Du 16 janvier 1466.

Ce simple document est tout un fait à l'avantage de la mémoire du duc Jean, c'était une récompense vraiment royale que lui accordait le roi pour les services qu'il lui rendit.

Nº 45 : Quittance de François de Carnavalet, gouverneur du Bourbonnais et du Forez. 1569.

Nº 340 : Etats de service de Guillouet d'Orvilliers, gouverneur de Cayenne ; 5 p. in-fol.

Nº 8 : *Anne de France ;* lettre au duc de Savoie.

Nº 332 : Lettres de Charles VIII, datées de 1490, pour autoriser la ville de Molins d'élargir son enceinte de murailles, à l'aide d'impôts extraordinaires sur le sel, etc.

Nº 213 : 2 lettres de Louis Guillouet d'Orvilliers, amiral de France : dans l'une d'elles, se trouve l'inventaire détaillé de l'arsenal de Brest.

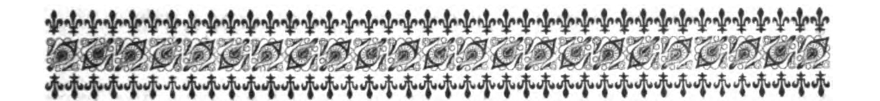
Nº 221 : Notes au crayon de François Péron sur une gravure représentant l'Ile Schouten ; il donne des avis au graveur Milbert.

Moulins, le 31 décembre 1898.

Francis PÉROT.







LE TESTAMENT

DE

Gilles AYCELIN DE MONTAIGU

PAR M. AUBERT DE LA FAIGE



DANS son dernier numéro, le *Bulletin* de notre Société a signalé cet ouvrage, mais le travail de notre collègue, tant par l'intérêt qu'il présente au point de vue général que par celui qu'il offre au point de vue du Bourbonnais, mérite mieux qu'une brève mention.

Ce n'est pas pour la première fois que le capitaine Aubert de la Faige s'occupe de la maison Aycelin. Déjà dans des *Notes biographiques sur Gilles Aycelin* et des *Notes sur Chateldon* (1), il avait eu occasion de signaler aux chercheurs cette vieille race d'Auvergne qui, de 1207 à 1427, a joui d'une situation importante et fourni de notables personnages.

Dans l'aimable causerie, au cours de laquelle, en compagnie de M. Roger Préveraud de la Boutresse, et sous le titre de *Fiefs du Bourbonnais* (*arrondissement de La Palisse*), nous est racontée l'histoire du passé, M. Aubert de la Faige nous a aussi parlé des Aycelin, qui du nom d'un de leurs fiefs devinrent Aycelin de Montaigu. Cet estoc féodal fut, en effet, fortement possessionné en Bourbonnais. Parmi ses fiefs on peut citer : Châtel-Montagne et Le Breuil. A ce titre, les Aycelin appar-

(1) Moulins, Durond 1893.

tiennent à l'histoire du Bourbonnais aussi bien que par leurs alliances avec les maisons suivantes : Châtel-Montagne, Breuil, Bourbon-Clacy et autres.

Par lui-même, Gilles Aycelin est un personnage intéressant. Archevêque de Narbonne puis de Rouen, chancelier de Philippe le Bel, il joua un rôle de premier plan dans l'histoire de son époque et de notre pays.

Le texte latin du testament publié par le capitaine Aubert de la Faige est la reproduction d'une copie paraissant du temps et due à l'obligeante communication du vicomte Le Jeans et du baron de Barghon de Fort-Rion (1). Une élégante traduction, qui a en outre le mérite de serrer de près le texte original, accompagne cette publication.

Mais ce n'est pas tout; notre laborieux collègue a tenu à mettre dans son cadre l'auteur du testament.

Des notes sur la famille Aycelin nous permettent de la suivre depuis Pierre Aycelin vivant en 1207 jusqu'à la dernière descendante du nom : Isabelle Aycelin de Montaigu mariée en 1[res] noces à Jean de Vienne et en 2[mes] à Claude de Mello, seigneur de Saint-Bris (xv[e] s.), soit pendant huit générations.

Après nous avoir présenté la race, l'auteur nous fait connaître Gilles Aycelin lui-même. Fils de Pierre Aycelin et d'une damoiselle Flotte, propre nièce de Pierre Flotte, conseiller puis chancelier de Philippe le Bel, Gilles naît probablement en 1252 à Mauzun (Auvergne). Destiné à l'état ecclésiastique, il y fit une belle carrière Ce serait déflorer le travail de M. Aubert que de sabrer dans les pages, précises comme un rapport militaire, qu'il consacre à son héros. Je préfère citer ici le jugement par lequel il résume une vie si pleine et si agitée.

« Neveu par sa mère de Pierre Flotte, le conseiller favori et le « futur chancelier de Philippe le Bel, protégé par son frère aîné « Hugues, le futur cardinal, et jouissant aussi de la faveur des « évêques de Clermont, auxquels était attachée sa famille, « Gilles, destiné à l'état ecclésiastique, entrait dans la vie avec

(1) Les archives de l'Allier possèdent une copie manuscrite de ce même testament de la main de M. Vayssière. Elle a été faite sur la même pièce qui a servi à M. Aubert de la Faige.

« bien des chances favorables. Sa science profonde du droit, son « activité infatigable, la pondération de son esprit, l'habileté « dont il fit souvent preuve, et aussi, hâtons-nous de l'ajouter, « la conscience qu'il semble avoir eue de ses devoirs de prélat « devaient faire le reste.

« Nous venons de parler de son activité : elle paraît avoir été « presque excessive. Fonctions politiques, devoirs épiscopaux, « réunions de conciles, devoirs de famille, soins de ses propres « intérêts, Gilles suffit à tout ; pendant vingt ans, les préoccu« pations diverses se pressent dans sa vie. »

Chargé de missions politiques, ambassadeur à Rome, Gilles Aycelin fut mêlé à toutes les affaires de son temps. Bras droit de Philippe le Bel, ce féodal formé à l'école des légistes, fut un de ceux qui aidèrent ce prince énergique à fortifier son autorité.

Mais l'événement capital auquel fut mêlé Gilles Aycelin, c'est certainement le procès des Templiers. On me permettra de laisser ici encore la parole à M. Aubert de la Faige.

« La lumière sur la fin des Templiers n'est pas faite encore et, « les passions s'en mêlant, ne semble pas près de se faire. « Quant à nous, il nous paraît incontestable que, dévié de son « but, transformé en société secrète, adonné dit-on à de sacri« lèges pratiques, le Temple tendait à former un Etat dans « l'Etat. On ne saurait donc blâmer Philippe le Bel d'avoir peut« être, en le combattant, sauvé la couronne, ce qui est le premier « devoir d'un roi. Mais d'autre part, il est difficile de ne pas « admettre qu'une cupidité déçue plus tard, n'ait pas agi sur les « résolutions du roi de France tout aussi bien que la raison « d'Etat. Et d'ailleurs, comment ne pas déplorer les cruautés de « Philippe, le supplice de tant de vaillants hommes et la coupable « faiblesse du Pape, quand on songe aux services rendus par le « Temple à la chrétienté, autant dire à l'humanité, à la civilisa« tion tout entière. »

Pour ma part, j'adhère entièrement à la première partie du jugement que je viens de citer. Quand on a lu les pièces du procès publiées par Michelet et les études parues sur la question, il y a quelques années, dans la *Revue des Deux-Mondes*, il paraît

indéniable que l'ordre du Temple sorti de sa mission corrompu, tendait vers un but ténébreux, anti-social. par des machinations où le côté financier avait part et dans lesquelles le Juif — qui s'en étonnera — paraît avoir joué un rôle.

En revanche, le jugement porté sur Philippe le Bel et le Pape me paraît sévère. S'il y eut faute, toute l'Europe chrétienne en doit porter le poids, car c'est partout que le procès fut fait à l'ordre du Temple. Quant aux supplices infligés, ce furent ceux prévus par la législation et les mœurs du temps pour les crimes reprochés aux Templiers.

Certes, même déchu de sa ferveur première, et dévié de son but hospitalier et militaire, le Temple comptait encore dans ses rangs des vaillants et des prud'hommes, de bons chrétiens et de parfaits gentilshommes, mais le pouvait-on dire de tous et surtout des grands chefs ?

Quant aux services rendus à la chrétienté en Orient, ils furent grands, il est vrai, surtout à l'origine, mais on ne doit pas oublier non plus que par son orgueil intraitable, ses prétentions exorbitantes, l'ordre du Temple en diminua bien la valeur. Dressé en pouvoir rival à côté des rois de Jérusalem, passant des traités avec l'infidèle ou le combattant pour son compte, sans entente avec les autres chrétiens, l'ordre du Temple fit de grandes fautes, sema bien des divisions et a, ce me semble, une grande part de responsabilité dans le cataclysme final.

On peut dire, je crois : La justice humaine d'alors frappa justement dans l'ordre du Temple l'ensemble, c'est seulement dans des cas particuliers qu'elle a pu atteindre des innocents.

Quant au rôle joué par l'évêque Aycelin dans ce procès, voici comment M. Aubert de la Faige l'apprécie, et j'avoue que d'après tout ce qu'il m'a appris du personnage, on ne saurait mieux dire. « Malgré des travaux récents, ce rôle est resté bien obscur, et « pendant que quelques-uns, comme Firmin-Didot, font de notre « archevêque un des principaux instruments de Philippe le Bel, « il nous semble au contraire que Gilles Aycelin montra là « encore la modération qui était le fond de son caractère et dont « il avait donné maintes preuves, notamment dans l'affaire de

« Bernard Saisset et dans sa propre querelle avec le vicomte « Amalric de Narbonne. »

Après nous avoir raconté la vie de Gilles Aycelin, M. Aubert nous apprend qu'il mourut le 23 juin 1318 et fut enterré le 17 août suivant à Billom, dans l'église Saint-Cerneuf.

Vient ensuite le testament bourré de donations pieuses où l'Eglise, la famille, les serviteurs, etc., ne sont pas oubliés.

L'ouvrage est accompagné de nombreuses notes topographiques où se retrouve toute la précision du brillant officier d'Etat-Major que fut et que serait encore à l'occasion le capitaine Aubert de la Faige.

D'autres notes, généalogiques ou historiques, fortifient encore ce travail. Se souvenant aussi qu'il est membre du Conseil héraldique de France, M. Aubert n'omet pas de nous indiquer les armoiries des Aycelin. Je les signale ici, puisque cette maison a certes des droits pour figurer dans un armorial du Bourbonnais. Elles sont : « de sable à trois têtes de lion d'or lampassées de gueules. »

A propos des *Fiefs du Bourbonnais* on a parfois reproché à M. Aubert de la Faige de ne pas indiquer les sources où il puise. C'est, ce me semble, une remarque que l'on pourrait faire encore à l'occasion de l'ouvrage qui nous occupe. On se demande s'il a eu connaissance, par exemple, des fonds de la Bibliothèque Nationale où il y a, si je ne me trompe, au moins un dossier Aycelin.

On aimerait parfois à pouvoir aller creuser plus avant dans les mines de documents que son sujet l'a seulement amené à effleurer. L'absence d'indication de sources rend la chose difficile.

Ceux qui connaissent M. Aubert de la Faige, vous diront d'ailleurs qu'il n'y a à cela que demi-mal. Le châtelain de Bussolles est l'amabilité même et c'est avec la plus parfaite bonne grâce qu'il extrait de ses notes tout ce qui peut intéresser ceux qui ont l'heureuse idée de s'adresser à lui.

Pour ma part, j'aurais souhaité que M. Aubert de la Faige nous fît connaître un peu plus intimement tous les personnages de l'entourage de l'évêque, tels que Guillaume de Villette damoiseau, Artaud de la Pause damoiseau, Bertrand de Mazerier,

Erald du Mesnil Simon damoiseau (1) et tant d'autres, que le testament nous fait entrevoir.

Enfin j'avoue que ce n'est pas sans surprise que j'ai vu, à la fin, un acte dit : « Lettre de rémission en faveur de Gilles Aycelin, seigneur de Montaigu (15 juillet 1381). » On donne en général le nom de lettres de rémissions aux actes de grâce royale destinés à garantir ceux qui pour un fait quelconque, meurtre, violences, etc., pouvaient « craindre les rigueurs de justice ». Or, c'est de tout autre chose qu'il s'agit, en l'espèce, je n'en veux pour preuve que cet exergue : « *Confirmatio cujusdam cartæ pro Egidio Aycelini, domino de Monte Acuto, videlicet quod plura feuda quæ ipse tenet extra dominium Regis nunquam ponantur.* » La confirmation est bien de 1381, mais la charte elle-même est du mois de juillet 1317.

Mais ce sont des critiques de détails, et tous ceux qui liront la brochure de M. Aubert de la Faige conviendront avec moi que c'est une œuvre qui a sa place dans toutes les bibliothèques des chercheurs aimant le passé et l'histoire de leur pays. Une table des noms termine l'ouvrage et facilite grandement les recherches. A signaler aussi une vue du château de Mauzun en Auvergne, berceau de la famille Aycelin.

Philippe TIERSONNIER.



(1) Pour ce dernier, je peux dire qu'il était d'une maison du Forez, portant d'argent à six mains apaumées et versées de gueules posées 3, 2, 1. Blason bien connu de la Société d'Emulation, puisque c'est celui que portent les Simon de Quirielle.



CHRONIQUE

Le tirage des numéros gagnant des objets d'art acquis par la Société Populaire des Beaux-Arts, en 1898, a eu lieu le 15 janvier dernier. Il y avait 50 tableaux, 2 objets d'art décoratif, 14 aquarelles, 13 dessins, pastels, fusains, 54 gravures, au total 132 œuvres d'art.

M. Péron, de Montluçon, a gagné une gravure d'Aussolier, « Le mariage, d'après Boulanger ». Notre confrère Moreau a la gravure de Boilot, « L'amateur de tableaux d'Aranda ».

***

Notre compatriote, le peintre Marius Perret, vient de s'embarquer pour le Cambodge, avec une mission du ministère des Colonies. Il est chargé de peindre des vues de ces pays, qui figureront à l'Exposition universelle de 1900. Nous souhaitons bonne chance à notre artiste.

***

Plusieurs enfants du Bourbonnais sont également partis pour les colonies de l'Indo-Chine : Auguste Raynal, capitaine d'artillerie de marine ; Albert Butin, ingénieur, chargé d'installer des usines ; Boutry, sous-lieutenant d'infanterie de marine.

***

Le *Bulletin-Revue*, numéro d'octobre 1898, a mentionné l'envoi par MM. d'Houdin et Jean Coulhon, statuaires, de maquettes exécutées en vue du concours ouvert pour ériger à Moulins un monument à la mémoire des soldats de l'Allier, morts devant l'ennemi pendant la guerre de 1870-71.

Le Comité vient de prendre une décision sur le choix à faire entre ces maquettes ; il s'est prononcé en faveur de l'une des deux qu'a présentées M. Coulhon, celle qui précisément nous avait semblé, par ses qualités tout à fait exceptionnelles, devoir emporter les suffrages. Dans l'intérêt de l'art nous sommes heureux de cette solution que nous avions prévue.

Nous avons déjà décrit cette esquisse, ébauche d'une œuvre qui promet d'être remarquable. Elle représente une renommée aux ailes déployées, très savamment et pittoresquement drapée et sonnant la revanche en une fanfare dont les échos font surgir de terre les braves restés sur les champs de bataille. C'est une heureuse et émouvante interprétation de ce vers de Virgile :

Exoriare ubiquis nostris ex ossibus ultor.

On sait que M. Coulhon est bourbonnais. Il est l'auteur de la statue de Théodore de Banville et de nombre de compositions délicates et fortes qui l'ont placé en bon rang parmi nos maîtres sculpteurs. Citons, entre autres, *Flore et Zéphyr*, *Le grand Ferret*, *Hébé Cœlestis*, *Rêve d'Amour*, une *Galathée*, etc.

Ajoutons que le sympathique artiste est venu il y a quelques jours, à Moulins, pour conférer avec le Comité. Le modèle en plâtre de son nouveau groupe figurera probablement au prochain Salon ; du moins M. Coulhon fera tous ses efforts pour arriver à temps.

(*Communication de M. Delaigue.*)

***

EXTRAIT DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE

adressée par l'Académie de l'Allier à MM. les instituteurs et à Mmes les institutrices de ce département, pour la préparation des travaux à envoyer à l'Exposition universelle de 1900.

Programme relatif aux Monographies communales

INTRODUCTION

a) *Sources manuscrites.*

1° Inventaire des documents historiques de toute nature qui se trouvent dans les archives communales, paroissiales, hospitalières, judiciaires, notariales, privées, chez les géomètres ;

2° La plupart des archives des mairies ne renferment pas autre chose, pour l'histoire de l'ancien régime, que les registres paroissiaux (état civil des catholiques tenu par les curés, avant septembre 1792). Mais, même dans ces registres, il faut savoir trouver autre chose que des actes de baptêmes, mariages et sépultures. Souvent le curé inscrivait, soit en marge, soit à leur ordre chronologique, soit à la fin de leur année respective, les événements petits ou grands de sa paroisse. A défaut de ces renseignements, il faut savoir dégager de la teneur même des actes les faits intéressants ; car, bien que soumise à un formulaire, la rédaction de ces actes est souvent intéressante en raison des faits extraordinaires qu'ils relatent et qu'on ne s'attend pas, de prime abord, à trouver dans le cadre prescrit par le législateur ;

3° En dehors des registres paroissiaux, il peut se trouver dans les mairies quelques documents anciens concernant l'administration municipale, les bâtiments, la voirie, des papiers d'émigrés, que le hasard a conservés là, au lieu qu'ils aient été transportés au chef-lieu du département ; ces derniers pourront être utilisés avec fruit pour l'étude du ou de châteaux de la localité ;

4° Les archives des fabriques peuvent posséder des comptes anciens, des titres de fondations, qui régulièrement auraient dû être centralisés en 1790, lorsque les biens du clergé furent mis dans la main de la Nation. L'intensité de la vie religieuse sous l'ancien régime, où le mot la « paroisse » est employé pour désigner l'agglomération connue aujourd'hui sous le nom de commune est une raison de ne pas négliger cette source d'information.

On ne doit pas trouver au presbytère les registres paroissiaux ; ils ont dû être remis au maire en 1792. Mais, s'ils ne sont pas à la mairie, ils devront

être recherchés au presbytère et signalés comme y étant conservés. Rechercher de même les registres paroissiaux de toute paroisse supprimée au territoire de la commune actuelle, qui n'auraient pas été déposés à la mairie ;

5° Quant aux archives hospitalières, le petit nombre d'endroits où elles sont conservées, dispense d'insister sur l'utilité qu'elles présentent.

6° S'il existait encore dans les communes des dossiers de justices antérieures à la Révolution (justices royales, seigneuriales, laïques ou ecclésiastiques), en signaler l'importance avec une notice sommaire, telle que : sentences, jugements, etc., en ajoutant les dates extrêmes ;

7° Les Archives notariales sont une mine de renseignements historiques de premier ordre. Ces papiers, le plus souvent négligés par leurs gardiens, offrent plus de renseignements qu'on ne le croit à première vue. On y peut trouver en effet, non seulement les types d'actes que les notaires ont continué de passer et qui d'ailleurs nous renseignent sur les familles de la localité, mais encore des délibérations de la communauté d'habitants. Avant 1790, il n'y avait généralement pas de registre de délibérations dans la plupart des localités. Aussi bien, lorsqu'il était utile de consigner un acte important de la vie de la communauté, avait-on recours au notaire de l'endroit ou de la région et c'est dans ses minutes qu'on pourra trouver les événements intéressant l'ensemble de la communauté d'habitants.

Il sera utile de donner les noms des notaires avec les dates extrêmes de leur exercice ;

8° La communication et l'utilisation des autres archives particulières ne dépend pas moins de la complaisance et du bon vouloir de celui qui les possède que du tact de celui qui désire les consulter.

b) *Sources imprimées.*

9° Indiquer tous les ouvrages imprimés qui font mention de la commune.

Ouvrages généraux. — Ouvrages spéciaux.

Dans chaque catégorie, par nom d'auteur, avec indication du titre exact et de l'édition, sinon, par ordre alphabétique des premiers mots du titre, pour tout ouvrage anonyme.

HISTOIRE PROPREMENT DITE

10° Noms successifs qu'aurait portés la commune, d'après les actes et autres documents :

Divisions ecclésiastiques, financières, administratives, judiciaires, féodales et militaires auxquelles elle a successivement appartenu.

11° Voies romaines et voies gauloises, camps romains.

a) Indiquer les traditions qui s'y rattachent.

b) A-t-on découvert sur leur parcours des colonnes ou des pierres militaires portant des inscriptions ?

12° Existe-t-il quelque lieu rappelant le souvenir d'un champ de bataille? Quelles découvertes y a-t-on faites (monnaies, armes, poteries, figurines en poterie ou en métal) ?

13° A-t-on retrouvé un ancien cimetière ? — Quel est l'âge des sépultures ? — Quelles en sont les particularités ?

14° Trouve-t-on dans la commune d'anciens monuments remarquables (murailles très épaisses, statues ou fragments de figures en pierre ou en bronze) ?

(Les §§ 11, 12, 13 ont pour but d'indiquer à quelle date approximative le territoire a été habité. Avec le § suivant, on pourra entrer dans la période des événements à date certaine.)

15° Evénements remarquables dont la commune a été le théâtre.

16° Enumération exacte et complète des lieux-dits, d'après le cadastre et aussi d'après les registres paroissiaux. On y noterait quelques formes anciennes, avec la date de leur apparition, pour les lieux habités et on aurait ainsi, pour la plupart des exploitations rurales, le maximum de ce qu'on peut espérer comme renseignements. — Distinguer soigneusement des lieux-dits les lieux habités en en spécifiant la qualité : village, domaine, etc.

17° Nombre des mariages, des naissances et des décès, non seulement d'après les tableaux de recensement, mais aussi d'après les registres paroissiaux (dans le cas où le curé aurait fait à la fin de certaines années ce relevé statistique, fait qui n'est pas exceptionnel).

18° Chiffres de la population d'après les mêmes renseignements.

19° Particularités sur la constitution physique des habitants, leur longévité, leurs mœurs, leurs usages, leurs jeux, leur langage et leur degré d'instruction.

20° Y a-t-il dans la commune une ancienne abbaye, un ancien prieuré ? description et historique.

21° S'il y a un ancien château, dire s'il est fortifié, en donner la description et l'histoire. — Relevé des murailles au ras du sol, si elles sont encore apparentes. — Historique des familles qui ont habité le château. — Au cas où la commune serait née à l'ombre du monastère ou sous la protection du château, il y aurait lieu de placer le § 20 ou les §§ 20 et 21 avant les §§ 15, 16, 17 et 18 qui les suivraient logiquement.

22° Eglise. — Nombre des paroisses. Vocables des patrons (ils ont parfois changé depuis la Révolution). — Fondations. — Description du ou des monuments. (Style, âge, sculptures, pierres tombales, peintures murales, tableaux, tapisseries, vitraux, mobilier ancien et moderne. — Cloches, inscriptions, etc.)

23° S'il y a dans la commune des groupes confessionnels non catholiques, faire connaître l'importance numérique de ces groupes, la date de leur apparition dans le pays. — Rechercher si les archives communales peuvent nous fournir des renseignements sur leur histoire, ou s'ils possèdent des archives particulières.

24° Dans le cimetière actuel, signaler les calvaires, croix ou inscriptions curieuses.

25° Chapelles isolées : historique et description.

26° Hospices et hôpitaux : description des bâtiments, histoire de l'établissement. — Y a-t-il eu dans la commune une *commanderie de l'Ordre de Malte ?* — Historique... Description des monuments qui subsistent.

27° Y a-t-il eu une maladrerie ? — Historique et description.

28° Ecoles. — L'instruction avant la Révolution. — On trouvera parfois dans les registres paroissiaux le nom d'un instituteur : c'est un des rares signataires des actes où il intervient comme témoin. — Situation actuelle ; bâtiments.

29° Biographie des hommes qui ont illustré la commune. — Bibliographie de ceux qui ont écrit.



TRADITIONS ET LÉGENDES

30° Pierres, roches et grottes consacrées par une croyance populaire.

a) Raconter les légendes qui s'y rattachent.

b) A-t-on fait des fouilles dans leur voisinage et qu'ont-elles fait découvrir (couteaux, haches, hachettes et flèches en pierre ou en métal, etc.) ?

31° Existe-t-il une fontaine visitée par les malades ? Souvenirs et légendes qui s'y rattachent.

32° S'il existe un arbre célèbre, faire connaître son origine et sa légende. — Légendes se rapportant au château, à la localité. — (A dégager complètement de l'historique basé sur des documents authentiques.)

33° Recueillir les chansons populaires, françaises ou patoises. Lorsqu'il existe plusieurs textes connus de ces chansons, noter avec soin ces variantes. — Quelques instituteurs pourront peut-être noter la musique de ces chansons. Lorsqu'ils ne pourront le faire par eux-mêmes, ils pourront généralement s'adresser aux chefs de musique de l'armée ou aux membres des sociétés musicales.

34° Constitution physique du sol de la commune. — Climat. — Régime des eaux.

35° Particularités de la faune et de la flore.

36° Répartition des cultures. — Indiquer la superficie occupée par les diverses cultures. — Rechercher si cette répartition a varié depuis un siècle. — Causes de ces variations.

37° Régime de la propriété. — Quelle est l'étendue moyenne de la propriété privée dans votre commune ? Signaler les très grandes et les très petites propriétés qui s'y rencontrent ? Le régime de la propriété a-t-il changé dans votre commune depuis le XVIII° siècle ?

38° Revenu moyen de la terre.

39° Baux de fermage et de métayage. — Quelle est la forme de bail la plus usitée ?

40° Salaire moyen des journaliers ruraux. — D'où viennent ces journaliers ?

41° Industries de la commune. — Sont-elles anciennes ? Si non, date de leur introduction. — S'exercent-elles à domicile ou dans des ateliers. — Nombre d'ouvriers qu'elles emploient. — Salaires. — D'où tirent-elles leurs matières premières. — Quels sont leurs principaux débouchés ?

42° Emigration. — Les habitants de votre commune émigrent-ils ? En quel nombre par an ? D'une façon régulière ou par saccades ? Sous l'influence de quelles causes ? Vers quelles régions ? Avec ou sans esprit de retour ? Influence de l'émigration sur le chiffre de la population, le prix du sol, le taux des salaires.

43° L'habitat. — Comment sont faites les habitations rurales ? Forme, dimensions, matériaux. — Nombre de personnes réunies sous un même toit. — Hygiène domestique.

44° Les instituteurs qui font de la photographie pourront envoyer des clichés ou des épreuves : 1° des monuments (et détails de monument) qu'ils étudient ; 2° des sites intéressants au point de vue géologique ou géographique ; 3° des costumes et habitations caractéristiques.





BIBLIOGRAPHIE

Manuel de la Confrérie de Saint-Roch (vie de Saint-Roch, son culte dans le Bourbonnais pendant les quatre derniers siècles; les Confréries et leurs règlements), par J.-J. Moret, curé-doyen de Saint-Menoux. — Troisième édition, in-8° de 60 pages, 1899. — Moulins, imp. Et. Auclaire.

L'on y trouve l'énoncé historique des Paroisses bourbonnaises dans lesquelles le culte de Saint-Roch était établi, p. 18-35.

—

Bulletin de l'Œuvre du Bienheureux de la Salle (District de Moulins-Orléans), n° 31, janvier 1899. — Moulins, imp. Et. Auclaire.

—

M. de Rocquigny-Adanson :

1° *Géonémie de Saturnia Pyri.* Extrait de la *Feuille des jeunes Naturalistes*, n° 336 (1er décembre 1898). In-4° de 4 pages. — Carte coloriée.

2° *La gelée dans le Centre de la France 1835-1894, Les grands hivers en Bourbonnais.* Extrait de la *Revue du Ciel et de la Terre.* — Bruxelles, Weïssenbruch, 1898, grand in-8° de 26 pages, avec tableaux schématiques. — Ce travail contient en outre la liste des végétaux du parc de Baleine qui ont le plus souffert de la gelée de 1870-71, puis la *semaine des vents* (novembre), centre de la France.

—

Revue trimestrielle de l'Association amicale des anciens Élèves du Pensionnat Saint-Gilles (janvier 1899). — Moulins, imp. C.-Leblond.

Chronique de Saint-Gilles. — Un bon article humoristique de S. Parent sur Maître Adam Billaut, de Nevers. — « Souvenirs de voyage : de Moulins à Rome », par P. Pérot, avec un spirituel prologue de Jardin, secrétaire de l'Association :

« Au clair de la lune,
« Mon ami Pérot,
« Apprête ta plume,
« Pour écrire un mot.
« . . . .

—

L'*Arbitre*, saynète comique, par Garnier de Hérault. — Montluçon, imp. Herbin, 1899; in-4° de 4 pages.

—

Duel à mort, saynète comique, par Béliatrou; in-4° de 6 pp. — Montluçon, imp. Herbin, 1899.

—

Société amicale des Anciens marins, soldats et employés de l'arrondissement de Montluçon. — Montluçon, imp. Herbin, 1899; in-8° de 8 pp.

—

Itinéraires des Rois de France et des Papes dans l'Auvergne et le Velay, par A. Vernière. — Clermont-Ferrand, imp. Malleval; in-8° de 27 pp., 1898.

Moulins. — Imprimerie Etienne Auclaire.





PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1899

SÉANCE DU 3 MARS

PRÉSIDENCE DE M. R. DE QUIRIELLE

Etaient présents : MM. R. de Quirielle, Bouchard, l'abbé Berthoumieu, Frobert, Seulliet, Bertrand, l'abbé J. Clément, Vié, Pérot, Mitton, Tiersonnier, E. Olivier, Dubost, Bourdelier, Bernard.

— Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— Les ouvrages suivants sont offerts à la bibliothèque de notre Société : 1° par M. Marcelin Crépin-Leblond, notre confrère, le tome VII (année 1898) de la *Quinzaine bourbonnaise*, l'élégante et fort intéressante revue, dont il est l'éditeur et le directeur très apprécié ; — 2° par le colonel A. Laussedat, membre de l'Institut, directeur du conservatoire national des Arts et Métiers, le premier volume de l'important ouvrage qu'il publie sous ce titre : « *Recherches sur les instruments, les méthodes et le dessin topographique* (Paris, Gauthier-Villars, imp.-lib., quai des Grands-Augustins, 55 ; 1898 » ; un vol. in-8°, illustré de nombreuses planches) ; — 3° par M. Georges Bruel, administrateur adjoint du Congo français, sa relation intitulée *l'Oubanghi* qui occupe le fascicule 69 de la « Bibliothèque illustrée des voyages autour du monde..., directeur : C. Simond ». — Libr. Plon.

M. le Président remercie les donateurs, au nom de la Société d'Emulation.

— M. Bertrand fait une communication, dont le texte sera publié dans notre prochain Bulletin, au sujet de la découverte d'une voie romaine, près du château de La Chaise, commune de Monétay-sur-Allier. Il présente en même temps un certain nombre d'épaves métalliques : fers de chevaux, clous, clés, trouvées sur l'emplacement de cette voie et recueillies par M. le comte de La Chaise qui a bien voulu les offrir au Musée départemental. Le donateur a également recueilli divers silex taillés, dont M. Bertrand soumet des spécimens.

— M. Mitton a visité, ces jours derniers, avec M. Tiersonnier, l'église si

remarquable du Montet qui subit, actuellement, de regrettables remanîments. M. Mitton a photographié plusieurs chapiteaux de cette église. Il se propose d'offrir à notre Société des épreuves de ces photographies.

Une intéressante constatation a été faite par M. Mitton au sujet de certains de ces chapiteaux, qui ont été, manifestement, copiés sur des modèles antiques.

— M. l'abbé J. Clément donne lecture, à la Société, d'un extrait d'une brochure récente, publiée par le savant abbé Reure, sur un *Voyage à Nice*, du chancelier Michel de l'Hôpital ; on trouvera, en chronique, le passage qui se rapporte au Bourbonnais.

— Notre confrère signale ensuite un tableau nécrologique, que vient de dresser M. l'abbé Louis Perrot, membre de la Société d'Emulation, et curé de Ferrières, et renfermant, depuis le XVIe siècle, la mention de tous les curés et de tous les vicaires de Ferrières, avec, en regard, la date de leur entrée en fonctions, et de leur sortie. Ce tableau, tiré à très peu d'exemplaires, est destiné à être affiché dans l'église.

Les membres de la Société ont beaucoup admiré le tableau, dont notre confrère montre un exemplaire, et souhaite que l'intelligente et délicate initiative de M. l'abbé Perrot ait, dans chaque paroisse, des imitateurs.

— Enfin, M. l'abbé Clément propose à la Société, comme but de ces excursions annuelles, que M. le Président désirait voir passer dans les usages de notre compagnie, un voyage dans la Creuse, sur les limites de notre département, qui permettrait de voir, dans la même journée, les ruines de Toult-Sainte-Croix, avec ses enceintes renversées de murs gaulois, dont parlent tous les géographes, les fameuses pierres jaumâtres et, enfin, le château de Boussac, construit par les de Brosse, seigneurs d'Huriel. La Société adopte, à l'unanimité, le projet de notre confrère, et le prie de prendre les renseignements nécessaires, pour présenter, à la réunion d'avril, un programme définitif, et convenir d'un jour, qui sera porté à la connaissance des membres de la Société, ainsi que les détails de l'excursion, par communication spéciale.

— M. Frobert, notre dévoué trésorier, présente un rapport sur les dépenses de la Société pendant l'année 1898.

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité des membres présents, qui expriment leurs remerciements à M. Frobert.

— M. Pérot donne lecture d'un travail qui a pour titre : *Une journée à Rouen*.

— Notre confrère fait ensuite la communication suivante :

La vente de la collection numismatique du Dr Poncet, de Lyon, va se faire à Paris, les 6 et 7 mars prochain.

Parmi les raretés qui vont être dispersées, figure un denier d'argent de : *La Seigneurie de Bourbon*, Guy de Dampierre 1202-1213. Ce denier est au monogramme du type immobilisé de Foulques d'Anjou.

Guy de Dampierre, maréchal de Champagne, est devenu seigneur de Bourbon par son mariage avec Mathilde de Bourbon, petite-fille d'Archambaud V, Dame de Bourbon sous la tutelle de sa mère Alix de Bourgogne et de sa grand'mère Agnès de Savoie, nièce du Pape Calixte II, et sœur d'Adélaïde, femme de Louis le Gros.

Mathilde de Bourbon divorça, vers 1195, avec son mari Gaucher de Vienne, et l'année suivante elle se remaria avec Guy de Dampierre.

En 1196, Guy et Mathilde confirmèrent les franchises de Souvigny; en 1202, Philippe-Auguste lui accorda Montluçon et ses dépendances en augmentation de fief.

C'est précisément cette même année qu'il frappa monnaie comme seigneur de Bourbon.

M. Pérot fera miser, au nom de la Société, pour obtenir l'adjudication de ce denier.

— M. Pérot signale, en outre, le cuivre gravé d'un portrait de Mme de Montmorency, de la fin du XVIIe siècle.

Ce cuivre mesure 0^{m},170 sur 0^{m},105 de largeur; il est en parfait état.

Au-dessous du portrait, se lit l'inscription suivante:

« Marie Félice des Ursins, duchesse de Montmorency, qui après la mort du « Duc son mari, se retira dans le monastère de Moulins, 3e de l'ordre, dont « elle est fondatrice et où elle est morte supérieure, en odeur de sainteté, le « 5 de juin 1666, âgée de 66 ans. »

L'auteur de cette gravure est Van Schuppen, un maître graveur de son temps, né à Anvers, et mort à Paris, âgé de 74 ans.

La Société autorise M. Pérot à faire le nécessaire, pour acquérir ce cuivre gravé, au profit de notre Musée.

— M. DE QUIRIELLE fait passer sous les yeux de la Société une plaque de loqueteau, en fer, ajourée et ciselée, provenant du couvent de la Visitation de Moulins. Le monogramme de la duchesse de Montmorency : M. F. H. D. M., surmonté de la couronne ducale, forme le motif principal de décor de cette très élégante et fort intéressante petite pièce de ferronnerie du XVIIe siècle.

— M. de Quirielle offre, au nom de son éditeur M. L. Grégoire et en son nom personnel, pour le Musée et pour la Bibliothèque de notre Société, un double exemplaire d'un tirage spécial sur bristol, du portrait de Gilbert Gaulmyn, et de celui du docteur Claude Fouet.

— Est présenté en qualité de membre titulaire, dans la classe des sciences, par MM. de Quirielle, l'abbé Clément et Bertrand, M. Conchon, notaire à Varennes-sur-Allier.

G. B.





BIO-BIBLIOGRAPHIE

DES

ÉCRIVAINS ANCIENS DU BOURBONNAIS

(Suite.)

GIBOIN (GILBERT), POÈTE et MUSICIEN, vivait à Moulins, au commencement du XVII[e] siècle.

On connaît de lui :

« TRAGECOMEDIE SUR LES AMOURS DE PHILANDRE *et* MARISÉE, *par Gilbert Giboin, harpeur, arithmeticien et maistre escrivain en la ville de Molins en Bourbonnois.* — A Lyon, par *Jonas Gautherin*, M. DC. XIX, avec permission. » — Un volume pet. in-8°.

Ce parnassien mélomane, dont la muse fit, cependant, peu de bruit, était totalement oublié, lorsque, vers 1894, un érudit bourbonnais, M. J.-B. Thonnié, ayant découvert un exemplaire de la « *Tragecomedie* », remit en lumière l'intéressant « harpeur » (1).

Le poème de Giboin est précédé d'une dédicace « *a haut et puissant seigneur, messire Honoré d'Urfé...* », Puis vient l'épître

(1) « Gilbert Giboin », par J.-B. THONNIÉ, *Archives historiques du Bourbonnais* (année 1894), page 61 et suivantes.

où les *Amours de Philandre et Marisée* sont recommandées « au lecteur ». Le morceau se termine par ces lignes originales : « *si tu en juges les couleurs trop foibles pour le contentement de ton esprit, je te prieray de croire que, grace a Dieu, j'ay de quoy fournir et satisfaire du mien et de mes amis, tant par les doux accents du luth, harpe et mandore, que par les traicts et attraicts de l'escriture et arithmétique, qui sont les forces par lesquelles je combats ordinairement l'escadron de l'envie et de pauvreté, priant le Souverain qu'il te donne accroissement de félicité. A Dieu.* »

L'exemplaire de cette très rare plaquette, dont il est question ici, a été payé 40 fr., à la librairie Claudin.



GIRODET DE BOUDEMANGE (PIERRE), AVOCAT au Parlement, conseiller du roi et son procureur en la maîtrise des eaux et forêts de Moulins, procureur syndic provincial, député de la ville de Moulins aux assemblées pour les états généraux. Né à Saint-Bonnet (Bourbonnais), le 9 février 1734, mort, à Moulins, le 23 juin 1816.

« DÉNONCIATION A LA CONVENTION NATIONALE, *de l'assassinat commis a Lyon sur trente-deux citoyens de Moulins, le 11 Nivôse de l'an deuxième, et Mémoire en faveur de leurs veuves et orphelins.* — A Paris, chez *Du Pont*, imprimeur-libraire, rue de la Loi n° 1.232. — L'an III de la République. » Plaquette in-8°. Rare. — Son prix, dans les catal. de lib. va de 5 à 8 fr. suivant condition. L'exempl. de ma B. payé 5 fr., chez Durond, libraire à Moulins.



GRAND (LE), voyez LE GRAND.



GRIFFET (HENRI), de la Société de Jésus, THÉOLOGIEN, ORATEUR et HISTORIEN, né à Moulins, le 9 octobre 1698 ; mort à Bruxelles, le 22 février 1771. Il était d'une bonne famille bourbonnaise, originaire de Billy, et fut le premier de cette remarquable série des Griffet écrivains qui brillèrent pendant tout le XVIIIe siècle.

Henri Griffet se fit jésuite fort jeune, étant entré dans l'ordre à 17 ans. D'ailleurs, ce savant religieux se distingua par une précocité rare. Avant qu'il eût atteint sa vingtième année, on le trouve, déjà, occupant, comme suppléant du Père Porée, la chaire de professeur de Belles-Lettres au collège Louis-le-Grand (1).

Cependant, il renonça vite au professorat, pour se consacrer à la prédication. Sa parole instruite, solide, pleine de mesure, lui fit une place honorable parmi les orateurs sacrés de son temps, et lui valut la charge de prédicateur ordinaire du roi. Il fut, aussi, confesseur à la Bastille, et s'acquitta avec zèle de ces diverses fonctions, sans qu'il ait, pour cela, ralenti la préparation et la publication des nombreux ouvrages, dont il sera, bientôt, question.

Du reste, le bannissement des Jésuites, en 1764, lui procura des loisirs forcés, qu'il sut mettre à profit. Malgré la requête qu'il avait adressée au Parlement, pour être épargné, en considération de la maladie de la pierre, dont il souffrait, et de la grave opération chirurgicale qu'il devait subir, il fut contraint, en effet, de quitter la France, et se retira à Bruxelles. Le Père Henri Griffet y resta jusqu'à sa mort, cherchant, dans un labeur incessant, un dérivatif aux amertumes de l'exil.

Je n'ai pas la prétention de donner, dans cette courte notice, la critique de l'œuvre considérable de cet écrivain. Je me contenterai de dire que cette œuvre peut être divisée en deux grandes parties : écrits religieux et écrits historiques. La faveur dont ses ouvrages ascétiques n'ont pas cessé de jouir — tels les « *Exercices de piété pour la communion* » et les « *Méditations pour tous les jours de l'année...* » qui sont continuellement réim-

(1) Voyez : « Notice biographique sur Henri Griffet », par M. E. Bouchard. — *Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier*. — Tome VIII (années 1861-63), p. 366.

primés — prouvent leur sérieux mérite. Quant à ses publications historiques, elles sont, sans doute, le meilleur titre du Père Henri Griffet à l'estime de la postérité. N'aurait-il laissé que son « *Traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité de l'Histoire* » qu'il mériterait, déjà, de compter au premier rang des bourbonnais dignes de mémoire.

Voici, dans leur ordre chronologique, les livres que nous devons à ce laborieux écrivain :

I. — « PANEGYRIQUE DE SAINT LOUIS », 1743. — Un vol. in-4°. — Ce panégyrique fut prononcé le 25 août 1743, dans la chapelle du Louvre, en présence des membres de l'Académie française.

II. — « L'ANNÉE DU CHRÉTIEN. *Contenant des Instructions sur les Mystères et les Fêtes ; L'Explication des Epîtres et des Evangiles. Avec l'Abrégé de la vie d'un saint, pour chaque jour de l'année.* — A Paris, chez *Jean-Baptiste Coignard*, imprimeur du Roi, rue S. Jacques, à la Bible d'Or. — M. DCC. XLVII, avec Approbation et Privilège du Roi. » — A la suite du « Privilège », donné à *Hippolyte-Louis Guérin*, Libraire à Paris, on lit, « J'ai cédé a M. *Coignard* moitié au présent privilège. Fait à Paris ce quatorze juillet 1744. *Hippolyte-Louis Guérin.* » — Dix-huit vol. in-12. Peu rare, vaut de 20 à 30 fr.

Une seconde édition, également en dix-huit volumes et dans le même format, parut en 1811-1812 (Lyon et Paris).

III. — « EXERCICE DE PIÉTÉ POUR LA COMMUNION. *Par le Père* GRIFFET, *de la Compagnie de Jesus. Nouvelle edition.* — A Paris, chez *Hippolyte-Louis Guérin*, et *Louis-François Delatour*, Libraires, rue S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin. M. DCCLII, avec approbation, et privilège du Roi. » — Un vol. in-12.

La première édition de cet ouvrage, avait été donnée, par Louis Guérin, en 1748. La réimpression de 1752 fut suivie de beaucoup d'autres, parmi lesquelles je citerai, celle faite, en 1812, pour *Mame* frères à Paris, dans le format in-18. D'autres éditions se succédèrent, à Paris et à Lyon, en 1818, 1820 et 1825.

IV. — « HISTOIRE DU RÈGNE DE LOUIS XIII. » — Paris, chez les libraires associés, 1758. — Deux vol. in-4°. — Dans l'*Histoire de France,* du P. Daniel, rééditée par Griffet, ainsi qu'il en sera fait mention plus loin, on trouve, aussi, l'*Histoire du Règne de*

Louis XIII, avec le *Journal du règne de Louis XIV,* de notre auteur.

V. — « MÉDITATIONS POUR TOUS LES JOURS DE L'ANNÉE *sur les principaux devoirs du christianisme.* » — Paris, *Guérin et Delatour*, 1759. — Un vol. in-12 ; puis Paris, 1769 et 1801, un vol. in-16. D'ailleurs ce pieux ouvrage n'a pas cessé d'être réimprimé. (Bruxelles et Paris, 1807, in-18 ; — Bruxelles, 1809, in-18 ; — Paris, 1823, deux vol. in-16, fig. ; — Lyon et Paris, *Périsse* frères, 1826.)

VI. — « COUP D'ŒIL SUR L'ARRÊT DU PARLEMENT DE PARIS, *du 6 août 1761, concernant l'institut et la doctrine des Jésuites.* » — A Avignon, chez *J. Chambeau*, imprimeur libraire, près les Frères Prêcheurs, 1761 (avec le P. Menoux). — Deux vol. in-12.

VII. — « MÉMOIRE CONCERNANT L'INSTITUT, *la doctrine et l'établissement des Jésuites en France.* » — Avignon, chez *Giraud*, 1761 ; Rennes, chez *Vatard*, 1762. — Un vol. in-12.

VIII. — « MÉMOIRE SUR L'ÉTABLISSEMENT DES JÉSUITES *en France.* » — Rennes, 1762. — Un vol. in-8°.

IX. — « EXERCICES OU PRIÈRES PENDANT LA MESSE. » — Paris, 1762. — Un vol. in-12.

X. — « LETTRE A M. D*** SUR LE LIVRE INTITULÉ : *Emile, ou l'Education, par* J.-J. ROUSSEAU. » — Amsterdam et Paris, 1762. — Un vol. in-12. — Cet ouvrage, publié sans nom d'auteur, est attribué au P. Griffet.

XI. — « REMARQUES SUR UN ÉCRIT INTITULÉ : *Compte rendu des constitutions des Jésuites, par M.* DE LA CHALOTAIS, *procureur général au parlement de Bretagne.* » — 1762. — Un vol. in-12. — Cet ouvrage, sans nom d'auteur, mais attribué au P. Griffet, fut condamné par arrêts des parlements de Paris, de Rennes et de Rouen (24 avril, 6 mai 1762).

XII. — « MÉMOIRE SUR L'INSTITUT ET LA DOCTRINE DES JÉSUITES. » — Rennes, 1763. — Un vol. in-8°.

XIII. — « NOUVEAUX ECLAIRCISSEMENTS SUR L'HISTOIRE DE MARIE, *reine d'Angleterre, adressés à M. David Hume.* » — Amsterdam et Paris, 1766. — Un vol. in-12.

XIV. — « VARIA CARMINA. » — Liège, chez *Bassompierre*, 1766. — Un vol. in-8°.

XV. — « SERMONS *pour l'Avent, le Carême et les principales fêtes de l'année.* » — Paris, *Desaint*, 1766 ou 1767, quatre vol. in-12; puis Liège, 1774, trois vol. in-8°, et 1774, quatre vol. in-12.

XVI. — « HISTOIRE DE TANCRÈDE DE ROHAN, *avec quelques autres pièces concernant l'Histoire de France et l'histoire romaine.* » — Liège, 1767. — Un vol. in-12, chez *J.-F. Bassompierre*, imprimeur de Son Altesse et libraire.

XVII. — « TRAITÉ DES DIFFÉRENTES SORTES DE PREUVES *qui servent à établir la vérité dans l'Histoire.* » — A Liège, chez *J.-F. Bassompierre*, imprimeur de Son Altesse et libraire, 1769. — Un vol. in-12. — L'année suivante, ce même ouvrage fut réimprimé, avec un supplément de deux chapitres, intitulés : « *De la vérité dans les généalogies* » et « *De la vérité dans les harangues rapportées par les historiens.* »

XVIII. — « *Les délices des Pays-Bas.* » — Liège, *Bassompierre*, 1769. — Cinq vol. petit in-8°. fig. — C'est une édition, augmentée de remarques du P. Griffet, de l'ouvrage du chancelier Chrystyn et de Pierre Foppens, publié à Bruxelles, en 1743. — 4 vol. in-8°.

XIX. — « RÉPONSE DE SAINT-FOIX *et recueil de tout ce qui a été écrit sur le prisonnier masqué.* » — Londres (Paris), 1770. — Un vol. in-12.

XX. — « HISTOIRE DES HOSTIES MIRACULEUSES *qu'on nomme le Très-Saint Sacrement de Miracle, qui se conserve à Bruxelles depuis l'an 1370, et dont on y célèbre tous les cinquante ans l'année jubilaire.* » — A Bruxelles, chez *J. Van den Berghen*, libraire et imprimeur, rue de la Magdelaine. M. DCC. LXX. — Un vol. in-8° avec 23 planches hors texte et une gravure intercalée dans le texte. Publié sans nom d'auteur. — Ouvrage assez rare et recherché (1).

(1) L'exemplaire de ma bibliothèque doit être l'exemplaire de « chapelle » de l'imprimeur J. Van den Berghen, dont il porte la signature autographe, sur la marge inférieure du titre. — Payé 25 fr. à la librairie de Th. Belin, à Paris (cat. de déc. 1894).

XXI. — « L'Insuffisance de la religion naturelle, *prouvée par les vérités contenues dans les livres de l'Ecriture sainte.* » — Liège, chez *Bassompierre*, et Paris, chez *Desaint*, 1770. — Deux vol. in-12.

XXII. — « Mémoires pour servir a l'histoire de Louis, *dauphin de France, mort à Fontainebleau, le 20 décembre mil sept cent soixante-cinq, avec un traité de la Connoissance des Hommes, fait par ses ordres, en 1758 (publiés par l'abbé de Querbeuf).* » — A Paris, chez *P. G. Simon*, imprimeur du Parlement, rue Mignon Saint-André-des-Arts, et *Merigot* le jeune, libraire, quai des Augustins, au coin de la rue Pavée, M. DCC. LXXVII. — Deux vol. in-12.

En outre de ces ouvrages, tirés de son propre fonds, le Père Griffet a été l'éditeur, très estimé, des livres suivants :

I. — Une édition nouvelle, augmentée et corrigée, de l'*Histoire de France*, par le *P. Daniel.* — Paris, 1755-1758. — Dix-sept vol. in-4°. — L'*Histoire de Louis XIII* et le *Journal du règne de Louis XIV*, œuvres du savant éditeur, occupent les tomes XIV, XV et XVI. — Le même ouvrage fut imprimé à Amsterdam, en vingt-quatre vol. in-12.

II. — « *Mémoires de la vie de François de Scepaux, sire de Vielleville* et comte de Duretal, maréchal de France, contenant plusieurs anecdotes des règnes de François Ier, Henri II, François II et Charles IX, composés par Vincent Carloix, son secrétaire. » — Paris, *Guérin* et *Delatour*, 1757. — Cinq vol. in-8° ; édition originale du P. Griffet. — Ces mémoires font partie des collections Michaud et Petitot.

Le manuscrit de Vincent Carloix, si important pour l'histoire militaire et diplomatique de la France, au XVIe siècle, fut retrouvé dans les archives du château de Duretal, en Anjou, par notre savant jésuite. Il en apprécia, de suite, l'intérêt considérable, et il le publia, dans l'édition que je viens de décrire, en y ajoutant une introduction, des notes, et la fin de la vie de Vielleville.

III. — Une nouvelle édition des « *Mémoires pour servir à l'histoire universelle de l'Europe, depuis 1600 jusqu'en 1716* », par le P. d'Avrigny, augmentés d'un cinquième volume, 1757. —

A Paris, chez *Guérin* et *Delatour.* — Cet ouvrage a eu plusieurs éditions, à Amsterdam.

IV. — « *Recueil de Lettres pour servir à l'histoire militaire du règne de Louis XIV, depuis 1671 jusqu'en 1694*, 1761-1764. » — Huit vol. in-12. — A Paris, chez *Baudet ;* et à La Haye.

V. — « *Mémoires de Henri-Charles de la Trémoille, prince de Tarente.* » — Liège, 1767 ; in-12. — L'introduction de cet ouvrage ainsi que des notes et des remarques, sont du P. Griffet.



GRIFFET (CLAUDE), JÉSUITE, auteur de poésies latines, frère du précédent, né à Moulins, le 30 mars 1702, mort, dans sa ville natale, le 8 novembre 1782. Il suivit les enseignements du Père Porée, et, s'il n'eut pas, comme son frère, l'honneur de le suppléer, dans sa chaire de Belles-Lettres, du moins, fut-il l'éditeur, très apprécié, de ses œuvres.

La part prise par Claude Griffet, dans les ouvrages attribués, en bloc, à son *aîné*, est assez obscure et difficile à élucider. Unis, non seulement, par les liens étroits du sang, mais par une éducation identique, par une même vocation, par une égale passion d'étude, les deux frères associèrent, sûrement, leurs travaux. Du reste, les bibliographes s'accordent pour reconnaître que l' « *Année du chrétien* », par exemple (voyez l'art. précédent), profita de la collaboration du Père Claude Griffet. Les écrits personnels, de ce dernier, qui ont été publiés, sont restreints :

I. — « CEREBRUM », *poème latin ;*

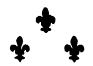
II. — « DE ARTE REGNANDI », *poème latin ;*

Ces deux pièces latines figurent dans le supplément aux *Poemata didascalica.* — Paris, 1813 ; in-12.

III. — Une poésie française sur la majorité de Louis XV.

Mais le meilleur titre du pieux humaniste, à la reconnaissance des lettrés, est la publication des œuvres du Père Charles Porée, dont voici la sommaire énumération : « *Eloges, Oraisons funèbres*

et *Discours latins.* » — Paris, 1747. — Trois vol. in-12. C'est la seconde édition, complétée, de ce recueil, déjà imprimé à Paris, en 1735. — Deux vol. in-12 ; — TRAGÉDIES LATINES, au nombre de six : *Brutus*, *Hermenigilde*, *Maurice*, *Sennachérib*, *Sephebus*, *Agapitus* ; — « FABULÆ DRAMATICÆ. » — Paris, 1749 et 1761 ; in-12.



GRIFFET DE LA BEAUME (ANTOINE-GILBERT), LITTÉRATEUR et TRADUCTEUR ; neveu des précédents. Né à Moulins, le 21 novembre 1756, mort, à Paris, le 18 mars 1805. Dans ses études, qu'il fit d'ailleurs, très complètes, il donna une place importante aux langues étrangères modernes, spécialement à l'allemand et à l'anglais. Cette particularité de l'éducation d'un jeune étudiant, dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, est intéressante à relever. Elle est un indice du goût nouveau qui portait les esprits à s'intéresser aux littératures vivantes, en même temps qu'aux littératures mortes, et commençait à ébranler la vieille forteresse pédagogique. Il y avait, peut-être, aussi, chez Gilbert Griffet, le pressentiment des difficultés de vie, qui l'attendaient, et le besoin de s'armer contre elles.

Comment cette branche des Griffet de la Beaume, qui avait été assez largement possessionnée, autour de Billy, et qui, au siècle précédent, montrait un certain luxe (1), avait-elle vu s'amoindrir sa situation ? Toujours est-il que Gilbert Griffet n'avait aucune fortune. Il vécut, pendant quelque temps, d'un emploi dans une administration parisienne qu'il eut la mauvaise chance de ne pas conserver (2). Dès lors, son existence fut des plus précaires. Il vécut, au jour le jour, du médiocre produit des traductions d'ouvrages anglais et allemands, dont l'énumération remplit sa bibliographie. Ce dur labeur lui laissa peu le loisir de

(1) Je possède une assiette, aux armes des Griffet, en faïence de Nevers du XVII[e] siècle. Cette épave d'une opulente vaisselle de table, est un témoin, bon à citer, du luxe de la maison.

(2) Voyez encore l'excellente notice de M. Bouchard, mentionnée dans une précédente note, à l'art. Henri Griffet.

travailler pour son propre compte, ce qui explique le nombre très restreint des œuvres qui lui sont personnelles. Des chagrins domestiques s'ajoutèrent encore à sa détresse matérielle, pour combler d'amertume les dernières années de sa vie.

On a de lui :

I. — « GALATÉE », *comédie en un acte et en vers.* — 1776, in-8° (?).

II. — « AGATHIS », *scène en vers et en prose ;* in-8° (?).

Quelques bibliographes indiquent, pour l'impression de cet ouvrage, l'année 1778, et lui donnent le format in-12. D'autres mettent en doute que « *Galathée* » et « *Agathis* » aient jamais été publiés, malgré l'affirmation de Beuchot.

III. — « LETTRES SUR LE DÉSASTRE DE MESSINE. » Traduites de l'italien. — Paris, 1779 ; in-8°.

IV. — « LES EPANCHEMENTS DE L'AMITIÉ ET DE L'IMAGINATION. » Traduits de l'anglais, de Langhorne. — Paris, 1780. — Un vol. in-18, publiés par *Imbert.*

V. — « EVELINA, ou l'*Entrée d'une jeune personne dans le monde.* » Traduit de l'anglais, de mistriss d'Arblay. — Paris, *Bouillon,* 1785. — Deux vol. in-12. — Une autre édition de cet ouvrage parut en 1816, également en deux vol. in-12.

VI. — « QUELQUES VERS. » — Paris, *Royez,* 1785, in-16 ; et Paris, an IX, in-16.

VII. — « SERMONS CHOISIS » de Sterne, traduits de l'anglais. — Paris, 1786. — Un vol. in-12.

VIII. — « DANIEL », traduit de l'allemand, de Moser. — Paris, 1787. — Un vol. in-18. — Cette traduction a été, aussi, attribuée à Charles Griffet de La Beaume.

IX. — « RÉFLEXIONS SUR L'ABOLITION DE LA TRAITE ET DE L'ESCLAVAGE DES NÈGRES. » Traduites de l'anglais. — Paris, 1788. — Un vol. in-8°.

X. — « LETTRES DE STERNE A SES AMIS. » Traduites de l'anglais. — Paris, 1788. — Un vol. in-12.

XI. — « LES POEMES D'OSSIAN. » Traduits de l'anglais. — Paris. 1788 (d'après la *Nouv. Biog. Didot*). Dans la *Biog. univ. de Michaud*, M. Beuchot n'indique Gilbert Griffet que comme l'éditeur de cette traduction, due à David de Saint-Georges, et publiée, d'après ce bibliographe, en 1797.

XII. — « LE FOU DE QUALITÉ. » Traduit de l'anglais, de *Brooke*. — Paris, 1789. — Un vol. in-8°.

XIII. — « LE SENS COMMUN. » Traduit de l'anglais, de Th. Payne. — Paris, *Buisson*, 1790. — Un vol. in-8°.

XIV. — « LES SOUFFRANCES MATERNELLES », *roman imité de l'allemand*. — Paris, 1793. — Quatre vol. in-18.

XV. — « MARIANNE ET CHARLOTTE, ou l'*Apparence trompeuse*. » Traduit de l'allemand, de J. F. Junger. — Paris, 1794. — Trois vol. in-18.

XVI. — « LA VICTIME DE L'IMAGINATION de *Hill*, ou L'ENTHOUSIASME, de *Werther*. » Traduit de l'anglais. — Paris, 1794. — Deux vol. in-18. (En collaboration avec Notaris.)

XVII. — « LA MESSE DE GNIDE, *ouvrage posthume du citoyen Nobody* » (mot anglais qui signifie *personne*). — Genève (Paris), 1794 ; in-24. — Pièce licencieuse qui a été réimprimée dans les *Fêtes et courtisanes de la Grèce*, de *Chaussard*.

La messe de Gnide, avait eu, aussi, une édition nouvelle en 1797, Genève (Paris), pet. in-18 de 92 pp.

XVIII. — « LÉOPOLDINE, ou *Les enfants perdus et retrouvés.* » Traduit de l'allemand, de Fr. Schulz. — Paris, 1795. — Quatre vol. in-18.

XIX. — « PEREGRINUS PROTÉE, ou *Les dangers de l'enthousiasme.* » Traduit de l'allemand, de Wieland. — Paris, 1795. — Deux vol. in-18.

XX. — « TABLEAUX DU DÉLUGE », traduit de Bodmer. — Paris, 1797. — Un vol. in-18.

XXI. — « HISTOIRE DES SUISSES », traduite de l'allemand, de J. de Müller. — Paris, 1797. — Huit vol. in-8°. — Le premier volume a été traduit par N. Boileau. — Paris, *Mourer* et *Pimparé*.

XXII. — « Vie de Daniel de Foe » mise en tête de l'édition de *Robinson Crusoé*, publiée par la *veuve Panckoucke*, 1799. — Trois vol. in-8°.

XXIII. — « Contes orientaux et autres. » — Paris, 1799, in-8°.

XXIV. — « Mémoires *sur les hospices et les établissements d'humanité.* » — Le bibliographe Beuchot n'attribue à Griffet de La Beaume qu'une part de collaboration à cet ouvrage, traduit de l'allemand et de l'anglais avec Liancourt, et publié par *Adrien Duquesnoy*. — Ce recueil parut par fascicules, Paris, *H. Agasse*, an VII et années suiv. (39 n^{os}).

XXV. — « Louise », poème champêtre en trois idylles, traduit de l'allemand de Voss. — Paris, *Maradan*, 1800, in-18.

XXVI. — « Les enfants de l'abbaye », traduit de l'anglais de Mme M.-R. Roche. — Paris, 1801. — Six vol. in-18.

XXVII. — « Les abdérites, *suivis de la Salamandre et la Statue* », traduit de l'allemand de Wieland. — Paris, 1802. — Trois vol. in-8°.

XXVIII. — « Aperçu statistique des Etats de l'Allemagne », traduit de l'allemand de Hoek. — Paris, 1802. — In-f°, dont *Ad. Duquesnoy* ne fut qu'éditeur.

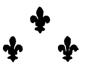
XXIX. — « Voyage de Fr. Hornemann *dans l'Afrique septentrionale* », traduit de l'anglais. — Paris, 1803. — In-8° (deux parties).

XXX. — « Recherches asiatiques, *ou mémoires de la société établie au Bengale pour faire des recherches sur l'histoire, les sciences et la littérature de l'Asie* », traduites de l'anglais, avec des notes de Langlès, Cuvier, Delambre, Olivier, etc.. — Paris, 1805. — Deux vol. in-4°.

XXXI. — « Anna Bella, *ou les Dunes de Barham* », traduit de l'anglais de Mackenzie. — Paris, 1810. — Quatre vol. in-12.

Gilbert Griffet de La Beaume a collaboré, en outre, à de nombreux « périodiques ». Le *Censeur universel anglais*, contient des travaux de lui, signés Z. Il écrivit, aussi, dans le *Bulletin de*

Littérature, dans le *Mercure de France*, dans le *Journal Encyclopédique*. Les articles signés L, dans *La Décade*, sont de lui. Enfin, il donna au *Magasin encyclopédique*, une *Notice biographique et littéraire sur les femmes auteurs les plus distinguées de la Grande-Bretagne*, par ordre alphabétique.



GRIFFET DE LA BEAUME (CHARLES), ÉCONOMISTE, frère du précédent ; fut ingénieur en chef du département des Alpes-Maritimes. Né à Moulins, en 1758, mort à Nice, le 10 mars 1800.

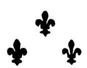
On a de lui :

I. — « TRAITÉ THÉORIQUE DES ROUTES PLATES » (d'après M. Bouchard).

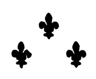
II. — « THÉORIE ET PRATIQUE DES ANNUITÉS *décrétées par l'assemblée nationale de France, pour les remboursements du prix des acquisitions des biens nationaux.* » — Roanne et Paris, 1791. — Un vol. in-8°.

III. — Le premier volume du *Journal de l'Ecole Polytechnique*, contient un article de cet auteur, intitulé : « *Des moyens de construction appliqués aux travaux publics relatifs aux communications* » (1794).

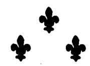
Quelques bibliographes ont attribué la traduction de « Daniel » de Mozer, à Charles Griffet. Mais j'ai suivi l'opinion la plus généralement admise, en donnant cette version à son frère Gilbert. (Voyez le n° VIII de la bibliogr. précéd.)



GUILLERMET DE BEAUREGARD, voyez BERIGARD.



HÉRONDET, voyez L'HÉRONDET.



HUTYER (PIERRE), DOCTEUR en médecine, et doyen du collège des médecins de Moulins. Né, en Bourbonnais, dans le XVIIe siècle. Les renseignements, sur ce digne docteur, sont sommaires. Outre que les dictionnaires biographiques restent muets, à son égard, il y a bien peu à prendre dans les brèves mentions que quelques écrivains de notre province, lui ont consacrées. Coiffier Demoret (1), et, après lui, les continuateurs de l'*Ancien Bourbonnais* (2), le citent, fautivement, sous le nom de « Huitier », et ne signalent aucun de ses écrits. Coiffier, à la vérité, parle, vaguement, d' « un ouvrage sur son art, qu'il a dédié aux magistrats de la ville de Moulins. » Il serait injuste, cependant, de ne pas rappeler que ce fut M. Ripoud, l'auteur des *Tablettes*, souvent mentionnées dans ce recueil, qui, le premier, fit connaître les titres des livres de notre docteur (3).

Le seul document important que j'aie rencontré, concernant Pierre Hutyer, est l'inscription du « mariage entre François Pelletier, marchand, fils de defunct Me Claude Pelletier, aussi marchand, et de damoiselle Françoise Faulconnet, *et damoiselle Marie Ursule Hutier, fille de noble Pierre Hutier, doyen du collège des médecins de Moulins, et de damoiselle Marie Ursule Baugy* » ; du 12 août 1710 (4).

Cet acte de mariage nous fait connaître que Pierre Hutyer possédait la noblesse et qu'il avait épousé une femme d'une bonne souche moulinoise. Cette Marie Ursule Baugy comptait, notamment, parmi ses ascendants ou ses proches, noble François Baugy, lieutenant général au domaine de Bourbonnais, en 1653 ; Antoine Baugy, procureur au siège présidial de Moulins,

(1) « *Histoire du Bourbonnais...* » 2e vol. « *Notices sur les personnages célèbres...* », p. 331.
(2) 2e vol. « *Biographie* ».
(3) « *Bulletin de la Société d'Emulation du département de l'Allier* », 3e vol. (1853-54), « *Notice sur Pierre Hutyer* », pp. 307-312.
(4) Archives de la ville de Moulins.

en 1678, fils du précédent, et auteur de noble Etienne Baugy, avocat au parlement (1).

Ce qui n'empêcha pas M. et Mme Hutyer de marier leur fille, en gens pratiques et sans préjugés, à un simple marchand de la ville de Moulins.

Voici la liste des livres que nous a laissés l'estimable docteur :

I. — « DISCOURS ANATOMIQUE DU CORPS HUMAIN, *avec un abrégé de la pratique de Médecine suivant l'acide et l'amer.* — A Moulins, chez la vève (sic) de *Cl. Vernoy*, imprimeur de la ville et du collège Royal ; aux armes de France. — M. VIIC (1700). » — Un vol. pet. in-12, de 124 pp.

Le *Discours anatomique* est dédié « à Monseigneur le comte de Charlus, lieutenant-général pour le Roy en la province de Bourbonnais. »

II. — « NOUVELLE PRATIQUE DE MÉDECINE *sur la pleurésie, la péripneumonie et la pleuro-pneumonie.* — Moulins, chez *Denis Vernoy*, M. DCCI. » — Un vol. pet. in-12, de 126 pp. — Dédié « à Messieurs les juges magistrats en la Sénéchaussée du Bourbonnais et siège présidial de Moulins. »

On lit à la suite de la *Nouvelle pratique*, l' « approbation du collège de messieurs les médecins de Moulins ». « Fait à Moulins, le cinquième décembre 1700. *Michel*, *Bardet*, *Laveynier*, *Charbonnier*, *Moreau*, *Lemayre*, *Durant*, et *A. Michel fils.* »

III. — « PRATIQUE SPÉCIALE *de médecine sur les fièvres putrides, continues et intermittentes, composée par maitre Pierre Hutyer, docteur en médecine et Doyen du collège des médecins de Moulins.* — A Moulins, chez la veuve de *Claude Vernoy* et *Claude Dechaume*, son neveu, imprimeur de la ville et du collège Royal ; aux armes de France. — M. DCCVII. » — Un vol. in-12.

Les trois petits traités du docteur Hutyer, inconnus de la généralité des bibliophiles, sont rares, et leur valeur est mal fixée. La Bibliothèque de la ville de Moulins et celle de la Société d'Emulation de l'Allier, en possèdent, chacune, de bons exemplaires.

(*A suivre.*) Roger DE QUIRIELLE.

(1) Archives de la ville de Moulins.

Bulletin-Revue de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts
DU BOURBONNAIS (Mars 1899)



Portrait de E. TUDOT

(d'après une photographie faite par M. Flammarion, sur une plaque daguerréotype)



EDMOND TUDOT

ARTISTE ET ARCHÉOLOGUE

PARCOURANT, pendant les veillées de cet hiver, les volumes du *Bulletin de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts*, ce recueil si intéressant de documents concernant notre province, nous remarquâmes avec étonnement, qu'aucune notice n'avait été publiée sur Tudot. Dans un procès-verbal, le Secrétaire a consacré au confrère défunt, quatre lignes de regrets auxquels se sont associés les membres présents ; on trouve plus loin une estimation de collections ou de dessins acquis par le Musée.

Rien ne rappela ce que fut Tudot, artiste, archéologue, membre fondateur de notre Société, son secrétaire-adjoint de 1851 à 1852, le premier conservateur du Musée, membre de la Société française pour la Conservation des monuments, membre de l'Institut des Provinces et de celui de Rome, des Académies de Rouen, Clermont, des Sociétés de Sens, Autun, Nevers, etc., de Belgique et de Genève. Il avait été entendu, cependant, qu'un membre de la Société écrirait une biographie de Tudot ; il n'a jamais rempli la mission dont il avait été chargé. Nous avons pensé qu'il y avait lieu de réparer cet oubli.

Tudot était né à Bruxelles, en 1805, de parents français, Jean-Louis Tudot et Marie-Jeanne Vigourt, rentiers ; il vint se fixer à Moulins en 1833, et fut attaché à la partie artistique de l'*Ancien Bourbonnais*. Lorsque le Conseil municipal eut à donner un successeur à Dufour, trois candidats lui furent présentés : Tudot, Massard et Petitjean-Montbellair ; Tudot fut choisi par 14 voix sur 19, et nommé, le 14 juin 1834, professeur de dessin au lycée et directeur de l'école communale de dessin. C'est sous sa direction que, le 20 septembre 1834, cette école fut installée

au rez-de-chaussée de l'aile Nord du palais de justice ; on entrait par la grande porte de la façade de cette aile, sur la rue de Paris ; après avoir gravi les marches du perron, on arrivait dans un petit vestibule, à gauche duquel s'ouvrait un cabinet réservé au directeur et éclairé par une fenêtre donnant sur le passage conduisant aux bâtiments de l'école des garçons, vieille construction qui servit plus tard à loger provisoirement les bureaux de la préfecture, pendant la construction des bureaux actuels, et reçut ensuite les archives. Dans les dépendances de l'école, au premier étage, Tudot avait son logement.

L'école de dessin avait grand air ; son immense salle était décorée de reproductions d'antiques, statues, bas-reliefs, chapiteaux, ornements, et de cadres en bois contenant de bons dessins d'élèves. Elle était très fréquentée, recevant tous les jours, le dimanche et le jeudi exceptés, de midi à 2 heures, au moins 150 enfants de la ville, parmi lesquels se trouvaient 40 à 50 externes du lycée, les pensionnaires seuls ayant le droit, à cette époque, de suivre les cours de dessin de l'établissement universitaire. Les élèves de l'école de dessin étaient divisés en deux groupes : ceux ayant déjà suivi les cours, placés sous la direction de Tudot ; les autres, confiés au sous-directeur, Bariau, un des meilleurs élèves de Dufour, excellent dessinateur et habile lithographe.

Tudot était arrivé à Moulins, signalé comme un grand artiste, un professeur remarquable ; sa réputation était exagérée, mais il est exact qu'il avait fait de sérieuses études de dessin et qu'il maniait très habilement la plume et le crayon. Il peignait aussi à l'huile ; mais il se consacra d'abord au dessin à la mine de plomb, et on peut admirer quatre jolies œuvres de ce genre que possède le musée de la mairie, salle de la Bibliothèque :

Vue de Moulins, prise de l'île de Bressolles ;
Vue de l'ancien château de Moulins ;
Vue de la galerie du château de Veauce ;
Paysage d'Auvergne.

Tudot avait aussi étudié la lithographie, aujourd'hui trop négligée malgré les efforts faits pour la remettre en faveur, s'était rendu compte des ressources importantes qu'elle offrait pour l'illustration des ouvrages de librairie, avait noté soigneusement et en détail les questions de procédés des maîtres et des imprimeurs spéciaux, avait cherché et trouvé des perfectionnements qui lui firent accorder en 1831, par la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, une médaille d'or de la valeur de 2.000 francs.

Tudot publia, en 1833, un ouvrage donnant tous les moyens de dessiner sur pierre. Il devait devenir un des plus habiles lithographes de

France ; il apprit plus tard à dessiner sur bois, et se servit souvent de ce mode d'illustration.

Le moment était des plus favorables pour qu'un artiste, habile à faire l'illustration, réussît à Moulins : un mouvement de décentralisation artistique remarquable avait eu lieu dans cette ville ; P.-A. Desrosiers avait décidé la publication de l'*Ancien Bourbonnais*, et, à son appel, tout un groupe d'artistes, Sagot, A. Durand, H. Durand, Gigoux, Courtin et autres, graveurs ou lithographes, se préparaient à composer le magnifique album de cette œuvre historique, avec leurs dessins, et en puisant dans les portefeuilles de Dufour. Tudot fut enrôlé dans cette phalange d'artistes et ne fut inférieur à aucun. C'est une de ses lithographies, *Première vue du vieux château de Moulins*, qui figure en tête de l'album ; il a signé avec A. Durand, dont il imitait alors le crayon large et décoratif, la vue de notre vieux Jacquemart et l'escalier de la Cathédrale. Seul, il a dessiné les vues de Bourbon, de Lapalisse, des châteaux de Montmorillon, de Mont-Gilbert. Dans quelques-unes des planches, on trouve encore l'influence de Durand ; dans d'autres, on sent que l'artiste, plus maître du procédé, des ressources qu'il peut offrir, a cherché à se créer un genre personnel, au moyen de la plume et du crayon combinés, des blancs ménagés sur la pierre ou enlevés au grattoir.

Tudot était arrivé au succès, à la réputation, et, comme il ne craignait pas de se mettre en avant et savait se faire valoir, même aux dépens de ses confrères, il n'y eut plus de publications importantes sans qu'on eût recours à sa collaboration artistique. L'*Art en province* lui doit un grand nombre de planches, paysages et portraits qui n'ont pas grande valeur.

Dans l'*Ancienne Auvergne*, l'artiste prit la première place par le nombre et la valeur de ses dessins : sur 144, 60 sont de lui. Pour avoir cette large part, Tudot avait intrigué auprès de P.-A. Desrosiers et de Ad. Michel, afin d'écarter les concurrents, notamment Sagot (1), qui fut obligé de se plaindre vivement, et obtint difficilement de participer aux travaux, aidé à la fin par Ad. Michel, qui reconnaissait que Tudot ne suffirait pas. Ce dernier eut néanmoins la part du lion. P.-A. Desrosiers n'était pas resté indifférent aux flatteries de Tudot, qui lui écrivait en l'appelant « illustre « imprimeur, le plus illustre imprimeur de la province, le plus aimable « homme que possède Moulins, du moins à mes yeux ». L'ambition de l'artiste était excusable : il avait besoin d'avoir beaucoup de dessins pour se tirer d'affaire, car les prix de son traité étaient peu rémunérateurs : 18 francs par chaque vue, pour laquelle on devait donner un dessin et une pochade à l'huile ; les frais de voyage restaient à la charge de l'artiste.

(1) Liasse de correspondances relatives à l'*Ancienne Auvergne*, que nous a communiquée obligeamment M. Gustave Bernard.

Ad. Michel et Tudot partirent pour l'Auvergne, croyant que deux mois suffiraient pour recueillir notes et dessins ; ils ne furent pas longtemps sans reconnaître leur erreur ; déjà, en août 1842, Michel écrit qu'il faudra plusieurs campagnes, bien qu'ils travaillent douze heures par jour. Ils ne se trompaient pas, et ils employèrent à leur tâche les vacances de 1842, 1843 et 1844.

Il est regrettable que nous n'ayons pas au complet la correspondance de Michel et de Tudot ; quels détails intéressants elle aurait fournis au sujet de leurs voyages dans le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire et le Cantal ! Le dessinateur et l'historien allaient de ville en ville, l'un fouillant les archives, les musées et les bibliothèques, quand le conservateur, ne suivant pas l'exemple de celui du Puy, n'était pas allé faire ses vendanges, emportant la clé ; l'autre dessinait monuments, paysages, villes et villages, utilisant pour cet énorme travail la chambre obscure (1) : « Tudot se sert de la chambre obscure pour les vues géné« rales de villes et d'édifices, et il obtient les meilleurs résultats sous le « rapport de la précision et de l'exactitude. »

Le soir, Michel et Tudot voyaient les personnes influentes du pays, montraient les livraisons parues, et enlevaient les souscriptions. Tudot surtout avait du succès dans ses démarches ; quand un personnage lui refusait sa signature, il ne le ménageait pas dans sa correspondance (2) : « J'ai eu l'insigne honneur de dîner à Saint-Flour avec deux esvêques, « celui du Cantal et celui de la Haute-Loire ; ce dernier est un ..... « qui ne souscrira pas. »

L'existence des voyageurs n'était pas toujours agréable : mauvais repos, mauvais coucher, longues routes à pied, sans avoir de quoi se changer (3) : « Nous avons l'air si raffalés, à cette heure, qu'à part la chasse que « nous sommes obligés de faire au pittoresque, nous n'oserions pas « voyager sur une grande route. Nous avons l'air de garçons tailleurs qui « cherchent de l'ouvrage. »

Laissons l'historien et les artistes à leurs excursions, et revenons à l'œuvre de Tudot.

Elles sont réellement admirables ces planches lithographiques qui reproduisent les paysages les plus pittoresques de l'Auvergne, ses châteaux féodaux, ses villes et villages, leurs monuments antiques, leurs rues, les châsses émaillées, les boiseries, les tombeaux, les fresques de leurs églises. La plume et le crayon se marient avec art dans ces grandes compositions pleines de lumière et de poésie. Dans quelques-unes, Tudot

(1) Lettre Michel, du 25 août 1842.
(2) Lettre du 7 août 1842.
(3) Lettre du 13 octobre 1842.

a su, par la collaboration d'un figuriste habile, Bayol, Victor Adam, Benoist, animer spirituellement ses tableaux, en conservant le souvenir des costumes des diverses localités. Nous ne saurions, en quelques lignes de notice, mettre en relief ces dessins de l'*Ancienne Auvergne*, qui resteront l'œuvre capitale de l'artiste.

On a dit que Tudot avait eu dans ses travaux un aide anonyme auquel revenait une large part du succès ; c'est une légende que nous n'admettons pas pour l'*Ancien Bourbonnais* et l'*Ancienne Auvergne*. Les dessins sont bien de la main qui les a signés, et en examinant les cartons que possède notre Société, on retrouvera dans les esquisses, les croquis et les mises en train, le coup de crayon, le faire de Tudot ; il n'a pu se donner de collaborateur, et ce pour plusieurs raisons : travailleur infatigable et habile, il était de taille à faire tout seul sa besogne ; quel est l'artiste soucieux de sa dignité, qui aurait consenti à vivre avec lui, à souffrir ses volontés, son despotisme ? Enfin qui dit collaboration dit rétribution, et Tudot n'était pas homme à donner la part la plus minime de son gain. Que plus tard, il ait demandé aide à Bariau, à Champagnat et à Deschamps, pour ses dessins de figurines et de poteries, qu'il ait eu recours à un lettré pour mettre au point la rédaction de ses ouvrages, cela est probable, puisque lui-même l'avoue pour son traité de figurines. Pour ses œuvres lithographiques, nous estimons qu'on doit lui en laisser tout le mérite.

Dans les nombreuses excursions qu'il fit en Bourbonnais et en Auvergne, pour dessiner cette grande quantité de vues qu'il devait fournir aux ouvrages dont nous avons parlé, en étudiant les monuments de tous genres qu'il trouvait, Tudot se prit d'une véritable passion pour l'archéologie, que lui avaient appris à aimer Achille Allier, Batissier, Michel et les moulinois qui déjà s'intéressaient à cette science. Mais avant de voir Tudot s'adonner à l'archéologie, disons un dernier mot du professeur de dessin ; constatons que son enseignement appuyé sur de solides études, complété par une longue expérience, donna des résultats fructueux, et que, pendant cette période de son existence, l'école communale de dessin produisit des élèves distingués. Il serait injuste, toutefois, de ne pas attribuer une partie de ces succès au professeur adjoint, Bariau, qui poursuivait consciencieusement avec une trop grande modestie, sa tâche quotidienne, pendant que son chef faisait des travaux particuliers ou des études archéologiques, et il montra plus tard, comme directeur, qu'il n'était pas inférieur à celui qu'il remplaça.

Tudot se livra presque entièrement aux études archéologiques, auxquelles son crayon donna un important élément de succès. L'*Ancien Bourbonnais* et l'*Ancienne Auvergne* étaient terminés et le dessinateur

avait des loisirs. Il fut un des membres fondateurs de la Société d'Emulation et imprima dans le *Bulletin* ses premières recherches, travaux peu importants, car, nous le répétons, l'écrivain n'était pas à la hauteur de l'artiste et avait souvent besoin d'un collaborateur discret.

Tudot fut certainement un des membres les plus utiles à notre Société, à cause de son talent de dessinateur, de son flair de chercheur infatigable, que rien ne décourageait. Malheureusement, les rapports avec lui étaient loin d'être agréables : entêté, violent, agressif, très personnel, il était rarement courtois vis-à-vis de ses contradicteurs, et, plusieurs fois, ses écarts de langage, ses grossièretés disons le mot, froissèrent des collègues et lui aliénèrent bien des sympathies. Ne serait-ce pas pour cette raison, que le *Bulletin* ne lui consacra que quelques lignes, en annonçant son décès ?

En 1862, Tudot s'associa activement aux démarches faites pour la création d'un musée, et offrit, pour sa première installation, son petit cabinet de l'école. Ce fut dans ce réduit, dans deux vitrines, que Tudot reçut les dons et acquisitions, noyau des collections importantes du Musée départemental ; le musée lapidaire : colonnes, chapiteaux, pierres tombales, encombrait le vestibule et descendait le long de la façade intérieure de l'école, dans la cour du palais de justice. Le conservateur était le maître absolu du musée, et il n'était pas facile de voir les objets réunis. En revenant de son cours du lycée, avant d'entrer dans la salle de dessin, il ne manquait jamais, après avoir posé son chapeau et coiffé son éternel bonnet grec, de faire une station dans le sanctuaire, de contempler ses « pots cassés », comme disaient irrespectueusement les élèves ; malheur au petit indiscret qui s'arrêtait à la porte entr'ouverte, et cherchait à apercevoir le trésor : « Caïn, voulez-vous bien filer ! », s'écriait Tudot, et il sortait en agitant ses grands bras, pour accompagner son avertissement, d'une bourrade souvent brutale.

Il fallait qu'il fût de bonne humeur pour permettre de regarder les vitrines à distance respectueuse, lorsqu'il avait reçu ou enlevé un don intéressant. Tudot ne se préoccupait pas souvent du consentement des possesseurs d'antiquités, et tous les moyens lui étaient bons pour avoir ce qu'il convoitait ; les anciens élèves se rappelleront certainement une scène très drôle faite au conservateur, dans la salle de dessin, près du grand poêle de faïence, par une vénérable dame, chez laquelle il avait décroché et emporté un plat de faïence de Nevers ; pendant que Tudot cherchait à persuader à la bonne femme que son plat avait sa place marquée dans la vitrine, que son nom passerait à la postérité avec la liste des donateurs, les élèves riaient, le professeur tempêtait, et la vieille poursuivait sa réclamation ; elle ne céda pas, et remporta sa faïence.

Dès les premières découvertes de ces curieuses figurines en terre cuite, de ces vases aux formes délicates, aux beaux ornements, œuvres de l'art gaulois, Tudot s'attacha à leur étude, à leur description, et partout où il en trouva, chez les amateurs, dans les musées, les dessina et les groupa. Il ne se servit pas seulement de ses recherches et de ses études personnelles ; il mit à profit les découvertes opérées par ses collègues Esmonnot et Bertrand, les communications si intéressantes faites par eux, et il prépara les éléments des ouvrages qui devaient appeler sur son nom l'attention des archéologues de France et de l'étranger.

La première publication fut une étude céramique sur des fragments de poterie trouvés à Dompierre ; un travail plus important parut ensuite sur les marques et signatures trouvées dans le Bourbonnais ; Tudot donna, en dernier lieu, la collection de figurines en argile, œuvres premières de l'art gaulois. C'est une œuvre archéologique des plus complètes, qui fait autorité, et qui est encore très recherchée par les érudits.

Des dessins des différents types de statuettes et de vases trouvés par l'auteur, par M. Esmonnot et par notre confrère Bertrand, qui avait découvert le four de Sannes, sont reproduits dans l'ouvrage qui a 102 gravures sur bois et 73 lithographies.

Un an après la publication de son ouvrage, Tudot fut la victime de sa passion pour les figurines ; dans les premiers jours de décembre 1861, nous a raconté notre collègue Francis Pérot, il en avait reçu plusieurs et les avait mises dans l'eau, pour enlever la terre qui les souillait ; malgré la rigueur de la saison, il se leva, pendant la nuit, pour surveiller l'opération, et fut saisi par le froid ; une fluxion de poitrine se déclara, et il mourut le 6 décembre 1861, à l'âge de 56 ans. Il fut inhumé dans le cimetière de Moulins, dans une concession achetée par la Société d'Emulation.

Tudot, plus pratique que ne le sont généralement les artistes, faisait payer cher ses travaux et les vendait bien ; il avait une petite fortune due à son travail et à une économie exagérée : ainsi pendant l'hiver, il travaillait sans feu, enveloppé de couvertures. Il se garda bien des dépenses que coûte une collection ; n'avait-il pas à sa disposition, pour ses études, les collections du Musée, celles de ses confrères généreux et bienveillants. Il n'acquit ou ne reçut en dons qu'un certain nombre d'objets anciens, et principalement des figurines, vases et moules de l'époque gallo-romaine. Le Musée les acheta ainsi que des cartons de dessins, de croquis, et les bois gravés dont plusieurs ont servi pour le catalogue du Musée et pour le *Bulletin*.

En définitive, Tudot fut incontestablement un artiste de valeur, dont la plume et le crayon habiles et savants nous ont conservé le souvenir des anciens monuments du Bourbonnais ; il contribua sérieusement au

développement de la Société d'Emulation, à la création du Musée dont il fut le premier conservateur. Deux de ses ouvrages : *Carte des voies romaines* et *Collection de figurines*, sont connus de tous les archéologues.

C. GRÉGOIRE.

OUVRAGES DE TUDOT SUR LE DESSIN

Description de tous les moyens du dessin sur pierre. — Arthus Bertrand, libraire-éditeur à Paris ; Londres, Ch. Tiet ; 1833.

Principe de dessin et des Beaux-Arts. — Deux volumes, Carillan-Gœury, Paris, 1839.

Eléments de dessin industriel formant un cours de dessin linéaire et de tracé géométrique. — Carillan-Gœury ; un volume in-8° ; Paris, 1841. — Cet ouvrage a eu deux éditions.

Atlas des éléments de dessin industriel, 40 planches. — Carillan-Gœury, Paris, 1841.

LITHOGRAPHIES

Planches dans l'album de l'*Ancien Bourbonnais.*

Planches dans l'album de l'*Ancienne Auvergne.*

Six dessins à la plume dans l'album *Deux plumes d'artistes*, offert aux souscripteurs pour l'exposition des Beaux-Arts de Moulins, en 1852 : *Château du Riau ; Ferme en Bourbonnais ; Lampe des morts ; Château moyen âge ; la Croix brisée ; l'Ane rétif.*

Album historique de Tronçais, Commentry, Montluçon, Néris, Montassiégé. — J. Claye, Paris. 1856.

Dans le tome Ier du Bulletin de notre Société : *Vue du château de Veauce*, réduction d'une lithographie faite pour le baron de Veauce ; reproductions de deux miniatures de la *Bible de Souvigny ;*

Tome II : Esquisse d'une colonne trouvée à Bourbon ;

Tome III : l'*Anier*, lithographie ;

Tome V : *Vue du château de Tizon*, gravure sur bois ; lithographie des fouilles de Lillebonne ;

Tome VI : frontispice du Bulletin, composition de Tudot gravée sur bois par son élève Deschamps ;

Tome VII : *Vue de l'ancien château de Moulins*, dessiné sur bois par Tudot, d'après son dessin à la mine de plomb (musée de la mairie) et gravé par Deschamps.

Tome VIII : restauration d'une peinture antique trouvée à Néris (lithog.).

OUVRAGES D'ARCHÉOLOGIE

Enseignes et inscriptions murales de Moulins, 12 planches gravées sur bois. — Paris, 1855.

(Tirage à part d'une communication faite à la 21e session du Congrès archéologique de Moulins.)

Rapport sur des bronzes trouvés à Laferté-Hauterive, avec une planche, tome III du Bulletin.

Etude céramique sur les fragments de poterie trouvés à Dompierre. — Tome V.

Souvenirs historiques de la mairie de Moulins, avec planches. — Tome V, page 429.

Marques et signatures de potiers trouvées dans le Bourbonnais, avec planches. — Tome VI, page 33.

Carte des voies romaines du département de l'Allier, avec texte. — Tome VII.

Etudes sur Néris, ville antique. — Tome VIII ; tirage à part chez Ch. Desrosiers, 1861, avec une planche, réduction de la vue de Néris parue dans l'*Album historique de Tronçais, etc.*

Collection de figurines en argile, œuvres premières de l'art gaulois, avec les noms des céramistes qui les ont exécutées. — In-8° ; C. Rollin, Paris, 1860.





CHRONIQUE

La liste des palmes académiques a paru au *Journal officiel*, après l'impression de notre numéro de février ; nous ne pouvons qu'enregistrer tardivement, mais avec grand plaisir, les distinctions suivantes :

Officiers de l'Instruction publique : M. l'abbé Chérion, maître de chapelle de la Madeleine, à Paris ; M. Lavergne, inspecteur des enfants assistés de l'Allier ;

Officiers d'Académie : Mme Bruel Eugène, membre du conseil d'administration du lycée de filles ; Mme Vié, professeur de dessin au même établissement ; M. Génermont, membre du comité de la Bibliothèque de Moulins.

***

Le Voyage à Nice du chancelier Michel de l'Hôpital

M. l'abbé Reure vient de publier dans la *Revue du Lyonnais* une élégante traduction du *Voyage à Nice du chancelier Michel de l'Hôpital*. Ce voyage, fait en 1559 par le célèbre chancelier pour accompagner Marguerite de France, duchesse du Berry, est une occasion pour M. l'abbé Reure de faire précéder sa traduction d'un avant-propos plein de documents sur ce « Voyage à Nice » et de détails intéressants biographiques sur L'Hôpital, qui nous intéressent et par sa famille, les Hurault qui furent seigneurs d'Huriel, et par ses séjours en Bourbonnais.

VOYAGE DE MOULINS A VALENCE

(Extraits du *Voyage à Nice* (traduction).

« Moulins est la première ville qui pavoisa pour nous ses portes et ses églises (1). Les boutiques avaient été fermées, et tout le peuple, répandu dehors, suivait ses échevins dans un bel ordre. Six jours auparavant, un envoyé de la Cour était venu pour faire marquer à la craie les logis qui nous étaient destinés, et pour commander aux habitants de venir au-devant de Madame. M. de Villeneuve (2) nous fit voir ce qui restait de l'opulence d'une

(1) ... Six ans plus tard (janvier), 1566, L'Hôpital faisait promulguer à Moulins, par le roi Charles IX, cette célèbre ordonnance sur la réformation de la justice, qui est restée un des meilleurs titres de gloire du chancelier.

(2) « Mre Pierre de Bourdié, sieur de Villeneuve, capitaine-concierge du chasteau de Moulins. » (Nicolas DE NICOLAY, *Générale Description du Bourbonnois*, éd. Vayssière, t. Ier, p. 62. Cet ouvrage a été écrit en 1569.)



race éteinte (1), les jardins, ces arbres, qu'envoya autrefois la Médie, chargés de leurs fruits (2). Même, chose admirable! la fontaine du château, comme pour témoigner son amour à la princesse, versait alors des eaux plus abondantes, et les lançait plus haut en l'air. A notre grand regret, il nous fallut rester cinq jours à Moulins, pour attendre que l'Allier vagabond, grossi par des neiges subites et par la pluie qui les suivit, fût rentré dans ses rives accoutumées.

« Enfin nous sommes partis. Après avoir traversé Bessay et l'humble ville de Varennes (3), nous arrivons aux toits fumeux de la Palice, juchée sur sa colline (4). Là s'élève un grand portique soutenu par sept colonnes en marbre de Ligurie (5); le château resplendit partout d'ornements variés, et de plafonds aux lambris dorés (6).

***

DÉCOUVERTE D'UNE VOIE ROMAINE
près du château de Lachaise

Il y a environ un mois, M. le comte Louis Roy de Lachaise m'a fait remettre, pour offrir au Musée, une quarantaine de fers de chevaux ou de mulets, deux clefs romaines en fer et quatre clous de roues de chars ou charrettes, à larges têtes à deux pans inclinés, anciens, mais qui étaient encore en usage ici, il y a une soixante d'années; depuis il nous a offert une trentaine de fers de chevaux, analogues aux premiers et qui sont de toutes les époques : les uns romains, d'autres du moyen âge, et quelques-uns, relativement récents.

Toute cette ferraille a été recueillie par lui, sur environ 80 mètres de longueur, dans un déblai d'anciens chemins, situés sur la rive gauche de l'Allier, qui se trouvent actuellement dans son parc, le chemin vicinal en ayant été dévié, pour lui donner un accès plus facile à la circulation actuelle.

Ces diverses voies indiquent trois époques successives : le plus près de la surface, qui a 0m,40 d'épaisseur de chaussée en gravier, ne date que d'une

(1) Le palais des ducs de Bourbon, éteints en 1527 par la mort du connetable. Il reste de ce palais une tour, la *Mal-Coiffée*, et un élégant pavillon de style renaissance.

(2) Des citronniers probablement.

(3) Bessay-sur-Allier, commune du canton de Neuilly-le-Réal (Allier).
— Varennes, chef-lieu du canton du même département.

(4) La ville de la Palice ne dépassait guère alors la petite rivière de Bèbre, et était presque tout entière bâtie sur un coteau que la route escaladait par une rampe très rude. (Voy. R. DE QUIRIELLE, *Notice sur la Palice*, p. 12.)

(5) Ce « grand portique soutenu par sept colonnes en marbre de Ligurie » n'est mentionné, du moins à ma connaissance, dans aucun autre document. Serait-ce l'entrée du château ?

(6) ... Au commencement du siècle, Jacques de Chabannes, maréchal de la Palice, avait élevé le grand corps du logis qui s'étend entre le vieux château féodal et la chapelle. On peut encore y admirer les deux magnifiques plafonds de la Renaissance dont parle L'Hôpital.

cinquantaine d'années ; on a reconnu ensuite environ $0^{m},40$ de boue solidifiée, recouvrant une chaussée entièrement pavée de moellons calcaires de Saulcet, la plupart ronds et déposés sans ordre. Ce chemin existait déjà sans doute au xve siècle, époque de la construction du château dit du Riau, devenu depuis le château de Lachaise, dominant la rivière d'Allier et sa riante vallée, sur une étendue considérable, ayant pour fond de tableau au Sud-Est les monts de la Madeleine et la chaîne du Forez.

Plus avant dans le coteau, et à environ $0^{m},30$ au-dessus de ce dernier, les déblais ont détruit une portion de chemin, d'environ $2^{m},10$ de largeur, formé de dalles de calcaire, de $0^{m},12$ à $0^{m},25$ d'épaisseur ; ces dalles posées en mosaïque, ont une surface supérieure usée et presque polie par la fréquentation ; elles ont dû être extraites dans les basses eaux, au pied de ce coteau, dans l'Allier même, d'où on en voit émerger dans les bancs d'argile. Cette chaussée était retenue de chaque côté par des morceaux de pierres semblables placés debout, mais ayant quelque peu fléchi par la poussée sur le fond d'argile qui en fait le plafond, à environ 3 mètres de la surface du terrain naturel ; ce qui fait que le dallage lui-même en devait être très peu uni ; de là, probablement, la perte relativement considérable des fers des chevaux qui ont été recueillis tant dessus que dessous les chaussées pavées et dallées.

Malheureusement, on ne pourra connaître la structure complète de ce chemin dallé, à moins que l'on ne fasse une fouille spéciale, car les déblais faits par M. de Lachaise s'arrêtent un peu avant les dernières pierres de l'intérieur de cette chaussée, trop étroite ($2^{m},10$) pour être complète, et qui, comme je l'ai constaté à Varennes, à Moulins et à Iseure, sur la voie romaine de Lyon à Cherbourg, devait avoir, comme celles-ci, une autre partie dallée de même largeur et, entre les deux, une section en cailloux et sable, à moins qu'elle n'ait été complètement dallée ?

Quoi qu'il en soit, il s'agit bien d'une véritable voie romaine de second ordre qui, se détachant de la grande voie d'Avaricum (Bourges) à Augustonemetum (Clermont), à la hauteur de Monétay, allait au « port la Chaise », sur l'Allier, à peu de distance du confluent de la Sioule, près des Gayots ; ce port a été bien longtemps le point d'embarquement des vins et fruits de Saint-Pourçain, qui se transportaient par eau, et, plus anciennement, ce devait être là aussi que les pierres de Mèves, près de Pouilly-sur-Loire, que nous avons reconnues dans les ruines d'un temple gaulois ou gallo-romain, au début de la conquête, au village de Monétay, remontées en bateau par la Loire et l'Allier, à ce port, ont dû être transportées ensuite, par ce tronçon de voie, qui a tout le caractère des voies antiques.

Nous ne quitterons pas le château de Lachaise — après avoir beaucoup remercié M. le comte Louis Roy de Lachaise, — sans remercier également son distingué père, qui nous a fait pour le Musée, un don et des notes précieuses

sur une sépulture antique composée de cinq squelettes de l'époque néolithique qu'il a découverte, il y a cinq à six ans, tout auprès et à l'Ouest de son château, c'est-à-dire dans le prolongement de la voie romaine ; malheureusement, il a négligé de conserver ces ossements, dont les têtes étaient, paraît-il, d'un très gros volume et les tibias très longs ; il y a recueilli trois silex taillés, dont un couteau de silex grisâtre, de 12 centimètres, à arête dorsale et en sa forme générale un peu courbées, bien retouché et à pointe aiguë ; un autre, de $0^{m},10$, blond translucide, sans retouches, et enfin un autre, en silex blond d'une forme conchoïde, les arêtes finement taillées en scie.

***

Passant à Châtel-de-Neuvre, avec notre confrère M. l'abbé J. Clément, qui m'accompagnait dans cette excursion et qui vous dira ce qu'il a remarqué dans la si curieuse et vieille église romane de ce bourg, j'ai reçu de M. Burias, curé de cette paroisse, un beau fragment de calamite permo-carbonifère, qui a été trouvé dans une pierre de taille des grès de Coulandon, utilisée d'abord comme cordon en saillie autour du vieux monument, puis comme seuil de porte, et qui, en se brisant, a montré, dans une gaîne où elle gisait, ce débris de branche d'arbre fossile, de $0^{m},50$ de long, ayant complètement perdu ses parties végétales, qui ont été toutes transformées en grès jaune fin, mais ayant conservé ses stries longitudinales, très rapprochées et parallèles et, à environ tous les six centimètres, une ligne transversale annonçant les pousses annuelles ; cette branche est de forme originalement ovale, sans qu'aucune pression ne l'ait déformée ; elle a, à sa base, $0^{m},09 \times 0^{m},055$ et, au sommet, $0^{m},06 \times 0^{m},025$; elle a été recueillie en quatre fragments et les deux extrémités ne sont point dans leur longueur première, bien que la pointe ne devait pas aller bien au delà de ce qui la termine.

Moulins, 3 mars 1899. A. BERTRAND.



NÉCROLOGIE

Le 11 mars, est mort M. Jean Moreau, architecte diocésain de l'Allier, membre de la Société centrale des architectes français, Chevalier de Saint-Grégoire le Grand ; une foule considérable a accompagné jusqu'à sa dernière demeure cet artiste, ce vaillant travailleur, qui avait acquis droit de cité à Moulins où il était venu se fixer, il y a déjà de longues années. En adressant, au nom de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts, un dernier adieu à cet homme de bien, nous offrons nos condoléances les plus cordiales à son fils, notre confrère René Moreau, et à sa famille.

BIBLIOGRAPHIE

Les Plantes magiques et la Sorcellerie (Antiquité, Moyen-Age et Renaissance), par E. GILBERT. — Moulins, 1899, C.-Leblond, imprimeur; in-8° de 103 pp. — Tirage, 300 exemplaires. — Librairie L. Grégoire, rue François-Péron, à Moulins.

—

Une nuit agitée, vaudeville en un acte, Ed. SOUDANT et GRANET. — 1899, Montluçon, Herbin, imp. ; in-4° de 7 pp.

—

Le divorce de Duchautroy, vaudeville en un acte, L. BONNET. — 1899, Montluçon, Herbin, imp. ; in-4° de 12 pp.

—

Une croisière aux côtes de Norwège, notes de voyage, par le Dr OBERTHUR. — 1899, Montluçon, Herbin, imp. ; in-8° de 16 pp. (Extrait du *Bulletin des Sciences médicales de Gannat.*)

—

Le Voyage à Nice du chancelier Michel de l'Hôpital, par l'abbé REURE, docteur ès lettres. — Lyon, Mougin-Rusand, imp., 1899 ; in-8° de 21 pp. — Le voyage du chancelier commence à Moulins, et mentionne, entre autres faits, le passage de la duchesse de Savoie qui « *traversa la forêt de Couleuvre dont les chemins défoncés sont pires que la voie des Enfers* », etc.

—

Abrégé des actes des Assemblées délibérantes de la ville de Montluçon, livres 1 à 4, par Alexandre GIRAUD. — 1898, Montluçon, Vergeat, imprimerie Montluçonnaise; in-8°, 259 pages. — En vente à Montluçon, à l'imprimerie, et à Moulins, librairie Louis Grégoire, rue François-Péron.

Cette publication présente un grand intérêt pour l'histoire locale et l'histoire générale de Montluçon et des localités voisines, pendant la période de 1751-1799 à laquelle ont trait les délibérations du conseil de ville, assemblées des habitants, délibérations du conseil général de la commune, proclamation des officiers municipaux, etc. Elle donne à tous ceux qui ne peuvent consacrer de longues heures à lire les documents originaux, un résumé exact des faits, que complètent des notices, des commentaires, des notes explicatives et historiques. Deux autres volumes sont annoncés et comprendront les actes municipaux de 1799 à 1852, et de 1852 à 1900. Le travail de M. A. Giraud a sa place marquée dans toutes les bibliothèques.



Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1899

SÉANCE DU 14 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. R. DE QUIRIELLE

Etaient présents : MM. R. de Quirielle, Bouchard, l'abbé Berthoumieu, Tiersonnier, Pérot, Seulliet, Mitton, Bertrand, l'abbé J. Clément, Claudon, de Vauchaussade de Chaumont et Bernard.

— M. le baron Le Febvre s'excuse de ne pas assister à la séance.

— La lecture du procès-verbal de la dernière séance donne lieu à diverses observations.

— M. Mitton déclare qu'il considère comme fâcheux que le procès-verbal d'une séance soit imprimé avant que les membres aient formulé leurs observations sur sa rédaction et exercé leur droit de correction. En particulier, il se plaint que le dernier compte rendu lui ait fait formuler des critiques qui ne sont pas dans sa pensée, à propos de la restauration de l'église du Montet. M. le Président observe que le procès-verbal est inséré dans les mêmes conditions depuis de longues années dans notre Bulletin : on en use ainsi dans celui des autres sociétés savantes.

— M. l'abbé J. Clément remarque que l'on pourrait concilier tous les intérêts, tout en continuant à insérer le procès-verbal dans le *Bulletin* du même mois, en exigeant des membres qui prennent la parole, un compte rendu écrit de leur communication, ou en les autorisant à voir par eux-mêmes à l'imprimerie les épreuves du procès-verbal avant le bon à tirer définitif. Tous les membres présents, après avoir donné à M. Mitton acte de sa recti-

fication et exprimé leurs regrets de l'incident, déclarent se rallier à la proposition de M. l'abbé Clément, qui est adoptée.

— Notre confrère ajoute un vœu concernant la date des séances. C'est que, à l'avenir, leur tenue ne soit ni reculée ni avancée, à moins que le changement de date n'ait été arrêté dans la précédente séance, ce qui est également adopté.

— M. l'abbé Clément offre à la bibliothèque de la Société, au nom de M. l'abbé Perrot, curé de Ferrières, le *Tableau nécrologique des anciens curés et vicaires* de cette paroisse dont il a été parlé à la dernière séance.

— Notre confrère lit ensuite divers rapports :

1) Une note sur *deux instruments de Paix :* l'un en ivoire, du XIVe siècle, provenant d'Auvergne ; l'autre en métal, du XVIe, appartenant à l'église du Theil.

2) Un compte rendu des *découvertes faites au Montet-aux-Moines*, lors des dernières démolitions du transept de l'ancienne église et du vieux presbytère, qui ont donné un intéressant crucifix en bronze émaillé du XIIIe siècle ; des vases à eau bénite de sépultures ; une cinquantaine de monnaies, dont cinq testons d'argent à l'effigie des rois du XVIe siècle, depuis François Ier jusqu'à Charles IX ; enfin, de nombreux fragments de pierres sculptées, comme débris de colonne, du trumeau de la porte principale, d'archivoltes, de méandres, etc., qui permettront à l'architecte du gouvernement de restaurer plus sûrement la façade de l'église.

3) Une note de M. Georges Brugière de La Motte sur *divers monuments mégalithiques de la région montluçonnaise*, que M. Brugière accompagne de deux photographies du curieux menhir et du lampier si connu d'Estivareilles.

4) M. l'abbé Clément donne ensuite lecture de son rapport sur l'excursion projetée par les membres de la Société à *Toulx-Sainte-Croix*, aux *Pierres-Jaumâtres* et à *Boussac*.

La Société, après avoir entendu les explications de notre confrère et avoir pris connaissance des conditions pratiques dans lesquelles se pourrait faire cette excursion, lui a adressé ses félicitations pour son rapport et ses remerciements pour les diverses démarches qu'il a dû faire pour préparer la dite excursion ; elle a décidé :

1) Que l'excursion sera faite non au mois d'avril, par crainte du froid et de la pluie particulièrement à redouter dans la région de la Creuse qui sera visitée, mais que cette promenade aura lieu un jeudi de la première quinzaine *de juin* qui serait définitivement fixé à la séance de mai ;

2) Que les membres voyageraient en 3e classe pour être ainsi tous réunis de manière à échanger, en cours de route, leurs observations sur les monuments des régions traversées ;

3) Que les dames seraient admises ;

4) Qu'une circulaire ferait connaître le but et les conditions de l'excursion ;

5) Que sur la demande de M. Clément, qui reste pour ainsi dire le guide de l'excursion, M. Francis Pérot lui sera adjoint comme trésorier et comme chargé de traiter toutes les questions matérielles d'exécution au nom des membres qui y prendront part.

— La bibliothèque de notre Société reçoit, dons des auteurs, les ouvrages suivants : 1° *Sources nobiliaires du Bourbonnais, imprimés-manuscrits*, par Francis PÉROT. Saint-Amand (Cher), imp. scient. et lit. Bussière frères, 1899. Plaquette pet. in-8°. — 2° *Itinéraire d'un prêtre déporté pendant la Révolution française ; journal de voyage de M. l'abbé Boussac* (*13 septembre 1792-juillet 1805*) publié avec une introduction et des notes par l'abbé Joseph-H.-M. CLÉMENT. Moulins, H. Durond, libraire-éditeur, L. Grégoire, successeur, 1899. Plaquette in-8°. — 3° « *Sistres et Tambours* », par Jean DE QUIRIELLE. « *Préface de François de Nion*. — Paris, éditions de la *Revue de France*, 1899. » Un vol. pet. in-8°.

M. le Président transmet aux donateurs les remerciements de notre Société.

— M. BERTRAND donne lecture de la note suivante :

« J'ai reçu en don pour le Musée : 1° De M. Dussour, propriétaire, place d'Allier, une petite plaque en fonte d'une cheminée, assez grossièrement fondue, sur laquelle se voit en relief, l'Ecu de France entouré de branches de lauriers et surmonté de la couronne royale et d'une figure de soleil, avec la date 1667 ; cette plaque provient de sa maison située dans le cul-de-sac de la Couronne qu'il a réparée et d'où il a fait disparaître la « cour des miracles » de Moulins, où grouillaient tant de malandrins ; il a, par ce fait, bien mérité du conseil d'hygiène et aussi de la police des mœurs.

« 2° De M. l'abbé J. Clément, notre confrère, deux moules en plâtre de 0 m 34 de côtés, représentant : l'un un petit génie, entourant d'une guirlande un dieu Terme terminé en gaîne ; l'autre, un dieu donnant la main à une danseuse. Ces deux moules, d'un bon dessin du XVIIIe siècle, faisaient partie d'une série de plaques servant à mouler des plaques rectilignes de faïence émaillée de grands poêles carrés qui se fabriquaient chez le père, le grand-père et l'aïeul de M. Clément, à Montluçon, où très probablement, malgré l'abandon de ce système de chauffage, il doit y en avoir encore dans quelques habitations de la ville ou dans les châteaux de la région. — A Moulins, où il y avait également des potiers-poêliers, les dessins de ces derniers étaient bien moins artistiques.

« 3° De MM. Clostre père et fils, entrepreneurs à Moulins, une notable partie du sommet d'un écusson des Cadier de Veauce, dont la portion brisée montre, au milieu, les bois d'un cerf, sur une plaque de marbre blanc de Châtelperron de 0 m. 25 × 0 m. 28, très délicatement sculptée d'un heaume en ronde

bosse grillagé dont le gorgerin est percé de cinq trous disposés en croix ; le cimier s'épanouit sur un fouillis de feuilles d'acanthe qui s'étalent des deux côtés, jusqu'au bas, à la rencontre des bois du cerf ; cette sculpture du XVIIe siècle a été recueillie dans les décombres de la maison récemment incendiée à l'extrémité de l'allée Ouest du Cours de Bercy.

« J'ai remercié, au nom de notre Société, ces généreux donateurs. »

— M. TIERSONNIER communique : 1° une intéressante analyse d'un travail du comte de Luçay, relatif à la succession du Connétable de Bourbon ; 2° des extraits des registres paroissiaux de Saint-Pierre des Ménestreaux, où se trouvent mentionnés les noms de *Cernuschi*, *Barrême* et *Pompadour*.

— M. CLAUDON communique à la Société le tableau sommaire des fonds conservés aux archives de l'Allier et antérieurs à 1800. Ce tableau a été dressé en exécution d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui a décidé de faire paraître en 1900 un tableau d'ensemble des archives de tous les départements.

Notre savant confrère donne lecture de quelques passages tirés de l'inventaire des archives communales de Beaulon, actuellement sous presse, et dont on trouvera des extraits dans le *Bulletin*.

— M. PÉROT rend compte à la Société du résultat de la mission dont la Société l'avait chargé, dans sa précédente séance, pour l'acquisition d'un denier de Guy de Dampierre : ce denier a atteint un prix trop élevé, et n'a pu être acquis. Mais M. Pérot a acheté, pour notre Musée, le cuivre du portrait de la duchesse de Montmorency.

— Notre confrère revient, ensuite, sur la question d'authenticité des pointes de flèches en silex, précédemment signalées par lui. Il est d'avis que l'absence de patine peut provenir de ce que ces silex n' « ont été ramenés sur le sol que depuis un temps relativement rapproché ».

— Enfin, M. Pérot lit une notice nécrologique sur un artiste bourguignon, Hubert Clerget, peintre et lithographe, que certaines de ses œuvres rattachent au Bourbonnais : nombreuses lithographies pour l'imprimerie Desrosiers ; — *Vichy sous Napoléon III* (Vichy, Bougarel), 1883 ; — *Vues du château de Veauce*.

— Est admis en qualité de membre titulaire, classe des sciences, Me Conchon, notaire à Varennes-sur-Allier.

— Sont présentés comme membres titulaires dans la classe des lettres : M. le chanoine Nény, secrétaire général de l'évêché de Moulins, directeur de la *Semaine religieuse*, et M. le chanoine Deschamps, supérieur de l'Institution du Sacré-Cœur et correcteur des Conférences ecclésiastiques du diocèse, par MM. de Quirielle, abbé J. Clément et Bertrand ; — M. Jean de Quirielle, comme membre titulaire dans la classe des lettres, par MM. l'abbé J. Clément, Bertrand et Bernard.

G. B.



BIO-BIBLIOGRAPHIE

DES

ÉCRIVAINS ANCIENS DU BOURBONNAIS

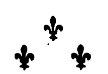
(*Suite.*)

JALIGNY (GUILLAUME DE), secrétaire du duc Pierre II de Bourbon, HISTORIEN. Il naquit en Bourbonnais, dans le xve siècle. Ce personnage était-il apparenté aux puissants seigneurs de Jaligny-sur-Bèbre, ou bien appartenait-il à une autre famille de même nom, mais de modeste origine, dont on retrouve, dès le xve siècle, les représentants, dans la châtellenie de Billy ? L'absence de documents ne permet guère de se prononcer.

Toujours est-il que ce Guillaume de Jaligny a laissé des mémoires curieux sur le règne de Charles VIII, mémoires publiés, en 1684, par l'historien Denis Godefroy, avec d'autres chroniques.

« *Histoire du roi Charles VIII*, par G. de Jaligny, André de La Vigne, Pierre Defrey, Jean Bouchet, Georges Flore, Daniel Schneider et autres. » — Paris, 1684. — Un vol. in-f°. — Les mémoires de Jaligny ont pour titre particulier : « *Histoire de plusieurs choses mémorables advenues au règne de Charles VIII, ès années 1486, 1487, 1488 et 1489.* »

Ce volume, en bonne condition, vaut, environ, 10 fr.

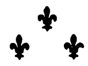


JAQUELOT (P.), DOCTEUR en médecine, né en Bourbonnais, vivait dans la première moitié du XVIIe siècle.

On a de lui :

« L'ART DE VIVRE LONGVEMENT *sovs le nom de Médée, laquelle enseigne les facultez des choses qui sont continuellement en nostre vsage et d'où naissent les maladies. Ensemble la méthode de se comporter en icelles, et le moyen de pourvoir à leurs offenses. Dédiée à Monsieur de L'Orme conseiller du Roy, et premier medecin de Monsieur*, par *P. Jaquelot* medecin Bourbonnois, Docteur en l'Vniversité de Montpellier. — A Lyon, pour *Lovïs Teste-Fort* à l'enseigne de la Patience, près la place de Confort. — M. DC. XXX. » — Un vol. in-8°.

L'art de vivre longuement eut le succès que lui assurait son titre. Une édition, du même format, porte la date de 1632, avec cette mention : « A Lyon, et se vendent A Paris, chez *Jean Jost*, ruë Sainct Jacques, au S. Esprit. » — Livre peu commun. L'édition 1630 se trouve rarement. Exempl. dans ma B., payé 15 fr., chez M. Béchu, antiquaire à Moulins. Exempl. édit. 1632, p. 10 fr.



JOUARD (GABRIEL), DOCTEUR en médecine, né dans la première moitié du XVIIIe siècle, à Moulins.

On lui doit :

I. — « UN MOT SUR LE MÉRITE DES FEMMES. » — Paris, 1790 ; Br. in-8°.

II. — « NOUVELLES OBSERVATIONS *pratiques importantes et curieuses sur la vaccine en particulier, et sur l'art de guérir en général.* » — Paris, 1791 ; in-8°.

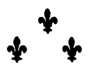
III. — « NOUVEL ESSAI SUR LA FEMME *comparativement à l'homme, principalement sur les rapports moral, physique, philosophique, etc., avec des applications à la pathologie.* » — Paris, 1792 ; in-8°.

IV. — « DES MONSTRUOSITÉS ET DES BIZARRERIES DE LA NATURE,

principalement de celles qui ont rapport à la génération ; de leurs causes, de la manière dont elles s'opèrent, etc. » — Paris, 1793 ; in-8°.

V. — « Reflexions philosophiques *sur les monstrueux et dangereux empiétements des sciences accessoires, telles que la chimie, la droguerie, etc., sur la vraie médecine.* » — Paris, 1794 ; in-8°.

(Ripoud, *Tablettes manuscr.*)



LA POIX DE FRÉMINVILLE (Edme de), bailli des ville et marquisat de La Palisse ; né à Verdun (Bourgogne) en 1680, mort à Lyon, le 14 novembre 1773. Auteur de nombreux ouvrages juridiques. Bien que d'origine bourguignonne, ce fécond jurisconsulte s'est, véritablement, naturalisé lui-même bourbonnais, non pas seulement par la continuité de sa magistrature à La Palisse, mais encore par les liens étroits de famille et d'intérêts qui l'attachèrent à notre province, et y fixèrent sa descendance, jusqu'à la troisième génération (1).

Ses livres peuvent donc, légitimement, prendre place, dans la bibliothèque bourbonnaise. En voici la nomenclature :

I. — « Dissertation *sur la question de savoir si quelqu'un peut être garant et responsable de la perte arrivée par des cas fortiats, telle que celles des bestiaux, occasionnée par la contagion et mortalité générale.* » — Paris, *Gissey*, 1746. — Un vol. in-12.

II. — « La Pratique universelle, *pour la rénovation des terriers et des droits seigneuriaux, contenant les questions les*

(1) Depuis 1723, jusqu'aux abords de la Révolution, les La Poix de Fréminville ne cessèrent pas d'occuper, de père en fils, des charges de justice, soit à La Palisse, soit à Chavroche. Ils acquirent chez nous, des biens importants et s'allièrent à plusieurs notables familles bourbonnaises, entre autres, aux Bardonnet de La Toulle et aux Renaud qui perpétuent, dans notre province, le nom de Fréminville. — Voyez, pour plus de détails, « *Les fiefs du Bourbonnais* », par Aubert de La Faige et Roger de La Boutresse.

plus importantes sur cette matière, et leurs décisions, tant pour les pays coutumiers, que ceux régis par le droit-écrit. » — Paris, 1746-1748, deux vol. in-4°. — Une seconde édition, dédiée au *prince Constantin de Rohan*, fut publiée en cinq vol. in-4°, à Paris, chez *Knapen*, 1757-1762.

III. — « TRAITÉ DE LA POLICE, *extrait de l'ouvrage de La Marre.* » — Paris, 1758 ; in-4°.

IV. — « DICTIONNAIRE *ou traité de la police générale des villes, bourgs, paroisses, et seigneuries de la campagne. Dans lequel on trouvera tout ce qui est nécessaire de sçavoir et de pratiquer en cette Partie, par un Procureur Fiscal, dans toute l'étendue de sa justice ; et où l'on a rapporté toutes les ordonnances ; Arrêts et règlemens a ce sujet, pour s'y conformer sur chaque objet. Ouvrage nécessaire a tous les Officiers de Police et de Justice, où ils trouveront sur chaque terme leurs obligations et fonctions, ainsi qu'à tous Procureurs et Praticiens ; et également utile aux Curés, Marguilliers, Fabriciens, Chirurgiens, Apothicaires, Propriétaires de maisons, Locataires, Fermiers, Marchands, artisans et autres, en ce qui concerne la Religion, la Justice, la sureté et netteté publique, les Arts et Metiers, et généralement tout ce qui regarde la Police d'une Seigneurie, même pour la perception des droits généraux et seigneuriaux. — Par M*[e] *Edme de La Poix de Freminville, Bailli des ville et marquisat de la Palisse. — « Ce livre se vend dix livres relié.* — A Paris, chez *Gissey*, rue de la Vieille Boucherie, à l'Arbre de Jessé, M. DCC. LVIII. » — Un vol. in-4°.

Réimprimé en 1769. — Paris, *Despilly* ; in-4°.

Une autre édition de ce *Dictionnaire... de la Police*, fut publiée « à Paris, chez les associés au Privilège des ouvrages de l'auteur », en 1775, dans le format in-8°, avec cette mention « Le prix est de six livres relié. »

V. — « INSTRUCTION GÉNÉRALE *pour un régisseur de grande terre seigneuriale.* » — 1760 ; in-4°.

VI. — « TRAITÉ GÉNÉRAL *du gouvernement des biens et affaires des communautés d'habitants des villes, bourgs, villages et paroisses du royaume.* » — Paris, 1760. — Un vol. in-4°.


HÆC REGIT.
ISTA TVETVR.
PARAPHRASE
DES PSEAVMES
DE DAVID TANT LI-
TERALLE QVE
MYSTIQVE.
Auec Annotaions necessaires, le tout
fidellement extraict des saincts Do-
cteurs receuz & approuuez en la
saincte Eglise Catholique, Apostoli-
que & Romaine.
Au tres Chrestien, tres grand & tres
inuicible HENRY IIII ROY
de France & de Nauarre.
PAR
ANTHOINE DE LAVAL
Capit. du Parc & Chasteau de
sa Majeste les Moulins
en Bourbonnois.
A Paris
Chez Abel Langellier
Au premier pillier
de la grande salle du
Palais. M·DC·X·


Præmia magna feres
Nate meæ vires
HERCVLI
SACR.
GALLICO
Thomas de Leu sculp.


IDEM VNDIQVE VALLA

VII. — « TRAITÉ HISTORIQUE *de l'origine et nature des dixmes, et des biens possedés par les Ecclésiastiques en franche aumône, et de leurs charges.* »

« Par E. D. L. P. D. F. Bailly des ville et marquisat de la Palisse. »

« ***Reddite quæ sunt Cæsaris, Cæsari, et quæ sunt Dei, Deo*** », MATTH. 22, 21. »

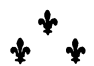
« A Paris, chez *Valleyre* père, rue Saint Severin, a l'Annonciation, M DCC LXII. » — Un vol. in-12.

VIII. — « TRAITÉ DE JURISPRUDENCE *sur l'origine et le gouvernement des communes ou communaux des habitants de paroisses et seigneuries.* » — Paris, *Guillyn,* 1763. — Un vol. in-12.

IX. — « MEMOIRE *servant de réponse a celui des curés de Normandie* », 1766 ; in-4°.

X. — « LES VRAIS PRINCIPES DES FIEFS, *en forme de dictionnaire, contenant leur distinction en dominants, servants et en suzeraineté, avec le détail de leur noblesse, franchise, etc.* » — Paris, *Valleyre,* 1769. — Deux vol. in-4°.

Comme beaucoup d'ouvrages juridiques, publiés au siècle dernier, les livres de *La Poix de Fréminville* se rencontrent facilement, surtout les principaux traités, entre autres, le « *Dictionnaire... de la police générale...* », qui eut, d'ailleurs, plusieurs éditions. Cependant, les prétentions des libraires sont, parfois, assez élevées. C'est ainsi qu'un exemplaire de « *La pratique universelle....* » (édition de 1757-1762), figure, sur le catal. janv.-fév. 1899, de la lib. *Moquet* à Bordeaux, au prix de 25 fr.



LAVAL (ANTOINE DE), sieur de Belair, géographe du roi, capitaine de son parc et château « lès Moulins, en Bourbonnois », précédemment, maître des Eaux et Forêts, pour notre province. Il naquit en 1550, environ, et mourut, à Moulins, en 1631.

On est mal fixé sur l'endroit de sa naissance, que le Bourbonnais et le Forez revendiquent, chacun, avec ses « bonnes rai-

sons ». Le Forez a, pour lui, des noms de lieux — situés, d'ailleurs, sur notre lisière, — tels que l'ancien château de Laval, près de Cremaux, et le bourg de Saint-Germain-Laval. Je dois ajouter que les revendications de Saint-Germain sont appuyées par un curieux document héraldique, appartenant à une des habitantes de ce bourg, Mademoiselle Valensant. Il s'agit d'un tableau votif, provenant de l'ancienne église de Notre-Dame de Laval et daté de 1613. Ce tableau représente la Vierge assise et tenant l'Enfant Jésus. A sa droite, saint Antoine de Padoue et à sa gauche, saint Claude, évêque de Besançon. Tous deux, de profil, se tiennent agenouillés. Sous chacun de ces deux patrons, le peintre a placé un écusson. Or, celui qui accompagne saint Antoine est aux armes de Laval, dont, jusqu'ici, les couleurs ne nous étaient pas connues (« *d'or à l'alérion de sable, à la bande de gueules brochant* ») ; l'écusson de saint Claude est parti de Laval et « *de sable au chevron d'argent accompagné de trois troncs d'arbre écotés et arrachés du même* » (*Bulletin de la Diana* d'avril-juin 1893 ; communication de M. Vincent Durand).

Le Bourbonnais, de son côté, trouve un argument qui a son prix, dans ce fait que la sépulture des Laval existait, antérieurement à Antoine, dans l'église d'Iseure. D'après un curieux titre, communiqué par M. Monery, à la séance de la Société historique de la Diana (Montbrison), du 18 mai 1893, le père d'Antoine de Laval, aurait, en effet, été inhumé dans cette église.

Antoine de Laval mérita, par l'étendue de son savoir, par son éloquence, sa sagesse et son talent d'écrivain, de compter parmi les plus grands esprits de son temps.

Je ne répéterai pas, après tous les recueils de biographies, les circonstances de sa vie publique, soit comme mandataire du roi, soit comme citoyen de la ville de Moulins. Je me contenterai de rappeler que Nicolas de Nicolaï, le célèbre voyageur et géographe, lui donna, en mariage, sa belle-fille, Isabelle de Buckingham (vers 1577), et lui céda, plus tard (1583), sa charge de premier géographe du roi.

Après avoir eu la douleur de perdre ses quatre fils, Laval s'éteignit au château de Moulins, où tant d'illustres personnages étaient venu le visiter, au milieu des collections de portraits, d'armes, de documents historiques et de beaux livres, qu'il y

avait réunis. Il fut enterré dans une chapelle, aujourd'hui détruite, de l'église d'Iseure, près Moulins, où se trouvait le lieu de sépulture de sa famille, ainsi que le prouvent les épitaphes, encore visibles, sur un mur de l'église, de sa belle-mère, de son fils aîné et de Jean de Lingendes, son gendre.

On lui doit :

I. — « ISABELLE, *imitation de l'Arioste, par Ant. Math. de Laval, Forésien.* » Ce poème est dédié « *a Tres-illustre et tres-vertueuse princesse Henriette de Clèves, duchesse de Nivernois* ». Les pièces liminaires contiennent, entre autres, un sonnet de mademoiselle F. de La Rochefoucault, un quatrain de mademoiselle Anne de La Rochefoucault et des stances de Claude Billard « secrétaire de la reine de Navarre » (1).. — A Paris, 1597 ; in-8°.

Le poème d'Isabelle eut-il deux éditions ? Guillaume Colletet (manuscrit de la Bibliothèque du Louvre, n° 2.398, tom. IV, pp. 183-184) lui attribue un titre. « *Uniques et chastes amours d'Isabelle, imitation de l'Arioste*, par A. M. D. L. V. F. » qui pourrait le faire supposer. Ce titre diffère, en effet, de celui que j'ai donné, d'après l'exemplaire de ce très rare ouvrage que possède la Bibliothèque de l'Arsenal.

Mais, Colletet indiquant, lui aussi, 1597, comme date d'impression, il paraît bien improbable qu'*Isabelle* ait été éditée deux fois dans la même année.

II. — « DESSEINS DE PROFESSIONS NOBLES ET PUBLIQUES, *contenant plusieurs Traictez divers et rares : et entre autres l'Histoire de la maison de Bourbon, avec autres beaux secrets historiques, extraits de bons et authentiques memoires et manuscrits. Dediez au Tres-Chrestien et victorieux Roy de France et de Navarre, Henry IIII, et Proposez en forme de Leçons Paternelles, pour Advis et conseils des chemins du monde. — Par Antoine de Laval, géographe du Roy, capitaine de son Parc et*

(1) Voyez dans le savant et consciencieux ouvrage de M. H. Faure, intitulé : « *Antoine de Laval et les écrivains Bourbonnais de son temps* » (Moulins, Martial Place, lib.-édit., 1870 ; un vol. in-8°), appendice, page 445 et suivantes, une citation de Colletet, relative au poème d'Isabelle et une excellente analyse de ce poème.



chasteau lez Moulins, en Bourbonnois, A son fils. — A Paris. chez *Abel L'Angelier*, au premier pilier de la grand' salle du Palais, M. DC. V., avec privilège de sa majesté. » — Un vol. in-4°.

En 1613, parut, dans le même format, une seconde édition des « *Desseins..... jadis dediez au feu Roy Henry IIII, et maintenant au Tres-Chrétien et Tres puissant Roy de France et de Navarre, Louis XIII ; autrefois proposés en forme de Leçons Paternelles..... par Antoine de Laval..... A son fils. De nouveau reveu, corrigé et augmenté des Problèmes Politiques, avec une Table bien particulière pour tout le corps de l'œuvre.* — A Paris, chez la veuve *Abel L'Angelier.....* »

Cette seconde édition est augmentée de l'oraison funèbre de Henri IV ; et du « *Dessein des problèmes politiques pour tirer proufit de l'Histoire et y apprendre les théorèmes du droit public* ».

Les deux éditions sont rares. L'exemplaire de ma bibliothèque, de la seconde édition, m'a été vendu 50 francs par le libraire Claudin. C'est d'après cet exemplaire que je donne les détails qui suivent :

Les « *Desseins de professions nobles...* » sont ornés, au début, d'un portrait, finement gravé, que l'on considère, généralement, comme étant celui d'Antoine de Laval. Cependant, l'aspect juvénile du personnage ainsi représenté, s'accorde médiocrement avec l'âge d'Antoine, à la date de la publication de son livre. Un amateur d'hypothèses n'hésiterait pas, sans doute, à y voir, non pas l'image du père, mais celle du fils ; de ce fils, pour lequel les « *Desseins* » avaient été composés, qui mourut, prématurément, le 9 décembre 1602. Une reproduction très exacte de ce portrait accompagne cet article, et permettra au lecteur de se faire une opinion.

En pendant au portrait, une seconde gravure représente un fort élégant écusson, aux armes des Laval, déjà décrites.

A la fin du volume, le traité « *des peintures convenables aus* (sic) *Basiliques et Palais du Roy* » est illustré de deux autres gravures, dues à Thomas de Leu. L'une représente Henri IV en pieds, sous un portique décoré de figures allégoriques (je donne, ici, la reproduction de cette belle gravure) : l'autre, montre « *les anseignes Impériales de nos Rois* » posées

sur un autel qu' « *un grand soleil* » inonde de ses rayons. Au-dessus, on lit cette devise : « *Lumen columen* ».

Sans aborder l'analyse (1) des « *Desseins de professions nobles...* », je dirai, sommairement, que, sous ce titre général quelque peu obscur, Laval a réuni, en forme de leçons, une série de « *traictés* » et discours très divers, parmi lesquels, le morceau capital est la *vie du connétable Charles de Bourbon*, d'après le manuscrit de Gilbert Marillac, qui fut secrétaire de ce prince. On y trouve, aussi, le « *Discours sur l'interpretation des Eloges, Devises, Emblêmes et inscriptions de l'Arc Triomfal érigé a l'antrée du Roy an sa ville de Moulins, le 26 septembre 1595* », qui est fort important pour l'histoire des fastes moulinois.

Parmi les pièces liminaires, on remarque : Une poésie latine, signée, « *Claud. Billardus Corgenetius Burbonius* » ; et une épigramme latine de Jean de Lingendes (Janus Delingendes).

III. — « Paraphrase des CL Psaumes de David, *tant litérale que mystique, avec annotations necessaires. Le tout fidelemement* (sic) *extraict des saincts Peres et Docteurs, receus et approuvez de la Ste Eglise catholique, apostolique et romaine.* »

« *Au tres chrestien, tres grand et tres inuicible* (sic) *Henry IIII Roy de France et de Nauarre. Par Anthoine de Laval capit. du Parc et chasteau de sa majesté les Moulins en Bourbonnois.* — A Paris, chez *Abel Langellier.* Au premier pillier de la grande salle du Palais, M. DC. X. » Ce titre est contenu dans un élégant frontispice gravé, reproduit, ici. — Un vol. in-4°, de 1040 pp., plus 18 ff. préliminaires ; et, à la fin de l'ouvrage, les trois derniers ff., en tout, 21 ff. non chiffrés.

Le feuillet qui suit la page de titre, est occupé par une poésie latine de *Billard de Courgenay* (*C. Billardus, Corgenetus*), intitulée : « *In psalmorvm Davidicorvm paraphrasin C. V. Ant. Vallæi.* »

Après la dédicace au roi, et la table, on trouve une « *Epistre de Clavde Feydeav doctevr en droict canon et sacrée Théologie,*

(1) On trouvera cette analyse, très lumineusement faite, dans l'excellent ouvrage, de M. H. Faure, « *Antoine de Laval et les écrivains bourbonnais de son temps* ».

Doyen en l'Eglise collegialle nostre Dame de Moulins, sur la Paraphrase Litteralle et mystique des Psaumes de Dauid, composée par le Sieur de Laual. »

A la fin du vol., l'approbation, du même Feydeau, est datée de Moulins, le 4 septembre 1606.

La bibliothèque de la Société d'Emulation de l'Allier possède l'exemplaire de cette première édition qu'Antoine de Laval offrit à Sébastien Marcaille « sous prieur et vicaire géneral de monseigneur de Cluny... » au prieuré de Souvigny. En outre de l'envoi autographe (1), inscrit en tête de la page de titre, Laval a écrit, sur le verso de la page de garde, cette note piquante :

« *Voyez je vous en supplie, a la fin du livre, la Table des Erreurs survenues en l'impression qui n'y sont toutes còprises : ains sont infinies, pour le deces de Langelier durât que l'œuvre estoit sur la presse, et pour l'éloignement de l'Auteur de Laval qui se recommande a voz sacrifices et devotes prieres.* »

La paraphrase des psaumes eut une grande vogue, qui se traduisit par des éditions nombreuses. La cinquième parut en 1630. « *Reveue, corrigée et augmentée de nouveau, tant au texte de la Paraphrase, qu'aux Annotations ; et augmentée de plus de cinq cens passages et expositions necessaires qui rendent cette cinquiesme Edition comme une œuvre nouvelle. Dédiée au tres-Illustre cardinal de Riche-Lieu. Par Antoine de Laval, geographe du Roy, capitaine de son Parc et chasteau lez Moulins en Bourbonnois.* — A Paris, chez *Mathurin du Puis*. rüe Sainct Jacques, a la couronne, M. DC. XXX, avec privilège du Roy. » — Un vol. in-4°.

Le titre est précédé d'une gravure en pleine page, représentant le roi David jouant de la harpe.

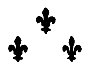
Bien que cette édition soit moins rare que les précédentes et, surtout, que la première, elle ne descend guère, dans les catalogues de bouquinistes, au-dessous de 25 fr.

IV. — « LE GRAND CHEMIN DE LA VRAYE EGLISE, *historique-*

(1) Cet envoi, inscrit sur la marge supérieure de la page de titre, est suivi de cette annotation, en écriture ancienne : « *escript de la main mesme de l'autheur.* »

ment démontré par l'origine et les suites des traditions divines, apostoliques et ecclésiastiques. » — Paris, 1615. — Un vol. in-8°. — Rare.

V. — « HOMÉLIES DE SAINT CHRISOSTOME, *avec les catéchèses de Saint Cyrille,* traduites en françois. » — Paris, 1620. — Un vol. in-8°. — Cette traduction est suivie d'une dissertation sur « *Les Prédicateurs qui affectent de bien dire,* par le traducteur. » — Livre assez rare.



LE FÈVRE (JACQUES), DOCTEUR EN THÉOLOGIE ; né à Moulins, au commencement du XVIe siècle.

On a de lui :

« JUSTE COMPLAINTE DE L'EGLISE CATHOLIQUE ET ROMAINE, *sur la confession et protestations des simulés fidèles.* » — Paris, *G. Guillard,* 1562 ; br. in-4°.

(La Monnoye, *Bibliothèque française* de du Verdier ; — Ripoud, *Tablettes manuscr.*)



LEGRAND (LOUIS), THÉOLOGIEN, né à Lusigny, en 1711, mort en 1780.

On lui doit :

I. — « CENSURE DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE PARIS, *contre le livre intitulé, « Belisaire ».* — Paris, *V. Simon,* 1767 ; in-12.

II. — « DETERMINATIO SACRÆ FACULTATIS THEOL. SUPER LIBR. INTITULUS : « *Histoire du peuple de Dieu* » (de Berruyer). — Parisiis, 1762 ; in-4°.

III. — « DE ECCLESIA CHRISTI..., etc. » (tome I, seul paru). — Parisiis, *Bertin,* 1779. — Un vol. in-8°.

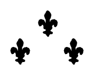
IV. — « DE EXISTENTIA DEI, OPUS POSTHUMUM », précédé d'une notice sur l'auteur, par J. Montaigne. — Parisiis, *A. Leclerc,* 1812. — Un vol. in-8°.

V. — « LETTRE *d'un docteur de la Faculté de Théologie de Paris, au censeur royal, auteur des notes...*, etc. » — Sans indication de lieu (Paris, 1769) ; in-8°.

VI. — « OBSERVATIONS *sur quelques articles de la censure de la Faculté de Théologie de Paris, contre le livre intitulé : « Emile, ou de l'éducation »* ; ou six lettres de M. Legrand. — 1763 ; in-4°.

VII. — « TRACTATUS DE INCARNATIONE VERBI DIVINI, AUCTORE UNO E PARISIENSIBUS. » — Parisiis, *Clousier*, 1774.

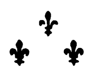
(Ripoud, *Tablettes manuscr.*)



LEQUIN (ANTOINE), CURÉ de Loriges, né à Cusset, en 1733. Déporté à l'île d'Aix, en 1793, il eut la chance d'en revenir, le 12 avril 1795. Il a écrit le récit, très émouvant, de sa captivité et de celle de ses pieux compagnons. L'ouvrage parut, sans nom de lieu ni d'imprimeur, sous ce titre :

« RELATION DE CE QU'ONT SOUFFERT LES PRÊTRES CONDUITS A LA RADE DE L'ISLE D'AIX, *à la fin de l'année 1793 et au commencement de 1794, suivie de plusieurs catalogues utiles, par un prêtre du département de l'Allier.* » — Plaquette in-8° de 56 pages ; rare.

Cet opuscule curieux a été réimprimé en 1872, avec les listes officielles des décès, à bord du *Washington* et des *Deux Associés ;* sous ce titre : « *Les Pontons de Rochefort en 1793.* » — Paris, *Baur et Détaille ;* in-8° de 72 pages.



LEVACHER (GILLES), CHIRURGIEN, né à Moulins, en 1696, mort à Paris, en 1769.

On lui doit :

I. — « OBSERVATIONS DE CHIRURGIE. » — Un vol. in-12, 1737.

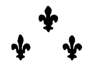
II. — « DISSERTATION SUR LE CANCER DES MAMELLES. » — Besançon, 1740. — Un vol. in-8°.

III. — « HISTOIRE *du frère Jacques lithoniste, de Franche-Comté.* » — Besançon, 1756. — Un vol. in-8°.

IV. — « OBSERVATIONS DE CHIRURGIE *sur une espèce d'empyème au bas ventre.* » — Paris, 1737; in-12.

V. — « CORPS D'OBSERVATIONS PRATIQUES. » — Huit vol. in-4°.

(Ripoud, *Tablettes manuscr.*)

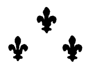


L'HÉRONDET (CHARLES), docteur de Sorbonne, CURÉ de la paroisse de Saint-Pierre, à Moulins, vivait au siècle dernier.

On a de lui :

« SOCIÉTÉ *en faveur des pauvres honteux, et non mandians, ou mémoire instructif a l'usage des assemblées de charité de la paroisse de Saint-Pierre de Moulins.* — A Moulins, de l'imprimerie de *Jean Faure*, ruë de Paris, aux armes de France. — M. DCC. XXXII. » — Un vol. in-8°.

Ce livre me paraît rare. J'en ai copié le titre sur l'exemplaire de la bibliothèque de la Société d'Emulation de l'Allier. Je trouve, à propos de cet exemplaire, dans le procès-verbal de la séance de notre Société, du 1er février 1878, la note suivante : « M. Chazaud offre au nom de notre collègue M. G. Plainchant, un volume qui a pour titre, « *Société en faveur des pauvres honteux...* ». M. Chazaud fait observer que ce volume est très-bien imprimé ; les caractères ressemblent à ceux de l'imprimerie royale (1). »



LIDELLE (CLAUDE DE), JÉSUITE, et savant théologien, né à Moulins, en 1583, mort en 1671.

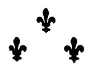
(1) « *Bulletin de la Société d'Emulation du Dép. de l'Allier* », T. 15, p. 569.

On a de lui :

I. — « LE MOYEN DE FAIRE BIEN L'AUMONE ET LES ŒUVRES DE MISÉRICORDE. » — Rouen, 1667 ; in-8°.

II. — « L'ANNÉE CHRÉTIENNE. » — Rouen, 1667 ; in-8°.

Il convient de mentionner encore, du même auteur, *Un traité ascétique de la grâce* (Rouen, 1668, in-8°), et une *Seconde partie de la théologie des Saint-Pères* (Rouen, 1668 ; in-8°).



LINGENDES (JEAN DE), POÈTE, né à Moulins en 1580, mort, prématurément, en 1616. Il appartenait à une famille noble et marquante du Bourbonnais, dont la situation et le crédit facilitèrent ses débuts littéraires. Lingendes avait, d'ailleurs, reçu une instruction solide, fortement nourrie de la lecture des écrivains du XV[e] et du XVI[e] siècle. Ange Politien, entre autres, fut son modèle préféré, et il s'appliqua, non sans succès, à s'assimiler sa grâce aimable.

Il vint, jeune, à Paris, où sa qualité de gentilhomme et des appuis bien placés s'ajoutèrent à l'élégance fort séduisante de sa personne, pour le faire accueillir, partout, avec faveur. Lié avec Honoré d'Urfé, Berthelot et d'Avity, il arriva vite, en effet, à mettre sa muse très en évidence, parmi les plus raffinés parnassiens de son temps.

Si on peut reprocher à notre poète une certaine pauvreté d'invention, il serait injuste de lui refuser le don d'une versification facile, aisée et tout à fait gracieuse. On en jugera par ces deux strophes du début de sa pastorale d'Iris, qui fut son œuvre capitale :

« Dans la Crète un jour du Printemps,
« Deux bergers de chaut halletans,
« Alloient dans un bocage sombre,
« Et fuyant la chaleur du jour
« Qui brusloit les prez d'alentour,
« Ils menoient leurs troupeaux a l'ombre. »



R.P CL. DELINGENDES SOC IESV

ÆT. AN 52 an 1642 del et an 1661 scul Mellan


LES
CHANGEMENTZ
DE LA BERGERE
IRIS.
A
LA PRINCESSE
DE CONTI
Par
J. de Lingendes.
1605.
privilege du Roy
L. Gaultier
A Paris
Chez Tous-
sainctz du Bray
au palais en la
gallerie des
prisonniers

« Ils suivoient un petit ruisseau,
« Qui, courtois, baignoit de son eau
« Les racines de ce bocage,
« Bocage qui pour empescher
« Que le chaut ne le fist secher
« Le tenoit frais sous son ombrage. »

La publication de cette pastorale eut un vif succès, qui se traduisit par des éditions successives, ainsi que je le note, en tête de l'énumération des œuvres de Lingendes, qui suit :

I. — « LES CHANGEMENTZ DE LA BERGÈRE IRIS. » — A Paris, chez *Toussaint du Bray*, au palais en la gallerie des prisonniers, 1606. — Un vol. in-12 (*Catal. de la bibl. Viollet le Duc*). La reproduction de la page de titre de cette première édition accompagne cette notice.

Edition originale de ce poème pastoral qui fit la réputation de Lingendes et fut réimprimé plusieurs fois ; 1° A Rouen, par *Claude le Vilain*, M. DC. XIV. — Dédié « *a la princesse de Conti. Divisez en cinq chants. Et augmentez de nouveau de la complainte de Leandre* ». (L'exempl. de ma B. m'a coûté 10 fr.) — 2° A Paris, chez *Toussaint du Bray*, en 1614 et, encore, en 1618 (exempl. de cette dernière édit. dans ma B. payé 10 f.) — 3° A Lyon, *sur la copie de Rouen* « *augmentez de la complainte de Leandre et d'une élégie sur l'exil d'Ovide* », 1618. — Toutes ces éditions sont dans le format in-12. — 4° A Tournon, *Cl. Michel*, 1618. — Un vol. in-24.

Parmi les pièces liminaires de ces diverses éditions, on remarque des stances à Philène d'Honoré d'Urfé, de Berthelot et d'Avity. Toutes les éditions des *Changements de la bergère Iris* sont peu communes et chères ; la première (1606) est particulièrement rare.

II. — « POEME *sur la naissance de M. le duc de Réthelois.* »

III. — « ODE A MARIE DE MÉDICIS. »

IV. — « LES ÉPISTRES D'OVIDE, *traduites en prose française...* », dédiées à la reine mère et publiées « *pour le contentement de deux princesses a qui il eut été bien difficile de les pouvoir refuser.* » — Paris, 1615. — Un vol. in-8°.

C'est moins une traduction qu'une imitation assez faible et écrite d'un style froid et maniéré ; suite de paraphrases ampoulées qui ont peu de liaison ensemble. Du reste, il n'y a, de Lingendes, dans ce recueil, que treize épîtres. Les autres sont de Duperron, de Desportes, de La Brosse, d'Hédelin et de Guillaume Colletet.

La traduction des *Epitres* fut, cependant, un succès de librairie. Elle eut plusieurs éditions, une en 1618, une autre, en 1621, une troisième, en 1623 (à Genève, par *Philippe Gamonet*). — Toutes, dans le format in-8°.

V. — Une *Elégie pour Ovide* (en latin), dans les *Métamorphoses* de Renouard.

VI. — Des *stances* et des *sonnets,* publiés dans la plupart des recueils poétiques du temps, avec les autres œuvres de Lingendes. Entre autres, Barbin, dans le *Recueil des poésies choisies* (t. III), et Titon du Tillet (« *Parnasse français* »), ont donné une place importante au chantre d'Iris et de Leandre.



LINGENDES (CLAUDE DE) (1), cousin du précédent, prédicateur éminent et réformateur de la chaire ; né à Moulins, en 1591, mort, le 12 avril 1660, à Paris.

Il entra dans la Compagnie de Jésus, et dirigea, onze ans, le collège de sa ville natale. Après avoir été, trois fois, le député et le représentant de son ordre, à Rome, il devint provincial de France, et, enfin, supérieur de la maison professe de Paris. Ce fut lui qui assista, à ses derniers moments, madame de Chantal ; et, lorsque la duchesse de Montmorency prit le voile de visitandine, il prononça l'allocution de circonstance.

Dans sa vie de la duchesse, le Père Garreau mentionne ce sermon avec éloge, et ajoute, dans une note marginale : « Ce

(1) M. Bouchard est l'auteur d'une intéressante « *Etude biographique et littéraire, sur Claude de Lingendes* », accompagnée d'un portrait d'après l'estampe de Van Schuppen. — *Bulletin de la Société d'Emulation*, T. 10, pp. 323-382.

Père... etoit d'une famille distinguée de Moulins, qui a donné plusieurs Hommes célèbres. Il etoit le Prédicateur le plus éloquent de son temps. Il possedoit dans un degré éminent le talent de bien dire. C'etoit aussi un directeur très-sage, très-éclairé, consommé dans l'art de conduire les ames à la perfection... » (pp. 172-173, du 2e vol.).

On dit qu'il composait tous ses sermons en latin, pour les traduire, ensuite, en langue vulgaire, et que ses recueils de discours, publiés en français, sont de médiocres versions, très inférieures au texte latin. Quoi qu'il en soit, sa parole savante, sobre, débarrassée de l'emphase et du mauvais goût du vieux style, annonça et prépara l'ère nouvelle de l'éloquence sacrée.

Lorsque Claude de Lingendes mourut, étant supérieur de la maison professe de son ordre, Guy Patin écrivit : « La troupe loyolitique a perdu le père de Lingendes, un de leurs prophètes. » (Lettre du 7 mai 1660.) Sous sa forme sarcastique et méchante, cette phrase du spirituel épistolier, n'est-elle pas singulièrement flatteuse ? Le portrait de Claude de Lingendes qui accompagne cette notice, est la reproduction de la rare gravure de Mellan, exécutée en 1661. Il existe un autre portrait de notre jésuite, gravé en 1669, par Van Schuppen ; beau portrait, mais beaucoup plus connu que celui de Mellan.

Le Père de Lingendes a laissé :

I. — « CONSEILS *pour la conduite de la vie.* »

II. — « VOTIVUM MONUMENTUM *ab urbe molinensi Delphino oblatum.* » — Parisiis, 1638 ; in-4°.

III. — « CL. DE LINGENDES, *conciones decem de sacrosancto Eucharistiæ sacramento, opus posthumum, ab amico autoris recognitum et in ordinem digestum.* » — Parisiis, *Fr. Muguet*, 1663. — Un vol. in-8°.

IV. — « CONCIONVM IN QUADRAGESIMAM *reverendi patris de Lingendes e Societate Iesv. Editio secunda Emendatior et auctior ut sequens pagina docebit.* — Parisiis, Apud *F. Mvgvet*, Regis, ac DD. Archiep. Paris. Typogr. viâ Citharæ, ad insigne Adorationis Regum. — M. DC. LXIV, Cum Privilegio Regis, et Approbatione. » — 3 vol. in-8°.

V. — « SERMONS *pour les dimanches de caresme* », par le P. Cl. de Lingendes, impr. à Paris, chez *F. Muguet*, 1666. — Deux vol. in-8°. — Traduction médiocre et peu fidèle du recueil latin qui précède.

Plusieurs des mêmes sermons, traduits en français, figurent dans la collection des *Orateurs chrétiens*, impr. à Paris en 1820 ; in-8°.



LINGENDES (JEAN DE), ÉVÊQUE de Mâcon, prédicateur fort estimé de son temps, né à Moulins, en 1595, mort à Mâcon, le 2 mai 1665. Ses vertus, son érudition, et sa brillante éloquence, le mirent, très vite, en vue.

Choisi comme précepteur du comte de Moret, fils naturel de Henri IV et de la comtesse de Moret, Jacqueline de Bueil, il occupa, ensuite, la charge d'aumônier de Louis XIII. En 1627, il prononça l'oraison funèbre d'Amédée, duc de Savoie, où se trouve l'apostrophe : « Ennemis de la France, vous vivez... » qui est restée classique, et que Fléchier lui emprunta, pour son oraison funèbre de Turenne.

Jean de Lingendes dut à la protection royale d'être pourvu de l'évêché de Sarlat, d'où il passa, huit ans plus tard, au siège épiscopal de Mâcon.

J'ai dit, plus haut, que ce distingué prélat, qui fut député à l'assemblée générale du clergé de 1655, était mort à Mâcon, où il laissa la renommée d'un administrateur zélé. Il y avait publié des *Statuts synodaux* et fait de généreuses fondations. Son portrait a été gravé par Loisy (in-4°).

On a de lui :

I. — « L'ORAISON FUNÈBRE *de Victor-Amédée, duc de Savoie.* », 1627.

II. — « L'ORAISON FUNÈBRE *de Louis XIII.* » — A Paris, 1643.

(*A suivre.*) Roger DE QUIRIELLE.



Bulletin-Revue de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts
DU BOURBONNAIS (Avril 1899)



INSTRUMENT DE PAIX
DU XVIe SIÈCLE

APPARTENANT A L'ÉGLISE DU THEIL

(Canton du Montet-aux-Moines)

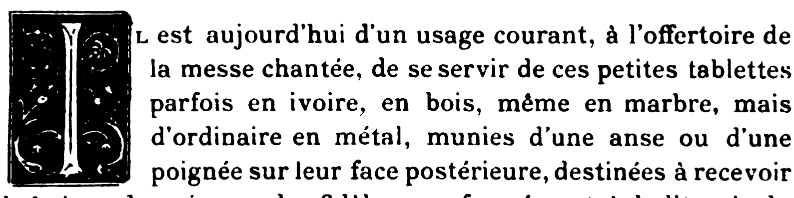


DEUX INSTRUMENTS DE PAIX

Un, **en ivoire, du XIV[e] siècle, provenant d'Auvergne,**

L'autre, **en argent, du XVI[e] siècle, de l'église du Theil**

(canton du Montet-aux-Moines).



IL est aujourd'hui d'un usage courant, à l'offertoire de la messe chantée, de se servir de ces petites tablettes parfois en ivoire, en bois, même en marbre, mais d'ordinaire en métal, munies d'une anse ou d'une poignée sur leur face postérieure, destinées à recevoir le baiser de paix que les fidèles, conformément à la liturgie du saint Sacrifice, doivent se donner entre eux, avant la communion.

Jusqu'au moyen âge, comme le fait remarquer fort judicieusement M. l'abbé Mallet, le baiser de paix, recommandé par les apôtres aux premiers chrétiens, fut donné directement par l'accolade fraternelle.

A la suite d'abus peut-être et aussi pour plus de commodité, la prescription apostolique tomba en désuétude pour la masse du peuple, et tandis qu'elle restait toujours scrupuleusement observée au chœur, pour les messes solennelles, par les ecclésiastiques présents au sacrifice, l'usage prévalut bientôt (1) pour les fidèles, d'embrasser un objet liturgique baisé au préalable

(1) Le cérémonial romain déclare formellement d'ailleurs que la Paix se donne par *embrassement* ou *au moyen d'un instrument*. « Aux ecclésiastiques, dans les messes solennelles, elle se donne par embrassement ; mais les laïques, et *aux messes basses* les ecclésiastiques mêmes, la reçoivent par un instrument de paix » (FALISE, p. 107). — Les prescriptions du cérémonial veulent que l'instrument de paix soit de quelque matière précieuse avec une gravure en relief ou une image de Notre-Seigneur ; on y attache un voile de soie ou de lin de la couleur des ornements pour l'essuyer, et derrière il s'y trouve un manche pour le porter ; d'ordinaire cet instrument est essuyé à l'aide d'un petit linge que tient le prêtre de la main gauche.

par le prêtre, et que les inventaires, depuis le XIIe siècle (1), appellent « INSTRUMENTUM PACIS, OSCULATORIUM, OSCULUM PACIS, TABULA PACIS, ASSER AD PACEM, ou plus simplement : *pax* ». Ce dernier mot même fut presque le seul employé vers le XVIe siècle. Et ce qui prouve qu'à cette époque déjà il était compris, ce sont les quatre vers suivants de la légende de la tapisserie de Montpezat, datant de 1500.

Comme Martin chantoit la messe,
Son hoste étoit de lèpre plain ;
En baisant *la paix* eubt liesse,
Car il fut guéri tout-à-plain.



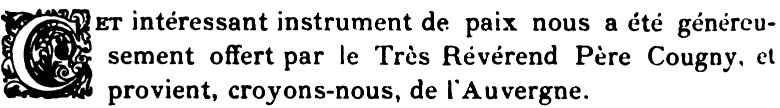
S'il est rare de rencontrer avant le XIIe siècle ces petits objets liturgiques, on en trouve de fort beaux au XIVe siècle et de très nombreux et de formes très diverses dans les âges suivants.

Au XIIIe et au XIVe siècle, ces instruments étaient même d'une grande richesse et sortaient — à l'encontre de nos modernes baisers de paix que les officines commerciales fabriquent à la grosse — des mains d'artistes habiles, comme tous les autres objets du culte qui étaient alors de véritables œuvres d'art et très riches, témoin cette *paix* dont nous fait mention l'inventaire du duc de Berry (1416) : « Un porte-paix d'or, où il a un ange tenant un crucifix, couvert par dessus d'un cristal et garny entour de sept balaisseaux (rubis balais) et seze perles, iiij xx liv. t. »

Mais les instruments de paix de la fin du moyen âge et du commencement de la renaissance se font assez rares.

Les deux spécimens que nous étudions aujourd'hui nous paraissent donc d'autant plus mériter de fixer l'attention.

Instrument de paix du XIVe siècle.



CET intéressant instrument de paix nous a été généreusement offert par le Très Révérend Père Cougny, et provient, croyons-nous, de l'Auvergne.

C'est un superbe ivoire sculpté au XIVe siècle et *ayant servi de*

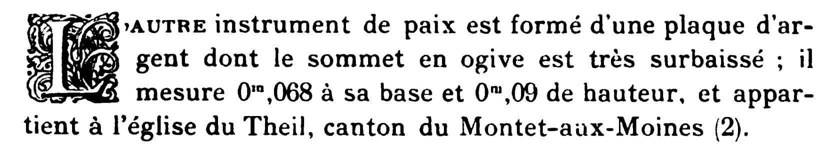
(1) Voir *Bulletin monumental*, t. XXXI, article de l'abbé Barraud sur les baisers de paix. — M. De Caumont (A. B. C. D., p. 361) reproduit un joli instrument de paix du XIIe s. en bronze émaillé.

paix, comme l'atteste incontestablement le revers travaillé pour recevoir une poignée en métal, ce qui, aussi bien, a fait pratiquer dans la jolie pièce quatre petits trous correspondant aux rivets et qui, avec quelques autres légères mutilations, la gâtent un peu.

Cette paix est presque un parallélogramme qui mesure exactement $0^{m},12$ de hauteur, sur $0^{m},07$ à la base et $0^{m},065$ au sommet. On sent que l'artiste a voulu utiliser tout l'ivoire qu'il pouvait trouver dans le superbe morceau qui était en sa possession. Notre « paix » est prise au cœur de l'ivoire et, pour ne point trop le diminuer, le sculpteur a préféré laisser aux côtés les traces de la convexité de la dent d'éléphant dont il a tiré sa plaque.

Sous une architecture formée d'un arc en tiers-point très ouvert qui ressemble plutôt à un arc plein cintre sous lequel se déploient cinq redents et dont le toit a des rampants ornés de crochets, la scène de la crucifixion est rendue d'une façon saisissante. Le Christ en croix est entouré, à droite, de sa mère, vers laquelle il incline sa tête expirante, et, à gauche, de saint Jean douloureusement contemplatif, se soutenant la tête de la main droite, et de la gauche serrant contre lui le livre des Evangiles ; le soleil et la lune sortent d'un nuage, en haut du bras supérieur de la croix. Tout dans les attitudes rappelle le beau sentiment religieux que le xiie et le xiiie siècle avaient su donner à ces reproductions de nos grands mystères catholiques (1).

Instrument de paix de l'église du Theil, XVIe siècle.



L'AUTRE instrument de paix est formé d'une plaque d'argent dont le sommet en ogive est très surbaissé ; il mesure $0^{m},068$ à sa base et $0^{m},09$ de hauteur, et appartient à l'église du Theil, canton du Montet-aux-Moines (2).

(1) M. de Caumont donne dans son *ABCdaire d'archéologie religieuse*, p. 726, une représentation d'un instrument de paix du xve siècle qui rappelle le nôtre, mais lui est bien inférieur. Sous une architecture qui ressemble « à un portail », le sculpteur du xve siècle a reproduit la même scène que l'artiste du xive siècle, mais grossièrement, et les personnages n'ont plus ni l'attitude ni le cachet artistique qu'on retrouve encore sur les pièces de la fin du xive siècle.

(2) Cet instrument de paix nous a été gracieusement confié par M. le chanoine Nény, secrétaire général de l'évêché de Moulins, auquel il avait été envoyé en communication.

Il représente, gravé assez profondément dans un encadrement gracieux qui décèle l'influence de la renaissance, au centre d'un double cercle, une Vierge tenant dans ses bras l'Enfant Jésus. Celui-ci porte de la main droite un objet qui, aujourd'hui, par suite d'un manque de gravure ou de l'usure peut-être, ressemble à une pomme, mais qui, primitivement, pouvait être le globe du monde surmonté d'une croisette, et de la main gauche, une grande croix. La Vierge, entourée d'une auréole à rayons droits et flamboyants, sort des deux extrémités du croissant de la lune.

Dans les écoinçons qui séparent cette représentation du rez-de-chaussée de cette paix, l'artiste a gravé les instruments de la passion ; à droite, le fouet et les trois dés qui servirent aux bourreaux à s'adjuger la robe sans couture du Christ ; à gauche, le roseau qui porta l'éponge imbibée de fiel et de vinaigre aux lèvres du Crucifié, les verges de la flagellation, et un clou du crucifiement.

Dans le bas de cette plaque, on a gravé en caractères gothiques, et assez grossièrement, une prière destinée sans doute à imposer aux fidèles plus de dévotion envers le baiser de paix, et qui remplace ici ces reliques qu'on insérait parfois, et dans un but semblable, dans ces pieux instruments, ainsi que le témoigne ce passage d'un inventaire de 1341 : « *Unum pacem deosculatoriam, in qua continentur reliquæ diversorum sanctorum.* »

Voici comment nous lisons la prière qui remplit en six lignes le bas du petit baiser de paix du Theil :

Ave s(*an*)ctissima Maria m(*ate*)r dei regi(*n*)a cœli porta pa(*ra*)disi d(*omi*)na m(*u*)ndi tu es [*singularis?*] v(*ir*)go pura tu r(*e*)cepisti iesu(*m*) sine p(*ec*)c(*a*)to tu pep(*er*)isti creatorem et salvatore(*m*) m(*u*)ndi i(*n*) q(*uo*) non dubito : ora p(*ro*) me iesu(*m*) dilectu(*m*) filiu(*m*) tuu(*m*) : et libera me ab o(*mn*)ibus malis A(*men*) . . . .

La fin de cette dernière ligne est d'une lecture des plus difficiles. Cependant, comme interprétation, nous pensons avec M. Claudon, le distingué archiviste de l'Allier, qu'il faut y voir

une concession d'indulgence accordée à la récitation de cette prière, et par un pape qui pourrait être Alexandre V

Al(*e*)x(*and*)r(*r*) pap(*a*) q(*uinque*)....

et qui occupa la chaire de Saint-Pierre de 1409-1410.

Ce qui ne veut pas dire que nous attribuons le baiser de paix au xvᵉ siècle. Car, non seulement, il est tout naturel de voir une prière indulgenciée à cette époque être en honneur au siècle suivant, mais encore tout dans ce petit instrument, en dépit de son allure gothique et de la pose un peu hiératique des personnages qui n'est que le fait de la persévérance des types à être reproduits et un cas assez ordinaire de provincialisme, les caractères de l'encadrement nous portent à en attribuer la fabrication au commencement du xviᵉ siècle.

Comme, d'autre part, M. le curé du Theil déclare que cet instrument de paix appartient à son église de temps immémorial, qu'il n'est pas à sa connaissance qu'aucun de ses prédécesseurs récents en ait fait l'acquisition, et que, de son côté, M. Roger de Quirielle affirme avoir eu en sa possession, un instrument de paix identiquement semblable à celui-ci, il convient peut-être de regarder le baiser de paix de l'église du Theil comme un de ces objets du culte que fabriquaient, au xviᵉ siècle, des industriels de Lyon et surtout du Puy.

Abbé Joseph Clément.





CHRONIQUE

EXTRAIT DU RAPPORT

Sur l'Excursion de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts de l'Allier

A TOULX SAINTE-CROIX, LES PIERRES-JAUMATRES, BOUSSAC

(CREUSE)

Dans la 1re quinzaine de juin

Pour répondre au désir exprimé dans la dernière séance de la Société, par les membres qui, à l'unanimité, ont accepté la proposition d'une excursion scientifique et pittoresque dans la région des Pierres-Jaumâtres et de Boussac, on fait connaître ici brièvement :

1) les divers endroits proposés comme **but** de promenade et d'étude ;

2) les **moyens pratiques** de faire cette excursion.

I. — Le but de l'excursion.

§ I. — *La région traversée.*

L'excursion projetée nous fait traverser une des parties les plus intéressantes au point de vue archéologique et pittoresque du Bourbonnais.

Le long de la ligne du chemin de fer de *Moulins* à *Montluçon* et à *Chanon*, nous rencontrons en effet :

Le château de *Vallière*, — le château d'*Origny*, — l'église de *Neuvy*, — les châteaux des *Melets*, *Montgarnaud*, la *Presle*, la *Chassagne*, — l'église de *Souvigny*, — l'étang de *Messarges*, — l'église et le château de *Noyant*, — les églises du *Montet-aux-Moines* et de *Tronget*, — les églises aux flèches élancées de *Rocles* et de *Saint-Sornin*, — le château de *Mauvise* à *Chavenon*, — les imposantes et désertes ruines de *Murat* et son église, — l'église décapitée de *Villefranche*, — le donjon de *La Souche*, — la blanche église de *Doyet* et le tombeau des *de Courtais* qui rappelle celui d'Absalon, — les usines de *Commentry*, *Montassiégé*, — le rustique défilé des gorges de l'*Amaron*, — la grande *cité* industrielle *montluçonnaise*, — les riches vignobles de *Domérat* parsemés de petits manoirs ou de pittoresques villages, — le beau donjon et l'église

d'*Huriel*, deux des plus intéressants monuments historiques de notre département, — l'église d'*Archignat*, — les grands étangs d'*Herculat*, — l'église de *Treignat* qui renferme le mausolée des Le Groing de la Romagère, — enfin *Lavaud-Franche*, dont la vieille commanderie de Templiers, donnée aux Chevaliers de Malte, devint le chef de nombreux membres de cet ordre dispersés jadis en Bourbonnais.

§ II. — *La région à explorer.*

C'est le centre de l'ancienne peuplade des *Cambiovicenses*, étudiée par le Dr Baraillon et décrite par George Sand, dans *Jeanne* : **Toulx-Sainte-Croix**, les **Pierres-Jaumâtres** et **Boussac**, que se propose de visiter l'excursion. Les membres qui y prendront part descendront à **Chanon**, petite station qui dessert **Toulx**.

Les voitures venues de Boussac conduiront les excursionnistes au chef-lieu de cette commune, situé à 5 kilomètres de la gare par la route, à 4 kil. par la traverse, et à 655 mètres d'altitude, et posée sur un promontoire d'où le regard embrase une étendue considérable de pays. C'est un des plus beaux points de vue de cette région qui en compte cependant de magnifiques.

Toulx-Sainte-Croix (1.192 habitants), l'ancien *Tullum* gallo-romain. Cité gigantesque gauloise détruite dans le courant du IVe ou du Ve siècle par les barbares, entourée encore d'une triple ceinture de murailles renversées qui forment des amas considérables de pierres. L'église romane du XIe ou du XIIe siècle, et les maisons du bourg ont été construites avec des débris des anciens murs. Çà et là, des rochers énormes, menhirs ou pierres branlantes, comme celles d'Epinelle, sont regardés comme des monuments druidiques. Les géographes signalent des sources très intéressantes appelées « les viviers ».

Sur la place, des lions de granit rappellent la conquête anglaise.

Les **Pierres-Jaumâtres**, à 4 kil. de descente de Toulx (3/4 d'heure de marche). Au sommet du mont Barlot de gigantesques pierres, considérées comme les monuments mégalithiques les plus remarquables du centre de la France, sont posées en cercle. Quelques-unes de ces pierres atteignent 12 mètres de longueur sur 6 de largeur.

Boussac, à 4 kil. des Pierres-Jaumâtres (1.344 habitants), au confluent de la Petite Creuse et du Beroux. Cette cité admirablement placée, comme sur un promontoire, garde encore des vestiges des deux enceintes qui défendaient la ville et son château. Dans la ville, qui soutint plusieurs sièges, on peut visiter l'église du XIIe siècle, quelques tours qui flanquaient les murailles, une vieille porte, des maisons anciennes, etc...

Le château est particulièrement intéressant. Construit à pic sur un rocher qui surplombe la Petite Creuse, sur des bases romanes, il a été rebâti au XVe siècle par le seigneur d'Huriel, le fameux maréchal Jean de Brosse,

chambellan de Charles VII et le compagnon de Jeanne d'Arc, né vers 1375 et mort en 1433, qui possédait en outre de sa seigneurie bourbonnaise, Boussac et Sainte-Sevère. Bien que l'installation dans ce château de la sous-préfecture et de la gendarmerie ait quelque peu enlevé à son intérieur son cachet féodal et artistique, on peut encore admirer dans l'ancienne salle des gardes, une superbe cheminée de 5 mètres d'ouverture sur 5 de hauteur à hotte sculptée.

C'est dans ce château qu'étaient conservées de superbes tapisseries de haute lisse fabriquées à Aubusson, qu'on croyait avoir été apportées par Zizim qui ornèrent la tour de Bourganeuf et qui, après avoir servi à toutes sortes d'usages à Boussac, furent vendues, et dont l'une, très connue sous le titre de la « Licorne », fait l'ornement, à Paris, du musée de Cluny.

II. — Les moyens de faire l'excursion.

§ I. — *Horaire.*

Aller. — Départ de *Moulins* pour *Chanon* par le train de 5 h. 40 du matin ; — arrivée à Montluçon à 8 h. 14, départ à 8 h. 27 ; — arrivée à *Chanon* à 9 h. 38.

Des voitures transportent les excursionnistes à *Toulx-Sainte-Croix* à 10 h. ou 10 h. 1/4.

Déjeuner ; visite de l'église et du bourg de 11 h. 1/2 à midi ; exploration des environs de Toulx, de midi à 1 h. 1/2.

Aux *Pierres-Jaumâtres*, de 2 h. à 2 h. 3/4.

A *Boussac*, visite du château, de l'église, etc., de 3 h. 1/4 à 4 h. 1/4.

Retour. — Départ de Lavaud-Franche à 5 h. 18 du soir, et retour à Moulins à 9 h. 20.

Les excursionnistes qui désireraient dîner avant de rentrer à Moulins, le pourraient faire au buffet de Montluçon, où le train a un arrêt de 30 minutes.

§ II. — *Le prix.*

Avec la réduction accordée par les compagnies de chemins de fer aux membres d'une société voyageant en groupe, il faut compter : aller et retour, en troisième classe et par place, 5 fr. 75, auxquels il convient d'ajouter 3 fr. pour le déjeuner à Toulx-Sainte-Croix, et environ 1 fr. 65 à 2 fr., pour place dans les voitures (mises à notre disposition par l'hôtel Aucouturier, de Boussac, depuis Chanon jusqu'à Lavaud-Franche à raison de 20 ou de 15 francs par voiture), ce qui ferait *en moyenne :* **10 fr. 75 par personne,** aller et retour de Moulins (chemin de fer, déjeuner et voitures compris).



Avis essentiel. — *Ceux de nos confrères qui désirent prendre part à l'excursion sont instamment priés d'envoyer leur adhésion, avant le 15 mai prochain, à* M. Francis Pérot, *secrétaire-adjoint de la Société, rue du Jeu-de-Paume, Moulins.*

La reproduction de la page de titre du poème de Jean de Lingendes : « *Les changements de la bergère Iris* », ainsi que le portrait de *Claude de Lingendes* seront encartés dans le prochain numéro du *Bulletin-Revue*.

NÉCROLOGIE

M. Baër, architecte à Moulins, officier d'Académie, vient d'être enlevé en quelques jours, à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis. Il était membre de notre Société depuis plusieurs années, et avait fait partie de la commission de l'exposition des Beaux-Arts. Beaucoup de constructions importantes de l'Allier sont de lui : Mairie de Varennes-sur-Allier, caisse d'épargne de Saint-Pourçain-sur-Sioule, temple protestant de Moulins, hôpital de Moulins, etc. M. Baër avait fourni le dessin du socle de la statue de Banville. En enregistrant la mort prématurée de notre collègue, nous offrons à sa veuve et à sa famille, nos condoléances les plus sympathiques.

C. G.

BIBLIOGRAPHIE

Réunion des anciens élèves d'Iseure à N.-D. de Bellevue à Iseure, le 8 juin 1898. — Moulins, imp. Et. Auclaire, 1899 ; in-8° de 88 pp.

—

Ni plébiscite, ni révision, ni dissolution. Une constituante, par Alexandre MINISTER. — Moulins, imp. Crépin-Leblond ; in-8° de 16 pp. — Tirage, 3.000 exemplaires.

—

Itinéraire d'un prêtre bourbonnais déporté pendant la Révolution française ; journal de voyage de M. l'abbé Boussac, 1792-1805, publié avec une introduction et des notes, par M. l'abbé J. CLÉMENT, aumônier du pensionnat de la Madeleine. — Imp. Crépin-Leblond ; éditeur, M. Louis Grégoire.

La collection déjà si précieuse des curiosités bourbonnaises publiée par la librairie Grégoire vient de s'augmenter du journal d'un prêtre qui, pour obéir au décret de déportation qui frappait tout ecclésiastique insermenté, alla en Italie où il rencontra de nombreux prêtres du Bourbonnais et de tous les points de la France, dont il donne les noms, ce qui rend cette brochure intéressante. M. l'abbé Clément, en publiant ce curieux document, a présenté

son auteur au public dans une courte introduction qui fait revivre M. Boussac et précise l'intérêt qui s'attache à son journal d'exil.

—

Sistres et tambours, par Jean DE QUIRIELLE, préface de François de Nion. — Paris, édition de la *Revue de France*, imprimé chez M. Crépin-Leblond, 9 mars 1899. — En vente chez M. Grégoire.

Ce coquet petit volume fait grand honneur au jeune auteur et à M. Marcellin Crépin-Leblond qui a su donner un cachet véritablement artistique à ces menues histoires gentiment contées et si coquettement présentées au public en une édition « bijou » de poche et d'oreiller. C'est-à-dire, que le précoce littérateur, qui fait une aussi sensationnelle entrée dans le monde des lettres, écrit ses contes avec un brio tout moderne, tout jeune, et qui rappelle un tantinet les fanfares militaires, dont le titre, *Sistres et tambours*, évoque le souvenir, et dont le coq gaulois de la *Revue de France* qui timbre ce volume est une vivante image. *Sistres et tambours* résonnent clair au matin de l'auteur. C'est plein de promesse pour le midi et le soir d'un talent qui s'affirme déjà victorieusement, continue la série des succès littéraires du père, et vérifie pleinement cet adage point banal cette fois : « Aux âmes bien nées, le talent n'attend pas le nombre des années. » C.

—

Hydrologie. Constitution de Châtel-Guyon, par le Dr MACHEBŒUF. — Montluçon, 1899, imp. Herbin ; in-8° de 4 pp.

—

Sources nobiliaires de Bourbonnais, imprimés-manuscrits, par Francis PÉROT. — Saint-Amand (Cher), imp. scient. et lit. Bussière, 1899. — Plaquette pet. in-8°.



Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.





PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1899

SÉANCE DU 5 MAI

PRÉSIDENCE DE M. R. DE QUIRIELLE

Etaient présents : MM. R. de Quirielle, Bertrand, Pérot, l'abbé J. Clément, Seulliet, Claudon, Mitton, Delaigue, Bernard.

— Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— Il est déposé sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

— M. le Président donne la parole à M. l'abbé Clément qui se fait l'interprète des sentiments de condoléance de notre Compagnie, à l'occasion de la mort de notre regretté confrère M. J.-L. Jaladon de la Barre :

« M. J.-L. Jaladon de la Barre, décédé à Moulins le 28 avril, dans sa 78e année, était né à Montluçon. Son père fut, de longues années, maire de cette ville et conseiller général du canton d'Huriel.

« M. J.-L. Jaladon de la Barre faisait partie de notre Société depuis le 1er février 1851. Marié à Mlle Cimetière, il vint habiter notre ville, se fit inscrire au barreau comme avocat et, en cette qualité, prit souvent la parole, non sans talent.

« Il a publié en 1868, un opuscule qui a pour titre : *Jeanne d'Arc à Saint-Pierre-le-Moutier et deux juges nivernais à Rouen*. La Société d'Emulation doit rendre un respectueux hommage à ce regretté confrère, qui nous a offert pour le Musée départemental, des objets gallo-romains trouvés dans sa propriété de Chantenay-Saint-Imbert. »

— M. l'abbé Clément donne ensuite communication à la Société, d'une lettre qu'il a reçue de M. Pierre Gélis-Didot, l'éminent architecte parisien, qui, mêlé à la question d'érection de la statue de Banville, revendique la propriété de certains dessins, mis gracieusement par lui à la disposition du comité et dont s'est inspiré l'architecte pour la construction du monument élevé à la mémoire de notre illustre compatriote.

9

— M. le PRÉSIDENT communique, ensuite, le programme de la 66e session du congrès archéologique de France, qui sera tenue à Mâcon, et s'ouvrira le 14 juin prochain, sous la direction de la Société française d'Archéologie.

Ce programme est accompagné d'une lettre de M. le comte de Marsy, directeur de cette Société, qui convie notre Compagnie à prendre part à la session.

— M. BERTRAND annonce qu'il a reçu en don pour le Musée, de la part de M. l'abbé Crison, grand vicaire de Mgr Dubourg, l'un des grands vases apodes en terre cuite rougeâtre (noirci extérieurement par son usage au feu), trouvés à la base et dans le mur de l'église de Chavroches (Allier), dont nous a entretenu notre confrère le docteur Bailleau, il y a quelques mois.

Ces vases sans anse, en terre assez grossière, sont bas de forme et à large ouverture avec un rebord peu saillant, d'où part un brusque renflement qui leur donne un galbe sphérique ; celui-ci a bien une capacité de 8 à 9 litres, et il y en avait de plus volumineux ; ils ont, vers le fond, une faible épaisseur, à peine cinq millimètres, et la pâte y est parsemée de grains de quartz qui augmente leur solidité.

— Notre confrère fait part, en outre, de la trouvaille suivante :

« Il a été recueilli à Chavenon, au milieu de substructions gallo-romaines, par un petit propriétaire, quelques monnaies de grands et moyens bronzes des premiers siècles, qu'il m'a fait soumettre par un de mes amis qui a eu quelque peine à lui faire comprendre qu'elles n'étaient pas en or, comme il le croyait. Pour s'en assurer, il en avait coupé deux en plusieurs morceaux, à l'aide d'un ciseau et d'un marteau, et fait briller d'autres en les passant aux acides ; voici celles qui n'ont point souffert de ce traitement :

« AVRELIVS CAE(sar) AVG. PIIP., grand bronze, b. patine. ℟. Mars victorieux. — (Traj)ANO AVG. GERM(anico), grand bronze, b. patine. ℟. Victoire devant un trophée. — (M. au.)REL CO.... R. S. C., moyen bronze, a. b. patine. Abondance ailée. — 2 pièces (Anto)NINVS PIVS. ℟. S. C., moyen bronze, a. b. patine. Venus victris. (Sans légende et fruste), Trajan ? id. ℟. traces d'un génie debout. — 3 pièces, id., et nettoyée. ℟. Fruste. — 2 pièces coupées en plusieurs morceaux. »

— Sur la proposition de M. l'abbé Clément, la date du 8 juin prochain est adoptée, pour l'excursion que notre Société se propose de faire dans la Creuse, conformément au programme et à l'itinéraire publiés dans le précédent *Bulletin*. Il est décidé qu'une circulaire informant de la date de l'excursion, et contenant un bulletin d'adhésion, serait envoyée à chacun des membres de notre Compagnie.

— Sont admis en qualité de membres titulaires dans la classe des lettres, MM. les chanoines Nény et Deschamps et M. Jean de Quirielle

G. B.





BIO-BIBLIOGRAPHIE

DES

ÉCRIVAINS ANCIENS DU BOURBONNAIS

(*Suite.*)

LISLE (PIERRE DE), surnommé anachorite, vivait à la fin du xve siècle.

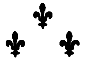
Selon le témoignage de La Croix du Maine, dans sa *Bibliothèque françoise*, on a de lui :

I. — « LA SOURCE ET ORIGINE *de tous les rois et ducs de Bourbon, avec leurs faits et gestes, ouvrage extrait de plusieurs auteurs tant anciens que modernes.* » — Paris, 1521 ; in-8°.

II. — « LES VIES *de saint Barthelemy, apôtre, saint Sulpice, Evêque et des sept frères martyrs.* »

III. — « LE VOYAGE DE LA TERRE SAINTE, *ou l'adventurier, divisé en trois livres.* »

(Ripoud, *Tablettes manuscr.*)



LORME (JEAN DE), DOCTEUR en médecine, d'une famille moulinoise ancienne et marquante. Son aïeul, Jacques de Lorme,



licencié ès lois. « escuier, seigneur de la Jolivette et de Pranger », après avoir été nommé commissaire des grands jours de Bourbonnais (3 septembre 1496), devint président des comptes à Moulins (28 septembre 1507).

Jean de Lorme naquit à Moulins en 1547. Il fit de fortes études médicales, probablement à Montpellier, et exerça, d'abord, sa profession en Forez, mais il revint bientôt dans sa ville natale. Sa science, que célébrèrent ses contemporains, et, en particulier, Duret, Bachot et Aubery, pour ne parler que de ses compatriotes, le mit promptement en évidence. Il devint le premier médecin de Louise de Lorraine, sans doute vers 1592, c'est-à-dire à l'époque où cette princesse, veuve de Henri III, reçut le Bourbonnais en douaire.

Après la mort de son auguste protectrice, survenue à Moulins, le 29 janvier 1601, Marie de Medicis se l'attacha comme premier médecin. Il fut, en même temps, médecin ordinaire du roi Henri IV, charge qu'il exerça, plus tard, auprès de Louis XIII.

Enfin, au déclin de sa vie, Jean de Lorme se retira à Moulins, dans la maison d'Ansac (aujourd'hui, l'évêché), qu'il avait achetée le 25 novembre 1621 (arch. mun. de Moulins). Il mourut en 1637 (1).

On a de lui :

« TRAITÉ DE LA RATE. »



LORME (CHARLES DE), fils du précédent, et, comme lui, plus que lui, même, médecin célèbre de son temps. Né à Moulins, en 1584, il se fit recevoir docteur à Montpellier et succéda à son père, comme médecin ordinaire du roi. Sa longue carrière lui permit de remplir successivement cet emploi, auprès de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV.

Très mondain, très élégant, fort spirituel, avec cela quelque peu excentrique et d'allures assez libres, il dut effaroucher l'austérité morose et pédante qui était *de mise*, parmi ses confrères.

(1) Voyez, pour plus de détails, « *Les deux de Lorme et les bains de Bourbon au XVIe et au XVIIe siècle* », par A. VAYSSIÈRE. — *Annales Bourbonnaises*, 1re année, pp. 19-27.


CAROLVS LORMEVS. ORACVLVM SOLLERS.
ΛΟΓΩ
ΕΡΓΩ
D.D. CAROLO DELORME REGVM CHRISTIANISS.os HENRICI
MAGNI, & LVDOVICI IVSTI. Consil. et Medico ordinario Ærarij Galliæ apud Burdegalenses Questori Integerrimo DNI.
GASTONIS FRANCIÆ Primario Medico ΕΥΣΧΗΜΟΝΕΣΤΑΤΩ
Simbolicam hanc sui Effigiem, Mediceis omnibus dotibus ac vere
suis adornatam, obseruantiæ μνημόσυνον IACOB. CALLOT
NOBILIS LOTHARING. fecit, vouit, dicauit Nancej M.D.C.XXX.
Pinge ORBEM Medicorum omnes Veteresq. Nouosque
CAPVT hoc ORBIS ad instar erit.

Mais il s'attira, d'autant mieux, une notoriété, dont les bonnes plumes d'alors nous ont laissé le témoignage suggestif : «... les eaux de Bourbon qu'il a mises en réputation », écrit Tallemant des Réaux (1), « l'y ont mis aussy luy-mesme (il a gaigné du bien et est a son aise, — note). On dit qu'il pretendoit que ceux de Bourbon luy erigeassent une statue sur leurs puits ; il se fit faire intendant des eaux, et puis vendit cette charge. On l'accuse d'avoir pris pension des habitans pour y faire aller bien du monde, et il y a grande apparence, car sous se pretexte il ne voulut jamais payer pour quarante escus de ciseaux et de couteaux qu'il avoit pris une fois à *la Flesche*, à Moulins, et il trouva fort estrange qu'on les luy demandast, comme s'il ne luy estoient pas assez redevables, a luy qui faisoit aller tant de gens à Bourbon, et qui disoit a tous que *la Flesche* estoit la meilleure boutique... A cette heure qu'il est vieux, il craint le serein, et dez que cinq heures sonnent, il se met je ne sçay quelle coiffe de crapaudaille (crespon) sur la teste, qui, avec son habit de satin a fleurs et ses bas couleur de rose, le font de la plus plaisante figure du monde. »

Bernier, dans ses *Essais de médecine* (in-4°) parle longuement de Charles de Lorme. Bien qu'il s'exprime sur son compte, avec une évidente malveillance, il ne peut, cependant, pas s'empêcher de constater qu' « il parloit fort bien pour son temps... qu'il avoit de l'étude et connoissoit assez bien les remèdes de la medecine... » Bernier ajoute, plus loin, « il ne laissa pas avec tout cela d'estre longtems à la mode, et d'autant plus que contre l'ordinaire des médecins, il fut longtems esclave de la mode et même de celle des habits. Car ses fraises estoient tousjours des plus proprement goderonnées, ses habits des mieux chamarrez et decouppez, ses castors et ses bas des plus fins. » Plus loin, «... après avoir fait fort mauvais menage avec son épouse, et après avoir demeuré veuf pendant un longtems, il s'avisa de se remarier a l'âge de soixante-dix-huit ans... » Guy Patin, lui aussi, parle souvent de Charles de Lorme (2), mais en termes fort louan-

(1) « *Historiettes* ». — Techner, édit. T. IV, pp. 253-263.

(2) « *Lettres choisies de M. Guy Patin.* » — Rotterdam, 1725 ; 4 vol. in-12, T. III, p. 232.

geurs et affectueux. Par exemple, à l'époque ou le bruit de son second mariage se répandit, il écrivit «... Dieu le veuille bien conserver et ramener de Bourbon en bonne santé. Et puisqu'il pense à se remarier, je luy souhaitte une belle femme, telle qu'il la voudra choisir. Il n'est rien tel que de mourir d'une belle espée : je l'honore fort, mais mon bon génie m'empesche d'estre de son sentiment touchant l'antimoine... »

A la vérité, la renommée ne pouvait se rendre à plus entreprenant, ni à plus original. On peut dire de lui qu'il l'a forcée et prise à la course. Ne fut-il pas, à la fois et avec une aisance supérieure, médecin fameux, diplomate apprécié, protecteur et rénovateur des bains de Bourbon-l'Archambault, trésorier de France à Bordeaux (!) (1), inventeur d'un bouillon purgatif, dit, « bouillon rouge » (2) et... deux ou trois fois marié, sans préjudice d'habituelles galanteries ?

Il est juste d'ajouter qu'une longévité extraordinaire lui donna le temps de mener à bien ces entreprises diverses et contradictoires. Il ne se décida à mourir, en effet, qu'en 1678.

La Renommée, qu'il avait asservie, se vengea sur sa mémoire. Il fut aussi vite oublié qu'il avait été vite célèbre. De Lorme méritait mieux, cependant, et aurait dû, tout au moins, bénéficier de son héroïque dévouement, pendant la peste qui sévit sur Paris en 1619.

La reproduction de son portrait, gravé par Callot, accompagne cette notice.

On connait de lui :

« Caroli de Lorme laureæ apollinares. » — Un vol. in-8°, impr. en 1608. — Fort rare.

Livre singulier qui décèle à merveille le caractère et le genre d'esprit de l'auteur. Voici les questions qu'il s'y pose en un

(1) « *Les deux de Lorme et les bains de Bourbon* », par Vayssière. — « *Annales bourbonnaises* », t. Ier.

(2) Madame de Sévigné déclare, dans une de ses lettres, qu'elle prit de ce bouillon et s'en trouva bien. Un certain abbé Michel de Saint-Martin a célébré ce remède, dans un livre intitulé : « *Moyens faciles et éprouvés dont M. de Lorme, premier médecin et ordinaire de trois de nos rois, s'est servi pour vivre près de cent ans.* » (Caen, 2e édit. Marin Yvon.)

solennel latin : « *An chorea statim a pastu sit salutaris ?* (1) » ou encore : « *An amantes iisdem remediis curentur quibus amentes ?* (2) » »

Dans la dédicace « a monsieur de Lorme » de « *L'art de vivre longuement...* » le médecin bourbonnais P. Jaquelot a écrit : « VOSTRE ENCYCLOPŒDIE, qui est l'exemple à tout mortel de s'addonner aux sciences... » Jaquelot a-t-il voulu désigner, ainsi, sous une forme imagée, la science encyclopédique de de Lorme, ou bien a-t-il mentionné réellement un ouvrage oublié et perdu ? Le problème serait intéressant à élucider.



MARCAILLE (F. SÉBASTIEN), RELIGIEUX BÉNÉDICTIN, « vicaire général de Monseigneur de Cluny, et sous-prieur à Souvigny. »

Bien que ce moine, historien et hagiographe, soit originaire de Bourgogne, il m'a semblé qu'il méritait d'être rattaché au Bourbonnais, auquel il a consacré ses écrits, où il a vécu toute sa vie de religieux, et où il est mort.

Il y avait acquis, au surplus, une grande considération et de précieuses amitiés, dues à sa piété zélée et à son mérite d'érudit. Les pièces liminaires de son principal ouvrage (« *Antiquitez du prieuré de Souvigny* ») en fournissent un témoignage.

Billard de Courgenay y célèbre les mérites de Marcaille, en latin et en français, dans des stances d'un lyrisme exalté :

« Marcaille tout scavant prent zelé sa volée
« Elevé dans la Nuë au Royal Mausolée
« Du beau liz de *Bourbon* en armes florissant,
« Tige de ce grand Roy qu'un traitre parricide
« Nous a meurtri, ravi, d'un clin-d'œil ravissant
« Aux armes la splendeur, aux Français leur Alcide. »

(1) « *La danse est-elle salutaire, pratiquée immédiatement avant le repas ?* »
(2) « *Les amoureux et les fous peuvent-ils être guéris par les mêmes remèdes ?* »

Antoine de Laval rivalise avec Billard, dans d'autres stances laudatives :

« Sainct et sacré séjour des devots solitaires
« Que ton bon-heur est grand entres les Monastères,
« Pour tes grands Fondateurs Ancestres de noz Roys
« Pour tes Prelats grands saintz vrays Astres de l'Eglise
« Et pour ce beau labeur dont *Marcaille* eternise
« Ta source primitive et noz Ducs Bourbonnois. »

Ces vers ne sont pas la seule preuve de l'estime particulière que l'auteur des *Desseins de professions nobles* éprouvait pour le Père Marcaille, avec lequel il entretenait d'affectueuses relations. J'ai déjà noté le fait à l'art. Laval. On en aura, bientôt, une nouvelle marque.

Voici les ouvrages que le saint religieux nous a laissés :

I. — « VIE ET MIRACLES DE SAINT MENOUX, *evesque breton, patron de l'abbaye de Saint-Menoux en Bourbonnois, par Seb. Marcaille.* — Molins, *P. Vernoy*, 1606 » ; in-12. — Fort rare.

Dans l'article consacré au poète Bournier, à propos de son « *Jardin d'Apollon* » qui porte la même indication de libraire et la même date d'édition, « *Molins, P. Vernois, 1606* », j'ai noté qu'au 91e f. de ce rare petit poème, on trouve le nom et l'adresse de l'imprimeur : à *Paris, par Pierre Chevalier*. Il est donc probable qu'en 1606, Pierre Vernois, qui s'adressait, ainsi, à des officines étrangères pour l'impression des livres qu'il éditait, n'avait pas encore son imprimerie. Au surplus, il faut observer qu'à cette date, il ne se qualifie pas encore d'imprimeur. L'opuscule du P. Marcaille, publié la même année, paraît donc se trouver dans le même cas que le *Jardin d'Apollon*. Il ne sort vraisemblablement pas des presses moulinoises, qui, sans doute, ne commencèrent à fonctionner que quelques années plus tard. La remarque a son importance, pour fixer l'époque des débuts de l'imprimerie, à Moulins.

II. — « ANTIQVITEZ DV PRIEVRE DE SOVVIGNY EN BOURBONNOIS, *ou est mostré le pouuoir des Saincts et plusieurs choses notables de la Royalle maison de Bovrbon qui en est fondatrice. Par F. Sebastien Marcaille Bachelier formé en Ste Théologie Sousprieur et vicaire général de Monseigneur de Cluny Aud.*


ANTIQVITEZ
DV PRIEVRÉ DE
SOVVIGNY, En
Bourbonnois, ou
est monstré le
pouuoir Des
Saincts
& plusieurs choses
Notables de la Royalle
Maison de BOVRBON
Qui en est fondatrice
PAR
F. SEBASTIEN MARCAILLE
Bachelier formé en Ste Theolo.
Souspricur & vicaire
General de Mon
Seigr de Cluny
aud. Prieuré
A MOLINS
Par Pierre Vernoy Imp
rimeur & Libraire
ordinaire Du
ROY
S. Mayeul
S. Odille
S. Legier
S. principin
Auec Priuilege du Roy.
fecit, 1610

Prieuré. — A Molins Par *Pierre Vernoy,* Imprimeur et Libraire ordinaire du Roy, 1610 » ; pet. in-8° de 19 ff. préliminaires et 509 pp. Il débute par l'élégant frontispice, finement gravé en taille douce, dont la reproduction accompagne cette notice.

L'ouvrage est dédié « A Monseigneur l'illustrissime et reverendissime, messire Claude de Guise, abbé et général Administrateur de l'Abbaye, et de tout l'Ordre de Cluny. » En outre des pièces liminaires mentionnées au début de cette notice, on remarque, « Discours de Claude Feydeau docteur en sacrée Théologie, et droict canon, chanoine Théologal et grand Penitencier en l'Eglise Archiepiscopale de Bourges, sur l'excellence des Antiquités du Prieuré de Souvigny, recueillies par le Vénérable Père Sébastien Marcaille, Sous prieur et grand Vicaire de Monseigneur l'Abbé de Cluny, au Prieuré de Souvigny. »

Puis, les approbations de « Symon Croyssant Docteur en la faculté de Théologie à Paris, Recteur de l'Eglise parrochiale d'Yseure les Moulins (datée de Moulins, le 17 août 1608), et de « F. G. Perrot, Prieur des F. Prescheurs à Moulins » (datée du 9 juillet 1609).

Après les approbations et le privilège, on lit cette mention, « achevé d'imprimer le 23 octobre 1610 ». Cette fois, c'est bien à Moulins et sur les presses de Pierre Vernoy que cet ouvrage, dont la typographie fait honneur au débutant, a été imprimé. Il représente, sans doute, la première *impression* moulinoise ; au moins est-ce la plus ancienne que l'on connaisse, avec son origine nettement désignée.

Déjà, comme doyen des livres imprimés à Moulins, ce recueil du Père Marcaille est digne de considération. Au surplus, son texte renferme une partie historique qui n'est pas dénuée d'intérêt, bien qu'elle ne soit qu'accessoire, et ne vienne qu'après de pieux commentaires sur les saints Mayeul, Odile, Léger et Principin, commentaires dirigés, surtout, contre les protestants.

En résumé, les « *Antiquités du prieuré de Souvigny* » comptent parmi les livres importants et curieux de la Bibliothèque bourbonnaise. C'est un ouvrage rare et recherché, dont les exemplaires, en condition moyenne, atteignent facilement, dans les ventes, le prix de 50 francs. Celui que je possède présente cette

particularité, qu'il porte, au verso de sa page de garde, l'envoi autographe du Père Marcaille, à Antoine de Laval. Je donne, ici, le fac-simile de cet envoi, qui est daté du 29 octobre 1610. Le livre

Don de l'Auteur a Ant. De Laual.
le vendredy 29. Octobre 1610.

ayant été « achevé d'imprimer » le 23 du même mois, l'auteur mit donc un remarquable empressement à l'offrir, à son éminent ami, lequel, de son côté, ne manquait pas de lui faire hommage de ses œuvres, en termes fort respectueux. — Voyez l'art. Laval.



MARILHAC (GILBERT DE), SECRÉTAIRE-HISTORIEN du connétable Charles de Bourbon, dernier de nos ducs. Aîné de onze enfants, il était fils de Guillaume de Marilhac, contrôleur des finances de Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, et grandit dans la maison de ce prince, qui avait été son parrain. Soit comme précepteur, soit comme secrétaire et conseiller, Gilbert de Marilhac resta, toute sa vie, attaché à la personne de Charles de Bourbon, dont il se montra le très fidèle serviteur. Il avait épousé Perronelle Filhol, nièce de l'archevêque d'Aix. On n'est pas fixé sur l'époque précise de sa mort, qui dut, sans doute, se produire peu après 1521, date à laquelle s'arrêtent son histoire du connétable. On sait, seulement, qu'il fut enterré dans l'église Sainte-Claire d'Aigueperse, où sa famille possédait une chapelle sépulcrale, depuis 1516.

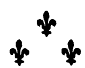
Il est connu par une *Histoire de la maison de Bourbon*, dont le manuscrit fut retrouvé, en Auvergne, par Antoine de Laval, qui put l'acquérir et le sauva de l'oubli, en le publiant dans ses « *Desseins de professions nobles...* », au chapitre du *secrétaire* (1).

(1) Antoine de Laval fait précéder cette publication, d'une dédicace au prince Henri de Bourbon, duc de Montpensier, dauphin d'Auvergne, gouverneur de Normandie et petit-neveu du connétable.

Cette Histoire est, surtout, consacrée à la vie du connétable Charles de Bourbon. « Moy, écrit Marilhac, au début de son mémoire, son tres-humble serviteur et indigne secrétaire, ai voulu mettre par écrit, selon mon rude entendement, les faits et gestes de mondit sieur le duc Charles depuis sa naissance, au temps de laquelle et long-temps avant, et aussi depuis continuellement, j'ai servi en sa maison, tant feu Monsieur son grand-père, que feu Monsieur son père, et feu Monsieur son frère aîné, chacun d'eux successivement et jusqu'à son trépassement, si prie tous liseurs qu'ils veulent avoir égard à l'obligation naturelle qui me meut de mettre par écrit lesdits faits, et non pas la simplicité et rudesse du langage mal orné, dont le pays de ma nativité me doit excuser. »

Dans ce récit des « faits et gestes » du duc Charles, interrompu trop tôt, malheureusement, Marilhac s'applique à défendre son maître, contre les insinuations et les menées de ses ennemis. Cependant, malgré la complaisance évidente de l'écrivain, le ton de sincérité qui règne dans sa narration d'événements, dont il fut le spectateur si bien placé, lui donne un intérêt considérable.

Buchon a reproduit, d'une façon assez fautive, ces mémoires historiques de Marilhac. — « *Panthéon littéraire* », 1840.



MÉGRET (JEAN), GÉNÉALOGISTE et HISTORIEN, président-trésorier de France au Bureau des Finances de Moulins, né au commencement du XVIIe siècle, à Moulins. Dans le « *Tableau chronologique de messieurs les présidents-trésoriers...* (1) » on lit qu'il succéda à Gabriel Mégret, son père, dans sa charge, le 30 juillet 1635. Il y est qualifié d'écuyer « seigneur de la Cour-

(1) « *Tableau chronologique de Messieurs les Présidents-Trésoriers de France, Généraux des Finances, Intendant des Domaines, Chevaliers, Conseillers du Roi, Grands Voyers de la Généralité de Moulins, Avocats, Procureurs du Roi, et Greffiers en Chef. — Depuis la création du Bureau des Finances de la même généralité, faite par Edit du Mois de Septembre mil cinq cent quatre vingt-sept.* »
A Moulins, de l'Imprimerie d'Etienne Vidalin, in-8° de 16 ff. — Cette très rare plaquette, qui ne porte pas de date d'impression, indique des prises de possession de charges, jusqu'en 1788.

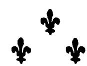
Chappeaux, du Fraigne et du Poujet, maître d'Hôtel ordinaire du Roi, *de Moulins.* »

On connaît de lui :

I. — « LE FLEURON ROYAL... » ; 1663.

II. — « GÉNÉALOGIES *de quelques nobles familles du Bourbonnais et autres lieux, avec les preuves tant domestiques que par les services actuels rendus dans les armées ou dans les emplois des charges de la robe ou des finances, etc., recueilli par messire Jean Mégret, ancien Trésorier de France en la généralité de Moulins.* — Moulins, chez *Claude Vernoy*, imprimeur ordinaire du roi et de la ville, aux armes de France, 1685 » ; in-4°. — Fort rare.

III. — « ELOGES DES HOMMES ILLUSTRES NON BOURBONNAIS, *tirés de l'histoire, de divers actes authentiques et domestiques, etc.* — Moulins, chez la *veuve Claude Vernoy* et *Claude Vernoy* son fils, 1686. » — Fort rare.



MILLE (JEAN), JURISCONSULTE et MAGISTRAT, né à Souvigny, vers la fin du XVe siècle, mort en 1563. De certains passages de ses écrits, qui le montrent, à ses débuts, avocat à Toulouse, on peut supposer qu'il avait fait ses études de droit dans cette ville, fréquemment choisie, d'ailleurs, par les jeunes étudiants d'alors. Mais il revint, bientôt, à Souvigny, rappelé, sans doute, par les bénédictins, qui lui confièrent un office de justice, dépendant de leur abbaye. Il fut pourvu, ensuite, d'une magistrature plus importante, à Moulins (1).

Cependant, Mille ne séjourna guère dans la capitale de sa province. Il se rendit à Paris, où il se trouvait, dès 1529, titulaire

(1) Sur deux volumes de ses œuvres, dont on trouvera la mention à la bibliographie de Mille, volumes provenant de la riche librairie de l'abbaye des bénédictins de Souvigny, et conservés, aujourd'hui, à la Bibliothèque de la ville de Moulins, on lit la note manuscrite suivante, datée de 1573 : « *Joannes Millæus, quondam unus ex quatuor Baillivis hujus conventus silviniaci, et tandem Molinis prætor urbanus, aliàs apud Borbonios præsidens*, etc. »


VITA MILLÆI MILITIA

d'une charge d'avocat au Parlement, et ne tarda pas à s'y distinguer par sa science juridique, et par la trempe singulièrement ferme de son esprit. Ces mérites, unis à une intégrité rigide, le firent désigner comme prévôt de Paris (1535). Il se montra, selon son propre aveu, justicier impitoyable et... expéditif, jugeant, condamnant et envoyant au gibet, séance tenante, les malendrins, que ses sergents réussissaient à saisir même dans les lieux réputés inviolables (1).

Mille, — et c'est là, le trait caractéristique du personnage, — n'était pas loin de se croire le missionnaire de Dieu. N'a-t-il pas écrit que la mort d'un criminel est agréable au Seigneur? Ce mysticisme de prévôt, peint, fort bien, l'âme du justicier et de l'écrivain, qui a pu qualifier d' « *élégantes* », avec une naïve admiration, les illustrations, — très curieuses, du reste, — d'un de ses livres, où l'on voit, principalement, des scènes de tortures. Toujours est-il que l'énergie de son caractère et, même, ses durs procédés de répression, firent, de lui, un *spécialiste* recherché.

C'est ainsi que la duchesse de Nemours (2), qui était douairière du *Génevois*, voulant, sans doute, délivrer son joli comté d'Annecy, des malfaiteurs et autres prévaricateurs qui pouvaient s'y trouver, nomma Jean Mille premier président (*præsidens primarius*), ou chef de sa justice. Les vives inimitiés qu'il s'y attira finirent, après la mort de la duchesse, par amener sa disgrâce. Mais la faveur éclairée du duc de Guise lui ménagea, bientôt, une revanche et une brillante compensation. Il fut nommé lieutenant général pour le roi au baillage des pays de Bugey et Veronney (Val-Romey), charge qu'il paraît avoir conservée jusqu'à sa mort. Le portrait de ce magistrat qui accompagne cette notice, est emprunté à son livre, « *Style et Pratique...* » publié en 1556.

Cette image rend bien, la rude physionomie du *Presidens primarius*, et justifie à merveille, la légende, « *Vita Millæi*

(1) Voyez : « *Les jurisconsultes de l'Ancien Bourbonnais...* » par M. E. Méplain. — Moulins, lib. André Paris, 1888. — Un vol. in-8°. — Voyez, aussi, « *Antoine de Laval et les écrivains bourbonnais de son temps* », par H. Faure, ouvrage déjà cité.

(2) Charlotte d'Orléans-Longueville (1512-1549), fille de Marie de Lorraine, nièce des Guise et sœur utérine de Marie Stuart.

militia », inscrite sur la bordure inférieure de l'estampe. Elle montre, au surplus, — ce qui ne manque pas d'intérêt, — quel était le costume de cérémonie d'un haut magistrat français, vers le milieu du XVI[e] siècle. Coiffé du bonnet carré, M. le Président porte un vaste manteau à manches, garni de fourrures, qui ressemble singulièrement à la moderne pelisse. Ce manteau, ouvert par devant, laisse voir le vêtement de dessous, sorte de soutanelle, ajustée et boutonnée jusqu'au col. Détail à noter : Mille a le petit doigt de la main droite, orné d'un anneau, dont le chaton paraît enrichi d'une gemme.

Si j'insiste sur ces menus détails, c'est qu'il m'a paru utile de ne rien négliger de ce qui pouvait éclairer mieux la figure originale de ce personnage, un des plus intéressants et des moins connus, parmi nos vieux bourbonnais dignes de mémoire. Les dictionnaires biographiques et bibliographiques, ont généralement omis de citer son nom. Brunet, lui-même, ne le mentionne pas.

On connaît de lui :

I. — « PRAXIS CRIMINIS *persequendi elegantibus aliquot figuris illustrata, Joanne Millæo Boio, Sylviniaco, magni aquarum sylvarumque omnium Francicarum quæstoris in tribunali marmoreo Palatii apud Parisios subpræfecto, authore.* — Parisiis, *Sim. Colines*, 1541 » ; in-fol. L'ouvrage est précédé d'une dédicace au roi, François I[er], et illustré de 13 planches gravées sur bois.

C'est un code d'instruction criminelle illustré, ou, plus exactement, une instruction criminelle, mise en action. Mille, en effet, pour rendre sa leçon plus frappante, a imaginé, ingénieusement, un drame judiciaire, dont le lecteur suit les péripéties, depuis l'attaque, la nuit, dans un carrefour, de paisibles passants, par une bande armée, qui les met à mal, et l'arrestation de la bande, jusqu'à la condamnation des assaillants. Les images, d'un réalisme curieux, reproduisent les phases principales de l'affaire.

Notamment, la mise à la question des prévenus y est complaisamment décrite et illustrée. On voit le patient soumis à l'épreuve du chevalet, *tensus in aëre resupinus*, puis à celle de l'eau :

« L'exécuteur... lui presse, d'une main, les narines, et de l'autre, lui verse, dans la bouche, un premier pot d'eau, *primum aquæ ahenum...* » bientôt suivi d'un second, d'un troisième, d'un quatrième, et ainsi, jusqu'au sixième !...

Enfin, l'instruction terminée, le tribunal prononce son jugement : le principal coupable étant d'origine noble est condamné à avoir la tête tranchée, parce que « *nobiles et Barones, ubi imponitur pœna mortis, debent decapitari...* » Parmi les complices, qui sont « *viles personæ* », les uns vont à la potence, les autres, moins compromis, s'en tirent, avec la punition du fouet et de l'amende honorable (1).

Cet ouvrage, qui donne un tableau si pittoresque et si détaillé, de la jurisprudence criminelle et des mœurs judiciaires, dans la première moitié du XVIe siècle, est recherché et fort rare.

La Bibliothèque nationale possède l'exemplaire qui fut offert, par Jean Mille, au roi François Ier. Cet exemplaire, imprimé sur vélin, a ses majuscules rehaussées d'or et de couleurs. La reliure porte, sur ses plats, un semis de fleurs de lis, au milieu desquels se détache l'initiale royale (*Catal. spécial des exempl.* sur vélin, t. II, p. 93, n° 143). Ce magnifique volume a été acquis, au prix de 413 francs, à la vente Mac-Carty. Aujourd'hui il se vendrait dix fois plus.

Une seconde édition de ce livre curieux, parut en 1551, *ab auctore aucta* (Catal. de la Bibl. du barreau de Paris).

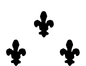
II. — « STYLE et PRATIQVE *fondez et adaptez aux ordonnances Royavx et covtvmes de France. Compilez et de novel avgmentez par maitre Iean Mille de Souvigny en Bourbonnois, Docteur es droits conseiller et lieutenant general pour le Roy au Bailliage des païs de Beugeys et Veromeys. — Illustrés par ledit autheur de doctes et élégans commentaires, sommaires, et indices. Œvvre tres utile et nécessaire à tous ceux qui suivent l'exercice de Justice.* — A Lyon, à l'enseigne de la Salamandre, 1556. Avec privilège du Roy. » (Ce titre est orné de la décorative salamandre, marque des libraires lyonnais Jean et Claude Sennetons.) — Un

(1) Voyez, pour plus de détails, « *Les Jurisconsultes de l'ancien Bourbonnais...* », par M. E. MÉPLAIN, ouvrage auquel j'emprunte les éléments de cette brève analyse.



vol. in-fol. orné du portrait gravé sur bois, de Jean Mille. — Rare.

III. — « ENCHIRIDION APPELLATIONIS TUM CIVILI, *tum capitali judicio introducendæ et exercendæ.* » — Parisiis, Galeotus a prato, 1555 ; in-8°.



MIZAULD (ANTOINE), DOCTEUR EN MÉDECINE, MATHÉMATICIEN et ASTROLOGUE, né à Montluçon, vers 1510, mort en 1578. Il fit ses études classiques à Bourges, et ses études médicales à Paris, où il reçut les leçons des meilleurs maîtres du temps.

Mizauld trouva dans l'astrologie, dont il avait étudié les pratiques, en compagnie de son ami Oronce Finé, une spécialité supérieurement choisie, à une époque où cette science chimérique était en grande faveur et comptait des fanatiques jusque sur les marches du trône. Aussi, sa vogue, comme médecin-mage, fut-elle extraordinaire. Ne raconte-t-il pas, dans la dédicace d'un de ses livres, qu'il était, souvent, appelé et consulté à la cour, et que Marguerite de Valois l'admettait dans son intimité ?

Cependant, Mizauld renonça vite à sa profession médicale, pour se consacrer entièrement à la préparation et à la publication de ses singuliers petits traités qui mirent le sceau à sa renommée. On alla jusqu'à lui décerner le surnom de *divin.* Celui de *devin* lui eut, sans doute, mieux convenu. Toujours est-il que ses œuvres jouirent d'un crédit considérable, même auprès des juges les plus sérieux, tels que de Thou. Et — chose singulière — ce prestige se perpétua jusqu'au XVIIe siècle. Ses livres continuaient, alors, à être recherchés et étaient devenus rares, à ce point qu'un libraire parisien, P. Menard, songea à les rééditer, mais il en fut détourné par Naudé.

Les œuvres de Mizauld sont nombreuses. Lui-même a pris soin d'en dresser la liste, complaisamment détaillée. On la trouve, à la fin d'un recueil de quelques-uns de ses opuscules, publié par l'imprimeur parisien, *Frédéric Morel*, en 1575, recueil qui débute par l'*Hortorum Secreta.*

Cette liste nous fournit-elle la nomenclature complète de ses

œuvres imprimées ? La date de l'insertion permet de l'admettre. Cependant, Mizauld la fait suivre du répertoire de ses écrits «... *nundum in lucem editi* », et il ajoute : «... *sed posthac sigillatim edendi, si Deus et fortuna sinat* ». Il est donc possible que quelques-uns aient encore vu le jour.

Quoi qu'il en soit, l'énumération que notre astrologue nous donne de ses publications, comprend quarante-deux ouvrages, tant latins que français. A la vérité, ce sont pour la plupart de minces opuscules. Mizauld se fit une spécialité de ces petits traités qui caractérisent, vraiment, sa manière. Il donna, par menues tranches, par doses légères, ses écrits d'*occultiste* avisé, qui veut être populaire, et fut le précurseur de nos modernes *brochuriers*. Précurseur ? — Il ne le fut pas seulement dans la forme, mais, parfois, aussi, dans le fond, témoin son étonnante « *Nouvelle invention pour incontinent juger du naturel d'un chacun par la seule inspection du front et de ses linéaments* », qui déflore quelque peu l'originalité du système de Gall.

Voici le tableau de ses livres :

I. — « PHÆNOMENA, *sive tempestatum signa, Lutetiæ impressa, apud Reginaldum Calderium, anno 1546.* » (Liste de Mizauld.)

La *Biographie générale* de Didot, à l'art. Mizauld, donne un titre modifié de cet opuscule : « *Phænomena, sive æriæ ephemerides.* » — Paris, 1546, trad. par l'auteur en 1547.

II. — « METEOROLOGIA, *sive rerum aëriarum commentariolus.* » — Lutetiæ, apud *Reginaldum Calderium*, 1546 ; in-8°. Trad. par l'auteur, sous ce titre : « *Le miroir de l'air* », même impr., 1548 ; in-8°.

III. — « LE MIROUER DU TEMPS, *autrement dict, Ephemerides perpetuelles de l'air : par lesquelles sont tous les iours donez vrais signes de touts changements de temps, seulement par choses qui a touts apparoissent au Ciel, en l'Air, sur Terre et en l'Eau. Le tout par petits Aphorismes, et brèves sentences diligemment compris.* »

« *Oultre ce, advertissement tres utile en forme de prologue, sur les presages, et signes donnez par les animaux, touchant les mutations de l'air : Avecques breve instruction pour tost et seurement povoir iuger d'un chascun changement de temps,*

aussi bien le iour que la nuict, soit aux champs, ou a la ville, en toutes saisons et pais. — A Paris, de l'imprimerie de *Regnauld Chaudiere* et *Claude* son filz, 1547. »

La page de titre est ornée d'une vignette représentant le Temps fauchant, avec cette devise : « *Hanc aciem sola retundit virtus.* » — Un vol. in-8°.

Mizauld fait précéder son *Mirouer* d'une dédicace « a très vertueuse, ma Dame Catharine Royne de France », dans laquelle il lui rappelle que c'est par son commandement qu'il a translaté « en langue Françoise... un petit livre » qu'il avait « naguères faict imprimer soubs le nom du feu tres chrestien Roy François. » Il s'agit ici des « *Phænomena, sive æriæ ephemerides* », précédemment mentionnés.

Le mirouer du temps fut réimprimé, en 1554, sous un titre nouveau : « *Ephémérides de l'air...* » Je le noterai à son rang chronologique. L'édition originale de 1547 est extrêmement rare. L'exemplaire de ma Bibliothèque, grand de marges, mais réparé à la page de titre, m'a coûté 30 francs.

IV. — « Meteores, *ou discours des choses qui sont faictes et engendrées aux trois régions de l'air, avec les causes.* » — A Paris, de l'imprimerie de *Regnauld Chaudiere*, 1548. — Un vol. in-8°.

V. — « Cometographia, *crinitarum stellarum naturam et portenta libris duobus proponens.* — Lutetiæ, apud *Christianum Vuechelum*, 1549. » (Liste de Mizauld.)

Le même ouvrage est indiqué avec une variante : « *Cometographia, additus catalogus visarum cometarum usque ad annum 1540, cum portentis et eventis quæ secula sunt* » ; in-8°. (*Biogr. gén.* de Didot.)

VI. — « Aescvlapii et vraniae medicum *simul et astronomicum ex colloquio coniugium harmoniam microcosmi cum macrocosmo, sine humani corporis cum cœlo, paucis figurans, et perspicue demonstrans, Antonio Mizaldo monslvciano Avtore. Ad eximium Claromontensium Episcopum Gvlielmvm A Prato.* — Lugduni, apud *Ioan. Tornaesivm.* M. D. XXXXX, cum Privilegio Regio ad quinquennium. » — Un vol. in-4°. — Edition originale de ce rare opuscule. — Exemplaire dans ma Bibliothèque, payé 10 francs.

VII. — « ANTONII MIZALDI *Monsluciani planetologia, ex qua cœlestium corporum cum humanis societas degustatur. Reliqua pagina versa dabit ad generosissimum principem et cardinalem Carolum a Lotharingia.* — Lugduni apud *Mathiam Bonhomme.* M. D. LI. » ; in-4°.

Ce pet. vol., que Mizauld désigne différemment, « *Planetologia astronomice et medice demonstrata* », fut réimprimé en 1555, avec des modifications. (Voyez l'art. XVII.)

VIII. — « ANTONII MIZALDI MONLVCIANI, *de Mvndi sphæra, seu cosmographia, Libri tres : figuris et demonstrationibus illustrari.* » « *Ad illvstrissimam principem Margaretam Valesiam, Biturigum Ducem.* — Lutetiæ. Apud *Guilielmum Cavellat*, in pingui Gallina, ex adverso collegii Cameracensis. M. D. LIII. Cum privilegio Regis. — Un vol. in-8°.

Edition rare de ce poème cosmographique, illustré de nombreuses figures. La page de titre porte la marque de Cavellat : une poule, entourée de la devise, « *Gallina inpingui* ». — Exempl. de ma B. payé 10 francs.

Cet opuscule eut-il une précédente édition ? Mizauld, dans sa liste, l'inscrit sous ce titre : « *Mundi sphæra, seu cosmographia, tribus libellis proposita* », avec la date, 1552. Il fut réimprimé plusieurs fois, notamment, en 1562, puis en 1566, dans le même format in-8°.

Une édition (sans vignettes) fut imprimée, en 1567, chez *Frédéric Morel* (1), sous le titre, « *Cosmographiæ seu mondi sphæræ, libri trez nova methodo et dilucida conscripti.* » — Un vol. in-4°.

IX. — « ZODIACUS, *sive duodecim signorum cœli Hortulus.* — Lutetiæ apud *Car. Guillard, 1553.* » — Un vol. in-8°.

X. — « PLANETÆ, *seu Planetarum Collegium cœleste.* — Lutetiæ, apud *Car. Guillard*, 1553. » — Un vol. in-8°.

XI. — « ASTERISMI, *sive stellatarum octavi orbis imaginum officina, cum Encomio docti Astronomi rerum cœli interpretis.* — Lutetiæ, apud *Car. Guillard*, 1553. » — Un vol. in-8°.

(1) Fréd. Morel, l'ancien.

Ces poèmes cosmographiques, nos VIII, IX, X, XI, sont fort rares.

XII. — « CATALOGI *septem sympathiæ et antipathiæ seu concordiæ et discordiæ rerum aliquot mondi.* — Lutetiæ apud *Jac. Kerver, 1554.* » — Un vol. in-8°.

XIII. — « EPHEMERIDES AERIS *perpetuæ seu popularis et rustica tempestatum Astrologia vbique terrarum certa et vera.* — Lutetiæ, apud *Jac. Kerver*, 1554. » — Un vol. in-16. — La traduction française de cet ouvrage parut la même année (voir l'art. suivant).

XIV. — « LES EPHEMERIDES PERPETVELLES DE L'AIR : *autremẽt l'Astrologie des Rustiques : dõnãt vn chacun iour par signes tres familiers, vraie et asseurée cognoissance de toutz changementz de tẽps, en quelque païs et contrée qu'on soit.* — A Paris chez *Iacques Keruer*, Rue Saint Iaques, a l'enseigne des deux Cochetz, 1554. — Auec priuilege du Roy. » — Un vol. pet. in-8°, de 287 ff.

Ce livre, fort rare, est dédié « A noble et vertvevse Dame, ma Dame *Antoinete de Cerisay*, femme de messire *François Oliuier*, Cheualier et Chancellier de France, *Anthoine Mizauld* hũble salutation presente ».

A la suite de la dédicace, on trouve cette originale petite pièce rimée :

« LE LIURE PARLANT AU LECTEUR

« Scais tu de quelle matière
« Amy Lecteur ie vueil parler ?
« C'est des causes, de la maniere,
« Et des signes qui font gresler,
« Plouuoir, tonner, et esclairer,
« Faire beau temps, aussi neiger,
« Produire orage, et fort venter
« Dont souvent tu es en esmoy :
« I'espere auant que t'en aller,
« En scauras tout le vray par moy.
« Doncques, si as vouloit apprendre
« Me fault lire sans plus attendre.

« De gens de bien
« Le nom miz ault. »

Une autre édition parut, en 1556, à Anvers, chez *Ch. Plantin*, sous ce titre : « *Les Ephemerides perpetuelles de l'air, par lesquelles on peut avoir vraie et assurée cognoissance de toutz changementz de temps.* » — In-16. — Cette impression, très soigneusement exécutée, fut une des premières, sorties des célèbres presses anversoises.

XV. — « CELESTE EPHEMERIDE POUR L'AN 1555. » — A Paris, chez *Jacques Kerver.* — Un vol. in-16.

XVI. — « ARCANORUM NATURÆ SYLVULA. — Lutetiæ apud *Jac. Kerver,* 1555. »

XVII. — « HARMONIA CŒLESTIUM *corporum et humanorum astronomice et medice demonstrata.* — Lutetiæ apud *Jac. Kerver,* 1555. » — Un vol. in-8°. — Même ouvrage publié à Francfort, en 1589, dans le même format, avec le titre, « *Harmonia cœlestium corporum et humanorum XI dialogis* » et traduit en Français par Montlyard.

En 1598, *Fred. Morel* imprima une « *Harmonia superioris naturæ mundi et inferioris ; una cum admirabili fœdere et sympatheia rerum utriusque* », qui donne à l'opuscule de Mizauld un titre de nouveau modifié (in-8°).

D'ailleurs, l'opuscule en question n'est qu'une répétition, sous une autre forme, de la « *Planetologia...* » mentionnée à l'art. VII.

Un recueil des opuscules de Mizauld, publié en 1607, par *Fred. Morel*, place, à la suite d'*Harmonia cœlestium...*, « *Paradoxa rerum cœli ad Epiponum, Philuranum et socios* ». — In-8°.

XVIII. — « EPHEMERIS CŒLESTIS, *anni 1555, præter modum vulgarem nona methodo scripta et supputata.* — Lutetiæ, apud *Jacq. Kerver,* 1555. »

XIX. — « USUS ET EXPLICATIO EPHEMERIDUM CŒLESTIUM. — Lutetiæ, apud *Jac. Kerver,* 1555. — Trad. par l'auteur, en 1556. » Voyez l'art. XXII.

XX. — « SYMBOLUM FUNEBRE *in obitum Orontii Finæi Regii Mathematici, cum ejusdem vita et tumulo.* — Lutetiæ, apud *Aegidium Gourbin,* 1555. »

XXI. — « EPHEMERIS CŒLESTIS ANNI 1556. — Lutetiæ apud *Jacobum Kerver,* 1556. » — Trad. la même année. Voyez art. XXIII.

XXII. — « EXPLICATION, *usage et pratique des Ephemerides celestes, avec tables a ce necessaires.* » — Paris, chez *Jacques Kerver*, 1556.

XXIII. — « EPHEMERIDE CELESTE *pour l'an 1556.* » — A Paris, chez *Jacques Kerver*, 1556.

XXIV. — « EPHEMERIS CŒLESTIS, *anni 1557.* — Lutetiæ, apud *Jacobum Kerver*, 1557. » Traduit. la même année, sous le titre suivant :

XXV. — « EPHEMERIDE CELESTE *pour l'an 1557.* » — A Paris, chez *Jacques Kerver*, 1557.

XXVI. — « ANTONII MIZALDI *Monlvciani De Arcanis Naturæ, Libelli quatuor. Editio tertia, Libellis duobus pulcherrimis aucta et locúpletata.* — Lvtetiæ. Apud *Iacobum Kerver*, via Iacobæa, sub insigni Vnicornis, 1558. Ex regis privilegio. » — Un vol. pet. in-8°, dédié « Ioanni Olivario, Francisci galliarum cancellarii filio, virtutibus et literis insigni, S. P. D. »

On trouve, à la fin de ce petit traité, la liste des ouvrages publiés par Mizauld, jusqu'à l'année 1558.

XXVII. — « IN CŒDEM SANEQUAM ATROCEM ET ACERBAM ANTONII MINARDI (1), *in senatu Parisiensi Præsidiis inculpatissimi Nœnia.* — Lutetiæ, apud *Federicum Morellum*, 1559 », in-4°. — Mizauld donne ainsi le titre de son poème, que l'on désigne aussi : « *In violentam et atrocem cædem Antonii Minardi præsidiis inculpatissimi Nœnia.* »

XXVIII. — SECRETORUM AGRI ENCHIRIDION PRIMUM *hortorum curam, auxilia, secreta, et medica præsidia inventu prompta, ac paratu facilia. Libris tribus pulcherrimis complectens. Autore Antonio Mizaldo Monluciano.* — Lutetiæ. Apud *Federicum Morellum* in vico Bellovaco, ad urbanam Morum 1560. » — Un vol. in-8°. D'après l'exempl. de ma B. payé 15 fr.

(1) Antoine MINARD, président à mortier au parlement de Paris, né en Bourbonnais vers 1505. Il fut, comme président de la *Chambre ardente*, un des plus zélés à servir François II, dans son entreprise contre les protestants. Mizauld avait retrouvé son compatriote à Paris, et s'était lié avec lui. Aussi, lorsque Minard fut tué d'un coup d'arquebuse, un soir, à sa sortie du Palais (12 décembre 1559), son ami lui consacra le poème latin en cent vers, dont on vient de lire le titre.

Cet ouvrage eut plusieurs éditions, toutes sorties des presses de *Frederic Morel.* L'édition de 1574 présente des variantes dans le titre : « *Hortorum secreta, cultus, et auxilia, amœnæ voluptatis, et inenarrabilis utilitatis abunde plena : rerumque variarum accessione nunc primum aucta et illustrata.* » Dédié « Nobili et ervdito viro Emondo De Laige, Regis in supremo Senatu Parisiensi Consiliario, et Cœnobiorum B. Mariæ de Fontenayo, necnon S. Memmii, et de Miserayo Abbati, Anton. Mizaldus Monluciensis, S. P. D. » D'après l'exempl. de ma B. payé 15 fr.

XXIX. — « De hortensium arborum insitione opusculum, *Antonii Mizaldi Monluciani studio* et diligentia concinuatum. Ejusdem dendranatome, hoc est corporis arborei explicatio brevis : ubi de earundem nutritione. — Lutetiæ apud *Federicum Morellum.* M. D. LX. » Un vol. in-8°. Edition originale de cet opuscule qui fut réimprimé, par Fred. Morel (1) et dans le même format, en 1607.

XXX. — « Paraclesis super morte Francisci Olivarii galliarum cancellarii. — Lutetiæ, apud *Benedictum Prevotium,* 1560. »

XXXI. — « Singuliers secrets et secours *contre la Peste fort heureusement par plusieurs fois experimentez.* Ils se trouvent à Paris chez *Federic Morel,* et furent imprimez l'an 1562. » D'après la liste de Mizauld. La même année, une autre édition fut donnée *à Paris, pour Mathurin Breuille,* in-8°.

XXXII. — « Les louanges, *antiquitez et excellences d'Astrologie, extraictes et traduictes du grec de Lucian.* » — A Paris, chez *Thomas Richard,* 1563. Un vol. in-8°.

XXXIII. — « Alexikepus, seu auxiliaris et medicus hortus. — Lutetiæ apud *Federicum Morellum,* 1564. » Un vol. in-8°.

André de La Caille fit la traduction française de cet opuscule qui parut en 1578, dans le format in 8°, sous le titre : « *Le jardin médicinal.* » Une traduction allemande fut publiée à Bâle en 1616 (in-8°). Précédemment (1577) l'ouvrage, refondu et augmenté, avait été publié, de nouveau, à Paris : « *Historia Hortensium...* » Un vol. in-8°.

(1) Fred. Morel, le jeune.

La dernière édition doit être celle donnée par Claude Morel, en 1607 (in-8o).

XXXIV. — « METHODUS NOVA COMPARANDORUM FRUCTUUM, *olerum, radicum plantarum, uvarum et aliorum quæ corpus clementer purgent.* — Lutetiæ, apud *Federicum Morellum.* 1564. » Pour cette édition de 1564, je copie le titre que donne Mizauld, dans la liste de ses œuvres imprimées.

Ce traité eut plusieurs éditions, une, entre autres, parut en 1575, sous ce titre : « *Artificiosa Methodus comparandorum Hortensium Fructuum, olerum, radicum, uvarum, vinorum, carnium et jusculorum, quæ corpus clementer purgent, et variis morbis, absque ulla noxa et nausea, blande succurrant.* » Dédié, « *Nobili et erudito viro Emondo De Laige, Regis in supremo Senatu Parisiensi Consiliario, et Cœnobiorum B. Mariæ de Fontenayo, necnon S. Memmii, et de Miscrayo Abbati, pio juxta ac benefico.* » — In-8° de 39 ff.

XXXV. — « DIVERSA ARTIFICIA COMPONENDORUM VINORUM, *quæ variis morbis benigne auxilientur, una cum multorum catalogo et descriptione.* — Lutetiæ, apud *Federicum Morellum,* 1564. »

XXXVI. — « NOUVELLE, INVENTION *pour incontinent juger du naturel d'un chacun, par la seule inspection du front et de ses lineaments.* » — A Paris, chez *Guillaume Chaudiere,* 1565; in-8°.

XXXVII. — « CENTURIÆ NOVEM RERUM MEMORABILIUM, UTILIUM ET INCUNDORUM. — Lutetiæ, apud *Fredericum Morellum,* 1566. » — Un vol. in-8°. — Ouvrage souvent réimprimé en Allemagne et, notamment, à Nuremberg, avec des augmentations: « *Mizaldus redivivus, sive centuriæ XII Arcanorum* », 1681; in-12.

La dernière édition parisienne de ce petit livre fut, sans doute, celle que donna Claude Morel, en 1607, dans une réimpression qu'il fit d'un choix des opuscules de Mizauld (in-8°). Je parlerai de ce recueil.

(*A suivre.*) Roger DE QUIRIELLE.





EXTRAITS

DES REGISTRES PAROISSIAUX

DE SAINT-PIERRE DES MÉNESTREAUX

En parcourant les vieux registres de Saint-Pierre des Ménestreaux, à Moulins (1), j'ai rencontré trois noms qui m'ont frappé, à cause de la notoriété dont ils jouissent à des titres divers : Cernuschi, Barrême, Pompadour. Tel est le motif pour lequel je les signale aux lecteurs du *Bulletin*.

CERNUSCHI

A propos de la récente inauguration du Musée Cernuschi, les journaux ont quelque peu parlé de la famille du donateur. En général, la presse parisienne a paru la considérer comme absolument étrangère à la France.

Si Monsieur Cernuschi est né sur cette terre d'Italie, berceau de sa famille, il n'en est pas moins vrai que les Cernuschi, originaires du Milanais, ont eu déjà des représentants en France. J'ajouterai même qu'un au moins a séjourné en Bourbonnais.

Il n'en faut pour preuve que l'acte suivant extrait des Archives communales de Moulins (2).

« L'an mil sept cent quatre-vingt-cinq et le sept avril, a été baptisé :
« Pierre François Louis Charles, né de ce jour, fils légitime de Messire
« Eloy Tiersonnier, ecuyer, conseiller du Roy, Receveur particulier des
« finances de l'Election de Moulins et de dame Marie Thérèse Françoise
« Monique Moreau de Meauces. A été parrain, messire *Pierre François*
« *de Cernuschi*, ecuyer, receveur général des fermes du Roi, et mar-

(1) Cette église succursale d'Yzeure se trouvait où est aujourd'hui la place de la Bibliothèque. On sait que Moulins n'avait point de paroisse propre. Au point de vue ecclésiastique, son territoire relevait des deux paroisses d'Yzeure et de Saint-Bonnet. Ce n'était, en somme, que par une sorte de tolérance que Saint-Pierre des Ménestreaux prenait le titre de paroisse. Puisque paroisse il y a, constatons que c'était la paroisse *chic* de Moulins.

(2) Registres paroissiaux (naissances et mariages) de Saint-Pierre des Ménestreaux, année 1785, volume 469, folio 60.

« raine dame Marie Thérèse Taillet épouse de messire Benoist Moreau, « ecuyer Conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, « représentés par Laurent Cleret et Jeanne Pinot, tous deux domestiques « chez ledit messire Tiersonnier qui ont signé avec nous ainsi que le « père, présent, qui a aussi signé.

« Signé au registre : Tiersonnier, Clairet, Pinot, Villefort, « vicaire de Saint-Pierre. »

C'étaient ses fonctions de receveur général des fermes du Roy qui amenaient parfois M. de Cernuschi en Bourbonnais. Son domicile était, je crois, à Paris.

Les Cernuschi portent : « d'argent à un château crénelé de gueules, sommé de deux tours de deux étages du même, le tout ouvert et ajouré du champ ; chaque tour couronnée d'un falot de sable allumé de gueules ; le château sommé d'une aigle de sable couronnée d'or. »

Qui sait si ce n'est point par une sorte d'atavisme, inconscient peut-être, que le fondateur du Musée Cernuschi s'était pris d'une si belle passion pour notre pays.

BARRÊME ET POMPADOUR

Dès 1757, je trouve installé à Moulins, sur Saint-Pierre des Ménestreaux, Messire Jean Nicolas de Barrême, Ecuyer seigneur de Cremille et de la Boissière, marié à noble dame Etiennette Jeanne de Haussay ou Haussan. Receveur général des Gabelles en la généralité de Moulins, M. Barrême ou de Barrême était fixé à Moulins. En 1760 il est parrain de Jean Nicolas, fils légitime de Messire Charles Tiersonnier, Conseiller du Roi, receveur des tailles de l'Election de Moulins et de dame Marie Jeanne Petit-Jean de La Font. Sa « commère » est dame Marguerite Petit-Jean (1) epouse de Mr Mre Philibert Griffet, ecuyer seigneur de la Baume et de Chapette, président trésorier de France en ladite généralité (de Moulins).

En 1761, le 17 avril, il fait baptiser son fils Alexandre, né la veille, lequel a pour parrain Messire Alexandre de Haussan, ecuyer, chapelain du Roy, prieur de Javeron, représenté par Simon Deschamps et pour marraine, dame Nicole de Colesson, veuve de Messire de Haussan, Ecuyer représentée par Etiennette Augrand (2).

Qui est ce Barrême ? Est-ce un descendant de François Barrême, le calculateur ingénieux à qui l'on doit les *Comptes faits*, dont les éditions successives pénétraient à cette époque jusqu'au fond de la Montagne bourbonnaise (3) ?

(1) Archives municipales de Moulins, registres paroissiaux de Saint-Pierre des Ménestreaux (naissances et mariages), vol. n° 484, année 1760.

(2) Archives communales de Moulins, Saint-Pierre des Ménestreaux (baptêmes et mariages), vol. 484, année 1761.

(3) Inventaire du Château du Mayet-de-Montagne, 30 avril 1767, après le décès de haute et puissante dame Marie-Anne-Horace de Saulx de Tavannes comtesse Duprat (femme de défunt Messire J.-B. des Bravards d'Eissat, comte Duprat.— Reignier, notaire royal. (Copie aimablement communiquée, par M. l'abbé Perrot, curé de Ferrières.)

Est-ce au contraire un cadet des Comtes de Barrême, en Provence (1)?

En tout cas, M. de Barrême de Crémille était un personnage bien en Cour, témoin cet acte de baptême du 12 mars 1757, concernant son fils Jean François.

L'acte est un peu long pour être relevé en entier, mais il mérite d'être reproduit dans ses parties essentielles, débarrassé du formulaire inutile (2).

12 mars 1757. — Baptême de Jean François, né le 10, fils légitime de Jean Nicolas de Barrême ecuyer, seigneur de Crémille et de La Boissière, et de noble dame Etiennette Jeanne de Haussan (ou Haussay).

Parrain : Très haut et très puissant seigneur, Monseigneur François Marie Perinc de Mauras, ministre secrétaire d'Etat, controlleur général des finances, marquis de Saint-Priest et de Saint-Estionne, premier baron du forest.

Marraine : Très haute et très puissante dame Madame Jeanne Antoinette Poisson, duchesse, marquise de Pompadour, dame du palays de la reine, dame de Bret, la Rivière, Saint-Cyr, la Roche, Crecy, Courro, Aulnay, Créon, Garancières et autres lieux, epouse séparée de messire Charles le Normand chevalier, représentés par : haut et puissant seigneur Amable Pierre Thomas de Bérule, chevalier, marquis de Bérule, Conseiller du Roy en tous ses Conseils, etc... Intendant du Bourbonnais, et dame Madame Charlotte de Menou-Charnisay, épouse de haut et puissant seigneur Messire Jean Antoine de Charry, marquis des Gouttes, Comte d'Ainay le Viel, baron du Riau, seigneur de Châtelperron, etc...

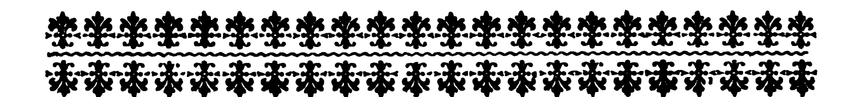
Intéressant par les personnages qui y comparaissent cet acte est encore fort amusant par les qualifications concernant Madame de Pompadour. Quelle ironie bien fin XVIIIe siècle, dans cette simple formule « épouse séparée » accolée au nom de cette belle et honneste dame à la manière de Brantôme. J'imagine que le vicaire de Saint-Pierre des Ménestreaux, en écrivant cet aimable euphémisme, a dû se demander s'il ne commettait pas un mensonge. En tous cas, le Seigneur a dû le lui pardonner, c'était un si joyeux mensonge !

Philippe TIERSONNIER.



(1) Barrême en Provence porte : *de sable à une molette d'or, renfermée dans deux triangles entrelacés, d'argent*. — Notre confrère m'affirme que les Barrême du Bourbonnais étaient un rameau de ceux de Provence et que tous descendaient du calculateur.

(2) Archives municipales de Moulins, Saint-Pierre des Ménestreaux (baptêmes et mariages), vol. 483, année 1757, folio 26.



Les deux menhirs d'Estivareilles

Dans un des précédents numéros de cette *Revue*, MM. Pérot et Bertrand ont fait paraître un travail concernant les pierres druidiques de la région de la Madeleine. On ne saurait que trop les en féliciter, car, signaler ces monuments à l'attention des érudits, les faire connaître aux indifférents, n'est-ce pas le meilleur moyen de les protéger contre le vandalisme inconscient dont ils sont si souvent l'objet.

Les environs de Montluçon, quoique moins riches que la partie du département par laquelle ces Messieurs ont commencé leur étude, contiennent cependant plusieurs « pierres levées » dignes d'être signalées.

La plus remarquable est sur les bords du Cher, non loin du bourg si coquet d'Estivareilles.

Elle a la forme d'une borne énorme et grossièrement équarrie. Sa hauteur au-dessus du sol est de 2m,50 et elle est enterrée de plus d'un mètre.

Les personnes âgées de la localité m'ont affirmé que, dans leur enfance, son sommet était terminé par une petite excavation en forme de cuvette qui fut rasée, il y a environ 50 ans, pour faire place à une croix, et l'ouvrier qui commit cette mutilation, grava sur la pierre, comble d'anachronisme, la date 1851.

A quelques kilomètres de là, le long de la route qui va de Montluçon à Hérisson, est une autre pierre analogue, également surmontée d'une croix et d'un volume encore plus considérable.

Toutes deux sont faites d'un granit bleu, très dur, qui ne se trouve pas dans la région. Le transport de ces masses, vu l'éloignement des localités où se rencontre cette nature de pierre, a dû nécessiter un effort colossal, et présenterait encore aujourd'hui, malgré nos moyens perfectionnés, de grandes difficultés.

Certains archéologues, notamment Viollet-Leduc, ont remarqué que l'on rencontrait les petites tours dites Lanternes des Morts, principalement dans le voisinage des pierres druidiques. Or, justement, un monument de ce genre, très bien conservé, se dresse au milieu de la place du village d'Estivareilles. Il est désigné dans le pays sous le nom de Lampier.

Je ne sais si la corrélation qu'on veut établir entre des monuments d'époques si différentes a quelque chose de fondé, en tout cas leur coexistence dans la même localité semblerait la confirmer et mérite d'être signalée.

Pour en revenir aux deux menhirs d'Estivareilles, j'ajouterai que ces monuments, à cause de la croix à laquelle ils servent de piédestal, jouissent d'une grande vénération dans le pays. Ils sont donc à l'abri de toute détérioration ; mais combien d'autres ne sont pas dans le même cas. Témoin les pierres de Jarges, près du bourg de Lamaids, qui, achetées pour une somme infime par un des entrepreneurs du chemin de fer de Montluçon à Eygurande, ont été transformées en vulgaires moellons, et servent encore de carrière à tout venant.

Je ne les ai pas vues avant leur destruction, mais on les considérait généralement comme des pierres druidiques, et ce qui confirmerait cette opinion, c'est la découverte, dans leur voisinage, d'une galerie souterraine en forme de fer à cheval, analogue à celles que M. Pérot a étudiées dans la Montagne bourbonnaise et décrites dans cette *Revue*. Du reste, les mégalithes isolées ou en groupes, sont très nombreuses dans cette partie du Bourbonnais qui avoisine la Marche. Celui des Pierres-Jaumâtres, placé sur le point culminant de cette région, est de beaucoup le plus remarquable.

Doit-on les considérer comme des monuments druidiques, selon la croyance populaire, ou simplement comme d'énormes blocs de pierres débarrassées, par les accidents atmosphériques, des terres qui les entouraient ? La question me paraît délicate, et j'avoue que je ne me sens pas la compétence voulue pour l'aborder.

M. le Dr Baraillon, dans son ouvrage intitulé : *Recherche sur les peuples Cambiovicenses*, en a fait une étude très détaillée, mais à voir la facilité avec laquelle il découvre des temples druidiques avec autels, tables des sacrifices, etc., dans ce chaos de pierres qui, pour le vulgaire, semblent entassées par le pur fait du hasard, on peut se demander s'il n'a pas trop écouté son imagination, et je crois qu'après une description aussi enthousiaste, les Pierres-Jaumâtres seraient dignes d'une étude plus judicieuse de la part de quelques-uns des érudits de notre Société.

Toute la région que l'on parcourt, en allant de Montluçon à Boussac, est, du reste, des plus intéressantes : Domérat avec sa crypte romane ; Huriel, son donjon du XIIIe siècle et son église classée comme monument historique ; Boussac avec son château si pittoresquement situé et d'où proviennent les magnifiques tapisseries à la Licorne, une des pièces les plus remarquées du Musée de Cluny ; Toulx-Sainte-Croix avec son enceinte cyclopéenne ; les Pierres-Jaumâtres, et enfin le pays lui-même, que George Sand a pris comme théâtre de plusieurs de ses romans et qu'elle a dépeint avec un attrait tout particulier. En voilà plus qu'il n'en faut pour attirer non seulement les archéologues, mais encore les simples touristes.

G. BRUGIÈRE DE LA MOTTE.





CHRONIQUE

Dimanche 14 mai, a eu lieu la bénédiction des cinq cloches fondues avec le produit de la souscription ouverte à Moulins, sur l'initiative de Mgr l'Evêque. Une foule considérable assistait à cette cérémonie présidée par le prélat, et remplissait la Cathédrale magnifiquement décorée pour la circonstance ; les chœurs de la Maîtrise se sont fait entendre à plusieurs reprises. Déjà les mesures nécessaires sont prises pour mettre en place les cloches, et très prochainement, comme l'a annoncé Mgr Dubourg, les Moulinois entendront « pour la première fois, les voix argentines et mélodieuses » des bronzes fondus par M. Bollée, d'Orléans.

Voici les inscriptions, le poids et le ton de chaque cloche :

BOURDON

Je me nomme MAGDELEINE-CHANTAL.

Ainsi m'ont appelée le jour où j'ai été solennellement bénite par Monseigneur Auguste DUBOURG, évêque de Moulins, Julien, Edouard, vicomte DE CONNY, frère de Mgr de Conny, en son vivant doyen du Chapitre, fondateur de la Maîtrise, et Magdeleine, Mélanie, Zénaïde D'AUBIGNEU.

Etaient vicaires généraux : MM. Boutry, Crison ; doyen du Chapitre, Mgr Vichy ; curé de la Cathédrale, M. Douhet ; fabriciens laïques, comte de Bourbon-Busset, A. Chabot, Croizier, vicomte de Durat, d'Hauteroche, Millet.

14 Mai de l'an de grâce 1899.

XPS vincit, XPS regnat, XPS imperat. — XPS ab omni malo nos defendat.

Blasons de Monseigneur l'Evêque et des famille de Conny et d'Aubigneu.

Son poids est de 4,205 kilog., et sa note *la*. — Diamètre : 1 mètre 86.

DEUXIÈME CLOCHE

Je me nomme MARIE-CÉCILE-MARGUERITE.

J'ai été bénite par Mgr DUBOURG, évêque de Moulins.

Mon parrain a été Monsieur RENAUD DE FRÉMINVILLE ; ma marraine Madame Marguerite DES MERCIÈRES, épouse de Monsieur Gaëtan ALADANE DE PARAIZE.

Le 14 Mai de l'an de grâce 1899.

XPS vincit, XPS regnat, XPS imperat. — XPS ab omni malo nos defendat.

Blasons de Mgr l'Evêque et des familles Renaud de Fréminville, Aladane de Paraize et des Mercières.

Son poids est de 1,612 kilog., et sa note *ré*. — Diamètre : 1 mètre 371.

TROISIÈME CLOCHE

Je me nomme MARIE-GILBERTE.

J'ai été bénite par Mgr DUBOURG, évêque de Moulins.

Mon parrain a été Mgr Joseph-Théodore VICHY, protonotaire apostolique, doyen du Chapitre, et ma marraine, Madame DE CHANTEMERLE, née MEILHEURAT DES PRURAUX.

Chanoines titulaires : Mgr Vichy, Mgr Melin, archiprêtre ; MM. Gilbert, archidiacre ; Aucouturier, Moreau, Boutry, vicaire général ; Jaladon, Batissier, Vauquelin, Crison, vicaire général ; Lacour, Dionnet, Nény, Pyrolle, Escot, Douhet, Brazey.

14 Mai de l'an de grâce 1899.

Sit nomen Domini benedictum.

Blasons de Mgr l'Evêque, du Chapitre, de Mgr Vichy et de la famille de Chantemerle.

Le poids de cette cloche est de 1.123 kilog., et sa note *mi*. — Diamètre : 1 mètre 217.

QUATRIÈME CLOCHE

Je me nomme IRÈNE-MARIE-LÉONIE.

J'ai été bénite par Mgr DUBOURG, évêque de Moulins.

Mon parrain a été M. Abel CHABOT, époux d'Irène LACAM, fabricien, et ma marraine, Mademoiselle Marie DE CISSEY, fille de Alfred-Vincent de Cissey, colonel.

14 Mai de l'an de grâce 1899.

Consolatrix afflictorum, ora pro nobis.

Cette cloche est ornée d'une image de la Sainte Vierge.

Blasons de Mgr l'Evêque, des familles Chabot et de Cissey.

Son poids est de 809 kilog., et sa note *fa*. — Diamètre : 1 mètre 03.

CINQUIÈME CLOCHE

Je me nomme JEANNE-PAULE.

J'ai été bénite par Mgr DUBOURG, évêque de Moulins, le 14 Mai 1899.

Mon parrain a été Mgr Jean-Baptiste-Louis MELIN, protonotaire apostolique et archiprêtre de la Cathédrale de Moulins ; et ma marraine, Mademoiselle Anne-Marie-Antoinette-Paule BAYON.

Laudate Dominum de cœlis

Blasons de Mgr l'Evêque, de Mgr Melin et de la famille Bayon.

Le poids de cette cloche est de 446 kilog., et sa note *la*. — Diamètre : 0 mètre 893.



BIBLIOGRAPHIE

Des poussières charbonneuses dans l'industrie houillère et de leurs effets sur l'organisme, par le Dr FABRE. — Montluçon, Herbin, imp., 1899 ; in-8° de 8 p. — Tirage : 200 exemp.

—

Ophtalmologie. Inspection oculaire sur les élèves du lycée de Bourges, par le Dr LEPRINCE. – Montluçon, Herbin, imp. ; in-8° de 3 p. — Tirage, 250 ex.

—

Néris. Index clinique et pratique, par le Dr PEYROL. — Montluçon, Herbin, imp. ; in-16 de 54 p.

—

Société hippique de l'Allier. Concours de Moulins, sous le patronage des autorités civiles et militaires, par le baron LE FEBVRE.— Moulins, C.-Leblond, in-16 de 8 p.

—

M. F. Pérot a offert à notre Société un travail qu'il vient de faire paraître : *Sources nobiliaires du Bourbonnais, imprimés manuscrits.* — Saint-Amand (Cher), imp. Bussière frères, 1899.

Dans ce volume se trouve l'indication de 243 titres d'ouvrages imprimés ou manuscrits. Ceux des Archives nationales du cabinet des titres, et de la Bibliothèque Nationale, sont également indiqués sous leurs titres, séries et numéros. En vente à la librairie Grégoire, successeur de Durond, rue François-Péron, Moulins.

—

A ma filleule Magdeleine-Chantal. Sous ce titre, M. le vicomte de Conny adresse au superbe bourdon de la Cathédrale douze pages d'une poésie pleine d'une franche bonhomie et d'un humour que quatre-vingts hivers n'ont pu refroidir.

Ce gracieux souhait de bienvenue est typographié avec le soigné artistique qui distingue l'imprimerie Et. Auclaire, et forme une plaquette dont les pages sont ornées de légères vignettes, avec une couverture en deux couleurs.



Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1899

SÉANCE DU 2 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. R. DE QUIRIELLE

Etaient présents : MM. R. de Quirielle, Bertrand, Pérot, l'abbé J. Clément, les chanoines Nény, Deschamps, l'abbé Berthoumieu, MM. Grégoire, Guillaumier, J.-B. Thonnié, Claudon, Bouchard, Capelin, J. de Quirielle, Bernard.

— M. le baron Le Febvre s'excuse de ne pas assister à la séance.

— La lecture du procès-verbal de la dernière séance ne donne lieu à aucune observation.

— M. Pérot communique un extrait du *Bulletin de la Société d'anthropologie* (2 pp. in-8°), occupé par un travail de M. de Mortillet, relatif à des pointes en silex provenant de Saône-et-Loire. Dans ce travail, M. de Mortillet mentionne les renseignements fournis par notre confrère M. Pérot.

— M. l'abbé Clément présente les photographies qu'il a exécutées : 1° d'une *paix* en ivoire, charmant travail gothique, représentant en demi-relief, un Christ en croix, avec la sainte Vierge et saint Jean. Cette *paix* qui provient du Nivernais appartient à M. l'abbé Clément ; — 2° de la plaque principale d'un diptyque d'ivoire analogue, comme style et sujet, au précédent objet, et appartenant à notre confrère M. Grégoire.

— M. Pérot, qui s'est chargé, avec la plus parfaite obligeance, de l'organisation matérielle de l'excursion de notre compagnie dans la Creuse, rend compte du succès de ses démarches. M. le Président le remercie au nom de la Société.

M. Pérot donne ensuite lecture d'un article nécrologique, consacré à la vie et aux travaux de notre regretté compatriote, le peintre Pierre Outin.



— M. GRÉGOIRE lit une fort intéressante étude, sur les enseignes des vieilles hôtelleries bourbonnaises.

— M. le PRÉSIDENT communique à la Société une circulaire, émanant du président du comité de la classe 51 de l'Exposition de 1900. Cette circulaire est relative à l'organisation d'une *Exposition rétrospective de Fauconnerie*, et sollicite l'indication des *tableaux*, *tapisseries ou objets de fauconnerie* qui peuvent figurer dans le Musée départemental.

A ce propos, M. de Quirielle signale, dans sa collection, un grand plat en cuivre repoussé, du XVe siècle, dont la décoration figure une dame tenant un faucon sur le poing. Ce plat, spécimen intéressant de dinanderie allemande, est de la famille de ces plats de quête qui faisaient assez fréquemment partie du mobilier des églises. Il a été découvert en Bourbonnais.

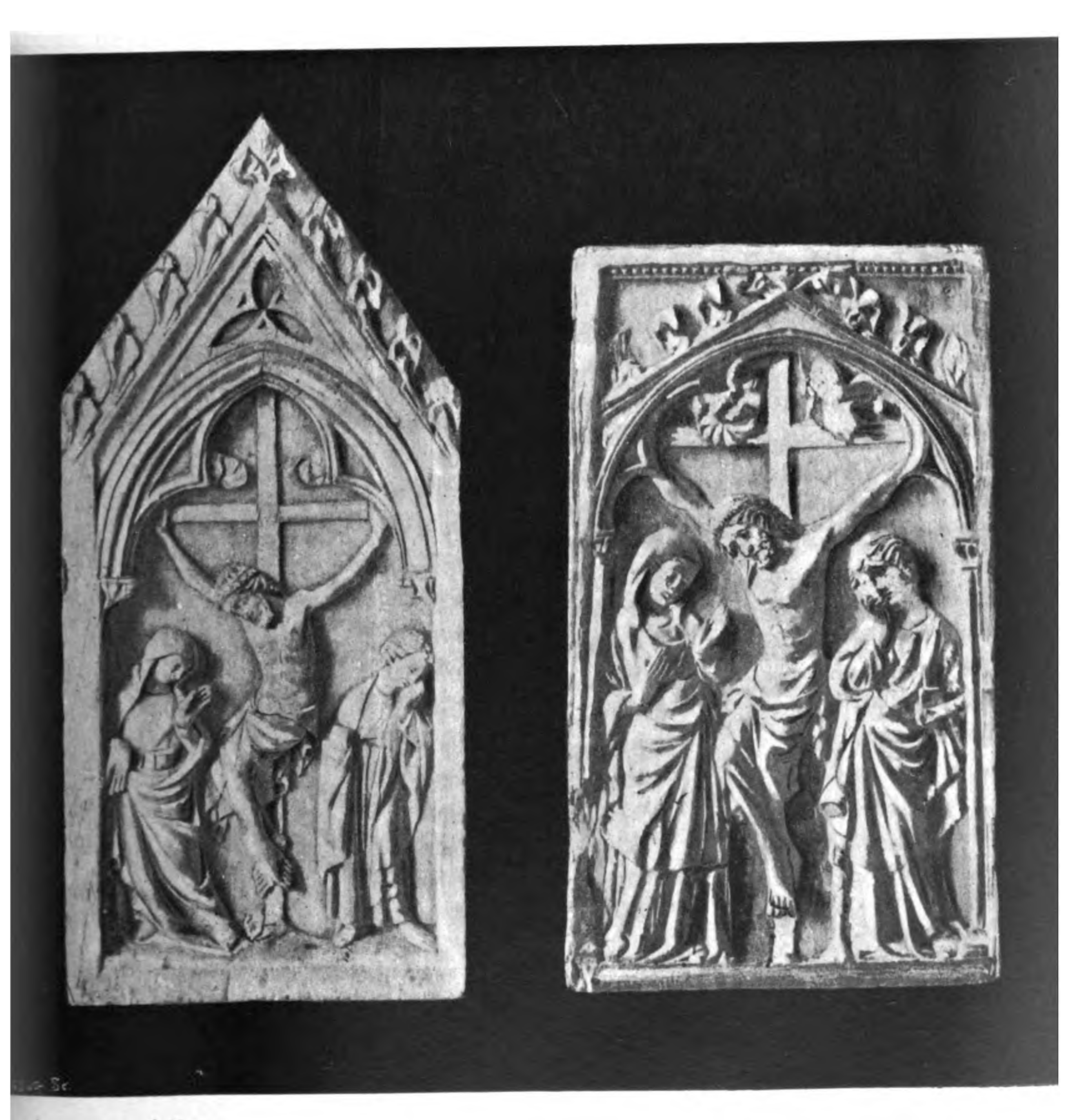
M. de Quirielle offre pour le Musée et pour notre Bibliothèque, en son nom et au nom de son éditeur, M. Grégoire, le tirage à part, sur bristol, du portrait d'Antoine de Laval et de celui de Charles de Lorme.

— Notre confrère M. J.-B. THONNIÉ soumet à l'assemblée un sceau matrice inédit qu'il attribue à la famille seigneuriale des Humbauld, sires d'Huriel, et dont il fait remonter l'origine au douzième siècle. L'authenticité de ce sceau ayant été mise en doute et discutée, M. Thonnié déclare qu'il va s'adresser au Conservateur du Musée des Archives nationales pour avoir l'avis de sigillographes compétents.

— MM. Grégoire, Claudon et Bertrand présentent M. Bletterie, conseiller général, comme membre titulaire dans la classe des Lettres.

G. B.





…hés abbé Clément.

VOLET D'UN DIPTYQUE EN IVOIRE
XVIe SIÈCLE
appartenant à M. C. Grégoire

FEUILLET D'IVOIRE, XIVe SIÈCLE
ayant servi d'« INSTRUMENT DE PAIX »
appartenant à M. l'abbé Clément



BIO-BIBLIOGRAPHIE

DES

ÉCRIVAINS ANCIENS DU BOURBONNAIS

(*Suite.*)

MIZAULD (Antoine) *(suite)*. — XXXVIII. — « Cosmologia, historiam superioris et inferioris mundi, *a variis varie et obscure traditam, quatuor pulcherrimis opusculis dilucide ab breviter admodum proponens.* » — Lutetiæ, apud *Federicum Morellum*, 1569.

XXXIX.— « Secrets de la Lune *opuscule non moins plaisant que utile, sur le particulier consent, et manifeste accord de plusieurs choses du monde, avec la* Lune : *comme du soleil, du sexe feminin, de certaines bestes, oyseaux, poissons, pierres, herbes, arbres, malades, maladies, et autres de grande admiration et singularité. Par Anthoine Mizauld medecin et mathematicien.* — A Paris, de l'Imprimerie de *Federic Morel*, rue S. Ian de Beauvais, au Franc Meurier. M. D. LXX. Avec privilege. » — Pet. in-8° de 14 ff. plus 7 ff. non chiffrés pour le titre, la dédicace et le sommaire.

Le privilège (au verso du titre), « fut octroyé par le Roy en son conseil, à Molins le VI iour de mars 1566 ». Cependant, cette édition de 1570 est bien la première, ainsi que le démontre la dédicace, datée du « XV iour d'Aoust 1570 ». Elle est adressée



« A noble Homme et docte, monsieur M. François Le Comte, Seigneur et Baron de la Trene et Cenac, Conseiller du Roy, et maistre des Requestes ordinaire de son hostel, Antoine Mizauld presente humble salut. »

Dans cette dédicace, Mizauld s'excuse d'avoir écrit son opuscule « en langage maternel ». Il espère que M. Le Comte lui pardonnera son « rude et aspre Français », en considération de « tous ceux qui n'entendent la langue Latine (desquels le nombre est innumérablement grand)... »

Une seconde édition des « *Secrets de la Lune* », fut publiée à Rouen, l'année suivante, « par Michel Tertulier », dans le même format (1).

Cette plaquette, dans ses deux éditions, est une des plus rares de Mizauld. Brunet indique un exemplaire de l'impression de Fred. Morel, vendu 19 fr. en 1839. — Un ex. cat. Claudin, nov. 1884, v. 15 fr.

XL. — « OPUSCULUM DE SENA PLANTA INTER OMNES, *quotquot sunt, hominibus beneficentissima et saluberrima. Auctore Antonio Mizaldo Monluciano, medico.* — Lutetiæ, apud *Federicum Morellum* Regium Typographum regis, in vico Bellouacensi. M. D. LXXII. Cum privilegio regis. » — In-8°. — On rencontre des exemplaires de cette même édition, dont le titre présente une faute d'impression, « *omneis* », au lieu de « *omnes* ». En outre, le mot, « *opusculum* », au lieu d'être au début, précède le nom de l'auteur, après l'énoncé du titre.

Ce petit traité commence par une dédicace latine : « *Spectatæ virtutis et eruditionis viro, Ioanni Le Charron, Lutetiæ in Curia Vectigalium Præsidi, et Parisiensium Mercatorum Præfecto, Antonius Mizaldus Medicus, S. D.* » Après la dédicace, on trouve une ode latine de Jean de Cullant (« *Ioannis Decullant Monluciani, in senatu parisiensi advocatii...* ») à son ami Mizauld.

XLI. — « DIOCLIS CARYSTII MEDICI, *ab Hippocrate fama et State secundi, aurea ad Antigonum Regem Epistola e græco latine reddita, De morborum præsagiis, et eorumdem extemporaneis remediis paratu facillimis.* » — Lutetiæ, apud *Fede-*

(1) D'après l'exemplaire appartenant à M. Bernard, secrétaire de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais.

ricum Morellum, Regium Typographum, M. D. LXXII. Cum privilegio Regis. » — In-8°. — Dédié à Pierre Seguier.

. XLII. — « ARNALDI A VILLA-NOVA MEDICI *præstantissimi Consilium ad Arragonum Regem de salubri Hortensium usu.* — Apud *Fed. Morellum*, M. D. LXXII. » — In-8°.

Ces deux derniers ouvrages furent réimprimés l'année suivante, en un seul vol. (Fed. Morel, in-8°).

On rencontre des recueils de ces petits traités de Mizauld, renforcés, d'une façon factice, d'opuscules de cet auteur, provenant de tirages antérieurs à la date d'édition du recueil. Un des plus complets est celui que Claude Morel publia, à Paris, en 1607, dans le format in-8°. Il est divisé en deux parties, précédées, l'une et l'autre, d'une page de titre, avec la liste des traités contenus. Chacun de ces traités, néanmoins, y conserve sa pagination indépendante. Du reste, on remarque, dans la seconde partie, deux opuscules, « *Harmonia...* » et « *Paradoxa...* » qui proviennent encore des presses de *Fred. Morel*, et portent la date de 1598. Tous les autres sont de 1607.

Il est assez rare de rencontrer ces recueils, dans leur état primitif, parce que les bouquinistes ne se gênent guère pour dépecer les exemplaires qui passent par leurs mains, et tirer parti, séparément, des opuscules dont ils se composent. Ces opuscules se vendent, couramment, de 5 à 7 francs l'un.



NESSON (1) (PIERRE DE), POÈTE, officier de la maison de Jean Ier, duc de Bourbon ; vivait à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle. On sait peu de chose sur lui. Sa famille, selon toute probabilité, devait être attachée au service du roi, dès le XIVe siècle. Il était, peut-être, le fils d'un Jamet de Nesson qui fut *valet de chambre* du roi Charles VI et figure comme « *gance des coffres* » ou trésorier de la cassette particu-

(1) Sous ce titre « *Poètes bourbonnais* », M. Bouchard a consacré, entre autres, une intéressante notice à P. de Nesson. (*Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier*, t. II, p. 332.)

lière de ce monarque, dans *le compte des changeurs du trésor de 1398 à 1405*. Dans tous les cas, il eut des appuis suffisants pour être admis, dès son enfance, dans la maison du duc Jean. Cette circonstance, au surplus, prouve que les Nesson avaient, dès lors, une situation assez marquante en Bourbonnais, situation qui se perpétua. Un Nesson, qualifié d'écuyer, était co-seigneur de Courtanssouze, près de Chantelle, en 1506 (1).

Pour en revenir à Pierre de Nesson, l'emploi qu'il occupait, dans la maison du duc, était de l'ordre civil. D'ailleurs, il ne fait pas mystère, lui-même, de son peu de goût pour l'état de soldat. Ce passage d'un de ses poèmes, intitulé « *le lay de guerre* », en fait foi ; c'est *la guerre* qui parle :

« ... garçon
« Qui moult nous hait, qu'on appelle *Nesson*
« *Le poursuivant de Paix....*
« Ne ce Nesson, oncques qu'on l'aperceut ;
« Ne se trouva au lieu où il nous sceust
« Et maintes fois il a laissé son maistre (2)
« Quand le failloit, au lieu où feussions, estre. »

Ces vers suffisent très bien pour expliquer pourquoi Nesson ne se trouvait pas avec le duc Jean de Bourbon, à la journée d'Azincourt, le 25 octobre 1415, et évita, ainsi, le sort de son maître, qui y fut pris par les Anglais, et conduit en Angleterre, où il mourut, après dix-huit ans de captivité.

Pendant ce temps-là, notre poète était resté auprès de la duchesse de Bourbon « princesse belle, dévote, noble et bonne », qu'il s'efforçait de distraire, par ses vers. Il en écrivait, aussi, dans ce but, au duc captif :

« ... Au bon duc de Bourbon,
« Chevalereux, afin qu'en sa prison,
« Là où ne puis aultrement luy ayder,
« Je le peusse un peu désennuyer. »

Dans cette même pièce, adressée au vaincu d'Azincourt, on trouve la preuve que ses services poétiques furent récompensés par un nouvel office, qu'il mentionne assez vaguement :

(1) Betencourt : « *Noms Féodaux* ».
(2) Le duc de Bourbon.

« Dont me desplaist que ne puis déservir
« L'honneur que fait m'a la noble princesse,
« Luy estant pris, madame la duchesse,
« De moy avoir tenu son officier
« En sa bonne comté de Montpensier. »

Les poèmes de Nesson sont au nombre de trois : I° *Le Lay de guerre* (manuscrit français 1727 de la Bibliothèque nationale, p. 179 et suivantes). II° « *Paraphrases de Job* » (manuscr. franç. n° 578, sur parch., à la Bibl. nat.). On trouvera des fragments de cette œuvre dans les *Manuscrits français*, etc., de M. P. Paris, tome V, p. 64. III° « *L'hommage a Notre-Dame* » (manuscr. franç. Bibl. nat.). Ces titres ont été souvent modifiés.

A ces poèmes, il convient, sans doute, d'ajouter une *ballade* sur le trépas du duc de Bourbon, prisonnier des Anglais, que l'on s'accorde à attribuer, à notre vieux parnassien.

L'*Ancien Bourbonnais*, T. II, p. 22, en publie une version modernisée. Les éditeurs et annotateurs de La Mure, *Histoire des ducs de Bourbon*, T. II, p. 152, se sont montrés plus respectueux du texte ancien, qu'ils ont emprunté au *Livre des compositions* du Forez. Cependant, la meilleure transcription est, assurément, celle que M. Vayssière a donnée, dans ses *Archives historiques du Bourbonnais*, T. Ier, p. 386, d'après une vieille copie manuscrite qui occupe les gardes du *Recueil des franchises des villes de Bourbonnois*, conservé à la Bibliothèque municipale de Moulins. Cette copie se distingue, d'ailleurs, par d'importantes variantes. Voici la première strophe de cette *ballade :*

« Pour mon prince, seigneur tres redoubté,
« Jehan tres vaillant, noble duc de Bourbon,
« Suis en douleur et en courroux entré,
« Et m'est advis que j'ay bonne raison
« Quant j'aperçois que, par grant desraison,
« Les faulx Anglois, et par leur tirannie,
« Lesquelx ont eu de sa rançon partie,
« Dix-huit années en prison bien gardée,
« Tant l'ont tenu qu'il a perdu la vie,
« En paradiz soit son âme logée. »

La première édition des écrits imprimés de notre poète paraît être celle de Robin Foucquet et Jehan Cres, imprimeurs à Brehant-

Loudéac, en Bretagne, datée du 27 janvier 1484-1485, in-4° de 6 feuillets. Celle-ci précéda, sans doute, de peu, l'impression qui parut sous ce titre, « *Supplicacion a nostre dame faicte par maistre pierre de Nesson* » (sans lieu ni date), pet. in-4° goth. de 6 ff. à longues lignes, au nombre de 26 sur les pp. avec deux fig. sur bois, au premier feuillet.

Ouvrage de toute rareté, qui se termine par ces vers :

« Et quant nous serons trespassez
« Donnez nous madame Marie
« la doulce perpetuelle vie
« laquelle doint par sa puissance.
« La tres haulte diuine essence
« Seul dieu rergnàt (*sic*) en troys persònes
« A tous les nessons et nessonnes
« Amen. »

Cette pièce est réimprimée, à la fin du *Compost des bergiers*, édition de Genève, non datée. Mais les cinq derniers vers, dans lesquels l'auteur se nomme, ne s'y trouvent pas. Elle est aussi, sous le titre de « *Testament de Pierre de Nesson* », dans le recueil intitulé : « *La Danse aux aveugles et autres poésies du XVe siècle* », extraites de la bibliothèque des ducs de Bourgogne ; Amsterdam, 1749, in-12, p. 170 et suivantes.



NICOLAY (NICOLAS DE), sieur d'Arfeuille et de Bel-Air, géographe ordinaire du roi et son valet de chambre, né en 1517 à La Grave d'Oisans, en Dauphiné, mort à Paris, le 25 juin 1583.

M. A. Vayssière, en son vivant, archiviste de l'Allier, qui a donné une savante édition de la description du Bourbonnais, de Nicolay, a écrit, excellemment, dans la préface de cet ouvrage : « ... s'il (Nicolay) a vu le jour dans le voisinage des Alpes, nous pouvons dire que c'est dans le Bourbonnais, que c'est à Moulins qu'il a vécu les plus nombreuses et, peut-être, les meilleures années de sa vie, et, à ce titre, il nous est permis de lui donner

place parmi les hommes remarquables de ce pays. » M. Vayssière aurait pu ajouter que l'œuvre dont il nous a procuré l'édition définitive, a attaché indissolublement le nom du vieux géographe à celui de notre province.

Nicolay a consigné, lui-même, dans la préface de ses *Navigations et pérégrinations orientales*, les principales étapes de sa vie de voyageur. « ... l'an de grâce 1542, écrit-il, de mon aage le vingt-cinquiesme, sorty du ventre du Dauphin et passé par la gueule du Lyon, commençay a entrer dans mes voyages dès la guerre et siège de Perpignan, a la suite du vaillant et magnanime seigneur d'Andoin. » Dès lors et pendant seize années, il visita, en détails, toute l'Allemagne, le Danemark, la Livonie, la Suède, la Zélande, l'Angleterre et l'Ecosse. Il passa, ensuite, du nord au midi, et parcourut l'Espagne, la Barbarie, la Turquie, la Grèce et l'Italie.

Au cours de ses pérégrinations, il s'était lié avec le sieur de Buckingham, gouverneur d'Utrecht, dont il épousa, plus tard, la veuve, Jeanne de Stultinck. Cette dernière avait eu, de son premier mari, une fille, Isabelle de Buckingham, que Nicolay, fixé à Moulins, où la protection royale, après ses lointains voyages, lui avait ménagé un lieu de repos, maria à Antoine de Laval.

A quelle époque notre géographe s'était-il établi dans la capitale du Bourbonnais ? Il s'y trouvait déjà en 1566, lorsque le roi Charles IX y signa sa fameuse ordonnance de Moulins. Ce fut même à cette rencontre que Nicolay dut d'entreprendre, avec l'approbation du roi et de la reine mère, Catherine de Médicis, la description de la France, par province, dont il avait conçu le plan, depuis longtemps. Mais, malgré tout le zèle qu'il y mit, la mort le surprit, avant qu'il ait pu terminer cette gigantesque entreprise.

On doit à cet écrivain :

I. — « Double d'une lettre missive *envoyée par le seigneur Nicolas Nicolai, géographe du Roy, à monseigneur du Buys, vice baillif de Vienne, contenant le discours de la guerre faicte par le Roy nostre sire, Henry deuxiesme de ce nom, pour le recouvrement du païs de Boulongnoys, en l'an mil cinq cens*



quarante neuf. » — Lyon, *Guill. Rouille*, 1550 ; in-4° de 11 ff. non chiffrés, sign. A-C. — Très rare.

II. — « L'ART DE NAVIGUER DE PIERRE DE MEDINE... *traduit du castillan en françois... par Nic. de Nicolay.* » — Lyon, *Guill. Rouille*, 1553 ; in-fol. fig.

Une autre édition de cette traduction, parut à Rouen, chez *J. Crevel*, 1573, dans le format in-4°. Elle fut, aussi, réimprimée à Lyon, chez son premier éditeur, *Guill. Rouille*, 1569 et 1576, in-4°. L'édition de 1563 est rarissime ; aucune de celles qui suivirent n'est commune.

III. — « LES QUATRE PREMIERS LIVRES DE NAVIGATIONS *et pérégrinations orientales de N. de Nicolay.* » — Lyon, *Guill. Rouille*, 1567. — Pet. in-fol. de 7 ff. préliminaires et 181 pp. avec 60 planches. On rencontre des exemplaires datés de 1568, mais ils sont du même tirage.

Cette première édition du plus important et du plus recherché des livres de l'auteur, est extrêmement rare. On l'estime, surtout, pour ses figures, gravées sur bois par L. Danet, qui sont réputées comme reproduisant avec fidélité les costumes orientaux. Ces planches furent exécutées, d'après les dessins de Nicolay lui-même, qui y a fait preuve d'assez de talent, pour qu'on ait pu les attribuer au Titien. Des exemplaires ont été vendus 60 fr., au commencement de ce siècle : ils valent dix fois plus, aujourd'hui.

Une autre édition fut publiée à *Anvers, Silvius*, 1576, en format in-4°, avec ce titre, « *Navigations et pérégrinations orientales* ». Il existe des exemplaires datés de 1577. Les planches qui s'y trouvent ont été copiées sur celles de la première édition, et sont dues, pour la plupart, à Ahasverus von Landfeld ou Londevsel.

Une nouvelle impression de cet ouvrage fut faite, encore, à *Anvers*, chez *Coninx*, en 1586, sous le titre de « *Discours et histoire véritable des navigations, pérégrinations et voyages faits en Turquie.* » — Un vol. in-4°. — On utilisa, pour elle, les bois de l'édition de 1576, qui servirent, aussi, pour les trois traductions, en allemand, en hollandais et en italien.

Traduction italienne sous ce titre : « *Le navigationi et viaggi nella Turchia*, di Nicolo de Nicolai del Delfinato signor d'Arfevilla, cameriere et geografo ordinario del Re di Francia. Novam. trad. di francese in volgare, da Franc. Flori da Lilla. — Anversa,

1576. » — Un vol. in-4° de 8 ff. préliminaires, dont un blanc, 325 pp. et 19 ff. à la fin, avec les 60 fig. s. bois, très finement gravées par Assuerus Van Londerzerle, graveur flamand. — Un exempl. de cette édition figurait sur un récent catalogue de Claudin, au prix de 20 fr. (couv. vel.).

Une seconde version italienne, in-fol., sortit des presses de *Fr. Ziletti*, à Venise, en 1580. Elle offre cette particularité que son illustration se compose de 68 planches, huit de plus que dans les éditions précédemment énumérées. En outre, ces planches sont gravées sur cuivre.

Enfin, il existe une traduction anglaise des *Navigations*, due à T. Washington. *Lond. T. Dawson, 1585,* in-4°, avec les figures sur bois.

Toutes ces éditions, peu communes et recherchées, sont chères.

IV. — « LA NAVIGATION DU ROY D'ESCOSSE, *Jacques cinquiesme du nom, autour de son royaume et isles Hébrides et Orchades, soubs la conduite d'Alexandre Lyndsay, excellent pilote escossais*, par (Nicolas) de Nicolay, sieur d'Arfeuille. Recueillie et rédigée en forme de description hydrographique et représentée en carte marine, et Routier ou pilotage, pour la cognoissance particulière de ce qui est nécessaire et considérable à étudier en ladicte navigation. » — Paris, *Gilles Beys*, 1583 ; in-4° de 6 ff. préliminaires, 37 ff. chiffrés, avec une carte.

Cet ouvrage a été reproduit dans la deuxième édition de l'*Hydrographie* de George Fournier, « *Hydrographie contenant la théorie et la pratique de toutes les parties de la navigation ; ... plus la navigation du roy d'Ecosse Jacques cinquiesme du nom, autour de son royaume et des Hébrides, et des Orcades, sous la conduite d'Alex. Lindsay.* » — Paris, 1667 ; in-fol.

L'édition originale de *La navigation*, est fort rare. Les bibliophiles français et anglais la recherchent avec une égale ardeur. Son prix est élevé.

Telle est la liste des livres que Nicolay fit imprimer. La faible partie, qu'il eut le temps de terminer, de sa description de la France, par province, resta manuscrite, jusqu'à nos jours. Elle comprend le Berry, le Bourbonnais et la ville de Lyon. Voici dans quel ordre ces diverses parties furent publiées :

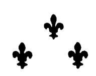
1°. — « DESCRIPTION GÉNÉRALE *du païs et duché de Berry et diocèse de Bourges..., par N. de Nicolay, daulphinois..., l'an 1567.* » Il en existe deux éditions modernes, l'une, publiée par M. Advielle, Paris, *Aubery*, 1865, in-8° ; et l'autre, due à M. Aupetit, Châteauroux, 1883, in-8°.

2°. — *Description du Bourbonnais,* deux éditions ; la première, donnée par M. le comte Maurice d'Irisson d'Hérisson, en 1875, sous ce titre : « *Description générale du Bourbonnais en 1569, ou Histoire de cette province* (*villes, bourgs, châteaux, fiefs, monastères, familles anciennes*, etc.), *par Nicolas de Nicolay, géographe et valet de chambre du roi Charles IX.* — Moulins, imprimerie de *C. Desrosiers.* » — Un vol. in-4°, avec une luxueuse reproduction en couleur de la carte de cette province, dressée par Nicolay en 1569, et conservée à la Bibliothèque de Clermont-Ferrand (n° 207ª du catal. gén.).

L'ouvrage est précédé de la dédicace de l'auteur « au roy Tres Chrestien Charles IXᵉ du nom et a la Royne Catherine de Medicis, sa Très honorée Dame et mère ». Cette dédicace est suivie de l' « Epistre de M. F. du Boys lieutenant général de la Cherité, a N. de Nicolay... »

La seconde édition parut en 1889, avec ce titre, « *Générale description du Bourbonnois par Nicolas de Nicolay, publiée avec une introduction et une table annotée des noms de personnes et de lieux, par A. Vayssière, archiviste de l'Allier, correspondant du ministère de l'Instruction publique.* — Moulins. *H. Durond.* Librairie Historique du Bourbonnais, 2, Rue François-Péron. » Deux vol. in-8°, accompagnés du fac-similé d'une procuration de Nicolay à Ant. de Laval, pour toucher sa pension de premier cosmographe du Roi ; et du calque de la carte du Bourbonnais, de 1569 (impr. *Et. Auclaire,* Moulins).

3°. — « *Description générale de la ville de Lyon* (*générale description de l'antique et célèbre cité de Lyon*) *et des anciennes provinces du Lyonnois et du Beaujolois, 1573...* » publiée par la Société de topographie historique de Lyon, Lyon, 1882 ; in-4°.



OBEILH (LE R. PÈRE D'), THÉOLOGIEN et TRADUCTEUR, né à Moulins, en 1634, mort, dans cette même ville, en 1720. Il appartenait à une famille notable, originaire de l'ancienne paroisse de Bussoles, aux environs de Lapalisse, et eut, de son temps, un parent, de son nom, évêque d'Orange.

Entré dans l'ordre des Jésuites, il publia plusieurs ouvrages de piété et de morale, parmi lesquels figurent des traductions de l'espagnol. Ce sont des petits traités, écrits avec élégance, et imprimés, pour la plupart, chez les Elsevier, d'Amsterdam.

On connaît de cet auteur :

I. — « AVIS CONSOLANT POUR LES PERSONNES SCRUPULEUSES. » — Amiens, pour la veuve de Robert Hubant, Ruë de Beaupuis, 1671. — Un vol. in-12, impr. à Amsterdam, chez *Daniel Elsevier*. Rare. — Une autre édition parut à Lyon, l'année suivante, dans le même format. Les deux éditions sont rares et recherchées ; celle d'Amsterdam surtout.

II. — « L'AIMABLE MÈRE DE JESUS. Traité contenant les divers motifs qui peuvent nous infpirer du refpect, de la dévotion et de l'amour pour la tres-fainte Vierge. Traduit de l'Efpagnol par le R. Père d'Obeilh, de la Compagnie de Jesus. » — Amsterdam, chez *Daniel Elsevier*, 1671. — Pet. in-12 de 6 ff. prélim. non chiffrés, et de 270 pp.

Cet ouvrage est précédé d'une épître dédicatoire « à la Reyne », qui débute ainsi : « MADAME, *scachant quelle est la pieté de Vostre Majesté, je ne fais point de scrupule de luy offrir la traduction d'un livre de Pieté composé en Espagnol par le* PERE EUSEBE NIEREMBERG, *qui a fait honneur à nostre siecle par l'éclat de sa science, et edifié la Cour de Madrid où il a esté reveré comme un homme eminent en vertu, et rempli de l'Esprit de Dieu pour la conduite des ames.* »

Il existe des exemplaires, de cette même édition, qui portent, sur le titre : « A Amiens, pour la veuve du (*sic*) Robert Hubant, 1671, avec privilège du Roy », sans indication d'imprimeur.

Ces exemplaires présentent un intérêt particulier, en raison d'une confiscation dont ils furent l'objet, au moment de leur apparition. Il est intéressant de rappeler les circonstances de l'affaire. Elles sont connues par une sentence du prévôt de Paris,

datée du 2 octobre 1671, qui fut prononcée contre le sieur E. M.

Ce personnage « avait reçu », dit la sentence, « une balle venant de Hollande, dans laquelle il se trouva grand nombre d'un livre qui avoit pour titre l'*Aimable Mère de Jésus*, et au bas : *Imprimé à Amiens, chez la veuve Hubault*, avec Privilège, et ledit livre estoit imprimé à Amsterdam, chez le S[r] Elzevir ; laquelle balle fut confisquée au profit de la communauté des libraires, et vendue le 7 ensuivant en la chambre syndicale. »

Cette mesure sévère s'appuyait sur un règlement défendant « à tous libraires et imprimeurs de supposer aucun autre nom de libraire ou imprimeur, et de le mettre au lieu du leur en aucun livre, et d'y apposer la marque d'aucun autre libraire ou imprimeur, à peine d'estre punis comme faussaires, de 3000 livres d'amende et de confiscation des exemplaires (1) ».

L'édition, dont la page de titre porte l'indication réelle de l'imprimeur, « Amsterdam, chez *Daniel Elsevier* », contient 6 ff. préliminaires, y compris le titre, 270 pp. pour le texte, imprimé en très petits caractères, plus, un f. d'errata. Dans les exemplaires au nom de la veuve Hubant, on trouve, à la suite du f. d'errata, un autre f., sur le recto duquel est un extrait du privilège.

J'ai déjà indiqué que ce charmant et très rare Elzevir français est fort recherché surtout avec la page de titre de la veuve Hubant. Le manuel Brunet (supplément) indique des prix de vente significatifs. L'exemplaire de la Bibliothèque La Villestreux, fut vendu 595 fr., en 1872 ; celui de la Bibliothèque Yéméniz (reliure en *maroquin doublé* de Niédrée) atteignit 340 fr. Enfin, un remarquable exemplaire de M. de Montesson, splendidement relié par Frantz, fut porté au prix de 810 fr., à la vente Potier, en 1870.

Mais ce sont là des prix exceptionnels, qui ne concernent, d'ailleurs, que quelques *sujets d'élyte* connus et classés. On peut rencontrer ce même ouvrage à des conditions beaucoup plus modestes, aujourd'hui, en particulier, où l'Elzevir, même français, a sensiblement baissé de valeur. Le spécimen de ma B. qui est, pourtant, à la signature Hubant, mais, malheureusement, trop rogné, m'a coûté 18 fr.

(1) E. Deschamps et G. Brunet, « *Manuel du Libraire*... Supplément ».

L'édition d'Amsterdam, de Daniel Elsevier, comprend, encore, des exemplaires, avec une autre page de titre, portant l'indication de *seconde édition*, et, pour adresse, « *à Cologne et se vend à Paris chez Thomas Joly*, 1677 ».

L'*Aimable Mère de Jesus* eut, d'ailleurs, une seconde édition, « *Jouxte la copie à Paris, chez la Ve Hubant*, 1672 (1) ».

III. — Reflexions, *sentences ou maximes Royales et Politiques*, traduites de l'Espagnol par le Reverend Pere d'Obeilh, de la Compagnie de Jesus. — Amsterdam, chez *Daniel Elsevier*, M. DC. LXXI. » — Un vol. pet. in-12. Il contient 6 ff. préliminaires, y compris le titre, et 156 pp. de texte, en plus gros caractères que dans l'impression de l'*Aimable mère de Jesus*. L'ouvrage est dédié « A monsieur Courtin conseiller d'Estat ». — L'exempl. de ma B., provenant de la lib. Claudin, m'a coûté 6 fr.

IV. — « Vie du roi d'Almanza. — Amsterdam, chez *Daniel Elsevier,* 1671. » — Pet. in-12.

V. — « Réflexions prudentes, pensées morales, etc., traduit de l'Espagnol par le Père d'Obeilh. — Amsterdam, chez *Daniel Elsevier*, 1671. » — Pet. in-12.

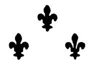
VI. — « Vie de St Ulpien. » — Amiens, 1672 ; in-12.



PERREAU (Pierre), docteur en médecine, né en Bourbonnais, vivait à la fin du xvie siècle.

On connaît de lui :

« Les Singularités *de la Fontaine de St Pardoux, en Bourbonnois.* » — Paris, 1600. — Un vol. in-8°.



(1) Brunet, « *Manuel du Libraire* ».

PETIT (PIERRE), INGÉNIEUR, géographe du roi et intendant des fortifications, historien, mathématicien, physicien et astronome ; né à Montluçon, le 31 décembre 1598, mort à Lagny-sur-Marne, en 1677. Petit fut un savant de premier ordre, surtout dans les sciences physiques et mathématiques. Les nombreux ouvrages qu'il nous a laissés, en témoignent avec autorité. Si son nom, fort réputé parmi ses contemporains, a pâli, plus tard, il faut, sans doute, en chercher la cause dans son voisinage avec d'autres noms trop éclatants, comme ceux de Descartes, de Pascal et de Cassini, qui, d'ailleurs, furent ses amis et le tinrent en grande estime. Il s'était retiré, à la fin de sa vie, à Lagny-sur-Moselle, où une de ses filles était religieuse à un couvent de Bernardines. Nous avons vu déjà qu'il y mourut.

I. — « DISCOURS CHRONOLOGIQUES, *contenant les maximes pour discerner les parfaites chronologies*, etc. » — Paris, *Rocolet*, 1636 ; in-4°. — Assez rare.

II. — « L'USAGE OU LE MOYEN DE PRATIQUER *par une règle toutes les opérations du compas de proportion*. Avec une ample construction de l'un et de l'autre, augmentée des tables de la pesanteur et grandeur des métaux, et plusieurs autres corps. »

« Et de la réduction de toutes les mesures et de tous les poids d'Europe, d'Afrique et d'Asie, à la mesure et au poids de Paris. Comme aussi la construction et usage du Talstoc, ou calibre d'Artillerie Par P. Petit Bourbonnois. — A Paris, chez *Melchior Mondiere*, dans la cour du Palais, place du Change, aux deux Vipères, M. DC. XXXIIII. Avec privilège du Roy. » Dédié « a monseigneur de La Mesleraye... grand maistre de l'artillerie... », et illustré, dans le texte, de nombreuses figures géométriques. — Un vol. in-8°.

(Peu commun, l'exempl. de ma B. m'a coûté 10 fr.)

III. — « CARTE DU GOUVERNEMENT DE LA CAPELLE. »

IV. — « OBSERVATIONS TOUCHANT LE VIDE, *faites, pour la première fois, en France, contenues en une lettre à M. Chanut, résidant, pour sa majesté, en Suède.* » — Paris, *Cramoisy*, 1647 ; in-4°.

Ces « observations » se rapportent aux expériences sur le

vide que Petit venait de faire avec Pascal, son ami, et qu'ils avaient poussées beaucoup plus loin que Torricelli.

V. — « CALCULUS DUARUM ECLIPSUM ANNUI 1652. » — Broch. in-f°.

VI. — « RAISONNEMENT *contre les prognostiques de l'éclipse du soleil du 12 août 1654*, avec une pièce de vers latins et une autre en vers français, sur le même sujet. » — A Paris, 1654.

VII. — « DISCOURS TOUCHANT LES REMÈDES *qu'on peut apporter aux inondations de la rivière de Seine dans Paris*, avec la carte nécessaire. » — Paris, *Rocolet*, 1658 ; in-4°.

VIII. — « AVIS ET SENTIMENTS DE PIERRE PETIT *sur la conjonction proposée des mers Oceane et Mediterranée, par les rivières d'Aude et de la Garonne...* » — In-4°.

IX. — « DISSERTATION SUR LA NATURE DES COMÈTES, *avec un discours sur les prognostiques des éclipses et autres matières curieuses.* » — Paris, *Jolly*, 1665. — Un vol. in-4°.

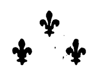
X. — « LETTRE *touchant le jour auquel on doit célébrer la fête de Paques*, avec une dissertation latine de François Levera, romain, sur le même sujet. » — Paris, *Cusson*, 1666 ; in-4°.

XI. — DISSERTATION *sur la figure et l'extension de l'âme. A M. de la Chambre, médecin.* »

XII. — « DISSERTATIONS ACADEMIQUES *sur la nature du froid et du chaud.* Par le S[r] Petit, conseiller du Roy, intendant des Fortifications, etc., avec un discours sur la construction et l'usage d'un cylindre arithmetique, inventé par le mesme autheur. » A Paris, chez *Olivier de Varennes*, au Palais, en la Gallerie des Prisonniers, près la Chancellerie, au Vaze d'or, M. DC. LXXI. Avec privilège du Roy.

Ouvrage dédié « A monsieur l'abbé Colbert ». La figure du « cylindre Arithmetique » s'y trouve, gravée en taille-douce. — Un vol. in-12.

(Peu rare, l'exempl. de ma B., provenant de la lib. Claudin, m'a coûté 4 fr.)



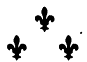
PINELLE (LOUIS), THÉOLOGIEN, grand maître du collège de Navarre, archidiacre de Bourges, doyen de Saint-Martin de Tours, ancien chancelier et grand vicaire de Paris, né à Montluçon, en 1440, mort à Meaux, en 1516.

On a de lui :

I. — « STATUÆ SINODALIA », 1501 ; in-4°.

II. — « DÉCLARATION DES FIEFS *et arrières fiefs du Vicomté de Meaux, faite au Roy, en 1503.* »

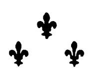
(Ripoud, *Tablettes manuscr.*)



POPILLON DU RIAU (PHILIBERT), gentilhomme bourbonnais, sieur d'Arfeuilles, vivait au XVI[e] siècle.

D'après La Croix du Maine, il a publié 24 sonnets amoureux. — Lyon, *B. Honorat*, 1574 ; br. in-8°.

(*Ibid.*)

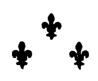


RABUSSON (PAUL), ÉCRIVAIN RELIGIEUX. Il naquit, à Gannat, le 5 septembre 1634, et mourut, le 23 octobre 1717, à Paris. Il appartenait à l'ordre de Cluny et enseigna la théologie dans les abbayes de Saint-Martial, à Avignon, et de Saint-Martin-des-Champs, à Paris. Deux fois supérieur général, de 1693 à 1705, et de 1708 à 1714, ce pieux personnage jouissait d'une grande autorité par ses vertus et sa science théologique.

Il a laissé :

I. — Un savant traité du « *Droit d'élection de l'abbé de Cluny.* »

II. — « BREVIARIUM CLUNIACENSE. » — Paris, 1686 ; in-8°.



RIBAULD DE LA CHAPELLE (JACQUES) (1), AVOCAT au parlement et archéologue. Né à Gannat, en 1704. mort, dans sa ville natale, en 1781. Ecuyer, sieur de La Chapelle d'Andelot, etc., il appartenait à une famille assez marquante, et avait épousé, le 27 juin 1745, Anne, Elisabeth de Chauvigny de Blot (2). Plus chargé d'enfants que de rentes, Ribauld ne consacra pas moins le meilleur de son temps, à ses travaux d'histoire, d'archéologie et de littérature. C'était un de ces érudits pleins de zèle, qui ont la « communication » abondante et que bénissent les sociétés savantes de province. Celle de Clermont-Ferrand, devenue, plus tard, l'académie des Sciences, Belles-lettres et Arts, fut particulièrement comblée par notre compatriote.

En ce qui concerne, spécialement, le Bourbonnais, Ribauld fut mêlé, de près, à la fondation, faite, en 1741, à Moulins, par un M. de La Porte, d'une *Société de littérature et d'histoire de France*, dont l'existence éphémère a laissé peu de traces. Le 8 janvier 1742, ce M. de La Porte écrivait, précisément, à notre érudit gannatois, une lettre, remplie de détails sur l'organisation de sa société (3). On lira, sans doute, avec intérêt, le passage suivant, de cette missive, où se trouve la liste des membres de la nouvelle compagnie : « ... Ce n'en sera pas une (fiction) que de vous faire part du degré de consistance que commence à prendre la société de littérature et d'histoire de France, que jai essaïé, *il y a quelques mois*, d'établir à Moulins, et à laquelle vous m'avez promis de prendre part, elle n'est, quant à présent, composée que de huit personnes :

M. de St-Mesmin,
M. de Lassérée,
M. de la Matherie,
Le père Petit, jésuite,
M. de la Jonchère,
M. de Montmerquet,
M. Vialet et moi. »

(1) Connu, d'abord, sous le nom de Ribauld de Rochefort.
(2) « *Bulletin-Revue* » de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais, 1898, p. 132 ; note de M. P. Tiersonnier.
(3) *Ibid.*, pp. 132-135.

On voit, par ce qui précède, qu'en 1742, M. Ribauld de La Chapelle ne figurait pas encore parmi les membres de cette association moulinoise de littérateurs et d'érudits. Mais il avait promis son concours, et il dut, sans doute, donner à cette société, la primeur de plus d'un des savants mémoires, dont la liste suit:

I. — « Lettre écrite par M. R. D. G. (Ribauld de Gannat) *en Bourbonnais, au sujet des étrennes* (dans le *Mercure* du mois de juillet 1735).

II. — « Dissertatio suessonica », 1737 ; in-12. — Ce mémoire, qui valut à son auteur, une médaille d'argent, décernée par l'évêque de Soissons, est mentionné, dans la partie biographique de l'*Ancien Bourbonnais*, comme étant resté inédit.

III. — « La quatrième églogue de Virgile traduite en français, avec des notes critiques, par M. R. D. R. (Ribauld de Rochefort). — Clermont-Ferrand, 1739; in-12.

IV. — « Dissertation *sur des armes anciennes et des trophées de cuivre, trouvés à Janzat en Bourbonnais, sur les confins de l'Auvergne.* » « Cette dissertation, dit le P. Lelong, dans sa *Bibliothèque de la France*, lue en 1739 à l'assemblée publique de la Société de Clermont-Ferrand, a dû être conservée dans ses registres. » Un extrait de ce mémoire a été imprimé dans le *Mercure* de 1760.

V. — « Dissertations *sur le règne de Clovis ;* au nombre de 4. » — Paris, 1741 ; in-8°.

VI. — « Dissertation sur l'exil d'Ovide. » — Moulins, 1742; in-8°.

VII. — « Explication *sur la IVe Eglogue de Virgile.* » — Paris, *Chambert*, 1742 ; in-12.

VIII. — « Dissertation sur la félicité, *ou la philosophie des honnêtes gens* », 1744 ; in-8° de 48 pp.

IX. — « Dissertation sur l'origine des Francs, *sur leur établissement dans la Gaule ; sur le tombeau de Chilpéric Ier ; sur la milice des anciens Francs ; sur leur établissement dans la Gaule ; sur des dons gratuits de l'ancienne noblesse ; sur une lettre de St Remy à Clovis et réfutation du système de M. Eccard,*

sur l'autorité de nos premiers rois. » Ce recueil forme, avec une *Histoire abrégée des rois de France*, en vers, un vol. in-8°. — Paris, chez *Chaubert*, 1748. Ces dissertations ont paru sans nom d'auteur.

X. — « DISSERTATION *sur l'origine et les premiers progrès de la nation française.* » (Analysée dans le *Journal des savants*, de l'année 1749.)

XI. — « *Mémoire sur le* PORTUS ITIUS, *de Cesar.* » — Paris, 1766 ; in-12.

XII. — « CORRESPONDANCE SECRÈTE *de Rob. Cecil, avec Jacques VI.* » Traduit de l'anglais, 1767 ; in-12.

XIII. — « MÉMOIRE HISTORIQUE ET POLITIQUE, *sur le caractère et les actions de Vercingétorix.* » — Imprimé à Gannat, par *F. Bourroux*, en 1834. L'éditeur fut M. *J.-B. Peigne*, avocat, qui a fait précéder cet opuscule d'une notice biographique et bibliographique sur l'auteur. — Une broch. in-8° de 28 pp.



ROUYER (CL. MARIE), AVOCAT au Parlement ; né à Moulins, dans le XVIIIe siècle.

On a de lui :

I. — « COUTUMES GÉNÉRALES ET LOCALES *du pays et duché de Bourbonnais*, commentées et expliquées. » — A Moulins, chez la Ve *Faure* et *Vidalin*, impr.-lib., M. DCC. LXXIX. — Un vol. in-4°.

II. — « RECUEIL DE PENSÉES *sur la morale, la religion et la politique* », 1802 ; in-8°.

III. — « BRÉVIAIRE DE TOUS LES PEUPLES, *ou pensées et maximes relatives a la morale, a la religion, et a la politique*, suivi d'un projet de constitution », 1814 ; in-18.

IV. — « COPIE DE LA PROTESTATION *faite a la municipalité du 10e arrondissement de Paris, contre l'acte additionnel aux constitutions de l'empire du 22 avril*, suivi de la réfutation de quelques

passages extraits du *Moniteur* et du *Journal de Paris*, des 25, 26, 27 et 29 du dit mois. » — Paris, 1815 ; in-8° de 8 pp.

V. — « Coup d'œil *sur l'acte additionnel aux constitutions de l'empire*, donné à Paris, le 22 avril 1815, signé *Napoléon* ; précédé d'un avertissement et d'une lettre écrite, le 5 juillet 1814, à MM. Dambray, Montesquieu, Blacas d'Aulps, etc., etc., et terminé par une apostrophe respectueuse, adressée à l'empereur des Français. » — Paris, 24 avril 1814 ; in-8° de 40 pp.

VI. — « Epitre dédicatoire *aux représentants de la nation*, suivie d'un projet de décret conforme aux promesses libérales, authentiques et solennelles, que Napoléon-le-Grand a faites au peuple français et à l'armée, le 1er mars 1815, et terminé par des brochures relatives a l'économie politique et aux événements actuels. » — Paris, de l'imp. de *Dentu*, 20 mai 1815 ; in-8° de 8 pp.

VII. — « Essai sur les moyens de réunir tous les esprits, *rapprocher tous les cœurs, consacrer tous les droits, tracer tous les devoirs, déjouer tous les complots*, etc. » — Paris, de l'imp. de *Dentu*, 1815 ; in-8° de 28 pp.

VIII. — « Essai *sur les tailles et vingtièmes...* »

IX. — « Examen impartial de la brochure intitulée : *Réflexions sur l'intérêt général de l'Europe,* suivies de quelques considérations sur la Noblesse, par M. de Bonald. » — Paris, 22 mars 1815 ; in-8° de 28 pp.

X. — « Hérésies politiques, *extraites d'un ouvrage intitulé: Vote d'un Dauphinois sur l'acte additionnel aux constitutions de l'empire*, etc., etc., refutées et victorieusement combattues. » — Paris, 1815 ; in-8° de 4 pp.

XI. — « Lettre a sa majesté Napoléon, *empereur des Français, sur l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire, du 22 avril, 1815.* » — Paris, 9 avril (mai) 1815 ; in-8° de 8 pp.

XII. — « Lettre de C. M. Rouyer, *ancien jurisconsulte, sur l'établissement d'une fête religieuse et nationale*, en réponse aux réflexions de M. V. P. D. T. relative aux toasts portés dans les banquets et la fête qui a eu lieu à Paris, les 13 janvier, 7 et 21 février 1816. » — Paris, *Dentu*, 1816 ; in-8° de 8 pp.

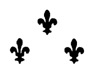
XIII. — « QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR, *suivies de pensées, maximes, et reflexions* soumises a l'examen et a la censure des publicistes les plus recommandables de l'empire. » — Paris, 15 avril 1815 ; in-8° de 8 pp.

XIV. — « QUESTIONS IMPORTANTES *a l'ordre du jour proposées par un cosmopolite, ami de la liberté,* resolues par un philantrope ennemi du despotisme et publiées par l'auteur du *Coup d'œil sur l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire, du 22 avril 1815*, par C. M. ROUYER », 1815. — In-8° de 4 pp.

XV. — « REFLEXIONS *sur le premier et le deuxième art. de M. J. Ch. L. Sismondi*, insérés dans le *Moniteur* des 29 avril et 2 mai. » — Paris, 5 mai 1815 ; in-8° de 8 pp.

XVI. — « UN PETIT MOT *sur les causes d'un grand événement*, suivi de la relation historique des plaintes et des vœux du peuple français, et terminé par le prospectus d'une adresse aux habitants de l'Ancien et du Nouveau Monde. » — Paris, 22 mars 1815 ; in-8° de 20 pp.

(Ripoud, *Tablettes manuscr.*)



SAINT AUBIN (JEAN DE), JÉSUITE, orateur, poète et historien ; né à Bourbon-l'Archambault en 1587, mort à Lyon en 1660. Ce fut en 1606 qu'il entra dans la Compagnie de Jésus. Il passa toute sa vie à Lyon, où il se fit remarquer, soit comme prédicateur, soit comme professeur de Rhétorique. On le trouve, plus tard, à la tête du noviciat de son ordre. Pendant la peste de 1623, il se dévoua héroïquement.

On lui doit :

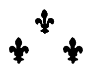
I. — « HISTOIRE DE LA VILLE DE LYON ANCIENNE ET MODERNE. » — Lyon, 1666 ; in-fol. Ouvrage illustré de figures gravées par Israel Sylvestre.

II. — « HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LYON. » — Lyon, 1666 ; in-fol. Ces deux ouvrages furent publiés par les soins du

P. Menestrier. Ils sont peu communs. Le premier, surtout, est recherché, à cause des planches de Sylvestre.

III. — « PARAPHRASE DE L'ECCLÉSIASTE. » — Lyon, 1658; in-12. Saint Aubin s'y montre poète assez élégant, comme le prouve ce fragment :

« Sous la voute des cieux, il n'est rien de nouveau ;
« Ce qui plut, autrefois, est encore trouvé beau.
« L'astre qui fait les jours, les mois et les années,
« Voit renaître, aujourd'hui, les choses déjà nées ;
« Témoin du temps passé, témoin de l'avenir,
« Il voit recommencer tout ce qu'il voit finir.
« Ce qui frappe nos yeux, ce qui bat nos oreilles,
« Avait, jadis aussi, des rencontres pareilles
« Pour se renouveler, la rose fleurira ;
« Le monde a déjà vu ce qu'un jour il saura. »



TARDY (EMMANUEL), DOCTEUR EN MÉDECINE, intendant des eaux de Vichy et d'Hauterive. Il s'intitulait aussi conseiller médecin du roi. Le docteur Tardy succéda, en 1752, comme intendant, à François-Hubert Chapus, et conserva cette charge, jusqu'en 1789. Il est vrai qu'à partir de 1766, un autre médecin, Robert, Antoine Giraud, lui avait été adjoint, en qualité d'*intendant en survivance.*

Emmanuel Tardy ayant perdu une première femme, Anne Charle, originaire de Saint-Germain-des-Fossés, s'était remarié avec Françoise Marenat, ainsi que le prouve un acte de baptême d'une fille, que la brave dame lui donna, en 1754. Cet acte permet, aussi, de constater, que notre docteur avait su se faire d'utiles et décoratives relations, parmi les « buveurs d'eau » de marque, qui fréquentaient Vichy, de son temps. Le parrain de sa fille fut, en effet, « tres haut et tres puissant seigneur... Philippe, comte de Noailles, duc de Mouchy, prince de Poix..., ... gouverneur et capitaine des chasses, des villes, châteaux et parcs de Versailles, Marly et dependances » ; la marraine, madame la comtesse de

Noailles. Parmi les autres signatures, figure celle du comte de Tracy.

Le D[r] Tardy mourut à Vozelle (Allier), le 23 Frimaire, an II (1).

Notre docteur a laissé un petit traité, qui est un très joli spécimen de l'imprimerie moulinoise, au XVIII[e] siècle :

« *Dissertation sur le transport des eaux de Vichy, avec la manière de se conduire avec succés dans leur usage.* Par M. Emmanuel TARDY, Conseiller-Médecin du Roy, Intendant des Eaux de Vichy et d'Hauterive. — A Moulins, chez *Jean Faure*, Imprimeur-Libraire, ruë de Paris, M. DCC. LV., avec permission. » — Un vol. in-12, de 152 pp., et 8 ff. non chiffrés, au début, pour le titre, la préface, et la table.

On lit, dans la préface : « *Si quelqu'un veut des connoissances plus étenduës sur la nature du minéral des Eaux de Vichy, il peut consulter les Livres de* M[rs] Chomel et Foüet, *Intendans de ces Eaux, de* M[rs] Banc et Aubry, *célèbres Médecins du Collège de Médecine de Moulins.* » Ce passage ne montre pas seulement la déférence de Tardy pour ses prédécesseurs, les vieux docteurs bourbonnais, primitifs vulgarisateurs des eaux de Vichy, mais encore la singulière immobilité dans laquelle étaient demeurées, il y a moins de cent cinquante ans, les notions sur la composition et sur l'emploi des eaux minérales.

La « *Dissertation sur le transport des eaux de Vichy* » a son dernier feuillet occupé par l' « Approbation de M. *Foucher*, Doyen du Collège de Médecine de Moulins, et de M. *Diannyere*, aggregé audit collège, Conseiller Medecin ordinaire du Roy, Intendant des Eaux minérales de Bardon et Foullet. » Cette approbation est datée de « Moulins ce quinze Avril mil sept cens cinquante-cinq. »

Ce petit livre est peu commun. Exempl. de ma B. rel. v. gr. de marges, payé 10 fr. chez Claudin.



(1) « *Une page sur Vichy*... par G. DECORET... première partie... » (A. Wallon impr. Vichy, 1895. Un vol. in-4°), p. 324.



TALON (NICOLAS), JÉSUITE, né à Moulins en 1605, mort à Paris, le 29 mars 1691. Il entra dans la Compagnie de Jésus, en 1621 ; professa, pendant quelque temps, les humanités, puis abandonna le professorat pour la prédication, qui lui procura une certaine notoriété. Retiré, plus tard, dans la maison professe de Paris, il consacra les dernières années de sa vie à écrire des ouvrages ascétiques, d'un style élégant qui ne les a pas sauvés du plus profond oubli.

On lui doit :

I. — « L'HISTOIRE SAINTE. » — Paris, 1640 et suiv. quatre tom. in-4°. Le même ouvrage fut réédité en 1665. — Paris, deux vol. in-fol. Ouvrage singulier, où les événements sont paraphrasés d'une façon bizarre. Il eut, cependant, du succès.

II. — « ORAISON FUNÈBRE DE LOUIS XIII. » — Paris, 1644 ; in-4°.

III. — « DESCRIPTION *de la pompe funèbre du prince de Condé.* » — Paris, 1645 ; in-4°.

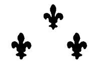
IV. — « VIE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES... » — Paris, 1650 ; in-4°. A la tête des œuvres du saint, dont il donna une édition. — Paris, 1661, in-fol. ; et aussi séparément. — Paris, 1666 ; in-12.

Cet ouvrage eut encore deux autres éditions : 1° à Nancy. *Balthasard*, 1769 ; 2° (mise en style moderne par l'abbé de Baudry) Lyon, *Sauvignet*, 1837 ; in-18.

V. — « L'HISTOIRE SAINTE DU NOUVEAU-TESTAMENT. » — Paris, 1669 ; 2 vol. in-fol. Suite de l'*Histoire sainte*, dont elle n'eut pas le succès.

VI. — « LES PEINTURES CHRÉTIENNES. » — Paris, 1667. Deux vol. in-8°, avec 200 gravures.

VII. — « VIE DE SAINT FRANÇOIS DE BORGIA. » — Paris, 1671 ; in-12.



TELIN (GUILLAUME), ECUYER, seigneur de Gutmont et de Morillon-Villiers, secrétaire du duc de Guise (1) ; auteur d'ou-

(1) RIPOUD, *Tablettes manuscrites*, art. Telin.

vrages philosophiques et scientifiques. Il naquit, à la fin du xv[e] siècle, à Cusset, où sa famille comptait des *notaires au bailliage* (1), et vivait encore en 1565.

Audigier (*Histoire manuscrite d'Auvergne*) parle de ses écrits avec éloge ; de même que l'abbé Goujet, dans sa *Bibliothèque française* (t. 10, p. 325).

On connaît de lui :

I. — « BREF SOMMAIRE DES 7 VERTUS, *7 ars libéraulx, 7 ars de poésie, 7 ars méchaniques, — des philozophes, — des 15 ars magicques.* La louenge de musique. Plusieurs bonnes raisons a confondre les Juifz qui nyent l'advénement de nostre seigneur Jesuchrist. Les dictz et bonnes sentences des philosophes avec les noms des premiers inventeurs de toutes choses admirables et dignes de scavoir. Suivi du panégyricque pastoural sur les louenges du roi de France Françoys premier de ce nom. »

Impr. chez *Nicolas Cousteau*, 1533,
pour Galliot du Pré.

Volume de toute rareté, imprimé en caractères gothiques, in-8°.

II. — « LES OPUSCULES DIVINS *recueillis des Saintes Ecritures.* » — Paris, *M. Prevost*, 1565. — Un vol. in-8°.

III. — « RECUEIL *d'anciennes histoires esquelles est montré que les Empereurs et Roix anciens feurent plus riches et magnifiques que ne sont ceulx d'aujourd'hui.* » — Paris, *M. Prevost*, 1565. — Un vol. in-8°.

Ces deux derniers ouvrages, bien que d'une rareté moins exceptionnelle que le « *Bref sommaire* », se rencontrent, cependant, rarement et comptent encore parmi les curiosités de la Bibliothèque bourbonnaise.



TRACY (BERNARD D'ESTUTT DE), HISTORIEN religieux et écrivain ascétique, né le 25 août 1720, à Paray-le-Fraisil, non

(1) Paul DUCHON, « Guillaume Telin » *Quinzaine bourbonnaise* (année 1893, pp. 57 et suiv.).



loin de Moulins, mort le 14 août 1786, à Paris. Il se fit religieux théatin fort jeune, ayant fait profession à 16 ans. Absorbé par la sévère observance des règles de son ordre et par la préparation de ses livres, sa vie se passa dans l'étroite retraite du cloître. Il avait, d'ailleurs, une santé des plus précaires qui ne lui eut pas permis un rôle plus actif; et, malgré la haute estime qu'il s'était acquise, ses forces ne lui permirent d'autre charge que celle de maître des novices. Cependant, il aborda, parfois, la chaire. Ce fut lui qui prononça, en 1753, à Moulins, le panégyrique de la Mère de Chantal, à l'occasion de sa béatification.

On lui doit :

I. — « Conférences ou exhortations *a l'usage des maisons religieuses.* » — Paris, *Tillard*, 1765. — Un vol. in-12. Une nouvelle édition de cet ouvrage, parut en 1783, un vol. in-12. — Paris, chez *Berton*, libr. rue S. Victor.

II. — « Conférences ou Exhortations *sur les devoirs des Ecclésiastiques*, dédiées à Mgr d'Orléans de la Mothe, Evêque d'Amiens. » — Paris, 1768 : un vol. in-12, chez *Berton*.

III. — « Panégyrique *de la Baronne de Chantal* », prononcé en 1753.

IV. — « Remarques *sur l'établissement des théatins en France...* », 1755.

V. — « Remarques *sur les constitutions et statuts de la congrégation des clercs réguliers théatins* », 1756.

VI. — « Traité des devoirs *de la vie chrétienne, a l'usage de tous les fidèles*, dédié a Monseigneur le Dauphin, aujourd'hui Louis XVI. » — Paris, 1770 ; deux vol. in-12, chez *Tillard*, rue de la Harpe.

Dans une nomenclature de quelques-uns des livres du Père de Tracy, que l'on trouve au commencement de sa « *Vie de Saint-Bruno* » (1785), l'éditeur a fait suivre l'annonce du « *Traité des devoirs...* » de cette note insidieuse : « Cet ouvrage peut être conseillé dans les Communautés, aux Pensionnaires, et donné pour Prix dans les Collèges. »

VII. — « Traité des devoirs *de la vie chrétienne*, dédié à M. le Dauphin. » — Paris, *Tilliard*, 1770 ; deux vol. in-12.

VIII. — « VIE DE SAINT GAETAN DE THIENNE, *Instituteur des Clercs Réguliers Théatins, du Bienheureux Marinon, de S. André Avellin, du Bienheureux cardinal Paul Burali d'Arezzo, de la même congrégation...* » — Paris, *Louin*, 1774 ; un vol. in-12.

IX. — « NOUVELLE RETRAITE *a l'usage des Communautés Religieuses.* » — Paris, 1782, chez *Berton.* — Un vol. in-12.

X. — « VIE DE SAINT BRUNO *fondateur des Chartreux ; avec diverses remarques sur le même ordre, par le P. de Tracy, Théatins.* » — A Paris, chez *Charles-Pierre Berton*, Libraire, rue S Victor, vis-à-vis le Séminaire S. Nicolas-du-Chardonnet, au Soleil-Levant, M. DCC. LXXXV. — Un vol. in-12.

Tous ces ouvrages, tirés à grand nombre, sont communs.

L'exemplaire de la « *Vie de saint Bruno* » de ma B. qui porte, sur une feuille de garde, cette mention manuscrite : « Ce livre appartient aux Carmelites de Moulins », m'a coûté 5 fr.

(*A suivre.*) Roger DE QUIRIELLE.





CHRONIQUE

PIERRE OUTIN

1836-1899

Ce n'est pas sans un pénible sentiment que nous consacrons ces quelques lignes à l'honnête artiste moulinois qui vient de mourir. Pierre Outin, quoique vivant à Paris depuis de longues années, avait toujours conservé une vive affection pour son vieux Moulins, où il avait de nombreux amis.

Né en 1836, dans cette ancienne maison formant l'angle sud de la rue Wagram et de celle des Couteliers (1), il fit ses études à Moulins, et se destinait au commerce. C'est, en effet, très tardivement qu'il embrassa la carrière artistique; il avait vingt-trois ans quand il prit le crayon et les pinceaux. A vingt-cinq ans, il était le premier au concours des places de l'Ecole des Beaux-Arts, et c'est en 1868 qu'il fut admis pour la première fois au Salon, où il obtint, quelques années après, la seconde médaille d'or, qui le classa hors concours (2).

Sa carrière artistique est marquée par des étapes qu'il parcourut à pas de géant. Ses goûts si élevés lui firent une palette des plus fines et des plus délicates. Après avoir abordé un peu tous les genres, le paysage, la nature morte, il se réserva spécialement pour le genre dans lequel il excellait.

Louis XI, *Quentin Durand*, étaient cependant de maîtresses toiles, mais après qu'il eut si délicatement esquissé sa *Manon Lescaut*, le *Pont à roulettes* et d'autres encore, il se sentit en possession de sa voie; depuis, il la suivit avec cette persistante confiance en l'avenir comme en lui-même, et qui est la caractéristique de son œuvre. Il y a dans ses multiples tableaux une assurance, une fermeté, une forte résolution qui vont de pair avec la finesse de sa touche et la vérité de son coloris; il put dès lors rendre sa pensée avec la même énergie qu'il la ressentait. Cette grande qualité, jointe à son habileté,

(1) Aujourd'hui la maison Recouvreur.
(2) En 1879, mention honorable; en 1883, une 3e médaille; en 1889, mention honorable à l'Exposition universelle.

à sa perspicacité et à sa clairvoyance dans la coloration en ont fait cet artiste que nous avons connu et si justement apprécié.

Il est parfois des circonstances qui improvisent des artistes. Outin est l'un de ceux qui se sont faits eux-mêmes, sans les complaisances avec lesquelles tant d'autres sont parvenus. C'est pourquoi il a été, toute sa vie, l'honnête artiste.

Nous n'avons plus ici à évoquer ses admirables qualités, car nous tous, Moulinois et Bourbonnais, connaissons Pierre Outin. Nous l'avons vu prendre une large part à nos diverses expositions artistiques, et dans la dernière, il a voulu, pour ainsi dire, léguer l'une de ses meilleures toiles à sa ville natale : l'*Episode de Quiberon* rappellera son talent, son souvenir et sa générosité.

Mais ses œuvres nous sont aussi connues, elles ont toujours attiré l'attention des Bourbonnais aux divers salons ; les publications artistiques illustraient leurs plus belles pages de leurs reproductions ; le *Figaro-Salon*, le *Salon*, l'*Illustration* ne les ont-elles point reproduites à l'envi ?

L'*Emigrante*, la *Côte*, le *Rémouleur*, le *Souvenir*, l'*Averse*, ne sont point des tableaux, mais autant de charmantes peintures poétiques que l'on admire toujours avec un nouveau plaisir.

La mort de son fils l'avait profondément affecté ; depuis ce terrible malheur, Outin n'a pu surmonter son chagrin, il a succombé à une longue et douloureuse maladie.

Outin était d'un commerce agréable, bienveillant et très sympathique, il aimait sincèrement ceux qu'il affectionnait ; son pays, ses compatriotes, lui tenaient sensiblement au cœur, et l'hommage que nous rendons aujourd'hui à sa mémoire s'adresse autant à l'artiste, à l'ami, qu'au sympathique compatriote.

Francis PÉROT.

1er juin 1899.

BIBLIOGRAPHIE

Réunion des Anciens Elèves de l'Institution du Sacré-Cœur, 21 juillet 1898. — Moulins, Et. Auclaire, imp., 1899 ; in-8° de 47 pages.

—

De l'Appellation commerciale : Eaux minérales de Vichy, ou Eaux minérales du bassin de Vichy en jurisprudence, par A. MALLAT. — Vichy, 1899, Bougarel imp. ; in-4° de 54 p.

—

Vichy chez soi. Guide médical illustré (Vichy, Saint-Yorre, Hauterive). — Vichy, Bougarel ; in-8° de 96 p.

Chansons Berriaudes, par Hugues LAPAIRE. — Moulins, C.-Leblond imp.; 159 p. in-16. — Tirage, 400 ex.

—

Entretiens sur les vignes greffées, par CHAMBRON. — Montluçon, Gaudin imp.; in-16 de 36 p.

—

Société de la Libre-Pensée de Lurcy-Lévy, statuts et règlements. — Moulins, Charmeil imp.; in-12 de 13 p. — Tirage, 100 ex.

—

A la mémoire de Jean Moreau, architecte. — Moulins, C.-Leblond; in-16 de 15 p. — Tirage, 80 ex.

—

Syndicat des Jardiniers maraîchers de l'arrondissement de Moulins (Saint Fiacre), statuts. — Moulins, Charmeil imp.; in-16 de 8 p.

—

Néris. Contribution à l'étude du climat, des eaux minérales et des médications, par le Dr AUBEL. — Montluçon, Herbin imp.; in-16 de 46 p.

—

Compte rendu annuel des opérations pratiquées à la clinique chirurgicale de Clermont-Ferrand, 5me année, par le Dr BOUSQUET. — Montluçon, Herbin; in-8° de 8 p.

—

Hydrologie de Châtel-Guyon. Est-elle purgative? par le Dr CORNILLON. — Montluçon, Herbin imp.; in-8° de 4 p.

—

Bulletin de l'Œuvre du Bienheureux de la Salle (District de Moulins); revue trimestrielle, n° 35, avril 1899. Moulins, Et. Auclaire. — « Nouvelles d'Orient. » — « Les petits Noviciats.par le comte DE COSTA de BEAUREGARD », etc., etc.

—

Véronique, opérette (musique de André MESSAGER, de Montluçon), 1 p. in-4°. — (Dans l'*Illustration* du 7 janvier 1899, n° 2915.)

—

Dans ce même numéro : « Une fête des Rois à Moulins sous le duc Louis II de Bourbon, 1365. D'après la Chronique de Cabaret d'Oronville. » Deux gravures in-fol., par Pill, dont l'une en couleurs : *Le povre roi conduit à la place d'honneur.*



Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1899

SÉANCE DU 7 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD

Etaient présents : MM. Bouchard, Pérot, le chanoine Deschamps, Bertrand, l'abbé Berthoumieu, Claudon, Seuillet, Mitton, Capelin, l'abbé J. Clément, baron Le Febvre, La Couture, de Vauchaussade de Chaumont, Bernard.

— M. Bertrand fait savoir que M. de Quirielle s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion.

— La lecture du procès-verbal de la dernière séance ne donne lieu à aucune observation.

— Il est déposé sur le bureau les ouvrages reçus pendant le mois de juin ; parmi eux se trouvent offerts par M. Pérot, au nom de l'auteur, M. l'abbé Pierre, deux opuscules : 1° *La mercuriale et ses galles,* avec planches ; 2° *Le « Nematus abbreviatus » Hartig et sa cécidie.*

— M. l'abbé Clément entretient la Société du rapport sur l'excursion scientifique que divers membres ont faite dans la Creuse et qui sera publié quand notre confrère aura réuni les éléments indispensables à l'illustration de ce voyage. Plusieurs membres, comme MM. Capelin, Brugière de Lamotte, Mitton, Dubost, ont adressé à M. l'abbé Clément de fort jolies épreuves des vues de Toulx-Sainte-Croix, des Pierres-Jaumâtres et de Boussac. Notre confrère attend les autres épreuves de photographes amateurs pour fixer son choix et arrêter définitivement ses planches.

Puis notre confrère donne des explications sur les fouilles pratiquées par M. Bertrand et par lui dans les caveaux de la chapelle du Lycée, avec l'autorisation du ministre compétent, pour recueillir les restes des Visitandines

enterrées en cet endroit, et les transporter dans leur petit ossuaire de la chapelle de Bardon. Ces divers travaux — un peu gênés par des entraves d'ordre administratif — ont cependant donné lieu à des découvertes intéressantes pour l'histoire religieuse ancienne, et ont permis de retrouver, dans les archives du monastère de la Visitation, des preuves de la présence au Lycée, des corps du duc et de la duchesse de Montmorency, ce qui terminera la discussion soulevée en différentes fois sur le caractère de sépulcre du mausolée de la chapelle du Lycée. M. l'abbé Clément fera à ce sujet un travail complet, qui sera inséré dans le *Bulletin*.

— M. Bertrand fait une communication à propos de quelques objets achetés par lui pour le Musée départemental :

Il a acquis : 1° de M. Fey, entrepreneur des travaux de l'hôpital, plusieurs assises d'un arceau en calcaire d'Apremont, qui proviennent du pavillon de la gendarmerie ; 2° la partie inférieure du corps nu d'un petit enfant couché, sculpté en ronde bosse ; 3° un ange accroupi, tenant un phylactère, ayant servi d'amortissement à une voûte d'arête.

Ces diverses pierres avaient été retaillées sur une de leurs faces, et employées comme quartiers dans des angles ou des ouvertures du vieux bâtiment en façade sur la rue de Paris et désigné sous le nom du Grand Roubereau.

— M. Bertrand a obtenu de M. le Proviseur du Lycée Banville, l'autorisation de prendre pour le Musée, une tête de Christ couronné d'épines, en pierre d'Apremont, plus grosse que nature, mais complètement brisée ; elle se trouvait dans un tas de moellons, dans l'ancienne cave qui a servi de sépulture aux Sœurs de la Visitation. Notre confrère a pris aussi une notable partie d'un petit fronton triangulaire, en même calcaire, qui vient probablement de la chapelle du Lycée, ainsi qu'un débris de sculpture de la partie supérieure de l'un des vases ornementaux de l'extérieur de cette chapelle qui, délité par la gelée, était tombé dans la cour, où M. l'abbé J. Clément, notre confrère, l'a ramassé.

— M. Bertrand a également acquis une médaille ovale en cuivre doré, suspendue à un ruban tricolore, portant sur une face, dans un entourage de feuilles de laurier : ACTIONS DE LA LOI — TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE, et à l'avers, REPUBLIQUE FRANÇAISE, et la statue de la liberté debout, appuyée sur une lance terminée par le bonnet phrygien ; c'était l'insigne d'un juge criminel du tribunal de 1re instance de Moulins, sous la première révolution.

— Notre confrère offre pour la bibliothèque, le 3e volume de l'*Histoire de Lyon*, par notre collègue A. Steyer.

— M. Bouchard a donné au Musée un dessin à la mine de plomb, de feu le professeur Bariau. Il représente l'ancienne église de Saint-Nicolas ou des Jacobins, de Moulins, avant sa destruction et au moment où on commen-

çait la construction de l'église actuelle du Sacré-Cœur ; ce dessin a été réduit par M. Thonnié Aymard, afin de pouvoir le publier.

— M. Claudon lit une analyse d'un ouvrage très complet de M. André Michel sur les belles statues de sainte Anne, saint Pierre et sainte Suzanne, provenant du château de Chantelle et qui ont été acquis par le Musée du Louvre.

— M. l'abbé Michel, professeur à l'Institution du Sacré-Cœur de Moulins, demande que notre Société lui donne, pour les collections de cet établissement, les fossiles que notre Musée a en plusieurs exemplaires.

Le conservateur est autorisé à remettre les fossiles que le Musée a en double.

— M. Pérot lit une notice sur Pierre de Frasnay, qui fut, en 1725, trésorier de France à Moulins.

Le même confrère relève dans le travail de M. Bulliot : *Essai sur le système défensif des Romains dans le pays Eduen*, édité en 1866, p. 69, une note sur une inscription d'un chef Boien, la seule qui, dit-il, serait connue jusqu'alors.

— Est admis, en qualité de membre titulaire dans la classe des lettres, M. Bletterie, membre du conseil général de l'Allier.

G. B.





BIO-BIBLIOGRAPHIE

DES

ÉCRIVAINS ANCIENS DU BOURBONNAIS

(*Suite.*)

TRACY (ANTOINE-LOUIS-CLAUDE D'ESTUTT, Comte DE), célèbre philosophe, neveu du précédent, né le 20 juillet 1754, en Bourbonnais, et, probablement, à Paray-le-Fraisil, mort à Paris, le 9 mars 1836.

Adolescent fort élégant, ce grave penseur eut une jeunesse des plus mondaines. N'inventa-t-il pas une contredanse qui fut, longtemps, connue sous son nom ? Cela n'empêcha pas Tracy de recevoir, à 22 ans, le brevet de colonel. Peu après, il épousa Mlle de Durfort-Civrac.

Les approches de la Révolution ne le trouvèrent pas indifférent. Son rôle prépondérant dans l'assemblée provinciale du Bourbonnais, assura son élection comme député de la noblesse aux états généraux (24 janvier 1789), où il prit place à côté de son ami La Fayette. En 1792, il fut promu maréchal de camp, et mis à la tête de la cavalerie de l'armée du Nord.

Mais, à l'approche du 10 août, M. de Tracy se fit mettre en congé, et, dès lors, retiré à Auteuil, se livra, passionnément, à

l'étude, en compagnie de Condorcet et de Cabanis. Cependant, son libéralisme, déjà connu, ne le garantit pas des persécutions révolutionnaires. Dénoncé comme suspect, il resta emprisonné, depuis le 2 novembre 1793, jusqu'au mois d'octobre 1794. Ses méditations trouvèrent, durant cette captivité, leur orientation définitive. M. de Tracy rapporta de sa prison ses premiers mémoires d'*Idéologie* qui firent sensation à l'Institut, dont il fut un des premiers membres associés.

Sa philosophie matérialiste, que je n'ai pas à apprécier ici, le mit très en vue. Après le 18 brumaire, il fut au nombre des trente premiers sénateurs, et, en 1808, entra à l'Académie française. Enfin, la Restauration lui réserva une place à la chambre des pairs.

Je citerai de lui :

I. — « Quels sont les moyens *de fonder la morale chez un peuple ?* » — Paris, 1798 ; in-8°.

II. — « Observations sur le système actuel *de l'instruction publique.* » — Paris, 1801 ; in-8°.

III. — « Projet d'Eléments d'idéologie *à l'usage des écoles centrales.* » — Paris, 1801 ; in-8°.

IV. — « Grammaire générale... », 1803, 1817 ; in-8°.

V. — « Logique... », 1805, 1818 ; in-8°.

VI. — « Traité de la volonté et de ses effets », 1815, 1818 ; in-8°.

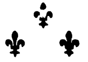
VII. — « Eléments d'idéologie. » — Paris, 1817-1818 ; quatre vol. in-8°. — Une seconde édition, augmentée, parut en 1824-25, cinq vol. in-8°.

VIII. — « Commentaire *sur l'Esprit des lois.* » — L'édition originale est de 1817, à Paris. L'ouvrage fut réimprimé en 1819, 1822 et 1828 ; in-8°.

IX. — « Principes logiques *ou Recueil de faits relatifs à l'intelligence humaine.* » — Paris, 1817 ; in-8°.

M. de Tracy publia, en outre, des articles dans le *Mercure de France*, 1795-1797 ; — des *Mémoires* dans le recueil de l'Institut, *sur la faculté de penser*, *sur quelques questions d'idéologie*, *sur*

la Métaphysique de Kant, etc. Barbier lui attribue l'*Analyse raisonnée de l'origine de tous les cultes*, 1804 ; in-8°. (*Nouv. biog. gén.*)



VACHER, CHIRURGIEN MAJOR des camps et armées du roi, démonstrateur en anatomie à l'hôpital militaire de Besançon, dont il était chirurgien en chef, né, à Moulins, en 1694, mort, à Paris, en 1769. C'était un savant et un praticien du mérite le plus distingué. Il fut correspondant de l'Académie des sciences.

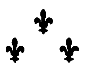
On lui doit :

I. — « OBSERVATIONS DE CHIRURGIE », 1757. — Un vol. in-12.

II. — « DISSERTATION SUR LE CANCER *de mamelles.* » — Besançon, 1740 ; in-12.

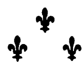
III. — « HISTOIRE DU FRÈRE JACQUES, *lithotomiste de Franche-Comté.* » — Besançon, 1740 ; in-12.

(*Annuaire du Dép. de l'Allier*, 1826 ; — *Ancien Bourbonnais.*)



VERNOY (JACQUES), IMPRIMEUR, né à Moulins, au commencement du XVIIe siècle.

« RELATION DE CE QUI S'EST PASSÉ *en la solennité de la canonisation de saint François de Sales*, etc. » — Moulins, *Jacques Vernoy*, imprimeur ordinaire du Roy, à l'enseigne du nom de Jesus, 1666 (1). — Rare.



VIGENÈRE (BLAISE DE), TRADUCTEUR célèbre et ÉCRI-

(1) Voyez, « *Antoine de Laval et les Ecrivains bourbonnais de son temps* », par H. FAURE, p. 288.


BLAISE DE VIGENERE BOVRBÕNOIS. EN·LAGE·DE·LXXIII·ANS·1595.
DEVS NOBIS HÆC OTIA FECIT.
ET. ERVNT.
VT. COMPLACEANT.
VERBA. ELOQVII. MEI.
Psalm. 18.
Tho. de leu fe.

VAIN CABALISTE, né le 5 avril 1523, à Saint-Pourçain (1), mort, à Paris, le 19 février 1596. Il appartenait à une famille noble et marquante du Bourbonnais. Son père, qui était contrôleur des guerres, lui fit donner une solide éducation qu'il alla perfectionner à Paris. Doué, du reste, d'un goût très vif pour l'étude, il ne cessa guère, toute sa vie, de perfectionner et d'élargir son érudition. Ses biographes assurent qu'arrivé à l'âge mûr, il se fit, de nouveau, écolier, pour étudier le grec et l'hébreu, avec Turnébe et Dorat comme maîtres.

Cela ne l'empêcha pas d'avoir une existence fort agitée et active. Tout jeune (1545) il accompagna l'envoyé de France, M. de Grignan, à la diète de Worms. Puis, pendant plusieurs années, il voyagea, pour son compte, et parcourut, en particulier, l'Allemagne et la Hollande. On le trouve, ensuite (1547), secrétaire du duc de Nevers, charge qu'il conserva jusqu'à la mort de ce seigneur et de son fils (1562). Nommé, plus tard, secrétaire d'ambassade à Rome, il y resta pendant trois ans (1566-1569). Enfin, Henri III, qui avait, pour lui, beaucoup d'estime, le fit secrétaire de sa chambre. Ajoutez à cela, qu'il fut, entre temps, quelque peu soldat, et qu'il trouva, encore, le loisir d'avoir une vie privée fort peu exemplaire. « C'etoit », dit l'Estoile, « un homme tres docte, mais vicieux. »

On a peine à se figurer que ce secrétaire d'ambassade, voyageur de carrière et de plaisir, qui fréquenta les armées et eut une existence passablement dissipée et aventureuse, ait pu être un homme d'étude prodigieux et un des plus féconds auteurs de son époque. Il en fut ainsi, cependant. A la vérité, Vigenère ne commença guère à écrire qu'à cinquante ans.

(1) Le généalogiste Jean Mégret (« *Généalogies de quelques familles nobles du Bourbonnois* ») place, fautivement, le lieu de naissance de Vigenère, à Ecole, dans l'arrondissement de Gannat. Cependant, d'après son propre témoignage, notre auteur vit le jour à Saint-Pourçain, où sa famille posséda des charges, dès le XVe siècle et était encore représentée, dans le courant du siècle suivant. Voyez : « *Notice biographique sur Blaise de Vigenère* », par E. BOUCHARD. *Bulletin de la Société d'Emulation du Département de l'Allier*, t. VIII, pp. 196-216. Et du même auteur : « *Archives historiques du Bourbonnais* », t. 2. (p. 81 et suiv.), « *Blaise de Vigenère et Jean Mégret* ». Et encore du même (*ibid.* p. 203), « *Nouvelle note relative au lieu de naissance de Blaise de Vigenère* » qui place définitivement à Saint-Pourçain, le berceau de Blaise.

Ses livres témoignent d'une érudition, assurément, très vaste, mais lourde, diffuse, entachée des chimères de l'occultisme, et mal servie par une plume rude et inélégante. Ils n'en eurent pas moins, un succès extraordinaire et firent briller Vigenère à l'égal de ces *étoiles chevelues* qu'il a si singulièrement décrites et interprétées. Mais, comparable encore à l'éclat fugitif des mystérieux météores, cette lumière de renommée disparut, bientôt, dans une définitive obscurité.

Voici la liste, sans doute complète, des productions de Blaise de Vigenère :

I. — « LES CHRONIQUES *et Annales de Poloigne, par Blaise de Vigenere, secretaire de feu monseigneur le Duc de Nyvernois.* — A Paris chez *Jean Richer* Libraire, rue S. Jean de Latran, a l'enseigne de l'Arbre verdoyant, 1573. Avec privilège du Roy. » Dédié « A Tres haut tres puissant, tres illustre et invincible Prince Henry fils et frère de Roy, Duc d'Anjou, de Bourbonnois et d'Auvergne, comte de Forests, la Marche, Quercy, Rouergue et Montfort. Par la grace de Dieu esleu roy de Pologne... » — Un vol. in-4°.

On trouve la « *Description du Royaume de Poloigne et païs adjacents*, avec les statuts, constitutions, mœurs et façons de faire d'iceux » à la suite des « *Chroniques et Annales.* » Ces dernières ne sont qu'une traduction de l'ouvrage de Jean Herburt de Fulstin, intitulé : *Chronicon Polonicum*, imprimé pour la première fois à Basle en 1571 (in-4°). Mais Vigenère a continué la chronique d'Herburt, jusqu'au roi Henri de Valois.

II. — « ENTRÉE DU ROI HENRI III *à Mantoue.* » — Paris, 1576 ; in-4°. — Rare.

III. — « LES COMMENTAIRES DE CESAR, *des guerres de la Gaule.* Mis en françois par Blaise de Vigenere : avec quelques annotations dessus. » — A Paris, 1570. — Un vol. in-fol.

Une nouvelle édition parut également « à Paris, chez *Nicolas Chesneau*, et *Jean Poupy*, rue S. Jacques au Chesne Verd (*sic*), M DLXXVI (1576). Avec privilege du Roy ». — Un vol. in-4°. La page de titre est ornée de la marque *parlante* de Nicolas Chesneau : Un chêne autour duquel s'enlace un serpent qui porte, dans les enroulements de sa queue, un faisceau de cinq flèches.

Près de l'arbre, un personnage drapé à l'antique, montre, l'index de la main droite levé, un phylactère qui déploie, dans la frondaison du chêne, cette inscription : « *Concordia vis nescia vinci.* » Sur le sol, le monogramme N. C., surmonté d'une double croix.

A la suite de l' « Epistre au Roy, et précédant l' « Abrégé de la vie de Cesar », buste lauré du conquérant dans un médaillon ovale, dont l'encadrement porte cette légende : « *Caius. Caesar. Dictator. Perpetuus.* Autre gravure, avant le premier livre des commentaires, représentant « La carte gallicane. » Cette partie préliminaire comprend 16 ff. non chiffrés, y compris le f. du titre. La traduction des commentaires est paginée de 1 à 388. Un f. blanc précède les annotations qui comptent 272 pp., illustrées de nombreuses figures. Enfin, 32 ff., non chiffrés, sont consacrés à deux tables, l'une des noms de lieux, et l'autre, des matières ; plus un f. d'*errata*. Exempl. de ma B., p. 10 fr.

Une autre édition des commentaires « mis en français par Blaise de Vigenere, Bourbonnois : reveus et corrigés par luimesme, avec amples annotations, pour esclaircir maintes difficultés en plusieurs endroits, *item*, trois tables. Pour *Iaques Chouët*, M. D. XCIIII. — Un vol. in-8°.

A la fin, on lit : « Ex typograph. *Anton. Candid. Lugdun.* — Exempl. dans ma B. p. 5 fr. chez Méténier, bouquiniste à Moulins.

Il convient de mentionner, à propos de cette traduction de Vigenère,

« *Les paralleles de Cesar et de Henri IIII par Athoine de Bandole. Avec les commentaires de Cesar et les Annotations de Blaise de Vigenere.* De nouveau Illustrez de maximes Politiques par ledit de Bandole. — Dédié à Monseigneur le Daulphin. — A Paris, chez *Iean Richer* ruë St Jean de Latran a l'Arbre verdoyant et en sa boutique au Palais sur le perron Royal. »

Le titre est inscrit au centre d'une composition allégorique, très finement gravée par L. Gaultier, où les effigies équestres de Henri IV et de César se font pendant. — Un vol. in-4°, dont voici la description :

Après la dédicace « A Monseigneur le Daulphin », et le privilège, daté du 8 avril 1609 (1 f.), on trouve les « *Parallèles* » (128 pp.). Puis, les « *Eloges de Cesar* » et le « *Sommaire de la vie de Cesar* » (24 ff. non chiffrés) précédent la traduction des

commentaires (paginée de 1 à 213). Pour « *Les annotations de B. de Vigenere Bourbonnois sur les commentaires de Cesar, des guerres de la Gaule* », qui font suite, la pagination reprend, fautivement, à 205, et se poursuit jusqu'à 341. Cette partie du texte est illustrée de vignettes singulières, figurant les animaux mentionnés par César. Entre autres « le pourtrait du bœuf de Quinira qui se rapporte fort au Bison », et celui de « l'Alce... ressemblant presqu'aux chèvres de Languedoc, si elles n'avoient les oreilles si pendantes a guise d'un Limier... » Cette partie est close par les tables des noms propres et des matières (19 ff. non chiffrés).

Une seconde partie comprend un « Extraict du IIII livre des histoires de Flore, touchant les troubles des guerres civiles d'entre Cesar et Pompée », suivi des « *Annotations de B. de Vigenere...* », le tout paginé de 1 à 430. Enfin 32 ff., non chiffrés, pour les tables, terminent l'ouvrage. Au verso du dernier feuillet, on lit : « Achevé d'imprimer le douziesme may mil six cent neuf. »

Je donne ces indications, d'après l'exemplaire appartenant à la *Bibliothèque de la Société d'Emulation de l'Allier*. Cet exemplaire porte, sur une page de garde, l'inscription manuscrite suivante : « *Ex Bibliotheca Joannis Cordier Molinensis in suprema Parisiensi Curia Advocati. Anno 1657.* » Il a été acquis en 1872, moyennant 4 fr.

IV. — « L'Histoire de la decadence de l'Empire grec, *et establissement de celuy des Turcs, comprise en dix livres, par Nicolas Chalcondyle Athenien.* — De la traduction de Blaise de Vigenere. — A Paris, chez *Nicolas Chesneau*, rue Sainct Iacques, au Chesne verd. M. D. LXXVII. » (Le titre est orné de la marque de Chesneau, déjà décrite). Un vol. in-4°. L'ouvrage débute par une Epître « A tres-haut, tres puissant, tres illustre et magnanime prince, monseigneur Ludovic de Gonzague, duc de Nivernois... » Je possède l'exemplaire de Peiresc, dans sa reliure originale, en maroquin rouge, portant le monogramme du célèbre collectionneur et philologue provençal, poussé en or sur les plats. Payé 70 fr. chez Claudin.

Cet ouvrage eut, en 1612, une édition in-fol. augmentée d'un supplément par Artus Thomas sieur d'Embry, parisien. Cette

édition, très opulente, débute par une page de frontispice, gravée en taille douce, de Jaspar Isac, où l'on voit, notamment, « l'empereur Turc » à cheval, accompagné de ses officiers et hommes d'arme. A la suite du titre, on lit : « De la traduction du B. de Vigenere Bourbonnois, illustrée par luy de curieuses recherches trouvées depuis son décès. Avec la continuation de la mesme Histoire depuis la ruine du Peloponese jusques à present, et des considérations sur icelle : A laquelle ont esté adjoustez les Eloges des Seigneurs Othomans : Plusieurs Descriptions et figures representans au naturel les accoustremens des officiers de l'Empereur Turc, et des Tableaux Prophetiques predisans la ruine de la mesme monarchie. Par Artus Thomas sieur d'Embry, Parisien. » — A Paris, chez la veufve *Abel L'Angelier*, au premier pilier de la grand' salle du Palais, et la veufve M. Guillemot, en la Gallerie des prisonniers, M. DC. XII. » Dédié « A tres-illustre... Prince, Charles de Gonzague et de Cleves, Duc de Nivernois... » — Deux vol. in-fol., nombr. fig. La pagination du t. 2, débute à 97. — Exempl. dans ma B. payé 15 fr.

V. — « TRAITÉ DES COMETES *ou estoilles chevelues apparoissantes extraordinairement au ciel : avec leurs causes et effects*, par Bl. de Vige^re^. — A Paris, chez *Nicolas Chesneau*, rue sainct Iacques, au Chesne verd, M. D. LXXVIII. Avec privilège du Roy. » Sur le verso de la page de titre, vignette représentant une allégorie de la comete, figurée par un aigle. — Un vol. in-8° de 171 pp. Un exemplaire (rel. de Chambolle-Duru, mar. bleu jans. dent. int. tr. dorée) acquis en juillet 1899, par M. H. Durond, an^n^ libr. à Moulins, au prix de 65 fr.

VI. — « TROIS DIALOGUES DE L'AMITIÉ : *et le Lælius de Ciceron ;* contenans plusieurs beaux preceptes, et discours philosophiques sur ce subject : Et *le Toxaris de Lucian ;* ou sont amenez quelques rares exemples de ce que les Amis ont fait autrefois l'un pour l'autre. »

« Le tout de la traduction de *Blaise de Vigenere* secrétaire de la chambre du Roy. »

« A Paris, chez *Nicolas Chesnau*, Ruë Sainct Iacques, au Chesne verd, M. D. LXXIX. Avec privilège du Roy. »

L'ouvrage débute par une épître dédicatoire « Au sieur *Iehan*

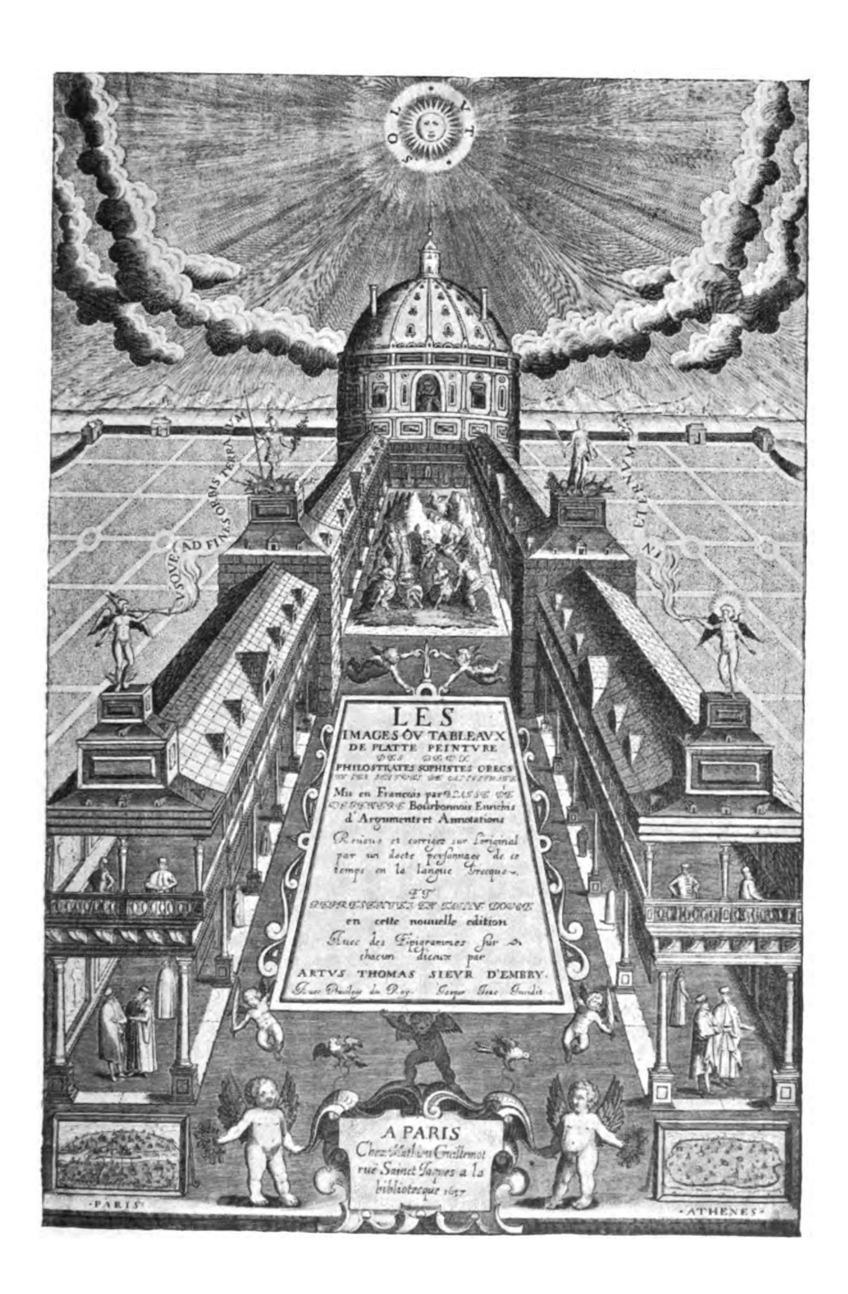
Andressi, Lucquois, gentilhomme ordinaire de la maison de Monseigneur le Duc de Nevers Pair de France », — 10 ff. non chiffrés. Après un feuillet sur lequel on lit, dans un élégant cartouche : « *Deus nobis hæc otia fecit* », commence « *Le Lysis de Platon ou de l'Amitié* », paginé de 1 à 46. « *Le Lælius de Ciceron, ou de l'Amitié* », suit, pp. 47-115. Vient, enfin, « *Le Toxaris de Lucian* », de la p. 116 à la page 184.

Après l'extrait du privilège du Roy, daté « A Paris le 30 de May, 1567 » et signé « Robertet », on lit : « Achevé d'imprimer la première fois le 18 mars 1579 » — Un vol. in-8°, rare. Payé 15 francs.

VII. — « Les cinq premiers livres de l'Histoire Romaine *de Tite Live Padoüan, excellent entre tous les autheurs Latins :* depuis la fondation de la ville, iusques a ce qu'elle fut prise et detruicte par les Gaullois. — De la traduction de Blaise de Vigenere. — A Paris chez *Nicolas Chesneau*, rue sainct Iacques, au Chesne verd, M. D. LXXIX. Avec Privilege du Roy. » Un vol. in-8°. Exempl. dans ma B. p. 10 fr.

Comme pour les « *Trois dialogues de l'Amitié* », le privilège porte la date de 1567. Dans un avis préalable aux lecteurs, Nicolas Chesneau s'excuse de donner « cest autheur ainsi desmembré pièce à pièce... » Une « ... indisposition... », ajoute-t-il, « ... Dès le Caresme dernier, nous a fait suspendre la presse par quatre ou cinq moys, a nostre tres-grand desplaisir et regret, estâs desja vers la fin du VI. livre, en grand volume... » C'est pour satisfaire, de suite, l'impatience des curieux qu'il publie, « côme pour une môstre et eschâtillon de la piece entiere,... ce petit portatif volume... » Il prévient, d'ailleurs, que l'édition complète « en feuilles... et caractères correspondans pour le parement d'une estude : avec des annotations, et figures retirées des marbres, médaillôs, camaïeux, bronzes, et gravures antiques... » est en préparation. L'ouvrage annoncé parut, en effet, en deux vol. in-fol. Voyez, ci-après, l'art. X.

VIII. — « Les images ou tableaux de platte peinture *de Philostrate Lemnien Sophiste Grec, mis en François par Blaise de Vigenere Bourb.* Avec des arguments et Annotations sur chacun diceux (*sic*). Edition nouvelle reueue corrigée et aug-


VSQVE AD FINES ORBIS TERRARVM
LES
IMAGES OV TABLEAVX
DE PLATTE PEINTVRE
PHILOSTRATES SOPHISTES GRECS
Mis en François par
Bourbonnois Enrichis
d'Argumentz et Annotations
Reueus et corrigez sur l'original
par un docte personnage de ce
temps en la langue Grecque
en cette nouuelle edition
Auec des Epigrammes sur
chacun diceux par
ARTVS THOMAS SIEVR D'EMBRY.
A PARIS
Chez Mathieu Guillemot
rue Sainct Jaques a la
bibliotecque 1637
PARIS
ATHENES

mentée de beaucoup par le traslateur (*sic*). — A Paris Pour Abel Langelier au premier Pillier de la grand Salle du Pallais (*sic*), 1602. » Frontispice finement gravé en taille douce, où les cartouches réservés pour le titre, l'adresse de l'éditeur et le privilège, sont environnés de petits tableaux, représantant des épisodes de l'Ancien Testament. L'ouvrage est dédié « A noble, vertueux et prudent seigneur, messire Barnabé Brisson, chevalier, sieur de Gravelle : conseiller du Roy en son conseil privé ; et advocat de sa majesté en la Cour de Parlement à Paris. » — Un fort vol. in-4° (1). Exempl. dans ma B. payé 4 fr., à la libr. de Th. Belin.

L'impression originale de cette traduction fut, sans doute, celle de 1579 (Paris, in-4°), que mentionne Niceron (2).

Du reste, l'ouvrage ayant eu beaucoup de succès, fut l'objet d'éditions nombreuses.

Je citerai, d'abord, l'édition sortie, en 1611, des presses de « Claude Michel imprimeur de l'Université » à Tournon, pour le compte de Guillaume Linocier, libraire de cette ville. Elle occupe le tome premier d'une série de trois volumes in-8°, dont voici les titres :

1° « *Les images ou tableaux de Platte peinture*... En ceste dernière edition augmenté (*sic*) voyez le contenu de ceste œuvre en la page 16. » Titre gravé. On lit, au début, une épître de Guillaume Linocier, « libraire juré en l'Université de Tournon », et éditeur du livre, « A haut et puissant seigneur messire Iust Louis de Tournon, seigneur et Baron du dict lieu... » «... Feu monsieur le comte vostre frère » lui dit-il « faisant ceste belle embassade pour sa majesté tres chrestienne à sa Sainteté..., entre autres braves hommes desquels il dressa son train, il choisit Vigenere... » ;

2° « *La suitte de Philostrate le Jeune*, *avec argumens*, *et Annotations*. *Par Blaize* (sic) *de Vigenere Bourbonnois*. Tome

(1) Cette édition comporte : *La suite de Philostrate par Blaise de Vigenere Bourb.* — Paris, Ab. Langelier, 1602 » ; in-4°, titre gravé. Ensemble, deux vol., qu'il est assez rare de rencontrer en rel. anc. uniforme. Les deux vol., en rel. anc., mais non semblable, vendus 15 fr., en 1899, chez Claudin.

(2) « *Histoire des hommes illustres de la République des lettres* », tome 16, page 26.

second. — A Tournon, pour Guillaume Linocier Libraire Juré de l'Université. M. DCXI. » Titre gravé. En tête du volume, on trouve la réimpression de la dédicace « A tres-excellent seigneur, messire Achilles de Harlay », premier président du Parlement à Paris, qui figure au début de la troisième édition de cet ouvrage, donnée par L'Angelier. Linocier lui-même dédie à Achille de Harlay « ... ceste mienne » écrit-il « quatriesme édition quant au premier livre... »

3° « *Philostrate de la vie d'Appollonius...* » (1). Voici, enfin, l'édition la plus estimée de cet ouvrage :

« *Les images ou tableaux de Platte peinture des deux Philostrates sophistes grecs et les statues de Callystrate.* Mis en Francois (*sic*) par Blaise de Vigenere Bourbonnois. Enrichis d'Arguments et Annotations reveus et corrigez sur L'original par un docte personnage de ce temps en la langue grecque. Et representez en taille douce en cette nouvelle édition. Avec des Epigrammes sur chacun d'iceux par Artus Thomas sieur d'Embry. — A Paris chez la veufve *Abel L'Angelier* au premier pilier de la grand' Salle du Palais, et la veufve *M. Guillemot*, en la Gallerie des Prisonniers, M. DC. XIIIII (1615). » — Un vol. in-fol.

Le titre est contenu dans des panneaux portés par des anges, au centre d'une vaste et bizarre composition architecturale, dont la partie centrale rappelle le dôme de Saint-Pierre. De chaque côté, se déploie une galerie à deux étages, où de graves personnages circulent en discourant D'une large fenêtre du dôme, Blaise de Vigenère contemple, occupant l'espace libre entre les deux galeries, le groupe des muses, que domine un rocher d'où s'élance Pegaze.

La reproduction de ce frontispice, gravé par Jaspar Isac, accompagne cette notice.

L'ouvrage débute par une épître de la veuve L'Angelier « A Monseigneur Henry de Bourbon, prince de Condé et premier prince du sang. »

Après l'*Epître*, l'*Avertissement* et la *Préface* (9 ff. non chiffrés, le titre compris), on trouve « *Les images ou tableaux de platte*

(1) Ces trois vol. ne sont pas faciles à rencontrer réunis. La série de ma B. en rel. moderne, avec le titre du t. Ier remonté, m'a coûté 15 fr.

peinture » (pp. 1-557). Cette partie principale est magnifiquement illustrée de 65 grandes compositions gravées en taille douce, de *Jaspar Isac*, *Thomas de Leu* et *L. Gaultier*. « *La Suite de Philostrate par Blaise de Vigenere Bourbonnois* » vient après (pp. 558-848). Enfin, le volume se termine par « *La description de Callistrate* » (pp. 849-921). La table compte 21 ff., non chiffrés.

Cette sèche description ne peut donner qu'une idée bien insuffisante de l'aspect de ce livre, qui, par le mérite de ses illustrations, le bon style et l'excellente facture de sa typographie, est un des plus beaux de la Bibliothèque Bourbonnaise.

Il a eu plusieurs tirages. Si celui de 1615 n'est pas le premier, c'est, du moins, le plus ancien que je connaisse. L'exempl. de ma B., portant cette date, m'a coûté 50 fr.

Un autre tirage porte la date de 1629.

L'exemplaire de la Bibliothèque de la Société d'Emulation est de 1637, avec l'indication « A Paris chez *Mathieu Guillemot*, rue Sainct Jacques à la Bibliotecque. »

Un catalogue récent de Ch. Gilliet-Viennot, libraire à Bruxelles, proposait ce volume, de cette date d'impression, au prix de 25 francs.

IX. — « LES DECADES, QVI SE TROVVENT, DE TITE LIVE, MISES EN LANGVE FRANÇOISE : La première, par *Blaise de Vigenere* Bourbonnois : avec des Annotations et figures pour l'intelligence de l'antiquité Romaine : Plus vne description particulière des lieux : et vne chronologie generale des principaux Potentats de la terre. »

« La tierce, tournée autrefois par IEAN HAMELIN, de Sarlac, et recentement recourüe et amendée presque tout de neuf. »

« Le reste, de la traduction d'Anthoine de La Faye. — A Paris, chez *Nicolas Chesneau*, rue sainct Iaques, au Chesne verd. M. D. LXXXIII. Avec privilege du Roy. » — Deux vol. in-fol.

Après la page de titre, sur le recto du second feuillet, on lit, dans un encadrement ovale, formé de fleurs et de fruits, cette inscription :

« *Suetone en Domitian, titre X. — Metium pomposianum,*

quod habere imperatoriam genesim vulgo ferebatur : et quod depictum orbem in membranas; conciosnesque regum ac ducum ex Tito Livio circunferret ; quodque servis nomina, Magonis et Hannibalis indidisset, etc. »

Ce même feuillet porte, au verso, une dédicace à Henri III, imprimée en majuscules.

Le recto d'un troisième feuillet est occupé, en entier, par une gravure, où l'on voit, dans un médaillon ovale, le portrait du roi Henri III, accompagné de cette inscription : « *Henric. D. G. Franc. et Pol. rex. M.DLXXXI.* » Un palmier et un laurier se dressent, à droite et à gauche du médaillon royal. A chacun d'eux est suspendue une couronne de feuillage et un phylactère, où on lit, « *manet* », sur le premier, « *vltima* », sur le second. Le complément de l'édifiante devise est donné par le mot, « *cœlo* », inscrit dans un triangle qu'entoure la sainte couronne d'épine. De ce triangle symbolique, qui apparaît dans le haut de la gravure, au milieu des nuées, s'épandent, sous forme de langues de feu, les célestes bénédictions, sur l'image du roi.

Une notice sur Tite Live est imprimée au verso de cette estampe, de façon qu'elle se trouve en regard d'un portrait du même Tite Live, qui occupe le recto du quatrième feuillet. L'illustre historien y est représenté, en buste.

« ... Il a esté contretiré, explique Vigenère, sur une teste qu'on maintient antique, qui est en la grand'salle de la seigneurie à Padouë, d'assez bonne main... »

Après un éloge de Tite Live, se trouve l' « *Indice des lieux communs, et principaux poincts concernans l'Antiquité Romaine, qui ont esté touchez és annotations de ceste premiere Decade.* » Puis, vient l' « *Extrait du privilège dv roy* », daté de « Paris, le 30 de may, 1567 et signé, *Robertet*.

On lit, au-dessous, « *Achevé d'imprimer la première fois à la fin de Iuin 1583.* »

Enfin, une estampe allégorique occupe la page qui précède le texte proprement dit. Cette estampe figure un palmier, dont les rameaux soutiennent des tiges de courge chargées de fruits. Une banderole se déploie, au-dessus, avec cette devise : « *Sat cito si sat bene.* »

Cette partie préliminaire comprend 7 feuillets non paginés. Les

dix livres de la première décade, avec les sommaires de J. Florus, sur la seconde décade, occupent 462 pp.

Viennent, ensuite, « *Les annotations de Blaise de Vigenere bourbonnois, sur la premiere decade de Tite Live, par luy mise en langue Françoise.* » Le texte, précédé d'un feuillet, que décore un cartouche, où on lit : « *Deus nobis hæc otia fecit* », est imprimé sur deux colonnes, numérotées de 463 à 1752. Des planches, des cartes et de nombreuses vignettes, intercalées dans le texte, illustrent cette partie curieuse de l'ouvrage.

Une « carte pour monstrer en gros les lieux et endroits ou les Romains estendirent leurs conquestes durant ces CDLX. premieres années », précède la « Description des peuples, nations..., mentionnez en ceste premiere Decade », et une table des harangues. Ces deux parties ont, seulement, leurs feuillets chiffrés au recto, de 1753 à 1790.

Enfin, une *chronologie*, et la *table des matières,* n'ont aucune pagination. Elles comprennent 114 feuillets.

Le tome second a, pour titre, « *La troisiesme decade de Tite Live, contenant la seconde guerre punique, soubs la conduite d'Annibal : mise cy-devant en François par leHan Hamelin de Sarlat ; et depuis resuyuie presque a neuf, par B. DV* (Blaise de Vigenère). Les feuillets sont chiffrés au recto, de 1 à 201, pour la troisième décade. Le chiffre recommence, pour la quatrième décade, mais n'a plus d'interruption, pour la cinquième, et va de 1 à 230. La « Table des choses notables contenues es trois dernieres decades de T. Live... » n'est pas paginée ; elle compte 23 feuillets.

Ces deux volumes ne sont pas communs, surtout en belles conditions de marges. L'exemplaire de ma B. très beau, dans sa rel. parch. d'origine, m'a coûté 50 fr. chez Durond, lib. à Moulins.

X. — « L'Histoire de Geoffroy de Vilhardoin, *de la conqueste de Constantinople par les barons françois associés aux Velniciens*, l'an 1204, d'un côté en son vieil langage et de l'autre en un plus moderne. Paris 1584 » ; in-4° (d'après Niceron).

XI. — « Le traité de Ciceron *de la meilleure forme d'orateurs.* Le sixième livre des commentaires de Cesar ou est fait mention des mœurs et façons de faire des anciens Gaulois et



Allemands et la Germanie de Corn. Tacitus. Le tout mis en françois. — Paris, 1586 » ; in-4°. (*Ibid.*)

XII. — « TRAICTÉ DES CHIFFRES OU SECRETES MANIERES D'ESCRIRE, *par Blaise de Vigenere Bourbonnois*. — A Paris, chez *Abel L'Angelier*, au premier pillier de la grand' Salle du Palais, M. D. LXXXVI. Avec privilege du Roy. » — Un vol. in-4° de 343 ff., plus 1 f., pour l'extrait du privilège, qui est daté du 5 juillet 1586, et 9 ff. pour l'alphabet de la Chine, numérotés en chiffres romains de CCCXXVII à CCCXXXVI. Enfin, 2 ff. pour le Répertoire des tables et chiffres.

L'ouvrage est dédié « A tres-vertueux, tres prudent et docte seigneur, mon-sieur Antoine Seguier, conseiller du Roy en son conseil d'Estat et privé, et lieutenant civil és ville, Prevosté et Viconté de Paris. » Vigenère parle, dans cette dédicace, « de la tres-illustre maison de Nevers... A laquelle », déclare-t-il, « sont passez tantost quarante ans que je faiz service, soubs voicy le quatriesme Duc... »

Au verso du dernier feuillet de ce « Traicté des chiffres » la remarque suivante est imprimée en capitales, dans un encadrement rectangulaire : « Blaise de Vigenere de la ville de Sainct Pourçain es enclaves de Bourbonnois, et d'Auvergne, s'exercoit (*sic*) apres les meditations des susdites, l'an de salut M. D. LXXXV. et de son aage le climaterique. B. D. V. »

Livre de moyenne rareté. L'exempl. de ma B , dans sa couv. parch., trous de vers aux derniers feuillets, m'a coûté 10 fr.

XIII. — « DE LA PENITENCE ET DE SES PARTIES. — Paris, 1587 » ; in-8° (d'après Niceron).

XIV. — « LES PSAUMES DE DAVID... » traduits en vers français. — Paris 1588 ; in-8° (*Ibid.*).

La Bibliothèque de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais possède un élégant opuscule, intitulé « *Le calendrier Romain*, auquel la première colonne monstre les jours de chasque moys : la 2. le nombre d'or : la 3. la lettre Dominicale : et la 4. le Temps, a compter de la Nativité de Iesus-Christ, où fleurirent les saincts personnages canonisez de l'Eglise ; qui sont cottez en l'espace ensuivant, chacun au jour a luy dedié pour sa commemoration et solennité ; avec les Papes, et les Empereurs

soubs qui ils rendirent leur ame à Dieu ; les uns par quelque glorieux martyre, et les aultres de leur mort naturelle », 1587 ; in-8°. Très soigneusement imprimé en noir et rouge, et accompagné de douze fines gravures, figurant les mois. On lit, sur le feuillet de garde, cette note manuscrite : « cet opuscule a été composé par Blaise de Vigenère pour orner et précéder sa traduction du psautier en vers français. On y trouve de curieux renseignements sur les calendriers Romain, Hébreu, Syrien, Grec, Copte, Arménien et Arabe. Le tout est suivi d'un dictionnaire des mots les plus usités dans ce Psautier. »

XV. — « Discours sur l'histoire de Charles VII, *jadis écrite par Alain Chartier*, où se peut voir que Dieu n'abandonne jamais la couronne de France. » — Paris, 1589 et 1594 ; in-8°. (*Nouv. Biog. gén. de Didot.*)

XVI. — « Des prières et oraisons *qui se doibvent conformer toutes a l'escripture saincte, selon que l'Eglise catholique les règle et ordonne.* Par Blaise de Vigenere Bourb. — A Paris, chez *Abel L'Angelier*, au premier pillier de la grand' Salle du Pallais. M. D. XCV. Avec privilège du Roy. » — Un vol. in-8°.

XVII. — « La suite de Philostrate, *contenant les images ou tableaux de plate peinture du jeune Philostrate, les héroïques de l'ancien et les statues de Callistrate.* — Paris 1596. » — Un vol. in-4°.

J'ai parlé, précédemment (Vigenère, art. VIII) des éditions postérieures de cet ouvrage.

XVIII. — « La Hierusalem du Sr Torquato Tasso *rendue françoise par B. D. V. B.* — A Paris, chez *Abel L'Angelier* au premier pillier de la grand' salle du Pallais. M. D. XCV. Avec privilège du Roy. » Titre orné d'un médaillon ovale représentant le Tasse, gravé par Thomas de Leu. Dédicace « A tres-illustre, belle et vertueuse princesse Mademoiselle de Guise, Loyse de Lorraine. » Un vol. in-4°, de 326 ff., plus 1 f. d'errata non chiffré.

Une autre édition de cet ouvrage parut, dans le format in-8°, « A Paris de l'Impr. d'Anthoine du Brueil au mont S. Hilaire ruë d'Escosse à la coronne (*sic*). M. DC. X. Le titre orné d'un portrait gravé du Tasse.

XIX. — « L'art militaire d'Onosender autheur grec, *où il*

traicte de l'office et devoir d'un bon chef de guerre. Mis en Langue Françoise et illustré d'Anotations par B. de Vigenere Bourbonnois. — A Paris chez *Abel Langellier* ... M. DC. V. » Titre entièrement gravé, en forme de portique, dont l'attique porte le double écusson France et Navarre, et dont les montants sont ornés de figures allégoriques. Fort vol. in-4°, de 734 ff. plus 2 ff. non chiffrés, pour la table.

XX. — « Philostrate. *De la vie d'Apollonius Thiancen par* B. de Vigenere *Bourbonnois.* — A Paris, chez *Abel L'Angelier* ... M. D. XCIX. Avec privilège du Roy. » La page de titre est ornée d'un buste lauré, contenu dans une bordure circulaire, sur laquelle on lit : « *Apollonius Teaneus.* » Au-dessous, est gravée cette inscription, « *Apud Fulvium ursinum in nomismate aereo.* » — Un vol. in-4°.

Une précédente édition (même format) avait paru à Paris, en 1596. Du reste, cet ouvrage eut plusieurs éditions. J'ai déjà mentionné (n° VIII de cette notice) une impression de Tournon, dans le format in-8°, donnée par Guillaume Linocier, en 1611, tome troisième des Philostrate. Au titre, après le nom de Vigenere, Bourbonnois, on lit, « ensemble la démonstration de l'immortalité de l'ame, en suitte de la vision fabuleuse du dernier chapitre. » Le médaillon d'*Apollonius Teaneus*, gravé en taille douce, s'y retrouve. Après la page de titre, épître de Linocier à *François du Favre*, seigneur de la Rivière, président du parlement de Dauphiné.

Une nouvelle édition (in-4°), avec les commentaires d'Artus Thomas, sieur d'Embry, porte la date de 1614, à Paris.

XXI. — « Traicté du feu et du sel *excellent et rare opuscule du sieur* Blaise de Vigenere *Bourbonnois*, trouvé parmy ses papiers apres son decés. — A Paris chez la veufve *Abel L'Angelier* ... M. DC. XVIII. Avec privilege du Roy. » Titre orné d'une vignette en taille douce, et imprimé en noir et rouge. — Un vol. in-4°, de 2 ff. prélim. non chiffrés (pour la page de titre, l'avis au lecteur et l'extrait du privilège, daté du 7 octobre 1617), et de 267 pp. pour le texte.

La *Nouvelle Biographie générale de Didot,* indique une édition antérieure (Paris, 1608, in-4°), et mentionne la traduction en latin de ce traité, dans *Theatrum Chimicum*, 1613, t. V.


Pl. N°. 48 de l'Œuvre.
Le M.al De Villars.
Sa Valeur heroïque enchaina la Victoire,
Et l'affaire D'enain mit le comble à sa gloire.
Rigaud Pinx.
De Marcenay Sculp. 1776

L'exemplaire que je possède, de l'édition de 1618, provient de la Bibliothèque de l'artificier Ruggieri, dont il porte l'*ex libris*. La reliure pleine en maroquin rouge qui le recouvre, est aux armes de Mathieu Molé, le célèbre président à mortier au Parlement de Paris, dont la plupart des livres furent habillés par Le Gascon. J'ai acquis ce volume, moyennant 30 fr., en 1888, chez Durond, libr. à Moulins.

La Bibliothèque de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais possède un exemplaire de ce même tirage, dans une reliure analogue, mais aux armes de Séguier.

Le traité du feu et du sel, où on trouve une recette pour faire de l'or, piqua la curiosité, d'une façon persistante. Une nouvelle édition parut à Rouen, en 1642, in-4°, et, en 1649, une traduction anglaise fut donnée, dans le même format (*Nouv. Biogr. gén.*).

Du Verdier, dans sa *Prosopographie*, t. III, p. 2570, mentionne d'autres ouvrages de Vigenere, que Niceron cite, également. Il serait intéressant de rechercher si ces ouvrages, ou quelques-uns d'entre eux, ont été imprimés. En voici la nomenclature : 1° *Le traité d'Agapet, diacre de la grande église de Constantinople, de l'office et des Devoirs d'un bon prince* ; 2° *Les derniers Propos de Madame la princesse de Condé, marquise d'Usyes* ; 3° *Le livre de Job*, les *Proverbes de Salomon* ; l'*Ecclésiaste*, le *Cantique des Cantiques*, l'*Ecclésiastique* et les *Lamentations de Jérémie* en vers français ; 4° *L'aiguillon de l'amour divin* de Saint-Bonaventure mis en français.

Enfin, l'abbé Pierre Barral, dans son *Dictionnaire historique, littéraire et critique des hommes célèbres*, parle d'un écrit de Vigenère sur les lampes des anciens.



VILLARS (CLAUDE-LOUIS-HECTOR, duc de), MARÉCHAL DE FRANCE, né à Moulins, le 8 mai 1653, mort à Turin, le 17 juin 1734. L'acte de baptême (1) de l'illustre soldat permet

(1) Cet acte de baptême figure sur une copie de registre de l'ancienne paroisse de Saint-Bonnet, réunie, plus tard, à celle d'Iseure, dans la banlieue de Moulins. Voyez, au sujet de ce curieux document, les intéressantes communications de MM. de Laguérenne et Georges de Soultrait. *Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier*. Tome 2 (1851-1852) ; pp. 369-381.



d'établir qu'il naquit dans une maison d'un quartier de la ville, dénommé faubourg de Paris. La cérémonie eut lieu dans la chapelle du couvent de la Visitation, situé dans ce quartier. L'enfant eut pour parrain, Claude-Maximilien de la Guiche, comte de Saint-Geran, gouverneur du Bourbonnais, et, pour marraine, Mlle de Ventadour, fille de Charles de Levis, marquis d'Annonay, duc de Ventadour.

On a écrit que Villars, comme Berwick, ne vit le jour à Moulins, que par le fait d'une circonstance fortuite. Cela n'est pas exact. La mère du héros, Marie Gigault de Bellefonds, était la cousine de Suzanne de Longaunay, femme du comte de Saint-Geran. Seule, — la guerre retenant son mari au loin, — Marie de Bellefonds vint faire ses couches auprès de sa parente. Du reste, ses séjours à Moulins, pour les mêmes motifs, se renouvelèrent. En 1655, elle y mit au monde un autre fils, Henri-Félix de Villars. C'était, comme l'on voit, une habitude prise.

Le maréchal de Villars a laissé des mémoires et une importante correspondance militaire. La première publication de ces mémoires, faite de 1734 à 1758 (La Haye, 3 vol. in-12) ne donne qu'une compilation assez médiocre et peu fidèle, due à l'abbé de la Pause de Margon.

En 1784, Anquetil mit lui-même à contribution les papiers du duc, sous ce titre, « *Les mémoires du maréchal de Villars* » (4 vol. in-12). On y trouve une partie de la correspondance militaire, et un journal rédigé par le maréchal. Cette dernière publication et la précédente fournirent les matériaux des *Mémoires de Villars*, qui font partie des collections Petitot et Michaud... (*Nouv. Biogr. gén.*)

Mais, l'édition définitive des écrits du maréchal est donnée, avec un talent et une conscience admirables, par M. le marquis de Vogüé, « *Mémoires du maréchal de Villars* », 1884-1892, 5 vol. parus (Publication de la Société de l'Histoire de France).

Les manuscrits originaux s'y trouvent, pour la première fois, intégralement reproduits. Les cinq volumes publiés, vont de 1670 à 1733. Le texte authentique de Villars, débute à la page 301 du tome Ier.



SUPPLÉMENT

AUBERY (ANTOINE). — Dans la bibliographie de cet auteur, je n'ai mentionné qu'une édition (Amsterdam, 1751) de l'*Histoire du cardinal Mazarin*.

Depuis, j'ai pu me procurer un exemplaire de l'impression originale de cet ouvrage. En voici la description :

« *L'Histoire du Cardinal Mazarin*. Par M. Aubery, Avocat au Parlement et aux Conseils du Roy. — A Paris, chez *Denys Thierry*, ruë S. Jacques, devant la ruë de Plâtre, à l'enseigne de la ville de Paris. M. DC. LXXXVIII. Avec privilège du Roy. » — Deux vol. in-8°.

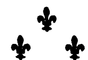
L'exemplaire de ma B. (rel. pl. en v. fauve, aux armes du duc de Choiseul) m'a coûté 8 fr., en mars 1899, chez Gustave Leleu lib. à Lille.



DUCHER. — La sommaire notice, consacrée, dans ce recueil, au juriconsulte Ducher, sera utilement complétée par les renseignements qui suivent, et que je puise pour la plupart, dans une excellente monographie de ce personnage, publiée par M. Aubert de La Faige (1). Gaspard-Joseph-Amand Ducher, écuyer, jurisconsulte et diplomate, naquit à Chateldon, province du Bourbonnais, le 16 juillet 1744. Il était fils d'Antoine Ducher, écuyer, et de Marguerite de Fougerolles. Son éducation se fit au collège des Jésuites de Toulouse, où il avait été placé par les soins d'une grand'tante, Mlle de Sirmond, de la famille des savants jésuites auvergnats, et, notamment, de Jacques Sirmond, dont François de Sales reçut les enseignements. Après de brillantes études, le jeune Ducher voulut, lui-même, entrer dans la Compagnie de Jésus. Mais la suppression de l'ordre, en 1773, le fit rentrer dans la vie civile. Avocat au parlement de Paris, la

(1) « Joseph Ducher. — 1744-1804. » *Annales Bourbonnaises*. Année 1890, pp. 1-8. Il existe un tirage à part de cette monographie, accompagnée du portrait de Ducher.

publication de son précis des *Coutumes du Bourbonnais*, (mentionné à l'art. Ducher) le mit très en évidence. Chargé (1785) de missions diplomatiques en Amérique, il y écrivit un *Traité des Lois commerciales et Tarifs des divers Etats de l'Union*. Revenu en France (1790) et attaché aux bureaux des affaires étrangères, il fit paraître une *Analyse des Lois commerciales avec le Tarif des Droits de douane pour les Etats-Unis d'Amérique*. Il s'occupa, d'ailleurs, avec prédilection, des questions douanières. Le 2 frimaire an II, la Convention fit imprimer son *Projet du code des douanes*. Il avait, au surplus, publié, sur ce sujet, des articles remarqués, au *Moniteur*. Duchet mourut à Lagny, au commencement de 1804. Bonaparte, premier consul, venait de le nommer ambassadeur à Copenhague.



JOLY (ANTOINE), DOCTEUR EN MÉDECINE, vivait au XVII[e] siècle. Il appartenait, vraisemblablement, à la famille des Joly, de Moulins, dont les alliances distinguées indiquent l'ancienne importance. Une *Françoise Joly*, notamment, femme de « noble *Jehan Aubery*, conseiller et médecin du roi et intendant des bains de Bourbonnois », figure (6 mai, 1613) dans l'acte de baptême de son fils, « Jehan » (1).

Enfin, je noterai la nomination, en 1692, « du sieur Joly à la charge de médecin des prisons », à Moulins (2).

On doit à cet auteur :

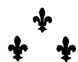
« DESCRIPTION DES EAUX MINÉRALES DE VICHY, *en Bourbonnois*. contenue en une lettre escrite à Monsieur de Basville conseiller du Roy en tous ses conseils, et Maître des Requestes ordinaire de son Hostel. Par *Antoine Joly*, Docteur en Médecine. — A Paris, De l'Imprimerie de *Jacques Langlois*, fils, rue Gallande. proche la Place-Maubert, vis-à-vis la rue de Foüarre, à l'Image S. Jacques le Mineur, et se vend chez Emmanuel Langlois, ruë

(1) « *Inventaire-sommaire des archives communales antérieures à 1790... Ville de Moulins.* » — Moulins impr. *A. Ducroux* et *Gourjon-Dulac* 1882. (Un vol. in-4°), p. 66.

(2) *Ibid.*, p. 16.

Saint Iacques, à la Reyne du Clergé. Et au Palais dans la grand' Salle, au sixième pillier, vis-à-vis la Grand' Chambre, à la Reyne de Paix. M. DC. LXXV. — Avec Permission et Approbation (1). »

On trouve encore, dans l' « *Histoire de l'Académie Royale des sciences* », — 1683, page 372, — la relation d' « *Observations sur les concrétions terreuses et salines des Eaux de Vichy* par M. Joli (*sic*), médecin de Vichy (2). »



MARESCHAL (CLAUDE), DOCTEUR EN MÉDECINE, vivait en 1636. Il appartenait à une famille ancienne et assez marquante, de Vichy.

On connaît de lui :

« PHYSIOLOGIE DES EAUX MINÉRALES DE VICHY *en Bourbonnois par* CLAUDE MARESCHAL *Docteur en médecine de la Faculté de Montpellier.* »

« *Soluitur his juvenum passio, vita senum* »

« A Lyon, chez *Cœursyllis*, 1636. »

Dédié à « Monsieur le Marquis d'Effiat, conseiller du Roy en ses conseils et lieutenant de sa Majesté au païs d'Auvergne. »

Cet ouvrage eut une seconde édition, « reveue, corrigée des fautes de sa première impression et augmentée de nouveau... A Moulins, chez *Pierre Vernoy*, au vase d'or, 1642. »

Claude Mareschal a fleuri son traité de quelques poésies qui ne manquent pas d'originalité. Voici, entre autres, les vers qu'il adresse aux sources vichyssoises.

« Sources ? qui vous cachans sous les pierres profondes
« Empruntez les esprits, qui vous font vos reflus,
« Qui cuisants vos substances, vous donnent les vertus
« Des belles qualitez, pour guarir mille mondes ?
« Ces causes sont cogneües, hé ne vous cachez plus !
« L'esprit de Mareschal pénétre sous vos ondes. »

(1) « *Vichy à travers les siècles. Recherches historiques et bibliographiques* par A. MALLAT. — Tome premier... » — Vichy, *C. Bougarel*, impr.-édit. 1890. (Un vol. in-8°), p. 242.

(2) *Ibid.*, p. 280.

La « *Physiologie...* » est intéressante, surtout par les renseignements que l'on y trouve, sur l'état des fontaines minérales de Vichy, en 1636, et leur aménagement « pour la commodité des malades (1). »



RECTIFICATIONS

AUROUX DES POMMIERS, au lieu de « Il naquit à Moulins... », lisez : Il naquit à Montmarault, le 29 août 1670.

⚜ ⚜ ⚜

DAMALIS (GILBERT). — La vignette de *la Salamandre*. qui figure dans la description du vol., « *Le procès des trois frères* », de *Gilbert Damalis*, montre, par erreur, le grand format de cette marque. En réalité, la salamandre qui orne le rare petit livre, est d'un modèle réduit, et n'a pas d'encadrement.

Roger DE QUIRIELLE.

(1) « *Vichy à travers les siècles...* Tome premier... », pp. 177-190.





PROCÈS-VERBAL

CONSTATANT DES DÉCOUVERTES

Faites à Ebreuil, au siècle dernier (1).



U mois de juin mil sept cent soixante sept, en démolissant l'aile de l'ancien Cloistre du côté du Levant auprès duquel étoit un Ancien puis (2).

LES MAÇONS trouvèrent proche la porte qui entroit du Cloistre a l'Eglise un tombeau Creusé dans une Seule pierre, posé au dessus du carrelage Sous une arcade qui étoit au bout, et faisoit face à une autre aile du cloistre du coté du midy et adossé au mur qui formoit le Colatérale à droite de la nef de l'église. Ce tombeau étoit couvert d'une longue pierre qui servoit de banc a ceux qui se promenoient dans les Cloistres. Les MAÇONS, en présence de M. Bergeon Dubuisson qui avoit bien voulu inspecter et conduire gratuittement tous les ouvrages nécessaires pour former les locaux du nouvel Etablissement. Levèrent cette tombe, sous laquelle on trouva écrit du coté du tombeau une épitaphe latine. L'Ecriture Gothique en étoit très bien conservée et instruisoit que l'Abbé Guillaume neveu maternel et désignatoire de l'Abbé Gerbert, avoit été inhumé dans ce tombeau en Mil quatre vingt dix. Et tout prèz de celuy de l'abbé Gerbert Son oncle, on trouvat dans ce tombeau des Ossements d'un Corps assez bien conservé, et presque dans leur entier. Un bâton de bois de noyer d'une ancienne crosse presque pourry, mais encore garni de virolle d'argent qui n'avoit presque plus de Consistance, il y avoit aussi du coté droit de la tette du cadavre un petit pot de terre noir remplit de charbon et de cendre et du cotté gauche et toujours dans le tombeau on y trouva une petite case en maçonnerie

(1) *Manuscrit du temps, 6 p. g. in-fol. Nov. Archives. Carton G. H. Liasse, n° 19.*

(2) Ancienne abbaye d'Ebreuil.

d'Environ huit pouces quarrés qui ne contenoit rien. Le tombeau qui étoit de pierre tendre se cassa en voulant le démolir, et la tombe qui étoit de pierre de Naves a été employée dans les ouvrages que nous avons faits faire gratuittement dans l'Eglise de la Paroisse et a Servi a faire quelques marches pour monter au Sanctuaire de cette église après en avoir effacé l'écriture.

Le Père Maximien Supérieur pour lors du nouvel établissement Messieurs Juge Bailly Notaire et Bergeon Dubuisson Architecte ont lu l'épitaphe, l'ont traduite et l'ont transcrit sur papier simple laquelle traduction se trouve Egarée les uns et les autres m'ont assurés que le contenû cy dessus étoit vray et ont voulût signer, excepté le P. Maximin qui ne réside plus icy depuis le mois de may, mil sept cent Soixante huit.

Le Neuf may Mil Sept cent Soixante douze, Etant à Ebreuil, et occupé a faire Construire la Salle des pauvres malades, et le mur en retour qui vat former le Colatérale à droitte de la Nef de l'église. Le nommé Couturier tailleur de pierre et piqueur du Sieur Louis Cariol entrepreneur de cette nouvelle construction, m'appelât sur les quatre heures du soir après avoir trouvé en démolissant le gros mur qui formoit l'ancien colatérale, un tombeau d'une seule pierre assez dure, qu'on a destiné pour faire le chambranlle de la cheminée de la Salle des Pauvres. Ce tombeau étoit proche l'ancienne porte qui aloit du cloistre à l'église, absolument adossé au gros mur du collatérale entre deux pilliers batant qui excédoit dans le Cloistre d'un pied, le bas du tombeau étoit éloigné de douze pieds deux pouces de celui dont on a parlé cy-dessus. La Superficie de ce tombeau n'étoit qu'à Quatre pouces du carrelage et n'avoit n'y tombe de pierre, n'y inscription, ce qui nous a fait penser que pour carreler l'aile du cloistre en carreau de terre on avoit anciennement oté cette tombe de pierre ou peut-être une espèce de mausolée qui gênoit dans le Cloistre, lorsque Couturier m'eût montré ce tombeau qui avoit les pieds du coté de l'hautel et vis-à-vis celui dont il a été parlé. Je lui fis ôter la terre le plus doucement possible en présence des autres Ouvriers, nous trouvâmes dans le tombeau tous les ossements qui n'avoient jamais été remués, mais qui tombèrent en poussière lorsqu'on les remuat. il y avoit au coté gauche du crâne encore existant une Crosse couverte de rouille et de terre, et qui après avoir bouïlly longtemps dans le vinaigre s'est trouvée être de cuivre bien dorée, et émaillée de bleux assez bien conservée, et proche les pieds nous trouvâmes aussy du même coté un bout de cuivre sans être doré ce bout ainsy que celuy de la Crosse étoient encore remplis de bois tous deux, mais le reste qui servoit de bâton à la crosse étoit absolument consommé, de façon qu'il n'en restoit aucun vestige. Nous ne trouvâmes dans ce tombeau n'y pièces de monnoye

n'y quaré en Maçonnerie, mais seulement nous trouvâmes dans la terre quelques petits fragments de pot de terre noir Cassé.

Après ce quon nous a dit de la découverte du premier tombeau, de la position de celuy cy, de ce que nous avons vu du local et de l'examen que nous avons fait du mémorial il paroit que c'étoit le tombeau de l'abbé Gerbert, oncle maternel de l'Abbé Guilleaume décédé l'an Mil Soixante quinze, C'est à dire que la Crosse que nous avons trouvé a demeuré en terre Six cent quatre vingt dix sept Ans, sans presque rien perdre de ce qu'elle étoit lorsqu'on ly a mis, comme on peu s'en assurer en l'examinant, l'ayant déposé dans la Sacristie après y avoir fait mettre un bâton neuf, au bas duquel est le bout de Cuiv·e que nous avons trouvé dans le tombeau.

De ce tout, nous certiffions la véritée pour l'avoir vu par nous même et l'avoir entendu dire aux personnes désignés cy-dessus.

A Ebreuil, ce vingt may Mil Sept Cent Soixante Douze.

Approuvé l'écriture signé : Fr Juste Vialard.

***

Le signataire de cette pièce est le Révérend Père Vialard, alors Provincial des Charitains de l'ordre des Frères de Saint-Jean-de-Dieu dont la Maison est à Paris, lequel avait pris des arrangements avec l'abbé de Sades, qui tenait en commende l'abbaye d'Ebreuil ; lors de sa suppression par un édit de juillet 1765, émanant du roi Louis XV, en faveur des Frères de Saint-Jean-de-Dieu.

De plus, cette description fait connaitre l'ancienne disposition du cloître et l'emplacement qu'il occupait, le mode d'inhumation des Abbés de cette abbaye.

L'abbé Gerbert avait été élu en 1064 ; il est parlé de lui dans le *Livre des miracles de saint Odilon*.

Guillaume Ier lui succéda l'an 1072. M. l'abbé Boudant, dans son *Histoire de la ville, du château et de l'abbaye d'Ebreuil*, ignorait la parenté de ces deux abbés, révélée par l'inscription malheureusement détruite du tombeau de Guillaume Ier.

La fondation de cette abbaye est attribuée, par les uns, à Lothaire ; les autres la rapportent à un miracle arrivé à Charles-le-Simple, durant les ides de mars de l'année 906.

Francis Pérot.





CHRONIQUE

AVIS. — *Comme l'année dernière, il y aura un seul* Bulletin *pour les mois d'août, septembre et octobre. Ce numéro paraitra le 1er octobre.*

***

M. La Couture, chef de bataillon d'infanterie territoriale, vient de recevoir la croix de la Légion d'honneur ; au nom des membres de notre Société, nous adressons nos félicitations au confrère La Couture.

***

QUELQUES ANCIENNES ANNONCES CURIEUSES
De Moulins

Novembre 1813. — Théatre de Moulins.

M. Comte dit Lecomte, de Genève, célèbre ventriloque-physicien... M. Comte donne pour intermèdes de ses récréations, des scènes de ventriloquie où la vérité des différentes voix lointaines est portée à sa perfection. Nous citerons l'anecdote des voleurs qui, attaquant la nuit la diligence, se font donner par les voyageurs de l'argent et des bijoux que M. Comte rend le lendemain ; on se doute bien qu'il était seul *ces voleurs ;* celui de l'âne qui dit à son maître de descendre ; celui du cochon qui assure à la foire, à sa maîtresse, ne valoir que 4 livres 10 sols ; et tout récemment, celui du duc et de la duchesse de Montmorency qui, du fond de leur mausolée fermé dans l'église du lycée de Moulins, demandent aux assistants, d'une voix sépulcrale, des prières en réparation des outrages que leur retraite a essuyés pendant la durée du vandalisme, et obtiennent du pieux portier, qui se jette à genoux, plusieurs *Pater* et *Ave*.

◆

A l'instar de Paris,
Le talent triomphe de l'envie.

Au nouveau gout

Perrissier, tailleur pour hommes et femmes, honoré de la confiance publique, et voulant la mériter de plus en plus, fait et fournit tout ce qui concerne son état ; il a des correspondances très suivies avec la capitale ; il habille le sexe suivant le goût le plus moderne, et fait aussi l'uniforme de toutes armes. Les personnes qui l'emploieront seront satisfaites. Il prouve que si le talent triomphe de l'envie, il ne le doit qu'aux connaisseurs. Sa demeure est à Moulins, place du Petit Riz, maison Agnéty.

◆

Ouvrages en cheveux

Les grâces ont souvent dû leur plus beau triomphe à des cheveux artistement arrangés. Les cheveux de l'objet aimé présentent toujours à l'amant sensible de délicieux souvenirs : l'artiste habile peut les lui représenter sous des formes variées à l'infini, et multiplier ainsi ses jouissances.

M. Descantons, de Paris, artiste en cheveux, prévient les habitants de cette ville qu'il fait chiffres, fleurs, nattes, gerbes et sujets allégoriques en tout genre ; colliers et bracelets élastiques et non élastiques, ceintures, boucles d'oreilles et cordons de montres.

Sa demeure est chez M. Amy, horloger, place de l'Horloge.

BIBLIOGRAPHIE

Tous les touristes qui visitaient la belle église de Souvigny, regrettaient de ne pouvoir se procurer des vues de ce magnifique monument ; la Librairie historique du Bourbonnais — H. Durond, L. Grégoire, successeur — vient de combler cette lacune, en publiant un charmant album qui donne onze vues de l'église et du prieuré, avec des notices écrites par M. de Quirielle, l'érudit président de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts de l'Allier. On peut se procurer cet album en adressant à M. L. Grégoire, 2, rue François-Péron, à Moulins, un mandat-poste de 1 fr. 70.

—

Vient de paraître, sous la signature de M. André Michel, conservateur des musées nationaux, une étude très approfondie sur *les statues de sainte Anne, saint Pierre et sainte Suzanne* (*musée du Louvre*) (1), dont le *Bulletin de la Société d'Emulation* donnait en 1897 deux reproductions photographiques. Le texte est accompagné de deux superbes héliogravures-Dujardin, sur la première desquelles on a groupé le saint Pierre et la sainte Suzanne, au lieu que la seconde est entièrement consacrée à la statue de sainte Anne qu'elle représente de face et de profil.

D'après le savant professeur à l'Ecole du Louvre, ces statues, dont il faut placer l'exécution dans les premières années du XVIe siècle, « appartiennent à cette école qui, procédant encore des traditions des ateliers franco-flamands, mais touchée déjà par les influences nouvelles de la Renaissance, s'était lentement formée et avait établi son principal foyer sur les bords de la Loire. Si la sainte Suzanne, dit-il, de style plus archaïque, procède encore du XVe siècle et des écoles septentrionales, le saint Pierre et la sainte Anne se rattachent à l'atelier illustré par le nom de Michel Colombe ».

Tout en constatant qu'il existe des différences de style entre la sainte Suzanne et les deux autres statues, M. A. Michel ajoute qu' « il reste permis d'affirmer qu'elle est bien sortie du même atelier » que les deux autres chefs-

(1) *Monuments et Mémoires* publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. VI, p. 95-106 ; tirage à part, 18 pages.

d'œuvre qui faisaient avec elle l'ornement des tours du château de Chantelle.

Quant à l'attribution de ces statues à tel ou tel imagier ayant travaillé pour le compte de Pierre de Bourbon ou d'Anne de Beaujeu, elle reste jusqu'ici incertaine.

Le texte du marché relatif aux tombeaux de Brou (3 décembre 1511) nous fait connaître, il est vrai, l'existence de Jean de Chartres, « mon disciple et serviteur, dit son signataire Michel Colombe, lequel m'a servi l'espace de dix-huict ou vingt ans *et maintenant est tailleur d'ymaiges de Madame de Bourbon* ». Toutefois, à défaut de documents sur la manière de cet artiste, M. Michel s'est borné à « proposer ce nom comme une possibilité, une vraisemblance même — encore hypothétique ». F. Cl.

—

Cusset-Vichy, notice médicale sur les eaux minérales naturelles de Vichy, par Ch. Asselin, 1899. — Cusset, Arloing ; in-8° de 28 pp. — Tirage, 2.000 ex.

—

Vichy et ses environs, *guide pratique illustré*, publication trimestrielle, 1899, 2e trim., par Gros. — Cusset, Arloing ; in-8° de 176 pp. — Tirage, 2.000 ex.

—

A ma filleule, *Madeleine de Chantal*, poésie par le baron de Conny. — Moulins, Et. Auclaire ; in-18 de 12 pp. — Tirage en deux couleurs.

—

Statue de Marchand de Fachoda, par G. d'Aizenay, 1899. — Cusset, Fumoux ; in-8° de 15 pp. — Tirage, 100 ex.

—

Vingt-cinq jeux de balle, par Masset. — Cusset, Fumoux ; in-8° de 66 pp. — Tirage, 500 ex.

—

Luxation congétinale de la hanche, et son traitement, par le Dr Bide. — Montluçon, Herbin ; in-8° de 46 pp.

—

Syndicat des entrepreneurs de battage de l'arrondissement de Lapalisse, 1899. — Drevet ; imp. in-8° de 8 pp.

—

Les Ptoses, *Viscérales*, *etc.*, *Diagnostic et Monographie*, par Franz Glénard, 1899. — Vichy, Wallon, imp. ; in-4° de 977 pp.

—

Association amicale des Anciens Elèves de Saint-Joseph de Montluçon, 1899. — Montluçon, Herbin, imp. ; in-8° de 37 pp.

—

Le livre de raison des Goyard, bourgeois agriculteurs de Bert, par R. de Quirielle. — Moulins, C.-Leblond, imp. ; extr. de la *Quinzaine bourbonnaise* ; in-8° de 108 pp. En vente à la librairie historique du Bourbonnais, Louis Grégoire, 2, rue François-Péron, Moulins.

Moulins. — Imprimerie Etienne Auclaire.





PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1899

SÉANCE DU 4 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD

ÉTAIENT présents : MM. BOUCHARD, BERTRAND, GRÉGOIRE, l'abbé BERTHOUMIEU, baron LE FEBVRE, LA COUTURE, le chanoine DESCHAMPS, PÉROT, BOURDELIER, CAPELIN, BERNARD.

— La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucune observation.

— Il est déposé sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion ; parmi eux, se trouve un ouvrage qui a pour titre : *Le centenaire du grand poète portugais J.-B. d'Almeida Garrett* (4 février 1899), *La jeune fille aux rossignols*, roman extrait du *Voyage dans mon pays*, par de Garrett, avec une introduction sur ce voyage par notre confrère M. H. FAURE, et offert par lui à notre Société. Cet ouvrage, édité avec soin et élégance, fait le plus grand honneur à l'imprimerie de M. Crépin-Leblond.

— La Société a reçu du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts le programme du congrès des sociétés savantes à la Sorbonne en 1900.

— M. PÉROT communique une monographie faite par lui sur l'église de Fleuriel, et les dessins de plusieurs chapiteaux, de bases des colonnes et de ferrements des portes. M. GRÉGOIRE donnera une vue photographique de l'église et une du portail.

— M. BERTRAND lit la préface d'un long mémoire concernant l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte en Bourbonnais, sur lequel feu notre confrère, l'archiviste de l'Allier, A. Vayssière, a publié en 1890, dans les *Archives historiques du Bourbonnais*, une étude extraite des archives du Rhône, XVII[e] et XVIII[e] siècle. Le travail de M. Bertrand est une copie d'un registre de 1748 conservé à la Commanderie de Beugnay, commune de Chassenard (Allier), dont tous les bâtiments viennent d'être

démolis ; ce manuscrit, rédigé par un autre commandeur que ceux de Lyon, est décrit d'une façon différente de celle de ses prédécesseurs ou continuateurs, et nous donne d'utiles renseignements en ce qui concerne les Commanderies de Beugnay, Ponteux, Bardon et Trevol, tout en ne négligeant pas celles du Boulay, Anglure, Fly et le Bouchet, Tourny, etc., de Saône-et-Loire, et L'Haye ou La Haye, à Avrilly (Allier), mais qui étaient des membres de celle de Beugnay.

— Le même confrère, comme conservateur du Musée départemental fait la communication suivante :

« Sur ma demande, nous avons reçu pour le Musée, de notre confrère M. Brugière de la Motte, de Montluçon, une statue antique fragmentée d'homme, très probablement un dieu du paganisme, à laquelle la tête et le bas des jambes manquent ; le haut du corps est revêtu d'un peplum retenu sur l'épaule gauche par une fibule ; la partie inférieure est nue. Elle est sculptée dans un grès assez fin et mesure encore un peu plus d'un mètre de hauteur ; les bras bien effrités étaient pendants le long du corps ; elle a été recueillie dans le lit d'un ruisseau, près du bourg d'Estivareilles, où se voient, non loin de là, les restes d'une voie romaine qui longeait la rivière du Cher et des substructions ; on y a rencontré des fragments de poteries, des monnaies romaines et des haches de bronze, dont nous avons deux spécimens donnés par M. de Montagnac.

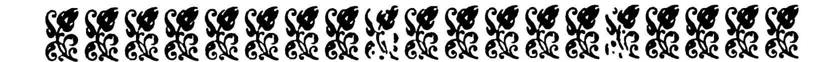
J'ai remercié M. Brugière de ce don ; j'ai cru un instant, que je pourrais raccorder à cette statue la tête que nous avait donnée, il y a longtemps déjà, M. Brugière, son grand-père, ancien sous-préfet de Montluçon, mais il y a une grande disproportion entre ces deux fragments ; cette tête appartenait à une statue plus colossale, également ramassée dans un ruisseau, à Saint-Victor, mais à une distance de quatre kilomètres d'Estivareilles. »

— M. Grégoire communique des photographies faites par lui, dans le canton de Saint-Pourçain : églises de Reugny, de La Feline, châteaux du Bouchat et de Chenillat.

— M. Grégoire demande de faire, comme l'année dernière, un seul numéro pour août, septembre et octobre ; cette proposition est adoptée.

— Il est donné lecture d'une circulaire de M. Cécillion, commis principal des postes et télégraphes, président du Comité moulinois de la Société de retraite et d'assistance mutuelle : L'avenir du Prolétariat, en date du 13 juillet, convoquant les différentes sociétés du département à assister à une réunion à la mairie, pour s'occuper de l'organisation d'une fête destinée à célébrer, l'année prochaine, les bienfaits de la solidarité. — MM. le baron Le Febvre et Bouchard sont désignés pour se rendre à cette invitation.

G. B.



EXCURSION

A TOULX-SAINTE-CROIX, LES PIERRES-JAUMATRES, BOUSSAC ET LAVAUFRANCHE

8 JUIN 1899

Le jeudi 8 juin, quatorze membres de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts de l'Allier (1) se trouvaient réunis sur le quai de la gare, en attendant le train qui part de Moulins à 5 h. 40 pour Montluçon.

Sous les premiers rayons d'un gai soleil qui promettait une belle journée, nos confrères sont emportés à une tranquille allure qui leur permet d'admirer les jolies églises, les châteaux ou manoirs, les usines et les gorges pittoresques qui bordent les routes de cette région, une des plus intéressantes du département.

A Montluçon, le petit groupe s'accroît de notre confrère M. Brugière de la Motte et de son neveu, M. de la Grange.

Plusieurs de ces Messieurs se sont munis d'appareils de photographie (2), qui prendront au passage les monuments les plus remarquables et fixeront les étapes de cette excursion en partie scientifique, car, comme le disait plaisamment et avec une fine pointe de malice, notre excellent confrère Crépin-Leblond, on ne peut tout à fait oublier que nous sommes une *Société savante* en déplacement !...

(1) C'étaient MM. Roger de Quirielle, président de la Société, et son fils; Bertrand ; le docteur Bruel ; Maurice Bruel ; Capelin ; Marcellin Crépin-Leblond ; Dubost, ingénieur ; Mitton ; Ernest Olivier et son fils ; F. Pérot ; Salard, entrepreneur, et l'abbé Clément.

(2) Les deux planches qui accompagnent ce récit ont été établies à l'aide des épreuves obtenues par nos confrères.

Avant de quitter le Bourbonnais, la superbe tour d'Huriel (I) (1) apparaît comme une gigantesque borne placée au moyen âge, entre les deux provinces héritières des antiques peuplades gallo-romaines des Cambiovicenses et des Bituriges.

Chanon

Nous voilà arrivés à la petite station de Chanon, où attendent deux confortables voitures de l'hôtel Aucouturier, de Boussac, retenues par les soins de M. Francis Pérot, qui fut le très exact et habile organisateur pratique de cette charmante excursion (II).

Et, par une route escarpée

Et de tous les côtés au soleil exposée,

nous montons, montons jusqu'à Toulx-Sainte-Croix, à mesure que se déroulent sous nos regards, au premier plan, de superbes récoltes d'où émergent çà et là d'énormes blocs de granit, qui paraissent aux fervents du préhistorique, déjà très « jaumatres » et, au loin, dans l'horizon bleu, les petits mamelons de la vallée de la Creuse qui moutonnent à l'infini comme les vagues agitées d'une mer aux eaux changeantes.

Toulx-Sainte-Croix

Un plantureux déjeuner arrivait à point pour refaire nos forces d'excursionnistes et nous permettre de remplir un programme, d'ailleurs chargé, et qui fut exécuté point par point, avec plus de régularité même que certains horaires de compagnies de chemins de fer.

Après une visite au presbytère, qui nous procure l'avantage d'avoir à notre tête, pour une partie de la journée, l'excellent abbé Pascal comme obligeant cicerone, nous commençons par visiter Toulx.

D'abord l'église (III) ; c'est un curieux monument de l'époque romane, construit, d'après la tradition, sur les fondations d'un temple antique.

La commodité des transports et de la circulation, le peu de population du bourg actuel, ont, disent quelques-uns, éloigné le clocher (IV) de l'église, en renversant la première travée de la nef remplacée aujourd'hui par la route. La disposition singulière de ce monument est assez fréquente dans le bas Poitou et dans la région creusoise (2). L'église de Toulx est

(1) Les chiffres entre parenthèses désignent les numéros des planches qui accompagnent ce texte.

(2) L'église de Treignat, si souvent remaniée, située sur les confins de la Creuse, — et qui abrite le mausolée des Le Groing de la Romagère, — nous en offre un curieux exemple. Il en est de même à Boussac-bourg. Je suppose que le clocher a été dans ces paroisses délibérément construit à côté de l'église et sans faire corps avec elle, soit précisément à cause des dispositions des lieux où ils étaient élevés, soit pour laisser au clocher devenu beffroi, un caractère plus « municipal », surtout au XIIIe siècle.

solidement construite en granit, trapue et basse comme un homme qui se courbe pour opposer aux bourrasques de vent et de pluie, qui font éternellement rage sur ces sommets, le contrefort vigoureux d'un corps arcbouté (V). Le déambulatoire est curieux et les chapiteaux intéressants. Au dehors, la porte est gardée par deux de ces lions de granit qu'on retrouve dans ce pays (1), et qui paraissent être des vestiges de la conquête anglaise sous le règne de Charles VI. Renversés au temps de la Pucelle, brisés, mutilés par les sabots ferrés des paysans — qui, dit-on, se vengèrent longtemps de l'Anglais, en donnant chacun sur les bêtes de pierre un coup de pied au sortir de la messe, — ils gisent le nez dans la fange de la route, le derrière dans les herbes, le dos rongé par la lèpre séculaire des lichens (VI), dans un manque de forme qui est un symbole de l'indécision des vieux souvenirs patriotiques et du vague des ressentiments populaires contre l'invasion britannique (2).

Mais il faut se hâter pour explorer les environs de l'église. Nous sommes en pleine cité gallo-romaine.

Quand on aborde cette contrée étrange, tourmentée, que les artistes et les archéologues vont complaisamment visiter aujourd'hui, il convient de se défier des exagérations et de la crédulité scientifique du fameux docteur Baraillon, que notre Président appelle à bon droit le « Jules Verne du préhistorique ». Il n'est pas inutile aussi de se mettre en garde contre les appréciations trop facilement enthousiastes et les rêveries philosophiques de George Sand qui, dans ses faciles romans, et, en particulier, dans *Jeanne*, a CHANTÉ cette région sur un mode qui frise le mélodrame...

Ces réserves faites, il est juste de reconnaître que ce pays mérite des éloges sincères, et que c'est tout à fait à tort que nos touristes, pour suivre la mode, s'empilent chaque été dans des trains de bains de mer et se mêlent aux agitations de nos plages en vogue. Les plus raisonnables qui s'isolent dans les « coins » de Bretagne ou du Dauphiné et qui ont « découvert » depuis peu d'années ceux de l'Auvergne, feraient sagement de s'arrêter en route, d'aller moins loin et de diriger leurs pas vers les sommets et les vals de Toulx-Sainte-Croix (3).

(1) L'église de Treignat, que je citais tout à l'heure, a conservé également un de ces lions de pierre.

(2) Cette partie de la Creuse, le sud de l'Indre, l'est du Berry et du Bourbonnais furent ravagés presque complètement pendant la guerre de cent ans, vers 1369, par diverses incursions des Anglais, mais tout spécialement d'abord par l'expédition dont parle Froissart, de James Dudley, sénéchal anglais du Poitou, qui, avec 12.000 lances, dévasta ces régions, puis par les compagnies que conduisait le Prince Noir, et enfin, par les gens de Jean d'Evreux, sénéchal du Limousin.

(3) Ce pays a si fort séduit les excursionnistes de la Société d'Emulation, que notre confrère Francis Pérot est allé, accompagné de sa famille, passer

George Sand rend assez exactement l'impression générale et première de ce site (1).

« Un désert, une lande inculte, une terre primitive qui porte les stig-
« mates mystérieuses de notre plus antique civilisation. Un coin sacré
« où la charrue n'a jamais passé, où la nature est sauvage, grandiose ou
« morne, où la tradition est encore debout, où l'homme semble avoir
« conservé son type gaulois... » Là... « cette pensée banale vient à tout le
« monde : « on se croirait ici à deux mille lieues des villes et de la
« société », on pourrait dire aussi bien qu'on s'y sent à deux mille ans
« de la vie actuelle. »

Dans le pays, on appelle Toulx : « la montagne aux pierres », et c'est justice. Les conquêtes et le temps ont, de larges coups d'épaule, jeté autour du village un océan de pierres plus ou moins façonnées, au milieu duquel des routes se sont péniblement frayées des sorties tortueuses et resserrées, et qui attestent le prodigieux développement des trois enceintes de murs gigantesques qui protégeaient la cité gauloise.

Il est assez malaisé d'indiquer ici à quelle époque Toulx fut détruite. Il est à présumer que ses ruines successives furent causées par les invasions des barbares — les Vandales au IIIe et au IVe siècle ; les Wisigoths en 412, — et consommées par la conquête que les Francs firent, en 507, de tout ce pays.

Il n'est pas sans intérêt de lire ici la page de description très pittoresque, — à défaut de mérite scientifique, — que George Sand consacre aux ruines de l'antique cité et à la chute de ces murailles cyclopéennes (2).

« On trouve des antiquités romaines, comme à peu près partout en France ; mais là n'est pas le mérite particulier de cette ruine formidable. Ce qui en reste, cet amas prodigieux de pierres à peine dégrossies par le travail et où l'on chercherait en vain les traces du ciment, ce sont les matériaux bruts de la primitive cité gauloise, tels que les employaient nos premiers pères. Au temps de Vercingétorix, trois enceintes de fascines et de terre battue, revêtues de pierres sèches, s'arrondissaient en amphithéâtre sur le flanc de la colline. La colline s'est exhaussée depuis, de toute la masse des matériaux qui formaient la ville, et maintenant c'est littéralement une haute montagne de pierres, sans végétation possible, et d'un aspect désolé. Une quinzaine de maisons et une pauvre église, avec la base d'une tour féodale et un seul arbre assez mal portant, forment, au sommet du mont, une misérable bourgade. Et voilà ce qu'est devenue une des plus fortes places de défense du

ses journées de « villégiature » à la rustique auberge de Toulx, et utiliser ses repos de vacances à explorer les pierres jaumatres et les ombres mystérieuses de ses châtaigneraies.

(1) *Jeanne*, p. 2.

(2) *Jeanne*, p. 18.

pays limitrophe entre les Bituriges et les Arvernes, territoire vague que les nouvelles délimitations ont fait rentrer assez avant dans la circonscription du département de la Creuse, mais qui jadis a été alternativement Berri et Marche, Combraille et Bourbonnais. »

Mais nous ne pouvons nous attarder au milieu de la cité antique, et, laissant à notre droite les *pierres d'Ep-nell*, « destinées à d'inoffensives lustrations » (1), il nous faut remonter en voiture pour gagner le mont Barlot dont on découvre à quelques kilomètres au nord, les sommets hérissés d'entassements de roches gigantesques.

Les Pierres Jaumatres.

Après une descente rapide sur une route en lacet, au milieu des monceaux de pierres culbutées, nous laissons les équipages près de Savaud et nous gravissons, à travers des viviers perfides, en escaladant les petits murs de pierre sèche, les pentes pleines de bruyères et de cailloux roulants que couronnent les « pierres Jaumatres » (2).

Plus on avance vers le plateau et plus le spectacle devient séduisant. De tous côtés le panorama est superbe. Au sud, l'œil charmé parcourt la vallée de la petite Creuse, les environs d'Aubusson, et un peu à droite, découvre le Puy-de-Dôme et sa ceinture de hauts sommets. A l'est, s'étend le Bourbonnais avec « ses belles eaux, sa riche végétation et ses vastes plaines qui s'étagent en zones bleues » ; à l'ouest, c'est Châtelus, Ajain ; au nord, l'Indre et le Berry avec une bordure d'incomparables magnificences végétales semées sur un sol artistiquement tourmenté dans « l'incommensurable limite circulaire de l'horizon ».

Cependant il est urgent de ne point s'arrêter au cadre, si empoignant qu'il soit, pour songer au tableau ; et celui-ci est bien digne d'intérêt, même en ne voyant dans ces roches qu'un phénomène d'ordre géologique et en le dépouillant du caractère druidique que leur conteste une école moderne qui veut être prudente.

Sur un plateau sans arbres incliné vers le nord, et dispersées sur 500 mètres de long, plus de cinquante-deux pierres offrent, en des groupements variés, d'intéressants spécimens du travail d'érosion de l'ancien régime des eaux.

Vus de loin et du pied du mont Barlot, ces amas de pierres semblent

(1) *Jeanne*, p. 99.

(2) On a cherché quelle pouvait être la signification de ce mot. Nous préférons déclarer qu'en fait d'étymologie, le docteur Baraillon voit ici l'origine de ce nom dans « pierres de Jupiter », et M. l'abbé Pascal, dans « mère de Jupiter ». George Sand, dans Jo-marhr, trouve le verbe couper, mutiler et y reconnaît le lieu où l'on faisait souffrir les victimes, et elle ajoute sérieusement : « c'est comme qui dirait *meurtre sacré* » (*Jeanne*, p. 77)...

des troupeaux d'animaux antédiluviens énormes couchés dans de hautes herbes, gigantesques pachydermes reposant sur le flanc, rhinocéros et hippopotames levant leur lourde tête pour voir l'importun chasseur qui trouble leur sommeil séculaire (**VII, VIII**).

Plusieurs de ces pierres de granit rose et gris sont de proportions colossales (1), bizarrement placées, en champignon végétal (**IX**), à cheval sur d'autres pierres, droites, couchées... (**X** à **XVIII**.)

Les flancs de plusieurs de ces blocs rongés par les herbes, sont ravinés sous les efforts du temps, les coups de tempêtes et de vents, et leurs surfaces supérieures criblées de cuvettes, tous les jours plus vastes, où l'eau des orages porte et promène les grains arrachés au granit par l'hiver précédent, les gelées et le soleil (2).

(1) Les pierres qui mesurent 8 et 10 mètres de long ou 4 à 6 mètres de haut sont communes.

(2) Nous ne prétendons pas ici ouvrir et surtout trancher la controverse qui divise encore les partisans du « druidisme » et les géologues. Mais nous devons consigner en passant la diversité de leurs appréciations, parce que cette note entre dans notre sujet et que la question a fait l'objet des conversations des excursionnistes moulinois.

Tandis que les géologues voient dans ces énormes rochers qui émergent sur le sommet de nos montagnes, des noyaux plus durs de granit qui ont pu résister à l'action dissolvante des eaux, et sont restés sur place, victorieux des déluges, les imaginations du commencement de ce siècle, s'autorisant d'une science archéologique alors encore dans l'enfance, ont déclaré que ces pierres avaient été menées là-haut par un travail humain, et elles ont vu dans la posture même de ces rochers un « ordre mystérieux », dans leur « équilibre inaltérable » un symbole, et dans les cannelures et bassins, des cupules intentionnellement faites par l'homme primitif, ou par les Gaulois tout au moins.

« Ces blocs, dit George Sand, — se faisant l'écho du Dr Baraillon, — ce sont « les menhirs, les dolmens, les cromlechs des anciens Gaulois, vestiges de « temples cyclopéens..., tables monstrueuses où les dieux barbares venaient « se rassasier de chair humaine, et s'enivrer du sang des victimes ; autels « effroyables où l'on égorgeait les prisonniers et les esclaves pour apaiser « les farouches divinités. Les cuvettes et les cannelures creusées dans les « *angles* (!) de ces blocs, semblent révéler leur abominable usage, et avoir servi « à faire couler le sang. » (*Jeanne*, p. 16.)

M. Francis Pérot qui a passé plusieurs jours à étudier Toulx et les environs, nous a communiqué un rapport dans lequel il modifie ses premières impressions du 8 juin. Notre confrère concède volontiers lui aussi, que les pierres Jaumatres n'ont pas été dressées par un travail humain à la place où elles se trouvent, mais il pense qu'elles ont été utilisées par les Gaulois pour l'exercice de leur religion et la pratique de leurs sacrifices cultuels. Il croit de plus aux cupules faites de main d'hommes.

M. Pérot dit dans son rapport qu'il a trouvé, encadrant le plateau, deux murs se rejoignant à angle droit et séparant l'emplacement des pierres des nombreuses habitations circulaires dont il a retrouvé les traces sur les flancs du mont Barlot.

Le Président Chorllon, dans ses *Mémoires* (p. 81), rapporte cette tradition du pays, que Toulx et les pierres Jaumatres étaient habitées par « des romains, affin d'y pouvoir allumer des feux de jour et de nuict et faire

EXCURSION

DE

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION ET DES BEAUX-ARTS

DU BOURBONNAIS

8 Juin 1899

EXPLICATION DE LA PLANCHE I

I, **La « Toque »**, *donjon d'Huriel* (cliché abbé Clément).

II, En gare de **Chanon** (cliché Capelin).

III, **Toulx-Sainte-Croix**, vue générale (cliché Capelin).

IV, *Clocher de Toulx* (cliché Capelin).

V, *Eglise de Toulx* (cliché Capelin).

VI, *Un lion de granit* (cliché Mitton).

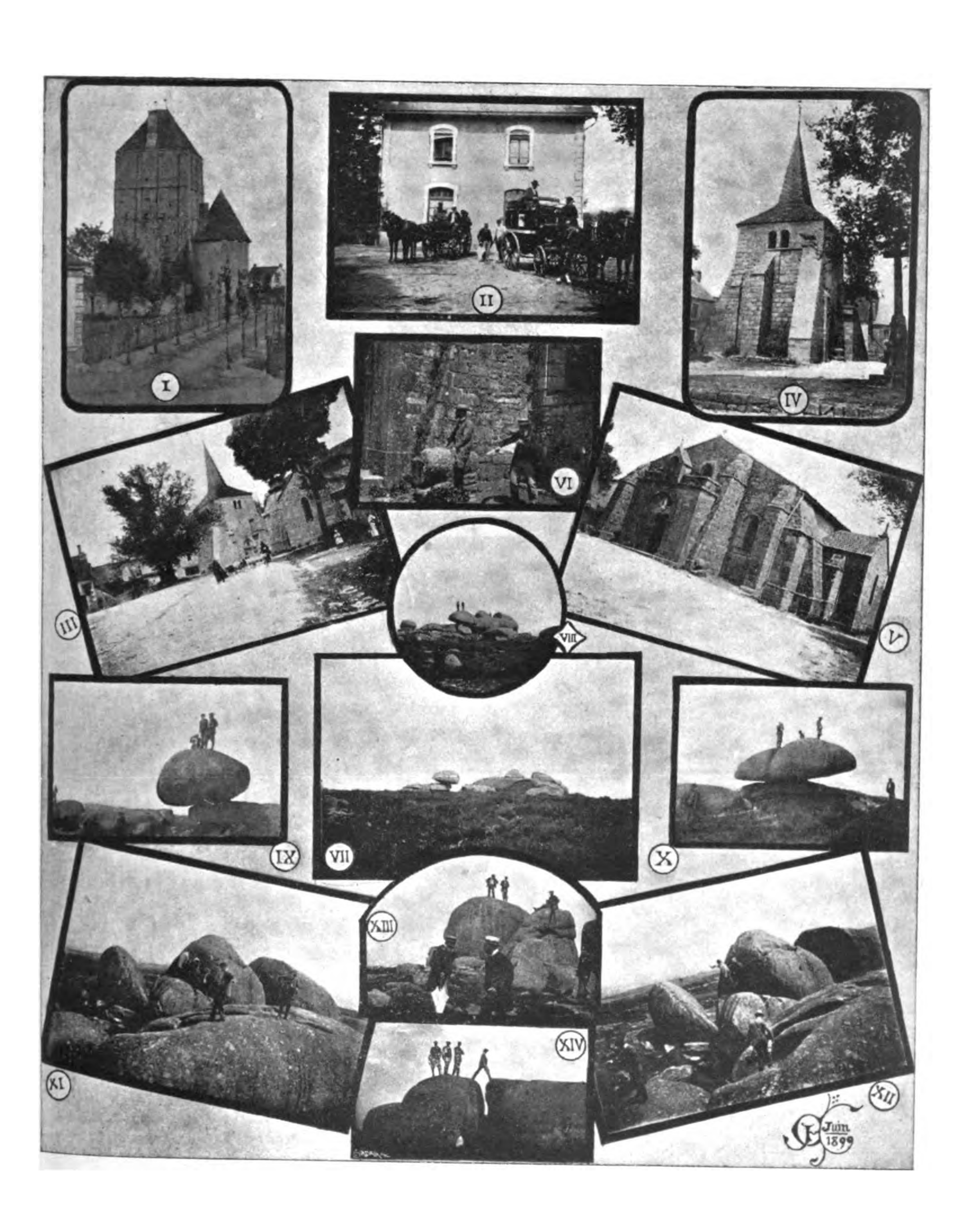
VII, **Les « Pierres Jaumatres »** (cliché Capelin).

VIII, **Les « Pierres Jaumatres »** (cliché Dubost).

IX et X, *Les « champignons » du mont Barlot* (cliché Brugière de la Motte).

XI et XII, *Les Pierres Jaumatres* (cliché Capelin).

XIII et XIV, *Autour des « cupules »* (cliché Brugière de la Motte).


I
II
IV
III
VI
V
VIII
IX
VII
X
XIII
XI
XIV
XII
Juin
1899

EXCURSION

DE

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION ET DES BEAUX-ARTS

DU BOURBONNAIS

8 Juin 1899

EXPLICATION DE LA PLANCHE II

XV, *Les pierres cannelées* (cliché Mitton).

XVI, XVII, XVIII, Divers groupes de pierres (clichés Capelin et Brugière de la Motte).

XIX, *La « Boussaquine »* (cliché Brugière de la Motte).

XX, *A l'assaut de la Boussaquine* (cliché Dubost).

XXI, *La conquête de la Boussaquine* (cliché Mitton).

XXII, Départ pour **Boussac** (cliché Dubost).

XXIII, *En rue de Boussac* (cliché Mitton).

XXIV, *Dans les rues de Boussac* (cliché Brugière de la Motte).

XXV, *Château*, façade sur la cour intérieure (cliché Capelin).

XXVI, *Vue extérieure du château* (cliché Capelin).

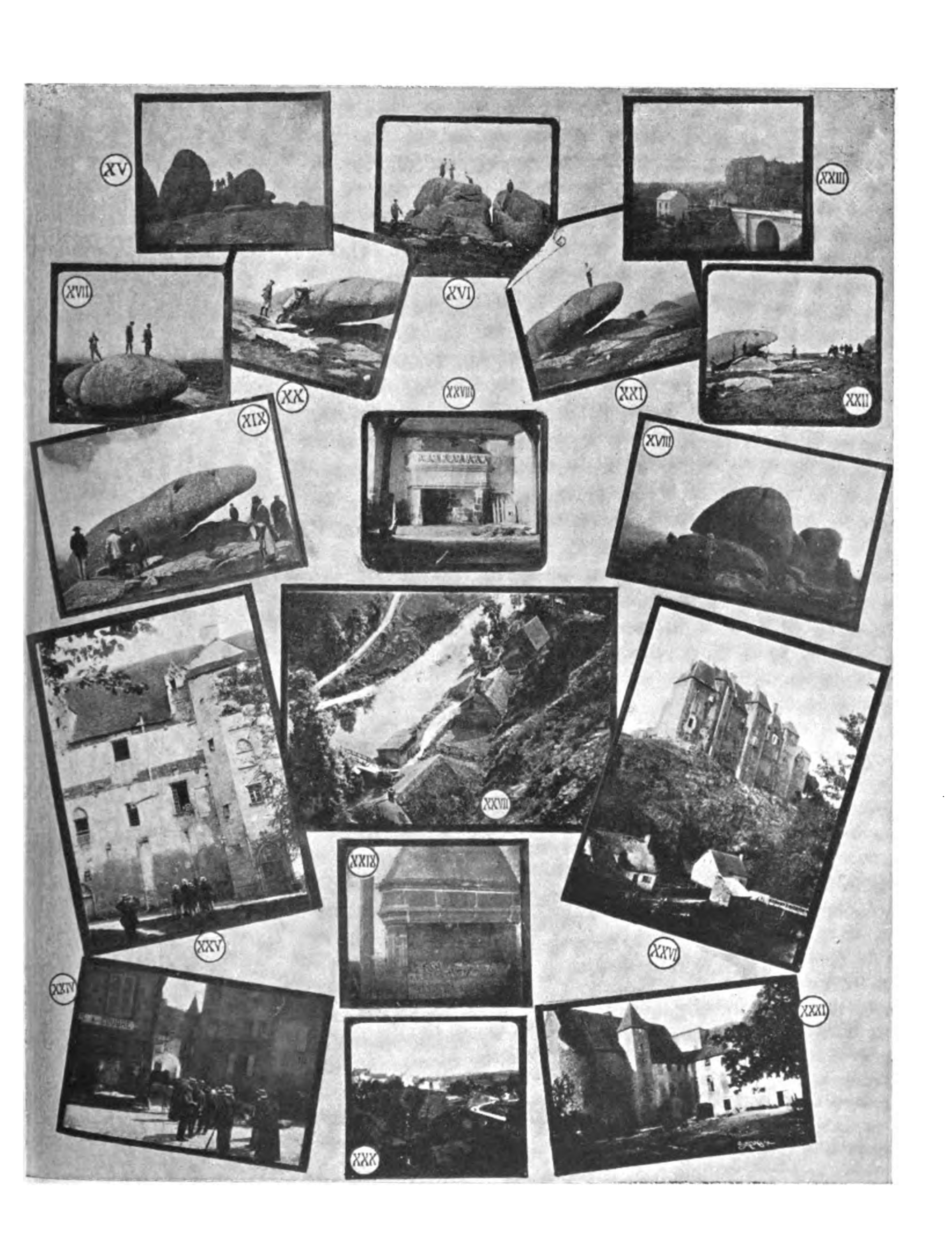
XXVII, *Le lit de la Petite Creuse* (cliché Capelin).

XXVIII, *La grande cheminée du château* aux armes de Jean II de Brosse et de Nicole de Bretagne (cliché Dubost).

XXIX, *Autre cheminée de la grande salle* (cliché Mitton).

XXX, *Un coin de Boussac* (cliché Dubost).

XXXI, *Cour de la Commanderie* de **Lavaufranche** (cliché Brugière de la Motte).


XV
XVI
XXIII
XVII
XX
XXVIII
XXI
XXII
XIX
XVIII
XXVII
XXV
XXVI
XXIX
XXIV
XXXI
XXX

Nous nous dispersons pour étudier de plus près ces rochers lisses ou fendillés qui offrent des refuges, des sièges et se prêtent si mal aux escalades. Pendant que l'intrépide Jean de Quirielle fait l'ascension difficultueuse de la « Boussaquine » (**XIX**, **XX**, **XXI**), nous regardons le tableau formé par le paysage... Au fond de la vallée, au-dessus du cours sinueux de la rivière encaissée entre deux murs de granit, derrière les chataigneraies sombres coupées de prairies, Boussac et son château dressé hardiment sur les rocs aigus qui surplombent la Petite Creuse, nous attire (**XXII**). Aussi nous redescendons vite vers le frais village de Pradeaux, et dirigeons bientôt notre excursion vers la sous-préfecture (**XXIII**).

Boussac. *Son château.*

Enserrée sur le promontoire que forment en réunissant leurs eaux rapides la Petite Creuse et le Beroux, la cité, coquette et vieillotte en même temps, déroule ses maisons à tourelles, ses façades à fenêtres sculptées et à croisillons, autour de places irrégulières et le long de rues étroites et escarpées (**XXIV**). L'inspection est vite terminée. Cependant, après l'église, peu intéressante d'ailleurs, les restes des anciens remparts, que jalonnent quelques tours en mauvais état ou décapitées, quelques maisons du xve et du xvie siècle, le château mérite réellement une visite.

On y accède en longeant la crête du plateau et en traversant une place humide plantée d'arbres (**XXV**).

Grâce à l'obligeance de M. le Secrétaire de la sous-préfecture, nous pouvons visiter le château, dont les Guides et le si inexact Larousse attribuent la construction au célèbre maréchal de Boussac, et qui fut édifié en réalité par son fils Jean II de Brosse (1). Aussi bien, le tympan de la

de grandes fumées comme un signal et un advertissement qu'ils pouvoient se donner promptement, par la communication de ces montagnes et lieux eslevés, de l'un à l'autre, des révoltes et remuemens fréquens qui arrivoient dans les Gaules... ».

En somme, ce qu'on peut très raisonnablement admettre, c'est que ces lieux semblent avoir été disposés naturellement pour servir aux Celtes de lieu de réunion, de défense et de refuge, et de cadre à leur vie religieuse et civile.

(1) Le maréchal Jean I de Brosse, seigneur d'Huriel, Sainte-Sevère et Boussac, chambellan de Charles VII, naquit en 1375 et mourut en 1433, épuisé par les fatigues de la guerre, à l'âge de cinquante-huit ans. Il fut célèbre par le meurtre de Jean de Vernet dit le Camus de Beaulieu, le funeste favori de Charles VII, et surtout par ses exploits « plus honorables » aux côtés de la Pucelle, au siège d'Orléans, à Beaugency et à la bataille de Patay.

Sa vie active, passée tout entière au milieu des camps, *l'état si fâcheux de ses finances*, indiquaient déjà assez qu'il est impossible d'attribuer au fameux maréchal, — je ne dis pas des travaux de défense et de consolidation d'un *manoir qui existait déjà*, — mais au moins la construction de la

petite porte d'entrée, la frise de la hotte de la grande cheminée de la salle dite « des gardes », tout décèle la livrée de Jean II et non celle du maréchal (**XXV. A**).

Au-dessus de la porte principale qui s'ouvre au bas d'une élégante tour à pans, sur un tympan entouré de nervures aux crochets largement traités, se détache un écusson portant les trois gerbes des de Brosse et un casque de chevalier surmonté de trois nouvelles gerbes. Nous pénétrons dans les vastes pièces du rez-de-chaussée, où les appareils de photographie peuvent saisir dans leur ensemble la physionomie des vastes et belles cheminées (**XXVIII-XXIX**) qui ornent la grande salle dite « des gardes ». La plus grande est couronnée d'une jolie galerie sculptée dont la décoration faite des gerbes des de Brosse et de l'hermine de Bretagne, est du plus gracieux effet.

Chaque pas éveille les scènes d'antan, les aventures de la vieille dame de Maleval, les violences de l'amiral de Culan... Les vieux souvenirs hantent

majeure partie du *château actuel* de Boussac. Voici d'ailleurs une preuve positive.

La petite porte d'entrée du château (**XXV. A**) et surtout la belle cheminée de la grande salle, — dont sont contemporaines toutes les jolies sculptures réparties sur les corbeaux et les fenêtres de la façade intérieure, — sont timbrées d'une *gerbe* et d'une *hermine*.

Or, le maréchal de Boussac épousa, par contrat du 20 août 1419, Jeanne de Naillac, qui portait *d'azur à deux lions passants d'or mis l'un sur l'autre* (La Thaumassière, *Hist. du Berry*). Il n'a donc pu employer les *hermines* dans la décoration du château, tandis que son fils Jean II le pouvait, ayant épousé en 1437 — il avait 14 ans ! — Nicole de Blois dite de *Bretagne*, fille unique de Charles de Blois dit de Bretagne. — Notre ami M. Emile Chénon a raconté dans sa très docte *Histoire de Sainte-Sevère en Berry* (p. 96), la vie étrange et mouvementée à la fois de ce pauvre Jean II de Brosse, par le fait de sa grand'mère, Marguerite de Maleval, dont « la misérable et dampnable administration, petit gouvernement, deshonnète à dire », était connue non seulement... de l'amiral de Culan, mais de tout le monde.

La construction du château actuel de Boussac et toute la décoration sculpturale doit donc être attribuée à Jean II de Brosse né en 1423 placé d'abord sous la tutelle de sa grand'mère, puis sous celle de son oncle par alliance Jean de Bretagne, comte de Penthièvre et de Périgord ; nommé chambellan de Charles VII et son conseiller, par lettres de 1449, en récompense de sa valeur et des services qu'il rendit à la France en aidant à l'expulsion des Anglais. A la mort de Jean de Bretagne, Jean II, du chef de sa femme, prit le titre de comte de Penthièvre sous lequel il est désigné assez ordinairement. En 1465 il refusa de trahir Louis XI, ce dont le duc de Bretagne lui sut très mauvais gré, puisqu'il fit saisir le comté de Penthièvre et les biens que Jean avait en Bretagne. En 1458 il vendit sa seigneurie d'Huriel à Jean de Bourgogne, comte de Nevers, et céda peu après à Louis XI tous les droits éventuels qu'il pouvait avoir au duché de Bretagne, par le fait de son mariage. « Il avait *fait édifier à Sainte-Sevère une porte dite du Marché* et la *maison seigneuriale* destinée à lui servir de logement, à la place du vieux château devenu inhabitable », dit M. Chénon. Il mourut en 1483. Jean II fut donc moins un guerrier qu'un administrateur, un « constructeur de châteaux ».

tout l'étage inférieur du castel... Nous montons dans les chambres occupées par la sous-préfecture et faisons une courte halte dans le salon, dépouillé aujourd'hui des six riches tapisseries de haute lisse dites « *la Dame à la licorne* » exécutées, soit dans les Flandres, soit en France à Aubusson, dans la seconde moitié du xve siècle (1), qui font depuis 1882 l'orgueil du musée de Cluny, et que remplacent trois modestes panneaux modernes, sortant des ateliers d'Aubusson.

Après un regard jeté dans la direction du précipice (**XXVII**) qui forme au pied du château le lit de la Petite Creuse, nous traversons la chambre qu'occupait George Sand quand elle demandait l'hospitalité au sous-préfet de Boussac... et, pressés par l'heure du retour, nous laissons la partie de l'édifice occupée par la gendarmerie, faisons le tour du castel (**XXVI**) par le ravin, et, en contournant la petite ville (**XXX**), nous rejoignons nos voitures qui nous emportent rapidement à *Lavaufranche*, où nous arrivons assez tôt pour consacrer le temps qui précède le départ à une rapide visite à l'antique Commanderie des chevaliers de Saint-Jean.

Commanderie de Lavaufranche.

Il nous paraissait d'autant plus utile de visiter cet établissement, que son Commandeur avait sous sa juridiction plusieurs membres de l'ordre répandus en Bourbonnais : *Saint-Jean-d'entre-les-Vignes*, près Montluçon, *Magnet*, dans la commune de Cosne, et *Richemont*, situé au sud de l'église de Bizeneuille.

Ce grand logis offre cette particularité intéressante, qu'il est flanqué aux angles de contreforts ronds et pleins supportant à leur sommet des échauguettes et qu'on retrouve chez nous, au château du Plessis, dans la commune d'Autry-Issard, et au château de Salles, son voisin.

La commanderie de Lavaufranche a fort souffert des injures du temps et de l'incurie de ses divers propriétaires (**XXXI**).

La belle salle des chevaliers est ravagée..., transformée en écurie ; elle est devenue méconnaissable. Le beau tombeau d'un de ses commandeurs — peut-être celui de Jean Grimeau, — qui, sous une arcature

(1) L'origine de ces tapisseries nous fournit l'occasion d'admirer en passant la permanence des légendes. Ces œuvres d'art, représentant diverses scènes de la vie d'une grande dame du xve siècle, sont aux armes, devise et attributs de la maison de Le Viste, qui portait : *de gueules à la bande d'azur, chargée de trois* CROISSANTS *d'argent*. Or, on répète encore à Boussac, qu'elles ont été apportées d'Orient par Zizim, fils puîné de Mahomet II, chassé par Bejazet, et dirigé sur la France par Pierre d'Aubusson, seigneur de Boussac et grand-maître de Rhodes, auprès duquel il s'était réfugié en 1492. Le *croissant* des armes de la maison des Le Viste a fait croire qu'il s'agissait du croissant turc !...



gothique, avait sa statue couchée sur une dalle, et une inscription au-dessus de la tête, a été mutilé, gratté, cassé à plaisir... C'est un amas informe de pierres sculptées et peintes, témoin lamentable des idiotes fureurs révolutionnaires.

Mais nous n'avions pas le temps de nous lamenter sur les dévastations de la grande destructrice de monuments...

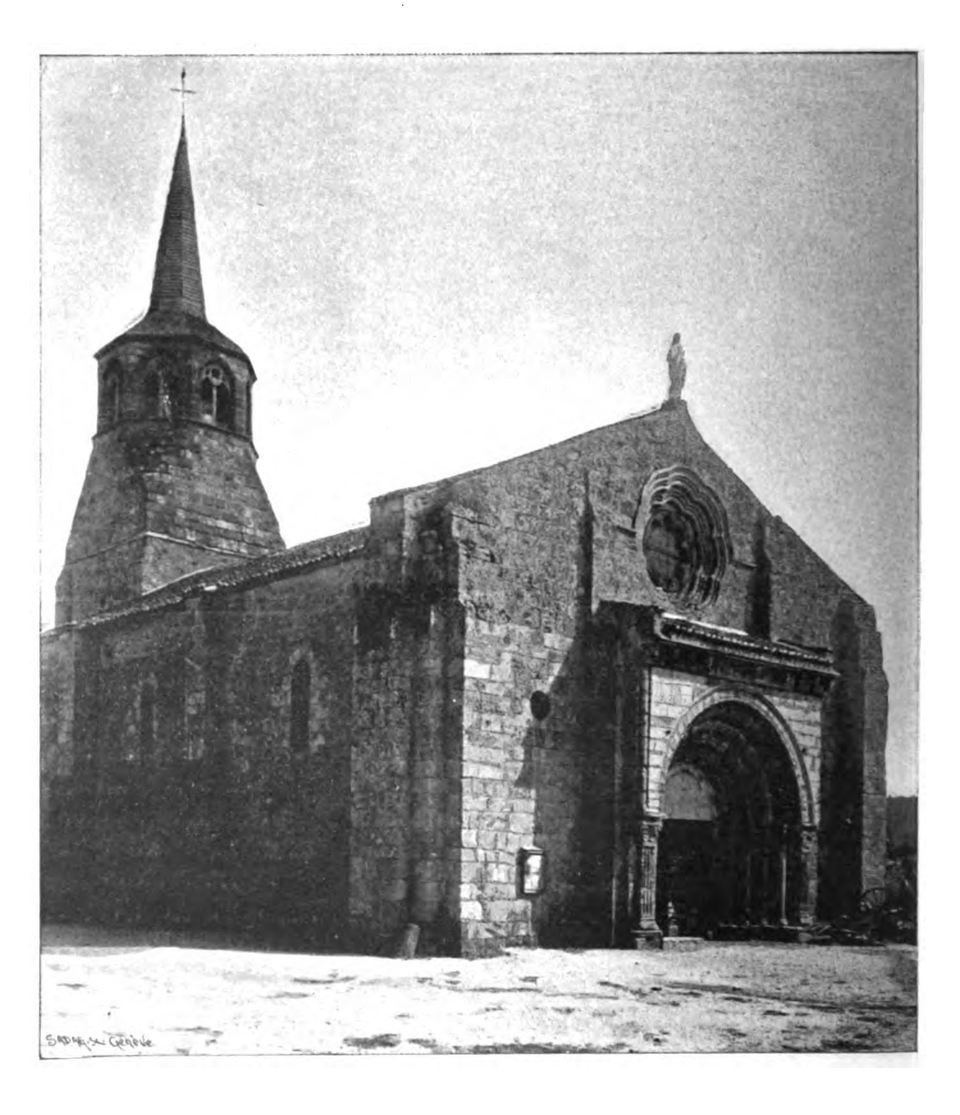
Le train arrivait en gare, et nous conduisait à Montluçon, pour un arrêt qui permettait de souper.

Nous rentrions à 9 h. 25 dans la bonne ville de Moulins, qui commençait à s'endormir, et où nous nous séparions en nous promettant tous de continuer l'an prochain la série des excursions pittoresques et scientifiques, si heureusement inaugurée cette année par ce court mais très intéressant voyage.

Abbé Joseph CLÉMENT.

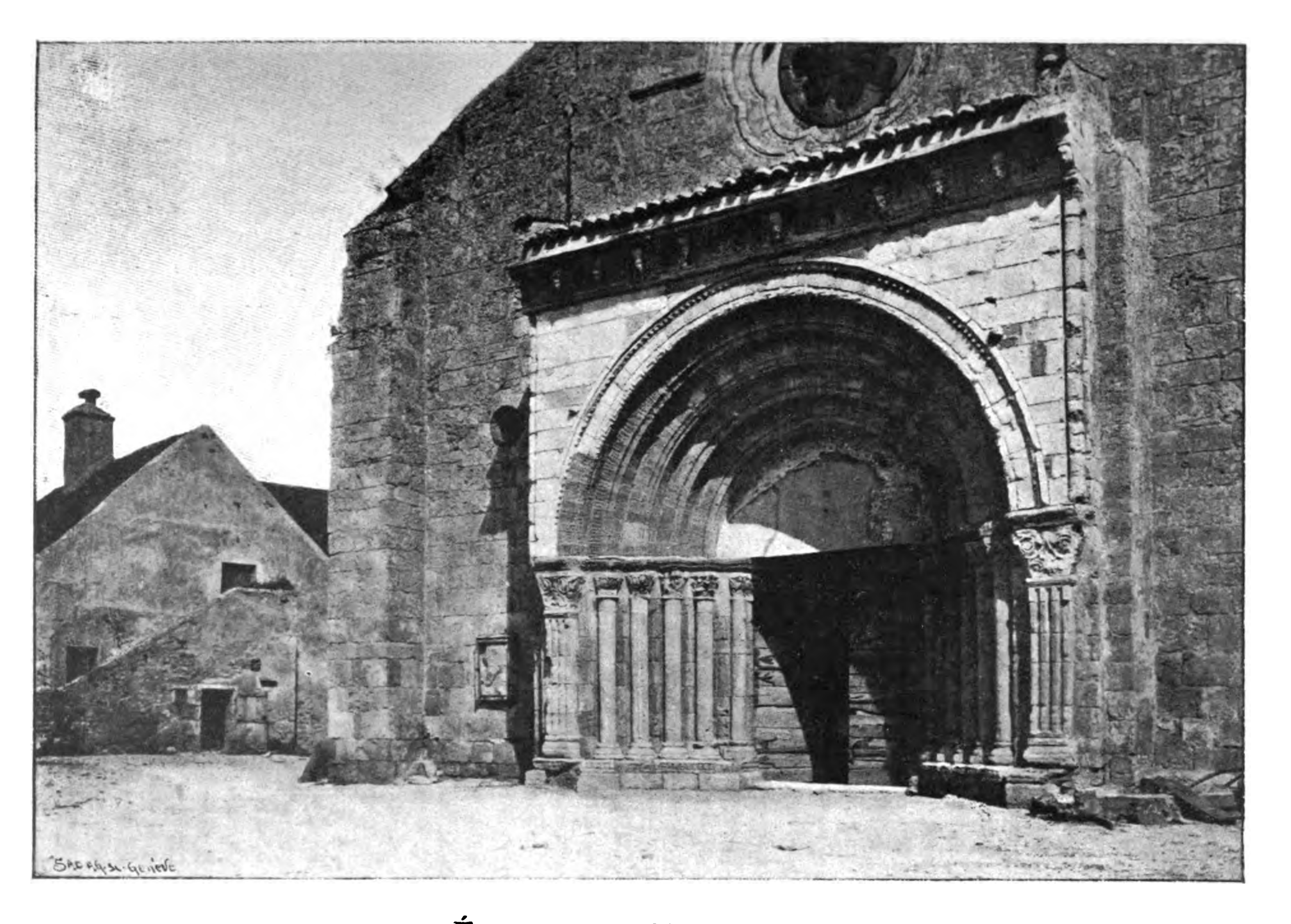
La Madeleine, Juillet 1899.





ÉGLISE DE FLEURIEL

(Vue d'ensemble)



ÉGLISE DE FLEURIEL

(Façade et Portail)



L'ÉGLISE DE FLEURIEL

Cette église (1) dépendait autrefois de l'archevêché de Bourges ; plus tard, elle fut comprise dans l'évêché de Clermont ; elle était érigée en prieuré-cure. C'est l'une des curieuses églises du Bourbonnais.

Suivant une tradition encore vivace (2), cette église aurait été fondée par une puissante châtelaine, Madame de Guise, à qui appartenait, dit-on, la paroisse entière. Après avoir tout vendu pour édifier ce beau monument, cette dame ne se réserva que la métairie de Gorgenet, dont le modeste revenu lui suffisait. L'on voit son portrait à l'entrée de la chapelle de la Vierge, copie faite d'après le dessin original qui représentait cette dame sur la pierre tombale recouvrant sa sépulture.

Le plan de l'église est une croix latine orientée ; le sanctuaire a été construit d'abord au XIe siècle, ainsi que le transept ; l'une des absidioles a été refaite au XIVe siècle. L'abside est semi-circulaire, et le transept offre une voûte en berceau. Cette première partie de l'église est bien distincte de la seconde qui n'a été édifiée que vers la fin du XIIe siècle ; le clocher est du XIVe siècle.

La maîtresse abside, voûtée en cul-de-four, était autrefois percée de trois baies, symbole trinitaire à ajouter au symbole du Christ en croix, nettement figuré par la déviation de l'axe de l'église, du côté droit.

Le chœur est d'un aspect sévère, dénué d'ornements, contrairement à la seconde partie de l'église édifiée au siècle suivant. La nef, qui mesure 30 mètres de longueur sur 18 de largeur, est divisée par trois travées à arcatures en plein cintre, et comprend deux collatéraux voûtés en arête ainsi que la nef ; cette voûte hardie offre de belles proportions ; les piliers de la nef et des collatéraux sont formés de colonnes engagées semi-circulaires, ornées de superbes chapiteaux très variés et d'une bonne exécution, dont l'ornementation est empruntée aux règnes végétal et animal : là, sont des rinceaux, des volutes, des fleurs d'eau, des

(1) Nous donnons deux clichés de M. C. Grégoire, représentant une vue d'ensemble de l'église, et une vue du portail, en regrettant de ne pouvoir y joindre tous les intéressants clichés que fournirait le monument.

(2) *L'art en province*, tome XIII, p. 151.

branches de vigne ; ailleurs des allusions, un vieillard, dans une singulière posture, le menton appuyé d'une main, sur un bâton, de l'autre, il semble soutenir le poids de la voûte ; ailleurs se voient des serpents et deux oiseaux de proie torturant un autre personnage ; ce serait bien là, le symbolisme de la luxure, tandis que la gourmandise est figurée par un chat avide de saisir un collier de saucisses qu'il porte sans pouvoir les saisir ; puis ailleurs, ce sont des monstres, des têtes grimaçantes. Vers la nef, un chapiteau représente une tête vomissant des fleurs et des flammes.

Dans l'abside sont deux chapiteaux terminant deux colonnettes de dimensions très restreintes, représentant deux têtes humaines dont le style et l'exécution barbares contrastent singulièrement avec les autres décorations sculpturales si parfaites, malheureusement empâtées sous plusieurs couches de badigeon, qui recouvrent aussi la décoration polychrome de l'église faite d'assises filées en jaune et ornées de rosettes rouges.

Les baies percées dans les murs latéraux sont terminées en plein cintre et y sont de grandes proportions.

Le clocher repose directement sur le transept, moyen pratique d'utiliser les piliers de l'arc triomphal et ceux qui précèdent l'abside, de souder naturellement le toit de la nef avec celui de l'abside, et de masquer leur rencontre nécessairement irrégulière.

Une petite porte, percée sur le collatéral gauche, vers le XVIe siècle, a un linteau en accolade, chargé d'un écusson portant *trois tiercefeuilles et un cœur brochant.*

L'extérieur est non moins remarquable que l'intérieur ; une superbe flèche, édifiée vers le XIVe siècle, surmonte une base octogonale percée sur ses faces d'arcatures ogivales géminées ; dans l'intrados de plusieurs baies se remarquent le monogramme du Christ et celui de la Vierge Marie :

ihs a m

L'entablement autour de l'église est supporté par une série de corbeaux sculptés, très variés de forme et d'ornementation, parmi lesquels on remarque des griffons ailés, des monstres, et surtout des têtes de félins (1).

(1) Le griffon, animal hybride, représente la ruse (Mgr CROSNIER, *Iconog. chrét.*, Paris, in-8°, 1846, 1re éd., p. 326).

Le portail est un remarquable spécimen de l'architecture bourguignonne qui caractérise cette église ; il est dans un bel état de conservation, et c'est l'un des plus beaux du Bourbonnais. Il est d'un aspect sévère, dû surtout à sa construction en pierres régulièrement appareillées. Deux gros éperons sont l'avant-garde de ce portail à arcatures en plein cintre et formant une forte saillie en avant. L'entablement est protégé par un toit papeloné amorti par un larmier que soutiennent des modillons divisant le dessous en compartiments où sont sculptées des rosaces alternant les figures humaines de ces modillons.

Au-dessus est percée une rosace en épicycloïde à huit lobes rentrants, et contournée extérieurement par une forte moulure torique.

La porte est enfoncée sous une voussure profonde, moulurée, dont les retombées sont supportées par quatre colonnes accouplées de chaque côté, et par deux pilastres de front, cannelés ayant 2 mètres de hauteur, sur 0 m. 35 de largeur, ornés de deux beaux chapiteaux.

Les moulures très variées sont fuselées ; les chapiteaux d'une bonne exécution étaient autrefois rehaussés d'or, de pourpre et d'azur. Une grosse tore fuselée encadre le cintre ; sur le tympan sont sculptées les armes de la fondatrice ou des fondateurs bienfaiteurs de l'église : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent, deux en chef, une en pointe, l'écu timbré d'une couronne de marquis, et pour tenants deux griffons.*

Les armes des Le Long de Chenillat, famille du XV[e] siècle, se rapportent bien à celles du tympan ; non loin de Fleuriel, sur la commune de Cesset, sont les ruines et la tour de Chenillat. Ces seigneurs ont peut-être contribué aux frais d'entretien et de réparation de l'église, car les armoiries des anciens Chenillat ne sont pas connues, bien qu'ils aient habité ce pays dès le XIV[e] siècle. Le premier connu est Petrus de Cheniliaco de Hayes, alias Asiis, Damoiseau qui possédait des dîmes, cens et rentes ès paroisse de Chateley châtellenie de Hérisson en 1298 (1).

Mareton de Chenillac damoiseau, Perrin, aussi damoiseau, Jaumin et Brondin de Chenillac possédaient en 1332, des maisons, terres, bois, garennes et divers cens de taille ès paroisses de Treben, Mellars, Feline, Monesty, Saucier et Verneuil.

Jehan de Chenillac des Hayes avait maison forte à Viellefons, en la châtellenie de Verneuil, 1350, et moitié de l'hostel Bobonat à Chantelle.

Jehanne de Chenillac, damoiselle, femme de Pierre de Montjournal, chevalier, chambellan du duc de Bourbon, hôtel fort des Hays, paroisse de Trebent et Viellefons à Feline en 1397.

(1) Dom Betencourt, tome 1. Paris, Bachelin-Deflorenne, nouv. éd.

Il est à supposer que ces Chenillac n'avaient rien de commun avec les suivants, bien qu'ils possédèrent les mêmes fiefs que les premiers (1).

Hugonin Le Long de Chenillac, damoiseau, rentes et tailles ès paroisse de Tresail et Lubi (Trezelles et Lubié) en 1375.

François Le Long, Ecuyer, possédait les fiefs de Saugère et de Chinière, ès paroisses de Saint-Marcel et Saulcet, 1682.

Hilaire Le Long, Sr de Chenillat, et de Fougis, capitaine de vaisseau, et son frère François, étaient fils de Gaspard, seigneur de Thionnes, et de Charlotte Louise de La Loë, remariée au marquis de Saint-Gelais de Lusignan, 1717.

Enfin, Gilbert Le Long, Seigneur de Chenillat, Fougis, Viellefons, etc., était Curé de Givrette en 1726. Il avait une portion de dîme à Treuil-Chevalier, paroisse Dessertines, châtellenie de Montluçon.

Mais revenons à cette belle façade si harmonieuse dans ses proportions : les chapiteaux des colonnettes mesurent $0^m,45 \times 0^m,42$, les colonnes reposent sur un massif en pierre d'appareil et qui est également orné.

La porte à deux vantaux a conservé ses pentures primitives, habilement forgées sans avoir été retouchées à la lime ; le membron principal est divisé au tiers par un étranglement renforcé, il porte dans sa longueur une double ligne parallèle de dentelures semi-circulaire, et une série de creux obtenus à l'aide de poinçons variés. Les extrémités se divisent en palmettes contournées. Ces pentures sont un rare spécimen de ferronnerie du XIVe siècle.

L'église appartient au roman fleuri, bourguignon pour la plus grande partie ; nous verrons en effet que Fleuriel dépendait primitivement de l'abbaye de Tournus, puis d'Evaux au diocèse du Berry, et enfin du diocèse de Clermont. Saint-Pourçain, qui possédait Fleuriel en 1105, dépendait alors avec trente églises du Bourbonnais de l'abbaye de Tournus.

Bien que sur le territoire arverne, cette église n'a aucun rapport avec le roman, ni le style transitoire auvergnat, caractérisé par la sobriété d'ornementation, la sévérité, les cordons billetés, l'étroitesse des nefs, la rareté et l'exiguïté des baies, etc. Aucun de ces caractères ne se retrouve à Fleuriel, tandis que les cannelures des pilastres, les dimensions des nefs, des baies de l'édifice et son ornementation, rappellent l'école bourguignonne.

Il est regrettable que ce monument, l'un des plus beaux spécimens de l'architecture religieuse du XIIe-XIIIe siècle, ne soit point classé, et nous appelons sur lui, l'attention de l'inspecteur des monuments diocésains.

A la Révolution, l'église devint la propriété de l'Etat, et fut vendue

(1) DE SOULTRAIT, *Arm. du Bourb.*, 2e éd., tome II, 1890.

comme domaine national pour la somme de 40,000 livres, au citoyen Raynaud ; le presbytère fut adjugé au citoyen Bonnet-Ferrondeau, moyennant 2.520 livres.

Nous rappellerons brièvement quelques faits historiques relatifs à l'église de Fleuriel.

— 1105 —

Une bulle datée du 24 avril 1105 donnée par le pape Pascal II à Pierre, abbé de Tournus, lui confirmant la possession d'un nombre considérable d'églises de l'évêché de Clermont ; on y trouve : *In episcopatæ cum ecclesiis de Floriaco.*

— 1158 —

L'église de Sainte-Marie de Fleuriel faisait partie de l'ancien archiprêtré de Chantelle et formait un prieuré-cure.

Le 24 mai 1158, le pape Adrien IV confirme à Gaufrède, prévôt de Saint-Pierre et Saint-Paul d'Evaux, la possession de tous ses biens compris dans l'évêché de Limagne, dans l'archiprêtré de Bourges, en assurant aux moines d'Evaux le droit de placer dans les églises paroissiales les chanoines tirés de la prévôté d'Evaux, on y remarque :

Ecclesiam Sancte Mariæ de Floriaco.

— 1179 —

Dans une autre bulle du pape Alexandre III, datée du 8 avril 1179, adressée à Girard, abbé de Tournus, il lui confirme cette abbaye dans les possessions du diocèse de Clermont :

« *Alexander Episcopus Servus Servorum Dei Dilectis filiis :*

« *Girardo tremor Chiensis monasterii Abbati :* . . . .

« *De Floriaco Cum capelle de Cavarocha.* »

— 1284 —

« *Exempta ex Instrumento visitationi quam fecit Simon* (1), *Archiepiscopum Bituricensi. Anno 1284.*

« *31 die veneris ad Fleurey, Prioratum de Abbatia Turnociensi.*

« Anno 1287

« 21 — *Apud Gannat.*

« 22 — *Die martis, ad Prioratur de Fleuret.* »

— 1566 —

Le prieuré-cure de Fleuriel au diocèse de Bourges vaut 300 livres annuellement.

Le prieuré de Fleuriel recevait annuellement 5 l. de rente en argent du domaine de la Châtellenie de Chantelle, accensé à maistre Jean Foullé, conseiller du Roi, qui le tenait pour six années (2).

(1) Simon de Beaulieu.
(2) Nicolas DE NICOLAY, *Descrip. du Bourbonnais.*

— 1686 —

Le prieuré valait 800 livres de rente et la taille s'élevait à 1400 livres (1).

On remarque dans cette paroisse les anciens fiefs de Baugalerie du Plair, de la Vauvre, de la Jolivette, des Allots, de la Tillée, et le bois de la Troncie qui appartient au Roi.

— 1764 —

Fleuriel faisait partie de la subdélégation de Saint-Pourçain qui comprenait trente-sept paroisses, et dont le subdélégué était M. de la Codre de Montpansin.

Fleuriel possède tout un poème de pierre : son église ! Le paroissien y retrouve la maison de Dieu qui était celle de ses aïeux et la sienne, ses souvenirs d'enfance et ceux qui marquèrent les diverses phases de sa vie, immuable au sommet de la petite montagne ; il la cherche du regard, au retour du service qu'il devait à la patrie ; à trois lieues de distance il découvre avec émotion son vieux clocher qui semble lui dire : « Presse le pas, ton pays est là » ; il n'a pu voir encore la maison paternelle, mais il a aperçu son église et il sera bientôt au foyer paternel. Aussi, ce n'est pas sans respect que l'on visite ces archives de granit, témoins de la vie de près de quarante générations.

A Fleuriel, comme dans toutes les églises de la transition, tout y est symbolique, dans l'ensemble comme dans les détails, à l'extérieur comme à l'intérieur, et cela, sans rompre l'harmonie architecturale ou décorative. Les grands mystères de la religion chrétienne y ont été représentés, à cette époque où la culture intellectuelle ne se développait que très lentement dans les campagnes, malgré les institutions de Charlemagne ; il fallait parler aux yeux et à l'âme un langage spécial ; aussi, nul doute que les anciens connaissaient et définissaient bien mieux que de nos jours, le caractère symbolique de leurs églises. Ce n'était assurément pas pour le prêtre seulement, que l'église romane et celles édifiées plus tard présentaient tant d'enseignements par le symbole que chacune de ses parties représentait.

Aujourd'hui, le symbolisme de l'église est ignoré des masses, qui ne voient plus en elle qu'un monument, dont on discute la forme, l'étendue, l'élévation, les détails de son ornementation et de son mobilier !

Aux XI[e] comme au XII[e] siècle, et jusqu'à la Renaissance, l'église était un acte de foi, rendu visible et saisissable et dont le langage mystique en était le caractère.

Francis PÉROT.

Moulins, le 4 août 1899.

(1) D'ARGOUGES, *Procès-verbal de la généralité de Moulins.*



VIEILLES ENSEIGNES

DES

HOTELLERIES BOURBONNAISES



EPUIS une époque très reculée, les hôteliers et aubergistes eurent certainement à leurs portes un signe distinctif, destiné à indiquer au voyageur que là ils trouveraient à se nourrir, se rafraîchir et se reposer. Quel était ce signe ? Probablement le plus simple, le moins coûteux, celui que, jusqu'à nos jours, les cabaretiers ont conservé au-dessus de leurs portes, ou au pignon de leurs maisons, la branche de genévrier, de chêne, de houx, « le bouchon » qui devint, dans le langage populaire, le nom des cabarets. Nous avons tous vu et nous voyons encore, dans les campagnes et même dans les villes, bien que cette habitude tende à disparaître, se dressant, à l'entrée des cabarets, cette longue branche dont le vert feuillage résiste si longtemps aux intempéries des saisons. Plus tard, certains archéologues disent : « Au XIVe siècle, hostelleries et auberges des grands centres se distinguèrent des autres maisons en accrochant à leurs façades, à leurs pignons, suspendues souvent à d'immenses potences en fer, quelquefois artistement forgées, des enseignes de métal curieusement décorées, peintes avec les couleurs les plus éclatantes que pouvait trouver l'enlumineur, et représentant le bon saint patron sous l'invocation duquel se plaçait l'hôtelier, l'écu de France, celui de la province, des croix d'or, d'argent, la couronne royale, des animaux vrais ou fantastiques. »

En Bourbonnais, comme dans les autres provinces, les hôteliers, aubergistes et cabaretiers ne manquèrent pas d'imiter leurs confrères



des grandes villes, et de prendre ces enseignes qui frappaient les regards du voyageur, l'engageaient à entrer, et restaient gravées dans sa mémoire, si la chère avait été bonne, le vin généreux, et la carte à payer pas trop exagérée.

Nos hôteliers de province n'avaient pas, comme ceux de Paris, de Lyon, pour forger, sculpter ou peindre, les artistes distingués dont les œuvres remarquables figurent avec honneur dans quelques musées ; ils pouvaient toujours trouver de naïfs imagiers, des enlumineurs qui leur composaient un tableau, se distinguant par ses dimensions, ses couleurs hardies, sa belle dorure, faisant croire au voyageur que le patron de l'hôtellerie avait certainement un talent culinaire à la hauteur de son enseigne.

On trouve beaucoup de noms de vieilles enseignes bourbonnaises dans les documents des archives du département, des communes, dans les registres de l'état civil, et nous en avons réuni un certain nombre, pour les signaler seulement à titre de curiosités, bien que ces souvenirs d'un passé déjà bien lointain, ne soient pas sans intérêt pour l'histoire locale.

Il est à remarquer que, dans notre province, aussi bien que dans les autres évidemment, les titres des enseignes ne furent pas très variés, qu'ils se répétaient beaucoup et reproduisaient principalement ceux qui étaient le plus connus à Paris. De la capitale, par l'intermédiaire des voyageurs, les emblèmes, les inscriptions, avaient gagné la province et ensuite les petites bourgades ; l'imitation des us et coutumes de Paris ne date pas de nos jours.

Nous commençons au xve siècle, avec le cabaret de l'Imaige de Nostre Dame, très achalandé à Moulins. Il avait la clientèle de nos consuls et notables bourgeois, et c'est dans la salle de cet établissement que, à défaut de maison commune, cette sélecte compagnie se réunissait pour délibérer sur les affaires de la ville, et payait loyer en consommant quelques quartes de vin et des petits pains. Le logis renommé de l'Escu de France, rue du Crot du Vert, le cabaret du Chapeau rouge, rue Sous Nostre Dame, l'hostellerie où pendaient pour enseigne les Quatre fils Aymon, faisaient concurrence à l'Imaige Nostre Dame (1). Voilà une belle enseigne que celle qui représentait les quatre chevaliers montés sur le fameux Bayard, et le peintre avait pu, sur ces figures, user de tous les tons de sa palette.

Les images de saints et de saintes décoraient quantité d'hôtelleries de

(1) Hostellerie tenant à la rue qui va du puits des Quartes (la pompe qui existait au coin des rues de la Flèche et de l'Allier) à la porte de Paris et d'autre part à l'église Nostre Dame, c'est-à-dire place de l'Ancien Palais.

notre pays : A Moulins, au XVIe siècle, Saint-Louis, rue de Bourgogne ; Saint-Georges (1), rue de Paris ; le chef de Saint-Jean (2), rue de Paris ; Saint-Eloy, rue de Paris ; Saint-Jacques, rue de la Courroierie ; l'image de la Madeleine, rue du Chambon-Colombeau ; Saint-Christophe, Saint-Jacques, à Souvigny (XVIe siècle) ; Saint-Claude, à Bessay (XVIe siècle) ; Saint-Georges et Saint-Claude, à Varennes (XVIe siècle) ; Saint-Georges, à Bourbon et à Saint-Pourçain ; Saint-Jacques, à Gannat (XVIe siècle) ; à Cosnes, Saint-Jean (XVIe siècle) ; l'image Saint-Pierre, à Vichy.

Les croix d'or ou d'argent étincellent sur les enseignes dans plusieurs localités, du XVe siècle à nos jours : croix d'or, à Moulins, à Montluçon, à Gannat, à Saint-Pourçain, à Bourbon, à Ebreuil, à Souvigny ; la croix d'argent ou croix blanche, à Villeneuve, Chevagnes, Beaulon, Le Veurdre, Cérilly, Ainay, Vichy.

La couronne royale se voit à Bourbon, Moulins, Saint-Gérand-le-Puy, Montmarault, Huriel.

L'Ecu de France orne la façade d'hôtelleries, à Saint-Menoux, Vichy, Lapalisse, Saint-Pourçain, à Moulins, place des Lices ; l'écu d'Orléans à Vichy.

Les Rois Mages ont les honneurs de plusieurs enseignes ; suivant l'orthographe adoptée par le peintre, ils sont les Trois Maures, les Trois Mores, les Trois Rois, et même les Trois Morts ; à Moulins, les Trois Mores, dans la rue qui va de la rue des Carmes à la rue de Refembre ; les Trois Maures, à Montluçon, qui ont pour patron, en 1635, Jean Commarie, aubergiste et tanneur ; en 1717, cette auberge est exploitée par Jean Doyat.

A Bourbon, en 1661, les Trois Maures appartiennent à François Marin, « aubergiste et traicteur de ce fameux logis ».

L'image du cheval, le bon compagnon du voyageur, était tout indiquée pour décorer l'enseigne de l'hôtel ou de l'auberge dans laquelle son maître et lui s'arrêtaient pour se reposer : rue du Chambon-Colombeau, à Moulins, au XVIe siècle, nous avons le Cheval Bardé, armé en guerre ; le Cheval Blanc, à Bessay, Gannat, Chantelle, faubourg de l'Horloge, près la croix Bohat, à Buxière ; un cheval rouge à Billy.

Le soleil, avec sa large face humaine et ses rayons flamboyants richement dorés, était un emblème bien décoratif ; on semble l'avoir négligé, et nous ne le connaissons qu'à Ygrande, à Montmarault et à Bourbon.

(1) Démoli lors de la construction du collège des Jésuites ; Saint-Eloy se composait de deux chambres et deux haultes, avec garderobes, de grenier, galerie, cour ; Saint-Eloy et la vieille porte se touchaient.

(2) Grand corps d'hôtel basti de briques à parement court, estableryes, apentis auquel y a boutique sur la rue.

La lune n'a pas de clients, et nous ne trouvons qu'une étoile, à Saint-Hilaire (grande étoile de fer à l'auberge Gossier).

Il y a l'auberge de l'Estrier, à Varennes ; les Quatre Vents, rue de Bourgogne, à Moulins, XVIIe et XVIIIe siècles ; les Quatre Piliers, à Cosne ; dans le même bourg, les Quatre Maillets, tenus en 1741 par Pierre Besson, notaire royal et aubergiste qui, chose peu banale, peut donner à boire et à manger pour des actes, et fait les repas des mariages dont il a rédigé le contrat. Il ne manquait à ce tabellion cumulard que de savoir jouer de la cornemuse, pour terminer au bal ses multiples services ; La Rose, à Varennes-sur-Allier ; le Chapeau rouge, à Lapalisse, XVIe siècle ; l'enseigne de l'Artichaud à Moulins, XVIe siècle, qui était peut-être la représentation de la décoration de la fontaine du château ducal.

Les récits des voyages dans les pays lointains devaient donner aux hosteliers l'idée de prendre pour enseignes des animaux, des oiseaux, poissons, réels, extraordinaires ou fabuleux ; le Lion d'Or est magnifiquement peint et doré à Moulins, à Franchesse, au Donjon ; le Lyon d'or couronné à Avermes ; la Lyonne à Moulins.

La gracieuse et blanche image du cygne existe à Moulins et à Villefranche. Le petit et le grand Dauphin, à Moulins ; le Dauphin, à Souvigny, à Vichy, à Saint-Pourçain, faubourg de Paluet ; à Moulins, on a vu toute une ménagerie, l'Aigle d'or, l'Ours, le Loup, les Trois-Poissons, la Cyraine, le Cerf-Volant, qui est aussi à Gannat ; la Licorne à Bourbon. A Moulins, un aubergiste s'est offert la fantaisiste enseigne du Singe vert, qu'il n'a pas inventée, car au XVIIIe siècle, une vingtaine de Singes verts sont à Paris ; la Teste noire à Saint-Menoux et à Cosne, profil de nègre ; l'enseigne de Cosne, tête de nègre, sculptée sur un panneau de bois, existait encore dans les greniers de l'auberge, en 1887.

Des représentations de monuments ou leurs noms ornent des enseignes bourbonnaises : le Pavillon, rue de Paris ; le logis du Louvre, rue de Paris à Moulins ; la Tour d'Argent à Villeneuve ; le Palais Royal à Saint-Pourçain, faubourg de Paluet.

A Moulins, faubourg de Bapaulme, il y a, au XVIe siècle, le Logis de la Royne.

Nous n'oublierons pas le plus renommé des hôtels moulinois, depuis le commencement du XVIIe siècle, la Belle Imaige, situé dans la grande rue de Paris, sur la place de la fontaine, touchant d'occident pour partir la maison des héritiers Joziant de Grandval, et pour le surplus le jardin haut du prince, et de Septentrion la rue Sous Saint Jean et encore d'occident le cimetière de la paroisse de Saint Jean et au chemin de passage pour les maisons appartenant à Couraud, scellier. En 1761, l'hôtel était

tenu par Julien, aubergiste ; les meubles et la maison appartenaient à M. Jémois Henry-Clément-Eléonore, conseiller du roy, notaire à Moulins, qui les donna à son frère Claude Jémois, chirurgien à Jaligny, et à sa sœur demoiselle Jeanne Jémois, épouse de Gilbert Duchallier, procureur à jurisdiction de Moulins. C'est à l'acte de donation en date du 2 novembre 1761, que nous emprunterons quelques détails (1) : nous saurons ainsi comment était distribué et meublé un grand hôtel moulinois, au XVIIIe siècle; il y avait, probablement (au rez-de-chaussée), une grande salle et une petite pour les repas, une cuisine ; un premier étage contient 5 chambres ; dans la grande salle il y a deux bras de cheminée dorés, une paire de chenets, pelle, pincettes, une grande table avec son tapis de Savonnerie, dessus de cheminée en paysage. Première chambre, dite chambre d'enseigne ; parce que « la Belle Image » se trouvait à une de ses fenêtres — c'était une plaque de tôle carrée sur laquelle était peinte une Vierge ; — deux lits verts à la Duchesse garnis de rubans jaunes, pentes en dehors et en dedans, deux lits de plumes, deux traversins et deux paillasses, deux matelats, un fauteuil de tapisserie, un miroir ancien garni de cuivre et glacé partout, et celle du milieu de 21 pouces de hauteur sur 16 de largeur et beaucoup taché ; une chaise longue en bois et le dossier sculpté avec son matelas et traversin couvert de cotonnade de la poste ; trois grandes pièces de tapisserie de verdure très bonnes tirant 12 aulnes et demie, deux autres pièces de tapisserie tirant 4 aulnes une demi aulne de mauvais points de Hongrie..., une table tournée et son tapis de Turquie très bon..., deux morceaux de tapisserie de Bergame..., dessus de cheminée à personnages en camaïeu bleu, deux bras de cheminée de feuillage vert garni de fleurs de porcelaine. Chambre bleue, une pièce de tapisserie et verdure bonne, 4 aulnes un quart, deux pièces de point de Hongrie, 8 aulnes les deux, deux aulnes de point de Hongrie usé..., un miroir à cadre doré de 18 pouces de hauteur sur 15 de largeur. Au-dessus de la cheminée peint en paysage une pièce de Bergame... Chambre moutonnée : tapisserie de point de Hongrie usé tirant 7 aulnes et demi, morceaux de tapisserie de Bergame... Chambre jaune : deux lits jaunes à quatre quenouilles avec rideaux, garnis de rubans bleus, pentes, soubassements, miroir, 7 chaises de tapisserie, une pièce de Bergame, une tenture de tapisserie de Bergame, deux rideaux de fenêtres de toile peinte, une table avec son tapis de point.

Petite chambre jaune (chambre des domestiques) :

Petite table, lits à quenouilles avec rideaux verts, pentes plissées en falbalas garnis de rubans jaunes...

(1) Nous ne prenons que les objets curieux et laissons de côté les meubles ordinaires.



Chambre des marchands : cinq lits à 4 quenouilles, rideaux bruns, pentes garnies de rubans blancs, dossier et courtepointe de toile peinte.

Chambre de l'escalier : 2 lits verts, avec rideaux verts, pentes et soubassements même étoffe garnie de rubans jaunes, table, cinq pièces de tapisserie de Bergame, deux lits de drap gris.

Chambre attenant à la cuisine : quatre morceaux de tapisserie de Bergame, un christ à cadre noir, quatre morceaux de tapisserie de Bergame.

Cuisine : table, chenet, broche, deux bassins de cuivre jaune, une fontaine de cuivre jaune, etc.

Ce mobilier était assez riche, si on en juge d'après la description très sommaire que nous en donne l'acte de donation ; des appartements pouvaient recevoir les voyageurs fortunés, chambres de l'enseigne, chambres bleue et jaune ; il y avait la chambre, le dortoir pour les marchands et les gens peu fortunés.

La Belle-Image avait la clientèle des riches voyageurs qui n'étaient pas en relations avec des personnes de qualité de la ville. *Le journal d'un bourgeois de Moulins*, publié par notre érudit confrère Claudon, archiviste du département (1), nous donne à ce sujet, des renseignements : En 1753, l'archevêque de Bourges, de la Rochefoucaud, loge à la Belle-Image ; en 1731, Necker, ancien contrôleur général, y arriva, ne trouva pas de place et fut obligé d'aller aux Quatre-Vents ; la même année, la Belle-Image reçut le général Lafayette. C'est dans cet hôtel que Arthur Young, le célèbre voyageur anglais, descendit en 1787 ; il s'y trouva si mal qu'il le quitta pour aller au Lion d'or, « qui est même prix, avec des murs de boue, ses araignées, ses tapisseries et de mauvaises odeurs ».

Dans une cheminée de la Belle-Image se trouvait une plaque de fonte, magnifiquement décorée d'armoiries et d'ornements, achetée par M. Picard, de Pierrefitte.

La Belle-Image disparut, pendant la période révolutionnaire, avec toutes les enseignes qui rappelaient ce qui était alors proscrit, monarchie, féodalité et religion. Fouché prescrivit leur remplacement par des signes républicains, et interdit les images ou attributs débordant sur la voie publique ; on fut tenu de les peindre sur les murs. Les vieilles enseignes ne devaient plus revenir, nombreuses comme aux temps passés ; quelques hôtels, auberges, cabarets, reprirent leurs noms et leurs attributs, mais la plupart se contentèrent d'une indication peinte sur les murs, et cette coutume devint générale. Les anciennes et naïves enseignes de nos pères n'avaient de raison d'être que sur les vieux logis aux façades pittoresques, à pans de bois, à larges auvents, aux croisées à meneaux,

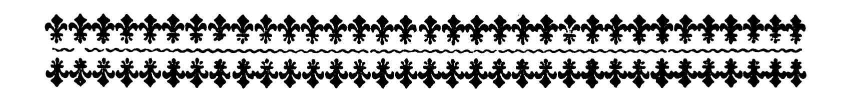
(1) Librairie historique du Bourbonnais, à Moulins, H. Durond, L. Grégoire, successeur.

aux toitures élevées, qui allaient disparaître peu à peu ; elles auraient fait mauvais effet sur les murs soigneusement badigeonnés de nos hôtels modernes.

Au commencement du siècle, on retrouve encore quelques-uns des anciens noms des hôtels et auberges ; ainsi il y a à Moulins, le Dauphin, l'Ecu, les Quatre-Vents, le Lion-d'Or, la Belle-Image qui s'appelle l'Image. Mais ils disparaissent peu à peu avec les démolitions, les transformations et les changements de propriétaires. Nous ne voyons guère que le Dauphin qui ait encore conservé son nom et son dauphin sculpté. Aujourd'hui, la façade des hôtels n'a plus qu'une enseigne banale, plus ou moins large, en lettres dorées ou peintes.

C. Grégoire.





L'ORDRE

DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM

OU DE MALTE

EN BOURBONNAIS

1° Commanderie de Beugnay ou Beugnet (comne de Chassenard).

Feu notre érudit confrère, A. Vayssière, archiviste de l'Allier, a publié en 1890, dans les *Archives historiques du Bourbonnais* (1), une excellente étude sur le même sujet, d'après des registres de procès-verbaux de visites des XVIIe et XVIIIe siècles, conservés aux archives du Rhône, Lyon étant à cette époque, le chef-lieu de la Langue d'Auvergne. Ces différentes visites, faites par des commissaires ayant diverses manières d'envisager ou de décrire la situation des membres de l'Ordre ; leurs procès-verbaux ne sont pas tous semblables ; aussi à cause de cela, il nous a paru intéressant d'en publier un autre, du même temps, qui nous a été obligeamment confié, avec autorisation d'en prendre copie (2) ; c'est un registre in-folio, couvert en parchemin, d'une bonne écriture qui porte comme titre : *Procès-verbal d'ameilleurissement de la Commanderie de Beugnay*, 1748, et contient 219 pages.

Une autre raison majeure qui a bien aussi son intérêt, c'est que depuis quelques mois, la dite Commanderie n'existe plus qu'à l'état de souvenir ; tous les bâtiments qui la composaient, l'église, le château, et autres

(1) Tome Ier, page 14 et suivantes.
(2) Il appartient à M. Bailly, maire de Céron (Saône-et-Loire), qui me l'a communiqué par l'intermédiaire de MM. Aujouanet, que je remercie de leur bienveillance.

dépendances ont été démolis et leur emplacement va être livré à la charrue ; on en a conservé cependant les granges.

Nous possédons au Musée, sous le nº 958 de la 2e partie du *Catalogue de 1896*, une photographie de ce château, exécutée par notre confrère, M. E. Capelin, auquel appartenait cette propriété, qui a été acquise par M. Bailly qui l'a revendue en détail, et c'est comme origine et titre de propriété que ce précieux registre lui a été remis ; il comprend les Commanderies de Beugnay, Anglure, Le Boulay, Fly et le Bouchet, L'Haye ou La Haye, Collange (Coulanges) le domaine de Jolivet, Tourny, Le Pont, annexe du précédent, Pontena, Saint-Jean-de-Bardon et Trevol.

Nous ferons remarquer que bien d'autres Commanderies existaient en Bourbonnais, sur lesquelles il faudrait consulter les archives du Rhône; en voici la nomenclature, d'après le travail de M. Vayssière.

Le Beyrat ou la Jonchère, commune de Bellenaves ; — Bois-Chassin, dans le voisinage de Maltaverne ; — Braise ou le temple de la Bruère-de-Braise, dans le voisinage de la forêt de Tronçais ; — Coursaget, commune de Quinssaines ; — Huver, ancienne paroisse réunie à celle de Liernolles ; Lalliat, dans la paroisse de Saint-Pons ; — Cueillat, situé entre Ussel et Etroussat ; — Salles, dans la commune de Saint-Germain-de-Salles, et le Moulin de l'Infernet ou du Mayet, situé sur la Sioule, près du Mayet-d'Ecole ; — Lamaids ; — la Marche, près de Charroux ; — le Mayet-d'Ecole ; — Montignat et Boinat, dans le voisinage d'Echassières ; — Palluet, près de Saint-Pourçain ; — Saint-Jean-de-Bout, dans le voisinage de Saint-Pierre-le-Moûtier, et l'annexe de Chapotte, située à une demi-lieue du Veurdre ; — la Racherie, dans la paroisse de Contigny ; — Redan, dans le voisinage de Saint-Gérand-le-Puy ; — Rongères, dans la paroisse de ce nom ; — Saint-Jean-de-Billatière, près d'Hérisson ; Saint-Jean-les-Montluçon, Magnet et Richemont ; — Saint-Jean-de-Villedieu, dans la paroisse de Saint-Plaisir.

En Berry, Nivernais et Bourgogne existaient près de nous, d'autres commanderies que nous avons négligées.

Nous avons emprunté aux archives du Rhône, les noms des divers Commandeurs connus de Beugnay : Pierre Connétable d'Oncieu, 1331 ; — N. de Villars, 1410 ; — Mathieu d'Albon, 1417-1424 ; — Sauvage Gallois, 1438 ; — frère Charles, 1451 ; — Geoffroy Mareschal, qui fut aussi Commandeur du Boulay, 1466-1475 ; — Antoine Coral, 1488-1492 ; — Etienne Renault, 1500 ; — Aymar Dupuy, 1507-1511 ; — Jean de Châteaurenaud ou Châteaurenard, 1512-1515 ; — Emery Dumesnil, sieur de Maupas, 1522-1529 ; — une transaction passée le 5 novembre 1524 avec le couvent de Marcigny, mentionne à cette date le Commandeur Antoine Delhorme ; — N. de Villars, 1529 ; — Louis de Feniers, 1533 ; Charles Herpin, 1557 ; —

N. de Saint-Geran ; — Louis Symié ; — Claude de Montmorillon, grand prieur d'Auvergne, 1603 ; — François Vigié, dit de Lespinay, 1615 ; — Philippe Raquin des Gouttes, 1642 ; — Léon de Dreuille ; — François de Mérieux, 1662-1667 ; — Hector-François de Charpy, 1691 ; — Camille de Digoine, chef d'escadre des armées du roi, 1711-1719 ; — Jean Philibert de la Faye de la Tour-Maubourg, bailli et grand maréchal de l'ordre, 1728-1734 ; — Antoine de Noblet de Chénelette, 1746-1751 ; — Pie de Facion de Sainte-Jay, 1759-1770 ; — Louis Alexandre de Savary de Lencosne, 1771-1779.

Voici la copie de ce manuscrit, dont nous avons respecté l'ancienne orthographe :

Copie du Verbal d'Ameilleurissement de la Comd[rie] de Beugnay, pour la Venerable Langue d'Auvergne, en 1748

Nous, frère Jean Alexis de Boislinard de Margou (1), Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Jean de Jerusalem, Commandeur de (La Réchardie) (2) et membres en dépendans, Et Nous frère Félicien de Mons de Sauasse, Commandeur de l'Aumusse, Chevalier du même Ordre, certiffions a son Altesse Eminentissime Monseigneur Le Grand Maitre, son Sacré Conseil, et à Messieurs de la Vénérable Langue d'Auvergne et du Vénérable Chapitre ou assemblée du Grand Prieuré d'Auvergne ; Que ce Jourdhuy vingt unième jour du mois d'avril mil sept cent quarante huit, a la réquisition de frère Antoine Noblet de Chenelette Chevalier de notre Ordre, Commandeur de la Commanderie de Beugnay et membres en dépendans, nous nous sommes transportés à la dite Commanderie de Beugnay, Province Bourbonnois, Paroisse de Chassenard, Diocèse d'Autun, ou étans arrivés, nous avons trouvé S[r] Louis Dupré, agent et chargé de la procuration du d[t] Seigneur Commandeur de Chenelette, passée par devant Izambert Notaire Royal à Paray, le douze Septembre Mil sept cent quarante cinq, controlée audit Paray le même jour, par Baudinot, et en laquelle procuration il nous a exibé une Commission du Vénérable Conseil, du quinze Juin Mil sept cent quarante cinq, régistrée en Chancellerie avec le sceau Magistral, par laquelle nous sommes députés pour faire le procès verbal des ameilleurissement, laquelle commission nous avons acceptés avec le respect et la soumission que nous devons, pour

(1) Non cité par M. Vayssière.
(2) Voir à la fin ce nom de lieu indiqué : La Racherie, paroisse de Contigny (canton du Montet).

l'exécution de laquelle nous avons appelés Me Joseph Mailly, Notaire Royal a Digoin, pour nous servir de Sécretaire, auquel après que nous avons prêtés sermens l'un et l'autre sur nos croix, faute d'un tiers de l'Ordre, de nous acquitter de notre commission, suivant les Statuts, bonnes Coutumes et Ordinations Capitulaires de Notre Ordre, nous auons aussy fait préter serment sur les Saintes Evangiles audt Sieur Joseph Mailly de bien et fidelement rédiger par écrit ce qui luy sera par nous dicté, ce qu'il a promis, ensuite nous avons pris le serment du dt Sieur Louis Dupré, de fidellement nous déclarer tous les biens de la ditte Commanderie, ce qu'il a promis de faire, et a signé avec nous et notre dit Notaire sécretaire, le dit jour et an que dessus

Le Chevalier de Margou

Le Chevalier de Mons de Savasse

Par mesdit Seigneurs

signé, J. MAILLY sécrétaire notre royal.

DÉCLARATION DES BIENS ET DROITS, PAR LE Sr DUPRÉ, FONDÉ DE PROCURATION

Le même jour, ledit Sr Dupré, a la réquisition que nous lui avons fait de nous déclarer en quoy consistent les biens de la Commanderie de Beugnay, nous a déclaré qu'ils consistoient en premier lieu, au Chef de ladite Commanderie, un domaine attenant a icelle, au memble Danglure, composé d'un domaine et une chapelle, au membre du Boulay, composé d'un domaine et une chapelle, le membre de Ponténa scis en la paroisse de Thielle en Bourbonnois, composé d'un domaine et d'une chapelle ; Jolivet composé d'un domaine scis en la paroisse de Geugnon, dépendant du membre de Boulay ; le membre de Tourny scis en la paroisse de Flety, en Nivernois, composé d'une Chapelle, d'un domaine et un Moulin ; St Jean de Bardon, scis en la paroisse de d'Izheare (*sic*), composé d'une Chapelle, une maison et grange en dépendans, avec un terrier et la Chapelle de Treuol en Bourbonnois, avec ses dépendances, distance de deux lieues de Moulin, et Fly le Bouchet, scis en la paroisse de Chalmoux en Bourgogne, composée de terres, près et bois, L'haye scis en la paroisse d'Auurilly composé de deux étangs et quelques bois futaye, et Collange scis en la même paroisse, composé d'un domaine, un étang, un bois et un terrier, et s'est soussigné

Signé : DUPRÉ.

VISITE DE LA CHAPELLE DE BEUGNAY

Le même jour vingt un Avril Mil sept cent quarante huit, Nous Commissaires susdit accompagnés dudt Me Joseph Mailly, Notre Royal et notre

Sécretaire, et du Sieur Dupré agent du dit Seigneur Commandeur, nous nous sommes transportés a la porte de la chapelle de Beugnay ; nous sommes entrés dans la d[e] Chapelle et avons faits nos prières ordinaire ; nous avons observés que la Chapelle est dédiée a S[t] Jean Baptiste et a Saint Antoine, au jour desquelles fêtes et autres de l'année, il y a grande déuotion. Pour la grandeur de la Chapelle et sa construction, nous nous en sommes raportés a l'arpentement qui a été fait par Debon, arpenteur Juré de la Maitrise de Macon le dix huit Mars mil sept cent quarante trois, la susdite chapelle nous a parue en très bon état, nous auons remarqué, que sur le grand autel il y a deux statues qui ont étez donnée par le dit Seigneur Commandeur en bois (*sic*), nous auons aussy vù une porte de moyenne grandeur, qui a été faite a neuf, qui est double et que la tombe de feu Monsieur le Commandeur Dupalais a été recarelée a neuf ; le d[t] sieur Dupré nous a fait observer, que ces réparations ont étez faites au dépens du moderne Commandeur. plus le S[r] Dupré nous a fait voir les ornemens de la d[e] Chapelle dont il est chargé, qui consistent en trois chasubles avec leurs étoles et manipules, deux aubes et deux amis (*sic*), un cordon et trois purificatoires, deux grandes napes d'autel, un tapis de toile grise, un devant d'autel, deux cuir argenté, la pierre sacrée, deux chandelier d'étain, deux autre de cuivre, un autre de fer a trois pieds, un messel avec son pupitre, trois voiles de calice avec deux bourses assortissantes aux ornements ; un calice et sa patene d'argent doré avec son étuy de cuir ; plus deux autres chandeliers de cuivre tout neufs, donné par le moderne Commandeur, sept napes neuves, sçavoir trois, a trois aunes moins un quart de longueur, quatre plus petites de deux aunes et demy quart de longueur, quatre corporaliers neufs et quatre purificatoires, et une haube avec un amit neuf et un cordon ; le tout donné par le moderne Commandeur, nous avons observés que dans le clocher, il y a trois cloches qui sont d'une médiocre grosseur, qui nous ont parues par leur son, être bonnes.

De la ditte Chapelle, nous sommes allés accompagnés comme dessus, au chateau dud[t] Beugnay.

Visite du Chateau

Premièrement, nous sommes entrés par une porte qui nous a conduits a un escalier qui est a vis et nous sommes entrés dans une sale qui est a main droite en entrant, laquelle nous auons trouuée en bon état, carrelée a neuf, les fenêtres et vitrages chassis et contres vents, faits tout a neuf ; le d[t] S[r] Dupré nous a fait remarquer que les fenetres vitrages et carrelages, ont été fait aux frais du moderne Commandeur ; et de la susd[te] sale nous sommes entrés dans une office y attenante ou il y a une

fenètre bien vitrée, le chassis et le contrevent faits tout a neufs et que la d^te office est carrelée tout a neuf et que l'armoire de l'office est bien fournie de toutes serrures et fiches fermants bien a clefs, tout a neufs, faits aux frais du moderne Commandeur ; et de la d^te office, nous sommes entrés dans la cuisine, qui nous a parue en fort bon état, nous a fait remarquer le d^t sieur Dupré qu'il y a un potager fait a neuf, une fenêtre bien vitrée avec son chassi et son contrevent, une partie de la cuisine a été carrelée à neuf ; a la porte de la d^e cuisine étant bonne et fermant a clef et nous a dit le sieur Dupré que tout a été fait aux frais du moderne Commandeur ; de la nous sommes montés a la chambre que l'on dit, de Monsieur le Commandeur, laquelle nous avons trouuée en très bon état, bien vitrée a neuf, comme aussy le chassis des fenètres et contrevents avec leurs ferrures, comme d'un cabinet qui est a coté de la d^e chambre, il y a une fenêtre bien vitrée chassis et contrevents et ferrures tout neuf ; dans la susd^e chambres il y a des gardes meubles ou soit des armoires qui sont garnis de serrrures neuves fait par le moderne Commandeur ; nous avons trouués dans la susd^e chambre un coffre fermant a serrure et cadenac destiné pour contenir les papiers, duquel Monsieur le Commandeur de Sauasse a les clefs, et les titres qu'il contenoit ; la susd^e chambre a une belle cheminée et une belle alcauve ; sortant de la d^e chambre, nous sommes entrés dans une autre qui est a coté, laquelle n'a point de cheminée, que nous avons trouvés en bon état, une fenêtre bien vitrée avec son chassi et son contrevent, laquelle fenètre ainsy que les précédentes, sont bien ferrées, avec leurs espagnolettes, et nous a fait observer ledit sieur Dupré, que cela a été fait aux frais du moderne Com^dr ; de là nous sommes entrés dans une petite chambre qui n'a point de cheminée, ou il y a une fenètre dont les vitres et contrevent ont été faits à neuf, et leurs ferrures, aux frais du moderne Com^dr ; de la nous sommes montés dans les galletas ou soit des greniers, ou la lucarne a deux fenêtres et une croix de St André pour la tenir buttée contre la tour ; il y a un petit cabinet a la porte du galletas ou l'on a fait une fenêtre neuve avec son verrouil ; dans le galletas, il y a une autre petite fenêtre qui a été faite de bois de sapin garnie de ses ferrementes et verrouils, deux petites fenêtres au haut de l'escallier faites a neuf aux frais du moderne Commandeur ; de là, nous sommes montés audessus de la voute de la Chapelle que l'on fait servir de grenier ou nous avons trouué une porte avec sa serrure tout a neuf ; les fenêtres des lucarnes dud^t grenier fait à neuf ; de là nous sommes descendus dans une petite cour qui conduit dans deux petites chambres ; lesquelles petites chambres nous avons trouué bien carrelées a neuf ; les ferrures des portes ayant été faites aux frais du moderne Commandeur ; de là sommes allés dans

une petite écurie a pouvoir contenir six chevaux, que nous avons trouués en bon état, avec ses rateliers et auges, deux portes dans la de écurie, qui sont en bon état, dont la ferrure a été faite aux frais du moderne Commandeur, et une petite fenêtre regardant sur la cour, en bois de sapin faite a neuf; de la nous sommes entrés dans une chambre qu'habite le garde des bois que nous auons trouués en bon état, l'on nous a fait, observer qu'il y a été fait a neuf, la porte et le chassis, garnis de toutes ses ferrures, la porte qui regarde sur le fossé a été mise en bon état, au plancher, il a été posé des trauons au nombre de huit, et de là nous sommes allés dans le fournier ou boulangerie, laquelle est faite tout a neuf avec son four et couverte de thuile plattes, le tout fait aux frais du moderne Commandeur, sortant du dt fournier, nous auuons repassés par la petite cour, nous avons remarqués qu'elle est trop éleuée de plus de deux pieds et demy par des décombres qui sont ramassés, qui entretiennent le séjour des eaux et pourrit les murs de la Chapelle et batimens attenant, et il convient de faire un petit canal pour vuider l'eau de cette cour, après l'auoir déblayée de toutes les vilenies qui y résident ; tel est notre sentiments, nous auons remarqués qu'il y a trois pilliers de la Chapelle qui ont été revétus de pierre de taille dans leur sommet, de chaux et sable, nous nous sommes aperçùs qu'il y a un petit genilier, ou l'on a fait une porte a neuf, avec sa ferrure, aux frais du moderne Commandeur ; il y a auprès de cette petite cour ; une petite cave a contenir sept a huit pièces de vin, l'escalier est de bois, dont il en a été fait quatre marches aux frais du moderne Commandeur ; de la nous sommes allés dans la grande caue, laquelle peut contenir cinquante pièces de vin, laquelle n'est point voutée, il y a un petit cabinet a coté, pour contenir des provisions, le tout nous a paru en très bon état ; nous avons remarqué qu'il a été posé a neuf, cinq marches de bois, ou escalier dans la susde cave, qu'il y a une fenêtre dans le mur en placard que l'on a fait fermer, garnie de ses fermentes, il a été fait deux fenètres aux larmiers avec leurs ferments, plus l'on a posé deux poultres dans la de caves et trois carreaux dessous pour soutenir les poultres ; a la porte du petit cabinet l'on a fait la porte a neuf, fermant a clef ; nous avons observés que la couverture du Chateau et celle de la Chapelle ont été rétablis à taille ouverte, de manière que les susdits couverts, sont en bon état ; les bois qui étoient dans les charpentes qui étoient mauvais on y en a mis des neufs, et nous a dit le Sr Dupré que ces réparations là avoient été faites aux frais du moderne Commandeur.

Nous nous sommes transportés au cuvage, accompagnés comme dessus, que nous avons trouvés en bon état et nous a fait remarquer le sieur Dupré, qu'il a été posé a neuf une fenêtres garnye de ses ferrements et a

la porte du côté de la vigne, il l'a fait garnir de ses ferrements, nous nous sommes de plus aperçus, qu'il y a une cuve du fond de la Commanderie qui est vielle et en mauvais état, de plus lon nous a auerty qu'il y avoit un petit pressoir du tems de M. Dupalais, lequel n'y est plus ; de la nous sommes entrés dans une écurie a côté, qui est propre pour une vacherie que nous auons trouvés en bon état, les crèches et rateliers faits a neufs ; plus au plancher a fait mettre deux douzaines de planches en chêne, nous auons remarqué que la couverture du couvert de l'écurie est de thuille et qu'elle a été repassée a taille ouverte, de sorte qu'elle est en très bon état, et nous a assuré le dit Sieur Dupré que toutes les susdites réparations étoient faites aux frais du Seigneur moderne Commandeur ; nous nous sommes transportés dans la grange ou l'on reserves les dixmes qui est grande, couverte en thuille creuse et nous a parue en bon état, et nous a fait observer le dit Sieur Dupré qu'il a été fait a neuf, une grande porte, garnie de ses ferments, accompagnée d'une grande barre de fer, d'enuiron six pieds de long sur trois pouces de circonférance ; plus une petite porte faite a neuf, avec tous ses ferments et que les murs en torchis ont été racomodés et qu'il a été mis des thuiles neuves sur le couvert qui a été repassé en taille ouverte ; nous nous sommes transportés au jardin qui est distant du chateau, d'une portée de fusil, lequel est entouré de baugy ou palissade en planches, fait tout a neuf, ainsy que la porte, serrure et tous ses ferrements ; nous avons vû dans le jardin un petit colombier assis sur six pilliers qui nous a paru en bon état, ayant été retenu a taille ouverte et blanchis en dedans et en dehors, la cloture du susdit jardin est de conséquence et a été faite aux frais, dans son entier par le moderne Comdr.

Accompagnés comme dessus, nous nous sommes transportés dans le domaine, nous sommes entrés dans la maison du granger qui n'est pas éloignée du chateau, nous avons trouvés la susde maison en bon état, nous avons remarqué qu'il y a une fenêtre ainsy que les portes, faites de bois de chêne à neuf, garnies de leurs fermantes, et que le plancher de la susde maison a été refait avec des planches de chêne, en languette, ainsy que l'escalier de bois de chêne et une porte de bois de sapin garnye de ses fermantes a neuf, la de maison est couverte de paille a taille ouverte, le tout ayant été fait aux frais du moderne Commandeur, suivant que nous l'a assuré le dt sieur Dupré ; de là nous nous sommes transportés au cuvage du granger, nous l'avons trouvé en bon état, hors la couverture que l'on doit réparer incessement, comme le Sr Dupré s'en trouve chargé par les ordres de Mr le Commandeur et en vertu de sa procuration ; de là nous nous sommes transportés aux étables de la vacherie, que nous avons reconnû être en bon état, nous auons remarqués

qu'il a été fait a neuf un pend de devant en poutelage, cinq portes neuves, une seulle de trente deux pieds, les bas torchis a neuf en poutelage ; trois seulles de dix-neuf pieds dans le pan de refens garni chacune d'un carreau et que la couverture a été tenue a taille ouverte en paille ; et de là nous sommes allés dans une des granges ou le métayer resserre ses grains et son foin, que nous avons trouvés en bon état, les susdites granges étans couvertes a paille et ont été couverte a taille ouverte, comme aussy il a été fait et posé trois planches a une des grandes portes de la grange, neuf pieds de seulle a coté gauche de la d^{te} porte, deux toises de torchis a la pendie du même, coté, quatre crèches dans les dites étables, chacune de vingt deux pieds avec leurs pilliers en membrures de façon que les crèches sont en bon état, que le four du métayer, qui est détaché des batimens est en bon état, nous auons remarqués qu'il y a un puis dans la cour du granger, qu'il menace ruine, nous avons dit au s^{r} Dupré que notre sentiment étoit qu'il fut raccommodé promptement, ce qu'il nous a promis en vertu de sa procuration de même que de faire finir les autres batimens a pailles affectés au d^{t} domaine.

Nous avons requis le dit Sieur Dupré de nous déclarer s'il y a une Justice dans la dite terre de Beugnay et Droits Seigneuriaux, et qui sont les officiers qui exercent la Justice, il nous a répondu qu'il y a haute moyenne et basse Justice, qu'il est Seigneur du clocher de Chassenard, paroisse de Beugnay a cause de la Seigneurie du Chatelier appartenant a la dite Commanderie, par acquisition du deffunt Commandeur des Gouttes, que le Sr Claude Gay demeurant à Digoin est son Juge Chatelain Sr Siluestre Bouchant son procureur d'office, et Sr Joseph Mailly Greffier, Benoit Rué pour Sergent et que Louis Poujet est garde des bois, chasse et pêche, avons requis le dit Sr Dupré de nous dire s'il y a quelques fondations dans la Chapelle de Beugnay, il nous a répondu qu'il ne sçauoit pas qu'il y eut aucune fondation, mais qu'il étoit payé annuellement par le Seigneur Commandeur au Sieur curé de Chassenard, la somme de vingt livres pour la desserte et que l'on y dit la messe ; nous auons requis le dit Sr Dupré de nous déclarer s'il y a des meubles d'état et des bestiaux et qu'il ait a nous dire quél est le fermier de la ditte Commanderie, il nous a répondu qu'il y a des bestiaux dans le dit lieu en meubles d'état pour la somme de douze cent livres, et que le fermier est Dem^{lle} Marie Bouvier, qui nous a produit son bail a ferme du chef lieu et de tous les membres en dépendans, par acte reçu Izambert Not^{re} à Paray, le 26 Mars Mil sept cent quarante six, pour six années consécutives qui ont commencées au premier May de la ditte année mil sept cent quarante six, pour le prix et la somme de cinq mil cinq cent livres par chacun an, que le Seigneur Commandeur s'est fait une réserue, de son

logement, d'un chard de foin et dix bichet d'avoine, que les meubles meubland, il n'en connait autre, qu'une table de cuisine, une patière sans couvercle, deux petites tables carrées a quatre pieds de bois chêne et leurs tiroirs, un marteau a marquer les bois au coin de l'Ordre, deux coins de fer a rompre du bois du poids de quatre livres les deux ; plus une armoire a contenir de la vesselle a quatre portes, fermant a clef. Nous avons requis le S[r] Dupré de nous dire et déclarer combien le fermier est obligé de laisser de terres ensemencées à la fin de son bail, il nous a répondu qu'il n'y auoit point de quantité fixée par son bail, mais qu'il est bien informé qu'il doit laisser les terres ensemencées, conformément a ce qui s'est toujours pratiqué par tous les fermiers cy devant.

Lesquelles terres consistent au champ de la Garenne, y compris jardin, cours, place des batiments du dit domaine, contenant douze arpents ou environ.

Plus une place de la contenue de deux arpents.

Item, une vigne de la contenue de deux arpents et tier.

Item, une terre appellée du Garochet contenants deux arpents.

Autre terre appellée le Verger contenant trois cinquièmes d'arpent.

Item, le champ de Vaisure situé derrière la grange, contenant deux tiers d'arpent.

Item, le champ Guillot contenant quatorze arpent.

Item, autre terre sans dénomination, en partie usurpée par le S[r] Maublanc de Chizeuil de la contenue de demi arpent.

Item, autre terre appellée la Bletoire et la Jille de vingt deux arpent.

Item, une autre appellée le champ Mottet contenant trente deux arpent.

Item, le pré des Planches, contenant cinq arpents et demy.

Item, autre pré appellé des Angles, contenant huit arpents.

Autre pré appellé le pré Rond, contenant trois arpents et trois quarts.

Item, la terre de la Varenne, autrement dit de la Broche, contenant onze arpents et quart.

Autre terre appelée de la Varenne de Chassenard, contenant cinq arpents.

Item, autre pré appellé de la Nouë, contenant un arpent et demy.

Item, la terre de la Noüe, contenant dix arpents et tier.

Item, la terre du Crot aux chevaux, contenant demy arpent.

Autre terre aux chambons, contenant un arpent et trois quart.

Item, une terre appellée des cheminettes, contenant sept arpent.

Autre terre aux Chambons, contenant trois quart d'arpent.

Autre terre au même lieu, contenant un arpent et demy.

Item, autre pré appellé de la Moullière, contenant demy arpent.

Item, celui appellé de la Croix de Pierre, contenant un arpent.

Item, une terre appellée le Consort de Beugnay, de la contenue de neuf arpent et quart, usurpée par le Fr de Maublanc, et un autre Canton, au même lieu, au pouvoir de la Commanderie, de la contenue de sept arpent et demy.

Item, un grand Etang et prairie audessus, contenant ensemble trente six arpent.

Autre étang appellé Bichet, contenant neuf arpent.

Un autre appellé l'Etang neuf, contenant quatre arpent.

Item, un réservoir appellé de la Loge, contenant trois quart d'arpent.

Autre réservoir appelé du Charme, contenant trois quart d'arpent.

Item, une place appellée Gauthière, autrement de la Blétoire, contenant demy arpent.

Item, une terre appellée de la petite Taille, contenant quatre arpent.

Item, autre terre appellée de la Treille du Motet, de la contenance de sept arpent.

Item, autre pré dit Richet, et bois joignant, contenant deux arpent et demy.

Item, une terre appellée le Pré de bas, contenant deux arpent et demy.

Item, le grand Patural de Beugnay de cent neuf arpent.

Item, le bois de l'étang Bichet, contenant dix sept arpent.

Item, le grand bois de Beugnay, contenant cent quatre vingt dix arpents.

Item, une terre usurpée par le Sieur Débenis, de la contenue d'un arpent.

Le dénombrement des dits fonds fait par nous, sur le témoignage du verbal d'arpentage fait par le Sieur Debon comme il a été dit cy devant.

Le dit Sieur Dupré nous a encore déclaré qu'il dépendoit dudit chef lieu de Beugnay, la dixme qui se perçoit tant en bled qu'en vin, a la treizième gerbe ou benne, dans toutte l'étendue de la paroisse de Chassenard, indivis pour les deux tiers avec le Curé dudit lieu, le Seigneur de La Motte St Jean la Pontamailly, ayant le dit Seigneur Commandeur, le droit de prendre la première portion, Nous a en outre déclaré le Sieur Dupré, qu'il appartient au dit chef lieu, plusieurs cens et rentes, tant dans la paroisse de Chassenard que lieu circonvoisin portant lods et vends et autres droits, suivant qu'ils sont énoncés dans les terriers anciens et modernes, pour la perception desquels droit, il nous a produit une recette articulée a quatre confins, signé, Chassenay Notre Royal au Donjon, contenant soixante huit feuillets ecrits, commençant par le dénombrement des fonds et droits cy devant spécifiés et finissant par la reconnoissance de Sébastien Buffet, en date du dix neuf décembre mil

six cent quatre vingt six, et attendu que ce titre n'a point de couverture, qu'un simple feuillet de papier et qu'il a déja considérablement souffert, nous sommes d'avis qu'il y soit mis une couverture de parchemin qui l'enveloppe en manière de porte feuille, attendu que les extrémités de chaque feuillet sont déjà lasserés, et comme c'est la dernière renovation qui a été faite lad^e rente dont la date excède de plusieurs années celle présente, par nos statuts, pour la rénovation des terriers, nous sommes de sentiment qu'il soit renouvellé le plus promptement que faire se pourra, d'autant mieux que les deux dernières rénovations sont très infideles, ce qui est d'un préjudice bien grand pour la Commanderie ; *Surquoy, Nous Chevalier de Savasse, promettons de rendre incessemment, a son Altesse Eminentissime*, un compte circonstancié de ce que nous avons fait a cet égard, en exécution de ses ordres, il en est de même du surplus de notre commission relativement aux pertes de cette Commanderie, soit pour les procès déjà intentés, ou pour ceux qu'il conviendra intenter à l'avenir ; quant a celuy commencé contre le sieur Baudinot de Lassale, il n'a pas été poursuivi, parce que la première demande faite par le vénérable Bailly de Maubourg, était vicieuse et qu'il convient de la rectifier, usant pour cela des plus grandes précautions dont nous rendrons compte, comme il est dit cydevant, il en est de même des titres de la dite Commanderie, c'est-à-dire moi, Chevalier de Savasse qui m'en suis chargé en vertu de ma dite Commission.

Nous a de plus déclaré le dit Sieur Dupré, qu'il appartient au chef lieu de la dite Commanderie le droit de pesche dans la rivière de Loire a la forme de ses titres, ainsy que celuy de chasse dans l'étendue de sa Justice, qui est tout ce qui compose la propriété et droits affectés au dit Beugnay et qu'il ignore qu'il soit dù aucunes redevances a d'autres Seigneurs, n'y d'être chargé non plus que le fermier d'aucunes aumônes, et comme il est tard, nous avons clos et signés notre présent verbal et remis sa continuation au lendemain.

Le Chevalier de Margou.

Le Chevalier de Mons de Savasse.

par mes dits Seigneurs,

Signé DUPRÉ, J. MAILLY, Secretaire Not^re.

Adition concernant le Chef Lieu.

Le sieur Dupré nous ayant déclaré qu'il avoit fait faire des réparations considérables aux Etang de Beugnay, nous nous sommes transportés le jour suivant et nous auons reconnûs que dans présque toutte la longueur des chaussées l'on auoit planté baucoup de piquets garnis de bois entre-

lassés en maniére de glacis, chargés de terre et qu'on y auoit placé a défaut de pierre, plusieurs trançons de vieux bois, pour la solidité des dites chaussées ; ouvrage qui n'est pas encore terminé, non plus que celuy des fossés, qu'il fait faire par ordre et aux frais de Monsieur le Commandeur dans les prés du domaine, pour leurs clotures et distribution des eaux, ainsy que dans une terre dite au Chambon, dont il a donné le prix fait pour la quantité de mille toises, soit pour Beugnay, comme pour le membre de Collange.

Dépense qui n'aurait pas lieu si nous faisions subir aux fermiers la visite de tous les fonds de la ferme, lorsqu'ils la qiuttent, parce que dans le cas où ils se sont contentés de leur état, l'on doit supposer qu'ils sont tels qu'ils doivent êtres, ainsy devant en user en bon père de famille, c'est-à-dire les entretenir et réparer suivant leurs besoins, ils sont tenus d'indamniser les nouveaux fermiers a dire d'experts de tout ce qu'ils ont négligés de faire, afin que ceux cy puissent les rendre dans l'état convenable.

Il en est de même des batimens pour les réparations, qu'on appelle locatives, de tout quoy, nos absences ou défaut d'expériences, nous rend toujours la victime, et nous n'auons fait cette réflexion qui se présente sans cesse, de ce qui nous appartient, que parce que le Sr Dupré nous a dit que cetoit le précédent fermier qu'il auoit creué l'une des chaussées, pour prendre son poisson auec plus de facilité, en mettant a sec, l'un des petits étangs ou viviers, au lieu d'user d'un filet comme le pratiquent les pescheurs et propriétaire des étangs.

Il nous a encore fait observer, que depuis environ sept ans le fermier de Made Maublan avoit fait un vivier vulgairement appellé pescherie dans un espace de terrein qui regne le long de toutte la chaussée du grand étang de Beugnay et qui par l'énoncé du terrier paroit appartenir à la Commanderie, cependant Monsieur le Commandeur ne peut former de prétention a cet égard, qu'après une vérification locale de ses anciens titres et l'arpentage des fonds contigus mouvans de la rente, pour scavor si ce terrein est nécessaire a la contenue prescrite par les dits titres, attendu l'infidélité des derniers terriers.

Le dit Sieur Dupré, nous a encore déclaré, que la dixme qui se perçoit dans la paroisse de Chassenard et dont la Commanderie jouit du tier a la treizième gerbes, ainsi que du vin a la treizième benne ; se perçoit également sur le domaine de Beugnay, ce qui est contradictoire a nos privilèges, qui nous accordent l'entière propriété de la dixme sur nos fonds, mais il se peut faire, que par d'anciennes transactions sur procès, et par une compensation l'on ait dérogé à notre droit, il en est de même des novales que le Curé s'approprie entièrement, quoique le tier dût appar-

tenir à la Commanderie, surtous les fonds dont elle ne jouit pas, cependant il nous dit qu'il en étoit encore de même pour la dixme dépendante du membre d'Anglure et de Lhaye, malgré le nombre de Bulles et d'Arrest, qui attribuent a l'Ordre la même part aux novales qu'a aux dixmes, soit que nous ayons la Cure primitive ou non, au préjudice même des Curés a portion congrüe, en sorte que là ou nous avons la dixme dans son entier, la totalité des novales nous appartiennent, et ou nous n'avons que la moitié, le quart ou autre portion a la dixme, nous ne pouvons prétendre que la même part aux novales, le surplus appartient aux curés, ce qui est cause que moy Chevalier de Savasse, j'ay promis au Sieur Dupré de luy fournir les arrets plus rescent que nous avons obtenus à ce sujet.

Il nous a encore dit, que Mr le Commandeur avait le droit de Collation de la Cure de St-Hyan et de celle de l'hopital de Chenet, et que les Curés étoient tenus de lui paier une redevance spécifiées dans les terriers, comme encore qu'il avait la moitié du Port de Bescheron sur la rivière de Loire, l'autre moitié appartenant au Seigneur de Giverdon, qui a droit de l'amodier pour le proffit de l'un et l'autre.

Nous avons observés qu'a la Tour ronde du dit Beugnay, il y a quelques dégradations près de terre, qu'il convient de réparer pour en éviter de plus grandes et que le prix facteur pour épargner le transport du sable, sans doute ailleurs de meilleure qualité, a fait un trou d'environ douze pieds de diamettre dans la terrasse formée par l'escavation des deux fossés qui enveloppent des trois cotés, le chateau et Chapelle du dit lieu, et comme c'est l'unique promenade agréable qu'il y ait, nous sommes de sentiments qu'il soit tenu de le combler des déblayes de la petite cour, et que le Sieur Dupré le luy fasse exécuter comme aussy qu'il mette les cloux nécessaires a la porte neuve de la Chapelle, ou il en a tout au moins épargné la moitié, ainsi que le verrouil qu'il est tenu d'y poser.

MÉMOIRE DES OUVRAGES *que Philibert Frizot, prétend avoir fait de plus que son marché et devis; une porte au Chateau de Beugnay.*

Premierement, a la chambre du garde, il a passé six travous, la poutre et le plancher a neuf.

Plus a l'écurie et a deux petites chambres joignant icelle et la cuisine, il les a chevronné de vingt quatre pieds de long.

Plus au cuvage, il a passé une seulle de vingt deux pieds de long, avec la sablière du coté du devant, laquelle est retenue avec deux faux tirant et deux liens qui la suportent.

Plus au colombier, il a passé un arrestier garny de ses anpanons.



Plus a la vacherie des métayers, une fillière de vingt-quatre pieds et refait les deux croupes a neuf.

Plus au grand batiment, huit toises de poutelages, les sablières et seulles de l'étable des cochons, tout a neuf.

Plus il dit avoir employé quatre miillers de tuiles de plus qu'il n'étoit tenu par son marché, et fait quatre embrassement et retaillé le grand conier.

Nota que la terre du Chatelier, acquise par le Commandeur des Gouttes pour lui tenir lieu d'ameilleurissement, auquel tems le terrier qui la concernoit étoit déjà perdu, les fonds qui luy appartenoient en propriété ont depuis étés aliénés et sa justice en partie usurpée par le sieur Baudinot de Lasalle, pour le lieu qu'il habite, appellé Les Colins, ayant élevé des girouettes sur sa maison et repris de fief du Seigneur de la Motte, pour autoriser son entreprise prouvée par les titres de la dite terre.

Visite du membre d'Anglure.

Le vingt trois du dit mois, nous nous sommes rendus, accompagnés comme cydevant, au membre d'Anglure, situé dans la paroisse de l'Hopital Lemercier, éloigné d'environ deux lieues de Beugnay ou étant arrivés et notre prière faite dans la Chapelle du dit lieu, le Sieur Dupré nous a produit le prix fait des réparations que Monsieur le Commandeur de Chenelette a donné pour tous les batiments de ce membre, en date du 23 juillet 1741, signé Longchamp Notaire Royal a Digoin par lequel nous avons reconnus que le prix facteur en a fait quelques unes, non compris dans le dit acte, par l'ordre de Mr le Chevalier de la Rochette, procureur spécial de Monsieur le Commandeur et qu'il a négligé d'en faire d'autre, conformément a ce qui est porté dans le devis joint au préfait, telles que le remaillage extérieur de la Chapelle, ce qui n'est pas un ouvrage d'un grand objet pour la dépense, mais nécessaire a la conservation ; comme encore qu'au lieu d'une lucarne qu'il devoit faire pour mettre a couvert un petit espace de la charpente, près la cloche, laquelle devoit être fermée de trois cotés, il s'est contenté de n'y faire qu'un espèce d'auvent, ce qui n'empêchera pas les eaux de la pourir comme cydevant ; nous avons encore observé que la Chapelle a été très mal blanchie et qu'il y a quelques carreaux du pavé a racommoder, du reste elle nous a parue en bon état et le surplus du prix fait qui la concerne bien et duement exécuté, soit pour la grande porte qui a été refaite a neuf, comme celle d'un placard a main droite de l'hotel garny de toutes leurs ferrures, dont celles, qui concernent cette dernière, ne sont pas encore posées, mais sur place ; il en est de même du lambry, dont plus de la moitié a été refait a neuf, et du couvert qui nous a parù extérieu-

rement bien réparé ainsy que les vitres des trois fenêtres que le Seigneur Commandeur a fait faire dans leurs entier, mais qui ne subsisteront pas longtems, dans cet état parcequ'elles sont basses et manquant d'un grillage extérieur en fil de fer sur un cadre de même soutenu par des apes plombées, ce qui est cause qu'il y en a déja de cassée, ainsy qu'a Beugnay, dont les fenêtres sont deux fois plus hautes, précaution cependant inutile, sans l'exacte consigne de tout ce qui interesse nos chapelles et autres batimens, soit aux fermiers, cultivateurs, gardes et voisins, lorsqu'il n'y a pas un fermier général ou particulier qui s'en décharge sur eux et dont il est caution, au moyen de quoy nos chapelles, maisons et domaines, ne seroient plus dévastés, comme elles ne cessent de l'être par un chacun, ce qui absorbe nos revenus au préjudice de tout le reste que lepuisement de nos bources, nous met de réparer, d'ameilleurer ou de deffendre.

Quant aux ornements le Sr Dupré nous a dit avoir consigné au Curé de St Hyan, qui fait le service de la dite Chapelle, moyennant neuf livres annuellement, un crucifix neuf en os, sur une croix de bois, et une statue de saint Jean Baptiste, que le dit Curé nous a dit vouloir y porter processionnellement, le jour de la Saint Jean prochaine, l'un et l'autre fourny par Monsieur le Commandeur, cependant nous avons trouvés sur lhotel une statue du même saint, qui nous a parue encore en bon état, ainsy que deux crucifix, a la vérité de peu de valleur, comme encore trois chandeliers de bois et un de terre vernissé, deux gradins en bois peint, qui forment trois rangs, une pierre sacrée qui nous a parüe entière et suffisante, quoique Mr le Commandeur en ait fourny une autre, beaucoup plus grande et peut être trop pour la largeur dudit autel, laquelle est au pouvoir du Sr Dupré dans sa caisse d'emballage ; un devant d'autel de cuir doré, en mauvais état, mais qui pourra servir étant réparé et une cloche bonne et bien sonnante.

Plus un messel tres vieux et bien usé qui nous a parû appartenir a l'Eglise de Saint Hyan, puisque les fondations de la dite Eglise se trouvent écrites sur le rever de la couverture d'ou il est probable que l'on l'a donné en échange de celui de la Chapelle ce qui arriue souvent et nous met dans la nécessité d'en fournir d'autres ; il en est de même des calices et ornemens, toujours par défaut d'une consigne bien circonstanciée pour en prévenir la perte ou l'échange avec tous les rebus des Eglises voisines, C'est pourquoy nous avons chargés le dit Sr Dupré, de procurer, s'il est possible, le retour du messel appartenant à la dite Chapelle. Il nous a encore représenté une aube de médiocre valleur, un amit et un cordon comme neufs, une pale, un voile de calice, une chasuble de calemendre a deux faces et de plusieurs couleurs avec une

croix rouge, son étole et manipule de même couleur et étofe, une nape de peu de valeur en quatre doubles et un tégitur, tous lesquels ornemens sont au pouvoir de la grangère d'Anglure, qui les ferme dans son garde-robbe, en sorte qu'il manque les deux Evangiles, les burettes, une bource, les corporaliers, purificatoires, lavabos et calice, que le susdit Curé de St-Ilyan est en usage d'apporter de son Eglise de tems immémorial, suivant qu'on nous l'a dit, ce qui ne prouva pas qu'il n'y en eut point anciennement pour la dite chapelle, puisqu'il s'en est perdu de ceux de la Commanderie de Laumusse, depuis moins de trente ans, mais comme a l'exception de ce dernier article, Mr le Commandeur est abondamment pourvù de presque tout le reste à Beugnay, il peut faire fournir ce qu'il manquera ailleurs.

La Visite de la dite Chapelle terminée, nous nous sommes rendus dans la maison du granger ou nous avons reconnùs une prodigieuse quantité de réparations, consistant en trois planchers neufs, plusieurs portes et fenêtres également neuves, avec tout ce qui sert a leurs fermetures tans en gonds et palmes que serrures et verrouils, dont quelques unes de ces fermentes ne sont pas encore posées, les murs en bois et torchis également bien réparés, un euier très bien fait, les escaliers de la cave et du grenier, le premier fait a neuf et l'autre racommodé avec un lembris tout neuf, assés mal fait ; il en est de même du couvert, ou lon a mis des tuiles, mais non pas en quantité suffisante, outre qu'ayant monté sur le greniers, nous avons aperçus que le pant du couvert du coté de midy a besoin d'être refait dans son entier, parce que les lattes sont toutes pourries, et peut être quelques bois de la charpente, ce qui cause des enfoncements susceptibles d'une ruine prochaine, les tuiles ne se soutenant que par leur unions dans une espace de chevrons trop considérables.

Nous avons de même reconnùs que ces trois greniers ne peuvent seruir à rien, parce que les planches ont été mal clouées et qu'elles etoient toutes vertes, lorsqu'on les a employées, ce qui est cause qu'elles se sont voutées et retirées et qu'elles fournissent une infinité de jours, outre qu'il auroit falu les garnir de mortier joignants les mûrs, d'ailleurs il n'y auroit pas de la sureté a y mettre le moindre poids, parce que non seulement la dite maison couverte a tuiles plattes, mais le surplus de ce batiment couvert a paille et qui sert d'écurie, ayant perdu son aplon, d'environ trois pieds, est actuellement soutenu par des etays, soit en dedans comme en déhors, au nombre de six, sans lesquels il est probable qu'il auroit écroulé du coté de bise, ou l'on a été obligé de faire un fossé de la même hauteur, pour les deterrer et empêcher que les eaux ne les rendissent inhabitables, mais ce fossé ne seruira qu'a avancer sa chute

parce que les bois qui le supportent et qu'on a mis a neuf, sans aucune fondation, s'enterrent de plus en plus, ainsy les planchers ayant une pente considérable, il n'est pas possible d'y mettre, aucun grain dessus, surtout des légumes quant même ils seroient refaits, auquel cas il ne faudra pas oublier de pratiquer une lucarne au couvert pour éclairer les greniers ou il faut actuellement de la lumière en plain jour ; cependant l'on a employé une prodigieuse quantité de bois et autres matériaux pour faire le plus mauvais ouvrage par deffaut de solidité et de précaution, en sorte que tous les bois qui supportent ce batiment, qu'on appelle seulle qui sont des pièces d'une grandeur et grosseur considérable étans posés sur terre, ou ils continuent de s'enfoncer, ne tarderont pas a pourrir, ainsy nous sommes d'avis qu'il soit remis dans son assiette sur massif de massonnerie convenable a la solidité et conservation, et que les planchers soyent successivement refaits le plutôt qu'il sera possible.

Il en est de même des deux autres batimens seruant de grange et d'écurie également en bois et torchis auec couvert en paille, qui ont étés refaits a neuf aux frais de Monsieur le Commandeur, ainsy que la plus grande partie des mûrs et l'intérieurs des d[t] batimens pour les séparations qu'ils ont, comme pour les créches et les portes, mais dont toutes les principales pièces qu'on a mis a neuf, portent encore sur terre, ce qui produira leur prochaine ruine, et comme le sacrifice en a été très considérable pour les bois de l'Ordre, de même que la dépense pour Monsieur le Commandeur, nous sommes de sentiments, qu'il fasse vérifier par quelques personnes de confiance si le prix facteur a employé tous les bois qu'il a abattu, tant dans la forest Danglure que dans celle de Beugnay, comme encore s'il a fourny toute la chaux, la tuille, pierres et autres matériaux qu'exige son prix fait, parce que le granger nous a dit qu'il n'avoit fait voiturer que trois tonneaux de chaux, au lieu de six portés par le devis, et qu'il en reste encore sur place, enfin ce qu'il a exécuté est équivalent au dit devis sur lequel il a traité parce que, comme nous avons dit cy devant, nous avons observés que plusieurs choses n'ont pas été faites en conformité, et qu'il en a fait d'autres dont il prétend le payement, toutes inutiles, tant que les batiment ne seront pas établis auec la solidité requise.

Ncus croyons encore devoir informer, pour l'intérêt de l'Ordre et de M[r] le Comd[r] qu'il reste des bois abbattus dans la forest de Beugnay un tas de planches et considérable, acquises par M[r] le Comd[r] dans le batiment appellé le cuvage du dit lieu et qu'il y a dans la chapelle d'Anglure, dans les batimens et soûs les toits, des chevrons, des planches, des madriers et des lattes, qui ont été travaillés dans les bois de la Comd[rie] que nous avons recommandés au S[r] Dupré de mettre en lieu de sureté,

pour s'en servir au besoin, sans quoy le tout ne tardera pas a disparaître et il faudra en uenir a de nouvelles exploitations.

La visite des batimens terminée, nous nous sommes rendus aux étangs appellés de Bosserand, situés dans le bois de ce nom dont le plus petit est abondonné depuis longues années ce qui n'est d'aucun préjudice, parce qu'il s'est remply de bois, qui conservés vaudra mieux que le poisson, il n'en est pas de même du grand Etangt qu'il a besoin de réparations considérable, la chaussée étant dégradée en plusieurs endroits, dans l'enceinte que nous en avons fait, nous avons reconnus qu'on avoit coupé plus de cent arbres et balliuaux de six pieds de tour, et au dessous, depuis moins de huit jours dont la plupârt sont encore sur place, d'ou l'on peut juger du nombre dans la grande étandue de ce bois depuis longtems livré au pillage du public ; de là, nous nous sommes rendus a l'étang du Vernay, situé dans la paroisse de Saint Hyan, que nous avons trouvé en bon état, au moyen des réparations que M^r le Comd^r y a fait faire, quoiqu'elles ne soyent pas encore toutes terminées.

Nous avons ensuite requis le dit Sr Dupré de nous dire en quoy consistoient les fonds du dit domaine, les bestiaux, meubles d'état et semences, a quoy yl a répondu que la fermière générale deuoit représenter à la fin de son bail, pour la somme de mil quatre vingt livres, valleur du chetel, qu'elle est de même chargée de laisser à sa sortie les terres ensemensées suivant leur portées et l'usage du dit lieu, que les fonds qui composent le dit domaine, consistent dans ceux contenus au verbal d'arpentage, dont il a été cydevant parlé, sçavoir l'espace de terrain qu'occupent les susd^ts batimens, les cours et jardins contenant neuf arpents et trois quart.

Le pré de la foret, un harpent et huitieme.

Le pré des lougues, cinq arpent.

Le pré fond-Martin, un arpent et demy.

Item, la terre dite de la rue de la chaudière contenant sept arpent et sixième.

Autre terre usurpée par les héritiers Malherbe contenant quatre cinquième d'arpent.

Autre terre appellée du Lac, contenant deux arpent et tier.

Item une autre appellée des Angles, contenant onze arpent.

Item une autre appellée Artaux, contenant trois arpent.

Une autre appellée le grand champ des Truchers contenant cinquante trois arpent.

Autre terre dite de la Charmière, contenant douze arpent et demy.

Le surplus ayant été usurpé par la dame Cabane, Berger, Gallay, Charpin et Malherbe, du coté de matin et midy.

Une autre terre dite Sous Lamoureaux, contenant sept arpents et un cinquième.

Une autre terre dite La Varenne, contenant douze arpent.

Autre appellée la Taille, contenant un arpent.

Autre terre appellée La Croix Montaigu, contenant trente trois arpents et un quart.

Autre terre appellée Le Champ du Crost, contenant quinze arpent et demy.

Item un pré appellé de Butet de la contenue de trois arpent et deux tiers.

Item un paturail cydevant en terre et bois, appellée Baupin, de la contenance de sept arpent.

Item, la foret d'Anglure de la contenue de quarante trois arpent et demy.

Item un pré cydevant bois, appellé le bois Chamron de la contenue de trente sept arpents lequel fonds le Sieur Dupré nous a dit que les habitans de la paroisse de l'Hopital, après l'avoir dégradés, ont empêchés le précédens fermier, d'en jouir en nature de pré, ayant détruit la cloture qu'il y auoit fait et continuant d'en jouir, comme d'un bien communal.

Item un pré appellé Lamoureux, contenant deux arpent.

Item une terre cy devant bois, en partie usurpée par les héritiers Malherbe et Nicolas Mottet, ne contenant présentement que cinq arpent et un tier.

Autre terre dite de la Grange, en partie usurpée par le sieur Joannin, cy devant fermier de Beugnay, ne contenant présentement que huit arpent et un dixième d'autre.

Item un pré appellé le Refend de la contenue de trois arpent et un tier

Autre prés appellé de La Dame de la contenue d'un arpent et quatre vingt dix perches.

Item une terre au Chambon, contenant demy arpent, le surplus, ayant été couvert par les eaux de la Loire.

Item une terre dite des Planches, de la contenue de quatre arpent et sixième d'autre, ladite rivière ayant emportée le surplus.

Autre terre appellée de la Verchere noire, de la contenue de sept arpent.

Autre terre appellée champ de la Croix, contenant trente deux arpents, y compris les usurpations faites par les héritiers Malherbe, le nommé Nicolas Mottet et le Curé du dit Hopital ; la Commanderie ne jouissant présentement que de vingt deux arpent.

Autre terre située au dit lieu contenant un arpent et demy.

Autre terre appellée des Bourraux, contenant cinq arpent et quart.

Item un pré de demy arpent, joignant le bois de Ressy, dont il faisoit cy devant partie, usurpé par le susnommé Nicolas Motet.



Item une terre située au d[t] lieu de Ressy, totalement usurpée en Mil sept cent quarante un, de la contenue de vingt neuf arpent et deux tiers, par les nommés Genillon cy devant procureur d'office de la Commanderie, qui ne possèdent présentement de la dite terre, c'est-à-dire les nommés Genillon, qu'environ trois quart de bichetées.

Autre terre appellée le Champ Rouge dont une partie a été encore usurpée par les susdit Genillon, ne contenant présentement que les trois quart d'un arpent.

Autre terre située près la Croix de pierre, contenant trois arpent et un tier.

Autre terre au lieu de Ressy, contenant cinq arpent et un tier.

Autre terre au dit lieu, contenant quatre arpent et demy.

Item un étang appellée Duvernay contenant un arpent et quatre cinquième.

Item un autre étang appellé de Bosserand contenant seize arpent.

Autre étang appellée Coriau, contenant un arpent et quart d'autre.

Item le bois de Bosserand, contenant cent soixante cinq arpent, lequel bois est journellement saccagé, tant en coupe qu'en paturage, par les habitans de la paroisse de S[t]-Hyan, *Déclarant, moy Chevalier de Savasse* avoir passé dans le dit bois il y a deux ans et trouvée plus de cent balivaux resçemment et fraichement coupés, une partie du branchage chargé de feuilles, était encore sur place.

Item la terre de la Pautarne, contenant dix arpents et deux tiers, cy-devant en friches et livré au paturage des habitans de la paroisse de l'Hopital et sur laquelle terre, le Curé du dit lieu, prétendoit les novales dont il a été débouté par arrest du Grand Conseil en date du quatre du mois de septembre mil sept cent quarante cinq, intenté et poursuivy par M[r] le Commandeur moderne, avec exécutoire en date du dix neuf novembre de la dite année, contre le dit Sieur Curé, l'un et l'autre en parchemin, au pouvoir du S[r] Dupré qui nous l'a produit et a l'instant retiré, au moyen de quoy la Comd[rie] est en possession de la dite terre, qui a été labourée, ensemencée et fossoyée de tout coté, aux frais du dit Seigneur Commandeur.

Item une grande prairie appellée des Vignaux, contenant, quarante un arpent, totalement usurpée par le public et les particuliers cy après : Sçavoir, les héritiers Malherbe, les sieurs Deshaires et Durand et le nommé Bastien Cru, malgré les sentences et arrest qui en adjugent la possession a la Comd[rie].

Item une terre située au lieu appellée Sous Buttet, contenant trois quart d'arpent.

Autre terre située au lieu de Russy, contenant un demy arpent et dix

huitième d'autre, usurpée par les héritiers Malherbe. *Ce qui* compose tous les fonds du membre d'Anglure a la ferme du verbal d'arpentage dont nous avons parlé, lequel déclare que le précédent article de la prairie dite des Vignaux a été usurpé depuis environ vingt cinq ans par les susnommés.

Les officiers de Beugnay exercent sur le membre d'Anglure les droits des haute, moyenne et basse justice.

La Com^die^ d'Anglure a absorbé celle de l'Hopital-de-Chenet.

La id. d'Epinassy id La Gusse.

Visite du Membre de Boulay, paroisse de St-Agnan Province de Bourgogne, à 2 lieues de Beugnay. Le Boulay fut le chef-lieu d'une Commanderie. Voici d'après les Archives du Rhône, les noms d'un certain nombre des commandeurs qui l'ont possédée : Guy de la Noix, 1292 ; — Guillaume de Grivosel, 1301 ; — Guillaume de Goaus, 1302 ; — Simon Lamberot, 1313-1327 ; — Aimé de Mars, ou de Marc, 1330-1332 ; — Rabo de Marsigny, 1338 ; — Hugues de Chantemerle, 1369-1388 ; — Robert de Châteauneuf, 1389 ; — Louis Davenières, 1414-1429 ; — Pierre de Montjournal, 1437-1440 ; — Guyennot de Bieunavant, 1456 ; — Aymard Dupuy, qui était grand prieur d'Auvergne, 1458 ; — Geoffroy Mareschal, 1482 ; — Michel Daugier, ou Dogy, 1499-1506 ; — Lancelot de Quincieux, 1511-1515 ; — Pierre de Roche, 1521. — Guillaume de Lafont, 1521-1524 ; Humbert de Murinez, 1543-1554. — La Chapelle avait 7 fenêtres garnies de vitraux à plomb. — Le curé de St-Agnan faisoit le service de cette chapelle, moyennant dix huit livres par an ; — ce membre est en plein bois et éloigné d'au moins un quart de lieue de toute habitation. — Il y avait autrefois un château fort au Boulay, complètement ruiné.

Les justices haute, moyenne et basse s'exerçaient alternativement par les officiers de Beugnay, les années paires, et par ceux de La Motte-St-Jean, les années impaires.

Le Com^r^ du Boulay jouissait des dixmes de La Varenne, paroisse de La Motte et d'un autre La Varenne, paroisse de St-Léger-les-Paroys, de Lalunet, paroisse de Neuvy, une autre paroisse de Rigny, qu'il partage avec le curé — il jouissait autrefois de celles de la paroisse de Gueugnon, Clessy du climat de Montassin, de Champabs de Longueville, des anciennes Baumes et autres de la paroisse de La Motte de l'inventaire des archives de la Commanderie de Macon, toutes dépendantes du membre du Boulay, qui sont tombées en désuétude. Il en était de même des bois situés sur la montagne de Chazeuil (Chizeuil ?). Cornemontagne et Boisraut. Le fonds entier du Boulay, en terres, prés, paccages, bois, etc., était de trois cent vingt quatre arpents, plus un étang de un arpent et

demi, un moulin, sur quoi il a été fait bien des usurpations. — Un cheptel de mille livres, appartenait à la Commanderie.

MEMBRE DE FLY ET LE BOUCHET (paroisse de Chalmoux) à une lieue de Bourbon-Lancy et cinq de Beugnay. La contenance en bois, terres et prés est d'environ cent quatre vingt dix arpents en y comprenant les usurpations et les dévastations que l'on fait dans les bois, journellement. La justice haute de ce membre, relevait de Bourbon-Lancy auquel on devait par an, une corvée au château de Bourbon, les moyenne et basse justice étaient exercées par la Commanderie, avec appellation à celui de Bourbon.

MEMBRE DE L'HAYE OU LA HAYE. Paroisse d'Avrilly, en Bourgogne (aujourd'hui dans l'Allier).

La justice de ce membre était assurée par les officiers du Seigneur d'Avrilly ; ce membre jouissait de la dixme sur les cinq paroisses de Luneau, de vingt-six de l'Hopital, de St-Léger des brières et de Saint-Didier, le Seigneur de Pontmailly, sans que l'on soit certain de ce droit, prenait le tiers de tous les grains, la moitié des vins et les Curés toutes les novales, ny que le curé de Luneau fasse une réfusion de cinq bichets de bled à la Commanderie, ce qui n'a lieu que depuis huit à dix ans.

Leurs terres, bois, étangs, etc. dont la Loire en a envahie quelques parties se montèrent encore à 38 arpents, et de l'ancien emplacement du château, situé dans un bois, il ne reste plus que les fossés et le tertre sur lequel il était bâti.

MEMBRE DE COLLANGE (Coulanges). Paroisse de ce nom, province de Bourbonnois, à deux lieües de Beugnay.

Ce membre est devenu très pauvre, par suite du manque de chetel dans le domaine, comme il est arrivé à la Commanderie de Ballore. — La contenance totale en terres, près, étangs et bois est d'environ trois cent quarante six arpents, quatre vingt trois perches, non compris les nombreuses usurpations commises soit par le Curé et le Sieur Chantemerle.

Domaine de Jolivet, sur la paroisse de Gueugnon, province de Bourgogne et dépendant du membre de Boulay. Ce domaine comportait en terres, prés et bois, environ cent treize arpents deux tiers, dont les rentes étaient dues depuis vingt sept ans.

« M. le Chevalier de Savasse ayant pris lecture de plusieurs papiers de la Commanderie de Beugnay, a trouvé un mémoire sans date mais dont l'écriture est du quinzième siècle qui spécifie les membres dépendant de la Commanderie de Bourges, au nombre desquels se trouvent ceux de St-Jean de Bardon, de Trevol et de Pontena, dont la Commanderie de

Beugnay jouit d'une partie, comme il le dira en son lieu, mais il ignore ce que sont devenus les cinq autres membres mentionnés dans le dit mémoire, sçavoir, celui de Tesbost, consistant en chapelle, étang, terres labourables, routes et dixmes, celui de Villedieu, en bois, prés, etc. — Celui de Châteauneuf, vignes, prés et rentes, celui de la Blattière, en dixmes et rentes, il prie Messieurs les Commissaires du Vénérable Chapitre et de la Vénérable Langue de s'informer auprès de Mrs les Chevaliers de l'Auberge de France si la Commanderie de Bourges n'est pas dans sa dépendance et s,il jouit des dits membres, parce qu'il ne seroit pas extraordinaire qu'ils les eussent perdus, comme une infinité d'autres.

« Comme la Commanderie n'a d'autre habitation que celle de Beugnay, ou l'on nous a dit que Mr le Commandeur avoit fait un séjour de deux a trois mois, et que moy chevalier de Margou ne puis revenir icy, après avoir visité les autres membres qui sont dans le voisinage de ma Commanderie de Laracherie, ou ma santé et mes affaires me rappellent, nous avons crû devoir et faire présentement l'enquête prescrite par le décret du Souverain Conseil de Malte, en date du 17 Mars 1733, a cet effet, nous avons invité les nommés Pierre Champeau, Baltazard Suchet, Jean Fromental, et Jean Morlot, tous marchands au bourg de Digoin de se rendre auprès de nous, pour après auoir faits serment sur les Saintes Evangiles, de nous dire vérité sur les vérités dont ils seront par nous requis, ce qu'ayant tous faits et promis nous leurs avons demandés s'ils connoissaient M. le Commandeur de Chenelette s'ils l'ont vus résider dans la Commanderie de Beugnay et agir dans les affaires qui le concernoient, s'il s'y est comporté en bon et religieux chrétien, s'il a réparé et ameilleuré la dite Commanderie et ses dépendances, s'il n'en a aliéné aucuns biens, ny droits, ny laisser usurper, s'ils connoissent les prêtres qui déservent les Eglises et chapelles de la dite Commanderie, si ceux cy s'acquittent exactement de leurs devoirs, de même que les officiers de justice ; le sieur Louis Dupré agent des affaires de M. le Commandeur et la demoiselle Marie Bouvier veuve de Sr Jean Léna, fermière générale de la Commanderie, a quoy ils ont répondu, chacun séparément, qu'ils connoissent parfaitement ledit Seigneur Commandeur, pour l'avoir vu résider quelques tems à Beugnay et à Digoin et voyager dans les dépendances de la Commanderie, qu'ils sont persuadés de sa probité et qu'ils n'ont rien vû ny ouy dire de contraire à la vie Chrétienne et Religieuse qu'il doit professer etc., etc.

En foy de quoy ils se sont soussignés avec nous et notre Secretaire ce jourd'huy le onzième May mil sept cent quarante huit.

Signé : Morlot — B. Suchet — J. Fromental.

Le Chevalier de Margou.

Le Chevalier de Mons de Savasse.

J. M.

Par mes dits Seigneurs

Signé J. Mailly, Notaire Royal et Secretaire.

Membre de Tourny.

Le Dimanche douze du dit mois (Mai 1748), voulant nous rendres, accompagnés comme cydevant, au Membre de Tourny, éioigné de sept grandes lieues de Beugnay, nous avons étés coucher au Chateau du Breüil, a l'invitation de M. le Chevalier de Chargère dit du Breüil, Religieu Novice de notre auberge et propriétaires de cette terre par le déceds de Mr son Père, lequel nous a dit, qu'étant a la chasse il avait maintes fois, vû une grande borne en pierre de taille, sur laquelle étoit gravée la Croix de l'Ordre, la dite pierre servant de limitte au bois du membre de Fly-le-Bouchet, appellé de la Croze, que le Sieur Lavesure gendre du Sieur Louchamp, de Digoin, a dégradé et usurpé depuis tres peu de tems, après avoir enlevé la dite borne et probablement les autres qui le confinoient de tous cotés, suivant le témoignage des gens du lieu qui les ont vû extantes, ce qui peut nous être favorable, lorsqu'on a plusieurs titres pour en prouver la propriété.

Le même Chevalier nous a dit encore que Mr de Tourny, du nom de Chargère, l'une des quatorze branches de la famille, lui avoit promis de rendre les fonds qu'il possède; dépendant du membre de Tourny, dès que nous lui prouverions notre propriété.

Le treize malgré l'abondante pluye qui n'a discontinuée de tout le jour, nous nous sommes rendus a la ville de Luzy, éloignée de demy lieüe du membre de Tourny, pour retirer l'ancien terrier et prendre connaissance du moderne, Mr le Commandant de Chenelette les avoit remis au Sr Gay précédent fermier. ainsy ayant fait avertir le sieur Courtet de Montigny, subdélégué de Mr l'Intendant de Moulin qui était pourvu de l'ancien terrier par le déceds de son père, ancien fourier du dit membre; il est en date du 30 janvier 1607 qui est celle de la collation, car celle du terrier est de 1541, renouvellé au proffit du Chevalier Imbert de Murines, Commandeur du Boulay et de Tourny.

Quant au membre du Pont, dépendant de la Commanderie de Tourny et dont l'inventaire fait mention de deux titres en date de 1626 et 27 au proffit du Commandeur Simon Dalbert, nous n'y jouissons maintenant, d'aucune chose, soit par aliénation ou usurpation, il en est de même des droits de mainmortes, de taille et de bourdelage, affectées à la Commanderie de Tourny, dans la paroisse de Tazilly, bien que l'on doive à la

Commanderie la dixme du vin à la douzième pinte, cependant nous n'en jouissons pas aujourd'huy. Nota que le membre du Pont, n'ayant jamais servy de demeure a aucun Commandeur, n'y eù le titre de Commanderie, parce qu'il avoit été donné a celle de Tourny, c'étoit réellement ce que nous appellons aujourd'huy, membre, et anciennement, en terme vulgaire, annexe ou filleule de telle Commanderie.

Dénombrement des fonds dépendans du membre de Tourny. Le fond ou sont situés les bâtiments, chapelle, cour, jardin, deux petites verchères, appellée houche dans le pays, contenant trois arpent et trois quart; les prés, terres et bois contiennent encore deux cent trente cinq arpents, non compris les usurpations commises surtout dans les bois, par M[rs] de Chargère, Nault Daujon, ce dernier, juge de M[r] le Commandeur pour le membre de Tourny. — Le S[r] François Thierrial en était le Procureur d'office et le S[r] Etienne Maisonseul, le Greffier, tous les trois, *ad honores* et sans fonctions, parce que les Commandeurs ne sont pas à portée de les employer pour le maintien de leurs droits.

Les S[rs] Dupré et Mailly notre Sécretaire, nous ayant dit, que la rivière de Loire, ayant fait un accru par alluvion, contigu à la paroisse de Chassenard, dont M[r] le Commandeur est Seigneur Haut Justicier, et dans leqnel il y a un réservoir d'eau, qui contient beaucoup de poissons quy laisse la rivière dans ses débordement, que le défunt Commandeur du Palais avoit grand soin de faire pescher, et d'empecher par toutes sortes de voyes que personne usa de son droit et que les sieurs Baudinot de Lasale et Gay de Chassenard, frère du précédent fermiers, étoient actuellement en procès pour la propriété de la pesche et du fond, nous croyons devoir en informer M. le Commandeur pour qu'il se maintienne dans le droit qu'ont les Seigneurs, sur les accrus qui se font, dans l'étendue de leurs Justices; cet endroit a cent pas de l'Eglise s'appelle la pointe de Chassenard et contient environ vingt arpent.

VISITE DU MEMBRE DE PONTENA.

Le dix sept (Mai 1748) nous nous sommes rendus accompagnés comme cydevant au membre de Pontena, situé dans la paroisse de Thiel, province du Bourbonnois, éloigné de Beugnay, d'environ sept lieües, ou étans arrivés, le sieur Dupré nous a remis le prix fait qu'il a donné pour toutes les réparations a faire aux batimens de ce membre, au nommé Guyonnet charpentier de Digoin, pardevant les Notaires Royaux de Moulin, du nom de Lamy et Bougarel, en date du huitième aoust, mil sept cent quarante sept, moyennant le prix et somme de neuf cent livres, ainsy munis de cet acte, nous avons reconnùs que la Chapelle qui est voutée, couverte a tuiles creuses, a été refaite à neuf, pour la valleur

d'environ la moitié auec diminution d'enuiron la cinquième partie de sa grandeur, quoiqu'elle puisse contenir encore plus de cent personnes, elle est très jolie, d'une architecture fort régulière et nous a parüe solidement batie, pourveu que l'on ne laisse pas croitre sur la voute, des chènes, comme il y avait cydevant dont le prix facteur, nous en a montré trois, de la grosseur de la jambe, ce qui exige la nécessité de visiter souvent le couvert, parce que la tuile est posée sur la voute, sans aucune charpente, en sorte qu'on ne s'aperçoit du mal que quand il a pénétré intérieurement ; elle n'est pas encore finie de blanchir, ny carrelée, ny la pierre d'autel posée, ny la porte faite a neuf, qui n'avoit besoin que d'être réparée, c'est a dire les planches serrées et mieux clouées et doublées en dedans de sapin, ainsy qui sera bien tôt dans le même état que l'autre, par défaut de cette doublure, il en est de même de la serrure neuve que Mr le Commandeur y fait poser qu'on enlevera comme cy devant, par défaut de consigne.

Joignant la Chapelle et des deux côtés, nous avons reconnus l'emplacement de l'ancien chateau, jardin et cour contigüs, non seulement par son agréable position, mais par la quantité de moilons, de briques et tuiles que nous avons vù sur la superficie du terrain uniforme, environné de grands fossés qui en faisoient la cloture aujourdhuy en partie détruit; de la nous nous sommes rendus a la fontaine de St Jean qui est a cinquante pas de la dite Chapelle a la queue d'un étang ruiné, elle sert de puit au domaine, l'eau en est fort bonne, et le public y a grande dévotion, elle est envelopée de murs de trois côtés, couverte en pierre de taille et pardessus de la tuile qui ne subsistera pas longtems, quoiqu'elle vienne d'être reprise par le pied, parce qu'il falloit élever les murailles d'environ cinq pieds, au lieu de trois au plus qu'on leur a donné ce qui est cause que le bétail qui s'y frotte, en a déjà dérangé les tuiles, et que les bergers, qui ne manquent pas d'y monter dessus, l'auront bientôt ruinée, ainsy nous avons dit au sieur Dupré, que si les réparations terminées, il y avoit de la chaux ou briques de reste, il falloit les employer a luy donner l'élévation nécessaire, afin de ne pas faire pour cet article, ce qu'on appelle communément, un ouvrage de singe ; cette fontaine contient intérieurement, dans une niche, une statue en pierre de St Jean Baptiste.

Nous avons été ensuite, dans la maison du cultivateur, habitée par le fermier, nommé Jean Rabuteau, laquelle est construite en bois et torchis, couverte à paille, ainsy que la grange, qui nous ont parus, plus solidement baty qu'aucun autre que nous ayons vû jusqu'à présent, y ayant sous les seulles de soùs murages en briques d'une hauteur convenable, ce qui est cause que les bois sont bien conservés et paroissent comme neufs, nous avons observés que le four, qui est sous la cheminée de la

maison, a été refait a neuf, que le plancher a été ressuivy, c'est a dire les planches rejointes, à l'exception de celles joignant le mur du côté du Levant, mais nous n'avons pu reconnoitre qu'on y eut mis aucune planche neuve comme le prifacteur hy étoit obligé pour la quantité de neuf toises, les torchis nous ont parus réparés, mais les sous murages ne l'ont pas étéz, les planchers des chambres qui sont en lattes, chargés de terre sur des chevrons fait a la sye, soit qu'ils ayent été réparés ou non, ce que nous n'avons pû reconnoitre, ne dureront pas long tems, parceque ces lattes sont moitié en haubour, nous n'avons pû reconnoitre les réparations qu'on prétend avoir fait à la fenêtre qui conduit sur les greniers et l'on nous a dit qu'elles ne consistoient qu'en cheville qui tiennent lieu de cloux dans le pays ; le cary de la grange a été refait a neuf, en briques, chaux et sable, mais les soûs murages ne sont pas faits, ny les mûrs recrépis en dehors et en dedans, comme ils doivent lêtres par le prix fait, il en est de même de ceux de la maison ; la cloison de quinze pieds de longueur, qui doit servir de séparation a deux écuries, n'y est pas faite, mais tous les matériaux sont sur place avec le prifacteur et deux ouvriers, qui nous ont promis de les finir promptement, les couverts à paille, tant de la maison que de la grange, sont refaits a neuf, à l'exception, d'un petit espace ou l'on tient les brebis, qui ne l'est pas, le pan du couvert de la maison, qui sert a couvrir le four, étant soutenu par deux pilliers posés sur terre, dont les extrémités, sont déjà pourris, ce qui entraineroit la chute de cette portion du couvert, nous avons recommandés au sieur Dupré de les faire recouper a un pied d'hauteur et plus, si le bois se trouve de mauvaise qualité, pour les assoir sur un massif de massonnerie.

Nous avons ensuite demandés a voir les ornement de la Chapelle, que le nommé Jean Rabauteau sous fermier, tient dans son coffre et dont il s'est chargé pardevant Mr Bourguignon, Notaire Royal de Dompierre, n'ayant pas voulu les accepter autrement du dernier granger qui les avoit, pour qu'on ne pût luy en demander d'autres ; nous n'avons pas vû le dit acte, mais voicy les ornements qu'il nous a produit.

Po Une chasuble noire et rouge a deux faces, avec son étole et manipule de même couleurs en camelot, une aube, son amit et la ceinture, une nape neuve et une vielle qui ne peut seruir a quoique ce soit étant toute percée et en guenille, une pale, un corporal, un purificatoire, un lavabo, deux chandeliers de léton, un crucifix dos sur une croix de bois, deux burettes d'éteing, une clochette, un messel tout neuf imprimé en 1724, deux autres corporaux neufs, et encore un purificatoire, un tegitur et les évangiles, le tout fourny a l'exception des burettes, par Mr le Bailly de Maubourg, ainsy que presque tous les ornemens des autres

Chapelles que nous avons visités, faute d'avoir usé de consigne pour les précédens, et peut être dans la suposition que leurs recherches, seroit plus dispendieuse que l'achapt de nouveaux ; plus nous avons trouvés une vielle étole en laine a fleur rouge et bleu sur un fond blanc, semblable a celle que nous avons vû a Tourny, ce qui prouve que la chasuble est restée dans quélque Eglise ; plus un voile de calice gris en soye, un St Jean en bois, dont le bras est cassé, un autre en fayance et une Vierge de même matière ; ces trois articles dans un vieux garderobe qui est dans la grange avec la balustrade du chœur de la Chapelle, en attendant qu'elle soit finie de réparer, sur la porte de laquelle, il y a une cloche, en bon état, dans un arceau de massonnerie, qui forme un couronnement a plusieurs retraites, plus une pierre sacrée en ardoise, très mince, qu'il convient d'encadrer pour éviter qu'elle ne se casse, étant déjà écornée; plus le tableau de St Jean Baptiste et St Blaise, qui de plusieurs pieds qu'il avait d'hauteur et longueur, est réduit a rien, soit pour la peinture, soit pour la toile que la pluye a pourris, en sorte qu'il en faut un autre ainsy qu'une bource a l'usage des linges sacrés, une nape et un tapis.

Quant au calice, le sous fermier nous a dit n'en point avoir, et que les Curés qui en font le service, moyennant vingt livres, sont en usage de l'aporter de leurs Eglises, et qu'il ignore s'il nous appartient ; il nous a encore dit que le Curé lui avoit refusé la Pâque, pour ne luy avoir pas conduit deux chards de bois, qu'il luy a demandé plusieurs fois, c'est a dire un pour l'année dernière et l'autre pour la présente, avec deffense de se présenter davantage s'il ne luy en conduisoit pas un tous les ans, pendant qu'il seroit fermier, comme il fait a ses autres paroissiens, qui le prennent dans nos bois, et tout celuy qu'ils ont besoin dans le cours de l'année, sur quoy nous avons crû devoir écrire au dit Curé, la lettre cy jointe, dont nous donnerons la réponse, si nous la recevons, avant la clôture de notre verbal.

COPIE DE LA DITE LETTRE.

Je vous prie Monsieur, d'approuver qu'en qualité de Commissaire de l'Ordre, avec Mr le Chevalier de Margou, pour la visite de la Commanderie de Beugnay et ses dépendances, je vous demande, si vous avez le Calice de la Chapelle de Pontena, ou si vous sçavez qui le possède, pour que nous soyons en état d'en rendre raison dans notre verbal et sur les représentations que nous a fait Jean Rabuteau, fermier de Pontena, que vous ne vouliez pas l'admettre au devoir paschal, qu'il ne vous eut conduit deux chards de bois, et qu'il ne promit de vous en conduire un, annuellement. Je vous serais, Monsieur, très obligé, de m'instruire de votre titre a ce sujet, et d'approuver qu'en attendant, il fasse ailleurs ses

paques, car j'ay moi, trop bonne opinion de votre doctrine et probité, pour croire que vous ignoriez les Saints Canons, sur l'administraction gratuite de ces deux sacrements, et la liberté des fidèles pour la confession, encore moins que vous approuviez, la disposition qu'il feroit du bien d'autruy a votre proffit, il en est de même des autres habitans de la paroisse, qui vous sçavez ne pouvoir vous conduire d'autre bois que celuy qu'ils volent journellement a la Commanderie, par une trop longue tolérance de l'Ordre, et comme il nous a encore dit que vous objectiez a son refus, que c'étoit l'unique chose que vous retiriez annuellement de Pontena, je crois devoir vous protester que l'Ordre, n'entend point préjudicier vos droits, soit pour baptême, mariages ou enterrement qui pourroient avoir lieu chez les fermiers et cultivateurs de son bien, suivant qu'ils sont réglés dans le diocèse ; j'attans sur ces deux articles, votre réponse pour régler notre conduite en conséquence et suis, Monsieur, votre etc., signé : le Chevalier de Savasse.

Le dit sous fermier s'est encore plaint a nous, de ce que M[r] le Commandeur avoit donné les oblations de la Chapelle a M[r] le Curé, lorsqu'on lui avoit amodié, sans aucune réserve, la dite ferme, tout ainsy qu'en jouissaient les précédents fermiers, qui les ont toujours exigés, en vertu non seulement, du préambule des terriers, qui les déclarént appartenir à Monsieur le Commandeur, mais du droit qui nous est commun, comme Chapellain ou Prieur primitif de nos Chapelles, confirmés par une infinité de Bulles des Souverains Pontifs, qui nous les attribuent dans l'objet de nos fonctions hospitalières et militaires, si utiles à la chrétienté, invitant a cette effet les fidèles de les faire les plus abondantes qu'ils pourront, et tous les pasteurs et prelats de l'Eglise d'y contribuer par leurs exhortations et accordant pour cela, les plus grandes Indulgences comme on le peut voir dans le livre de nos privileges, au titre des Bulles.

Surquoy Nous croyons devoir dire a M[r] le Commandeur que si le fermier persiste a les prétendre et refuse le payement de sa ferme, il n'y a pas de meilleur party a prendre, pour seviter de succomber en Justice, d'engager le Curé à s'en départir ou en cas de refus de nommer a un autre la désserte de la dite Chapelle, avec la reserve des Oblations, parce que moy Chevalier de Savasse, je suis en état de prouver, que par arrest du Parlement de Dijon, il en couta plus de deux mille francs au Commandeur de Liguerac, le pénultieme de mes prédecesseurs, pour avoir voulu en priver son fermier, a la persuasion et au proffit du Curé de S[t] Etienne des bois qu'il avoit pourvû de la Chapelle de Teyssongé, fondé sur cette commune maxime, que le Prêtre doit vivre de l'autel, que les Oblations appartiennent à ses Ministres, et que c'étoit abusivement que les fermiers en jouissaient.

Il nous a encore porté ses plaintes sur les d'ommages continuels qu'il recevoit de ses voisins, surtout des nouveaux établis sur le fond de la Commanderie, le plus ancien dépuis environ 40 ans, en sorte que non seulement ils coupent bois, quand bon leur semble, mais ils enlevent les clotures, qu'il fait autour des terres ensemenssées, ravagent les récoltes, maltraitent son bétail lorsqu'il vat audelà des dites clotures annuelles, quoique sur le fond de la Commanderie et menacent de mort, et d'incendier le domaine, ceux qui entreprendront de les troubler dans leurs nouvelles possessions, et comme de tels gens, fendeurs et sabotiers du bois qu'ils vollent, n'ont rien a perdre que ce qu'ils ont pris et prennent journellement, et qu'ils sont que trop capables d'exécuter leurs menaces, il nous paroit que Mr le Commandeur augmenteroit ses pertes à vouloir les poursuivres en justice, et qu'il faut user avec eux de ménagement en leur donnant quelque argent, pour les dédommager du fond qu'ils ont défrichés et des logements qu'ils ont construits, tout autre composition relative a leurs résidances sur les lieux, soit par dixmes rentes ou autrement ne pouvant nous convenir, sans un préjudice continuel, infiniment plus considérable, pas même la totalité de leurs récoltes, a plus forte raison, la moitié, parceque ce sont des guèpes qui vivroient toujours de notre miel, a quoy j'ajouterai moy, Chevalier de Savasse, qu'un Commandeur de Beugnay, n'est pas en état d'exécuter leurs sorties, sans s'exposer aux plus grands événements, parcequ'en les chassant d'un côté, ils reviendront de l'autre, ou mieux dans le même endroit, l'année suivante, ce qui m'est arrivé à la Commanderie de Laumusse, il en est de même de tous les autres qui ont usurpés que le seul Trésor des pertes, peut expulser avec suretè et pour toujours.

Le dit soùs fermier nous a encore déclaré, qu'il n'y a aucun betail de chatal dans le domaine, qu'il doit laisser ensemencer quatre vingt boisselées de terre, comme il les a pris et qu'en étoit chargé le précédent fermier, dont moy Chevalier de Savasse ait la reconnaissance qu'il en a fait à Mr le Comdr de Maubourg, surquoy nous avons dit au sieur Dupré d'avoir attention par le moderne fermier en laisse la même quantité.

Plus nous a déclaré qu'il ne payoit ny taille, ny dixième, ny aucune autre charge pour raison de sa ferme, ce qui nous a surpris, puisque tous les autres fermiers et métayers a lexception de celuy de Beugnay situé dans le distric des Intendances de la Bourgogne et du Bourbonnois en sont excédés et comme moy, Chevalier de Savasse, suis nanty de différents jugement, arrest et ordonnances de plusieurs tribunaux, Ministres et Intendant, relatifs et confirmatifs de nos Privilèges, je tenteray, de les faire valoir, avant ma sortie de cette ville.

Comme encore que nous a déclaré que la dixme affecté à sa ferme, ne

lui a produit que quatre pintes de vin et seize gerbes parcequ'il l'a partage avec plusieurs, et que le Curé de Dompierre et autres s'en sont emparés, et qu'il n'a aucun titre, pour la repetter, sur quoy je diray moy Chevalier de Savasse, que le sieur Jourdié, domicilié à Cronat, cy devant fermier de Pontena est du nombre de ceux qu'on m'a déclaré auoir appliqué a son proffit la dixme dont il n'étoit que le fermier, pendant longues années, et jay vù dans le dénombrement des droit de cette Commanderie et des fonds qui en dépendent, spécifiés dans le terrier signé Guillaud Notaire Royal de Thiel, en date de 1609 et suivantes, jusqu'en 1613 qu'il a ; appartient à la Commanderie, la dixme en entier sur plusieurs climats, et que c'est par déclaration des habitans du lieu, en vertu d'un placet présenté à Henry IV, par le Commandeur Lepigny, ou il expose que la perte de ses titres, le met dans le cas de recourir a son autorité, soit pour avoir nouvelle reconnoissance des rentes qui luy sont dues, comme déclaration des fonds et droit qu'on luy a usurpée, Ensorte que chacun a déclaré ce qu'il a voulu, de la manière la plus infidèle, puisque le sieur Goyard fermier de la terre de St Aubin, et demeurant au chateau du dit lieu, qui m'a produit le dit terrier, m'a dit qu'il sçavoit plusieurs fonds que n'y étoient pas compris, ce qui lui étoit préjudiciable, mais j'en ignore le motif, quoi qu'il soit l'un des décimateurs ou ce terrier nous la donne dans son entier, comme je le luy ay prouvé, sans en obtenir satisfaction, étant un homme tres difficile en affaires, et qui tient bien ce dont il est saisy.

Enfin ce terrier, ne nous donne en propriété que deux cent soixante quartelées de fonds, qui vallent environ autant d'arpent, lors qu'un terrier signé Chanfroy, en date de 1526, qu'on a sans doute retrouvé depuis, et qu'on a tiré des archives du prieuré, nous en donne cinq cent soixante trois, qui ne forme qu'une seule pièce, outre deux autres séparées, de la contenue de huit arpens ou environ, et comme les nouveaux terriers ont étez fait sur celuy signé Guillaud, avec augmentation de toutes les erreurs ordinaires aux Commissaires les plus attentif, a plus forte raison a ceux qui ne le sont pas, ou qui ont intérêt a ne le pas êtres, comme l'étoit le dernier rénovateur du nom de Goyard, père ou oncle de celuy d'aujourdhuy, qui m'a produit le terrier signé Guillaud ; pour combattre les grandes prétentions que nous avons contre luy, l'on peut juger de l'opinion que l'on doit avoir des nouveaux terriers, et combien nous sommes intéressés a faire la prochaine renovation sur le terrier de 1526; non compris les aliénations qui peuvent se trouver dans les nouveaux, après qu'on l'aura fait expédier pour le remettre dans nos communes archives, cette précaution étant des plus indispensables par la négligence ou la mauvaise foy de ceux a qui nous les remettons, comme nous ne cessons de l'éprouver.

Quant au dénombrement des fonds de Pontena, nous nous abstiendrons de le donner suiuant le verbal d'arpentage du Sr Debon, parce qu'il se trouve corrigé sur de nouvelles instructions dans celuy de martelage des bois de ce membre, que moy Chevalier de Savasse ait eû l'honneur d'enuoyer à Monseigneur le Grand Maître, avec le plan qui les concerne ou sont compris toutes les usurpations, dont javois pour lors connoissance, car le nouveau fermier m'a dit en dernier lieu et m'a fait voir dans l'intérieur des fonds du domaine une petite parcelle, de terre qu'il prétend lui appartenir de tous tems, et dont il dit que luy et ses auteurs ont toujours joui ; cependant nous devons avoir 56.3 cartelés, d'une seule pièce.

Je crois encore devoir dire, que de tous les actes qu'on peut nous opposer, il n'en est point de plus fort qu'une vente par décret, à laquelle nous ne sommes pas aportée de nous opposer, ny nos officiers de justice assez zélés pour le faire, et que le Sr Goyard m'en a produit une, en date de 1694 ; qu'il prétend faire valoir pour tous les fonds que nous luy demandons, mais heureusement elle ne paroit pas victorieuse contre nous, parce qu'elle ne comprend que les biens d'un homme qui était notre voisin et qui les avoit reconnû dans nos terriers, mais non pas nos propres fonds, attendu leurs voisinages ; il faut dire arpenter les siens et soustraire de leur contenance, celle que le fermier leur donne, qu'il a légitimement acquis, mais il faut la faire sur le terrier signé Chaufroy pour luy et tous autres, nous n'aurions pas le même avantage sy notre fond ait été izolé par ceux d'autruy et totalement vendu, parceque l'ayant publié trois fois en vente, pour recevoir les offres et les oppositions d'un chacun, ceux qui n'ont dit mot ne sont plus a tems de réclamer leurs droit.

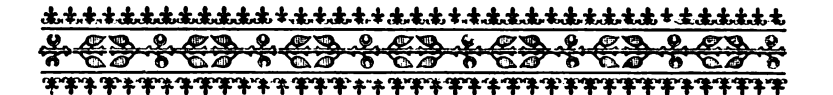
Nous avons vû dans le verbal d'arpentage que le Seigr du chateau de la Fin, avait fait planter en 1742, des bornes de justice qui envelopent le territoire de Pontena, prétendant que ce membre est mouvant de la justice, cependant le même verbal fait sur le terrier signé Goyard, qui est suranné, quoi qu'il soit le dernier, dit que la justice moyenne et basse appartient à la Commanderie et la haute au Duc du Bourbonnois, d'un autre côté, le sieur Dupré, nous a assuré que Mr le Commandeur n'avoit aucun officier de justice pour ce membre sur lequel, l'inventaire des titres n'en cite pas un seul qui le concerne, il en est de même de celuy de Trevol, a l'exception de quelques terriers qu'il raporte peut être faussement, comme moi, Chevalier de Savasse ay eû occasion de le vérifier plusieurs fois, ou qui ne sont plus dans nos archives, ny peut être ailleurs, ensorte que si ceux cy ne suffisent pas pour établir nos droits sur la justice, dixmes et domaines, nos pertes augmenteront d'autant, suivant les mémoires que j'ay vû et avis qu'on m'a donné.

Nous sommes extremement surpris, que dans tous les baux de cette Commanderie, parmy le nombre de clauses essentielles qu'on a omise, relatives a la conservation des batimens, a la culture des fonds, a la perception des dixmes et autres droits, l'on ait oublié que les fermiers seront tenus de donner à la fin de leurs fermes, une recette articulée et sommaire, emmargée des nouveaux tenantiers, et du payement des rentes, que chacuu leur a fait, parce qu'au moyen de cette précaution, quoique leur papier commun, pourveu qu'elle soit fidelement exécutée, signé et certifiés par eux, l'on ne peut jamais nous opposer la prescription, comme nous l'éprouvons si souvent dans les Commanderies ou l'on a négligé de s'en mettre à l'abry par cette voye.

Le nouveau fermier de Pontena, nous ayant dit, que depuis qu'il est entré en ferme, il n'a pù par défaut de titre, exiger ses rentes, les précédens fermiers, du nom de Duvernoy et Chabrier, n'ayant pas voulu les luy remettre, ny au Sr Dupré qui les leurs a demandé plusieurs fois, sur le motif, que n'ayant point de charges a leur produire c'était une preuves qu'ils n'en avoient point, quoiqu'ils les eussent montrés a plusieurs personnes, j'ay été obligé moy Chevalier de Savasse, de faire assigner la veuve Sullier, dont le mari en avait donné une a Mr le Bailly de Maubourg en 1726, que j'ai retiré du sieur Gay, précédent fermier général, sur laquelle assignation la dite veuve a promis de s'exécuter promptement.

(*A suivre.*) A. BERTRAND.





LE DROIT DE PÊCHE

DANS L'ALLIER

SOUS L'ANCIEN RÉGIME



'APRÈS le Droit romain aux institutes *De rerum divisione* les fleuves et rivières navigables étaient considérés comme choses publiques. Nos rois s'en emparèrent ensuite par droit de conquête, puis ils les cédèrent en partie aux gouverneurs des provinces qui eux-mêmes firent des concessions de droits de pêche, péage et pontonnage à quelques seigneurs hauts justiciers ou aux bourgeois des cités importantes. Nous allons voir que la ville de Moulins était en possession du droit de pêche dans l'Allier sur toute l'étendue du Bourbonnais, c'est-à-dire depuis le pont de Vichy jusqu'à Neuvy-le-Barrois. Un mémoire non signé (1), que nous allons reproduire *in extenso*, nous apprend qu'au commencement du XVIIIe siècle il existait des contestations entre les seigneurs de Chazeuil et quelques habitants de Moulins à propos de la pêche dans l'Allier sur l'étendue de la justice de Chazeuil, près Varennes. Après avoir donné ce document, nous rechercherons quels étaient les titres de la ville de Moulins.

Mémoire

« Ce n'est pas d'aujourd'huy que les pescheurs de Moulins peschent indistinctement sur les deux bords de la rivière d'Allier, *Mademoiselle*

(1) Il provient des archives du château de Chazeuil, et nous a été aimablement communiqué par M. le comte de Chavagnac. Sa date doit être 1730.

de Chazeuil (1), il y a quelques années, a eu avec les nommés Platet et Sarron un différend qui alla assez loing.

Informée quelle fut que ces gens-là peschoient non seulement dans la Rivière, mais encores qu'ils entroient dans des reculées dont les héritages qui estoient des deux cotés luy appartenoient ou estoient dans sa justice, elle envoya des gens pour les faire retirer ; comme ils refusèrent de le faire, il s'éleva une disputte qui se termina par l'enlèvement que mademoiselle de Chazeuil fit faire de leur batteau, de leurs filets et de leurs hardes.

Mademoiselle de Chazeuil pour avoir raison de cette entreprise se pourvut devant son juge devant qui elle fit informer. Les pescheurs d'un autre coté se plaignirent de ce qui leur estoit arrivé au maitre des Eaux et forêts de Moulins qui ne balança point à décerner un décret de prise de corps contre les gens de Melle de Chazeuil pour lesquels on fut obligé d'obtenir un arrêt de deffenses pour les mettre hors d'insultes.

Dans les suittes, la contestation portée à la Table de Marbre à Paris, intervint jugement qui déclara nulle la procédure de Melle de Chazeuil parce qu'elle l'avoit portée devant son juge, et la même sentence prononça la main levée des choses saisies.

Cette affaire étoit dans ces termes quand Melle de Chazeuil a vendu sa terre à Monsieur de Verseilles (2). Et comme au moyen de cette vente elle estoit sans intérets à poursuivre davantage cette affaire elle a passé avec les Platais (3) un acte (qu'elle a entre ses mains et dont elle aydera Monsieur de Verseilles toutes fois et quantes) par lequel elle a consenti que toutes les choses saisies fussent remises aux pescheurs, et a déclaré par le même acte qu'elle n'entendoit point cependant nuire ny préjudi-

(1) Françoise-Charlotte *Clément*, fille et héritière de Gilles Clément, bourgeois de Paris, écuyer de la grande écurie du Roi, seigneur de Chazeuil, par suite de l'achat fait aux d'Albon en 1688. Lorsqu'on trouve un nom précédé d'une particule et de la qualification *Monsieur*, *Madame* ou *Mademoiselle*, on peut être sûr qu'il s'agit d'un nom de terre, et qu'on désigne seulement ainsi le seigneur ou la dame d'un fief. Les noms patronymiques se donnaient généralement précédés du prénom et de la qualification indiquant s'il s'agissait d'un noble ou d'un bourgeois.

(2) Jacques Badier, seigneur de Verseilles, lieutenant général des armées du Roi, acheta Chazeuil en 1730. Nous avons parlé l'année dernière assez longuement de ce personnage dans nos articles sur *La noblesse militaire du Bourbonnais*. Nous avons cité aussi ses deux frères Gilbert et Pierre : les archives de Chazeuil nous apprennent l'existence d'un troisième frère François Badier, seigneur du Bochet, chevalier de Saint-Louis, désigné en 1730 comme ancien capitaine de cavalerie, lorsqu'il s'occupait à Chazeuil des affaires de son frère Jacques.

(3) Autrefois on ne pouvait jamais orthographier les noms de famille deux fois de suite de la même façon.



cier aux droits du seigneur de Chazeuil, tels qu'ils peuvent luy appartenir à cause de sa justice.

Il paroist par la lettre de Monsieur de Verseilles que l'affaire dont on vient de parler n'a point corrigé les Platais et qu'ils entreprennent tous les jours. Pour parler maintenant de ce qui le regarde, il y a de la délicatesse dans la manière dont il doit s'y prendre pour avoir raison de ces pescheurs.

Pour luy en donner une idée, il convient de l'informer que la ville de Moulins et ses habitants prétendent avoir droit de faire pescher dans la rivière d'Allier dans toute l'étendue du Bourbonnois, et que sur quelques empeschements qui furent formés aux pescheurs de la ville, les maire et les échevins de cette ville en prirent occasion de se pourvoir au conseil du Roy où ils obtinrent arrêts en 1697 par lequel ils furent maintenus et gardés au droit de faire pescher en la rivière d'Allier dans l'étendue du Bourbonnois à la charge par les pescheurs de se conformer à l'ordonnance des eaux et forêts. Le même arrêt porte que, pour raison des différents qui pouroient naistre, on se pourvoiroit par devant les juges de la maîtrise particulière des eaux et forêts de Moulins.

Aux termes de cet arrest, la ville de Moulins paroist avoir un droit de pescher indistinctement dans toute l'étendue du Bourbonnois, ce qui semble n'excepter aucun endroit particulier, et on sçait mesme que le maire et les échevins actuellement en place sont en mouvement pour faire confirmer leur privilège.

Ces circonstances donnent lieu à différentes réflexions. Il paroit d'abord que M. de Verseilles ne peut porter sa plainte qu'en la maitrise des eaux et forests à Moulins, à qui la connoissance en est précizément attribuée par l'arrest du Conseil ; 2° il peut s'attendre que la ville interviendra dès que son droit sera mis en contestation.

Pour deffenses au fond il peut soutenir que l'arrest du Conseil n'a point entendu préjudicier aux droits des seigneurs particuliers à qui les justices sont patrimonialles et censées les avoir à titre onéreux, et pour appuyer ce moyen, il pourra se servir d'un fait qui paroist constant, qui est que les pescheurs de Moulins ne vont pescher que jusqu'à Billy où ils sont arrêtés par le Seigneur engagiste de cette chatellenie.

Que si Monsieur de Verseilles ne veut pas tenter de foire expliquer l'arrest du Conseil, ce qu'il pouroit faire à ces pescheurs seroit de leur demander qu'ils eussent à justifier les droits qu'ils ont de pescher.

Par l'arrest du Conseil que l'on envoye à Monsieur de Verseilles et par ce qui l'accompagne il paroit qu'il faut qu'ils soient maistres pécheurs, et qu'ils ayent une permission des maire et échevins pour pouvoir pescher, précaution que les Sarrons n'ont point pris et sans lesquelles étant

sans aucun droit, on peut s'opposer pour qu'ils ne peschent pas ou du moins se pourvoir contre eux en justice avec plus de fondement. On pouroit mesme examiner de près leurs filets que l'on est persuadé estre d'une maille contraire à l'ordonnance, et qui les exposeront à la confiscation et à payer l'amende.

Tout ce qui vient d'être dit ne regarde que la pesche dans le lict de la rivière ; il est des reculées qui sont comme fermées et qui forment une espèce d'eau morte dont les bords comme on l'a dit appartenant au seigneur de Chazeuil ou étant dans sa justice, on seroit bien mieux fondé à leur faire un procès à cet égard, que pour la pesche qu'ils feroient dans le cours de la rivière.

De toutes ces circonstances il résulte que la question qui est à juger consiste à sçavoir si l'arrest du Conseil a préjudicié ou non aux droits des seigneurs particuliers, c'est sur quoy M. de Verseilles peut, avant que de rien entreprendre, consulter son conseil à Paris, parce qu'il n'en trouvera icy aucuns qui ne soient prévenus en faveur de la ville et de l'arrest du Conseil qui donne la liberté de pescher dans toute l'étendue du Bourbonnois indistinctement.

Ce que l'on dit au reste du privilège de la ville n'empesche pas le seigneur de Chazeuil de faire pescher dans l'étendue de sa justice, mais la question est de sçavoir si son droit est exclusif, c'est à dire s'il a non seulement droit de pesche, mais encore droit d'empécher les autres de pescher dans l'étendue de sa justice.

On envoye à Monsieur de Verseilles l'arrest du Conseil dont il est fait état au présent mémoire. »

Quelle était donc l'origine de ce droit de pêche prétendu par la ville de Moulins dans toute l'étendue du Bourbonnais ? Nous trouvons seulement sur cette question une phrase prononcée par Mr Charrier, premier échevin de Moulins, à une assemblée générale des habitants le 27 janvier 1775 : il expose, à propos d'un marché à passer pour la pêche des saumons et aloses, que l'un des plus beaux attributs tenus par la ville de la libéralité des anciens seigneurs du Bourbonnais est le droit de pêcher et faire pêcher dans l'Allier sur toute l'étendue de la province. Malheureusement cela ne nous apprend pas quel était le seigneur, et à quelle époque, il octroya cette faveur à sa bonne ville de Moulins. Nous lisons encore dans les archives de Moulins (1), que, le 18 avril 1576, les officiers de justice de Moulins constatèrent la perte des titres concernant

(1) Liasse 221. C'est là que nous avons puisé la plupart des renseignements sur le droit de pêche de Moulins.



ce droit de pêche, *par suite des guerres civiles*. Il est à remarquer que cette dernière excuse, qui d'ailleurs pouvait être fort légitime, était continuellement employée autrefois lorsqu'on ne pouvait apporter aucunes preuves. Quoi qu'il en soit, le 14 août 1604, le grand-maître des Eaux et forêts Potier, maintint à la ville de Moulins le droit de pêche qu'elle disait en sa possession depuis un temps *immémorial, en ayant eu cy devant plusieurs privilèges à présent perdus et adhirés*. Le roi Henry IV confirma en juillet 1605 cette sentence de son grand-maître *enquêteur et général réformateur* des Eaux et forêts.

On sait que, sous Louis XIV (1), un règlement célèbre sur les Eaux et forêts parut au mois d'août 1669. Par l'article 41 du titre 27, le roi déclare la propriété de tous les fleuves et rivières portant bateaux de leur fond, faire partie du domaine de la couronne nonobstant tous titres et possessions contraires, sauf les droits de pêche, moulins, bacs, et autres usages que les particuliers peuvent y avoir par titres et possessions auxquels ils seront maintenus.

L'article 1 du titre sur la pêche ne la permet qu'aux maîtres pêcheurs reçus ès-sièges des maîtrises par les maîtres particuliers des Eaux et forêts; ou leurs lieutenants. L'article 3 enjoint aux maîtres pêcheurs de chaque ville ou port, où ils seront au nombre de huit au moins, d'élire tous les ans un maître de communauté pour avoir l'œil sur eux et avertir les officiers des maîtrises des abus commis : si ces maîtres pêcheurs étaient moins de huit, ils devaient convoquer ceux des ports ou villes voisines pour faire ensemble l'élection du maître de communauté.

L'article 4 interdit de pêcher les dimanches et jours de fête sous peine de 40 livres d'amende. Pour être plus sûr de l'observation de ce règlement, il prescrit d'apporter tous les samedis les engins ou harnais au maître de la communauté qui ne doit les rendre que le lundi matin.

Les articles suivants fixaient les époques de la pêche, les engins qui étaient tolérés, les poissons qu'on ne devait pas prendre, etc., enfin l'article 13 enjoignait, sous peine de 20 livres d'amende et de la confiscation des filets, de faire sceller en plomb les harnais ou engins avec un coin aux armes royales devant exister dans chaque maîtrise des Eaux et forêts.

Il nous reste à savoir comment l'ordonnance réglait les droits des seigneurs et propriétaires divers. Nous l'apprenons d'abord par l'article 19:

(1) Les rois de France qui antérieurement avaient fait des ordonnances sur la pêche regardée comme un droit seigneurial et royal, sont : Philippe-le-Bel en 1291 et 1302, Charles IV, juin 1326, Philippe VI, 1333 et 1346, Charles V, 1376, Charles VI, 1388 et 1402, Charles VIII, 1453, Louis XI, 1476, François Ier, 1515, Henry II, 1554, et Henry IV en 1597. Il était permis aux ecclésiastiques de pêcher.

on y voit que les ecclésiastiques, seigneurs, gentilshommes et communautés qui ont droit de pêche dans les rivières seront tenus d'observer et faire observer le présent règlement par leurs domestiques et pêcheurs auxquels ils ont affermé ce droit. Par l'article 20, il leur est enjoint de déclarer aux procureurs ès-maîtrises les noms, surnoms et demeures des pêcheurs auxquels ils auront fait bail de la pêche. Ces pêcheurs étaient tenus de prêter serment et d'élire annuellement aux assises tenues par les maîtres particuliers des Eaux et forêts, des maîtres de communauté ainsi que le faisaient les pêcheurs des eaux royales.

L'article 22 envoyait par devant les officiers des maîtrises et non par devant les juges des seigneurs (*auxquels la connaissance en était interdite*), tous les maîtres pêcheurs des rivières royales ou des particuliers, ayant à répondre de délits ; enfin l'article 23 établissait des sergents dans les maîtrises pour veiller sur les fleuves et rivières.

Par ce résumé rapide de l'Ordonnance, il est facile de voir que le premier venu était loin d'être autorisé à pêcher, et que les formalités étaient nombreuses pour acquérir le droit. On tenait beaucoup autrefois à la conservation du poisson que l'on regardait comme un *bien public*. Comme il y avait par an 146 jours d'abstinence observés par la très grande majorité des habitants qui heureusement alors ne connaissaient pas la *libre pensée*, le poisson était une des ressources principales de la nourriture : la pêche se trouvait infiniment plus utile que la chasse qui ne servait qu'aux privilégiés.

Ainsi que dans tous les actes du gouvernement de Louis XIV, l'ordonnance concernant les Eaux et forêts nous montre ce monarque laissant aux seigneurs hauts justiciers le moins d'autorité possible. Tout était centralisé par les officiers de la maîtrise des Eaux et forêts qui devaient juger de toutes les contestations. Un arrêt de décembre 1709 laisse seulement les officiers des seigneurs connaître de la pêche qui se fait sur les rivières *banales*, c'est-à-dire celles qui, non navigables, passent le long et dans les terres des seigneurs particuliers prétendant en avoir la propriété entière. Sur les rivières royales ou navigables, certaines parties, comme nous l'avons dit, appartenaient aux seigneurs qui en avaient reçu la concession. D'après la coutume de Menetou, les propriétaires riverains du Cher en étaient seigneurs, chacun *en droit soi jusqu'au fil de l'eau*.

Dans la contestation qui nous occupe, il fallait produire des titres de propriété et leur délimitation. La ville de Moulins pouvait bien montrer la confirmation de ses privilèges sur toute l'étendue du Bourbonnais, mais, comme pour le seigneur du Chazeuil, son droit n'était pas dit exclusif de tout autre. Ses pêcheurs devaient donc venir se heurter à

ceux des seigneurs riverains peu habitués à se laisser ainsi déposséder des droits attachés à leur justice. Cette situation mal définie était loin de favoriser le règlement des différends qui pouvaient se produire. D'après ce que nous lisons dans le Mémoire, la ville de Moulins semblait éviter les contestations en ne faisant pêcher que jusqu'à Billy : probablement les Moulinois, qui venaient pêcher à Chazeuil, n'étaient pas maîtres pêcheurs, et avaient des filets non marqués au coin de la maîtrise. En un mot, on violait le règlement de 1669 : c'est par là que le seigneur de Chazeuil pouvait plus facilement se débarrasser de ces importuns. En effet nous voyons dans les archives de Moulins (liasse 221) les procureurs du roi et les maîtres des Eaux et forêts rappeler souvent les habitants à l'observation de l'Ordonnance de 1669. En septembre 1689, le procureur Tridon proclame que les habitants ne garderont leur droit qu'à condition d'observer l'ordonnance susdite. Un arrêt du Conseil d'Etat du 30 juillet 1697 et des lettres-patentes du Roi du mois d'août de la même année confirment le privilège de la ville de Moulins toujours sous les mêmes réserves.

Plus tard en 1775, c'est le maître des Eaux et forêts Legros (1), qui ordonne de marquer les filets et de faire *registrer* au greffe de la maîtrise. En 1783, sur une affiche, le procureur du roi Giraudet de Boudemange rappelle que les maîtres pêcheurs reçus ès-sièges des maîtrises peuvent seuls pêcher, et qu'ils doivent élire un chef de communauté ; qu'au mépris de cette règle, les mariniers de Moulins pêchent dans la rivière comme dans leur propre domaine, et vont la dépeupler. Il en résulte que quelques seigneurs, s'appuyant sur ces désordres, contestent aux pêcheurs de Moulins le droit de pêche. A la suite des réquisitions du procureur du roi et sur la même affiche, le grand-maître des Eaux et forêts Deléage rappelle les prescriptions de l'ordonnance de 1669 relatives à la réception des maîtres pêcheurs et au marquage des filets.

Nous ne savons si Jacques Badier, seigneur de Verseilles et Chazeuil, fit valoir les droits de pêche qu'il tenait de la justice attachée à cette seigneurie. La consultation que nous avons reproduite, émane évidemment d'un Bourbonnais qui ne semble pas exciter beaucoup le seigneur de Chazeuil à entreprendre un nouveau procès. Il est à croire que celui-ci se tint tranquille, bien qu'il ne fût pas précisément un mince personnage. Lieutenant-général des armées, ayant été un brillant chef d'Etat-major et le premier colonel français de l'arme des hussards, il devait avoir en

(1) Pierre Legros, seigneur de Logère, dont le père Jean-Baptiste Legros, seigneur de Charnes, et le fils Pierre Legros de Logère furent également maîtres particuliers des Eaux et forêts à Moulins. Ce dernier fut compris dans les 32 victimes bourbonnaises décapitées à Lyon le 31 décembre 1793.

haut lieu une certaine influence, mais on sait que depuis Louis XIV la noblesse rentrait dans le droit commun pour toutes les questions jugées par les officiers royaux, qui avaient même une tendance à diminuer son autorité. Il lui restait en réalité peu d'influence et seulement quelques privilèges qui avec le temps devaient disparaître peu à peu comme dans les autres nations. Pour les abattre, la Révolution n'avait donc nul besoin de produire tant de ruines et de verser des flots de sang.

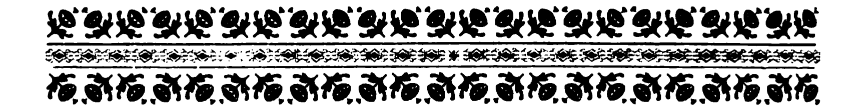
Puisque nous parlons de la pêche dans l'Allier, nous devons signaler un curieux traité passé le 2 mars 1775 entre les échevins de Moulins et le sieur Jean-Baptiste Paradis, serrurier, qui avait inventé des engins pour prendre les saumons et aloses sous le pont de Moulins. L'ordonnance de 1669 avait prescrit des règles particulières pour la pêche de ces poissons qui remontent nos fleuves et nos rivières à certaines époques. Le contrat accepté par le sieur Paradis avait une durée de quinze années, pendant lesquelles la ville de Moulins devait jouir progressivement du cinquième, du quart, du tiers des bénéfices de la pêche, et enfin de la moitié pour les cinq dernières années. L'intendant Jean de Pont autorisa l'inventeur à placer sous le pont les pitons et boucles nécessaires à sa machine, à la condition qu'elle ne gênerait pas la navigation.

L'invention du serrurier Paradis n'eut pas de succès; ses dépenses, qu'il devait seul supporter, furent inutiles : aussi vint-il en 1777 demander à la ville d'accepter son désistement. Les échevins lui accordèrent la décharge de ses obligations le 24 février 1777, et on dut recourir aux moyens ordinaires pour prendre les saumons et les aloses que le contrat de 1775 disait *assez abondants* dans l'Allier.

L'ordonnance de 1669 a servi de base à tous les règlements de pêche qui lui ont succédé sous nos divers gouvernements. Le décret de 1875, qui nous régit actuellement, contient encore une notable partie des dispositions prises par le grand Roi.

Commandant DU BROC DE SEGANGE.





Restauration

DES PEINTURES MURALES

De la Crypte de l'église d'Yzeure

AOUT 1899



ANS une étude sur les *Cryptes des églises Bourbonnaises*, parue en 1895 dans le *Bulletin de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts*, nous avons fait connaître la chapelle souterraine d'Yzeure dont l'accès était alors rendu fort périlleux par l'accumulation d'objets de toute sorte et nous avons donné une planche des intéressantes peintures qui en décorent la petite voûte.

Depuis, la description de ces restes de peintures murales a tenu une place particulièrement honorable dans le volume qu'un maître, M. Pierre Gélis-Didot, a consacré à la *Peinture décorative en France* depuis le XVIe siècle jusqu'au XVIIIe, suite précieuse du magistral ouvrage que l'éminent architecte avait publié pour la période du moyen âge sur le même sujet.

Ces divers travaux ont eu pour résultat d'attirer l'attention des amateurs qui s'intéressent aux œuvres d'art et de provoquer enfin la restauration (1) de la crypte d'Yzeure.

(1) Lors de cette opération, les ouvriers sortirent les débris des statues en pierre et en bois qui encombraient le petit édifice et spécialement le martyrium où on les avait reléguées. Les plus petites furent portées dans la sacristie et installées sur des crédences. Les plus grandes, qui ornaient jadis la grande nef de l'église, ont été alignées — en attendant mieux — le long des murs de la chapelle baptismale, à gauche en entrant dans l'église. Nous

Dès que le petit édifice eut été, sous l'habile direction de M. Gélis-Didot, rendu à sa destination primitive, M. le baron Le Febvre, de concert avec M. le curé et les fabriciens d'Yzeure, proposèrent la restauration des peintures murales de la voûte.

Sans répéter ici tout ce que nous avons dit ailleurs des qualités de ces peintures, et de la possibilité de les attribuer à une école déterminée, nous devons rappeler du moins que pour avoir été traitées un peu sommairement, elles offraient pourtant un véritable intérêt pour l'histoire de l'art pictural dans notre région.

Sans tenir compte du procédé un peu primitif, on peut dire que cette décoration est d'une assez bonne époque, déjà savante, où le sentiment et l'expression ne dominent pas seuls, comme aux siècles précédents, à l'exclusion parfois absolue de la forme.

Ces peintures sans modelé, exécutées à l'eau sur un enduit extrêmement grossier, dans le goût qui dominait déjà à la fin du XIVe siècle et qui guide encore le pinceau des artistes au commencement de la Renaissance, se composent uniformément, à l'intersection des arêtes, de la tête du Christ sur un nimbe crucifère et dans les vingt et un voûtains, d'anges aux ailes éployées, émergeant de légers nuages et portant des phylactères aux inscriptions latines.

Les murs latéraux, les piliers eux-mêmes, avaient reçu aussi, — à cette époque qui était essentiellement coloriste, — une décoration dont les fugitifs vestiges ont malheureusement, en l'absence de l'architecte, été grattés, quand les ouvriers ont repris les enduits et mis à nu les pierres des piliers, lors de la restauration de la crypte.

Sur les murs, et encadrés d'une bande d'ocre rouge, de grands personnages encadraient les fenêtres. Les piliers portaient sur chaque face des écussons aux armes des bienfaiteurs. Les tailloirs avaient été peints en ocre jaune et leurs chanfreins en ocre rouge.

L'autel et les pieds-droits de l'entrée de l'escalier primitif — transformé plus tard en placard — portaient des traces de petits personnages joliment peints.

Du moins les peintures de la voûte et celles qui entourent l'autel nous restaient.

attirons l'attention des artistes sur une de ces statues du XVe siècle, celle de saint Jean-Baptiste, que nous trouvons tout à fait remarquable et qui nous rappelle un des prophètes du célèbre « puits de Moïse » de la Chartreuse de Dijon, œuvre imposante de Claux Sluter qui a travaillé longtemps chez nos voisins pour le compte des ducs de Bourgogne. Si le saint Jean d'Yzeure ne doit pas la naissance à Sluter, serait-il téméraire de l'attribuer au ciseau de Jean de Cambrai ou de Jacques Morel qui exécutèrent pour nos ducs, à Souvigny, les merveilleux tombeaux de Louis II et de Charles de Bourbon ?



Des bordures, composées de larges bandes d'ocre jaune, de noir et d'ocre rouge, redessinent chaque arête et entourent la tête de Christ dont la figure, posée simplement sur un nimbe crucifère brun rouge, se détache sur fond vert.

Nous dirons dans un instant combien sont belles certaines têtes de Christ.

Les anges (1), aux attitudes variées, sont peints uniformément, le corps en rouge, le sommet des ailes en ocre jaune, les plumes des extrémités en noir. Leurs têtes, souvent fort gracieuses et empreintes de cette élégance fignolée, un peu mièvre, fade, qui faisait pressentir l'art de la Renaissance, sont posées au centre d'auréoles d'ocre jaune. Ils se détachent vivement sur un fond blanc semé d'étoiles rouges et noires qui complètent et relient toute cette composition.

Les banderoles que les anges présentent à lire aux fidèles dont ils attirent l'attention d'ordinaire par la main droite levée en l'air, portaient, en lettres gothiques, des textes dont nous n'avons pu lire que d'insignifiants et inintelligibles fragments (2).

Au-dessus de l'autel, à la rencontre des arcs de la voûte, au centre des bandes formant une gloire elliptique, on apercevait un Christ assis sur une bande noire figurant l'arc-en-ciel (3), élevant d'une main les Evangiles et étendant l'autre dans un geste qui évoquait une bénédiction.

De chaque côté de l'autel, et regardant le Christ, se tenaient en adoration : à droite, un ange portant un cierge dans ses mains jointes et élevées ; à gauche, un personnage dont on ne voyait que les traces et qui paraissait être le donateur de cette décoration votive.

Enfin, les recherches que nous avons dû faire exécuter pour mettre l'image du Christ triomphant plus au net, et pour retrouver les peintures de la base des arcs, ont fait découvrir au-dessus de chaque tailloir des piliers, sur les faces tournées vers l'autel, les attributs symboliques des évangélistes ou du moins ont fait complètement ressortir l'aigle de saint

(1) La position occupée par ces anges sur les voûtes de notre crypte, rappelle le plafond de l'oratoire de Jacques Cœur à Bourges, peint vers le milieu du XV[e] siècle. Ces dernières sont postérieures à celles d'Yzeure et d'une superbe facture. Nous ne prétendons pas établir de comparaison entre elles, mais seulement faire observer combien ce genre de décoration murale était à la mode à cette époque dans le centre de la France.

(2) Comme les suivants par exemple : ...*Virgo que pudore... Salus...* ; — *De nobis fructu...*, et c'était tout !...

(3) On sait combien cette représentation est fréquente dans les peintures murales des douzième, treizième, quatorzième et quinzième siècles. Mais il y a une grande analogie entre le Christ d'Yzeure et celui qui fait un des plus importants sujets de la belle tapisserie d'Angers : « Les rois de la terre déposant leurs couronnes aux pieds du Christ » et qui date du XIV[e] siècle. M. Gonse en a donné une belle reproduction dans l'*Art gothique*, p. 397.

Jean et révélé la vraie place de l'ange de saint Matthieu et des deux emblèmes de saint Luc et de saint Marc (1).

Quand la restauration de toute cette décoration ancienne fut décidée, ce fut M. Mazzia, jeune et pourtant habile peintre décorateur de Lapalisse, qui fut choisi par ceux qui en faisaient généreusement la dépense.

Le problème était relativement simple. Il s'agissait en effet de garder les peintures primitives et d'en reproduire la composition sur les voûtes où elles avaient été effacées.

Sollicité vivement de présider à cette opération délicate, il me parut nécessaire, tout en procédant à une décoration rationnelle de toute la voûte, telle qu'elle existait au xv[e] siècle, de ne pas faire subir aux peintures détériorées, une restauration « trop consciencieuse », et j'entendais par là une « réparation » complète de l'œuvre effacée par le temps, la « remise à neuf » de documents intéressants qui ne peuvent souvent que gagner à rester dans leur vénérable état de vétusté.

Il fallait éviter une double faute : ou la reprise totale et complète des peintures anciennes, ce qui était mécontenter les artistes et tomber dans des excès que l'on a justement reprochés à certains décorateurs modernes ou laisser trop dans leur délabrement actuel les restes des peintures, ce qui exposait la restauration aux justes récriminations du plus grand nombre des fidèles qui visitent l'oratoire.

M. Mazzia, qui a une tendance très marquée pour la peinture brillante de l'école italienne et des habitudes modernes, se plia pourtant à ce programme et sut éviter de tomber dans un des deux excès.

Il resta entendu que les parties anciennes seraient traitées à l'eau et reprises sobrement.

Les fragments des anciennes peintures furent resuivis de manière à être intelligibles.

En particulier, une tête de Christ fut respectée et laissée à peu près (2)

(1) Nous devons, à ce sujet, faire loyalement une rectification à la note renfermée, page 15, de notre travail sur les *Cryptes bourbonnaises*. Trompé très souvent et trop réellement — pour n'être pas légitimement en garde contre ses affirmations, — par des indications fantaisistes de l'*Ancien Bourbonnais* (dont nous avons plusieurs fois, dans l'*Inventaire d'archéologie du canton de Bourbon*, dû constater les erreurs (pp. 104, 147),) nous nous étions demandé si ce n'avait pas été dans son imagination que M. Batissier avait vu dans la crypte d'Yzeure les figures symboliques des évangélistes. Car aucune trace n'en était visible en 1895. Qui pouvait supposer que *depuis* le passage de M. Batissier, dans cette crypte qui paraissait délabrée et hors de service depuis un siècle au moins, on ait eu la *rage de badigeonner* ENCORE quelques peintures ? Mais enfin il est juste de reconnaître que, cette fois, M. Batissier ne nous avait pas trompé.

(2) M. Mazzia s'est borné à resuivre à la couleur les parties si faibles et si frustes qu'on ne les voyait que de très près. Cette retouche qui était néces



dans l'état où nous l'avions trouvée, afin de servir de document, tant nous avions peur d'en voir charger le surhumain caractère par une restauration même habile.

Ce morceau mérite de nous retenir un instant. Nous le signalons aux artistes et aux chrétiens.

Cette tête de Christ occupe l'intersection des arêtes de la première travée de la chapelle, dans la nef du milieu, le long du martyrium, et exactement entre les deux portes par lesquelles on pénètre dans la crypte.

La figure du Rédempteur se détache doucement d'un nimbe rouge comme Elle dut sortir du fond blanc ensanglanté du linge de Véronique. Les cheveux détachés, un peu blonds, sont longs et légèrement ondulés; la barbe, d'un blond châtain, peu fournie, exempte de cette recherche si énervante que lui ont donnée les peintres depuis la Renaissance. Le regard, passant sous des sourcils blonds, tombe très doux des yeux bleus placés très élégamment un peu à l'écart du nez. Il y a dans cette partie de la physionomie, dans ce nez droit, dans cette bouche petite et close, une expression intense de souffrance contenue, de suave et discrète mélancolie et de douceur infinie..., quelque chose qu'on retrouve à l'état rudimentaire dans les fresques des catacombes, dans les peintures des primitifs, sous le pinceau céleste d'Angelico de Fiesole, et qui dénote une inspiration surhumaine. Elle le paraît d'autant plus que les figures et les attitudes des angelets qui volent dans les voûtains environnants sont plus terrestres. Et même, aucune autre des quatre têtes de Christ, qui, sous ces voûtes, ont résisté aux injures inévitables des temps et aux badigeonnages sacrilèges et ineptes des hommes, ne produit la même impression. Cette tête mériterait une reproduction très exacte, une vulgarisation qui nous consolerait des désolantes images du Christ que publie le commerce (1). Telle qu'elle est sous les voûtes d'Yzeure,

saire pour faire revivre cette belle tête n'a pu cependant lui laisser le charme que lui donnaient avant, l'imprécis des traits et l'effacement même des couleurs.

(1) On pourrait en dire autant des salons de peintures qui, chaque année, s'ouvrent à Paris et n'offrent pas un Christ qui puisse être regardé. Même chez les meilleurs artistes, il n'y a rien. L'inspiration religieuse est définitivement morte. Tout est ultra humain et lamentablement humain souvent. Et les éloges qu'on a cru devoir prodiguer aux navrantes représentations réalistes de M. Tissot, prouvent d'une façon définitive la pénurie, la misère d'un art qui n'a plus rien de divin dans ses manifestations, parce qu'il ne procède plus d'une école divine et qu'il ne jaillit plus d'une âme surnaturelle. Le matérialisme envahit tout. C'est « l'insens mystique » dont parle Huysmans. Mais pourquoi nos peintres qui veulent rester religieux pour produire des œuvres véritablement religieuses, ne vont-ils pas s'inspirer à l'école de ces âmes d'artistes nourris de surnaturel et de visions supérieures? Nous leur proposons comme étude et comme modèle l'admirable tête de Christ de la crypte d'Yzeure.

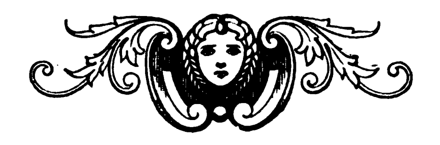
elle paraîtra peut-être un peu fruste et très fermée aux gens vulgaires qui remplissent leurs salons de chromolithographies encadrées d'or et qui ont du goût pour l'imagerie genre « Epinal », mais elle plaira, elle impressionnera sûrement les artistes et ceux qui, au lieu d'une religiosité nerveuse, ont le sens religieux. Pour nous, nous n'hésitons pas à déclarer que nous n'avons jamais rencontré, sous une facture si sommaire pourtant, une tête de Christ plus extra-terrestre, plus empoignante et qui se prête mieux à une délicieuse méditation que celle-là.

Comme la Sainte Vierge est redevenue la Souveraine du petit oratoire d'Yzeure, sous le vocable de « Notre-Dame de Pitié », M. le curé a demandé au jeune artiste décorateur de peindre, sur les vingt et une banderoles dépouillées de leurs anciens textes, l'hymne de l'*Ave, maris Stella*, qui se déroule ainsi au-dessus de la tête des fidèles, en commençant près de l'entrée de la crypte, du côté de la chapelle du Sacré-Cœur, de l'église haute, et se termine près de la tête du Christ triomphant peint par M. Mazzia, au-dessus de l'autel.

En attendant que les murs et les piliers de la crypte, jadis ornés de peintures, reçoivent une décoration qui, en l'éclairant, en l'échauffant, en faisant valoir ses proportions, en mettant ses formes en valeur, rétablira ce pieux oratoire dans sa splendeur primitive, les peintures de la voûte, restaurées discrètement, attirent déjà les artistes et rendent aux fidèles qui visitent nombreux « Notre-Dame-de-Sous-Terre », la crypte d'Yzeure plus pieuse, plus éloquente aux yeux et plus douce à l'âme.

Abbé Joseph Clément.

La Madeleine, 10 septembre 1890.





CHRONIQUE

On a découvert ces jours derniers des quantités d'assiettes, de plats, de corbeilles ajourées provenant de la fabrique de faïences de Massieu. établie en 1804, dans les bâtiments du Couvent des Augustins à Moulins. C'est à la suite de déblais faits dans la cour des Augustins que ces pièces ont été mises au jour.

La pâte des assiettes est très fine;. de couleur jaunâtre les bords sont ondulés et ornés d'un filet en relief très élégant.

Bien que ne faisant point la décoration artistique, les faïences de Massieu étaient légères et très élégantes de formes.

Le Musée départemental possède un petit vase et plusieurs assiettes de cette fabrique.

F. P.

***

Dans la séance du 3 mars 1899. M. A. Bertrand a communiqué à la Société des renseignements au sujet de la découverte d'une voie romaine, près du château de la Chaise, commune de Monétay-sur-Allier. Le rapport de notre collègue a été inséré dans le bulletin n° 3.

Nous publions aujourd'hui une lettre écrite, le 27 avril 1838, au Préfet de l'Allier, par M. Ad. Michel, relativement à diverses découvertes d'objets antiques faites à cette époque à Monétay; cette pièce a un réel intérêt pour l'histoire locale.

C. G.

Moulins, le 27 avril 1838.

Monsieur le Préfet,

Pour m'acquitter le plus convenablement possible de la mission dont vous m'avez chargé par votre lettre du 6 de ce mois, je me suis réuni à M. Louis Batissier, mon ami et mon collaborateur dans la rédaction de l'*Ancien Bourbonnais*, beaucoup plus versé que moi, d'ailleurs, dans les connaissances archéologiques. Hier, nous nous sommes rendus dans la commune de Monétay-sur-Allier, pour vérifier sur les lieux, les

découvertes d'antiquités qu'on annonçait y avoir été faites dernièrement. Je m'empresse de vous faire part de nos observations.

L'heureuse situation de cette commune, sur un riant coteau qui domine le bassin de l'Allier, près du confluent de la Sioule, et qui commande la vaste et fertile plaine des Echerolles, avaient dû fixer l'attention des Romains, si habiles dans le choix de leurs stations, et l'on comprend que Monétay, qui n'est plus, depuis longtemps, qu'un fort petit village, ait eu une bien autre importance pendant l'occupation romaine. — La voie romaine de *Sitilia* (Theil) à Cantilia (Chantelle) devait passer, sinon dans ce bourg même, du moins dans ses environs. Nous sommes très disposés à croire que les Romains ont eu là une de ces stations qu'ils appelaient *Castra stativa*, et qui furent l'origine de tant de cités détruites sur le sol de l'ancienne Gaule. C'était un point central d'où ils pouvaient se transporter facilement et avec la même rapidité, dans la *Lyonnaise première* (Lyonnais et Bourgogne) ou dans l'*Aquitaine première* (Berry et Auvergne).

Les renseignements historiques nous manquent pour appuyer ces conjectures, mais elles nous paraissent suffisamment confirmées par les nombreux débris Gallo-romains, enfouis dans le sol du versant oriental du coteau de Monétay, dans un périmètre assez étendu. Il y a longtemps déjà qu'on a recueilli dans cet endroit, *sans faire de fouilles*, des objets antiques qui, malheureusement, n'ont pas été conservés, parce qu'ils n'ont pas fixé l'attention de leurs possesseurs. Nicolaï, dans sa *Description du Bourbonnais*, nous apprend que, dans les vignes de Châtel-de-Neuvre, qui se rattachent au coteau de Monétay (Les deux communes ne sont guère qu'à une demie lieue l'une de l'autre), on avait trouvé de son temps, c'est-à-dire au 16 siècle, de nombreuses traces du séjour des Romains ; et ça toujours été une tradition du pays, que, dans cette partie du Bourbonnais, ont existé des villes importantes, détruites depuis un temps immémorial. Pour nous, monsieur le Préfet, après avoir parcouru le coteau de Monétay avec le plus grand soin, aidés des indications de M. Le Maire, voici ce que nous avons pu remarquer :

1° Dans une étendu d'environ 500 mètres, on trouve, très rapprochés les uns des autres, des sépulcres en pierre remplis de terre et d'ossements. Ces sépulcres, comme tous les tombeaux Gallo-romains, ont la forme d'un paralléllipipède de six pieds de longueur, plus large du côté de la tête que de celui des pieds. L'orientation des tombes est régulièrement observée ; c'est-à-dire, qu'on les trouve toutes disposées de telle sorte, que les pieds du cadavre sont tournés vers l'orient : elles sont creusées dans un seul bloc de pierre, de même nature que les roches de Coulandon. Ce qui prouve leur ancienneté, c'est qu'elles se délitent généralement, dès qu'elles arrivent au contact de l'air.

Les sépulcres qu'on a découverts, se trouvaient tous à la surface du sol, et sur un chemin fort ancien, dont la direction va du sud au nord; mais il est facile de se convaincre qu'ils avaient été inhumés à une plus grande profondeur, et qu'ils ont été mis ainsi à fleur de sol par l'action des eaux qui, dans les terreins en pente, tend toujours à entraîner dans les vallons les terres supérieures. D'ailleurs, les déblais successifs qu'a pu éprouver le chemin suffiraient pour expliquer cette circonstance.

2° Dans des excavations pratiquées en divers endroits, on a trouvé assez abondamment des fragments de poteries romaines, amphores, lampes, vases de toute espèce. Ces poteries sont en terre cuite d'un rouge jaunâtre. On a trouvé aussi, sur le chemin des tombes, des morceaux de verreries qui n'ont pu nous être représentés, mais qu'à la description qui nous en a été faits, nous avons conjecturé provenir de lacrymatoires, renfermés dans les sépulcres.

3° A l'endroit d'où l'on a retiré l'un des sarcophages, on a trouvé une masse métallique, enveloppée dans une épaisse gangue d'oxide. On a bien reconnu que cette masse était composée d'une certaine quantité de médailles que la rouille avait rendues adhérentes : On en a détaché plusieurs, mais elles étaient tellement frustes, qu'il a été impossible de retrouver aucune trace de leurs empreintes. Il est à regretter, d'ailleurs, que ce bloc monétaire n'ait pas été conservé : il est passé immédiatement à la fonte, chez un serrurier de l'endroit.

4° Le sol est jonché de grandes briques gallo-romaines et de tuiles à rebords, témoins irrécusables de constructions romaines.

5° M. Le Maire de Monétay nous a montré deux clefs en bronze, d'environ deux pouces et demi de longueur : elles ont été trouvées dans son jardin, et sont en tout semblables à celles que l'on conserve dans nos musées. Nous n'hésitons pas à les regarder comme de fabrication romaine. Il en a été trouvé bien d'autres; mais elles ont subi le sort des vieilles ferrailles; il est probable qu'elles n'existent plus.

6° L'un de nous (M. Batissier) a rapporté une tête de femme en fonte, un peu fruste; elle a été recueillie à Monétay ; le style est évidemment gallo-romain. La personne qui nous l'a cédée assure en avoir possédé plusieurs semblables, ainsi que deux ou trois statuettes en bronze, qu'elle a inutilement recherchées dans un tas de vieilles ferrailles ; mais sur les détails qui nous ont été donnés, nous ne doutons pas qu'elles n'eussent la même origine antique. Elles pouvaient être d'un travail qui rend leur perte regrettable.

A propos de ces sculptures en fonte, assez rares, d'ailleurs, dans d'autres pays, nous devons faire remarquer qu'elles ont pu être fabri-

quées sur les lieux mêmes, puisqu'il est à peu près certain qu'il a existé, à une époque, dont la tradition s'est perdue, une exploitation métallurgique dans ces parages, ainsi que l'attestent des traces encore très reconnaissables d'un gisement de minerai, qui a dû être très abondant autrefois.

7° Nous avons encore remarqué, dans la forge d'un maréchal, un *cyppe*, qu'à l'élégance *de son galbe*, nous avons dû reconnaître comme antique, quoiqu'il ne portât ni caractères, ni monogramme, ni inscription. Sa hauteur est de 14 pouces, il a quatre faces, et sur chacune d'elles est sculptée en relief une fleur. Cette sculpture ne manque ni de grâce ni de finesse. M. le Maire nous a promis de retirer de là cet objet antique, et de le tenir en réserve pour en faire hommage au Musée départemental, lorsqu'il sera question d'en fonder un.

8° Du reste, rien n'a été trouvé jusqu'à présent qui attestât l'existence de quelque monument architectural, sur ce terrain couvert de débris gallo-romains : aucun fragment de marbre ou de pierre sculptée, de cyppe funéraire, de pierre tombale chargée d'inscriptions ; aucun reste patent de constructions ou d'enceintes portant le cachet de l'époque à laquelle appartiennent les objets d'art ou d'industrie, que nous avons déjà mentionnés. On nous a bien signalé des fondations profondes, qui traverseraient de l'ouest à l'est le chemin où ont été trouvés les sarcophages en pierre; ainsi que des substructions qui existent dans une vigne qui dépend de l'ancien presbytère (l'église, qui datait des 10 ou 11 siècle, a été détruite en 93). Mais les rapports qui nous ont été faits à cet égard n'avaient rien de concluant; la disposition des localités, ne permettait pas de procéder à une vérification sérieuse sans léser des intérêts privés, et ces travaux de maçonnerie peuvent aussi bien appartenir au moyen-âge féodal qu'à l'ère Romaine.

Pour résumer ce rapport, monsieur le Préfet, nous vous dirons, qu'il est résulté pour nous, de l'examen auquel nous nous sommes livrés et des observations que nous avons recueillies :

Que la commune de Monétay a été le siège d'un établissement romain, à une époque qui doit remonter au commencement de la conquête; établissement qui aura disparu dans le courant des ve ou vi^e^ siècles.

Que des fouilles conduites avec intelligence et précaution amèneraient infailliblement des découvertes précieuses, sous le rapport archéologique; mais que l'étendue du périmètre où se renferment les découvertes que le hasard a déjà fait faire, ne permet guère *de préciser la direction qui devrait être donnée à ces recherches ;* qu'indépendamment des dépenses inutiles que pourraient entraîner des fouilles entreprises sur une trop grande échelle et sur trop de points à la fois, la mauvaise volonté

des propriétaires du sol, née du peu d'importance que leur défaut de lumières leur fait attacher à de pareils travaux, serait un obstacle difficile à surmonter, surtout dans un pays entièrement couvert de vignes et d'arbres fruitiers, et où l'on ne peut fouiller le sol sans porter un préjudice notable à ses produits.

Quelqu'intérêt que puisse présenter des recherches archéologiques dans la commune de Monétay, il y a donc nécessité de les restreindre. Immédiatement au-dessus du chemin que nous appelons *des tombes*, nous avons remarqué un enclos assez peu étendu, s'élevant en pente, et qui fait partie du coteau sur le flanc duquel a été tracé le chemin. Ce champ, qui n'est point planté de vignes, est aujourd'hui en jachères, et l'on pourrait, sans nuire au propriétaire, le bouleverser complètement. Le mur dont nous avons déjà parlé doit prendre naissance dans ce même champ, et plus d'un indice atteste qu'il contient des sépulcres en pierre comme ceux qui ont déjà été découverts et brisés. C'est là, selon nous, qu'on pourrait concentrer les recherches. En y procédant avec les soins convenables, on retrouverait entiers des monnaies et des ustensiles antiques, des poteries, des statuettes, des sarcophages et peut-être des pierres sculptées, comme le cyppe que nous avons décrit, enfin des objets semblables à ceux qui ont été signalés, mais qu'on a retrouvés qu'en débris, et qui ensuite ont été gaspillés par l'insouciance ignorante des habitans du lieu. La dépense, sur un point restreint, n'excèderait pas *cent francs*, c'est-à-dire environ le prix de 60 journées de travail.

Nous avons recommandé à M. Le maire, dont nous n'avons eu qu'à nous louer, et qui nous a paru comprendre l'intérêt de notre mission, nous lui avons recommandé de se tenir à l'affût de toutes les découvertes archéologiques qui pourraient être faites ultérieurement dans sa commune, et de faire en sorte qu'elles ne fussent pas perdues, comme toutes celles qui ont précédé, pour la science et pour l'histoire. Il nous a promis d'y veiller : mais nous pensons, monsieur le Préfet, qu'une circulaire, par vous adressée à tous les maires du département procurerait les meilleurs résultats. *Elle fixerait l'attention sur des objets jusqu'à présent trop dédaignés*, et *préparerait les éléments d'un Musée départemental que nous espérons devoir un jour* à votre sollicitude éclairée pour les arts, et dont il ne serait pas très difficile, nous le croyons, *de réunir, dans l'intérêt des études sérieuses, les éléments disséminés.*

Telles sont, monsieur le Préfet, les observations que nous avons à vous présenter ; nous aurions désiré qu'elles fussent plus concluantes et surtout plus savantes ; mais elles serviront du moins à vous prouver notre zèle et l'empressement que nous mettrons toujours à vous seconder,

selon nos moyens et notre spécialité, dans la tâche administrative que vous remplissez avec une si haute intelligence et un si honorable dévoûment à l'intérêt public.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Monsieur le Préfet,

Votre très-humble et très obéissant serviteur.

AD. MICHEL.

BIBLIOGRAPHIE

Coloration des yeux et des cheveux, de la population du Plateau central de la France, par le Dr BOUCHEREAU. — Montluçon, Herbin, imp. ; in-8° de 24 pp.

—

Gros fibrome de la paroi intérieure de l'uterus, par le Dr DUJON. — Montluçon, Herbin, imp. ; in-4° de 4 pp.

—

Statistique des opérations chirurgicales pratiquées du 1er janvier 1897 au 1er janvier 1899, par le Dr LATOUCHE. — Montluçon, Herbin, imp. ; in-8° de 20 pp.

—

Volumineux anévrysme du tronc de l'axillaire, par le Dr LATOUCHE. — Montluçon, Herbin ; in-8° de 4 pp.

—

La reconstitution du vignoble bourbonnais, par BEAUMONT. — Moulins, C.-Leblond, imp. ; in-8° de 107 pp. — Tirage, 600 exempl. — Librairie C. Grégoire, à Moulins.

—

Comptabilité révélatrice des vols et détournements de marchandises, par Julien GILBERT. — Montluçon, Herbin ; in-8° de 66 pp.

—

Le Bioscope surnommé la boussole des médecins, par le Dr COLLONGE. — Vichy, imprimerie Wallon ; in-8° de 64 pp.

—

Etablissement hydrothérapique du Dr Lejeune. Statuts. — Vichy, Bougarel, imp. ; in-8° de 65 pp.

—

Allocution de M. le chanoine MOREAU, à l'occasion du mariage de Mlle de Lavaublanche. — Moulins, C.-Leblond, imp. ; in-16 de 7 pp. — Tirage, 50 exemplaires.

Société des Sciences médicales de Gannat. Compte rendu de l'année 1898-1899, par M. le docteur RANGLARET. — Montluçon, Herbin; in-4° de 144 pp.

—

La Justice civile en Bourbonnais en 1664, par M. Félix CHAMBON. — Moulins, C.-Leblond, in-8° de 53 pp. ; librairie C. Grégoire, 2, rue Pierre-Petit, Moulins.

—

La Tunisie. Conférence faite à l'hôtel de ville de Moulins, par M. Marcel VACHER. — Montluçon, Herbin ; in-16 de 10 pp.

—

OUVRAGE EN SOUSCRIPTION

La maison d'Arod, Branche de Montmelas, par P. DE VARAX. — Lyon, Waltener, rue Stella.

Ce volume particulier au Lyonnais a un grand intérêt pour le Bourbonnais, à cause de l'historique des familles de cette province, alliées aux d'Arod, parmi lesquelles on remarque les Talaru, Cappany, Gangnières de Sauvigny, de Tournon, de Luppé, de Villars, de Damas, etc.

On peut souscrire à l'avance, chez M. L. Grégoire, libraire, rue François-Péron, à Moulins.



Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1899

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD

Etaient présents : MM. Bouchard, Bertrand, Pérot, Capelin, Grégoire, l'abbé Nény, Tiersonnier, Claudon, l'abbé Berthoumieu, Seuillet, l'abbé J. Clément, Bernard.

— La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucune observation.

— Sont déposés sur le bureau les ouvrages reçus pendant les mois d'août, septembre et octobre. Parmi eux se trouve, offert par l'auteur, M. le Comte H. de Chabannes, le tome IV et un album contenant des gravures hors texte du magnifique ouvrage qui a pour titre : *Histoire de la Maison de Chabannes.*

— M. le Président donne lecture de diverses circulaires qui sont adressées au sujet de l'exposition de 1900 :

1° Par le Comité d'installation, groupe V (Electricité), ayant pour but de rechercher, en vue de l'exposition rétrospective, les appareils, livres, brochures et manuscrits avec lesquels il serait possible d'établir un véritable musée, retraçant l'histoire complète de cette industrie.

2° M. le ministre du commerce, en nous informant qu'un congrès international des traditions populaires se tiendra à Paris en 1900, nous invite à envoyer le plus tôt possible à M. Seballot, boulevard Saint-Marcel, les documents que nous jugerons à propos d'envoyer à ce congrès.

3° Un congrès international de Numismatique aura lieu à Paris, les 14, 15, 16 juin 1900. A cette circulaire est joint le règlement de ce congrès.

4° Nous sommes avisés qu'un congrès international des sourds-muets se tiendra à Paris, en 1900.

5° La ville de Paris compte faire une exposition internationale de l'art

public, en juillet-août 1900. L'art public est tout ce qui se rattache à la création et à la protection de l'aspect artistique des villes et de la beauté des sites champêtres.

— M. BERTRAND donne lecture de la note suivante :

« J'ai reçu pour le Musée, d'une personne qui désire garder l'anonyme, un buste en plâtre, 1/2 grandeur, de feu notre confrère M. le Cte de l'Estoille, fait en 1843.

« — De M. Ambroise Tardieu, historiographe de l'Auvergne, une empreinte d'un sceau équestre de Blainet ou Blain-le-Loup, chevalier, Seigneur de Beauvès (Beauvoir), près Echassières (Allier), Co-seigneur de Mérinchal (Creuse), maître des eaux et forêts, Bailli Ducal du Bourbonnais (1415), Maréchal de Bourbonnais (1420), Sénéchal d'Auvergne (1427). En ce qui concerne le château actuel de Beauvoir, j'ai visité il y a quelques années, les ruines d'une vieille tour du château primitif de Blain-le-Loup ; dans une grande salle voûtée d'arêtes, les amortissements portent des inscriptions sur phylactères en belle gothique du XVe siècle.

« — On a envoyé au Musée, au nom de feu M. l'abbé Jarry, curé-doyen de Neuilly-le-Réal, un contre-cœur ou plaque de fond de cheminée en terre cuite, brisé en trois morceaux, de 0m,50 de côtés et de 0m,07 d'épaisseur, sur laquelle se voient, aux quatre angles, et venus de moulage, des petits panneaux rectangulaires, représentant une fleur de lis, d'une belle facture, entre deux rouelles à cinq branches, et en rétrograde, la date : 1780, et en croix, dans les axes, cinq petits panneaux, où sont également en léger bas-relief, un ostensoir accosté de deux flambeaux et à la base, deux étoiles à cinq pointes ; cette plaque a pu être faite par les tuiliers de Neuilly.

« — J'ai recueilli, en pratiquant des tranchées de drainage, à la Réserve de Mauvet, commune d'Avermes, deux plaques d'écraseur à grains, de l'époque gauloise, en arkose de Bourbon-l'Archambault, dont l'une de 0,31×0,32 et 0m,05 d'épaisseur, fragmentée de ses deux extrémités, n'est usée en son milieu que de 0m,01 d'épaisseur ce qui prouve son peu d'usage ; l'autre, de 0m,40 de largeur, arrondie aux deux extrémités, a 0m,22 de largeur au milieu, 0m,09 d'épaisseur et 0m,02 d'usure ou flâche au centre, et 0m,00 de chaque bout ; l'écrasement se pratiquant, par un mouvement de va-et-vient, en profil, elle est naviforme, les deux arêtes étant arrondies.

« — Un propriétaire voisin, M. Tocquet, à Demoux, a recueilli sur ses terres, une plaque fragmentée analogue à cette dernière, et un notable fragment d'une 1/2 meule à bras ; les deux provenant des mêmes grès durs de Bourbon-l'Archambault, mais la première est gauloise et l'autre gallo-romaine. »

— M. Pérot dépose sur le bureau, au nom de notre confrère M. Choussy, maire de Rongères, une poésie ayant pour titre : « *Rêve ou Réalité.* »

M. Choussy offre, pour notre bibliothèque bourbonnaise, plusieurs de ses ouvrages :

Missel Poétique. — Histoire de l'Hôpital-Hospice de Gayette. — Jeanne d'Arc, Preuves de sa Mission. — Jeanne d'Arc ; Sa vraie Mission. — Rectifications littéraires et historiques, curiosités historiques inédites. — Fac-similé du Sermon sur le Jugement dernier de Bossuet. — Essais sur l'invraisemblance du Règne commun et simultané de Louis III et Carloman. — Etude sur la nature des Chants guerriers, composés par les Soldats du Maréchal de Lapalice.

Notre confrère M. F. Pérot offre à la Société le travail sur les souterrains-refuges du Bourbonnais, qu'il a lu à la Sorbonne l'an dernier, et qui a été imprimé dans le *Bulletin Archéologique.*

Il donne ensuite la lecture en partie, d'un travail qui a pour titre : *Répertoire des Sources historiques, archives, manuscrits et imprimés, à consulter pour l'Histoire de Souvigny.*

— M. Bouchard fait passer sous les yeux de la Société, une hache en serpentine, qu'il a trouvée au domaine de Demoux, commune de Trevol.

Le même confrère qui avait été désigné dans notre séance du 4 août, pour représenter la Société à une réunion relative à l'organisation d'une fête destinée à célébrer, l'année prochaine, les bienfaits de la Solidarité, s'est rendu à cette réunion ; M. le baron Le Febvre, notre 2e délégué, n'a pu s'y trouver ; dans cette séance, rien n'a été décidé. On a offert la vice-présidence à M. Bouchard, qui n'a pas accepté ; si M. le baron Le Febvre eût été présent, la présidence lui aurait été offerte. Convoqué à une autre réunion, M. Bouchard n'a pu s'y rendre.

— M. Capelin fait la communication suivante :

« Dans la démolition d'une maison, 81, rue de Bourgogne (anciennement, 3, rue Manchet), appartenant à M. Arcil, les ouvriers ont mis à jour plusieurs pierres qui semblent provenir de constructions d'ordre très différent.

« Ce sont d'abord quelques tuyaux en pierre de Volvic, à cannelures extérieures, d'une longueur moyenne de 0m,35, d'une épaisseur de 0m,10, vestiges de l'ancienne canalisation de la Ville.

« En second lieu, une pierre calcaire tendre, légèrement jaunie par le temps, parallélipipédique, présentant les dimensions suivantes : hauteur, 0m,60 ; autres, 0m,30, et 0m,28 ; poids, 55 kilos.

« Sur une des faces de cette pierre est sculptée une feuille d'acanthe aux fines nervures, aux circonvolutions enchevêtrées, d'un travail très délicat.

« Son origine semble difficile à déterminer ; en tout cas, cette pierre atteste la somptuosité de l'édifice auquel elle appartenait primitivement. »

A défaut de la pierre elle-même, peu maniable, M. Capelin place sous les yeux de ses collègues, un intéressant dessin de cette trouvaille.

— A ce propos, M. Bertrand fait observer que la maison où M. Capelin a trouvé des sculptures, a été occupée autrefois, par M. Perabon, entrepreneur, qui y transportait des débris des démolitions qu'il faisait ; cet entrepreneur a notamment trouvé dans les dépendances de la maison qu'occupe aujourd'hui, rue de Bourgogne, M. A. Desrosiers, une statue de Saint-Jean, provenant de l'église des Ménestraux ; il l'a vendue 10 francs à un marchand de curiosités, de Moulins, qui l'a cédée à un anglais, pour le prix de 500 francs.

— L'abbé J. Clément fait part à la Société des découvertes de constructions et d'objets gallo-romains, faites par notre confrère M. Léon Picard, dans le champ des Caves, à Saint-Léon. M. Picard se propose de pousser plus avant ses fouilles, dont il fera connaître à la Société les résultats définitifs dans un rapport complet.

Notre confrère nous entretient des belles peintures murales qui ornent la chapelle de la Vierge, dans l'église de Saulcet, près Saint-Pourçain. Il a dessiné deux panneaux représentant l'Annonciation et la Nativité, et donnera pour le *Bulletin*, le relevé de ces fresques, quand il aura achevé les calques de la partie supérieure de cette décoration, qu'il attribue au XIVe siècle, et qui est une des plus belles du Bourbonnais.

M. l'abbé Clément indique ensuite les grandes lignes d'un travail qui paraîtra dans le prochain *Bulletin*, sur la *Ceinture-Espérance*, qu'on voit sur de nombreux monuments bourbonnais et que notre confrère étudie sur les édifices et dans les documents écrits.

— Conformément à l'ordre du jour, il est procédé à la nomination du bureau de 1899-1900.

Sont nommés : *Président*, M. E. Bouchard ; *Vice-Président*, M. le baron Le Febvre.

MM. Bernard, secrétaire-archiviste ; Pérot, secrétaire-adjoint et bibliothécaire ; Frobert, trésorier ; Grégoire, directeur du *Bulletin-Revue* ; Bertrand, conservateur du Musée départemental, sont maintenus dans leurs fonctions.

— Est présenté en qualité de membre titulaire, dans la classe des lettres, M. l'abbé Emile Moitron, curé-doyen de Saint-Pourçain-sur-Sioule.

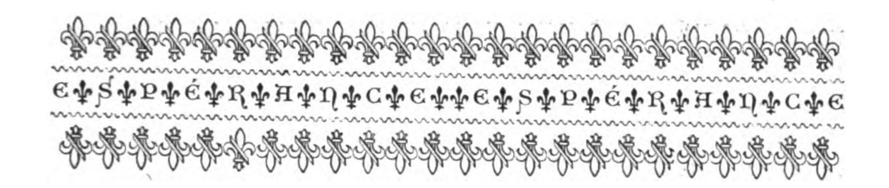




Chevaliers de la CEINTURE-ESPÉRANCE, en 1389

Derrière le roi Charles VI s'avancent :
le duc d'Orléans, **Louis II, duc de Bourbon**, Pierre de Navarre, Henri de Bar,
le prince d'Artois, Olivier de Clisson et Enguerrand de Coucy.

D'après la gravure de 1695, insérée dans l'Histoire civile de Lyon du P. Ménestrier, d'après les peintures murales du couvent des Carmes de Toulouse.



LA

Ceinture-ESPÉRANCE

De Louis II

DUC DE BOURBONNAIS,

D'après les MONUMENTS et les LIVRES

CETTE *Ceinture-Espérance* dont on a tant parlé sans la bien connaître, mérite — à notre avis du moins — d'être l'objet d'une monographie spéciale.

Les écrivains qui ont essayé depuis le commencement de ce siècle, de faire l'histoire générale de notre vieille province bourbonnaise ou de retracer la vie intime de ses anciens possesseurs, n'ont pas suffisamment fait connaître au public en quoi consistait la **Ceinture-Espérance** qu'on voit sculptée ou peinte, depuis le quatorzième jusqu'au seizième siècle, sur tant de monuments divers.

En lisant même certains historiens, on pourrait croire que la fameuse ceinture ne date que de la fin du xvᵉ siècle et qu'il convient presque d'en attribuer l'invention à Pierre II et à sa femme Anne de France, tant les auteurs se sont bornés, à propos de cette ceinture et de sa devise, à ne citer que les sculptures du Musée départemental et de la Cathédrale, où ces ornements mêlés au « Chardon », entourent gracieusement les initiales de la fille et du gendre de Louis XI.

Il convient de restituer à Louis II, *l'invention* de la « **Ceinture-Espérance** » en réunissant ici les divers renseignements historiques qui s'y rapportent et que fournissent les MONUMENTS eux-mêmes et les TEXTES des chroniques et des ouvrages anciens.

I. — Les MONUMENTS.

C'EST dans la chapelle vieille de Souvigny qu'il faut aller chercher les premières et les plus authentiques reproductions de la « *Ceinture Espérance* ».

Dans la nuit du mardi 19 au mercredi 20 août de l'année 1410 (1), le corps du bon Duc qui venait de mourir à Montluçon, fut conduit à Cosne-sur-l'Œil, puis à Souvigny, — « le Saint-Denis de la puissante famille de Bourbon » — « au prieuré conventuel, où après les obsèques funéraulx, *fut ensepveli*, et *tumullé en sa belle chapelle*, *QUE DE SON VIVANT*, *il avoit fondée*, et douhée richement de rentes, d'aournements sacerdotaulx, de calices, de livres ; où tous les jours, pour le remède de son âme, le soubs-prieur de céans, accompaigné d'autres religieux, chantent a note une messe des trespassés, et autres oraisons ils dient sur la tumbe »...

Cette chapelle funèbre de Louis II, sombre, déserte et aujourd'hui si atrocement mutilée, a dû être construite dans les dernières années du XIVe siècle, et le tombeau lui-même, qui porte les effigies en marbre du duc et de la duchesse Anne, — attribuées au ciseau de Jean de Cambrai (2), — paraît avoir été sculpté au commencement du XVe siècle (3).

La CEINTURE-ESPÉRANCE de Louis II s'y montre une trentaine de fois, sur le pommeau de l'épée du duc, sur la couronne de la duchesse, sur la face des dais de marbre qui somment les têtes, sur les côtés du tombeau,

(1) Cfr. : *La Chronique du Bon duc Loys de Bourbon*, éd. Chazaud, p. 316.

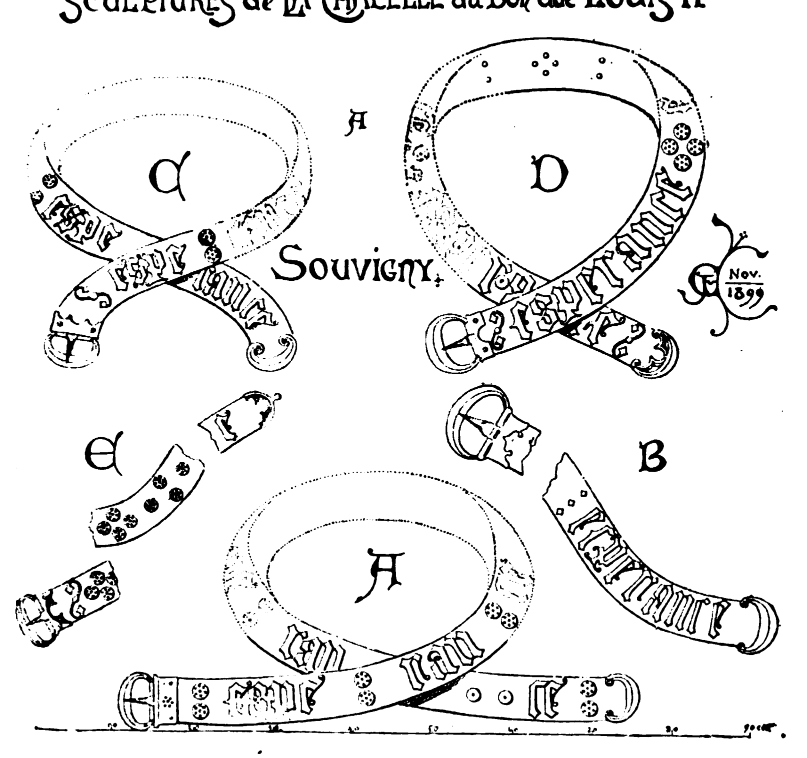
(2) D'après M. de Champeaux cité par M. Gonse (*Art gothique*, pp. 439-440).

(3) Comme le fait remarquer fort judicieusement M. Gonse, l'exécution du tombeau de Louis II, des effigies, des dais et autres sculptures qui le décorent, doit être placée assez proche de la date de 1410, car après la mort de Louis II, Jean de Cambrai auquel on attribue le mausolée devint imagier de Charles VI, et mourut à Bourges en 1438.

— La chapelle elle-même fut fondée par Louis II par acte du mois de février 1375 (V. S.). Le troisième volume de La Mure (p. 168-169) renferme dans « ses preuves » une copie de l'acte de fondation, conservé aux archives nationales (P. 1355). Louis II dit dans cette pièce : « avons fondé et fondons en la dessus dicte église (de Souvigny) une chapelle, laquiel nous voulons et ordonnons estre assise en la chapelle qui est anciennement appellée la chappelle Saint-Andrien et Sainte-Croix », et le duc spécifie que des messes y seront chantées pour lui, de son vivant et après sa mort : d'autres devaient être dites pour son père ; sa mère, la reine, sa sœur ; etc.

autour des larges crédences, qui, dans les quatre angles de la chapelle, portaient des statues.

LA "CEINTURE-ESPERANCE"
SCULPTURES de LA CHAPELLE du Bon duc LOUIS II



Nous donnons ici une planche sur laquelle nous avons réuni les divers types de ces ceintures, à cause de leur importance et aussi de leur caractère artistique. En jetant les yeux sur ces sculptures, on aura une idée assez nette de la forme exacte de ces ornements plus ou moins riches, que le fidèle ciseau du sculpteur ducal a reproduits d'après les exemplaires qu'il voyait autour de lui ; et l'on se rendra compte de la manière dont était vraisemblablement disposé le mot ESPÉRANCE, sur les ceintures des chevaliers (1).

(1) Voici la place occupée par les diverses ceintures groupées dans la planche ci-dessus. Les ceintures A et B sont sur le sarcophage lui-même, celles qui

Louis II aimait d'ailleurs, non seulement distribuer cette ceinture aux personnes illustres qui l'approchaient, comme nous le dirons plus loin, mais il la faisait sculpter partout autour de lui, sur ses demeures et sur ses meubles.

C'est ainsi que, dans l'hôtel de Bourbon qu'il fit réédifier, à la fin du XIVe siècle, à côté du Louvre (1), il décora de la *Ceinture-Espérance* les parties les plus en vue de l'édifice. Favyn nous a laissé de ce monument, une description dont nous détachons un passage relatif à la Ceinture :

« Joignant le principal corps d'Hostel et Pavillon est une Gallerie assez longue, iadis dorée, & enrichie de peintures exquises, c'est pourquoy elle estoit appelée la Gallerie Dorée, le promenoir ordinaire des dits Ducs de Bourbon. A l'un des bouts souz icelle est la grand Porte de la Cour de cest Hostel de Bourbon laquelle, encores à présent, se ferme à deux battants, ferrée de gros clous de cuivre doré. Sur le mitan de ces battants, se void *la forme de la Ceinture ordinaire* que portoient les CHEVALIERS DE L'ORDRE DU CHARDON, a scavoir une large Ceinture bordée, fermante tout ainsi qu'vne sangle, la Boucle & l'Ardilion de laquelle est esbarbillonnée & deschiquetté a testes de CHARDON, et sur les dittes Ceintures en vieilles menuës lettres est relevé le mot *Espérance.* »

Dans l'*Histoire générale de Paris* (*Topographie du vieux Paris*), M. Adolphe Berty, parlant de l'hôtel de Bourbon, dit que la balustrade elle-même du balcon, au-dessus des pignons, « était découpée à jour, et avait pour motif un agencement de fleurs de lis et de lettres capitales dont la réunion formait le mot : ESPÉRANCE ».

Comme on peut le constater. Louis II avait multiplié, dans ses demeures les représentations de la Ceinture-Espérance.

Anne Dauphine fit graver cette même **Ceinture-Espérance** sur le piédestal de l'ancienne et miraculeuse image de Notre-Dame, en l'église collégiale de Montbrison.

Le prieuré de Poissy conserve entre autres souvenirs de nos ducs, la *Ceinture-Espérance* ciselée avec art et émaillée en bleu sur des chandeliers de cuivre de son trésor liturgique. Le mot « ESPÉRANCE » y était

sont figurées en C, D et E sont enrouler sur les faces des consolées d'angles — Ce sont les premières représentations de la Ceinture-Espérance qui ont dû visiblement être copiées sur celles que portaient sur eux, les Chevaliers de Notre-Dame. On remarquera que l'artiste écrivait *Espérance* de deux façons, souvent avec l'S, et parfois avec l'S en forme de L ou de c. C'est même à cause de cette particularité qu'il n'est peut être pas téméraire d'attribuer tout spécialement à ce tombeau de Louis II, les fragments en marbre que conserve le Musée départemental et qui portent des Ceintures-Espérance en tout semblables à celles que conserve encore le mausolée des ducs et la chapelle vieille de Souvigny.

(1) Cfr. *Quinzaine Bourbonnaise*, 15 nov. 1893, p. 498.

séparé en deux, tantôt par l'Ecu au mot *Allen*, tantôt par les Armoiries de Bourbon.

Depuis, les successeurs de Louis II, jusqu'à Pierre II, ont fait sculpter la Ceinture-Espérance un peu partout (1), à Moulins (2), à Bourbon, à Souvigny, à Lyon (3), à Paris (4).

De sorte que si l'on veut se faire une idée exacte de la Ceinture-Espérance, la chose est aisée en regardant les monuments et le mobilier qui ont appartenu à nos ducs, depuis Louis II jusqu'au Connétable.

II — Les LIVRES

La première mention qui est faite de la CEINTURE-ESPÉRANCE dans les livres anciens est le passage de la *Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, de Cabaret, ou « Jehan d'Orreville » (5), à

(1) M. Steyert dans ses érudits commentaires de la Mure dit . « Les monuments où elle (la Ceinture-Espérance) y est représentée sont fort nombreux. les ducs de Bourbon la faisaient graver sur leurs sceaux et leurs jetons, peindre sur les vitraux, les tapisseries, les tentures, les tableaux qui leur appartenaient; sculpter sur tous les édifices qu'ils faisaient élever et où elle paraît encore ».

(2) Le Musée départemental, et surtout le mur septentrional de la vieille collégiale de Notre-Dame de Moulins conservent de superbes sculptures aux armes et aux initiales de Pierre II et de sa femme, entourées de la Ceinture-Espérance et du chardon emblématique.

(3) Le Père Ménestrier, dans son *Histoire civile de Lyon*, dont nous parlerons plus loin, constate (p. 508) que les ducs de Bourbon « ont laissé dans la Dombes et le Beaujolais, des monuments de leur grandeur et de leur piété et qu'ils y ont fait peindre et graver en divers lieux la *Ceinture d'Espérance...* » Il ajoute : « On la voit encore en divers endroits du palais archepiscopal de cette ville, basti par le cardinal Charles de Bourbon. »

(4) En outre de ces galeries de l'hôtel, dont il est parlé plus haut, Favyn rapporte qu'il avait vu « au Louvre une tapisserie fort long-temps tenduë aux Iours de la Feste-Dieu, et en Hyver au devant de la Porte de la grand Chambre du Roy. Elle est faicte à Quatriesme, que nous disons en Armes escartelées. Le Premier et Quatriesme Quartier sont partis de Bourbon, et de France. Le Deux, et le Troisiesme de Rouge chargez chacun de deux Lettres Capitales clescbées à l'Antique *P* et *A*, et de Tiges et Branches, entrelassées de Chardons Verds à la Teste blanche, avec DES CEINTURES *bleuës doublées de rouge, aux Fermaillets et bouts deschiquettez en guise de Chardons, et ce mot* ESPERANCE. Ces lettres P et A et les Armes de Bourbon parties de France sans brizure font congoistre que ceste Tapisserie est faite du temps de Pierre II du Nom, Duc de Bourbon, et Seigneur de Beaujeu et de sa Femme Madame Anne de France.» (FAVYN, *Théâtre d'honneur*, p. 782.)

(5) Cette importante Chronique qui paraît avoir été rédigée vers 1429, par « Jehan d'Orreville, picard, nommé Cabaret, pouvre pèlerin », a été éditée une première fois, en 1612, par Jean Masson, archidiacre de Bayeux, d'après un manuscrit de la bibliothèque de son frère ; reproduite en 1841 dans la collection des Chroniques françaises de M. Buchon (Panthéon littéraire), et enfin publiée d'une façon plus exacte, par M. Chazaud (Paris, Renouad, MDCCCLXXVI) d'après un manuscrit de la bibliothèque de St-Pétersbourg, un autre de la bibliothèque de Bruxelles, et un troisième appartenant à notre Bibliothèque nationale.

l'occasion du récit, que fait ce fidèle mais parfois trop laconique historiographe, du retour d'Angleterre de Louis II et de l'institution de la décoration dite de « l'Escu d'or » (1).

On était à Noël de l'année 1366. Louis II voulant récompenser les services que sa noblesse lui avait rendus — en gardant son duché contre les Anglais et en payant l'onéreuse rançon à laquelle il avait été condamné, en qualité d'otage, pour le roi Jean, — remercia ses chevaliers et leur promit de leur donner comme « estrenne le jour de l'an », une distinction honorifique. Le duc à cette occasion fit un discours à ses vassaux et concluait par ces paroles :

« Car j'ai ESPÉRANCE de me gouverner par vous, et par vostre bon con-
« seil ès choses qui toucheront mes pays et le bien de ce royaume,
« esquelles je me vueil employer à mon povoir, à vostre bonne aide, en
« vous priant, si acertes comme plus puis, que vous me vueillez aidier à
« recouvrer le temps que j'ai perdu, et bouter avant l'hostel dont je suis
« sailli. Car j'ai le cueur et le vouloir de non estre oiseux. Et de ceci je
« vous prie avec les autres biens que vous m'avez faits que vous me
« vueillez aidier, car je vueil vivre et mourir o vous, et je pense que
« aussi faites vous avec moi.

Et le duc ajoutoit : « *Et pour le* BON ESPOIR *que j'ai en vous*, APRÈS
« DIEU, *d'ores en avant* **je POURTERAI pour devise une seincture**
« **ou il aura escript ung joyeulx mot : l'Espérance** (2). »

(1) Nous avons longuement raconté — dans une série d'articles dont la *Quinzaine Bourbonnaise* achève, en ce moment, la publication, la fondation, par Louis II, de l' « Escu d'or » et de l'ordre de « Nostre Dame ». Nous renvoyons le lecteur à ce travail pour les détails concernant le retour d'Angleterre de notre duc et des institutions dans lesquelles la Ceinture-Espérance joue un rôle assez marquant.

(2) Il est inutile de faire remarquer ici que les auteurs des XVIe et XVIIe siècles ont discouru longuement sur la signification de la ceinture et sur le mot ESPÉRANCE. A titre de curiosité, nous reproduisons l'explication d'un illustre compatriote.

Antoine de Laval, dans ses *Desseins des professions nobles et publiques*, écrit : « que la devise de cette ceinture avait été ingénieusement inventée : la ceinture marquant, dans les livres saints, la force, la valeur et la vertu, les princes de Bourbon voulaient dire et peut être de là inférer, qu'ils *espéraient* avec la valeur se maintenir dans le rang et dans la dignité que la nature et la naissance leur avaient donnés et qu'ils embrasseraient à leur tour l'Etat comme la ceinture embrasse le corps »...

C'est très gentiment ingénieux, mais Favyn, en tenant compte des sentiments de réelle piété de Louis II et de sa dévotion envers la Sainte Vierge, fournit du choix du mot espérance, une explication qui nous paraît plus simple peut-être, mais à coup sûr meilleure et plus conforme à ce que nous savons du caractère du Bon Duc.

Il suffit, d'ailleurs, pour se rendre compte des mobiles qui pouvaient faire agir Louis II quand il prononçait le mot « espérance », de relire ce fragment de son testament : « Premièrement, pour ce que tout le cours de nostre vie

Comme on le voit, le duc ne parle de la « CEINTURE-ESPÉRANCE » que *pour lui*. Désormais, comme signe de l'espérance qu'il conçoit de la fidélité de ses chevaliers, *après* Dieu, *il* portera « une seincture ou il aura escript ung joyeulx mot : l'Espérance ».

Cabaret ne dit nulle part et ne laisse point supposer que le duc Louis II fit un *ordre de chevalerie* de cette ceinture, dans le genre de l'ordre de la Jarretière, institué peu d'années auparavant par son ami Edouard III, roi d'Angleterre, comme on pourrait l'inférer d'un passage du Père Ménestrier dont nous parlerons plus loin, et des notes mises, par M. Steyert, de Lyon, au bas du texte de La Mure.

Le duc de Bourbon ne donne même pas cette ceinture à ses chevaliers à l'occasion des fêtes du premier de l'an 1367 ; mais il leur distribue *uniquement* « *l'*ECU D'OR ».

La Ceinture-Espérance, nous la retrouvons avec Favyn (1) seulement trois ans plus tard, en 1371, comme une partie du costume des *chevaliers de* « NOSTRE-DAME, ou de BOURBON » surnommé encore « DU CHARDON ».

Décrivant le costume des chevaliers de Notre-Dame, Favyn dit :

« TOUS LES JOURS, les chevaliers portoient la *ceinture* de veloux Bleu-Celeste doublée de Satin Rouge bordée en broderie d'Or sur icelle, en mesme broderie, ce mot : ESPÉRANCE.

avons eu et encores avons FERME ESPÉRANCE et propos d'avoir toujours très parfaicte et ferme créance en la glorieuse et benoiste Trinité de Paradis, père et fils et Saint Esperit, et à la tres doulce et glorieuse Vierge Marie en laquelle le benoist Fils de Dieu, nostre Sauveur, pour nostre rédempcion, voult prandre char humaine, et aussi à toute la benoiste court célestial de paradis, nous... (*Arch. nat.*, P. 1370, cote 1878 de l'inventaire Luillier.)

Comme on le voit, si Louis II, — qui en somme, était un prince très chrétien, — mettait son espoir humain dans la fidélité de ses vassaux, il mettait surtout son « espérance » dans la protection et la miséricorde de la Trinité et la doulce Vierge et de la court célestial du Paradis...

(1) Le *Théâtre d'Honneur et de Chevalerie* ou *Histoire des ordres militaires* des roys et princes de la chrestienté et leur généalogie, avec des figures en tailles douces, naïvement représentées, par André Favyn, Parisien, advocat en la cour de Parlement, à Paris, chez Robert Foüet, rue Saint-Jacques du-Temps, et à « l'occasion », devant les Mathurins. MDCXX. (Bibliothèque nationale, G, 7914.) – La riche bibliothèque de feu M. Cholet, grand-père de notre ami Léon Picard, possède un exemplaire de l'ouvrage très précieux et très rare d'André Favyn, divisé en trois volumes. C'est cet exemplaire, mis très complaisamment à notre disposition, qui a servi aux extraits que nous avons donnés de Favyn et à la reproduction, que nous avons faite dans l'étude citée plus haut, de la si jolie gravure en taille-douce représentant le collier de l'ordre de Nostre-Dame.

— Dans le *Palais d'Honneur contenant les Généalogies historiques des illustres maisons de Lorraine et de Savoie et de plusieurs nobles familles de France*, par F. ANSELME (Bibliothèque nationale, L, 1, m. 8, 1653 ; chapitre x, p. 129, de « L'ordre de Bourbon dit N.-D. du Chardon 1370 »), l'article de Favyn sur la fondation de l'ordre des Chevaliers de Notre-Dame est résumé.

« Cette riche ceinture fermoit à Boucle et Ardillon de fin or, esbarbillonnez & deschiquetez, avec l'Esmail de verd, comme la teste d'un chardon.

« Ces chevaliers de Bourbonnois estoient *par ceste ceinture* cognus, & distinguez d'avec les chevaliers françois de l'Estoile. D'autant qu'en ce temps là, & long temps après, les Ordres de Bourgogne, d'Orléans & d'Anjou n'estoient instituez ! »

Il faut donc supposer que Louis II, qui, depuis 1367, portait en souvenir de ses feaulx chevaliers, cette riche ceinture avec la devise : ESPÉRANCE, en avait fait un insigne de l'ordre de Chevalerie, qu'il avait créé à l'occasion de son mariage (1371) (1).

Depuis lors, c'est-à-dire après 1371, on trouve dans la *Chronique du bon duc Loys* la mention fréquente de la Ceinture-Espérance, et le *Théâtre d'honneur* nous le montre comme un des emblèmes d'un ordre différent de la décoration de l'Ecu d'or.

C'est ce que Favyn ne manque pas de faire observer à propos de ces deux institutions chevaleresques de Louis II : « Cet ESCU D'OR & la bande Allen n'estoit proprement que Devise & non pas Ordre, comme l'on void les princes, & grands seigneurs avoir des Blasons, des devises outre leurs propres armes, & des Ordres de chevalerie ». Et il ajoute : « Car le duc de Bourbon avoit un *estendard de l'Escu d'or* & de son *ordre de la Ceinture bleue* DISTINCTS & *separez les uns d'avec les autres* (2). » Le Père Ménestrier, comme nous le dirons plus loin, confirme Favyn sur ce point.

Cette ceinture que portaient les chevaliers de Notre-Dame, moins dispendieuse que le collier d'or et de perles, dut bientôt devenir l'insigne de l'ordre trop éphémère qui, mal défini peut-être dans ses commencements, était désigné indifféremment sous divers noms, de NOTRE-DAME, de BOURBON, du CHARDON et sans doute aussi de l'ESPÉRANCE.

(1) Cfr. L'étude dont nous avons parlé, *Quinzaine Bourbonnaise*, 30 octobre 1899, p. 467, note ; p. 472...

(2) Favyn établit cette distinction avec des textes puisés dans Cabaret lui-même. C'est ainsi que d'après la « Chronique », il raconte qu'au siège de Belleperche l'*Estendard* de l'*Escu* d'or flottait au-dessus des cinquante hommes d'armes et des cinquante arbalétriers qui se ruèrent les premiers sur les Anglais. Tandis que « l'ESTANDARD DE LA CEINTURE D'ESPÉRANCE » qui était le pennon des *Chevaliers de Notre-Dame*, se montre en 1390 au siège « d'Auffrique ». — Cabaret rapporte en effet à cette date un exploit de notre duc où il est question de l'étendard de « l'Espérance » : « A celle heure le duc de Bourbon premier, et les seigneurs et capitaines, chascun selon son endroit avec leurs gens d'armes et arbalestriers de Gennes, se férirent parmi les tentes des Sarrasins, et coururent tout le lougis, et coppoient les cordes des tentes, et boutèrent le feu ès lougis de paille, et demoura le duc de Bourbon avec son *Estendard de sa saincture d'Espérance* au milieu du lougis aux Sarrasins une heure. » — Cfr. *Quinzaine Bourbonnaise*, 30 octobre 1899, p. 474.

C'est cette ceinture que le bon Duc donna, d'après Cabaret, au vaillant Du Guesclin quand, en 1380, le grand capitaine passa par Moulins, en allant au siège de Châteauneuf-de-Randon, où il perdit la vie.

Du Guesclin « vint passer par Bourbonnois, où le duc Loys estoit, qui le festoya grandement,... et a son despartir, lui donna ung bel hanap d'or, esmaillé de ses armes, lui priant qu'il y voulsist boire tousjours pour l'amour de lui, *et lui donna aussi une belle* SEINCTURE D'OR, TRÈS RICHE, de SON ORDRE D'ESPÉRANCE, laquelle il lui mit au col, dont le Conestable le mercia, et en fut moult joyeux (1) ».

Nous voyons encore dans Favyn la ceinture-espérance donnée à Regnauld de Montferrand, à un « grand baron de Sardaigne ». La ceinture donnée à Montferrand pesait « *dix marcs d'argent* ».

Les historiens du Bourbonnais ont constaté que le Roi, les princes du sang, les grands seigneurs et les capitaines les plus illustres recherchèrent cette distinction et se montrèrent flattés de l'obtenir de notre duc de Bourbon.

Il existait encore au XVIIe siècle dans le cloître du couvent des Carme de Toulouse une curieuse peinture murale dont le Père Ménestrier, le savant jésuite qui a écrit l'*Histoire civile ou consulaire de la ville de Lyon* (2), nous a conservé une reproduction intéressante.

Cette scène est intitulée par le Père Ménestrier : « Vœu rendu à Nostre-Dame d'Espérance à Tolose par le roy Charles VI. »

On voit à droite, une statue de la Vierge, tenant l'Enfant Jésus. A ses pieds, sont groupés dix personnages. D'abord, *Charles VI* à cheval, s'inclinant devant la Madone ; à sa suite, s'avance à pied, *Louis de France*, duc d'Orléans ; à la droite duquel marchent LOUIS II, « le bon duc, » oncle maternel du roi, et grand chambrier de France, puis, *Pierre de Navarre*, fils de Charles II, roi de Navarre, et de Jeanne de France ; *Henry*

(1) *Chronique ;* édit. Chazaud, p. 116.

(2) *Histoire civile ou consulaire de la ville de Lyon*, par le Père Claude-François Ménétrier, de la Compagnie de Jésus ; à Lyon, chez J. Bapt et Nicolas de Ville, rue Meruere, à « la Science », M D C XCVI. Cet ouvrage n'a malheureusement pas été terminé, — il devait avoir trois volumes, — et, seule la remarquable *Histoire de Lyon*, de M. Steyert, peut consoler de cette lacune. Le Père Ménétrier, parlant de divers ordres contemporains de la Ceinture-Espérance, fait une piquante réflexion qui explique pourquoi son propre ouvrage est resté inachevé : « J'ay vû plusieurs monuments de ces ordres dont j'espère de donner les véritables figures, et leur constitution. Mais *le siècle n'est pas heureux pour l'édition de ces ouvrages*, qui demandent beaucoup *de frais à cause des figures*. — C'est un extrait provenant de la copie qu'en a pris à Lyon notre ami M. Grenot, qui a fait aussi pour nous une excellente photographie de la planche représentant les peintures de Toulouse. Un exemplaire du précieux volume du P. Ménestrier, découvert depuis chez M. Fantin, négociant à Moulins, rue d'Allier, nous a permis de collationner ce texte avec l'original.

de Bar, « cousin germain du roi, estant fils de sa tante, madame Marie de France, sœur du roy Charles V, mariée à Robert, duc de Bar »; un prince *d'Artois ;* Olivier *de Clisson*, et enfin le fameux *Enguerrand de Coucy*, « grand bouteilier de France, qui par une modestie assez rare aux personnes de cette qualité, refusa l'office de Connétable de France, dont le roy voulut l'honorer après la mort de Bertrand Du Guesclin, disant au roy qu'Olivier de Clisson en était plus capable que nul autre ». Tous ces personnages, dit la docte histoire, « portaient la *Ceinture-Espérance* ».

Le Père Ménestrier ajoute :

« Le reste des peintures de ce cloître aïant été effacées, je n'ai pù savoir quels furent les autres seigneurs associez à cet ordre, et je me contente d'avoir tiré ceux-cy de l'obscurité où ils étaient, et en état d'avoir bientôt un sort pareil à celui de leurs confrères par le peu de soin que l'on prend de conserver ces monuments si utiles à l'histoire. »

Il est certain que cette peinture est curieuse. Ce qui la rend plus intéressante encore, c'est qu'un document de 1389, tiré des Archives des Carmes de Toulouse et publié par le Père Ménestrier, prouve que ces chevaliers et le roi faisaient partie de l'*Ordre de la Ceinture.*

Voici, en effet, le commencement de cet acte par lequel les religieux Carmes de Toulouse enregistrent une fondation de messes faite par Charles VI, dans la chapelle de leur couvent :

« *Regiæ Majestati Carolo digna Dei providentia Francorum Regi ac*
« *illustrissimis principibus, Dominis, Dominis, Dominis Ducibus Turoniæ*
« *et* BORBONIÆ. *Et serenisimis Dominis Petro de Navarre Comiti Euroys-*
« *sensi, Henrico de Bar. Olivario de Clisson, Constabulario Domini nostri*
« *Regis Franciæ, cum cæteris Dominis Nobilibus, Baronibus, Militibus, scu-*
« *tiseris*, **qui sunt de Ordinatione zonæ de Spe**, *vestri humiles devoti Ora-*
« *tores, Fratres Bernadus Humilis Prior Provincialis Provinciæ Tolo-*
« *sanæ Petrus Juvenis Prior, Cæterique Fratres Conventus Tolosæ Ordinis*
« *Fratrum beatæ Dei Genitricis Maria de Monte Carmeli* »...

Suit l'exposé des fondations pieuses...

Le Père Ménestrier, ne sachant comment interpréter le tableau et expliquer le document, a supposé, sur la foi d'une tradition (1), que les faveurs royales étaient dues à un vœu, fait par le roi Charles perdu en forêt

(1) A propos des longues explications du P. Ménestrier et de la tradition dont il rapporte les échos, M. Steyert, écrit : « Sans vouloir discuter l'authenticité de la tradition elle-même qui est une de ces légendes vulgaires que l'on retrouve partout, il faut reconnaître qu'elle ne prouve rien au fond, et si l'on ajoute que ni la peinture, ni les documents ne montrent en aucune façon que l'ordre fut récent, ni que le roi en fut le fondateur, on nous permettra de supposer qu'il ne s'agit là de rien autre que de l'ordre précédem-

aux environs de Toulouse, en faveur d'une chapelle des Carmes de cette ville où était honorée une statue de Notre-Dame de l'Espérance !

Sans nier la surnaturelle délivrance du roi, ni ses sentiments de gratitude et de dévotion envers la sainte Vierge, nous ne nous expliquons pas comment le Père Ménestrier peut voir dans l'expression de la reconnaissance royale envers une chapelle consacrée à Notre-Dame de l'Espérance, un motif de supposer la fondation d'un ordre de la Ceinture-Espérance, qui existait déjà.

Tout ce que prouve de positif la peinture du cloître des Carmes de Toulouse et la teneur du document de 1389 — qui, aussi bien, ne dit pas un mot permettant de supposer que Charles VI a fondé en cette chapelle un ordre de la Ceinture-Espérance, — c'est que, dans l'action de piété royale et de fondation de messes faite par Charles VI lors de son pèlerinage à la chapelle du couvent de Toulouse, le roi et les grands seigneurs qui l'entouraient étaient déjà honorés de l'ordre de la Ceinture-Espérance, créé par notre Louis II. Le document ne démontre pas autre chose.

D'ailleurs le Père Ménestrier lui-même reconnait que notre duc est le premier auteur de cette fondation chevaleresque : « J'ai dit que cet ordre de la Ceinture-Espérance estoit une imitation de celui qu'avait institué vingt ans auparavant son oncle maternel, Loüis, duc de Bourbon, surnommé avec raison, le bon duc (1). »

ment créé par le duc de Bourbon, l'oncle et le tuteur du roi, et l'homme le plus puissant et le plus influent à la cour, à cette époque. Plus tard, l'autorité de Louis II s'étant affaiblie, l'ordre de la Ceinture-Espérance tomba en désuétude, mais resta longtemps comme la principale devise de la maison ducale de Bourbon, jusqu'à son extinction. »

(1) Le Père Ménestrier explique ce qui, à ses yeux, justifiait ce titre : « Puisque l'on n'a guère vu de Prince ni plus sage, ni plus doux, ni plus pieux, et qui vivant sous un règne où l'ambition des trois Princes de la maison de France, les ducs d'Anjou, de Bourgogne, et de Berry, oncles du Roy, causèrent tant de troubles et épuisèrent le royaume par leurs vexations et leurs dissipations, conserva toujours tant de modération et d'équité, que la France n'aurait jamais été plus heureuse qu'alors s'il eut toute la conduite des affaires, comme le soin de l'éducation du Roy, dont il fit un Prince très sage pendant sa minorité mais dont les oncles ruinèrent les plus belles espérances d'une si sage éducation, pour satisfaire leur avarice et leur ambition en profitant de sa faiblesse et de l'aliénation de son esprit, causée par un accident étrange qui eut des suites funestes pendant le règne de ce prince à qui le surintendant de son éducation avait fait mériter le surnom de bien-aimé, les premières années de son règne. » — (Cfr. *Quinzaine Bourb.*, 15 oct. 1899, pp. 451-452), où nous donnons divers textes, tirés de Christine de Pisan et de Froissart, relatifs aux qualités et en particulier, à « la bonté » de Louis II.

(2) « *Histoire de Louis II, duc de Bourbon*, à la teste de l'histoire de Charles VI, p. 106. »



Et le Père Ménestrier termine par la judicieuse remarque suivante: « Monsieur Le Laboureur (2), historiographe de France a confondu cet *Ordre de la Ceinture* avec celui de *l'Ecu d'or*, institué par le même Prince, qui sont DEUX ORDRES DIFFÉRENTS. Il dit de ce prince :

« Le duc de Bourbon pensait de tous temps à la guerre sainte, et ce « fut le sujet du mot *Espérance* qu'il prit pour devise et pour embléme « de l'ordre de l'Ecu ou pavois d'or, communement appelé l'ordre de « l'Espérance, qu'il institua l'an 1369. au tour de la medaille duquel il « ajouta encore ces mots *Allen, Allen* pour exciter les confrères cheva- « liers à chercher joyeusement toutes sortes d'avantures pour le service « de Dieu et de la patrie.

« Cet ordre de l'Ecu d'or fut un ordre différent, qui n'eut jamais de médaille, mais les Chevaliers portaient sur l'épaule ou sur la poitrine un petit écusson d'or, dans lequel étaient écrits en bande ce mot *Allen, Allen*, en caractères gothiques, j'en ay vû la représentation en plusieurs endroits de Clermont, en Beauvoisis, dont il était seigneur et j'en ay donné la figure en un traité de chevalerie... »



A partir de 1390, les manuscrits et les livres ne nous offrent pas seulement une simple mention de la « Ceinture-Espérance » comme le fait l'acte de 1389, émanant des archives des Carmes de Toulouse, mais ils nous offrent la représentation même de cette Ceinture.

C'est ainsi que nous la retrouvons dessinée à la plume, d'abord sur un registre de 1394 conservé aux archives départementales de la Loire avec

ces mots : ***Espérance à Monseigneur le Duc ;*** — ensuite dessinée dans la première lettre d'un volumineux terrier de la châtellenie de Moulins, confectionné de 1460 à 1486, conservé aux archives départementales de l'Allier (1). Nous donnons, en tête de ce travail, la réduction de cette lettre.

On retrouve cette ceinture autour du cerf ailé de nos ducs.

De nos jours, par une très heureuse inspiration, un délicat artiste moulinois, M. Queyroi, l'a gravée, dans la jolie marque d'imprimeur de la maison Etienne Auclaire, successeur et continuateur de la vieille et renommée maison Desrosiers, de Moulins.

Comme on le voit, cette Ceinture-Espérance a joué un grand rôle dans la décoration de nos *monuments* et de nos *livres*.

On jugera, sans doute, qu'il était utile de recueillir en un article les souvenirs qui s'y rattachent et d'en faire connaître l'exacte signification.

A ce point de vue, il nous semble avoir suffisamment démontré, d'après Favyn et le Père Ménestrier, qu'il ne faut pas voir, comme on l'a voulu en ces derniers temps (2), confondre la *Ceinture Espérance* avec l'*Ecu d'or*. Il convient plutôt d'entendre par « Ceinture-Espérance », l'ordre des chevaliers de Notre-Dame dont cet ornement — après avoir servi d'ornement à Louis II — était devenu, par la volonté ducale, une partie importante de leur costume, au point qu'en temps ordinaire, il en était l'insigne le plus en vue. C'est ce qui explique comment, en dehors des difficultés de faire représenter d'une façon convenable, le collier ou le manteau ou même le chapeau de l'ordre, on s'est borné à sculpter la « Ceinture-Espérance » sur les monuments ou dans les documents émanant de la piété de notre bon duc, Louis II de Bourbon.

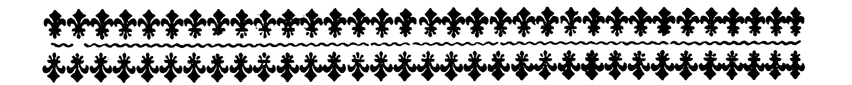
Abbé Joseph CLÉMENT.

La Madeleine, novembre 1899.



(1) Série A, n° 115, in-folio parchemin, premier volume.
(2) M. Steyert; notes qui accompagnent le texte de La Mure.

21



L'ORDRE
DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM
OU DE MALTE
EN BOURBONNAIS

1° Commanderie de Beugnay ou Beugnet (comne de Chassenard).

(*Suite*)

Nous avons cy devant donnés l'idée de l'état des terriers de ce membre et de celle des dixmes, nous venons de le faire de celuy de sa justice, et il ne nous reste a dire qu'a peine jouissons nous de la douzième partie des fonds qui le composent, et comme cette portion est comme en non valleur, puisque les prés d'aujourd'hui ne consistent plus que dans la mauvaise herbe que produisent les étangs ruinés, ce que tout ensemble prouve que nos Commanderies les plus considérables, se réduisent a rien par succession de tems, malgré le témoignage contraire de la plûpart de nos verbaux, aquoy j'ajouteray moi Chevalier de Savasse, que si l'ordre avoient eû les quatre parties du Monde, et qu'il n'en n'eut fait que quatre Commanderies, elles produiroient maintenant, beaucoup moins que celle de Beugnay, a proportion de l'entretien et des soins que leur étendue auroit exigé, parceque, les premiers auroient laissé ruiner les batimens qu'ils suposoient inutiles, et dont la dépense diminuoit leurs revenus ; les seconds informés de la ruine des fonds, et qu'ils étoient devenûs le patrimoine du public, ou que des particuliers les usurpoient auroient crû ne pouvoir mieux faire que d'aliéner le reste ; les troisièmes auroient laissés prescrire les droits et titres ; les

quatriemes les auroient perdus et les cinquièmes, comme in partibus, se seroient immolés et ruiner pour rattraper quélque chose, en attendant la perte qu'en fera le sixième, ce que je prouverois mille fois, si la vente qu'on faits nos Rois de leurs domaines, qui absorboient les revenus de leurs Couronnes, quoique abrités des lois et juges dans leurs propres causes, ne suffisoit présentement pour en convaincre, c'est a dire de l'impossibilité de régir dans l'éloignement, sans perdre le tout, par succession de tems, lorsqu'on néglige les mesures infaillibles pour le conserver, dont le seul trésor de nos pertes, est capable.

Nous avons dit cy devant, que la veuve Sullier, était assigné pour rendre le terrier de Pontena, ce qu'elle vient de faire, en nous apportant celuy dont elle étoit chargée, relié et couvert en bazane, qui probablement a été tiré des archives, contenant vingt cinq feuillets écrit, commençant par le dénombrement des fonds et droit, en date de mil sept cent un, et finissant par la reconnoissance de Pierre Mayence, en date du douze octobre 1718, au 25e feuillet cottés, signé Goyard, et après le vingt neufviême, se trouve, la reconnoissance de Mesre Joseph Jourdié en date du dix huit aoust 1737, signé du Notaire Fréminville, lequél nous remettons au Sr Dupré, sous le récepissé qu'il en donnera a moy, Chevalier de Savasse, pour par luy être consignéau nomméJean Rabuteau.

Nota que ce terrier est très infidèle et qu'il est important de remonter sur les anciens, pour la prochaine rénovation, par les raisons dites cy devant, nous avons observés dans le dénombrement des fonds et droits, duement signé et attesté, qu'il contient ce qui suit, et nous Commissaires susdits avons reconnûs qu'il a été usurpé, entrepris et dégradé un bois d'haute futaye d'arbres chênes de grosseurs et valleurs considérables, suivant les vestiges et troncs d'arbres qui sont encore extants et d'une terre labourable de la contenance d'environ cinquante boisselées, mesure de Moulin lésqu'elles usurpations sont joins apresent par les propriétaires du lieu Prost des brieres.

Voici la réponse que nous venons de recevoir du Curé de Thiel. Je n'ay jamais eu connoissance, Monsieur, s'il y avoit un calice à la Chapelle de Pontena, quoiqu'elle soit dans le territoire de ma paroisse, je n'en ay pas la desserte, mais bien Mr le Curé de Dompierre, il est vray, qu'il y a près de vingt ans que mon prédécesseur en étoit muny et lorsqu'il y alois, pour acquitter les messes, il portoit celuy de la paroisse ; rien de plus faux que l'exposé que l'on vous a fait, au sujet du vieux Rabouteau votre fermier, en tous les chefs sur lésquéls vous me faites l'honneur de me témoigner vos griefs, il est cependant véridique, que conformément à l'usage de la paroisse, j'ay pû demander un charoy de bois de Rabouteau, chaque métayer m'en amène un annuellement, pour mon

chauffage, je n'ay pas même idée qu'il se soit présenté pour la communion paschale, c'est en une suposition des plus grandes que l'on vous a fait en ma faveur, lors que l'on vous a confessé que j'étois cause des dégâts que l'on pouvoit faire dans vos bois, peut être que les coupables, par la crainte qu'ils ont d'être chatiés, se disculpent de leurs friponneries sur des innocents, je scay trop le respect infiny que j'ay l'honneur d'avoir a l'honorable corps de Messieurs de Malte, pour que je ne vous fasse aveu de la respectueuse soumission que je leur porteray, ayant de plus eû cinq oncles chevaliers servants dans leurs noble Maison, ainsy Monsr je vous prie d'être persuadé de la véridicité de la présente, et de me croire &a signé Fonjean, curé de Thiel.

Visite du membre de saint Jean De Bardon

Le vingt (Mai 1748) nous trouvant à Moulins, nous sommes rendus accompagnés comme cydevant au dit lieu de Bardon, situé dans la Paroisse d'Yzeure faubourg de la dite Ville, éloignée d'environ douze lieues de Beugnay, ou étans arrivés, et notre prière faite dans l'église de Bardon, le sieur Dupré nous a requis d'examiner les réparations que Mr le Commandeur de Chenelette y a fait faire, n'ayant pu obtenir le prixfait qui en a été donné sous seing privé par commission dudit Seigneur Commandant, de la part de Mr Deroyé, qui l'a égaré, aux nommés Dupont et Lochon, maîtres charpentiers de la dite ville, qui ont déchirés le double qu'ils en avoient, c'est pourquoy ayant visités les dites réparations, et informés qu'elles coutoient plus de quinze cent livres, non compris les bois qu'on a coupé dans le membre de Pontena, (Dieu scait avec quelle discrétion l'orsque personne n'est préposé pour y veiller) ny les vitraux que Mr le Commandeur avoit précédemment fait faire dans leurs entiers suivant qu'on nous l'a dit, au nombre de trois, très grands, plus de vingt autres étants murés, et un petit en bon état par le secour d'un grillage de fil de fer, qui manque aux autres, ce qui est cause que celuy du milieu est presque ruiné par la grêle ou coup de pierre des enfens, nous avons étés extrêmement surpris de la dépense comparée à l'ouvrage, laquelle auroit été plus que suffisante pour la réparer dans son entier, et la décorer y compris les bâtimens qui en dépendent, comme nous le dirons en son lieu, ce qui nous a engagé pour l'intérêt à venir de Mr le Commandeur de faire appeler maître Pacaud charpentier du dit lieu, pour nous dire en conscience, ce que les réparations pouvoient valoir, avec un proffit des plus convenables à l'ouvrier, sur quoi il nous a déclaré ce qui suit scavoir qu'on avoit mis sur le couvert et celuy de la cave du jardinier :

Primo, cinq milliers de thuiles au plus, vallants cinquante livres y compris la voiture, cy	50	»
Plus sur le clocher quatre cents d'ardoises y compris la mise en œuvre 24l, cy.	24	»
Plus pour le rejointe des pierres des pilliers qui environnent extérieurement l'église, ouvrage très mal fait, à la hauteur de trois pieds seulement à chaux et sable, au lieu d'y employer de la brique pillée et passée avec chaux vive dans toute la hauteur desdit pilliers et partout ou les murs de pierre de taille en ont besoins, lequel ouvrage très mal fait, il a estimé vingt livres, cy	20	»
Plus pour avoir accommodé cinq pilliers buttant, y compris la chaux et la pierre qu'ils ont employés, de très mauvaise qualité à raison de cinquante livres pièce, deux cent cinquante livres, cy.	250	»
Plus pour le racommodage du carrelage six livres, cy.	6	»
Plus pour la rejointe de la voute quinze livres, cy.	15	»
Plus pour la façon de sept poutres appelés tirants, et d'un autre pour soutenir le clocher, de même que pour vingt quatre chevrons neufs et la voiture des matériaux de Pontena à Bardon, en tout trois cent livres, cy.	300	»
Plus pour quinze milliers de lattes et autant de cloux, cent quatre vingt livres, cy.	180	»
Sommes totales des réparations.	845	»

Réparations à faire tant dans la dite Eglise qu'à la Cave du jardinier qui est contigue du coté du couchant, à la maison du dit jardinier, à la grange qui est contigue et à la fontaine Saint-Jean que nous auons successivement visités.

Primo à l'église si l'on vouloit racommoder tous les carreaux de mauvaise qualité, il en faudrait peut être quatre ou cinq cent, plus une targette, ou si l'on veut une serrure a une petite armoire qui est dans le gradin sur l'autel, ou l'on ferme le messel, les coussins, la clochette et autres choses à l'usage de l'autel dont il peut être pourvù, plus une porte avec ses ferrements à un petit placard qui est derrière l'autel, dont la porte est pourrie, il en est de même du cadre de bois qui envelope le marchepied de l'autel composé de massonnerie carrelée, plus à la grande porte qui donne des jours en plusieurs endroit par la vetusté, il faudroit la doubler en dedans de sapin, il en est de même de la petite porte si elle peut suporter cette réparation, et en faire une simple à l'escalier du clocher qui communique dans l'église, pour empêcher les dégats qu'on

peut faire à la voûte et au couvert lorsque le jardinier n'est pas le maître d'empêcher d'y monter, plus recrépir la dite chapelle, reboucher les troux, la remailler extérieurement de la manière qui a été dit cy devant et la blanchir intérieurement, observant d'arracher tous les arbustes qui sont crus sur le sommet des pilliers, et qui leur dégraderont par un plus long séjour, toutes lesquelles réparations peuvent encore se différer.

La cave du jardinier, dont le couvert a été réparé a besoin au plancher de quelques réparations qui peuvent également se différer ou qu'on peut l'obliger de faire, dans un nouveau bail, parce qu'elle ne consiste qu'en terre dont on avoit charge le plancher, qu'il peut y mettre pour empêcher ses racines de geler.

A la maison du jardinier, il y a quelque remaillage a faire au foyer, audessus duquel il y avoit autrefois un four, dont il ne reste plus que la bouche qu'on a murée, ce qui l'oblige à venir cuire en ville dont il est assez éloigné, mais cette réparation qu'il demande pour sa plus grande comodité est du nombre de celles qui peuvent se différer, ne l'ayant enoncé qu'à sa prière réitérée, il demande encore que la porte de son lavoir soit réparée et que l'on mette sous la poutre un pillier plus fort que celuy qui y est, qui a la verité nous a paru très foible, Plus qu'on luy fasse a neuf ou racomode les deux portes de la chambre a cheminée ainsy que les planchers des deux chambres contiguës qui sont réellement en mauvais état, il demande aussy deux contrevent aux fenêtres des dites chambre, et que la porte du grenier appellée trapon, soit faite à neuf, les pavés racommodés les murs remaillés et recrepis tant en dehors qu'en dedans, les soûs murages racommodés, ce qui nous paroit le plus nécessaire pour la solidité des batimens, il en est de même de celuy de la grange, dont la porte a besoin de quelques réparations, ainsy qu'un autre qui est a coté et celle d'une petite chambre joignant, il demande aussy une creche et un ratellier a son écurie d'environ vingt trois pieds de longueur, le pignon dudit batiment du coté du Levant menace ruine, soit par la sablière qui nous a parue pourrie, comme par la seulle qui suporte le mur en bois et briquetage d'environ quatorze pieds d'hauteur, qui peut être couteroit moins a refaire en pierre, de la manière que nous le dirons cy après, il demande aussy que les murs de refent de la dite grange et écurie soient racommodés que le plancher du dit écurie soient terrassé comme il était cy devant, que le couvert soit repassé à taille ouverte, parcequ'il est chargé de mousse, ce qui peut occasionner les goutières dont il se plaint et mettre deux chevrons au couvert de la maison qui nous ont parus en très mauvais état.

Quant à la fontaine St-Jean il y faut nécessairement une porte neuve

celle qui existe étant entièrement pourrie repasser le couvert à tranchée ouverte sur lequel il manque la moitié des tuiles ce qui pourrit la voute et causera vingt fois plus de dépense si on le diffère, puisqu'elle est déjà aussi herbeuse qu'un pré et chargée de petits arbrisseaux, il faut en même tems, reprendre un écary en pierre de taille qui est prêt à écrouler, remailler extérieurement tous les mûrs et les réparer, le jardinier demande encore que la batue du lavoir soit refait à neuf, réparation dont nous n'avons pù reconnoitre la nécessité parceque le bassin est plain d'eau et probablement de vilenie, étant plus bas que les terres voisines dont il reçoit les immondices c'est pourquoi il demande qu'il y soit fait une bonde ou pilon pour pouvoir le netoyer, ainsy que la pescherie qui est audessus ou regorgent les eaux du lavoir et ou il fait rouir son chanvre, Il demande aussi que lalée tournente qui environne le lavoir soit exaucé de deux pieds, pour que les femmes de toute la ville qui y viennent laver moyennant un sou qu'elles luy donnent chaque fois ne se dégoutent plus d'y venir par l'incommodité du lieu et la malpropreté de l'eau. L'envie qu'il a que ces réparations soyent faites, nous fait croire qu'il augmenteroit sa ferme qui est de trois cent trente six livres si Mr le Commandeur a la précaution d'en traiter auparavant avec luy ; l'on nous a dit encore que le Sr Gainiere médecin de cette ville, avait fait faire à ses frais le tour du puit que nous avons vu dans l'intérieur de la dite fontaine, pour acréditer d'autant plus les eaux que l'on dit minérales, et qu'il étoit brévеté du Roy pour les distribuer avec quatre cent livres de pansion ce qui pourroit dans la suite en priver la Commanderie, nous croyons donc qu'il faudroit que ce médecin eut des provisions de Mr le Commandeur en régistrées dans les archives du prieuré et même au Greffe de la Ville, pour justifier de notre propriété si le cas le requeroit à lavenir. B.

Quant aux réparations en massonnerie dont nous avons parlés Mr le Commandeur peut continuer à se servir d'un pan de mûr qui subsiste de la chapelle des Inocent, joignant le chemin, laquelle on nous a dit autrefois très célèbre, mais le chemin s'étant creusé, le mur a pris coup, et la voute est tombée, cependant c'est le seul qui subsiste, et qui menace d'écraser quelques passant, auquel cas chacun s'emparera des matériaux en pierre de taille dont il est totalement composé et qui coute dans ce pays vingt sous le pied suivant qu'on nous l'a dit, c'est pourquoy les ouvriers qui ont racommodés l'Eglise de Bardon joignant la dite chapelle, ont emportés tous les matériaux qu'ils en ont démoly, qu'on nous a dit de bien meilleure qualité que la pierre neuve qu'ils ont employés, ce qui joint à d'autres motifs a sans doute donné lieu au refus qu'ils nous ont fait de leur prifait.

Etat des Ornement que nous avons trouuez dans un vieux coffre ferré, qui est dans l'Eglise de Bardon, dont le jardinier a la clef, scavoir une chasuble de velour cramoisy en très mauvais état par la terre dont nous l'avons trouvé couverte sans être pliée, mais torchonnée, car elle n'est point rompue non plus que son étole et manipule et voile de calice en satin de même couleur, Plus une autre chasuble à deux faces rouge et noire en laine garnie de galons de soye avec étole manipule et voile de calice de la même étofe et couleur, une bource de carton en mauvais état, qui renferme six lavabos deux corporaliers et une pale, plus deux autres étoles de différentes couleurs, dont probablement les chasubles et manipules sont perdues, deux amicts en bon état et deux aubes, l'une garnie de grandes dentelles d'un demy pied d'hauteur ainsi que les manches, deux cordons en médiocre état, plus une robe pour la statue de S[t] Jean en satin à fleur sur un fond blanc, garnie d'un galon faux, un tegitur avec son lavabo et évangile en médiocre état, Plus un devant d'autel en place, en satin couleur de rose bien usé garny d'un galon faux, deux napes sur l'autel en médiocre état, un crucifix de bois sur une croix de même, une statue de la Vierge avec l'enfant Jésus voilée d'une toile garnie de dentelles, deux petits chandeliers d'éteing et quatre pots de fayance à mettre des fleurs, avec un tapis de toile peinte en médiocre état pour couvrir l'autel garny de la Pierre sacrée, Plus deux messels l'un neuf sur la couverture duquel est écrit le nom de M[r] de Maubourg et un autre de moyenne valleur, qui cependant nous a paru bon, un petit coussin à l'usage du messel, un grand tableau sans cadre très vieux représentant à peine S[t] Jean Baptiste et Notre Seigneur, audessus de l'autel il y a un demy poutre qui traverse l'Eglise, et suporte un Christ de bois d'environ trois pieds d'hauteur et deux petits tableaux très vieux par coté, Plus la statue en bois de S[t] Jean Baptiste d'environ deux pieds d'hauteur, garny d'une très vielle chemise et d'une robe de satin à fleur pour laquelle il y a une confrairie dont le jardinier retire un sol de chacun, comme on faisoit cydevant pour celle de la défunte chapelle des Inocent, Plus il nous a produit un calice d'argent doré en dedans avec sa patene dans une bource de toile en médiocre état et un étuy de cuir comme neuf, Plus une couronne fermée en argent à l'usage de la statue de Saint Jean Baptiste qu'il ferme chez luy, avec le calice ne les croyant pas en sureté dans l'église derrière l'autel qui est à la Romaine, il y a une table qui sert à habiller le prêtre, dans la nef il y en a une autre de même grandeur que la première, et sur le coffre dont nous avons parlez, un tronc d'une grandeur prodigieuse ferré comme ledit coffre, le Chœur est fermé d'une balustrade de menuiserie Gautique comme l'architecture de la dite Eglise, qui est néanmoins des plus belle, et probablement du

neuvième siècle jusqu'à l'onzième auquel tems l'architecture n'avoit pas encore si fort dégénéré comme elle a fait depuis ; il y a une cloche bien sonnante au clocher ou l'on nous a dit qu'il y en avoit deux autre fois, Plus dans la nef à main gauche et à peu de distance de la porte il y a un tombeau qui fait une saillie sur le pavé d'environ un pied d'une structure singulière, il y en a un autre semblable dans la place qu'occupoit la Chapelle des Inocent qu'il conviendroit d'entrer dans l'Eglise lorsqu'on en fera racommoder le carrelage sans quoy il sera mutilé et employé dans quelque massonnerie, peut-être qu'il portera intérieurement le nom du Commandeur qu'il renfermoit, ils sont probablement l'un et l'autre du tems de Reymond Dupuis puisqu'il porte l'écu et le cimetère passé à un cordon, ces dans ces premiers tems de notre institution que les Commandeurs portoient le nom de *Maître* pour distinguer notre Supérieur de ses Religieux qui administroit les biens de l'Ordre et certainement Bardon étoit une Commanderie autre fois très considérable mais qui a eu le sort des autres. Il y a encore dans la Chapelle des Inocent la pierre de l'autel que les ouvriers ont démoly qui est très seine, d'une grandeur et épaisseur considérable, que nous avons recommandés au Sr Dupré de faire entrer dans l'église, parce qu'elle pourra servir de marchepied à l'hautel lorsqu'on le refera, sa valleur nous a fait prendre cette précaution, par la crainte qu'on ne la rompe ou qu'on ne la volle.

Dénombrement des fonds

Premièrement une terre a bled qui environne l'Eglise de Bardon contenant en total un arpent dans laquelle étoit probablement situé l'habitation et jardin des premiers Commandeurs.

Item. — Un jardin cy devant vigne ou est situé la maison grange et fontaine S[t] Jean, contenant en total un quart d'arpent.

Item, Une terre appellée la grande terre de Bardon, contenant deux arpents et trois cinquièmes.

Item, Une autre appellée le grand jardin de Bardon, contenant un arpent et un trente deuxième, tous lesquels fonds sont contigus.

Item, Un pré situé à demy lieüe de la dite Eglise appellée le pré de S[t] Jean de Bardon contenant un arpent et demy, non compris deux tiers d'arpent, usurpé par le S[r] Durcy Greffier des finances de Moulins, suivant le verbal d'arpentage du S[r] Debon.

Déclaration du S[r] Toussaint Terna, sous fermier de S[t] Jean de Bardon et de Trevol, déclare en premier lieu qu'il paye trente six livres aux Pères Carmes de Moulin qui font le service de la dite Chapelle, scavoir vingt livres pour celle de Bardon, et seize pour celle de Trevol dont les messes qu'on avoit acoutumé di dire, s'acquittent dans la pre-

mière, secondement qu'il ne jouit que des dixmes qu'on veut lui laisser prendre, n'ayant aucun titre pour justifier de son droit, ny de la manière que les fermiers l'ont anciennement exigés ; cependant l'inventaire fait mention d'une transaction en date de 1544 avec les autres codécimateurs et le Commandeur Antoine Duvillar qui règle les droits de chacun, et le Sieur Libeau Greffier du Présidial de Moulin nous a dit que la chambre de la sénéchaussée du Bourbonnois, il y avait une instance entre Mr le Bailly de Maubourg les pères Chartreux, les Dames d'Yzeure, le Chapitre de Moulin et le sieur de Vologer, sur laquelle est intervenue sentence qui règle les droits d'un chacun, conforme au Titre de la Commanderie, mais qu'elle n'a pas été levée, parce qu'elle couteroit aux environs de cent écus, et que les frais sont sans doute injustement compensés, car si cela n'étoit pas, il faudrait nécessairement la lever pour nous mettre d'autant plus à l'abry de la perte de la susdite transaction, qui est l'unique titre dont nous ayons connaissance concernant les dixmes de ce membre, d'autant mieux que le sous-fermier susnommez ne jouit pas de la dixme des vignes située dans un climat de la paroisse d'Izeure, joignant l'endroit qu'on appelle la Belle Croix et autres dont il ignore les noms raporté dans l'inventaire, comme encore que les précédens fermiers ont dépensés environs cent francs en verbaux qu'ils ont fait dresser contre les refusants à payer la dixme conformément à l'usage, lésquéls ils n'ont pû poursuivre par défaut de titre,

Il nous a de plus déclaré qu'il n'avait aucun Terrier a son pouvoir pour exiger les rentes dûs au membre de Bardon, que le Sieur Bougarel, gendre du procureur Bazin s'étoit chargé après son déceds, de les renouveller mais qu'il n'avoit fait reconnoitre que quelques misérables, sur le motif qu'il ne vouloit pas se faire de puissants ennemis, surquoy nous avons fait appeller le dit sieur Bougarel qui nous a aporté un Terrier signé Clerc Notaire de Moulin contenant cinquante quatre feuillet tant écrits que non écrit, relié en parchemin commençant par la reconnaissance de Noble Gilbert Aumaître, et finissant par celle de Jean Gaudefroy, Plus quelques reconnaissances en feuilles volantes qu'il prétend avoir bien et duement fait, mais à quoy l'on ne peut se fier, parce qu'il n'est pas commissaire a Terrier, mais seulement Notaire, ce qui est cause que les rentes de ce membre, autre fois très considérables et toujours très mal renouvellées, sont réduites comme a rien, parceque n'y ayant point de commissaire à Terrier dans la province du Bourbonnois, on les a toujours donné à des procureurs, notaires, ou autres Gens de plume, qui n'avoient pas le moindre principe du métier qu'ils prométoient de faire.

Et comme moy chevalier de Savasse, j'avois retiré du Sieur Gay précé-

dent fermier général, le récepissé le plus informe qu'on puisse faire des titres de ce membre qu'en avoit donné le Sieur Deruisseau marchand Epicier de Moulin et fermier de Bardon à Mr le Bailly de Maubourg, je luy ai demandé s'il n'étoit pas pourvû des mêmes titres, surquoy il m'a répondu que c'étoit le sieur Clerc Greffier de la maison de Ville et gendre du deffunt Deruisseau qui les avoit, ainsy l'ayant fait appeller, il m'a aporté tous ceux contenus au récepissé de son beau père à l'exception de quelques uns que la Veuve Deruisseau s'est obligée de faire expédier toutes les fois qu'elle en sera requise desquelles deux pièces je donne icy la copie, pour prouver la bonne foy de sept à huit Commandeurs de Beugnay qui les avoient remis sans aucune spécification du nombre de feuillet, de ceux qui étoient pourris et déchiré ou raturés, de ceux qui étoient écrit ou non écrits, enfin de ce qui faisoit l'objet du commencement et de la fin de chaque pièce, ce qui est cause que pour en éviter la perte totale et ne pouvant demander raison de leurs pitoyables état, il a fallu m'en contenter de la manière que le sieur Clerc me les a remis.

Surquoy l'on observera que si les Commandeurs en étoient chargés par inventaire, avec obligation de les représenter dans la même forme qu'on les auroit inscrit, soit aux Commissaires Visiteurs, soit à ceux Inpartibus, ils sauroient de quelle façon ils doivent les remettre a autruy et les Commissaires les trouvant conformes ou non, se borneroient à dire ce qu'il en est sans faire perpetuellement dans nos verbaux une inutile énumération, qui n'empêche pas la perte que nous faisons, il en est de même des batimens, des ornements, des meubles, d'Etat des fonds et des droits, qui tous devroient êtres Inventoriés à Triples, à l'usage de Malte, des communes archives et des Commanderies, ce qui réduiroient nos verbaux aux simples observations de ce que les Commissaires auroient trouvés de plus ou de moins, d'une manière autant utile à l'ordre qu'aux Commandeurs toujours ruinés à pure perte au préjudice de leurs Commanderies et de leurs dépouilles, mais il n'y a que le Trésor des pertes qui puisse exécuter convenablement de tels inventaires.

Voicy les deux récepissés concernant Bardon et Trevol :

Je reconnais que Mr de Genetines Commandeur de Beugnay m'a remis entre les mains les pièces qui suivent

Po Une sentence de la Sénéchaussée du Bourbonnois du 30 Janvier 1679 contre Mr de Moret et les pièces par laquelle elle est intervenue, sans aucune spécification du sujet, ny en quoy consistent les dites pièces, Plus le terrier signé Démier des devoirs dus à Trevol.

Plus une autre sentence contre François Hardy Sieur Desloges du 15 novembre 1690.

Plus une copie du Terrier signé Démier des devoirs dus à Moulin non signés.



Plus une sentence de la Sénéchaussée contre Antoine Biélard du 24 Novembre 1677.

Plus une copie non signée des devoirs dus sur le tenement de Tiremanche avec les reçus qui y sont attachés, lequel tenement contient plus de deux mille boisselés, suivant que moy Chevalier de Savasse l'ay vu dans le Terrier, aliéné pour deux boisseaux de rente, je crois d'avoine, dont on ne paye rien aujourd'huy attendu la prescription.

Plus les pièces d'une instance foite par deffaut Mr François Vernay, contre Mr Gane d'Avrilly, sans dire en quoy elle consiste, le sujet ny la date.

Plus une liasse de recus des devoirs dûs à Trevol, fait par Mr Pierre Dury, dont on ne devoit jamais se désaisir, pour être en état de parer à la prescription du titre, une seule prestation de payement suffisant pour le relever.

Plus une liève sur laquelle il y a peu de reçus, non signés, ce qui suffit en justice dès que l'on peut prouver la conformité de l'écriture a quelqu'autre pièce signées, de celuy qui a mis les reçus sur ladite liève.

Plus les pièces d'une Instance contre Mr Pierre Durie sans dire en quoy elle consiste ny le sujet ny la date.

Plus une Sentence de la Sénéchaussée du 30 Juin 1677 contre Jacques Millet avec les pièces sur laquelle elle est intervenue.

Plus un cayer de reconnoissances en parchemin dûs à Bardon, je crois du douzième siècle, mais le commencement et la fin en est ôté, pour n'avoir pas spécifié l'un et l'autre et en combien de feuilles la date et la signature.

Plus une copie du Terrier signé Démier ou Demur et plusieurs autres pièces et mémoires servant d'instruction qui seroient aujourd'huy bien nécessaires si on avoit pris la peine de les détailler.

Plus je reconnois aussi avoir en ma possession les Terriers et papiers qui suivent lésquéls j'ay retiré du Sieur Faye mon prédécesseur à la ferme dont le sieur Guyon en avoit donné sa charge au sieur Curé de la Brosse et le Clerc notaire à Moulin précédent fermier scavoir un Terrier signé Bougrin, dont quelques feuillets sont rompus, sans en dire le nombre et la cotte avec une copie non signée du Terrier.

Plus un autre Terrier signé Thuillier dont quelques feuillets sont rompus, sans en dire encore le nombre et la cotte.

Plus une copie non signée du Terrier Gacon.

Plus l'expédition du dit Terrier Gacon dont quelques feuillets sont aussy déchirés, toujours sans spécification.

Plus la copie du Terrier signé Thuillier.

Plus une expédition du Terrier signé Viget ou Vigié, ce que je n'ay pas le tems d'examiner.

Plus une liève de reçus commençant en 1627 sans autre explication.

Plus un reçu signé par double du Sr Coiffier et une sentence de la Sénéchaussée du 12 Décembre mil six cent nonante deux.

Plus le nouveau Terrier signé Baraud, c'est à dire de plus d'un siècle, moins infidèle que les plus modernes, parce que plus on renouvelle un Terrier, plus il diminue, à proportion de l'ignorance, négligence ou mauvaise foy des Commissaires qui s'en chargent pour leur bien et notre ruine, en sorte qu'il seroit à souhaiter que nous eussions le plus ancien avec tous les actes d'aliénations qui ont étez faits depuis, et une recette ténorisée et solvisée de chaque fermier signés et certifflés d'eux ce qui nous mettroit à l'abry de toutes pertes au lieu de ce fatra de mauvais terriers, dont chaque article est un hydre a procès.

S'ensuivent les papiers que j'ay aussy à ma puissance dont j'ay donné mon recepissé à Mr Clerc, notaire, lequel, avec le présent, ne servent que pour un, sçavoir une lieve faite par Mr Jean-François Vernay, des devoirs dus à Trevol ; plut à Dieu, l'eussions-nous, elle éviteroit autant de procès sur la prescription qu'il y a de redevables.

Plus une sentence rendue contre Jeanne Vorvel, veuve de Noel Rabanet, sans spécifier le sujet ny la date.

Plus une sentence rendue contre Jacques Perronneau et autres, touchant le devoir deu sur les bois de Teurmanche ou Tiremanche du 14 X^bre 1689 avec les pièces sur laquelle elle est intervenue.

Plus il m'a été remis entre les mains ce jourdhuy, expédition du nouveau Terrier des devoirs deus à Bardon, reconnus par M^r Le Clerc Notaire à Moulin, lequel avec tous les articles contenus au présent mémoire, je promet rendre à M^r le Commandeur ou autre, porteur de son pouvoir, à la fin de ma ferme, fait à Moulin ce 20e aoust 1697 signé Bontems.

Je reconnais avoir entre les mains les papiers et Terriers portés au présent inventaire, que je me charge de remettre en fin de mon bail ou toutes fois et quant j'en seray requis a Moulin le 2e Juillet 1724 signé Deruisseau.

Je reconnais avoir reçu de Mr de Maubourg une transaction du dixme de Bardon cotté numero un en date de 1544 que je promet remettre quand j'en seray requis, à Digoin le 29 aoust 1726 signé Deruisseau.

L'exces de bonne foy avec lequél l'on a remis ces titres, prouve que s'il y en avait eu d'avantage M^rs les Commandeurs en auroient usés de même, dans l'espérance qu'un vol, une incendie, naufrage, goutière, les rats, les femmes, les enfants et domestiques n'en priveroient pas des fermiers, dont ils avoient si bonne opinion, et qu'eux ou leurs héritiers les rendroient fidèlement, quand même l'ón perdroit le récépissé qu'ils en

avoient donnéz ce qui arrive plus souvent que le contraire, comme encore qu'ils ne s'en prévaudroient pas, par jalousie pour en priver ceux qui les ont suplantés de la ferme, et les faire repentir d'avoir couru sur leurs brisées, en sorte que l'on doit être infiniment plus surpris de ce qui nous reste quelque chose que de l'immunité de nos pertes.

Pour le prouver encore mieux, je vay raporter la copie fidèle de la charge que Mr le Commandeur avoit exigé pour la précédente du sieur Gay son précédent fermier général, qui m'a donné comme à luy les plus grandes marques d'infidélité quoiqu'il ne s'en soye pas prévallu dans cette occasion, parce que je ne luy ay pas donné le tems d'en tirer avantage surtout depuis qu'ils sont en procès et qu'il est exclus de la ferme, ce qui m'obligea il y a deux ans et demy de retirer la dite pièce et quelques autres dans le même gout, dès que je vis les termes dans lesquéls il en avoit donné son reçu à Mr le Commandeur qui sont les suivant copiés litéralement.

Je soussigné fermier général de la Commanderie de Beugnay et reconnais avoir reçu de Mr le Commandeur de Chenelette une charge du Sr Duruisseau du 2 juillet 1724 au bas d'une autre charge du Sr Bontems du 20 Aoust 1697 pour plusieurs titres y spécifiés, concernant St Jean de Bardon, signé Gay avec paraphe.

Surquoy l'on observera en premier lieu qu'il n'est pas fait mention du membre de Trevol, en second lieu qu'il ne tenoit qu'au Sr Gay de représenter une douzaine de papillottes en disant qu'elles faisaient le contenu de sa charge et de vendre ou donner aux intéressés les titres, ou enfin de les bruler ou garder pour rançonner ensuite Mr le Commandeur ou son successeur, comme il m'est arrivé à la Commanderie de Laumusse ou j'en ay rachetté des anciens fermiers ou commissaires a Terrier ou de leurs héritiers pour plus de quatre mille livres.

Enfin j'ay retiré toutes les pièces, ou du moins une partie de chacune dont le Sr Déruisseau avoit donné charge, car il m'a fallu contenter de ce qu'ils m'ont aportés, c'est-à-dire ses gendres dont j'ay néanmoins très bonne opinion de la probité puisqu'ils m'en ont remis une fois autant que ceux spécifiés dans la charge, qui étoient peut être depuis plus de trois cent ans a Moulin, ou il en reste bien davantage, suivant les avis que j'ay eû de plusieurs, ce qui ne m'a pas empêché d'exiger la promesse suivante de la Veuve Deruisseau.

(*A suivre.*) A. BERTRAND.





BIBLIOGRAPHIE

Notre confrère M. Henry **Faure**, ancien professeur d'histoire au lycée de Moulins, docteur ès lettres, lauréat de l'Institut, officier de l'Instruction publique, a terminé le manuscrit de son *Histoire de Moulins* depuis les temps les plus reculés jusqu'à la révolution de 1830, et il fait appel au public pour couvrir la dépense considérable que nécessitera l'impression de son œuvre.

Cette *Histoire de Moulins* se divise en quatre parties : 1° Evénements historiques ; 2° Administration municipale sous l'ancien régime ; 3° Fêtes publiques sous l'ancien régime et pendant la Révolution française ; 4° Particularités diverses. Sous ce dernier titre sont rangés les nombreux renseignements qui, mis dans le corps du récit, auraient pu en entraver la marche.

L'ouvrage formera deux forts volumes grand in-8°, ornés de plans, de vues de Moulins à différentes époques et du portrait des principales illustrations. Le prix des deux volumes sera de *quinze francs* en librairie ; il sera réduit *pour les Souscripteurs à douze francs* payables seulement lorsque l'impression sera achevée.

La liste des trois cents premiers souscripteurs sera imprimée à la fin de l'ouvrage.

Tous ceux qui s'intéressent à notre histoire locale doivent faciliter à notre savant confrère, la publication d'une œuvre à laquelle il se consacre, depuis plus de 12 années, et nous sommes heureux d'apprendre que déjà les souscriptions arrivent nombreuses. On peut envoyer les souscriptions à Moulins, chez M. Crépin-Leblond, place de la Gare, et aux librairies Martial Place, rue d'Allier, et L. Grégoire, successeur de H. Durond, rue François-Péron.

—

Le n° 3 du *Centre médical et pharmaceutique,* du 1er septembre 1899, contient deux articles de nos confrères.

Le 1er, « Revue de Géographie médicale », par M. le Dr **Fabre**, de Commentry.

Le 2e, « Les vieux médecins du Bourbonnais, III, Jean Banc », par M. F. **Pérot**.



Le pain quotidien. L'Anémie, etc., par M. DE MONTAIGNAC, in-32 de 12 p. — Montluçon, Herbin, imp.

—

De la valeur médicale du bioscope et de la bioscopie, par le Dr COLLANGES. — In-8o de 53 p. Vichy, Wallon, imp.

—

Rapport sur l'alimentation et la distribution d'eau potable pour la ville de Cusset, par E. LAPEYRE, ingénieur civil. — Cusset, 1899, imp. Arloing.

—

Le pain avec germe et gluten, par DE MONTAIGNAC. — Montluçon, 1899, Herbin, imp.

—

Petits chefs-d'œuvre de Garrett. — Moulins, imp. C.-Leblond.

—

Excursion aux gorges du Tarn et dans les Cévennes, 1897-1899, par le commandant FARGIN-FAYOLLE. — Montluçon, imp. de Maugenest et Mitterand. En vente, librairie L. Grégoire, à Moulins.

—

Vichy à travers les siècles, par MALLAT. — Vichy, Bougarel, imp. ; in-8o de 60 p., 1899. (Introduction générale, première partie.)

—

Poésies complètes de Fr. Petrarca, par H. GODEFROY. Sonnets, etc. — Montluçon, Herbin ; in-8o de 430 p.

—

Statuts de la Société anonyme du tir aux pigeons de Vichy. — Vichy, Bougarel, imp., 1899 ; in-8o, 16 p.

—

Les souterrains refuges du Bourbonnais, par F. PÉROT. — Paris, Imprimerie Nationale, 1899 (1) ; in-8o de 12 p.

C'est une description détaillée des souterrains explorés ou connus du Bourbonnais.

—

Bulletin de l'Œuvre du Bienheureux de la Salle, district de Moulins-Orléans, no 37. Octobre 1899. — Moulins, Et. Auclaire, imp.

Le F. Herfroy. Discours de Mgr Baunard à Lille. Décret pour la canonisation du Bienheureux J.-B. de la Salle. République Argentine, etc., etc.

(1) En vente, à Moulins, librairie Grégoire.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.





PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1899

SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD

Étaient présents : MM. Bouchard, Bon Le Febvre, Bertrand, F. Pérot, La Couture, l'abbé Berthoumieu, Delaigue, Claudon, Mitton, l'abbé Clément, Bernard.

— La lecture du procès-verbal de la séance de novembre ne donne lieu à aucune observation.

— M. le Président appelle l'attention sur quelques publications faisant partie des ouvrages reçus depuis la dernière séance :

1° *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1898, p. 376 : *Une pierre gravée représentant saint Pierre et saint Paul*, trouvée dans les environs de Moulins, Allier ; — *Le médecin Eusèbe et la science du poulx.*

2° Société médicale de Gannat, 1899, p. 16 : *Un buveur d'eau à Vichy, de l'époque Gallo-romaine,* par notre collègue, M. F. Pérot, statuette en bronze trouvée à Vichy en 1895, et maintenant au Musée du Louvre.

3° *Revue d'Auvergne*, 1899, n° 5, de M. A. Vernière : *Les voyageurs et les naturalistes dans l'Auvergne et le Velay*, où il est question du passage du dominicain Vincent-Ferrier à Saint-Pourçain.

4° *Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1895 et 1896. Plus de douze cents pages sont consacrées dans ces deux volumes à une étude sur Molière à Bordeaux, par M. Anatole Loquin.

5° *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1899, n° 3 : *Habitations néolithiques du plateau des Hautes-Bruyères (Villejuif)*, par A. Rollain ; — *Cippe découvert dans le département de l'Aude*, par A. de

Mortillet ; — *Silex anti-classiques*, présentés à la Société normande d'Etudes préhistoriques par Ad. Thieullen.

6° *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1899 : *Notice biographique sur A. Chabouillet*, ancien membre du Comité, par E. Babelon, membre du Comité ; — *Une statue de saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry*, de la fin du XIIe siècle à Sens, par l'abbé Chartrarie ; — *L'habillement d'un gentilhomme campagnard à la fin du XVIe siècle, ses armes, son mobilier* par le Clert ; — *La date de la réception de la Sainte Couronne à Paris* (19 août 1239), par F. de Mély.

7° *Revue de l'Agenais*, etc., septembre-octobre 1899 : Bibliographie des hommages rendus à la mémoire de Ph. Tamizey de Larroque, précédée d'une étude sur les principaux d'entre eux et de notes intimes, 2e partie, avec portrait.

— M. Bertrand annonce qu'il a été donné au Musée, par M. l'abbé Bourdelier, ancien curé de Bellenaves, curé-doyen de Notre-Dame de Montluçon, une plaque de plomb provenant de Chantelle sur laquelle est gravée une inscription incomplète (le bas de la plaque ayant été détruit), dont notre confrère M. l'abbé Joseph Clément a donné la copie qui a été publiée au *Bulletin* de 1898, p. 34.

— M. Pérot donne lecture d'un rapport sur la bibliothèque de la Société d'Emulation ; il en résulte que, grâce à ses bons soins, le classement, la mise en bon ordre, auront lieu prochainement. Notre bibliothécaire prie les membres de la Société qui ont emprunté des livres en 1899 et pendant les années précédentes, de les faire déposer chez lui, rue du Jeu-de-Paume, n° 44, afin de ne pas retarder le travail du classement, et de permettre de prêter ces volumes à ceux de nos confrères qui pourraient en avoir besoin.

On peut aussi déposer ces livres à la Bibliothèque de la Société, au palais de justice, tous les vendredis, de 1 heure à 2 heures du soir, le bibliothécaire s'y trouvant ce jour.

— M. l'abbé Clément entretient la Société de la publication que se propose de faire M. Faure, d'une histoire de Moulins, à laquelle ce dernier travaille depuis près de douze ans et qui sera éditée avec luxe par notre confrère M. Marcellin Crépin-Leblond. Après avoir fait ressortir l'intérêt tout spécial qui s'attache à cette publication, M. l'abbé Clément demande à la Société de vouloir bien l'encourager, en votant une subvention qui témoignerait en même temps la sympathie de notre compagnie pour l'auteur, notre confrère, et pour les travaux bourbonnais d'érudition ou d'art. Cette proposition rallie l'unanimité des suffrages, et une somme de deux cents francs est votée immédiatement.

Notre confrère nous lit ensuite un rapport adressé par M. Georges

Brugière de Lamotte, sur une superbe statue de sainte Marthe que possède l'église Saint-Pierre, de Montluçon, et que M. le Curé de cette paroisse a fort heureusement tirée de l'obscurité où cette œuvre d'art de la fin du xv[e] siècle était reléguée.

— M. l'abbé BERTHOUMIEU fait une communication sur la *Seigneurie de Quinssaines*, que l'on trouvera au *Bulletin*.

— Il est procédé à la nomination des différentes commissions.

Sont nommés :

Membres de la Commission du *Bulletin* : MM. J.-H. CLÉMENT, CAPELIN, TRIMOULIER, Mgr MELIN, DELAIGUE, GRÉGOIRE, CLAUDON, BERNARD, TIERSONNIER ;

Commission du Musée : MM. PÉROT, VIÉ et MITTON ;

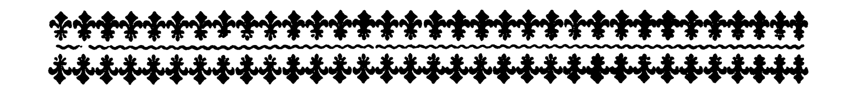
Commission des Comptes : MM. SEULLIET, GRÉGOIRE, DELAIGUE, GIRARD, CRÉPIN-LEBLOND ;

Commission d'Histoire naturelle : MM. le D[r] MÉPLAIN, E. OLIVIER, TREYVE, BOURDELIER, LA COUTURE, l'abbé BERTHOUMIEU.

— Est admis en qualité de membre titulaire dans la classe des lettres, sur la présentation de MM. l'abbé Clément, Bertrand et Grégoire, M. l'abbé Emile Moitron, curé-doyen de Saint-Pourçain-sur-Sioule.

— En compagnie de M. le Président et de M. Bertrand, M. l'abbé Clément propose ensuite à la Société, comme membre dans la section des lettres, Mademoiselle Joséphine Foulhouze, de Montluçon, auteur de divers ouvrages d'impressions de voyages, entre autres : *En Pèlerinage*, *Fioretti di Roma*, et *Gerbe Romaine et d'Italie.* G. B.





L'ORDRE

DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM

OU DE MALTE

EN BOURBONNAIS

1° Commanderie de Beugnay ou Beugnet (com^{ne} de Chassenard).

(*Suite*)

Voila les seules pièces dont ses gendres n'ont pû rien me produire, en me disant que leur beau-père, qui étoit un épicier n'entendoit rien aux titres, et qu'il s'étoit chargé a laveugle de ceux dont son beau père Faye avait donné sa charge, mais qu'ils m'en procureroient d'autres auant mon départ dans l'espérance que je tiendray leur belle mère quitte de ceux là, ce que je ne feray jamais, parce que je n'en connais pas l'objet.

Quant à ceux qu'ils m'ont remis, il me faudrait plus d'un mois pour en faire le dépouillement et en donner une explication convenable, mais je les consigneray aux communes archives, jusqu'à l'établissement du trésor des pertes qui seul peut les mettre en valleur.

Nota que le sieur Vaucoret notaire a Moulin m'a dit qu'il me procureroit un ancien terrier du membre des Pontena.

Nota encore que j'ay vu dans un des terriers de Bardon que j'ay retiré, une requête présentée à Henry IV, dans laquelle le Commandeur expose la perte de ses titres pour ce membre, comme nous l'avons dit cy devant pour Pontena.

Nota encore qu'il faut que M^{r} le Bailly de Maubourg, cherche dans ses papiers, les quittances qu'il peut avoir du deffunt Procureur Bazin de l'argent qu'il lui a remis a compte de la rénovation dont il me paroit qu'il

a traité bien cherement a raison de cinq francs par reconnaissance pour les deux expéditions qu'il étoit tenu de luy donner, puisque dans le Bourbonnois l'Emphitéote est obligé de reconnaître à ses frais comme dans le Nivernois, avec cette différence qu'il ne doit point d'expédition, de sa reconnoissance cependant le sieur Vaucoret qui prétend avoir fait le travail pour son beau père Bazin, ne veut pas remettre ny son ouvrage, ny le terrier Le Clerc sur lequél il a travaillé, disant qu'il n'est pas satisfait et que c'est à Mr le Bailly justifier du contraire, il convient bien que son beau père a reçu de l'argent, mais il dit n'en n'avoir aucun état ; les gendres du sieur Deruisseau m'ont dit aussi qu'il en avoit reçu beaucoup, et peut-être plus qu'il ne lui était deu, mais qu'il ignorent combien, en attendant ne pouvant fournir les derniers titres au nouveau fermier, je seray contraint de leur remettre un des anciens pour terminer le refus qu'ils font de payer, quoiqu'ils ne puissent leur servir de rien quand même je leurs en remettrois douze parcequ'ils ne sont plus exigibles par deffaut de recette, c'est pourquoy Mr le Bailly de Maubourg est prié de faire la plus grande diligence pour terminer cette difficulté, bien que les nouveaux abbrégeront considérablement leurs droit, mais cela les contentera, parce qu'ils n'y entendent rien, en attendant que le Trésor des pertes rectifie les erreurs et relève les ommissions que l'on pourra découvrir sur la totalité des titres dont nous serons pourvùs.

Nota encore que le sieur Petigoy, maître tailleur de cette ville, cy devant fermier de Bardon, et Trevol, est du nombre de ceux qu'on m'a déclaré avoir quelques titres, c'est-à-dire le sieur Toussaint Terna, sous fermier d'aujourd'huy demeurant dans la paroisse de Dompierre, mais que ledit Petitgoy ne veut pas s'en défaire gratis, sur le motif qu'il les a rachetté, je ferai en sorte, avant mon départ, de sçavoir en quoy ils consistent.

Visite du Membre de Trevol

Le vingt-quatre (mai 1748), nous nous sommes rendus accompagné comme cydevant à la chapelle de Trevol, située dans la paroisse de ce nom, province du Bourbonnais, éloigné d'environ treize lieües de Beugnay, où étans arrivés, nous avons vû qu'elle est solidement bâtie et qu'il convient de la conserver soit à l'usage de chapelle ou de maison, suivant que le Trésor des pertes le trouvera à propos, après que la recherche qu'il fera des titres, l'on sera convaincu qu'elle n'est pas fondée, et qu'il convient de la convertir en maison, en grange, s'il est possible de recouvrer quelque fonds de ce membre et de les changer avec le peu qui nous en reste contre d'autres voisins de quelques autres membres dans l'étendue de notre dixme et de notre directe, sans laquelle

clause les échanges ne peuvent nous convenir, si ce n'est que les fonds qu'on donneroit en échange ne fussent francs de l'un et de l'autre et de tous autres devoirs, aussi nous sommes de sentimens que ladite chapelle soit jusques la entretenue, dès qu'il faut si peu de choses pour la réparer ; les murs, l'autel, le couvert, la porte et le tout nous ayant parus en bon état, à l'exception des articles suivant.

Scavoir les deux grandes fenêtres et l'œil de bœuf qui est sur la porte, n'ont point de vitres, mais il nous paroit superflus que Mr le Commandeur en fasse mettre auparavant que l'on ne sache l'usage qu'on en doit faire.

Second, il y a un coin du côté du couchant qu'il faut remailler ayant été dégradé par une gouttière.

3o Il n'y a point de serrure à la porte par défaut de consigne, mais toutes les autres ferrures y sont, et la porte peut servir plus de vingt ans.

4o Les deux chevrons de l'extrémité du couvert sur la porte, nous ont parus en mauvais état, et il faut au plus quatre cent de tuilles plattes et une quinzaine de creuses appelées fetrieres qu'on met sur l'arête des couvert et dont le défaut peut occasionner la mine de la charpente qui nous a parue belle et bonne si Mr le Commandeur ne diffère pas davantage de la couvrir, il y a quelques endroit a recrepir et blanchir l'orsqu'on voudra la faire servir à l'usage de chapelle, il en est de même du campanier qui est sans cloche.

Comme il y a actuellement un peu de foin dedans, nous n'avons pù voir si le carelage étoit partout en bon état mais ce qui est a découvert nous a paru tel.

Il y a au dehors près la porte, un tombeau semblable à ceux de Bardon, qu'il conviendroit aussy d'entrer dans la chapelle lors qu'il y aura quelques carrelage a racommoder pour en occuper la place, cette attention honorable pour nos premiers chevaliers ne peut être blamé, il est chargé à la tete comme les précédents d'une grande croix, telles que nous les portions anciennement.

Ce monument joint aux dixmes et rentes qui dépendent de ce membre et au grand fossé qui environne le fonds dans lequel est situé la chapelle, nous prouve que c'étoit autrefois, une commanderie, et que ce fonds en bois ruiné par les fermiers ou voisins, étoit la place qu'occupoit l'ancien château, domaine cours et jardins, il y a encore plusieurs fondations et décombres.

Il faudroit encore faire déblayer le tour de la Chapelle des vilenies et terres surabondantes qui l'environnent, parce qu'elle dégraderont les meurs et rendent le pavé humide, il y a audessus de la porte une grande croix de Notre Ordre en pierre de taille, l'autel est a la romaine.

Le fond en mauvais bois, dans lequel elle est placé, contient quatorze arpents et demy, suivant l'arpentage du sieur Debon dont nous ne jouissons que de cinq arpents, le surplus étant usurpé par le sieur de Moré de Trevol et deux autres habitans du dit lieu, scavoir cinq arpents et demy par le premier et quatre par les deux autres, dont nous ignorons les noms.

Item une terre au bas du dit bois, contenant six arpents le surplus étant au pouvoir du nommé Villard sergent de la paroisse qui le tient du sieur Duvernay de Moulin, ancien fermier de ce membre qui en possède une partie en terre et l'autre en pré ; dans la dite terre il y a encore une petite broussaille en chêne dont chacun veut s'emparer suivant que nous l'a dit le sous fermier.

Au dessous de la dite terre, il y a un pré de la contenance de deux arpents et trois quart, actuellement en mauvais foin par l'étang du sieur de Moré qui le tient inondé faute de fossé pour le desséclier, si l'on pouvoit le faire sans préjudicier à nos limittes qu'on ne peut découvrir qu'en arpentant les fonds voisins mouvans de notre rente jusqu'a confins immuables pour leur donner grassement la contenue portée par le terrier, au moyen de quoy nous scaurons positivement la notre et ce que chacun nous a pris, mais pour cela il faut remonter le plus nouveau terrier de ce membre, quoique prescrit depuis long tems, sur le plus ancien que nous pouvons avoir, attendu la complaisance des rénovateurs pour leurs concitoyens toujours présents au préjudice des commandeurs, toujours absents, surtout des membres et dont la plupart n'ont jamais vû que la couverture de leurs terriers dont ils ignorent le nom si on ne leur avoit dit ; ce qui est cause qu'en toutes occasions, nous sommes la victime de l'intérêt d'autruy.

Le nommé Gilbert Grizol sous fermier de Trevol, dit qu'il ne jouit pas des dixmes conformément aux précédent fermiers, et que ce sont les autres codécimateurs de la paroisse au nombre de vingt ou vingt un qui diminuent annuellement celle de la Commanderie dont il n'a aucun titre pour en justifier et l'inventaire n'en raporte aucun pour ce membre, d'ailleurs parmi le nombre des terriers que nous avons retirez, soit pour Trevol, soit pour Bardon, il n'y a aucun dénombrement des fonds et droit, soit parcequ'il n'y en a jamais eù, soit parceque les terriers sont en partie pourris ou déchirés, nous avons donc un grand intérêt de recouvrer tous ceux qui peuvent être au pouvoir d'autruy ou égarés dans les archives d'autres Commanderies ce que le seul Trésor des pertes peut exécuter sans qu'il luy en coute rien quoiqu'il faille fouiller dans les études de procureurs, de notaires, de commissaires a terrier, fermiers et autres ; parcourir les protocoles et l'inventaire ou registre de tous les grefes,

comme moy chevalier de Savasse l'ay pratiqué pour ma commanderie avec cette différence qu'il m'en a couté baucoup et qu'il n'en coutera rien à l'ordre ny aux commandeurs pour obtenir tous les titres qui existent, sans aucune méfiance de la part de presque tous ceux qui les possèdent et qui auroient intérêt de les anéantir en tout ou en partie.

J'ai oublié de dire que parmy le nombre de terriers que j'ay retiré concernant Bardon et Trevol, il y en a jusqu'a six expéditions ou copies du même que les commandeurs ont toujours payés cherement pour avoir négligé d'en prendre des récépissés ou pour les avoir égarés, il y en a de ces récépissés aux archives de la commanderie de Macon qui ont plus de deux cens ans et pour un très grand nombre de titres dont les commandeurs postérieures n'ont jamais eu connaissance par le cahos dans lequel étoient les papiers dont je n'ay pù ranger qu'a environ la moitié dans l'objet d'en séparer de telles pièces et les actes d'aliénations pour trois fois plus de fonds que celuy dont elle jouit ayant fait ce travail pestiféré, plus dangereux et plus pénible que celui des mines, pour convaincre la nécesssité de l'établissement du Trésor des pertes, seule capable de sauver l'ordre de la mandication et de voir dans peu, la plus grande partie des Commanderies refusées pour le seul acquit des charges, a plus forte raison pour la réparer et faire tout ce que l'Ordre exige continuellement de nous.

L'on observera encore que la péremption ayant lieu dans tout le royaume après trente années, l'on ne peut plus passé ce tems faire valloir en Justice les récépissés, mais seulement inviter de remettre les titres qu'ils énoncent, avec offre de payer un droit de garde tel qu'on peut en convenir si l'on est surpris que dans celuy qu'avoit donné le Sr Deruisseau il s'y trouve repetté le même terrier en original, en expéditions ou en copies, c'est qu'ayant passé par différentes mains, chacun en a déchiré ce qui l'interessoit, comme il est arrivé probablement dans toutes les Commanderies situées dans les provinces ou chacun est sensé Seigneur de ce qu'il possède jusqu'à ce que celuy qui prétend le contraire, en justifie par titre, en sorte que j'ay été obligé de remettre à mes fermiers de la Commanderie de Laumusse plus de 150 volumes, c'est-à-dire jusqu'à sept renovations, parcequ'elles vont toujours en diminuant ou qu'elles fournissent matière a plusieurs procès, que l'on ne peut éclairer sans ce secour, et jusqu'à six ou sept expéditions ou copies du même terrier pour supléer par les crues a ce qui se trouve pourris ou déchiré dans les autres, dépense qui absorbe la plus grande partie de nos revenus et prouve l'aveugle zèle des Commandeurs, de les avoir si souvent rachettés ou fait expédier plutôt que de les avoir brulés, ce qui seroit la plus grande perte que pourroit faire l'Ordre, puisque nous avons con-

vertis en terriers la plus grande partie de nos biens fonds et que le peu qui nous en reste, éprouvera inévitablement le même sort, si le Trésor des pertes ne prend le tout promptement soûs sa protection, de la manière quo je l'ai prouvé pour les bois, à Monsieur notre ambassadeur et successivement à Monseigneur le Grand Maître, ce que je feray plus emplement sur le reste, lorsqu'il plaira à l'Ordre, de m'en fournir le tems et les moyens.

N'ayant trouvés aucuns ornements à la chapelle de Trevol, ny clocher, ni pierre sacrée, nous avons écrit au Curé du lieu agé de plus de 80 ans pour être instruits de tout ce qu'il pouroit scavoir à cet égard, surquoy il a fait à moy Chevalier de Savasse la réponse suivante.

Monsieur, ne pouvant avoir l'honneur de vous aller voir pour répondre à votre lettre étant détenu au lit par un mal de jambe qui m'a obligé de venir à Moulin et ne pouvant écrire je me sert d'une autre main, pour vous marquer que depuis 44 ans que je suis Curé de Trevol, je n'ay jamais eu en ma puissance ny sçu que mes prédécesseurs ayent eù le Calice dépendant de la Chapelle de St-Jean qui est dans ma paroisse, et qui est un membre de la Commanderie de Bardon, je sçay qu'il y a un Calice à cette chapelle et des ornement, mais je ne sçay ce que le tout est devenu, non plus que la cloche, il y a même plus de quinze ans que la Chapelle est interdite et que les fermiers s'en servent pour y mettre des foins et paille, j'allois autre fois conduire la procéssion a cette chapelle, dans les rogations et j'y disait la messe à cet effet, j'y faisois porter mon Calice et des ornements, mais depuis longtems la Chapelle n'étant plus en état, j'ay été obligé de changer la station, et on a même suprimé toutes les messes que je disois dans mon Eglise à la décharge de M^r le Commandeur, Mr Deruisseau qui en étoit fermier m'ayant dit qu'il les faisait acquitter à Moulin, voilà M^r tout ce que je peut vous dire a ce sujet, je serois charmé de pouvoir vous donner d'autres éclaircissements.

J'ay l'honneur d'être avec respect, Monsieur, &^a et signé Parchot curé de Trevol.

Si nous recevons la lettre du Curé de Touruy pour l'éclaircissement de toutes les Chapelles de cette commanderie, nous la joindrons de même avant l'envoi de notre verbal parceque la plus part de ceux que l'on a fait jusqu'à présent soit qu'ils ayent étés faits sans aler sur les lieux ou qu'on les aye copiés les uns sur les autres en observant d'y changer ce que l'on croyoit convenable, l'on ne peut absolument y ajouter aucune foy, comme moi Chevalier de Savasse l'ay si souvent vérifié.

Cependant ayant vû dans le verbal d'ameilleurissement de Mr de Maubourg que le tout étoit, même la cloche, chez le fermier et que l'ordonnance prieurale qui est à la fin dudit verbal, immédiatement avant la

cloture, lui prescrivoit de les fournir dans leur entier jusqu'au Calice, Tableau, Gradin &a et que les Commissaires inpartibus pour les ameilleurissements certifient immédiatement après ladite ordonnance, qu'il a satisfait a tout, même au recouvrement des fonds, pour lors déclarés usurpés il s'ensuiveroit que Mr le Commandeur de Chenelette auroit dû trouver chaques choses conformes a cet exposé, ce que la Vénérable Langue peut décider comme nous ce qu'il y a de vray, c'est qu'un Calice nous paroit inutile à Trevol, et que la Veuve du Sr Deruisseau nous a fait remettre une chasuble neuve à double face rouge et noire en laine garnie de galons de soye, avec son étole, manipule et voile de Calice, le tout envelopé d'une nape neuve, que nous avons remis au Sr Dupré, qui en donnera la charge à Monsieur le Chevalier de Savasse, pour la remettre comme les précédentes, au frère de Mr le Commandeur de Chenelette, chanoine de Saint-Pierre de Mâcon, nous avons observés que ladite chasuble qui n'a jamais servie, est déjà considérable percée par les vers et que la charge que le dit Deruisseau avoit donné à Monsr de Maubourg, dont Mr le Chevalier de Savasse est porteur, i' y manque une aube, un amit, un tegitur, l'Evangile et le lavabo, le tout reçu et déclayé neuf, par la dite charge, au bas de laquelle Mr le Bailly a écrit, qu'il avoit fourny un messel, deux chandeliers et un crucifix, qu'elle a déclarée ne point avoir, et qu'on ne peut par conséquent obliger à rendre, si Mr le Bailly ne trouve quelque lettre ou quittance en réduction du prix de sa ferme, car il était pour lors fermier, qui prouve qu'il les a reçu comme les autres effets qu'il n'a pû nous représenter.

Nous avons encore observés que dans le dit verbal d'ameilleurissement il ne fait pas mention des terres et prés que nous avons articulés pour le membre de Bardon ny des fonds et dixmes de celuy de Trevol, mais seulement d'une petite rente qu'il dit jointe à celle de Bardon, ce qui ne peut pas être, parcequ'elles sont payables et portables à deux lieuës de distance l'une de l'autre et que sur le témoignage d'autruy nous n'avons connaissance d'aucun nouveau terrier qui permette de l'exiyer sans faire valoir notre privilège d'imprescribilité contre chaque redevable en commençant à force de persuasion et de produire une infinité d'arrest qui nous y maintiennent par le plus pacifique et finissant par le plus opiniatre à l'ayde d'un arrest, s'il n'est pas possible de le déterminer autrement, à passer nouvelle reconnaissance, ce que moy, Chevalier de Savasse soutient, ne pouvoir ny devoir être fait, que par les ministres et les fonds du Trésor des pertes, parceque, l'Ordre s'absorbe en voulant que les Commandeurs consomment leurs revenus à perdre ses capitaux par la nécessité de payer l'apprentissage de tout mettier, dont il ne peut profiter dans l'age ou lon est pourvu des Commanderies d'ancienneté, ce

qui auroit dù depuis long tems le déterminer a ne pas nous instruire au préjudice successif de tout son bien.

Nous terminons nos observations sur le dit verbal d'ameilleurissement en disant que semblable a l'ouvrage de six jours que les commissaires, ont employés à le foire, dans la ferme et aux bois, pour nous qui en avons employés j'usqu'àprésent trente cinq et travaillés, quoique malades, au moins douze heures par jour et très souvent jusqu'a quinze. nous n'avons vus d'autres fonds que ceux sur lésquéls nous avons passés, soit en alant ou en sortant des membres que nous avons visités, a l'exception que ceux que le S[r] Dupré nous a requis de voir, soit pour réparations faites ou a faire, la raison en est en premier lieu, que trois mois n'auroient pas suffit pour les visiter tous et en rapporter les confins, comme le requert le décret de 1732 sur les ameilleurissements, ce qui auroit emporté autant de temps pour écrire les observations que chaque fond aurait pù exiger de la manière la plus utile et en second lieu, parce que, le local nous étant étranger cette visite auroit été utile, sans le secou̓r d'un plan géométrique, portant la dénomination, la contenance et les confins et différemment coloré pour chaque espèce d'héritage qu'il représente tel qu'il doit être par nos anciens titres, avec spécification des bornes et clotures, tant en murailles que fossés et buissons, pour netres pas surpris par nos indiquateurs, ce qui est incompatible aux facultez d'un Commandeur, soit pour les plans, soit pour les frais de visite, mais ne l'est pas au Trésor des pertes, qui ne peut s'en dispenser, pour conserver en bon état, ce qui nous reste et en recouvrer trois fois autant.

Nous venons de donner une preuve de l'impossibilité d'éxécuter le décret de 1732 dans l'état ou sont nos biens pour la seule visite de nos fonds en propriétés à plus forte raison pour visiter et reconnoitre les bornes et limittes de ceux qui nous doivent dixmess, et rentes, ce qui nous auroit tenu sur cette Commanderie au moins trois ou quatre ans avec le secour des plans, car sans eux une éternité ne suffiroit pas pour nous les faire connoitre relativement à nos titres, puisque les Commissaires a terrier ne le font qu'imparfaitement avec le suffrage de leurs arts, et des connoissances qu'ils ont sur les lieux en plusieurs années, a cette inutilité de la loy, nous ajoutons l'obligation ou elle nous met de conduire avec un Notaire, dont le ministère est toujours cher, lorsqu'il ne peut nous servir que de secrétaire que l'on peut avoir a soy, ou trouver sur les lieux a meilleur prix parceque le premier ne peut signer soûs peine d'amende que leur papier timbré et dans le district prescrit par sa commission, et que son verbal doit être controllé dans la quinzaine soûs peine de nullité et d'amende, outre que tous nos voisins ny étants pas



appellés avec les formalités requises, ce seroit toujours un acte clandestin a leur égard qui ne peut leur préjudicier, mais comme il est jusqu'à présent de reglé de nous frire dans notre huile, nous avons crû ne devoir pas faire courir le risque d'incapacité a Mr le Commandeur de Chenelette, en luy retranchant la dépense du Notaire, enfin si Messieurs les Commissaires du Chapitre ne peuvent, joint aux autres affaires dont on est accablé comparé au nombre de Capitulans a pas lire ce verbal, comment feroient ils si nous avions pû exécuter littéralement tout ce que prescrit le susdit décret, et s'il s'en présentoit plusieurs en même tems, il faudroit noliser des Batimens pour leur transports à Malte puisque le plus gros volume ne suffiroit pas pour chaque membre.

Ayants été informés que le Sr Berroyé Notaire à Moulin, avoit deux terriers de la Commanderie, l'un pour le membre de Pontena signé Guillaud Notaire Royal en 1609, qui est sans doute l'original ou une seconde expédition de celuy que nous a produit le Sr Goyard fermier de St Aubin, et un autre pour le membre de Bardon, signé Vigier de 1610, j'ay moy Chevalier de Savasse envoyé chez luy le Sr Dupré en le chargeant de luy remettre jusqu'à une pistole pour son droit de garde, mais comptant sur beaucoup plus, il n'a pas seulement voulu luy permettre de prendre note du commencement et de la fin, pour que je fut en état de vérifier s'il étoit conforme au premier que j'ay vû, et au second dont je viens de recevoir une expédition, que je supose entière et qui n'est pas déchirée comme celle que m'avoit précédemment remis les gendres de la veuve Deruisseau, laquelle contient un dénombrement de Bardon mais de la plus grande infidélité, quoique fait par une douzaine de personnes assignées, en conséquence d'un arrest sur requête pour déposer vérité sur les fonds et droits en dépendant, puisqu'il ne parle pas du pré ny de la dixme, mais il nous donne une fois plus de terrain que nous n'en possédons, joignant l'Eglise et les bâtiments avec leurs confins, que je n'ay pas le tems de faire vérifier d'une manière aussy solide qu'il conviendroit, parcequ'il faudroit scavoir s'il y en a d'autres aux archives de Lyon, soit plus anciens ou plus modernes pour sçavoir ce qu'ils contiennent, et reconnoitre les anciens confins par les nouveaux.

Outre toutes les raisons que j'ay dit cy devant et en particulier au folio pour prouver l'impossibilité ou je me suis trouvé d'exécuter littéralement ma commission touchant les prétentions de Mr le Commandeur de Chenelette sur Mr le Bailly de Maubourg c'est qu'en premier lieu, les fonds ne portent pas la date de l'usurpation, et qu'on ne peut a cet égard, comme je l'ay souvent vérifié, former des demandes sur le témoignage d'autruy sans s'exposer a perdre beaucoup plus que je n'aurois prétendu sur la foy de l'arpentage fait sur les dénombrements dicté par

l'ignorance ou la mauvaise foy, et pour en convaincre, j'en vais citer un seul exemple au lieu de plus de mille que je suis en état de fournir, tant de ma Commanderie, que de celle des feuillets de Macon et de Beugnay.

Dans le terrier du membre de Laumusse de l'année 1440, qui est le seul ou l'on est fait un dénombrement, il est dit que son territoire dont l'on donne éxactement tous les confins, contient dix huit cent coupés, cependant par le plan géométrique que j'en ay fait lever il s'en trouve deux mille sept cent et plus, quoique par les reconnoissances des fonds voisins que j'ay également fait arpenter, jusqu'à confins immuables, je suis en état de prouver de la manière la plus constante qu'on m'en a usurpé plus de mille coupées, en sorte que si le fermier sur ses fréquentes plaintes n'avoit pas engagé le Commandeur de Gerlande qui était à Malte a barrer les voisins par un prodigieu fossé, l'on seroit peut être venu jusqu'au jardin, au moyen de quoy, voulant aujourd'huy repetter la contenance portée par ce terrier, car toutes les visites prieurales depuis 1614 que j'ay fait expédier, ainsi que les ameilleurissements, ne donne pas la moitié de cette contenue, j'aurais donc perdu près de mille coupées de fonds, si je m'en étais tenu à ne demander que dix-huit cent coupées sans rechercher par la reconnoissance des fonds voisins les anciens confins que le terrier me donne, mais si ce fossé m'a été utile d'un côté, il m'est nuisible de l'autre, parceque chacun me l'oppose comme une borne de ma propriété, joint à la double préscription de quarante ans, pour les biens appartenant a l'Eglise.

Voila une preuve de l'ignorance sur le contenue de nos fonds, pour celle de la mauvaise foy, l'on peut s'en convaincre par la lecture des actes de l'arrest que nous avons obtenu en 1745 par la coupe de nos bois sur ceux des Commanderies de Macon et des feuillet comparé aux verbaux que j'ay envoyé à Malte.

En second lieu, parceque pour exécuter ma commission, il m'auroit fallu avoir tous les titres de la Commanderie, afin qu'il me fut possible d'opérer sans préjudicier à nos droits ny a ceux d'autruy, cest a dire pour en éviter la perte par vol, incendie ou naufrage dans le nombre des rivières qui la traversent, il m'auroit fallu un double fidele de tous les terriers et un inventaire analysé et complet de tous les actes, mémoires et lettres qui contiennent quelques instructions, au lieu que celuy que j'ay n'en contient pas la douzième partie et en cite que nous n'avons plus, ou le cite a faux les attribuant a un membre, lorsqu'ils appartiennent a un autre, et les énonçant différemment qu'ils ne sont, outre qu'il n'est que sommaire et sans distinction de membre ny de matière, soit pour justice, dixme, rente ou propriété où autres droits, en sorte qu'il le faut

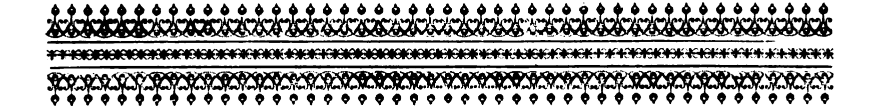
tout lire pour sçavoir s'il ne rapporte aucune pièce concernant l'affaire dont il est pour l'ors question, et que par conséquent je l'ay lù plus de deux mille fois.

Je conclut donc que les revenus, de Mr de Maubourg et de Mr de Chenelette, ne pouvant suffire a cet inventaire, expédition de terrier et autres titres qu'il auroit fallu donner en faisant assigner, à l'arpentage qu'il auroit fallu faire faire par un plus habile homme mais aussy laborieux et intègre que le Sr Debon, qui a souvent refusé beaucoup d'argent pour ne pas dire vray dans son verbal commeje suis en état d'en faire la preuve, a la poursuite de trois ou quatre mille procès aux quéls la justice, la dixme la rente et la propriété peuvent donner lieu, et que ne pouvant les instruire, l'un de son Baillage, et l'autre de Malte, ny fournir a la preuve contraire de tous les moyens qu'employeront nos parties, ce qui ne peut se faire qu'a vue de lieu, et souvent des titres d'autruy nos voisins dont il convient d'appuyer son droit, et de le protéger auprès des juges, avocat et procureurs, non seulement pour en accélérer la décision, mais pour ne pas succomber, ce qui nous est arrivé souvent au grand préjudice de l'Ordre, par l'unique défaut de l'un ou l'autre, parceque nous ne sommes pas assés habiles pour faire un injuste procès, je conclut donc joint a mille autres raisons que je n'ay pas le tems de détailler, que le seul Trésor des pertes peut exécuter ma commission.

Qu'en conséquence pour l'honneur et l'intérêt de l'Ordre, ils doivent être non seulement dispensés de la poursuite des procès et rénovation des terriers, mais on doit leur interdire que tous ceux et autres titres qui ont été sortis abusivement des communes archives pour les précédentes rénovations et pour la présente, doivent être retirés des mains des Commissaires ou terriers anciens fermiers, gens d'affaires et autres dont on a les charges, a l'exclusion de ceux qui sont au pouvoir des fermiers actuels, plutôt pour la forme dans l'état qu'ils sont que pour la percéption des droit qui leur sont amodiés et que tous les autres titres doivent de nouveau y êtres consignés pour être inventoriés convenablement aux frais du Trésor des pertes en attandant qu'il les instruit de quelle façon, ils peuvent et doivent les mettre en valleur sans courir le risque de les perdre à l'avenir d'être la victime des Commissaires a terriers et autres, de ne consigner aux archives que les almanachs que l'on croit admirables parce qu'ils coutent chers, d'augmenter nos pertes, et de multiplier des titres contraires à nos droit.

(*A suivre.*) A. BERTRAND.





LA

SEIGNEURIE DE QUINSSAINES

Le bourg de Quinssaines avec ses maisons échelonnées sur une vaste éminence granitique, au sommet de laquelle est assise sa petite église romane, est un site pittoresque et point du tout banal. Un autre monument très digne d'intérêt, mais qui au premier abord passe inaperçu, parce qu'il est situé à un niveau très inférieur, c'est son vieux château, qui a joui pendant plusieurs siècles d'une importance considérable. De toutes les choses intéressantes qui s'y trouvent je n'en signalerai qu'une à l'adresse de ceux qui recherchent les documents de notre histoire bourbonnaise, c'est un manuscrit de 150 pages in-folio, relié, qui a pour titre : *Seigneurie de Quinssaines*, Tome IV, avec la date de 1790.

Ce volume est donc le quatrième du catalogue ou du recensement des titres de la Seigneurie, tels qu'ils étaient classés dans l'armoire aux archives. Dans celle-ci chaque genre de titres était rangé dans un casier spécial, désigné par une des lettres de l'alphabet. Ainsi le volume en question commence à la case N et se termine à la case Z. Ce catalogue ne se contente pas de citer les titres, mais il donne de leur contenu un résumé très intéressant. Ce qui augmente l'intérêt de ce volume et ce qui probablement l'a préservé du vandalisme qui n'a pas épargné les trois premiers, c'est l'historique de la Seigneurie de Quinssaines.

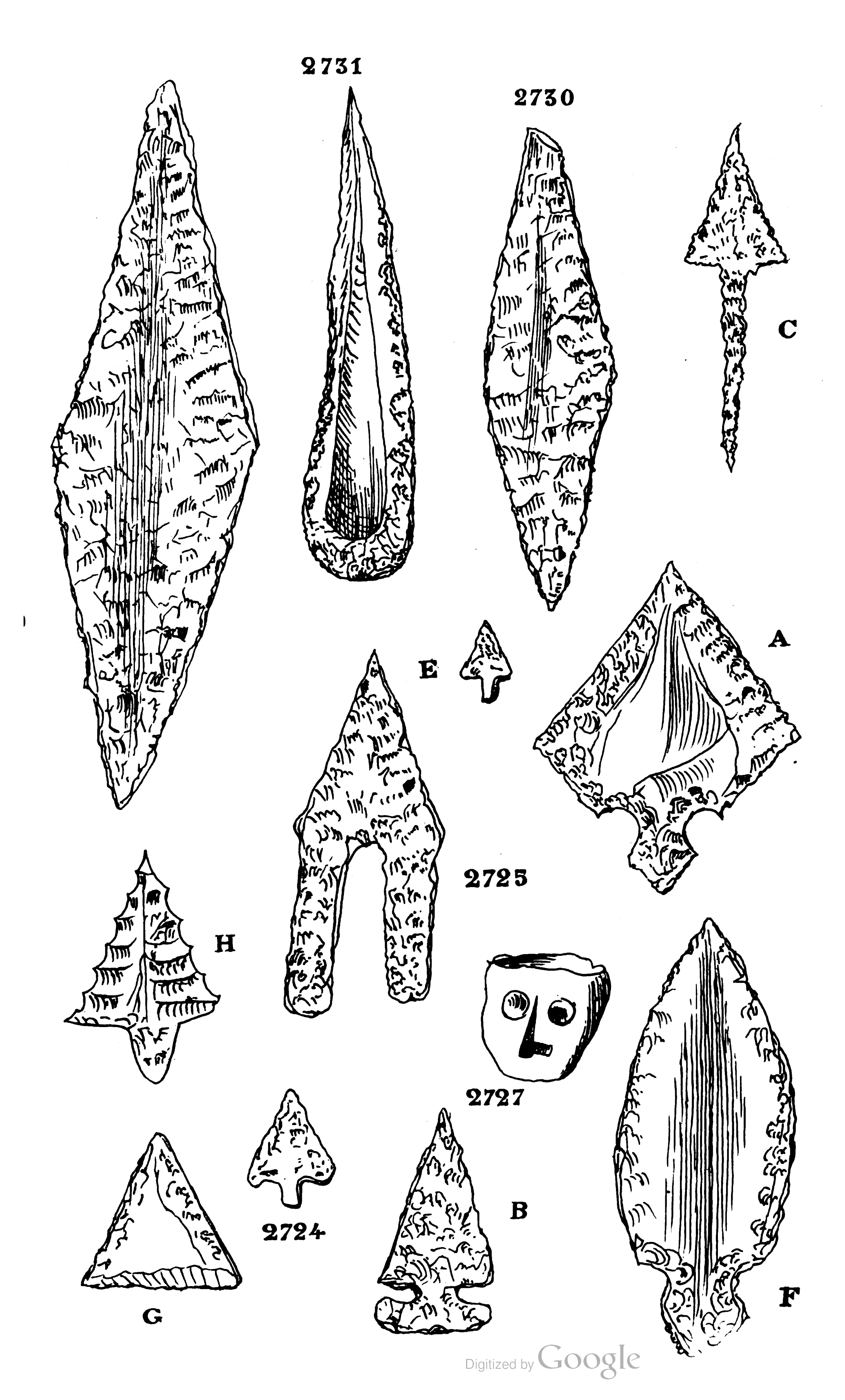
Cette seigneurie, *mouvante de sa majesté*, à cause de son château de Montluçon, a des titres qui remontent à 1409. Les plus anciens furent brûlés par les Anglais, au château de Pierre-Bussière. La seigneurie consistait anciennement en cens, rentes et *autres beaux droits* qui s'étendaient sur la majeure partie de la ville de Montluçon. La croix de pierre,

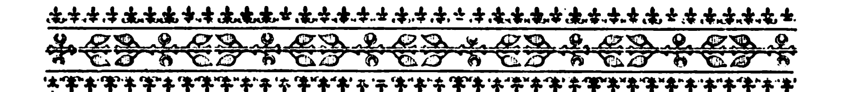
située à l'encoignure du fossé des Bernardines, porte les armoiries des seigneurs de Quinssaines. Leur directe s'étendait encore sur les paroisses de Quinssaines, Désertines, Néris, Lavaux, Durdat, Prémilhat, Teillet, Argenty, Huriel, Domérat, Argentières, St-Victor, Nocq et autres lieux. Outre la justice haute, moyenne et basse, les seigneurs avaient encore la gruerie, droit de potteau et de fourches patibulaires, lesquels étaient situés sur un roc appelé : la justice. Cet historique se termine par la liste des seigneurs de Quinssaines depuis 1400 jusqu'à 1789, et a soin d'indiquer de quelle manière, héritage ou vente, la transmission de cette seigneurie s'est opérée.

1400 — Loys de Pierre Bussière ;
1409 — Jean de Pommiers ;
1412 — Guichard de Rochechouard;
1415 — Guillaume des Aiges ;
1417 — Olivier de Saint-Georges ;
1445 — Guignard de Lépinas ;
1473 — Jean de Bourbon ;
1488 — Bompard de Laige I ;
1520 — Bompard de Laige II ;
1528 — Bertrand de Bausson
1529 — Geoffroy Brandon ;
1530 — Tustord Brandon ;
1531 — Antoine de Lyon ;
1534 — Julien de Lyon ;
1543 — Pierre de Lyon ;
1552 — Julien de Lyon ;
1573 — Jean de Lyon ;
1588 — Nicolas Gandon ;
1620 — Jean-Pierre de Lyon ;
1631 — Gabriel de Tissandier ;
1644 — Paul de Tissandier ;
1669 — Jean-Pierre de Tissandier ;
1715 — Gilbert Alamargot de Fontbouillant ;
1747 — Jean de Lambertye;
1776 — Pierre-Nicolas Cte de Villemain ;
1789 — Louis-François Johannot, Mis de Bartillat.

Vendu pendant la Révolution, le château de Quinssaines appartient aujourd'hui à la famille Dechaux-Ruche.

Abbé V. Berthoumieu.


2731
2730
C
A
E
2725
H
2727
2724
B
G
F



LETTRES DE RÉMISSION

POUR

Gilbert FRADEL, chevalier

JANVIER 1531

(*Archives nationales, Trésor des Chartes, JJ., f° 34 verso, n° CXIII*)



ON sait que les lettres de rémission étaient des actes du pouvoir royal aux termes desquels le souverain, statuant sur « l'humble supplication » qui lui était adressée par les intéressés, arrêtait les poursuites auxquelles pouvaient être exposés, en matière pénale, ceux qui recouraient à cette juridiction gracieuse.

Les lettres de rémission visaient les cas les plus variés, mais s'appliquaient le plus souvent aux blessures graves ou meurtres survenus à la suite de rixes, querelles, provocations, duels, attaques à main armée.

Ces lettres qu'on trouve pour la plupart au Trésor des Chartes des rois de France (1), sont en général fort intéressantes. On y trouve quantité de traits de mœurs qui ne manquent pas de piquant et, souventes fois, sont narrés de curieuse et alerte façon. On voit pour ainsi dire revivre l'action, il semble qu'on entende parler les personnages. Les lettres de rémission données à Gilbert Fradel en sont un exemple.

Ce serait un tort de croire que seuls les gentilshommes bénéficiaient de cette juridiction gracieuse ; toutes les classes de la société y recou-

(1) L'Inventaire des Registres de ces Chartes fait au XVIIIe siècle par M. de Clérambaut, généalogiste des ordres du roi, existe à la Bibliothèque Nationale, département des Manuscrits. Les Chartes sont aux Archives Nationales, série J. J.

raient avec succès (1). Nos bons ancêtres avaient parfois la tête chaude et la main leste. Ils réglaient volontiers eux-mêmes leurs différends, d'une façon expéditive mais quelque peu brutale, puis, quand par « mau talent, mauvais gouvernement » ou quelque autre cause, l'adversaire dûment « navré » s'en allait de vie à trépas, pour « éviter les rigueurs de justice » ils « s'absentaient du pays », laissant huissiers, sergents, juges grossoyer et enquêter à leur aise. Lorsque le bruit causé par leur affaire était un peu assoupi, que leur famille ou leurs amis avaient eu le temps d'agir en leur faveur, ils adressaient au roi leur humble supplication en vue d'obtenir des lettres de rémission les déchargeant de toutes poursuites commencées ou à intenter à l'occasion de l'acte par eux commis.

Bien entendu ils avaient soin de narrer en leur supplique tous les faits de la cause, sans omettre de faire ressortir ce qui pouvait leur mériter la bienveillance du prince.

Nos rois, en général fort sévères pour toutes les atteintes sérieuses portées à la propriété individuelle, quand il n'y avait eu aucune réparation du préjudice causé, usaient de beaucoup plus de bienveillance pour les discussions, querelles, provocations, etc... ayant entraîné mort d'homme. Tous ceux qui avaient bien « servi le roy, au fait de ses « guerres » (surtout quand ils « n'avaient point été payés de leurs gaiges »), tous ceux qui « en autres cas étaient de bonne vie et renomée » avaient grande chance de voir accueillir favorablement leur requête.

Quant aux lettres octroyées au chevalier Gilbert Fradel, on peut dire : oncques ne furent mieux méritées. Notre brave compatriote avait fait preuve de beaucoup de patience et de modération ; en somme il n'avait frappé qu'en cas de légitime défense. Un jury de notre temps l'eût certainement acquitté.

Les lettres obtenues par lui sont intéressantes au point de vue local, les acteurs, sauf un peut-être, sont Bourbonnais ; la scène se passe en notre terroir en vue du chastel de Billy. De plus, on remarquera sûrement, outre la vive allure du récit, ce petit trait de mœurs, exemple de la familière simplicité de nos ancêtres : Même dans un manoir de gentilhomme pourvu de l'honorable charge de capitaine de Billy, on ignorait, au XVIe siècle, ce que c'était qu'une salle à manger. Quand on recevait des invités, une chambre à coucher où l'on dressait la table, suffisait à

(1) Voir Trésor des Chartes. — Chartes Nivernaises du Comte de Chastellux, *Bulletin de la Société nivernaise*, 3e série, tome VII, 1896, 1er fascicule et fascicules suivants.

Parmi ces chartes, il y a l'analyse de curieuses lettres de rémission concernant des bourgeois et des paysans.

l'ambition d'un chacun. Heureux temps ! où il était si facile de passer du lit à table et réciproquement.

En terminant ce préambule, je m'en voudrais de passer sous silence le parfum de foi chrétienne qui se mêle à la querelle, à la furieuse bataille qui en fut la suite.

Le bon chevalier Fradel ne veut pas chasser « le jour de la Nativité nostre Seigneur ». Percé d'outre en outre, pensant mourir, il pardonne à son meurtrier et le hargneux Chirol lui-même, adouci dans les bras de la mort, imite ce chrétien exemple.

ARCHIVES NATIONALES

Lettres de rémission pour Gilbert Fradel (janvier 1531)

(*J. J. 246 folio 34 verso, n° CXIII*)

François etc... savoir faisons etc... nous avoir reçu l'umble supplicacion de Gilbert Fradel, chevallier, homme d'armes de nos ordonnances soubz la charge et conduicte de nostre très chier et très amé cousin le duc d'Albanye (1), contenant que le dimanche vingt quatreiesme jour de décembre vigille de Noël derrenier passé ledit suppliant se transporta du lieu des Granges (2) en Auvergne dont son pere est seigneur en la maison de Jehan Treille, escuier, seigneur de Jaunay (3) cappitaine de Billy, appellée la Mothe de Sauzay (4), pour ce que par ledit Treille il avoit esté invité à disner avec plusieurs autres gentilz hommes et notables personnages, entre lesquelz survint ung nommé Jehan de Chirol, surnommé Chandieu (5), homme noysif et querelleur, qui avoit auparavant commis et perpetré meurtres et homicides ; lequel Chirol durant le disner se adressoit de parolles irritantes contre ledit chevallier suppliant, ce que ledit suppliant supportoit à son povoir pour l'onneur de la compaignye et pour obvier à noyses et débatz et en continuant par ledit Chirol en ses parolles irritantes. se vint adresser audit chevallier suppliant luy disant qu'il avoit levins (6) levriers, mays quilz ne valloient riens

(1) De la famille royale des Stuart. Cette branche devenue française a donné à la patrie de vaillants capitaines.

(2) Les Granges, fief et manoir en la paroisse de Sanssat.

(3) Jaunay, alias Jaunet, fief et manoir paroisse de Saint-Didier-en-Rollat. Ce lieu est encore habité par M. Bergeon.

(4) La Mothe de Sauzay, anciennement paroisse de Villaines, actuellement commune de Saint-Didier-en-Rollat.

(5) Peut-être était il Auvergnat et jurait-il par le *sang Dieu* avec l'accent qu'on connaît. Ce serait l'origine de son surnom. Peut-être aussi est-ce un nom de terre. Il y a un Chandian commune d'Isserpent.

(6) Levins, c'est-à-dire légers, du latin *levis* probablement.

que pour le loup. A quoy ledit suppliant respondit quilz estoient bons pour le loup et pour le lièvre ; et ledit Chirol luy dist qu'il en avoit ung meilleur que les siens et que luy courroit pour ung courtault lequel iroit devant. Lequel suppliant luy dist qu'il gageroit pour deux escuz et gecta ses gans sur la table pour gaige. Lesquelz gans ledit Treille print et les rendit audit suppliant, disant qu'il respondoit pour tous deux et quelque peu après ledit Chirol dist audit suppliant par telz motz : Quel jour voulez-vous venir en notre pays pour courir ? A quoy ledit suppliant respondit qu'il n'is[r]oit poinct en leur pays pour ce que ses levriers n'avoient point accoustumé le pays. Mays qu'ilz allassent ailleurs courir qui ne fust rières Chirol ne les Granges, pourveu que ce ne fust pas le lendemain qui estoit le jour de la Nativité Notre Seigneur. Ausquelles parolles ledit Chirol dist audit suppliant : Vous vous dedistes. Le quel suppliant dist qu'il estoit homme de bien et qu'il ne se dedist oncques. Et le dit Chirol luy dist par telz mots : Le maintiendras-tu Chevallier ? Et ledit suppliant luy dist que ouy par tout le monde. Et ledit Chirol luy dist par telz motz : Par le sang Dieu, tu dances, Chevallier, et fais du glorieux pendu, mays je te apayseray bien ton caquet. Quoy voyant par ledit chevallier suppliant pour obvier à débat et noyse print congé de ladicte compaignye pour s'en aller, et que ja ses chevaulx l'atendoient à l'uys, print son espèe qu'il avoit gectée sur le lit lorsque s'estoit assis à table, et ainsi qu'il descendoit les degrez de la chambre s'en allant comme dit est, oyt que ledit Chirol juroit le sang et la mort Notre Seigneur et qu'il poussoit les ungs de ça les autres de là pour venir après ledit suppliant et ainsi que ledit suppliant fut au bout des deg[r]ez, oyt gros bruit sur les dits degrez, par quoy il se retourna et vit ledit Chirol marchant roydement après luy l'espèe nue en la main, quoy voyant ledit suppliant desgaynna soulzdainement son espèe pour résister à la fureur, oultrage et agression dudit Chirol ; mais ne se peult si toust pourveoir ne résister que ledit Chirol ne luy donnast ung coup d'espèe par le corps dont il perça d'oultre en oultre, lequel suppliant donna aussy de tout son povoir quelzques coups audit Chirol en telz endroiz qu'il le peult ataindre, dont il fut blessé et navré. Et fut aussi ledit suppliant blessé et navré d'un autre coup sur la teste, et furent retirez ledit suppliant en une chambre et ledit Chirol en une autre, lequel suppliant estimant estre mort de sesdites blesseures, desirant pourveoir à son âme, pria le seigneur de la Grelière aller pardevers ledit Chirol luy dire qu'il luy pardonnoit sa mort. Auquel seigneur de la Grelière ledit Chirol congnoissant avoir esté agresseur dist qu'il pardonnoit pareillement audit chevallier suppliant. Lequel Chirol troys heures après ou environ ala de vye à trespas, et ledit suppliant apres avoir esté longtemps et comme de quinze jours au plus en très griefve maladie

et que l'on esperoit plus de luy la mort que la vye, est revenu en convalescence, nous humblement requerant que actendu que ledit cas est avenu par l'agression dudit deffunct, que en tous autres cas il est bien famé et renommé sans jamais avoir esté actainct et convaincu d'aucun autre villain cas, blasme ou reproche, il nous playse luy impartir notre grâce et misericorde. Pourquoy etc... voulans misericorde etc... si donnons en mandement par les dites presentes au bailly de Sainct Pierre le Moustier ou à son lieutenant à son siège de Cusset au bailliage et ressort duquel ledit cas est advenu et à tous noz autres justiciers, etc... Et affin etc... sauf etc... Donné à Dieppe au moys de janvier l'an de grâce mil cinq cens trente ung et de notre règne le dix huityesme. Ainsy signé : Par le Roy à la relacion du Conseil : Deslandes visa contentou (*sic*) Deslandes.

Il me reste maintenant à dire quelques mots des personnages cités dans l'acte qu'on vient de lire.

Le chevalier Gilbert Fradel (1) était, nous le savons par les lettres de rémission, fils du seigneur des Granges (paroisse de Sanssat) encore vivant en 1531. Je n'en sais pas plus long sur ce personnage, mais par la comparaison des dates, il est évident qu'il était fils de Durand Fradet ou Fradel Ecuyer seigneur des Granges en la paroisse de Sanssat, veuf de Catherine Vialet, dès 1468. Successivement Ecuyer d'écurie et Prevôt de l'hôtel du duc de Bourbon, puis conseiller et maître d'hôtel du roi Louis XI, qu'il avait servi de son épée, Durand Fradet eut aussi l'importante charge de Prevost de l'hostel du même roi. Je le trouve cité pour la dernière fois en 1485 étant alors commis par les Maréchaux de France pour faire les monstres et revües des gens de guerre qui étaient sous la charge du connétable de Bourbon. Durand Fradet était issu de la maison des Fradet, en Berry, dont la Thaumassière donne la généalogie depuis 1334 (2).

La filiation de la branche des Granges à laquelle appartenait Gilbert Fradel est encore assez mal établie.

Je connais seulement en 1570, Jehan Fradel dit des Granges, dénommé aussi Jehan des Granges, seigneur de Sanssat (3). Il faut l'identifier, je pense, avec noble Jehan Fradel Escuier, sieur de Sanssat, marié

(1) Tous ces renseignements sur les Fradel sont tirés d'actes existant en original ou en copie dans les archives de la Comtesse Louise de Fradel, chanoinesse, à Moulins. Voir aussi : Archives de l'Allier, Archives nationales, Série JJ. Bibliothèque nationale, fonds divers de l'ancien cabinet des titres, etc.

(2) *Histoire de Berry*, livre XII, généalogie CX. Voir aussi pour les Fradel du Berry, Archives du Cher et Bibliothèque nationale, Pièces originales et dossiers bleus, etc...

(3) Communication de M. Paul Duchon, avocat à Cusset, renseignements tirés par lui des archives de M. Millet et de M. Gravier du Mousseau.

à damoiselle Charlotte de Vellard (1), laquelle, autorisée de son mari, donne à son cousin germain, noble Pierre Bayard, seigneur et baron de Ferrières, la moitié de la seigneurie de la Thelie, par acte passé devant Boisset, notaire à Langy, paroisse de Sanssat, et Jacques des Meneschas, notaire au Bailliage de Forests résidant à Croze, en date du 12e jour de may 1604. Damoiselle Charlotte de Vellard, dame de la Thelye et de Sanssat, vivait encore en 1614 (2). Elle et son mari me paraissent avoir eu pour fils :

Jean Fradel ou Fradet Ecuyer seigneur de Sanssat et des Granges, dit Fradet des Granges, qui épousa Marguerite de Montmoyen (3). Ils n'eurent qu'une fille unique, Charlotte Fradel ou Fradet, dite des Granges, dame du Jeu, qui se maria deux fois :

1° Le 27 février 1623, à Annet de Cha-lus Ecuyer seigneur de Villevaloux et de Saugière ;

2° A Mathieu de Montmorin, seigneur dudit lieu, mort à Moulins en 1634.

Jean, père de Charlotte, signait Jehan Fradet des Granges, ainsi qu'il paraît par une quittance de 500 livres tournois qu'il donne le 2 octobre 1629 à Mre Gabriel de Guenegaud, trésorier de l'Epargne du Roy, à la suite d'un voyage qu'il avait fait pour le service de Sa Majesté.

De ces divers renseignements, il résulte que les Fradel des Granges ont porté indifféremment les noms de Fradet et Fradel, des Granges et Sanssat (4).

Il est donc hors de doute que le fameux capitaine Sanssat était un Fradel de la branche des seigneurs des Granges ou de Sanssat. Les auteurs des *Fiefs du Bourbonnais* avaient donc vu juste en préconisant cette hypothèse. Malheureusement, il m'est, à l'heure actuelle, impossible d'indiquer exactement le degré de parenté unissant le capitaine de Sanssat aux Fradel des Granges dont je viens de parler.

Quant à Jehan Treille écuyer, seigneur de la Motte de Sauzay et de Jaunay, capitaine de Billy, chez qui se passa le sanglant incident dont on a lu le récit, il appartenait à une famille noble que Soultrait cite dans son *Armorial du Bourbonnais* (5).

(1) Archives de l'Allier B 736 folio 1, pièce 1.

(2) *Idem.*

(3) *Histoire chronologique* de la Maison royale de France et des grands officiers de la Couronne, par le P. Anselme (1712). Tome II, page 1538. — *Histoire de la maison de Bosredon*, par A. Tardieu, page 251 (Généalogie des Chaslus).

(4) Voir aussi Nicolaï (*Générale Description du Bourbonnais.* — Edition Vayssière). Tome I, page 100, la maison noble des Granges, paroisse de Sanssat. — Tome II, page 186, le château fort de Chastignoux, paroisse de Chappes, au sieur de Sanssat, capitaine de Bourbon.

(5) L'*Armorial du Bourbonnais* déclare que les armoiries des Treille sont

Dans les *Fiefs du Bourbonnais* (arrondissement de Lapalisse), M. Aubert de la Faige donne sur les Treille d'assez nombreux détails auxquels je renvoie le lecteur.

Aux renseignements qu'il donne, je crois pouvoir ajouter les suivants.

En 1505, Louis Treille, élu d'Auvergne, seigneur de la Mote de Sauzet (1). C'était peut-être le père de Jean Treille, capitaine de Billy.

En tous cas, ce dernier ne tarda pas à changer en une bonne et solide alliance matrimoniale les liens d'amitié qui l'unissaient aux Fradel.

Par contrat de mariage passé au lieu de Villaine, le samedi 14 juin 1533 (2), devant Jehan Arnoux, notaire royal, Pierre Fradel, écuyer (3), fils de Marc Fradel, écuyer, seigneur de Jarry, et de damoiselle Péronnelle Bouchardet, épousait damoiselle Margueritte Treille, fille de noble homme Jehan Treille, écuyer, capitaine et châtelain de Billy.

Pierre Fradel était petit-fils de Durand Fradet ou Fradel, seigneur des Granges, dont il a été parlé plus haut.

Dans les actes concernant Pierre Fradel (4), on voit souvent comparaître avec lui Philippe Treille, qualifié tantôt noble homme et tantôt écuyer, voire même puissant seigneur. Il fut lui aussi capitaine châtelain de Billy, seigneur de Jaunay, en la paroisse de Saint-Didier-en-Rollat, maréchal des logis de la compagnie de gendarmes des ordonnances du Roy, étant sous la charge et conduite de Monseigneur le Dauphin, leur capitaine. Ce Philippe Treille était indubitablement le beau-frère de Pierre Fradel.

A quelle famille pouvait bien appartenir le noisif et querelleur Jehan de Chirol? Il devait habiter, je pense, à Chirol, en la paroisse de Saint-Etienne-de-Vicq (5), et appartenir à la famille des Chirol seigneur des Chirols (*sic*), de Bauland, de la Brosse et autres lieux. Cette maison portait *d'azur, à une montagne de 20 coupeaux d'or, au chef d'argent, chargé de 3 étoiles de gueules* (6).

inconnues, pourtant elles figurent deux fois à l'*Armorial général* (Généralité de Moulins). Une première fois au nom de Françoise Treille, femme de Jacques de Berthet, écuyer, sieur de Puydigon, une deuxième au nom de N... Treille, prêtre, curé de Seuillet. Ces armoiries sont : *d'argent à 3 grappes de raisin de sable.*

(1) *Noms féodaux.*

(2) Archives du château des Plantais près le Donjon. — Archives de la Comtesse Louise de Fradel. — Bibliothèque nationale, cabinet des Titres.

(3) De ce Pierre Fradel descendent en ligne directe tous les Fradel qui habitent encore en Bourbonnais.

(4) Archives de la comtesse Louise de Fradel.

(5) Chazaud, *Dictionnaire des noms de lieux de l'Allier.*

(6) *Histoire de la maison de Bosredon*, par A. Tardieu, page 287. Parmi les alliances des Chirol, l'« Historiographe de l'Auvergne » cite les suivantes: Bromont, Panneveyre, Maumont, Chapt de Rastignac. C'est lui qui nous

Quant au seigneur de la Grelière, il m'a été impossible de l'identifier. Sur La Palisse existe un La Grelière, il y en a un autre sur Saint-Pierre-Laval (1). Etait-ce en l'une ou l'autre de ces localités que se trouvait le fief du seigneur de la Grelière ? Remarquons toutefois que les *Fiefs du Bourbonnais* (arrondissement de La Palisse) ne signalent aucun manoir ou seigneurie de ce nom.

Philippe TIERSONNIER.



fait connaitre : Guillaume de Chirol, écuyer, seigneur des Chirol et de Beaufort, convoqué à l'arrière ban en 1543, et son frère Anthoine, curé de Saint-Priest-des-Champs, en 1534.

(1) CHAZAUD, *Dictionnaire des noms de lieux de l'Allier.* Cet ouvrage signale encore La Grelière, commune de Louroux-Hodement. Je ne pense pas qu'il puisse s'agir de cette localité.



LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES

ASSOCIÉS LIBRES & MEMBRES CORRESPONDANTS

de la Société d'Émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais

COMPOSITION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 1899-1900

MM. BOUCHARD (Ernest), président général.
Baron Le FEBVRE, vice-président général.
BERNARD (G.), secrétaire-archiviste.
PÉROT (F.) A. 🙰, secrétaire-adjoint.
FROBERT, trésorier.
GRÉGOIRE (C.), I. 🙰 ♁, directeur du *Bulletin-Revue*.
BERTRAND (A.), A. 🙰, conservateur du Musée.

MEMBRES DE DROIT

M. le PRÉFET du département de l'Allier.
Mgr l'EVÊQUE du diocèse de Moulins.
M. le MAIRE de la ville de Moulins.

ASSOCIÉS LIBRES

M. le comte DE CHABANNES, à Lyon.
M. le colonel LAUSSEDAT C. ✱, à Paris.
M. Louis AUDIAT, I. 🙰, à Saintes.

MEMBRES TITULAIRES

Classe des lettres, sciences et archéologie.

MM. AUBERT DE LA FAIGE (Genest-Emile) ✱, ancien capitaine d'Etat-major, au château de Bussolles, par Lapalisse.
AUCLAIRE, imprimeur à Moulins.
AVISARD, pharmacien au Veurdre
BAILLEAU ✱, docteur en médecine à Pierrefitte.
BALORRE (le comte DE), maire de Contigny.
BATTU, avocat à Lusigny.
BERNARD, secrétaire-archiviste de la Société.
BERTHOUMIEU (l'abbé), à Moulins.

MM. BERTRAND A. ✿, conservateur du Musée départemental.
BLETTERIE, I. ✿, conseiller général du canton de Lapalisse.
BOUCHARD, avocat, maire de Toulon.
BOURDELIER, ancien notaire.
BRINON (le comte DE), docteur en médecine.
BROC DE SEGANGE (DU) ✻, au château de Segange (Avermes).
BRUEL I. ✿ ✻, Dr en médecine, ancien conseiller général de l'Allier.
BUJON (l'abbé), avocat et missionnaire apostolique.
CHANIER, greffier du Tribunal de commerce de Moulins.
CHARRY (DE), receveur de l'enregistrement à Moulins.
CHENILLAT (l'abbé), supérieur du Petit Séminaire du Réray.
CHOUSSY (J.-E.), maire de Rongères.
CLAUDON, archiviste départemental.
CLÉMENT (l'abbé Joseph), aumônier du pensionnat de la Madeleine.
CONCHON, notaire à Varennes-sur-Allier.
COULHON (Pierre), chef de division à la Préfecture de l'Allier.
DEFAYE, ancien notaire à Dompierre.
DELESVAUX, propriétaire à Charroux.
DESCHAMPS (le chanoine), supérieur de l'Institution du Sacré-Cœur.
DESNOIX (l'abbé), curé de Couleuvre.
DESHOMMES, ancien avocat.
DESROSIERS (Auguste), ancien avocat.
DUBOST, ingénieur des arts et manufactures à Moulins.
Dr FABRE, à Commentry.
FAURE I. ✿ ✠, Dr ès lettres, membre de l'Institut de Coïmbre (Portugal).
FAYET (l'abbé), curé d'Hyds.
FROBERT, banquier, trésorier de la Société.
FUSTIER, notaire, docteur en droit.
GÉLIS-DIDOT, architecte à Paris.
GIRARD, ancien notaire.
GRAND-PACHA, ancien ingénieur en chef au Caire.
LA COUTURE, propriétaire à Franchesse.
LÉVEILLÉ, propriétaire à Saint-Hilaire.
LOUBENS DE VERDALLE (vicomte DE).
MALLET, percepteur à Gallardon (Eure-et-Loir).
MELIN, chanoine archiprêtre de la Cathédrale.
MÉPLAIN, avocat, ancien député.
MÉPLAIN, docteur en médecine.
MORET (l'abbé J.), curé-doyen de Saint-Menoux.
NÉNY (le chanoine), secrétaire général de l'Evêché.
OLIVIER (E.), directeur de la *Revue scientifique du Bourbonnais*.
OLIVIER (H.) ✻, ancien membre du Conseil général de l'Allier.
PATISSIER ✻, ancien député, ancien conseiller général de l'Allier.
PÉROT (F.) A. ✿, secrétaire-adjoint et bibliothécaire de la Société.
PERCEAU (Joseph), licencié en droit, à Louroux-Bourbonnais.

MM. PETIT ✱, docteur en médecine.
PICARD (Léon), à Saint-Léon.
PLAINCHANT (G.), A. 🙰, avocat.
POUILLEN (Alfred), propriétaire à Cusset.
QUIRIELLE (Jean DE), à Moulins.
RENAUD DE FRÉMINVILLE.
RENOUX (l'abbé), curé de Lavoine.
ROBERT, docteur en droit, avocat.
ROCQUIGNY-ADANSON (DE), propriétaire à Moulins.
SARROT, propriétaire à Gannat.
SARROT, docteur en médecine à Gannat.
SEULLIET, avocat, A. 🙰, ancien membre du Conseil général de l'Allier.
TABOUET, château de Reterre, par Saint-Désiré.
THÉROND, ancien rédacteur en chef de la *Démocratie du Centre*.
TIERSONNIER, sous-directeur de l'Assurance Mutuelle de l'Allier.
TIXIER (Charles), propriétaire à Saint-Pont.
TREYVE O. 🙰, secrétaire de la Société d'horticulture.
VAUCHAUSSADE DE CHAUMONT (DE), à Moulins.
VILLETTE (Guy DE), propriétaire au château de Contresol, par le Donjon.
YVES, docteur en médecine à Moulins.

CLASSE DES BEAUX-ARTS

MM. BAER, architecte à Moulins.
BARATHON, notaire à Moulins.
BOISSIEU (DE), au château de La Forest, à Toulon.
BRUGIÈRE DE LA MOTTE, à Montluçon.
BUCHERON fils, négociant.
BURE (DE), membre de la Société française pour la conservation des monuments historiques.
CAPELIN (Edgard).
CHABOT (Abel).
CHARLES, pharmacien de 1re classe.
CHARVOT ✱ A. 🙰, agrégé en médecine, ancien médecin principal militaire.
CHAVIGNY (Frédéric DE), aquarelliste à Limoges.
COLLAS (E.), maire de la Ferté-Hauterive.
CONNY (le baron DE).
CORDEZ (A.), propriétaire, ancien maire de Souvigny.
CORNE, maire d'Iseure, ancien conseiller général de l'Allier.
CRÉPIN-LEBLOND (M.), directeur du *Courrier de l'Allier*.
DELAGENESTE ✱, ancien maire de Moulins.
DELAIGUE A. 🙰, ancien directeur des *Annales Bourbonnaises*.
Mlle DUCHET (Léonie), à Montluçon.

MM. FAURE (M.) I. ✿ ✻, de l'Opéra, à Paris.
GAULMIN (DE) fils.
GAUTIER, directeur de l'enregistrement et des domaines.
GRÉGOIRE I ✿ ✻, juge de paix à Saint-Pourçain.
GUILLAUMIER, professeur de dessin.
LABOULAYE (DE), artiste-peintre.
LAS-CAZES (DE), conseiller général, maire de Coulandon.
LE FEBVRE (baron) ✻, vice-président de la Société.
LEPRAT, artiste-peintre, A. ✿, professeur de dessin, à Montluçon.
MARESCHAL (DE), docteur en droit, à Voussac.
MITTON, ingénieur-architecte.
MOITRON, curé-doyen de Saint-Pourçain.
MONY (Dr), sculpteur ✻, 9, rue Spontini, Paris.
MOREAU (René), A. ✿, architecte.
MORETTI (J -B.), sculpteur.
QUIRIELLE (ROGER DE).

Mme DE RIBEROLLES, château du Colombier, à Toulon.

MM. SAUROY A ✿, artiste-peintre.
SORREL A. ✿ ✻, maire de la ville de Moulins.
THONNIÉ (J.-B.) ✿, avocat.
TOURNON (le comte DE).
TOURTEAU, architecte.
TRIMOULIER A. ✿, conseiller de préfecture do l'Allier.
TULLE (DE), notaire.
VIÉ A. ✿, professeur de dessin au Lycée.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. BILLET, percepteur à Saint-Pourçain-sur-Sioule.
DUNAN, professeur d'histoire au Lycée Louis-le-Grand et à l'école supérieure Arago, agrégé de l'Université.
JULIEN, professeur de géologie à la Faculté de Clermont-Ferrand.
LASCOMBES, bibliothécaire au Puy (Haute-Loire).
ROY ✻, professeur à l'école des Chartes et maître de conférence à l'école pratique des Hautes Etudes.
FROMENT (DE), à Montlevic, près de la Châtre (Indre).
MONERY, rue de la Sous-Préfecture à Roanne.
RONDEAU, avoué honoraire, 10, rue Bleue, Paris.

Messieurs les membres de la Société sont invités à faire rectifier les erreurs ou les omissions qui auraient pu être commises dans l'inscription de leurs titres ou de leurs adresses, en écrivant au Directeur du *Bulletin-Revue* de la Société.



TABLE DES MATIÈRES



TABLE DES GRAVURES

ET ORDRE DE PLACEMENT

Moulins. — Imprimerie Etienne Auclaire.



MOULINS

IMPRIMERIE ETIENNE AUCLAIRE

SUCCESSEUR DE C. DESROSIERS

SOMMAIRE

DE LA 5e LIVRAISON. — MAI 1899.

TEXTE

GRAVURES

Toutes Communications doivent être adressées à M. GRÉGOIRE, rue Pierre-Petit, chargé de la publication du « Bulletin ».

NOTA. — *La Direction ne prend pas la responsabilité des articles insérés dans le « Bulletin Revue »; seuls, les auteurs demeurent responsables de leurs œuvres.*



MOULINS

IMPRIMERIE ETIENNE AUCLAIRE

SUCCESSEUR DE C. DESROSIERS

SOMMAIRE

DE LA 8e LIVRAISON. — AOUT, SEPTEMBRE, OCTOBRE 1899

TEXTE

GRAVURES

Toutes Communications doivent être adressées à M. GRÉGOIRE, rue Pierre-Petit, chargé de la publication du « Bulletin ».

NOTA. — *La Direction ne prend pas la responsabilité des articles insérés dans le « Bulletin Revue »; seuls, les auteurs demeurent responsables de leurs œuvres.*



MOULINS
IMPRIMERIE ETIENNE AUCLAIRE
SUCCESSEUR DE C. DESROSIERS

SOMMAIRE

DE LA 11e LIVRAISON. — NOVEMBRE 1899

TEXTE

GRAVURES

Toutes Communications doivent être adressées à M. GRÉGOIRE, rue Pierre-Petit, chargé de la publication du « Bulletin ».

NOTA. — *La Direction ne prend pas la responsabilité des articles insérés dans le « Bulletin-Revue »; seuls, les auteurs demeurent responsables de leurs œuvres.*



MOULINS
IMPRIMERIE ETIENNE AUCLAIRE
SUCCESSEUR DE C. DESROSIERS

TIRAGES A PART

Les auteurs des travaux insérés dans le *Bulletin-Revue* pourront se procurer des tirages à part aux prix suivants :

	25 EX.	50 EX.	100 EX.	200 EX.
16 pages	6 fr. »	7 fr. »	9 fr. »	14 fr. »
8 pages	4 »	5 »	6 »	9 »
4 pages	3 »	4 »	5 »	7 »
Couverture blanche	1 »	1 50	2 »	3 50
Couverture imprimée	3 »	4 »	5 »	7 »

Ces tirages sont faits sur papier de la *Revue*.

Les auteurs sont priés de vouloir bien faire connaître leurs intentions à cet égard en indiquant sur leurs manuscrits le nombre des exemplaires et le genre de couvertures choisies.

Pour des conditions spéciales de remaniement de texte ou de papier de choix, les Auteurs s'adresseront directement à l'imprimeur.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Bulletin-Revue, un an : France. . . . . 8 »
— — : Etranger . . . . 10 »
— chaque numéro séparément. 0 75
La collection complète, moins les tomes III et IV, des *Bulletins*, 16 volumes. . . . . 50 »
Chaque volume pris séparément. . . . . 3 »
Les cinq années parues du *Bulletin-Revue*. — 1894-95-96-97-98. 30 »
La Chronologie des Sires de Bourbon, par Chazaud. . . . . 3 »
Le Catalogue illustré du musée départemental. . . . . . . 6 »
Le Catalogue sans illustrations. . . . . 2 »
La seconde partie du Catalogue. 1 50

Moulins. — Imprimerie Et. AUCLAIRE.



TIRAGES A PART

Les auteurs des travaux insérés dans le *Bulletin-Revue* pourront se procurer des tirages à part aux prix suivants :

	25 EX.	50 EX.	100 EX.	200 EX.
16 pages	5 fr. »	6 fr. 50	9 fr. »	14 fr. »
8 pages	3 »	4 50	6 »	9 »
Couverture blanche	» 50	1 »	1 50	2 50
Couverture imprimée	3 »	4 »	5 »	6 50

Les auteurs sont priés de vouloir bien faire connaître leurs intentions à cet égard en envoyant leurs manuscrits et ils auront à traiter directement avec l'imprimeur.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Bulletin-Revue, un an : France . . . . 8 »
— — : Etranger . . . . 10 »
— chaque numéro séparément 0 75
La collection complète, moins le tome IV, des *Bulletins*, 17 vol. 50 »
Chaque volume pris séparément . . . . 3 »
Les cinq années parues du *Bulletin-Revue*. — 1893-94-95-96-97. 30 »
Le Cartulaire de la Chapelle-Aude, par Chazaud . . . . . . 3 »
La Chronologie des Sires de Bourbon, par le même . . . . . 3 »
Le Catalogue illustré du musée départemental . . . . 3 »
Le Catalogue sans illustrations . . . . 1 »

Moulins. — Imprimerie Et. AUCLAIRE.





